JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

Depuis le 24 février jusqu'au 26 mai 1932 inclusivement dans le vingt-deux et vingt-troisième années du règne de Notre Souverain Seigneur le Roi George V

SESSION 1932

ÉTANT LA TROISIÈME SESSION DU DIX-SEPTIÈME PARLEMENT

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES



OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1932

VOLUME LXVIII

TABLE DES MATIÈRES

PROCLAMATIONS



BESSBOROUGH

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT.

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au douzième jour du mois de septembre 1931, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, jeudi, le vingt-deuxième jour du mois d'octobre 1931, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelle fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller, Vere Brabazon, comte de Bessborough, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, ce huitième jour de septembre en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente et un et de Notre Règne la vingt-deuxième.

Par ordre,

G. L. SHIBLEY,
Sous-secrétaire d'Etat suppléant.

BESSBOROUGH

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT.

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au vingt-deuxième jour du mois d'octobre 1931, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, mardi, le premier jour du mois de décembre 1931, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelle fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller, Vere Brabazon, comte de Bessborough, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce quatorzième jour d'octobre en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente et un et de Notre Règne la vingt-deuxième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

BESSBOROUGH

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT.

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au premier jour du mois de décembre 1931, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, lundi, le onzième jour du mois de janvier 1932, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelle fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller, Vere Brabazon, comte de Bessborough, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce vingt-cinquième jour de novembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente et un et de Notre Règne la vingt-deuxième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

BESSBOROUGH

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT.

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouvait convoqué pour le onzième jour du mois de janvier 1932, date à laquelle il vous était enjoint de vous présenter en Notre cité d'Ottawa. NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, NOUS VOULONS, par et avec l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre cité d'Ottawa susdit, JEUDI, le QUATRIEME jour du mois de FEVRIER prochain, pour l'EXPEDITION DES AFFAIRES, et y traiter, et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu en Notredit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil commun de Notredit Dominion, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelle fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller, Vere Brabazon, comte de Bessborough, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce dix-septième jour de décembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente et un et de Notre Règne la vingt-deuxième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

No 1

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 4 FEVRIER 1932

Aujourd'hui étant le jour pour lequel le Parlement a été convoqué par proclamations du Gouverneur général ci-annexées, pour l'expédition des affaires, et les membres étant réunis;

PRIÈRES.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 7 janvier 1932.

MONSIEUR L'ORATEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat pour ouvrir la troisième session du Parlement, le jeudi le 4 février, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur l'Orateur,

Votre obéissant serviteur,

A. LASCELLES,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Un message est remis par le major A. R. Thompson, gentilhomme huissier de la Verge Noire.

MONSIEUR L'ORATEUR,—Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

La Chambre, en conséquence s'y rend, et de retour;

M. l'Orateur informe la Chambre que durant la vacance, il a reçu une communication de deux membres le notifiant de la vacance suivante survenue dans la représentation, savoir:—

De John Francis Buckley, député pour le district électoral d'Athabaska, décédé.

Et qu'il a conséquence émis son mandat au directeur général des élections lui enjoignant d'émettre un nouveau bref d'élection pour ledit district électoral.

DISTRICT ELECTORAL D'ATHABASKA

Dominion du Canada }
Savoir: } Chambre des Communes

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes:

Nous, soussignés, vous donnons avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral d'Athabaska, dans la province de l'Alberta, par suite du décès de son représentant actuel, John Francis Buckley, écuier.

Donné sous nos seigns et sceaux en la cité d'Ottawa, le 21e jour de janvier 1932.

GEORGE H. PERLEY (L.S.)
Député pour le district électoral d'Argenteuil.

R. WEIR (L.S.)
Député pour le district électoral de Melfort.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre, que durant la vacance, le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections les certificats d'élections des membres suivants:—

De Charles Bourgeois, écr., pour le district électoral de Trois-Rivières-Saint-Maurice.

De Humphrey Mitchell, pour le district électoral de Hamilton-Est.

CANADA

Bureau du directeur général des élections

Ceci fait foi, qu'en vertu d'un bref d'élection en date du 16 juin 1931, et adressé à Adrien Lambert, écuier, de Trois-Rivières, dans la province de Québec, pour l'élection d'un député pour servir dans la Chambre des Communes pour le district électoral de Trois-Rivières-Saint-Maurice, au lieu et place de Arthur Bettez, décédé, Charles Bourgeois, de Trois-Rivières, dans la province de Québec, avocat, C.R., a été déclaré dûment élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office à Ottawa, ce 29e jour d'août 1931.

JULES CASTONGUAY (L.S.)
Directeur général des élections.

Au Greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

CANADA

Bureau du directeur général des élections

Ceci fait foi, qu'en vertu d'un bref d'élection en date du 15e jour de juin 1931, et adressé à H. A. Burrell, de Hamilton, dans la province de l'Ontario, pour l'élection d'un député devant servir dans la Chambre des Communes, dans la province de l'Ontario, au lieu et place de George Septimus Rennie, décédé, Humphrey Mitchell, de Hamilton, Ontario, opérateur, a été déclaré dûment élu.

Donné sous mon seign et sceau d'office à Ottawa ce 1er septembre 1931.

JULES CASTONGUAY (L.S.)
Directeur général des élections.

Au Greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Les députés suivants ayant préalablement prêté le serment et signé le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre:—

Charles Bourgeois, écuier, député pour le district électoral de Trois-Rivières-Saint-Maurice.

Humphrey Mitchell, écuier, pour le district électoral de Hamilton-Est.

M. Bennett présente un Bill No 1, Loi concernant la prestation des serments d'office, lequel est lu la première fois.

M. l'Orateur fait rapport que lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général, ce jour dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres du Parlement, et que pour en prévenir les erreurs, il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre comme suit:—

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

En vous adressant la parole pour la première fois, je tiens à exprimer ma joie d'avoir été choisi par Sa Majesté pour la représenter au Dominion du Canada, et à témoigner ma vive reconnaissance de l'accueil que j'ai reçu du peuple de ce pays. Je l'accepte comme gage de loyauté et d'attachement à la couronne. Ce sera pour moi un bonheur autant qu'un devoir de m'associer à vos efforts pour assurer la prospérité du Canada.

Vous commencez vos travaux à une époque de perturbations économiques dont l'action déprimante continue de s'exercer sur le monde entier. Le peuple canadien est impuissant à résoudre des difficultés mondiales. Mais je suis heureux de constater que sa ferme adhésion à la politique visant au bien-être de la nation ait atténué l'influence adverse des facteurs économiques étrangers. Cette période d'épreuves a montré que la situation du Canada est fondamentalement solide. La souscription surabondante à l'emprunt du Service national témoigne de la solidarité du peuple canadien, du patriotisme qui l'anime et de sa foi suprême dans la puissance financière du pays. Le Canada garde encore sa place d'élite sur les marchés commerciaux du monde. Dans ces derniers mois, la balance favorable du commerce s'est rétablie. Les dispositions adoptées à la dernière session du parlement pour remédier au chômage et soulager les cultivateurs font preuve d'efficacité.

Vous réussissez à faire face à des problèmes domestiques difficiles. La situation générale des affaires s'améliore graduellement. Mais pour que la prospérité soit complète, il faut attendre le rajustement équitable des dettes des nations et le rétablissement des étalons monétaires internationaux, qu'il a fallu abandonner provisoirement à cause de graves difficultés financières.

Depuis la dernière session, mes ministres ont entamé des négociations avec le gouvernement des Etats-Unis, en vue de parachever la canalisation du Saint-Laurent.

Une commission a été nommée pour étudier à fond le problème du transport au Canada. Mes ministres espèrent qu'elle pourra terminer son rapport à temps pour être déposé sur le bureau de la Chambre au cours de la présente session.

Mes ministres sont actuellement à examiner un traité de commerce entre le Dominion et la Nouvelle-Zélande.

Une délégation canadienne prend part à la Conférence du désarmement, qui s'est ouverte à Genève le 2 février. Je prie avec vous pour que les représentants des nations réunies en viennent à une entente qui assurera la pérennité de la paix mondiale.

Sur l'invitation de mon gouvernement, une Conférence économique des membres de la Communauté des nations britanniques se réunira à Ottawa le 18 juillet prochain.

La Convention des narcotiques, tenue à Genève en 1931, celle de la Croix rouge, celle des Prisonniers de guerre, et certaines autres Conventions, seront soumises à votre assentiment.

Au nombre des autres mesures que vous serez invités à examiner, il y a un projet de loi relatif à l'assurance et d'autres projets concernant les brevets et les marques de commerce.

Vous serez aussi priés d'étudier des projets tendant à modifier la Loi de la marine du Canada et la Loi des pêcheries.

Membres de la Chambre des communes,

Les comptes publics de la dernière année financière et le budget des dépenses de l'an prochain vous seront bientôt présentés. Ces prévisions budgétaires traduisent la détermination de mes ministres de continuer l'application d'une politique de rigoureuse économie, compatible toutefois avec nos obligations statutaires et contractuelles, et qui est essentielle si l'on veut sauvegarder l'intégrité et le crédit du Dominion.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je vous félicite sincèrement du courage et de la patience manifestés par le peuple du Canada dans les épreuves de cette période de stagnation commerciale, et du profond respect qu'il a gardé de la loi et de l'ordre. Il règne au pays plus d'union que jamais. On y trouve un esprit de coopération plus étroite. Le peuple canadien s'est uni dans la lutte contre l'adversité. La prospérité est sa juste récompense. Je sais qu'il vous sera donné d'en hâter le retour en accomplissant votre devoir avec zèle et désintéressement. Que la divine Providence daigne guider et bénir vos délibérations.

Sur motion de M. Bennett, ordonné,—Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération lundi prochain.

Sur motion de M. Bennett, un comité est nommé pour préparer et faire rapport avec toute la diligence possible la liste des membres qui devront composer les comités permanents de la Chambre, conformément à la règle 63, ledit comité devant se composer de MM. Rhodes, Duranleau, Simpson (Algoma-Ouest), Stewart (Edmonton-Ouest) et Casgrain.

M. Bennett remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu comme suit par l'Orateur:—

BESSBOROUGH,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes copie certifiée d'une minute du conseil approuvée nommant l'honorable E. N. Rhodes, ministre des Finances; l'honorable D. M. Sutherland, ministre de la Défense nationale; l'honorable T. G. Murphy, ministre de l'Intérieur et surintendant général des Affaires des Indiens, et l'honorable M. Duranleau, ministre des Pêcheries, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chapitre 11 des Statuts revisés du Canada, 1906, intitulé: "Loi concernant la Chambre des communes".

OTTAWA, 3 février 1932.

M. l'Orateur dépose sur la Table le Rapport du directeur général des élections en conformité de l'article 75 de la Loi des élections générales.

Aussi,—Son rapport sur les élections partielles tenues durant l'année 1931, conformément au paragraphe 6 de l'article 73 de la Loi des élections générales du Canada, S.R.C. 1927, Chapitre 53.

Et aussi,—Rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement, lequel est comme suit:—

RAPPORT DES BIBLIOTHÉCAIRES POUR 1931

A l'honorable Président de la Chambre des communes,

Les bibliothécaires conjoints ont l'honneur de vous présenter leur rapport des opérations de l'année 1931.

Le catalogue supplémentaire des dons de livres faits à la bibliothèque, et des livres achetés par les bibliothécaires, est entre les mains des imprimeurs et sera prochainement déposé devant les Chambres.

Il a été fait mention dans notre rapport de l'an dernier de l'ouvrage monumental d'Edward Curtis, sur "Les Indiens de l'Amérique du Nord". Cet ouvrage a été commencé en 1907, et la Bibliothèque du Parlement en a été l'un des premiers souscripteurs. Au cours de la guerre l'impression de cet ouvrage remarquable a été retardée, mais les bibliothécaires sont heureux de constater que les derniers numéros de cette longue série de vingt volumes de texte et vingt volumes grand format d'illustrations photographiques ont été reçus ici.

Parmi les dons faits à la bibliothèque au cours de l'année terminée, nous croyons devoir mentionner spécialement une série de manuscrits originaux de l'œuvre poétique d'Archibald Lampman. C'est à M. Duncan Campbell Scott, chargé de la disposition de l'œuvre littéraire de Lampman, avec le consentement de Mme N. C. MacInnes, fille de l'auteur, que la bibliothèque doit cette précieuse addition.

Comme précédemment, la Dotation Carnegie pour la Paix Internationale a favorisé la bibliothèque d'un grand nombre d'ouvrages de valeur.

D'importantes nouveautés traitant de procédures parlementaires, d'économie politique, et de diverses questions légales, ont été ajoutées à nos rayons pour les tenir à jour dans la mesure du possible.

Suivant une recommandation du Comité Conjoint de la Bibliothèque, les bibliothécaires se sont abouchés avec le Conseil National de Recherches pour discuter la question de faire transporter au nouvel établissement de ce Conseil un bon nombre d'ouvrages de caractère purement technique que le public n'a pas souvent l'occasion de consulter ici. En conséquence, près de 700 volumes ont été remis au Conseil National de Recherches au cours de l'année.

L'encombrement de la bibliothèque a fait constamment l'objet de mentions répétées dans les rapports antérieurs des bibliothécaires. Ceux-ci, par conséquent, se sont consultés avec la direction du Ministère des Travaux Publics qui a pu, par suite de ces représentations, mettre à leur disposition un espace considérable dans le Bloc de l'Ouest, espace précédemment occupé par le Ministère de l'Agriculture. Le local ainsi offert à la bibliothèque a été pourvu de rayons capables de recevoir environ 22,000 volumes de documents sessionnels et de Hansards, et l'on compte qu'au cours de l'année qui commence près de 16,000 volumes y seront installés.

La question de l'encombrement de la bibliothèque ne se trouvera pas réglée de ce fait, mais elle recevra un soulagement partiel de la redistribution de certains rayons trop chargés jusqu'à présent.

Respectueusement soumis,

J. de L. Taché,

Martin Burrell,
Bibliothécaires conjoints.

Bibliothèque du Parlement,
Ottawa, le 4 février 1932.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Sergent-d'Armes, avec son approbation avait nommé M. J. L. Williams, comme son député durant la présente session.

La Chambre s'ajourne alors à 4.10 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 2

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 5 FEVRIER 1932

PRIÈRES.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Comptes publics du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.

Il dépose sur la Table,—Rapport de l'Auditeur général pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.—Vols I et II.

Aussi,—Rapport de l'Auditeur général sur les mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement, et des dépenses encourues, et rapport de l'Auditeur général concernant le rejet par le bureau de la Trésorerie des décisions de l'Auditeur général.

Aussi,—Relevé des dépenses faites d'après les appropriations pour dépenses imprévues, crédit 261, Loi de l'Appropriation, 1931.

Aussi,—Etat des recettes et dépenses pour la Commission des champs de bataille nationaux du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.

Aussi,—Rapport de la Commission du district fédéral sur les recettes et dépenses pour le même exercice terminé le 31 mars 1931, conformément aux Statuts du Canada 1926-27, c. 55, art. 15 et 16.

Aussi,—Copie du rapport de l'Auditeur sur l'état financier du bureau de prêt agricole du Canada, pour l'année expirée le 31 mars 1931.

Aussi,—Relevé des allocations de retraites aux fonctionnaires civils durant l'année terminée le 31 décembre 1931, en vertu des prescriptions de la Loi de pension et de retraits du Service civil, S.R.C., 1906, chapitre 17, article 25.

Aussi,—(A) Etat des allocations accordées aux fonctionnaires sous l'empire de la Loi de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1931, S.R.C., chapitre 24, article 14.

(B) Etat des allocations accordées aux dépendants des fonctionnaires sous l'empire de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1931, S.R.C., 1927, chapitre 24, article 14, et

(C) Etat des contributions et paiements sous l'empire de la Loi de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1931, S.R.C., 1927, chapitre 24, article 14.

Aussi,—Rapport du surintendant de l'assurance du Canada pour l'exercice terminé le 31 décembre 1930—Volume I, Compagnies d'assurance autres que sur la vie.

Et aussi,—Rapport du surintendant de l'assurance du Canada pour l'exercice terminé le 31 décembre 1930—Volume II, Compagnies d'assurance-vie.

Aussi,—Rapport des comptes en rapport avec le fonds d'assurance du service civil pour l'année terminée le 31 mars 1931, en conformité avec l'article 21, chapitre 23, S.R.C., 1927.

Aussi,—Liste des actionnaires dans les banques chartées du Dominion du Canada au 31 décembre 1931, conformément aux S.R.C., article 114, chapitre 12.

Aussi,—Liste des balances non réclamées, etc., dans les banques chartées du Canada, en vertu des S.R.C., 1927, chapitre 12, article 114.

Aussi,—Liste des actionnaires dans les banques d'épargne de Québec, en vertu des S.R.C., 1927, chapitre 14, article 58.

Aussi,—Liste des balances non réclamées, etc., dans les banques d'épargne de Québec, en vertu des S.R.C., 1927, chapitre 14, article 59.

Il dépose aussi sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Document montrant:—

1. Combien de fonctionnaires permanents et temporaires il y a dans le service des Assurances.
2. Quels sont leurs noms et quel salaire chacun reçoit.

M. Ryckman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère du Revenu national, contenant les rapports de revenu, avec états relatifs aux importations, exportations, accise et impôts du Dominion du Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1931.

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport maritime du ministère du Revenu national (division des douanes) contenant des états de navigation et de commerce maritime pour le Dominion du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.

Et aussi,—Etat montrant les nominations faites sous la Loi du Revenu national, telle qu'amendée en 1928, pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les rapports, documents, correspondance et mémoires échangés entre la Commission du havre du port de Québec, le premier ministre, ou le premier ministre intérimaire, le Solliciteur général et le ministre de la Marine relativement à la destitution, durant les mois de septembre et octobre, de plus de 1,000 employés, effectuée par lesdits commissaires du Havre, pour les soi-disants motifs d'activités politiques.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Copie de toute correspondance, télégrammes, communications et recommandations échangés entre toute ou toutes personnes et le premier ministre ou ses représentants, le Solliciteur général, et le ministre des Chemins de fer et Canaux, au sujet de la nomination de Lucien Moraud, à la position de directeur des Chemins de fer Nationaux, et aussi une copie de toutes communications, lettres, télégrammes, protestant contre cette nomination.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes, mémoires, échangés entre le ministre de la Marine, le Solliciteur général, ou tout autre membre du cabinet, relativement à une modification des devis de la construction, par la Commission du havre de Québec, d'un nouveau hangar par laquelle on aurait remplacé un doublage d'amiante ondulé, avec des copies de toutes résolutions, minutes, mémoires, de ladite Commission du havre de Québec, ordonnant, approuvant, ou confirmant les dites modifications ou les changements des plans originaux.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Copie de tous les documents, correspondance, mémoires, échangés depuis le 7 août dernier entre toute ou toutes personnes, compagnies ou corporation et le Solliciteur général, le premier ministre, le premier ministre intérimaire, le ministre de la Défense nationale, le sous-ministre de la Défense nationale, ou le directeur des contrats du ministère de la Défense nationale, concernant les offres, ou soumissions, ou prix soumis, ou recommandations, en faveur de tout entrepreneur proposé, ou en opposition à tout entrepreneur proposé, concernant la démolition de la fabrique de carabines Ross, Québec, ou toute partie de cet édifice, avec toutes les soumissions, offres, ou prix soumis par toute ou toutes personnes relativement à ladite démolition.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Copie de tous les documents, correspondance, mémoires, échangés depuis le 7 août 1930, entre toute ou toutes personnes, compagnies ou corporation, et le Solliciteur général, le premier ministre, le premier ministre intérimaire, le ministre de la Défense nationale, le sous-ministre de la Défense nationale, ou le directeur des contrats du ministère de la Défense nationale, relativement aux offres, ou soumissions, ou prix soumis, ou recommandations, en faveur de tout entrepreneur proposé ou en opposition à tout entrepreneur proposé, relativement à l'enlèvement de munitions de guerre et de machines de la fabrique de carabines Ross, Québec, avec toutes les soumissions, offres ou prix soumis par toute ou toutes personnes relativement à l'enlèvement de munitions de guerre.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 juin 1931—Etat montrant:—

Combien d'hommes recevant une pension militaire de 70 pour cent ou plus sont à l'emploi du gouvernement fédéral dans la Colombie-Anglaise.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 juin 1931—Copie de tous les rapports, correspondance, demandes, mémoires, recommandations et autres documents que le ministre du Travail ou tout ou tous autres ministres de l'Etat, ou tous hauts fonctionnaires du ministère du Travail, ou toute ou toutes autres personnes ont reçus ou envoyés au sujet de la révocation de M. Thomas Hale, de sa position de correspondant de la *Gazette du Travail* à Westville, Nouvelle-Ecosse, en avril de cette année.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 juillet 1931—Copie de toute la correspondance échangée entre (*a*) le très honorable premier ministre, (*b*) l'honorable ministre de la Marine, (*c*) l'honorable ministre des Postes, (*d*) l'honorable Solliciteur général, (*e*) l'honorable secrétaire d'Etat, (*f*) le secrétaire parti-

culier ou l'assistant-secrétaire de chacun d'eux, et M. C. E. Dubé, au sujet de la construction d'une nouvelle gare de chemin de fer à Rivière-du-Loup, du 1er juin au 30 juin 1931.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 juillet 1931—Relevé faisant voir:—

1. Combien d'hommes étaient à l'emploi de la Commission du havre de Montréal, avant le 28 juillet 1930.

2. Combien d'hommes sont maintenant à son emploi, et où ils résident.

3. Combien d'hommes ont été destitués par la Commission du havre de Montréal depuis le 28 juillet 1930, (*a*) quels sont leurs noms et adresses, (*b*) et pourquoi ils ont été destitués.

4. Si le ministère des Travaux publics a nommé des fonctionnaires permanents dans le district de Montréal, de 1926 à 1931, et dans l'affirmative, combien, au temps de leur nomination, avaient plus de 35 ans et n'étaient pas des soldats démobilisés.

5. Si des fonctionnaires, qui ne résidaient pas dans le district de Montréal, ont été nommés à des positions permanentes à Montréal, sous le contrôle de l'Etat fédéral, dans les ministères suivants: (*a*) Revenu national, (*b*) Travaux publics, (*c*) Postes, depuis le 28 juillet 1930.

6. S'il existe des positions au service de l'Etat fédéral dans les différents départements fédéraux à Montréal qui ne sont pas sous la juridiction de la Commission du service civil.

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 20 juillet 1931—Copie de tous les télégrammes, lettres et représentations faites part tout parti, personne ou organisation au Canada à tout ministre de la Couronne au sujet du droit douanier sur les patates entrant au Canada et de leur évaluation pour imposition de droits; et aussi une copie de tous les décrets ministériels adoptés au sujet de cette affaire depuis août 1930 jusqu'à la date actuelle.

Il dépose aussi sur la Table,—Etat détaillé de tous les bonds et garanties enregistrés au département du Secrétaire d'Etat du Canada, depuis le dernier rapport soumis au Parlement du Canada, en vertu de l'article 32 du chapitre 164 des S.R.C., 1927.

Aussi,—Etats des remises et remboursements des droits ou taxes enregistrés dans le département du Secrétaire d'Etat du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1931, soumis au Parlement du Canada en vertu du paragraphe 5, article 91, chapitre 178, S.R.C.

Aussi,—Rapport pour l'année 1931 sur les positions exclues de la juridiction de la Commission du service civil en vertu de l'article 59, chapitre 22, S.R.C., 1927.

Aussi, il dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du département de l'imprimerie et de la papeterie publiques pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.

Aussi,—Rapport du commissaire des brevets pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie des Règles et Ordres de la cour de l'Echiquier, tel que requis par l'article 87, chapitre 34, S.R.C., 1927.

Aussi,—Ordonnances du territoire du Yukon, passées par le Conseil du Yukon durant l'année 1931.

Aussi,—Copie de la convention internationale pour la protection de la propriété industrielle, signée à la Hague, le 6 novembre 1925, Ratification par le Canada, déposée le 1er mai 1928.

Aussi,—Décision de A. K. Maclean, juge de la cour de l'Echiquier du Canada, *re* la réclamation de la *National Steel Car Corporation Ltd.*, en vertu de la Loi du paiement de réparation.

Aussi,—Rapport de Erroll M. McDougall, C.R., commissaire des réparations, concernant le mauvais traitement des prisonniers de guerre.

Sur motion de M. Cahan, ordonné,—Que six cents copies du rapport intérimaire à Son Excellence le Gouverneur général en son conseil, en date du 13 janvier 1932, fait par Erroll McDougall, écr., un commissaire nommé pour faire enquête et rapport sur les réclamations illégales de guerre et réparations à être payées qui en découlent, déposé sur la Table de la Chambre ce jour, soient imprimées sans délai et que la règle 64 soit suspendue à cet effet.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Trente-neuvième rapport annuel du ministère du Commerce, pour l'année expirant le 31 mars 1931.

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport annuel du service d'inspection des poids et mesures du ministère du Commerce pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.

Et aussi,—Rapport annuel du service d'inspection du gaz et de l'électricité pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du département des Chemins de fer et Canaux pour l'année du 1er avril 1930 au 31 mars 1931.

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport des travaux et dépenses faits jusqu'au 31 décembre 1931, montrant les estimées prévues pour 1932, sous les prescriptions de la Loi 1929, Chap. 12, Statuts du Canada, 1929, construction par les chemins de fer Nationaux du Canada de certaines facilités terminales, avec les changements de niveau des voies et autres travaux à ou dans la vicinité de la cité de Montréal.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du département de l'Intérieur pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.

Aussi,—Etat montrant le nombre de permis accordés pour transporter des liqueurs alcooliques dans les territoires du Nord-Ouest jusqu'au 1er décembre 1931, conformément aux S.R.C., 1927, chapitre 142, article 93.

Aussi,—Ordonnances des Territoires du Nord-Ouest passées durant l'année 1931, conformément aux prescriptions du chapitre 142, article 13, S.R.C., 1927.

Il dépose aussi sur la Table,—Liste des baux, licences et permis ou autres autorités annulées depuis le 12 mars 1931 sous les prescriptions des S.R.C., 1927, chapitre 113, article 96.

Aussi,—Arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* entre le 21 janvier 1931 et le 17 décembre 1931, conformément aux prescriptions de l'article 75, chapitre 113 de la Loi des terres fédérales, S.R.C., 1927.

Aussi,—Arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 21 janvier 1931 et le 17 décembre 1931, conformément aux prescriptions de l'article 22, c. 78, S.R.C., "Loi de l'arpentage des terres fédérales".

Aussi,—Rapport des arrêtés du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 21 janvier 1931 et le 17 décembre 1931, conformément aux prescriptions de l'article 22, chapitre 78, S.R.C., "Loi des terres fédérales et des parcs forestiers".

Aussi,—Arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 21 janvier 1931 et le 17 décembre 1931, conformément aux prescriptions de l'article 4, paragraphe 3, chapitre 130, S.R.C., "Loi de la convention des oiseaux migrateurs".

Aussi,—Copie d'arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, et la *Gazette de la Colombie-Britannique*, entre le 21 janvier 1931 et le 17 décembre 1931, conformément aux prescriptions des articles 4 et 75 de la Loi des terres fédérales, S.R.C. 113, des règlements pour l'arpentage, l'administration, la disposition et la gérance des terres fédérales dans la zone ferroviaire de 40 milles dans la province de la Colombie-Britannique.

Aussi,—Rapport conformément à l'article 7 de la Loi de l'assainissement, S.R.C., 1927, chapitre 175, montrant les argents reçus des baux des terres fédérales.

Aussi,—Etat en vertu de l'article 7 de la Loi d'assainissement, S.R.C., 1927, chapitre 175, concernant la construction de travaux d'égout.

Aussi,—Etat concernant les règlements de la Loi de l'assainissement, en vertu de prescriptions des S.R.C., 1927, chapitre 175, article 5.

Et aussi,—Etat concernant les grains de semence et les dettes pour aide, en vertu de l'article 2, chapitre 51 de 17 George V, intitulé: "Loi concernant certaines créances de la couronne", pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.

Il dépose aussi sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 1er juin 1931,—Copie des télégrammes, correspondance, lettres, mémoires et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et la province de l'Alberta, depuis janvier 1929, dans lesquels il est question des pépinières de Indian Head et de Sutherland.

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministère de la Défense nationale, Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.—Service militaire et de l'air. (Anglais et français).

Aussi,—Rapport du ministère de la Défense nationale pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.—Service naval. (Anglais et français).

Il dépose aussi sur la Table,—Copie du rapport du département de la Défense nationale sur l'aviation civile, et les opérations de l'air du gouvernement civil, pour l'année 1930. (Anglais et français).

Aussi,—Copies des ordres navals généraux promulgués et émis aux forces navales canadiennes entre le 1er avril 1931 au 14 décembre 1931, en vertu des prescriptions de l'article 44, chapitre 139, S.R.C., 1927.

Aussi,—Copie des ordres promulgués à la milice du 1er février 1931 au 15 décembre 1931, sous les dispositions de l'article 141, chapitre 132, S.R.C., 1927.

Aussi.—Copie des ordres à la milice promulgués entre le 6 février 1931 et le 8 janvier 1932, sous les prescriptions de l'article 141, chapitre 132, S.R.C., 1927.

Et aussi,—Liste des nominations, promotions et retraites, milice du Canada (Forces permanentes et non permanentes), et force royale de l'air depuis le 7 mars 1931 au 30 janvier 1932.

M. MacLaren, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Relevé des recettes et dépenses pour les marins malades et en détresse pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.

M. Weir, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministre de l'Agriculture pour le Dominion du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du Maître général des Postes pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.

Il dépose aussi sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 20 juillet 1931,—Copie de tous les télégrammes, correspondance, rapports, enquêtes et autres documents relatifs à la destitution de Lorenzo Morin, comme maître de poste à Val des Bois, comté de Hull, et à la nomination de son successeur.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 juillet 1931,—Copie de tous les télégrammes, lettres et représentations faites par toute ou toutes personnes, y compris le rapport complet de l'enquête tenue en rapport avec la destitution de M. Jean-Baptiste Grenier, maître de poste de St-Emile, la nomination de M. Azarias Rivest, son successeur, et la nomination subséquente de M. Emile Prevost, avant même que M. Rivest soit entré en fonctions.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministre des Travaux publics sur les travaux sous son contrôle pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Soixante-quatrième rapport annuel du ministère de la Marine pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.

Et aussi,—Le 1er rapport annuel du ministère des Pêcheries (Soixante-quatrième rapport annuel des Pêcheries du Dominion) pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.

La Chambre s'ajourne alors à 3.50 p.m. jusqu'à lundi à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 3

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 8 FEVRIER 1932

PRIÈRES.

Cinq pétitions sont déposées sur la Table.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du surintendant de l'assurance du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1930.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les télégrammes, correspondance et autres documents que le gouvernement a en sa possession, relativement à la cause de Nordin *vs* Rex, une action pour réparations provenant du naufrage du *S.S. Alette.*

Aussi,—Réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 11 mai 1931:—Copie de tous les télégrammes, pétitions, résolutions, lettres et autres communications et documents que le premier ministre, le Secrétaire d'Etat et tout autre membre du cabinet ont reçus du gouvernement de la Saskatchewan, ou de tout membre de ce gouvernement depuis le 1er janvier 1931.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Relevé des baux pour quais, jetées et brise-glaces pour l'année 1931.

Aussi,—Sommaire des redevances pour havres pour l'année 1930.

Et aussi,—Etat sommaire des revenus de quiage pour l'année 1931.

M. Guthrie propose,—Qu'un comité spécial composé de sept membres de cette Chambre à être nommés plus tard soient nommés pour faire une enquête sur certaines accusations et allégations que l'honorable George N. Gordon, K.C., un membre du Conseil privé du Roi pour le Canada, a faites au cours d'un événement public dans la ville de Hamilton, le 6e jour de janvier

1932, telles que rapportées dans le journal, le *Globe*, publié dans la ville de Toronto, le 7e jour de janvier 1932, et aussi une autre déclaration faite par ledit George N. Gordon, à Lindsay, le 8 janvier 1932, et publiée dans ledit journal le *Globe* le 9e jour de janvier 1932, et aussi publiée dans d'autres journaux du Canada, jetant du discrédit sur le Très Honorable R. B. Bennett, premier ministre du Canada et membre de cette Chambre, relativement à des affaires d'intérêt public; lesquelles dites accusations et allégations publiées dans ledit journal le *Globe* sont exposées dans les termes suivants et ont été publiées aux dates respectives suivantes:—

7 janvier 1932.—"L'accusation crue que le premier ministre Bennett a financé le voyage de noces de sa sœur en Europe à même le Trésor canadien, et qu'il a obtenu un nouveau wagon privé pour son propre usage à un coût pour le Canada de $125,000, a été lancée devant les libéraux de l'endroit ce soir, par l'honorable G. N. Gordon, K.C., qui a été assistant de l'Orateur à la Chambre des Communes fédérale sous le gouvernement King."

"Il a critiqué le premier ministre Bennett pour avoir nommé son beau-frère au poste de représentant du Canada à Washington, et il a alors allégué que le coût du voyage de noces de madame Herridge en Europe avait été payé par le premier ministre à même la Trésorerie canadienne."

9 janvier 1932.—"J'ai été trop longtemps devant le public pour faire des déclarations qui ne sont pas fondées sur des faits" a dit M. Gordon, ajoutant qu'une partie seulement de ses allusions à M. Herridge avait été publiée correctement dans le *Globe*. "Un vaste auditoire d'Hamilton a entendu chaque mot qu'il a dit, et il a suivi ses notes très attentivement", a continué M. Gordon.

"Le major Herridge était le beau-frère de M. Bennett et c'était son voyage de noces," a dit M. Gordon. "Il est aussi allé à Londres plaider un appel devant le Conseil privé, de sorte que s'il était un aviseur légal canadien permanent, il ne devrait pas avoir pris tout son temps pour préparer et plaider l'appel devant le Conseil privé, et ainsi négligé sa fonction d'aviseur légal du premier ministre, ce que M. Bennett lui a permis de faire."

"M. Herridge, d'après M. Gordon, est resté un long temps à Londres comme fonctionnaire du Canada, et était à la solde du gouvernement fédéral durant le temps de son voyage de noces."

Avec pouvoir d'appeler des témoins, de demander la production de documents et dossiers, d'examiner des témoins assermentés, et de faire rapport à cette Chambre de temps à autre.

Après débat sur ladite motion, elle est agréée.

Les bills suivants, du consentement de la Chambre, sont séparément lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 2, Loi concernant la frontière entre les provinces de l'Alberta et la Colombie-Britannique.—M. *Cahan.*

Bill No 3, Loi modifiant la Loi des chambres de commerce.—M. *Cahan.*

Bill No 4, Loi modifiant la Loi des brevets.—M. *Cahan.*

Bill No 5, Loi concernant la concurrence déloyale dans l'industrie et le commerce.—M. *Cahan.*

L'ordre pour la prise en considération de la motion pour une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à Son discours de la session étant lu:—

M. Bourgeois propose, appuyé par M. Stitt (Selkirk) :—

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

A Son Excellence le très honorable Capitaine, Comte de Bessborough, membre du très honorable Conseil Privé de Sa Majesté, chevalier grand-croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Gardiner.

Après 11 heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre à 11.05 heures p.m., jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 4

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 9 FEVRIER 1932

PRIÈRES.

Quatre pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le premier rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 8 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Gordon Alexander Cowan, de Westmount, Québec, pour une loi de divorce d'avec Marion Turnbull Binns Cowan, de Montréal-Ouest, Québec, son épouse.—M. *Bell* (St-Antoine).

De George Saymour Dixon, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Isobel Gardiner Dixon, de Montréal, Québec, maintenant demeurant à Boston, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Jacobs.*

De Dorothy Silcock Wilson, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Leslie David Wilson, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Ellery Sanford Johnston, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Olive Faith Goodwill Johnston, de Montréal, Québec, maintenant demeurant à Boston, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De Mabel Constance Small Cossar, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Robert George Cossar, de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Bell* (St-Antoine).

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport de la commission nommée pour fixer les limites entre les provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique; Partie 1 de 1913 à 1916, Partie II de 1917 à 1921, depuis la passe Kicking-Horse à la passe Yellow-Head, Partie III, 1918 à 1924 de la passe Yellow-Head vers le nord, accompagné de mappes qui s'y rapportent.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du rapport conjoint, avec levés de plans et mappes, de la International Boundary Commission, sur l'arpentage et démarcation de la ligne internationale entre les Etats-Unis et le Canada, du point nord-ouest du lac des Bois au lac Supérieur.

Aussi,—Copie de liste de vente de terres annulées par le département des Affaires des sauvages pour l'année terminée le 31 janvier 1932, conformément aux prescriptions du chapitre 98, article 64, S.R.C., 1927.

Et aussi,—Etat montrant le nombre d'émancipés sous l'article 114 de la Loi des sauvages durant l'exercice terminé le 31 mars 1931, conformément aux prescriptions du chapitre 98, article 113, S.R.C., 1927.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Relevé montrant toutes les terres vendues par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique durant l'année terminée le 30 septembre 1931, avec les noms des acquéreurs, conformément au 49 Victoria, chapitre 9, article 8.

M. Duranleau, du consentement de la Chambre présente un Bill No 6, Loi modifiant la Loi de l'inspection du poisson, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Stewart (Leeds) propose,—Que la Chambre se forme en comité général, à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il a lieu d'autoriser le ministre des Travaux publics à passer, au nom de Sa Majesté, un contrat avec la corporation de la ville d'Ottawa pour prolonger d'une année, à partir du 1er juillet 1931, la période du contrat actuel avec la corporation.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4 de la règle 44:—

Par M. Reid—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. A quelles fins spéciales a été lancé le *National Service Loan.*
2. Quelle partie du *National Loan Service* a été destinée au chômage, à l'assistance aux cultivateurs, aux secours directs, ou mis de côté à ces fins.
3. Quelle a été la somme totale que le fédéral a allouée pour le chômage ou l'assistance aux cultivateurs dans tout le Canada, ou mis de côté à cette fin.
4. Quel a été le montant alloué ou garanti à la province de la Colombie-Britannique pour des travaux destinés à diminuer le chômage, ou mis de côté à cette fin.
5. Quel est le montant alloué ou garanti à la province de la Colombie-Britannique pour secours directs, ou mis de côté à cette fin.
6. Quel était le coût total des plans provinciaux que la province de la Colombie-Britannique a soumis pour secourir les chômeurs ou pour secours directs.
7. Quel était le montant total ratifié ou accepté par le Dominion pour les secours aux chômeurs, 50 pour cent duquel était payable par le Canada, et 50 pour cent par la province de la Colombie-Britannique.

7a. Quel était le montant total d'argent requis pour des entreprises ou des travaux municipaux soumis par la province de la Colombie-Britannique pour l'assistance aux chômeurs.

8. Quel a été le montant total ratifié ou convenu par la Puissance du Canada pour des projets ou entreprises municipales destinés à diminuer le chômage tels que la province de la Colombie-Britannique les a soumis, 50 pour cent du coût étant payable par la Puissance, 25 pour cent par la province de la Colombie-Britannique et 25 pour cent par les diverses municipalités.

9. Quand les projets ont été soumis à Ottawa pour approbation.

10. Quand ces projets ont été finalement ratifiés et acceptés par la Puissance.

11. Quelle personne, au nom de la province de la Colombie-Britannique, a soumis le programme ou les plans des travaux, soit provinciaux, soit municipaux, relativement à l'assistance aux chômeurs.

12. Quelle est la somme totale d'argent qui a été donnée ou envoyée à la province de la Colombie-Britannique, relativement à des travaux destinés à diminuer le chômage ou pour secours directs.

13. Quand ces divers montants ont-ils été envoyés par le gouvernement fédéral à la province de la Colombie-Britannique.

14. Si le gouvernement fédéral a destiné spécialement à diverses municipalités quelque partie de ces argents envoyés à la province de la Colombie-Britannique.

15. Quel est le montant total d'argent donné ou alloué à la province de la Colombie-Britannique par voie de prêt.

16. Si des argents ont été alloués ou donnés par le gouvernement fédéral à la province de la Colombie-Britannique, par voie d'emprunt, pour diverses municipalités, afin de leur aider à financer certains travaux pour secourir les chômeurs.

17. Le cas échéant, quel a été le montant total ainsi donné ou alloué par le fédéral à cette fin spéciale.

18. Quel est le montant total mentionné aux pièces justificatives des argents dépensés par les diverses municipalités pour travaux destinés à diminuer le chômage que la province de la Colombie-Britannique a soumis jusqu'à l'heure actuelle, en donnant les noms des municipalités dont les pièces justificatives ont été soumises avec les divers montants.

19. Quel a été le montant total que la ville de New-Westminster a proposé de dépenser, tel que soumis tout d'abord par la province de la Colombie-Birtannique, en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant à l'agriculture, 1931.

20. Quelle est la somme totale que le gouvernement fédéral a finalement ratifiée pour être dépensée pour secours aux chômeurs par la ville de New-Westminster.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté:—

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Copie du rapport de l'enquête tenue par M. J. B. Carter, représentant du ministère fédéral du Travail, sur les plaintes relatives aux dépenses faites pour des routes et des ponts du comté de Gloucester, travaux destinés à diminuer le chômage, de même qu'une copie des témoignages qui ont servi de fondement à ce rapport.

M. McGibbon, appuyé par M. Charters propose que:—La Chambre est d'avis que toutes les nominations au service extérieur ne devraient plus être faites par la Commission du service civil mais sur avis du ministre seulement.

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Cahan.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Bourgeois pour une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours à l'ouverture de la session;

Après plus ample débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Sur motion de M. Bennett, ordonné,—Que ladite adresse soit grossoyée et qu'elle soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

Sur motion de M. Bennett, résolu:—Que la Chambre, à sa prochaine séance se formera en comité pour prendre en considération les subsides à être accordés à Sa Majesté.

Sur motion de M. Bennett, résolu:—Que la Chambre, à sa prochaine séance se formera en comité pour prendre en considération les Voies et Moyens pour prélever les subsides à être accordés à Sa Majesté.

La Chambre s'ajourne alors à 5.20 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 5

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 10 FEVRIER 1932

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le deuxième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 9 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De la *Quebec, Montreal and Southern Railway Company*, de Montréal, pour une loi à l'effet de proroger d'avantage la limite pour compléter et mettre en opération certaines lignes de chemin de fer. —M. *Raymond*.

De Ethel Seigler Nissenson, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Abraham Nissenson, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Jacobs*.

De Agnes May Jack Evans, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Arnold George Evans, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Antonio Poliseno, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Marie Florida Hélène Soubre Poliseno, de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Lawson*.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copie du rapport des ingénieurs de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada concernant le coût du raccourci à Mafeking entre le mille 45.55, sub-division Erwood et le mille 65.65 sub-division Turnbarry.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copie des ordres généraux de la cour Suprême du Canada, en date du 2 novembre 1931—modifiant la règle 12 du règlement de ladite cour.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, communications et recommandations échangés entre toute et toutes personnes et le premier ministre ou le premier ministre intéri-

maire, le Solliciteur général ou le ministre de la Marine relativement à la nomination du Lieutenant-Colonel J.-S. O'Meara, de Pierre Bertrand et du Dr J. Leblond aux postes respectifs de président et de membres de la Commission du Havre du port de Québec, et aussi tous autres télégrammes, comunications, lettres, etc., contenant des protestations contre ces nominations, ou favorables à des personnes autres que les personnes plus haut nommées à ces postes.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous les documents, correspondance, mémoires échangés depuis le 7 août 1930, entre le président de la Commission des champs de bataille nationaux ou tout membre de cette Commission, et le Solliciteur général, le premier ministre, le premier ministre intérimaire, le ministre de la Défense nationale, le sous-ministre de la Défense nationale, concernant l'enlèvement de munitions de l'édifice *Ross Rifle*, à Québec, et la démolition, entière ou partielle, dudit édifice, et la remise du site de ladite propriété à la ville de Québec.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous les documents, correspondance, mémoires échangés depuis le 7 août 1930, entre le maire de la ville de Québec, ou tout membre du conseil de ville, ou tous membres du Parlement et le Solliciteur général, le premier ministre, le premier ministre intérimaire, le ministre de la Défense nationale, le sous-ministre de la Défense nationale, concernant l'enlèvement de munitions de l'édifice *Ross Rifle*, à Québec, et la démolition, en tout ou en partie, dudit édifice, et la remise du site de ladite propriété à la ville de Québec.

Et aussi,—Copie de l'arrêté en Conseil, C.P. 20, en date du 16 janvier 1932, transférant toutes les divisions du service public qui ont trait à l'administration de la Loi des brevets, de la Loi du droit d'auteur, de la Loi des marques de commerce et dessins de fabriques et de la Loi du marquage du bois au ministère du Secrétaire d'Etat.

Les bills suivants, du consentement de la Chambre sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 7, Loi modifiant le Code criminel (Procès-sommaires).—M. *Guthrie.*

Bill No 8, Loi modifiant la Loi des jeunes délinquants.—M. *Guthrie.*

Bill No 9, Loi modifiant la Loi des juges.—M. *Guthrie.*

Bill No 10, Loi modifiant et codifiant la Loi des pêcheries.—M. *Duranleau.*

Bill No 11, Loi modifiant le Code criminel (Transport d'articles prohibés).—M. *Guthrie.*

M. Reid, de son siège en Chambre, demande permission en vertu de la règle 31, de proposer l'ajournement de la Chambre afin de discuter une question définie d'importance publique urgente, et déclare que le sujet est:—

Discuter la situation créée dans la municipalité de Burnaby, dans la province de la Colombie-Britannique, où des centaines d'hommes qui ont été employés d'après le fonds pour soulagement au chômage n'ont pas reçu de gages ou de rémunération pour leur travail à cause d'un différend entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et le gouvernement fédéral au sujet des comptes-rendus; et aussi, que ces hommes sont dans une grande détresse et besoin et que leur situation est terrible et demande une attention urgente.

Il remet alors une copie écrite du sujet qu'il veut discuter à M. l'Orateur, lequel l'ayant lue à la Chambre, pose la question: le député a-t-il la permission de procéder?

Aucune objection étant soulevée;

M. l'Orateur demande alors au député de proposer sa motion.

M. Reid, appuyé par M. Munn, propose alors:—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Après débat, la motion, du consentement de la Chambre est retirée.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. McIntosh—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, télégrammes, correspondance, lettres, écrits, rapports, pièces justificatives, cartes routières, plans indiquant les voies latérales pour l'industrie et mémoires relatifs au dossier No 30356.13 de la Commission des chemins de fer du Canada où l'on voit que le Chemin de fer Canadien du Pacifique est le demandeur. Et aussi une décision de la Commission qui a résulté d'une requête à la Commission des chemins de fer, datée le 23 juin 1931, et le rapport de l'audience à North Battleford, le 8 octobre 1931.

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents qui ont trait à la destitution du maître de poste de Ste-Cécile, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick, et à la nomination de Lazare Lanteigne comme maître de poste.

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents qui ont trait à la destitution de John Louis Arseneau, maître de poste de Six Roads, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick, et à la nomination de son successeur.

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Copie de tous documents, correspondance, rapports sur les aptitudes des candidats, et de tous les autres documents qui ont trait à la position vacante au bureau de poste de Lakeville, comté de Carleton, Nouveau-Brunswick, reçus ou envoyés par le ministère des Postes depuis le 1er juin 1931.

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à la nomination de J. A. Boulay comme maître de poste temporaire de Oliver Siding, comté de Restigouche, Nouveau-Brunswick, de même que les rapports et la correspondance qui ont trait à la destitution de Germain Dionne, maître de poste de Oliver Siding. Et aussi tous les rapports et la correspondance qui ont trait à la nomination d'un maître de poste permanent à Oliver Siding.

M. Speakman, appuyé par M. Lucas, propose, que:—Considérant que le problème de la production a été résolu en grande partie grâce surtout à la publication de méthodes scientifiques et aux résultats des recherches techniques organisées; et

Considérant que le gouvernement fédéral a fourni sa contribution à cette fin en établissant le Conseil national des recherches scientifiques, et en donnant son assistance financière à ce Conseil; et

Considérant que le problème de la distribution, avec les questions connexes du pouvoir d'achat et de la valeur d'échange des commodités agricoles ou autres, de même que leurs relations avec le problème croissant du chômage, ne sont pas encore réglés et exigent une attention immédiate, une enquête méthodique et une étude raisonnée; et

Considérant que cette tâche peut être mieux accomplie sous l'impulsion de l'état et par des hommes possédant un entraînement scientifique que l'on mettrait en état de consacrer tout leur temps et toute leur énergie à l'étude de ce problème important;

En conséquence, il est résolu, de l'avis de la Chambre, que le gouvernement devrait prendre en considération immédiate l'établissement et le maintien de quelque société organisée à cette fin, laquelle pourrait être connue sous le nom de Conseil national des recherches sociales et économiques.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 6.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 6

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 11 FEVRIER 1932

Prières.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le troisième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 10 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Farla Goldman Rother, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Abraham Rother, de Westmount, Québec, son époux.—M. *Jacobs.*

De Georgina Linda McIndoe Howard, de Westmount, Québec, pour une loi de divorce d'avec Chase Howard, de Westmount, Québec, son époux.—M. *White* (Mont-Royal).

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Mines pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.

Et aussi,—Rapport annuel du ministère de l'Immigration et de la Colonisation pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copie de la Convention internationale relative au traitement des prisonniers de guerre, signée à Geneve le 27 juillet 1929.

Et aussi,—Copie de la Convention internationale pour l'amélioration de la condition des blessés et des malades des armées sur le champ de bataille, signée à Genève le 27 juillet 1929.

Les ordres de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Reid—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Si quelques administrateurs des Chemins de fer nationaux du Canada ont démissionné ou manifesté leur intention de démissionner.

2. Combien de requêtes les Chemins de fer nationaux du Canada ont présentées à la Commission des chemins de fer pour obtenir des privilèges de liberté de parcours sur le chemin de fer Canadien du Pacifique ou tout autre chemin de fer durant les années écoulées de 1922 à 1932 inclusivement.

3. Quel est le nombre des requêtes que les Chemins de fer nationaux du Canada ont faites à la Commission des chemins de fer pour obtenir des privilèges de liberté de parcours sur le chemin de fer Canadien du Pacifique ou tout autre chemin de fer, et qui ont été accordées durant les années écoulées de 1922 à 1932.

4. Quelle est la compagnie de chemin de fer qui transporte les dépêches de Vancouver, Colombie-Britannique, à des localités dans l'est du Canada, et à des localités d'où le courrier part pour les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada.

5. A quel coût est transporté ce courrier qui, de Vancouver se rend jusqu'à ces localités.

6. Quelle somme d'argent on a versée pour le transport du courrier sur tous ces circuits durant l'année 1931.

Par M. Reid—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

Combien de personnes, à l'emploi du gouvernement fédéral, reçoivent les traitements ou rémunérations suivantes $4,000 ou plus, jusqu'à $4,900; $5,000 ou plus, jusqu'à $5,900; $6,000 ou plus, jusqu'à $6,900; $7,000 ou plus, jusqu'à $7,900; $8,000 ou plus, jusqu'à $8,900; $9,000 ou plus, jusqu'à $9,900; $10,000 ou plus, jusqu'à $10,900; $11,000 ou plus, jusqu'à $11,900; $12,000 ou plus.

Par M. Reid—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Combien de requêtes la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique a faites à la Commission des chemins de fer pour obtenir des privilèges de libre parcours sur les voies des Chemins de fer nationaux du Canada, ou de tout autre chemin de fer durant les années écoulées de 1922 à 1932 inclusivement.

2. Combien de requêtes les Chemins de fer nationaux du Canada ont faites à la Commission des chemins de fer pour obtenir des privilèges de libre parcours sur les voies du chemin de fer Canadien du Pacifique ou de tout autre chemin de fer, durant les années écoulées de 1922 à 1932 inclusivement.

Par M. Reid—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Si le gouvernement fédéral ou un fonctionnaire quelconque de la Puissance a fait à la province de la Colombie-Britannique, ou à un fonctionnaire quelconque de la province de la Colombie-Britannique, la promesse que le gouvernement fédéral avancerait des fonds pour couvrir la partie du coût que les municipalités ont à payer relativement aux travaux entrepris pour diminuer le chômage.

2. Dans l'affirmative, à quelle date cette assurance a été donnée.

Par M. Barrette—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Avocats ou sociétés légales qui ont en mains des causes de l'Etat dans la province de Québec, depuis le 28 juillet 1930, (*a*) pour le ministère de la Justice, (*b*) le ministère du Revenu national, (*c*) le ministère des Finances, (*d*) le département du secrétaire d'Etat et des Affaires extérieures, (*e*) le ministère de la Marine et des Pêcheries, (*g*) le ministère des Postes, (*h*) le ministère de l'Intérieur, (*i*) le ministère de l'Immigration et des Mines, (*j*) le ministère de la Défense nationale, (*k*) le département de la Santé et des Pensions, (*l*) le ministère des Travaux publics, (*m*) le ministère de l'Agriculture, (*n*) le ministère du Commerce, (*o*) le ministère du Travail.

2. Au cours de la dernière année fiscale, quelles sommes ont été versées à chacun de ces avocats.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Speakman: Considérant que le problème de la production a été résolu en grande partie grâce surtout à l'application de méthodes scientifiques et aux résultats des recherches techniques organisées; et

Considérant que le gouvernement fédéral a fourni sa contribution à cette fin en établissant le Conseil national des recherches scientifiques, et en donnant son assistance financière à ce Conseil; et

Considérant que le problème de la distribution, avec les questions connexes du pouvoir d'achat et de la valeur d'échange des commodités agricoles ou autres, de même que leurs relations avec le problème croissant du chômage, ne sont pas encore réglés et exigent une attention immédiate, une enquête méthodique et une étude raisonnée; et

Considérant que cette tâche peut être mieux accomplie sous l'impulsion de l'état et par des hommes possédant un entraînement scientifique que l'on mettrait en état de consacrer tout leur temps et toute leur énergie à l'étude de ce problème important;

En conséquence, il est résolu, de l'avis de la Chambre, que le gouvernement devrait prendre en considération immédiate l'établissement et le maintien de quelque société organisée à cette fin, laquelle pourrait être connue sous le nom de Conseil national des recherches sociales et économiques.

Après plus ample débat, ladite motion est agréée.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. McIntosh—Ordre de la Chambre—Dossier contenant (*a*) un relevé détaillé des diverses sommes d'argent que le gouvernement fédéral a données ou prêtées à chacune des diverses provinces durant l'année fiscale actuelle, 1931-32, en indiquant les dates dans chaque cas; (*b*) la fin spéciale à laquelle chaque somme d'argent ainsi prêtée ou donnée était destinée; (*c*) tous les renseignements ou les documents que le gouvernement a en possession au sujet de la manière dont on a disposé de chacune des dites sommes, et qui expliquent dans tous ces détails la ou les fins pour lesquelles chaque somme a été dépensée.

Par M. Marcil pour M. Boulanger—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents concernant la destitution de M. Adélard Dallaire comme maître de poste de St-Raphaël, comté de Bellechasse, et la nomination de son successeur.

Par M. Marcil pour M. Boulanger—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents concernant la destitution de M. Louis Guay comme maître de poste de Ste-Sabine, comté de Bellechasse, et la nomination de son successeur.

Par M. Marcil pour M. Boulanger—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents concernant la destitution de M. J. N. Bélanger comme maître de poste de St-Damien, comté de Bellechasse, et la nomination de son successeur.

Par M. Marcil pour M. Boulanger—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents concernant la destitution de M. Jos. Laprise comme maître de poste de St-Nérée, comté de Bellechasse, et la nomination de son successeur.

Par M. Marcil pour M. Boulanger—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents concernant la destitution de M. Maxime L'Abbé comme maître de poste à la gare de St-Nérée, comté de Bellechasse, et la nomination de son successeur.

Par M. Marcil pour M. Boulanger—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents concernant la destitution de M. J.-Bte Boulanger comme maître de poste de La Durantaye, comté de Bellechasse, et la nomination de son successeur.

Par M. Marcil pour M. Boulanger—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents concernant la destitution de M. Louis N. Latulippe comme maître de poste à la gare de St-Valier, comté de Bellechasse, et la nomination de son successeur.

Par M. Marcil pour M. Boulanger—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents concernant la destitution de M. Noël Culet, comme maître de poste à Beaumont, comté de Bellechasse, et la nomination de son successeur.

M. Donnelly, appuyé par M. Bothwell, propose, que:—La Chambre est d'avis que le prix de l'essence payé par le consommateur canadien est trop élevé depuis quelque temps et que cette question devrait être référée au comité permanent des Banques et du Commerce pour enquête et rapport.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

M. Mitchell, appuyé par M. Woodsworth propose, que:—Considérant que durant la session de 1931 un comité spécial a été formé pour conduire une enquête sur la *Beauharnois Power Development;* et

Considérant qu'il a été prouvé que des sommes énormes d'argent avaient été versées aux caisses électorales des partis;

En conséquence, il est résolu, de l'avis de la Chambre, qu'il est désirable que le comité des Privilèges et Elections étudie la question des dépenses électorales, fasse rapport et prépare les modifications à la Loi électorale qui pourront être jugées nécessaires.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 2, Loi concernant la frontière entre la province de l'Alberta et de la Colombie-Britannique étant lu;

M. Cahan, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 3, Loi modifiant la Loi des chambres de commerce étant lu;

M. Cahan, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.45 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 7

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 12 FEVRIER 1932

Prières.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le premier rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Mabel Constance Small Cossar, de Montréal, Québec, épouse de Robert George Cossar.

De Gordon Alexander Cowan, de Westmount, Québec, époux de Marion Turnbull Binns Cowan.

De Agnes May Jack Evans, de Montréal, Québec, épouse de Arnold George Evans.

De Ellery Sanford Johnston, de Montréal, Québec, époux de Olive Faith Goodill Johnston.

De Ethel Seigler Nissenson, de Montréal, Québec, épouse de Abraham Nissenson.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que les honorables sénateurs Aylesworth (sir Allen), Buchanan, Chapais, Dennis, Donnelly, Green, Hatfield, Horsey, Legris, Lewis, McDonald (Shediac), McLean, McLennan, Pope, Prévost, Raymond, Robertson, Taylor, Todd, White (Inkerman) et White (Pembroke), ont été nommés pour composer un comité chargé de surveiller les travaux d'impressin du Sénat, pendant la présente session et d'agir au nom du Sénat comme membre du comité mixte des deux Chambres au sujet des travaux d'impression du Parlement.

Aussi,—Un message informant la Chambre que l'honorable Président et les honorables sénateurs Aylesworth (sir Allen), Beaubien, Chapais, Gillis, Gordon, Griesbach, Hatfield, Laird, Lemieux, Lewis, Logan, McDougald, McLennan, Poirier, Taylor, et Wilson (Rockcliffe), ont été nommés pour composer un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres dans l'administration de ladite bibliothèque.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que l'honorable Président et les honorables sénateurs Hardy, Logan, McMeans, Michener, Tanner et Taylor, ont été nommés pour former une comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration du restaurant du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit restaurant.

M. Rhodes, du comité spécial nommé pour préparer et rapporter la liste des membres devant composer les comités permanents de la Chambre, en vertu de la règle 63, présente le rapport suivant:—

Votre comité recommande que les membres dont les noms apparaissent dans les listes attachées, composent les comités permanents de la Chambre, en vertu de la règle 63, comme suit:—

No 1

Privilèges et Elections

Messieurs

Anderson *(Toronto-High-Park)*,
Beaubien,
Burns,
Casgrain,
Casselman,
Duff,
Elliott,
Esling,
Gagnon,
Gardiner,
Guthrie,
Gray,
Hanson *(York-Sunbury)*,
Jacobs,
Lapointe,
Lawson,
Lennox,
MacDonald *(Cap-Breton-Sud)*,
MacNicol,
Marcil,
McPhee,
Mercier *(St-Henri)*,
Hitchell,
Morand,
Ralston,
Stinson,
Sullivan,
Thompson *(Simcoe-Est)*,
Turnbull.—29.

(Quorum 10)

No 2

Chemins de fer, Canaux et Télégraphes

Messieurs

Ahearn,
Anderson *(Toronto-High-Park)*,
Beaubier,
Bell *(Hamilton-Ouest)*,
Beynon,
Bothwell,
Bradette,
Bury,
Butcher,
Cantley,
Casgrain,
Casselman,
Chevrier,
Dorion,
Dubuc,
Dupré,
Edwards,
Esling,
Fiset (Sir Eugène),
Fraser, *(Cariboo)*,
Gardiner,
Geary,
Hackett,
Hanbury,
Hanson *(Skeena)*,
Harris,

Heaps,
Jones,
Kennedy *(Peace-River)*,
Lacroix,
Laurin,
Macdonald *(King's I.P.E.)*,
MacMillan *(Saskatoon)*,
Manion,
McGibbon,
McIntosh,
McLure,
Mercier *(Laurier-Outremont)*,
Moore *(Ontario)*,
Nicholson,
Pouliot,
Price,
Rogers,
Ross,
Ryerson,
St-Père,
Sanderson,
Séguin,
Shaver,
Simpson *(Algoma-Ouest)*,
Smith *(Cumberland)*,
Speakman,
Stewart *(Edmonton-Ouest)*,
Stitt *(Nelson)*,
Totzke,
Turnbull,
Urquhart,
Vallance,
White *(London)*,
White *(Mont-Royal)*.—60.

(Quorum 20)

No 3

Bills Privés

Messieurs

Ahearn,
Anderson *(Halton)*,
Arsenault,
Barber,
Barrette,
Bell *(St-Antoine)*,
Boucher,
Bowen,
Brown,
Chaplin,
Chevrier,
Cormier,
Cowan *(Long-Lake)*,
Denis,
Deslauriers,
Duff,
Dumaine,
Edwards,
Ernst,
Fournier,
Gobeil,
Gott,
Guthrie,
Hall,
Irvine,
Kennedy *(Winnipeg-Sud-Centre)*,
Laflèche,
Larue,
Lawson,
Luchkovich,
MacInnis,
Mackenzie *(Vaucouver-Centre)*,
Maloney,
McDade,
McGregor,
McMillan *(Huron-Sud)*,
Mercier *(Laurier-Outremont)*,
Mitchell,
Moore *(Ontario)*,
Myers,
Peck,
Pettit,
Sanderson,
Séguin,
Spence,
Stinson,
Sullivan,
Tummon,
Verville,
Wilson.—50.

(Quorum 15)

No 4

Règlement

Messieurs

Arthurs,
Baker,
Bell *(Hamilton-Ouest)*,
Bell *(St-Antoine)*,
Blair,
Bury,
Cahan,
Deslauriers,
Fontaine,
Fraser *(Northumberland-Ont.)*,
Hay,
LaVergne,
Luchkovich,
McKenzie *(Assiniboia)*,
Mercier *(St-Henri)*,
Munn,
Plunkett,
Rowe,
Thompson *(Lanark)*,
Woodsworth.—20.

(Quorum 8)

No 5

Impressions

Membres des Communes

Messieurs

Anderson *(Halton)*,
Baribeau,
Belec,
Boulanger,
Bourgeois,
Brasset,
Charters,
Desrochers,
Dubois,
Embury,
Esling,
Factor,
Fortin,
Girouard,
Gott,
Gray,
Hay,
Heaps,
Howden,
Lucas,
MacLean,
Maloney,
Marcil,
Matthews,
McKenzie *(Assiniboia)*,
McLure,
Moore *(Châteauguay-Huntingdon)*,
Munn,
Murphy,
Parent,
Peck,
Perras,
Pickel,
Porteous,
Price,
Quinn,
Rhéaume,
Rinfret,
Roberge,
Robinson,
Rowe,
Ryerson,
St-Père,
Short,
Simpson, *(Simcoe-Nord)*,
Spankie,
Spencer,
Spotton,
Taylor,
Tétrault,
Verville,
Wilson,
Woodsworth,
Wright.—54.

No 6

Comptes Publics

Messieurs

Anderson *(Halton)*,
Arthurs,
Beaubien,
Beaubier,
Bell *(Hamilton-Ouest)*,
Bothwell,
Bourgeois,
Cahan,
Coote,
Cowan *(Long Lake)*,
Cowan *(Port Arthur-Thunder Bay)*,
Donnelly,
Dubuc,
Duff,
Dumaine,
Duranleau,
Edwards,
Embury,
Fournier,
Fraser *(Cariboo)*,
Fraser *(Northumberland, Ont.)*,
Gagnon,
Garland *(Carleton)*,
Geary,
Girouard,
Hanson *(York-Sunbury)*,
Ilsley,
Jacobs,
Lennox,
MacDonald *(Cap-Breton-Sud)*,
Mackenzie *(Vancouver-Centre)*,
Macphail (Mlle),
Perras,
Pouliot,
Power,
Ralston,
Rhodes,
Robinson,
Ross,
Rutherford,
Smith *(Cumberland)*,
Smith *(Victoria-Carleton)*,
Smoke,
Speakman,
Stanley,
Stewart *(Leeds)*,
Swanston,
Taylor,
Weese,
Willis.—50.

(Quorum 15)

No 7

Banques et Commerce

Messieurs

Arthurs,
Baker,
Beynon,
Bothwell,
Bowman,
Campbell,
Casgrain,
Chaplin,
Donnelly,
Dorion,
Ernst,
Euler,
Fafard,
Gagnon,
Ganong,
Geary,
Hackett,
Hanson *(York-Sunbury)*,
Harris,
Hepburn,
Howard,
Hurtubise,
Irvine,
Jacobs,
Laurin,
Lawson,
MacMillan *(Saskatoon)*,
Matthews,
McGibbon,
McPhee,
Mercier *(St-Henri)*,
Peck,
Perley *(Qu'Appelle)*,
Pettit,
Power,
Ralston,
Raymond,
Rhodes,
Rinfret,
Rutherford,
Ryckman,
Sanderson,
Smoke,
Spencer,
Stevens,
Stewart *(Lethbridge)*,
Sullivan,
Vallance,
White *(Mont-Royal)*,
Willis.—50.

(Quorum 15)

No 8

Agriculture et Colonisation

Messieurs

Barber,
Bertrand,
Blair,
Bowman,
Bouchard,
Boucher,
Boulanger,
Bowen,
Boyes,
Brown,
Burns,
Campbell,
Carmichael,
Caylay,
Coote,
Donnelly,
Dubuc,
Duguay,
Dupuis,
Elliott,
Garland *(Bow-River)*,
Gobeil,
Gott,
Goulet,
Hay,
Jones,
Loucks,
Lucas,
McGillis,
McKenzie *(Assiniboia)*,
McMillan *(Huron-Sud)*,
McPhee,
Moore *(Châteauguay-Huntingdon)*,
Motherwell,
Mullins,
Myers,
Perley *(Qu'Appelle)*,
Pickel,
Porteous,
Rowe,
Sauvé,
Séguin,
Senn,
Shaver,
Simpson *(Simcoe-Nord)*,
Smith *(Victoria-Carleton)*,
Spotton,
Sproule,
Stewart *(Lethbridge)*,
Stirling,
Swanston,
Taylor,
Thompson *(Lanark)*,
Totzke,
Tummon,
Vallance,
Weese,
Weir *(Melfort)*,
Weir *(Macdonald)*,
Young.—60.

(Quorum 20)

No 9

Marine et Pêcheries

Messieurs

Baribeau,
Barrette,
Beaubien,
Black (Halifax),
Brasset,
Cantley,
Cardin,
Dickie,
Duff,
Dupuis,
Duranleau,
Ernst,
Ganong,
Hanson *(Skeena)*,
Ilsley,
Johnstone,
Larue,
MacDonald *(Cap-Breton-Sud)*,
Macdonald *(King's, I.P.E.)*,
MacInnis,
MacLean,
McDade,
McLure,
Neill,
Pouliot,
Plunkett,
Price,
Quinn,
Reid,
Ross,
Short,
Speakman,
Stitt *(Selkirk)*,
Urquhart,
Veniot.—35.

(Quorum 10)

No 10

Mines, Forêts et Cours d'eau

Messieurs

Beaubien,
Belec,
Bell *(St-John-Albert)*,
Beynon,
Boucher,
Bowman,
Bradette,
Cotnam,
Cowan *(Port-Arthur-Thunder-Bay)*,
Desrochers,
Dickie,
Duguay,
Esling,
Fraser *(Northumberland, Ont.)*,
Garland *(Bow-River)*,
Gershaw,
Gordon,
Hurtubise,
Ilsley,
Johnstone,
Kennedy *(Peace-River)*,
Macdougall,
Mitchell,
Mullins,
Nicholson,
Parent,
Plunkett,
Roberge,
Simpson *(Algoma-Ouest)*,
Smith *(Cumberland)*,
Stanley,
Stewart *(Edmonton-Ouest)*,
Stitt *(Nelson)*,
Tétrault,
Weir *(Macdonald)*.—35.

(Quorum 10)

No 11

Relations Industrielles et Internationales

Messieurs

Arsenault,
Bell *(St-Antoine)*,
Bell *(St-John-Albert)*,
Black *(Halifax)*,
Bourassa,
Ferland,
Gordon,
Hackett,
Hall,
Heenan,
Howard,
Johnstone,
Kennedy *(Winnipeg-Sud-Centre)*,
Lacroix,

Macdougall,
MacNicoll,
Macphail (Mlle),
Matthews,
McGibbon,
McIntosh,
McMillan *(Huron-Sud)*,
Morand,
Neill,
Nicholson,
Parent,
Perley (Sir George),
Reid,
St-Père,
Stanley,
Stitt *(Selkirk)*,
Turnbull,
Veniot,
White *(London)*,
Woodsworth,
Wright.—35.

(Quorum 10)

No 12

Débats

Messieurs

Bouchard,
Coote,
Cormier,
Esling,
Laflèche,
Macdougall,
Marcil,
Rinfret,
Rogers,
Stirling,
Sutherland,
Young.—12.

(Quorum 7)

No 13

Bibliothèque

Membres des Communes

M. l'Orateur et Messieurs

Barber,
Bertrand,
Bourassa,
Boyes,
Butcher,
Carmichael,
Charters,
Chevrier,
Cotnam,
Dubois,
Factor,
Ferland,
Fontaine,
Fortin,
Fraser *(Cariboo)*,
Gagnon,
Girouard,
Guthrie,
Hepburn,
Irvine,
Jones,
Laflèche,
Larue,
LaVergne,
Marcil,
McGillis,
McGregor,
McIntosh,
MacMillan *(Saskatoon)*,
Peck,
Perley (Sir George),
Pouliot,
Quinn,
Rhéaume,
Rinfret,
Short,
Smoke,
Stirling,
Thauvette,
Thompson *(Simcoe-Est)*,
Thompson *(Lanark)*,
White *(London)*,
Wright.—44.

No 14

Restaurant

Membres des Communes

M. l'Orateur et Messieurs

Ahearn,
Barrette,
Black *(Halifax)*,
Bourassa,
Carmichael,
Cayley,
Garland *(Carleton)*,
Hanbury,
Howard,
Howden,
Laflèche,
Macphail (Mlle),
Ryerson,
Senn,
Spankie,
Spence,
Sproule,
Thauvette,
Wilson.—20.

Sur motion de M. Rhodes, ledit rapport est adopté.

Sur motion de M. Bennett, il est résolu,—Que les comités permanents de cette Chambre soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et à faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes, papiers et documents.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère du Travail pour l'exercice terminé le 31 mars 1931, comprenant les rapports des minutes sous les Statuts suivants: Loi des enquêtes sur des différents industriels, loi de coalition et du travail; loi des pensions de vieillesse, lois d'enquête sur les coalitions, loi de coordonnement des bureaux d'emploi, loi d'éducation technique, loi d'annuité du gouvernement.

Il dépose aussi sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 février 1932:—Copie du rapport de l'enquête tenue par M. J. B. Carter, représentant du ministère fédéral du Travail, sur les plaintes relatives aux dépenses faites pour des routes et des ponts du comté de Gloucester, travaux destinés à diminuer le chômage, de même qu'une copie des témoignages qui ont servi de fondement à ce rapport.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 février—Etat montrant:—

1. A quelles fins spéciales a été lancé le *National Service Loan*.
2. Quelle partie du *National Service Loan* a été destinée au chômage, à l'assistance aux cultivateurs, aux secours directs, ou mis de côté à ces fins.
3. Quelle a été la somme totale que le fédéral a allouée pour le chômage ou l'assistance aux cultivateurs dans tout le Canada, ou mis de côté à cette fin.
4. Quel a été le montant alloué ou garanti à la province de la Colombie-Britannique pour des travaux destinés à diminuer le chômage, ou mis de côté à cette fin.
5. Quel est le montant alloué ou garanti à la province de la Colombie-Britannique pour secours directs, ou mis de côté à cette fin.
6. Quel était le coût total des plans provinciaux que la province de la Colombie-Britannique a soumis pour secourir les chômeurs ou pour secours directs.

7. Quel était le montant total ratifié ou accepté par le Dominion pour les secours aux chômeurs, 50 pour cent duquel était payable par le Canada, et 50 pour cent par la province de la Colombie-Britannique.

7a. Quel était le montant total d'argent requis pour des entreprises ou des travaux municipaux soumis par la province de la Colombie-Britannique pour l'assistance aux chômeurs.

8. Quel a été le montant total ratifié ou convenu par la Puissance du Canada pour des projets ou entreprises municipales destinés à diminuer le chômage tels que la province de la Colombie-Britannique les a soumis, 50 pour cent du coût étant payable par la Puissance, 25 pour cent par la province de la Colombie-Britannique et 25 pour cent par les diverses municipalités.

9. Quand les projets ont été soumis à Ottawa pour approbation.

10. Quand ces projets ont été finalement ratifiés et acceptés par la Puissance.

11. Quelle personne, au nom de la province de la Colombie-Britannique, a soumis le programme ou les plans des travaux, soit provinciaux, soit municipaux, relativement à l'assistance aux chômeurs.

12. Quelle est la somme totale d'argent qui a été donnée ou envoyée à la province de la Colombie-Britannique, relativement à des travaux destinés à diminuer le chômage ou pour secours directs.

13. Quand ces divers montants ont-ils été envoyés par le gouvernement fédéral à la province de la Colombie-Britannique.

14. Si le gouvernement fédéral a destiné spécialement à diverses municipalités quelque partie de ces argents envoyés à la province de la Colombie-Britannique.

15. Quel est le montant total d'argent donné ou alloué à la province de la Colombie-Britannique par voie de prêt.

16. Si des argents ont été alloués ou donnés par le gouvernement fédéral à la province de la Colombie-Britannique, par voie d'emprunt, pour diverses municipalités, afin de leur aider à financer certains travaux pour secourir les chômeurs.

17. Le cas échéant, quel a été le montant total ainsi donné ou alloué par le fédéral à cette fin spéciale.

18. Quel est le montant total mentionné aux pièces justificatives des argents dépensés par les diverses municipalités pour travaux destinés à diminuer le chômage que la province de la Colombie-Britannique a soumis jusqu'à l'heure actuelle, en donnant les noms des municipalités dont les pièces justificatives ont été soumises avec les diverses montants.

19. Quel a été le montant total que la ville de New-Westminster a proposé de dépenser, tel que soumis tout d'abord par la province de la Colombie-Britannique, en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant à l'agriculture, 1931.

20. Quelle est la somme totale que le gouvernement fédéral a finalement ratifiée pour être dépensée pour secours aux chômeurs par la ville de New-Westminster.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport des Archives publiques pour l'année 1931.

Le Bill No 3, Loi modifiant la Loi des chambres de commerce est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 4, Loi modifiant la Loi des brevets étant lu;

M. Cahan propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est référé à un comité spécial de sept membres composé de MM. Anderson (High-Park), Bury, Cahan, Chevrier, Ilsley, Irvine et MacDonald (Cap-Breton) avec pouvoirs d'envoyer quérir personnes, papiers et documents et faire rapport de temps à autre.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 5, Loi concernant la concurrence déloyale dans l'industrie et le commerce étant lu;

M. Cahan propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est référé à un comité spécial composé de MM. Anderson (High-Park), Bury, Cahan, Chevrier, Ilsley, Irvine et MacDonald (Cap-Breton) avec pouvoir de faire quérir personnes, papiers et documents et faire rapport de temps à autre.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 6, Loi modifiant la Loi de l'inspection du poisson;

M. Duranleau propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois et référé au comité de la Marine et des Pêcheries.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant un contrat entre Sa Majesté et la corporation de la cité d'Ottawa.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il a lieu d'autoriser le ministre des Travaux publics à passer, au nom de Sa Majesté, un contrat avec la corporation de la ville d'Ottawa pour prolonger d'une année, à partir du 1er juillet 1931, la période du contrat actuel avec la corporation.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Stewart (Leeds), du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 12, Loi ayant pour objet d'autoriser un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 10, Loi modifiant et codifiant la Loi des pêcheries est lu la deuxième fois et référé au comité de la Marine et des Pêcheries.

M. Smith (Victoria-Carleton) propose, que,—La Chambre est d'avis qu'il est opportun que le gouvernement canadien prenne tous les moyens possibles, et continue à faire tous ses efforts, pour que le ministère anglais de l'Agriculture lève l'embargo actuellement en vigueur en Grande-Bretagne sur l'importation des pommes de terre canadiennes.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre s'ajourne alors à 5.40 p.m., jusqu'à lundi prochain.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 8

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 15 FEVRIER 1932

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quatrième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 12 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De George Senkler Morgan, de Westmount, Québec, pour une loi de divorce d'avec Doris Louise White Morgan, de Westmount, Québec, maintenant demeurant à Détroit, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Walter Selkirk Newton et autres, de Winnipeg, Manitoba, pour une loi constituant en corporation de *The W. S. Newton Company*, avec pouvoir d'acquérir les affaires de *W. S. Newton and Company*, Winnipeg, Manitoba.—M. *Brown*.

Un message est reçu du Sénat priant cette Chambre d'accorder à son greffier, permission de comparaître et de produire devant le comité du Sénat, une copie des témoignages rendus durant la dernière session devant le comité spécial des Communes, institué pour faire enquête sur le projet hydroélectrique de la Beauharnois.

Sur motion de M. Bennett, ordonné,—Que la requête contenue dans ledit message soit accordée et qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies des arrêtés en Conseil passés entre le 30 octobre 1931 et le 10 février 1932 autorisant le paiement de sommes d'argent à la province de la Colombie-Britannique en vertu des prescriptions de la "Loi du chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931".

Et aussi,—Copie de convention, en date du 19 août 1931 agréée avec le gouvernement de la Colombie-Britannique concernant le même sujet.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:—

BESSBOROUGH.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1933, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 15 février 1932.

Sur motion de M. Rhodes lesdits message et budget sont référés au comité des Subsides.

Sur motion de M. Bennett, ordonné:—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre se joindra à eux pour former un comité mixte des Impressions du Parlement, et que les membres du comité des Impressions, savoir: Messieurs: Anderson (Halton), Baribeau, Belec, Boulanger, Bourgeois, Brasset, Charters, Desrochers, Dubois, Embury, Esling, Factor, Fortin, Girouard, Gott, Gray, Hay, Heaps, Howden, Lucas, MacLean, McKenzie (Assiniboine), McLure, Maloney, Marcil, Mattheys, Moore (Châteauguay-Huntingdon), Munn, Murphy, Parent, Peck, Perras, Pickel, Porteous, Price, Quinn, Rhéaume, Rinfret, Roberge, Robinson, Rowe, Ryerson, St-Père, Short, Simpson (Simcoe-Nord), Spankie, Spencer, Woodsworth et Wright agiront de la part de la Chambre, comme membre dudit comité mixte.

Sur motion de M. Bennett, ordonné:—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé l'honorable Orateur et messieurs Barber, Bertrand, Bourassa, Boyes, Butcher, Carmichael, Charters, Chevrier, Cotnam, Dubois, Factor, Ferland, Fontaine, Fortin, Fraser (Cariboo), Gagnon, Girouard, Guthrie, Hepburn, Irvine, Jones, Laflèche, Larue, LaVergne, MacMillan (Saskatoon), Marcil, McGillis, McGregor, McIntosh, Peck, Perley (Sir George), Pouliot, Quinn, Rhéaume, Short, Rinfret, Smoke, Sterling, Thauvette, Thompson (Simcoe-Est), Thompson (Lanark), White (London) et Wright pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de la Chambre des Communes sont concernés et pour agir au nom de la Chambre des Communes comme membres d'un comité mixte de la bibliothèque.

Sur motion de M. Bennett, ordonné:—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a nommé l'honorable Orateur et messieurs Ahearn, Barrette, Black (Halifax), Bourassa, Carmichael, Cayley, Garland (Carleton), Hanbury, Howard, Howden, Laflèche, Macphail (Mlle), Ryerson, Senn, Spankie, Spence, Sproule, Thauvette et Wilson, pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur l'Orateur dans la régie du restaurant, en tant que les intérêts de la Chambre des Communes sont concernés et pour agir comme membres d'un comité mixte des deux Chambres sur le restaurant.

M. Murphy, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 13, Loi ayant pour objet de soumettre au Parlement certains règlements et arrêtés en Conseil, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Gagnon, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 14, Loi modifiant la Loi du service civil (Vacances service extérieur), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Tétrault—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Combien de femmes mariées sont à l'emploi des divers départements de l'administration, à Ottawa.
2. Quel est le nombre de ces femmes qui vivent avec leur mari.
3. Quel est le nombre desdits maris qui sont à l'emploi de l'Etat.
4. Quel est le nombre desdites femmes qui sont le seul support de leur famille.

Par M. Tétrault—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Combien de personnes sont employées au service de l'impôt sur le revenu à Montréal.
2. Combien de personnes ont été nommées depuis le 1er août 1931.
3. Combien sont des hommes mariés.
4. Combien de femmes mariées.
5. Combien de personnes qui ne sont pas mariées.
6. Combien de chaque nationalité.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Le nombre des secrétaires particuliers et des secrétaires particuliers adjoints de chaque ministre, le Solliciteur général compris.
2. Le nom et le traitement de chacun et pour quel ministre chacun travaille.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés entre le ministre des Postes et (ou) avec tout fonctionnaire de ce ministère, et toute ou toutes personnes de la province de la Nouvelle-Ecosse relativement à l'enquête faite sur la conduite du maître de poste de Lochaber, dans le comté d'Antigonish, Nouvelle-Ecosse, de même qu'une copie du rapport de la preuve. si elle existe, soumis par le commissaire M. N. D. Murray, d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, que le gouvernement fédéral a nommé pour tenir des enquêtes sur les agissements de fonctionnaires fédéraux.

Par M. Marcil pour M. Girouard—Ordre de la Chambre—Copie du rapport fait par M. Alfred Powell, commissaire nommé pour enquêter sur des accusations d'ingérence politique, rapport en vertu duquel le gouvernement a destitué Albert Beauchesne, maître de poste à Arthabaska, Québec.

Par M. Marcil pour M. Girouard—Ordre de la Chambre—Copie du rapport fait par M. Alfred Powell, commissaire nommé pour enquêter sur des accusations d'ingérence politique, rapport en vertu duquel le gouvernement a destitué Albert Bergeron, officier du service de surveillance à Arthabaska, Québec.

Par M. Vallance—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, pétitions (signatures non comprises), mémoires et autres documents échangés entre le secrétaire de l'Association des municipalités rurales de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral, ou tout ministère, ou tout membre du Conseil depuis le 1er août 1931.

L'avis de motion No 11 pour production de documents étant:—

"M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie du dernier budget annuel des dépenses préparé, en conformité des Statuts revisés du Canada, 1927, chapitre 146, article 17, par le greffier de la Chambre des Communes, et qui contient les sommes que le Parlement devra probablement voter comme requises durant l'année fiscale pour le paiement des indemnités des députés, leurs dépenses vraies de déménagement et de transport, des salaires, allocations, dépenses fortuites de la Chambre, de plusieurs fonctionnaires et greffiers qui sont sous sa direction."

M. l'Orateur décide que ledit avis de motion n'est pas recevable pour la raison que le budget des dépenses tel que soumis en vertu des Statuts du Gouvernement ne constitue pas un document public et que par conséquent, il ne peut être rendu public de la manière demandée.

L'Ordre No 12 pour la production de documents étant lu:—

"M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de toutes les recommandations signées par chaque membre du Parlement pour que toute dactylographe fasse partie du Service des dactylographes des députés durant la présente session."

M. l'Orateur décide que ledit avis de motion n'est pas recevable pour la raison que la recommandation d'un député ne constitue pas un document public d'après le règlement de la Chambre.

M. Heaps, appuyé par M. MacInnis, propose, que:—Considérant qu'à l'heure actuelle un nombre de plus en plus grand de nos concitoyens sont incapables de trouver de l'emploi et ainsi leurs moyens de subsistances; et

Considérant que durant ces dernières années la production a énormément augmenté; et

Considérant que les salaires réels n'ont pas augmenté proportionnellement et qu'ainsi la consommation n'a pas marché de pair avec la production;

En conséquence, il est résolu, de l'avis de la Chambre, qu'il faudrait diminuer considérablement les heures de travail et augmenter la puissance d'achat du peuple, afin que l'industrie puisse absorber les chômeurs, et que soit éliminé le gaspillage énorme produit par l'oisiveté forcée, et que, de plus, à la même fin, le gouvernement soit invité à présenter à cette Chambre la législation requise.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est rejetée.

M. MacLean, appuyé par M. McKenzie (Assiniboine), propose, que:—La Chambre est d'avis que la stabilisation de la monnaie dans l'empire est très importante, et que si l'empire doit devenir un tout économique, elle devrait être l'une des premières questions inscrites au programme pour être prises en considération par la Conférence impériale à sa réunion de juillet prochain.

Et un débat s'ensuivant;

M. Irvine, appuyé par M. Gardiner, propose en amendement:—Que tous les mots après le mot "Que" dans la première ligne soit retranchés et remplacés par les suivants: "de l'avis de la Chambre, le représentant du Canada à la prochaine conférence impériale devrait proposer que la stabilisation de la monnaie de toutes les contrées britanniques devrait être sur une autre base que celle de l'étalon-or."

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Spencer.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 9

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 16 FEVRIER 1932

Prières.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le cinquième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 15 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées, savoir:—

De la *Autographic Register Systems Limited*, de Montréal, Québec, pour une loi à l'effet d'abroger du chapitre 78 de 11-12 Geo. V, concernant les brevets.—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le deuxième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Georgina Linda McIndoe Howard, de Westmount, Québec, épouse de Henry Chase Howard.

De George Senkler Morgan, de Westmount, Québec, époux de Doris Louise White Morgan.

De Antonio Poliseno, de Montréal, Québec, époux de Marie Florida Hélène Soubre Poliseno.

De Farla Goldman Rother, de Montréal, Québec, épouse de Abraham Rother.

De Dorothy Gertrude Silcock Wilson, de Montréal, Québec, épouse de Leslie David Wilson.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du surintendant des pénitenciers pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du gardien des recettes et dépenses relativement aux paiements de réparations, tel que prescrit par l'article 8 du chapitre 55 des Statuts 1929, pour la période de janvier 1931 à janvier 1932.

M. MacLaren, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Pensions et de la Santé nationale, le bureau des commissaires des pensions du Canada; le tribunal des pensions, la cour d'appel des pensions, et le comité des allocations des vétérans de guerre pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Relevé montrant le nombre de permis pour entrer et résider en Canada, émis par le département de l'Immigration et de la Colonisation durant l'année solaire 1931, en vertu des prescriptions de l'article 4, paragraphe 2 de la Loi de l'immigration.

Les bills suivants sont séparément lus la deuxième fois, considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 7, Loi modifiant le Code criminel (Procès sommaires).

Bill No 8, Loi modifiant la Loi des jeunes délinquants.

Bill No 11, Loi modifiant le Code criminel (Transport d'articles prohibés).

Bill No 12, Loi ayant pour objet d'autoriser un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa.

L'ordre pour que la Chambre se forme en comité des Subsides étant lu:

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence se forme en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Edifices publics

Ontario

115	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations.. ..	$125,000 00
	Hamilton, édifice public—Nouvel appareil de chauffage.. ..	9,500 00
	London, arsenal—Cotisation de l'Etat pour les améliorations locales..	960 00
	London, tracteur pour la poste..	1,700 00
	New-Liskeard—Edifice public—Entreprise adjugée..	9,000 00
	Parry-Sound—Edifice public—Entreprise adjugée..	49,000 00
	Penetanguishene—Edifice public—Entreprise adjugée..	10,000 00
	Perth—Edifice public—Entreprise adjugée..	47,000 00
	Toronto—Douane—Entreprise adjugée..	60,000 00
	Toronto, versement sur prix d'achat de l'arsenal—Entreprise adjugée..	29,500 00
	Toronto—Station postale "A"—Equipment mécanique, améliorations—Entreprise adjugée..	20,000 00
	Windsor, édifice public—Entreprise adjugée..	500,000 00

Manitoba

116	Brandon, nouvel édifice public, garnitures, modifications et améliorations	3,000 00
	Edices publics fédéraux—Améliorations et réparations	30,000 00
	Portage-la-Prairie—Edifice public—Nouvel appareil de chauffage	1,700 00
	Le Pas—Edifice public—Entreprise adjugée	52,000 00

Saskatchewan

117	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	25,000 00
	Régina, arsenal—Versement sur prix d'achat	31,000 00
	Régina, hôtel des postes de gare Union—Outillage—Entreprise adjugée	5,000 00

Alberta

118	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	15,000 00
	High-River—Edifice public—Entreprise adjugée	7,000 00

Colombie-Britannique

119	Atlin, édifice public—Nouvel appareil de chauffage	2,500 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations	45,000 00
	Esquimalt—Réparations et améliorations aux casernes de la M.C.R. et l'arsenal de la Marine de S.M.	10,000 00
	Kamloops, édifice public—Nouvel appareil de chauffage	1,000 00
	Vancouver, arsenal—Versement sur prix d'achat	14,000 00
	Vancouver, édifice public—Réparations au toit	7,500 00
	Vancouver, édifice public—intérêt annuel à 5 p. 100 sur hypothèque de $400,000	20,000 00

Généralités

120	Fermes expérimentales—Remplacements, réparations et améliorations	22,500 00
	Drapeaux pour les édifices publics fédéraux	2,500 00
	Edifices militaires—Réparations et aménagement	25,000 00
	Hôpitaux militaires—Réparations, améliorations et modifications	60,000 00
	Edifices publics—En général	35,000 00
	Ottawa, édifices ministériels, aménagement, etc	50,000 00
	Ottawa—Dernier versement sur prix d'achat de l'atelier de l'Etat	10,550 00
	Ottawa—Cotisations de l'Etat pour améliorations locales	18,250 00

Nouvelle-Ecosse

111	Canso, édifice public—Améliorations et réparations	6,000 00
	Halifax—Réparations aux édifices, aux quais et aux casernes de la M.R.C., et aux chantiers de S.M.	25,000 00
	Inverness, édifice public—Prolongement d'égout	2,000 00
	New-Glasgow, édifice public—Rallonge—Entreprise adjugée.	9,000 00
	Sydney-Mines, édifice public—Améliorations et réparations	5,000 00

Nouveau-Brunswick

112	Saint-Jean, poste de Quarantaine—Ile Partridge—Améliorations, modifications et réparations..	10,000 00
	St-Stephen—Edifice pour la douane et l'immigration..	30,000 00
	Lazaret de Tracadie—Améliorations et réparations..	6,600 00

Provinces maritimes en général

113	Edifices publics du Dominion..	50,000 00

Québec

114	Beebe—Edifice public pour l'immigration et la douane..	16,000 00
	Edifices publics du Dominion—Améliorations et réparations.	120,000 00
	Grosse-Isle—Poste de quarantaine—Améliorations et réparations..	2,500 00
	Huntingdon—Edifice public—Entreprise adjugée..	11,000 00
	Montréal, arsenal—Versement sur prix d'achat..	15,140 00
	Montréal, manège militaire de la rue Craig—Nouveau toit..	8,000 00
	Montréal—Edifice de terminus postal..	500,000 00
	Montréal—Stephens Building—Outillage—Entreprise adjugée.	7,500 00
	Citadelle de Québec—Améliorations et entretien..	15,000 00
	Ste-Anne-de-Bellevue—Edifice public—Entreprise adjugée..	9,000 00
	Rivière à la Truite—Edifice pour l'immigration et la douane..	26,000 00
	Westmount—Arsenal—Versement sur prix d'achat..	13,000 00

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Édifices publics

109	*Entreprise adjugée—*	
	Ottawa—Laboratoire du Conseil national de recherches et et outillage..	415,000 00

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Havres et rivières

Nouvelle-Ecosse

122	*Entreprise adjugée—*	
	Baie St-Laurent—Prolongement du brise-lames..	3,000 00
	Broad Cove Marsh—Prolongement du quai brise-lames	5,900 00
	Cow Bay (Port Morien)—Prolongement du brise-lames	3,000 00
	East Ferry—Quai..	18,000 00
	Louisburg—Quai—Pour parachever..	1,500 00
	The Ponds (Pleasant Bay)—Améliorations au port..	6,400 00
	Entreprises essentielles—	
	Barrington Passage—Dragage..	18,800 00
	Brooklyn—Dragage..	42,000 00
	Pointe Cheticamp—Prolongement du quai..	7,000 00
	Port de Yarmouth—Dragage..	125,000 00
	Ports et rivières en général, entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	200,000 00

Ile du Prince-Edouard

123	*Entreprise adjugée—*	
	St. Peter's Harbour—Jetée..	3,900 00
	Victoria—Agrandissement du quai..	5,400 00
	Ports et rivières en général, entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	50,000 00

Nouveau-Brunswick

	Entreprise adjugée—	
	Albert—Prolongement de quai..	3,500 00
	Alma—Prolongement du brise-lames et dragage..	5,000 00
	Armstrong's Brook—Jetée..	2,200 00
	Barachois (Rivière Abougagan)—Quai..	5,000 00
124	Burnt-Church—Prolongement du quai..	5,000 00
	Negro-Point—Réparations au brise-lames..	10,000 00
	Newcastle (Royal Co.)—Améliorations au quai..	5,000 00
	Port Tracadie—Cloisonnages et brise-lames..	90,000 00
	Woweig—Parachèvement du quai..	3,600 00
	Ports et rivières en général, entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	125,000 00

Québec

	Entreprise adjugée—	
	Anse au Canard—Jetée de dérivation..	3,200 00
	Rivière Batiscan—Dragage..	10,800 00
	Cap St-Ignace—Reconstruction du quai..	4,500 00
	Grindstone, I.M.—Reconstruction et prolongement du quai..	8,300 00
	Les Eboulements—Réparations au quai..	6,000 00
	McInnis Cove—Parachèvement du brise-lames..	4,200 00
	Pointe-Claire—Reconstruction du quai, parachèvement	3,500 00
	Rivière-la-Guerre—Quote-part du dragage, la province de Québec devant contribuer une part égale.. ..	32,000 00
	Baie Shawinigan—Ouvrage de protection..	42,000 00
	Entreprises essentielles—	
	Anse au Griffon—Améliorations au quai..	4,800 00
125	Anse du Moulin (Aurigny)—Remplacement du brise-lames..	6,000 00
	Bonaventure—Prol. des ouv. de protection du quai.. ..	1,900 00
	Gascons—Prolongement du quai..	3,700 00
	Lavaltrie—Protection du quai..	6,500 00
	Matane—Prolongement du brise-lames de l'ouest.. ..	36,000 00
	Montmagny—Améliorations au quai..	10,700 00
	Notre-Dame de Pierreville—Jetée brise-glaces..	3,200 00
	Noyan—Remplacement du hangar sur le quai..	1,700 00
	Petit Saguenay—Améliorations au quai..	2,700 00
	Rivière Rimouski—Améliorations au quai..	2,800 00
	Rivière au Tonnerre—Hangar sur le quai..	2,000 00
	Rivière Blanche (St-Ulric)—Améliorations au quai.. ..	3,700 00
	St-Charles de Caplan—Reconstruction du quai..	21,000 00
	Ste-Emélie—Reconstruction du quai..	35,000 00
	St-Jacques des Piles—Prolongement du quai..	17,000 00
	St-Siméon—Reconstruction du quai..	24,000 00
	Squatteck—Améliorations au quai..	6,500 00
	Ports et rivières en général, entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	413,800 00

Ontario

	Entreprise adjugée:	
	Byng Inlet—Dragage..	6,000 00
	Collingwood—Améliorations au port..	30,000 00
	Goderich—Améliorations au port..	24,000 00
	Haileybury—Brise-lames..	45,000 00

126	Key-Harbour—Dragage	40,000 00
	Kingston—Dragage de la baie Little Cataraqui	24,500 00
	Kingston (Little Cataraqui Bay)—Brise-lames	73,000 00
	Kingston—Reconstruction du quai	15,000 00
	Michipicoten—Dragage	44,000 00
	Moose-Factory—Pour aider à la construction du quai	15,000 00
	Parry-Sound—Reconstruction du quai	65,000 00
	Rockport—Quai—A parachever	3,500 00
	Rivières Silver Creek et Castor—Solde de la contribution au dragage, le gouvernement provincial ayant contribué une somme égale—A voter de nouveau (1930-1931)	2,500 00
	Entreprises essentielles:	
	Blind-River—Dragage	20,000 00
	Leamington—Améliorations au port	75,000 00
	Midland—Améliorations au port	40,000 00
	Oshawa—Améliorations au port	12,500 00
	Penetanguishene—Dragage	9,300 00
	Port-Hope—Améliorations au port	21,400 00
	Saugeen-River—Améliorations au port	5,100 00
	Sault-Ste-Marie—Améliorations au port	20,000 00
	Ports et rivières en général, entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	200,000 00

Manitoba

127	*Entreprises essentielles:*	
	Kississing River—Améliorations	4,500 00
	Ports et rivières en général, entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	50,000 00

Saskatchewan et Alberta

128	Ports et rivières en général, entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux	15,000 00

XLI—COMMERCE

282	Exécution de la loi des primes sur le chanvre, 1923	500 00
283	Exécution de la loi plaçant la houille canadienne, utilisée dans la fabrication du fer et de l'acier, sur une base d'égalité avec la houille importée	1,000 00
284	Service des nouvelles britanniques et étrangères	32,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.58 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 10

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 17 FEVRIER 1932

PRIÈRES.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

Sur motion de M. Guthrie, ordonné,—Que MM. Geary, Gagnon, Bowman, Cantley, Duff, Howard et Speakman, soient nommés pour former le comité relatif à la motion adoptée le 6 février 1932, pour faire enquête sur certaines déclarations faites par l'honorable George N. Gordon, telles que pleinement expliquées dans ladite motion.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copie de correspondance entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de Terreneuve, concernant l'acquisition de la péninsule du Labrador par le Dominion du Canada.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copie de correspondance entre le Gouvernement et le Gouvernement de Terreneuve, concernant l'acquisition de la péninsule du Labrador par le Dominion du Canada.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Affaires des Indiens pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.

M. Guthrie, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 15, Loi modifiant la Loi d'amirauté, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Hanson (Skeena)—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Quelles ont été les recettes du bureau de poste de Bella Coola, Colombie-Britannique, durant les années 1929, 1930, 1931.

2. Quel loyer on verse mensuellement pour ce bureau.

3. Quel loyer on verse mensuellement pour le comptoir du télégraphe à Bella Coola.

4. A qui le loyer est versé dans chaque cas.

Par M. Ralston—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Quels sont les ouvrages publics fédéraux dans Shelburne-Yarmouth qui ont été construits ou entrepris par le gouvernement, et dont le coût doit être payé à même l'argent voté, la dernière session, en vertu de la Loi pour alléger le chômage.

2. Quel a été le montant autorisé pour chaque ouvrage.

3. Quels sont les noms des contremaître employés pour chaque ouvrage.

4. Sur recommandation de quelle personne on a fait le choix des hommes qui obtiendraient du travail dans l'exécution de chacun de ces travaux.

5. Quelle a été la dépense approximative encourue jusqu'à date pour chacun de ces ouvrages.

6. Quels sont les ouvrages qui ne sont pas encore terminés.

7. Sur recommandation de qui le gouvernement a décidé d'autoriser chacun desdits travaux.

Les ordres de la Chambre sont votés:—

Par M. Duff pour M. Veniot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents qui ont trait à l'adjudication d'un contrat pour le circuit postal No 1, Lelifton, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick.

Par M. Roberge—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents concernant la destitution de monsieur Joseph Mailhot, comme maître de poste de Lourdes, comté de Mégantic, et la nomination de ses successeurs, et aussi copie du rapport de l'enquête s'il y en a eu une.

M. Heenan, appuyé par M. Beaubien, propose que,—Considérant que la Puissance du Canada a signé les articles de paix des Traités de Versailles, endossant ainsi le principe de la journée de huit heures de travail au plus;

En conséquence, il est résolu, de l'avis de la Chambre, que le gouvernement du Canada devrait prendre les mesures appropriées pour assurer, dans tout le Canada, l'exécution des obligations de ces traités et des accords découlant du Traité de Paix en ce qui a trait aux heures de travail.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion elle est agréée.

M. McKenzie (Assiniboia), appuyé par M. Vallance, propose, que,—Considérant que la méthode d'accorder aux cultivateurs de l'Ouest l'assistance de l'Etat d'après le nombre de boisseaux plutôt que d'après l'étendue cultivée n'a produit que des résultats très injustes pour les résidents de ces districts où il n'y a pas eu, ou presque pas eu de récolte; et

Considérant qu'une pétition signée par de nombreuses personnes et un mémoire ont été présentés au gouvernement par le secrétaire de l'Association des

municipalités rurales de la Saskatchewan, demandant une législation additionnelle pour remédier en partie à la situation existante;

En conséquence, il est résolu, de l'avis de la Chambre, que le gouvernement devrait prendre en considération immédiate une solution plus équitable, et qui n'aboutirait pas à la même inégalité de traitement.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans poser la question.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 11

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 18 FEVRIER 1932

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le sixième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 17 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Frances Helen Dawes Porteous, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Bartholemew Hazen Porteous, de Montréal, Québec, son époux. —M. *Bell* (St-Antoine).

De Roméo Xavier Vandette, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Rose Anna Larocque, de Détroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Olive Pearl Beattie Watkins, de Claphan, Québec, pour une loi de divorce d'avec Hartwell Arthur Watkins, de Claphan, Québec, maintenant domicilié à Thetford-Mines, Québec, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Rapport des travaux faits et des dépenses durant l'année solaire 1931, en rapport avec les chapitres (18 à 22 inclusivement, chapitres 24 à 30 inclusivement et chapitres 32 à 36 inclusivement de 19-20 George V) concernant la construction de lignes des chemins de fer nationaux du Canada.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel du bureau des syndics de la Galerie nationale du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.

L'ordre qui suit est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Motherwell—Ordre de la Chambre—Etat faisant voir:—1. A quelles provinces le gouvernement fédéral a fait des prêts durant l'année fiscale qui se terminera le 31 mars prochain.

2. Quels sont (*a*) le montant total de ce ou de ces prêts à chaque province, (*b*) les dates respectives où ils ont été accordés, (*c*) les dates de leur échéance, (*d*) le taux de l'intérêt sur chacun, (*e*) la garantie donnée, (*f*) la fin ou les fins de ces prêts, (*g*) la source où le ministre fédéral des Finances a puisé l'argent requis pour faire ces prêts aux provinces.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. McKenzie (Assiniboia):— Considérant que la méthode d'accorder aux cultivateurs de l'Ouest l'assistance de l'Etat d'après le nombre de boisseaux plutôt que d'après l'étendue cultivée n'a produit que des résultats très injustes pour les résidents de ces districts où il n'y a pas eu, ou presque pas eu de récolte; et

Considérant qu'une pétition signée par de nombreuses personnes et un mémoire ont été présentés au gouvernement par le secrétaire de l'Association des municipalités rurales de la Saskatchewan, demandant une législation additionnelle pour remédier en partie à la situation existante;

En conséquence, il est résolu, de l'avis de la Chambre, que le gouvernement devrait prendre en considération immédiate une solution plus équitable, et qui n'aboutirait pas à la même inégalité de traitement.

Après plus ample débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est rejetée.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 14, Loi modifiant la Loi du service civil étant lu;

M. Gagnon, appuyé par M. Gobeil, propose que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant;

M. Cahan, appuyé par M. Rhodes, propose:—Que tous les mots dans ladite motion soient biffés et remplacés par les suivants:

Que le Bill No 14 ne soit pas maintenant lu la deuxième fois, mais qu'il soit résolu que plus ample considération sur ledit bill et sur la motion sur le feuilleton au nom de l'honorable député de Muskoka-Ontario (M. McGibbon) soit retardée jusqu'après qu'un rapport les concernant aura été reçu du comité spécial de la Chambre qui sera plus tard nommé; et

Que lesdits bill et motion soient référés au comité spécial de la Chambre, consistant de MM. Cahan, Chevrier, Laurin, Sterling, Stinson, Vallance, et Woodsworth, avec pouvoir de tenir enquête et faire rapport sur lesdits bill et motion, et aussi, avec pouvoir de tenir enquête et faire rapport sur les nominations, le contrôle et direction du service civil du Canada, et, généralement, sur l'administration et l'opération de la Loi du service civil, et aussi de faire rapport sur l'abrogation ou amendement d'aucune prescription de ladite loi, et la substitution ou l'addition d'autres prescriptions, que le comité jugera à propos, avec pouvoir de faire quérir personnes, papiers et documents et faire rapport de temps à autre.

M. l'Orateur décide que ledit amendement n'est pas recevable pour la raison, que d'après la règle 45, il faut un avis de quarante-huit heures pour la formation d'un comité, et, d'après la règle 75, tout bill public doit être lu deux fois à la Chambre avant qu'il soit référé.

Et le débat continuant sur la motion pour la deuxième lecture dudit bill.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 12

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 19 FEVRIER 1932

PRIÈRES.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 février 1932—Relevé montrant:—

1. Si quelques administrateurs des Chemins de fer nationaux du Canada ont démissionné ou manifesté leur intention de démissionner.
2. Combien de requêtes les Chemins de fer nationaux du Canada ont présentées à la Commission des chemins de fer pour obtenir des privilèges de liberté de parcours sur le chemin de fer Canadien du Pacifique ou tout autre chemin de fer durant les années écoulées de 1922 à 1932 inclusivement.
3. Quel est le nombre des requêtes que les Chemins de fer nationaux du Canada ont faites à la Commission des chemins de fer pour obtenir des privilèges de liberté de parcours sur le chemin de fer Canadien du Pacifique ou tout autre chemin de fer, et qui ont été accordées durant les années écoulées de 1922 à 1932.
4. Quelle est la compagnie de chemin de fer qui transporte les dépêches de Vancouver, Colombie-Britannique, à des localités dans l'est du Canada, et à des localités d'où le courrier part pour les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada.
5. A quel coût est transporté ce courrier qui, de Vancouver se rend jusqu'à ces localités.
6. Quelle somme d'argent on a versée pour le transport du courrier sur tous ces circuits durant l'année 1931.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 17 février 1932—Etat montrant:—

1. Quelles ont été les recettes du bureau de poste de Bella Coola, Colombie-Britannique, durant les années 1929, 1930, 1931.
2. Quel loyer on verse mensuellement pour ce bureau.
3. Quel loyer on verse mensuellement pour le comptoir du télégraphe à Bella Coola.
4. A qui le loyer est versé dans chaque cas.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 février 1932—Relevé montrant:—

1. Combien de requêtes la compganie du chemin de fer Canadien du Pacifique a faites à la Commission des chemins de fer pour obtenir des privilèges de libre parcours sur les voies des Chemins de fer nationaux du Canada, ou de tout autre chemin de fer durant les années écoulées de 1922 à 1932 inclusivement.

2. Combien de requêtes les Chemins de fer nationaux du Canada ont faites à la Commission des chemins de fer pour obtenir des privilèges de libre parcours sur les voies du chemin de fer Canadien du Pacifique ou de tout autre chemin de fer, durant les années écoulées de 1922 à 1932 inclusivement.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du quatre-vingt-cinquième rapport annuel de la *Canada Life Assurance Company*, conformément à l'article 28, chapitre 168, d'un Statut passé en l'année 1849.

M. Spencer, appuyé par M. Coote, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 16, Loi modifiant la Loi des banques, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Bennett, appuyé par M. Rhodes, propose:—Qu'il soit résolu,—Qu'il est opportun que le Parlement approuve la Convention internationale pour l'amélioration de la condition des blessés et des malades dans les armées en campagne, Genève, le 27 juillet 1929, signée au nom du Canada par le plénipotentiaire y nommé, le 29 janvier 1930, mais sujette à la réserve suivante:—

"que le gouvernement de la Puissance du Canada interprètera l'article 28 de la Convention dans le sens que les mesures législatives proposées par cet article pourront stipuler que les individus, les associations, les sociétés ou les compagnies qui se seront servi des armoiries de la Confédération suisse, ou de signes qui constituent une imitation de ces armoiries, pour toute fin légale, avant la mise en vigueur de la convention actuelle, n'auront aucun empêchement à continuer de se servir, à la même fin, des mêmes armoiries ou signes."

Et que cette Chambre l'approuve sujette à ladite condition.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

M. Bennett, appuyé par M. Rhodes, propose:—Qu'il est opportun que le Parlement approuve la Convention internationale relative au traitement des prisonniers de guerre, Genève, 27 juillet 1929, signée au nom du Canada par le plénipotentiaire y nommé, le 29 janvier 1930, et que cette Chambre l'approuve.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

M. Ralston, de son siège en Chambre, demande permission en vertu de la règle 31, de proposer l'ajournement de la Chambre afin de discuter une question définie d'importance publique urgente, et déclare que le sujet est:—

"Le recent renvoi de deux à trois cents officiers et hommes de la force royale canadienne de l'Air, sans égard pour leurs familles, leurs services d'outre-mer ou leur durée d'enrôlement ou de service, et la situation embarrassante qui peut résulter s'ils sont forcés par nécessité de travail d'accepter du service chez une autre nation."

M. l'Orateur décide que cette motion n'est pas dans l'ordre, et que ce sujet n'est pas d'importance publique urgente, et de plus qu'il n'y avait pas appel de sa décision.

De cette décision, M. Ralston fait appel à la Chambre sur le refus de l'Orateur de permettre un appel de sa décision.

Et la question étant posée par M. l'Orateur: La décision du fauteuil sera-t-elle maintenue, elle est résolue dans l'affirmative sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Barber, Baribeau, Beaubier, Belec, Bell (St-Jean-Albert), Bennett, Beynon, Bourgeois, Bowman, Boyes, Burns, Bury, Campbell, Carmichael, Chaplin, Charters, Cormier, Cowan (Port-Arthur-Thunder-Bay), Cowan (Long-Lake), Dickie, Duranleau, Embury, Ernst, Esling, Garland (Carleton), Gobeil, Gordon, Guthrie, Hanson (York-Sunbury), Hay, Johnstone, Jones, Loucks, MacDonald (Cap-Breton-Sud), MacLaren, MacMillan (Saskatoon), McGregor, McLure, Maloney, Manion, Murphy, Myers, Nicholson, Perley (Qu'Appelle), Plunkett, Price, Quinn, Rhodes, Rogers, Ryckman, Ryerson, Shaver, Smith (Cumberland), Smoke, Spankie, Sproule, Stanley, Stevens, Stewart (Leeds), Stewart (Lethbridge), Stirling, Stitt (Nelson), Stitt (Selkirk), Sutherland, Swanston, Tétrault, Thompson (Simcoe-Est), Weese, Weir (Melfort), White (Mont-Royal), Willis, Wright—72.

CONTRE:

Messieurs

Ahearn, Beaubien, Blair, Bothwell, Bradette, Brasset, Brown, Butcher, Cayley, Chevrier, Coote, Denis, Donnelly, Dubois, Duff, Euler, Fiset (sir Eugène), Gardiner, Garland (Bow-River), Goulet, Hanson (Skeena), Heaps, Ilsley, Irvine, Kennedy (Peace-River), King, Mackenzie Lapointe, Lucas, Luchkovich, MacInnis, Mackenzie (Vancouver-Centre), MacLean, Macphail, Motherwell, Munn, Neill, Ralston, Reid, Spencer, Stewart (Edmonton-Ouest), Taylor, Totzke, Urquhart, Veniot, Weir (Macdonald), Woodsworth, Young—47.

Le Bill No 13, Loi ayant pour objet de soumettre au Parlement certains règlements et arrêtés en Conseil est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 15, Loi modifiant la Loi d'amirauté est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XLI—COMMERCE

289	Exécution de la loi d'exportation de l'électricité et du courant (exportation d'énergie électrique)	750 00
292	Bureau internat. des tarifs douaniers	1,800 00
294	Impression de doc. parlementaires et de ceux du ministère, y compris l'Annuaire du Canada	126,750 00
296	Publicité et réclame au Canada et à l'étranger	173,500 00

XVIII—SUBVENTIONS AUX PAQUEBOTS-POSTE ET AUX NAVIRES

	Océan Atlantique	
	Service entre le Canada et le Royaume-Uni	535,000 00
	Service entre le Canada et l'Afrique-du-Sud	112,500 00
	Océan Pacifique	
	Service à vapeur entre la Colombie-Britannique, l'Australie et la Chine	31,000 00
	Service entre le Canada, la Chine et le Japon	659,000 00
	Service à vapeur entre la Nouvelle-Zélande et le Canada sur l'océan Pacifique	75,000 00
	Service à vapeur entre Prince-Rupuert, C.-B., et les îles de la Reine-Charlotte	15,750 00
	Service entre Vancouver et les Antilles anglaises	37,350 00
	Service à vapeur entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie-Britannique	18,600 00
	Service à vapeur entre Victoria, Vancouver, les ports d'escale et Skagway	12,500 00
	Service à vapeur entre Victoria et la côte ouest et l'île de Vancouver	11,250 00
139	**Services locaux**	
	Service à vapeur entre Charlottetown et Pictou	30,000 00
	Service à vapeur entre Charlottetown, Victoria et le quai Holliday	3,500 00
	Service à vapeur entre Grand-Manan, et la terre ferme	24,750 00
	Service à vapeur entre Halifax et la baie Saint-Laurent	2,880 00
	Service à vapeur entre Halifax, Canso et Guysborough	6,750 00
	Service à vapeur entre Halifax et Sherbrooke	1,000 00
	Service à vapeur entre Halifax, Cap-Breton-Sud et les ports du lac Bras-d'Or	3,750 00
	Service à vapeur entre Halifax et Spry-Bay et les ports du Cap-Breton	4,500 00
	Service à vapeur entre Halifax et la côte ouest du Cap-Breton	4,500 00
	Service à vapeur entre l'île aux Coudres et Les Eboulements.	1,875 00
	Service à vapeur entre la terre ferme, Miscou et Shippigan.	1,000 00
	Service à vapeur entre Mulgrave, Arichat et Petit-de-Grat.	11,250 00
	Service à vapeur entre Mulgrave et Canso	20,550 00

Service à vapeur entre Mulgrave et Guysborough, avec arrêts aux ports d'escale..	10,500 00
Service à vapeur d'hiver de Murray-Bay et la rive nord.. ..	35,000 00
Service à vapeur entre Newcastle, Néguac et Escuminac, arrêts à tous les ports d'escale sur la rivière Miramichi et dans la baie de Miramichi..	2,250 00
Service à vapeur entre Parrsboro, Kingsport et Wolfville..	2,500 00
Service à vapeur entre l'île Pelée et la terre ferme..	8,250 00
Service à vapeur entre Pictou, Mulgrave et Chéticamp.. ..	8,250 00
Service à vapeur entre Pictou, Souris et les îles de la Madeleine..	37,500 00
Service à vapeur entre Québec, Natashquan et Harrington..	63,750 00
Service à vapeur entre Québec ou Montréal et Gaspé et les p. d'escale..	45,000 00
Service à vapeur entre Rimouski et Matane et ports sur la côte nord du Bas St-Laurent..	37,500 00
Service à vapeur entre Rivière-du-Loup, Tadoussac et autres ports de la rive nord..	6,000 00
Service à vapeur entre Ste-Catherine's Bay et Tadoussac..	2,500 00
139 Service à vapeur entre St-Jean, Rivière-à-l'Ours et autres ports d'escales..	1,000 00
Service à vapeur entre St-Jean et Digby..	10,000 00
Service à vapeur entre St-Jean, Digby, Annapolis et Granville..	1,000 00
Service à vapeur entre St-Jean, Margaretville et autres ports sur la baie de Fundy..	3,000 00
Service à vapeur entre St-Jean et les ports du bassin des Mines..	3,750 00
Service à vapeur entre St-Jean et St-Andrews et ports d'escale..	3,000 00
Service à vapeur entre St-Jean, Westport, Yarmouth et autres ports d'escale..	13,500 00
Service à vapeur entre Summerville, Burlington et Windsor, N.-E..	750 00
Service à vapeur entre Sydney et la baie St-Laurent, avec arrêts aux ports d'escale..	18,750 00
Service à vapeur entre Sydney et les ports du lac Bras-d'Or et les ports sur le littoral occidental du Cap-Breton.. ..	13,500 00
Service à vapeur entre Sydney et Whycocomagh..	12,000 00
Dépenses relatives à la surveillance des paquebots subventionnés..	4,700 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à six heures p.m., jusqu'à lundi à trois heures p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 13

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 22 FEVRIER 1932

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Sur motion de M. Manion, propose:—Que la règle 63 de la Chambre des Communes concernant la formation des comités permanents de la Chambre, soit amendée en ajoutant aux comités permanents de la Chambre pour la présente session, un comité permanent des chemins de fer et la marine que le Gouvernement possède, exploite et contrôle, auquel a été référés les comptes et les estimées des chemins de fer nationaux du Canada et de la Marine marchande du Gouvernement du Canada pour la présente session, et faire rapport de temps à autre à la Chambre.

Pourvu, toutefois, que rien dans la présente résolution soit interprété comme devant en aucune manière enlever le plein droit de discussion en comité des Subsides, et que ledit comité consiste en MM. Beaubien, Bell (St-Antoine), Bothwell, Cantley, Chaplin, Duff, Euler, Fiset (sir Eugène), Fraser (Cariboo), Geary, Gobeil, Gray, Hanbury, Hanson (York-Sunburry), Heaps, Kennedy (Peace-River), McGibbon, MacMillan (Saskatoon), Manion, Power, Rogers et Stewart (Lethbridge).

Après débat, ladite motion reste en suspens.

M. Ryckman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1932—Etat montrant:—

1. Combien de personnes sont employées au service de l'impôt sur le revenu à Montréal.
2. Combien de personnes ont été nommées depuis le 1er août 1931.
3. Combien sont des hommes mariés.
4. Combien de femmes mariées.
5. Combien de personnes qui ne sont pas mariées.
6. Combien de chaque nationalité.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du Secrétaire d'Etat pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.

Il dépose aussi sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1932—Etat montrant:—

1. Le nombre des secrétaires particuliers et des secrétaires particuliers adjoints de chaque ministre, le Solliciteur général compris.
2. Le nom et le traitement de chacun et pour quel ministre chacun travaille.

Et aussi—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1932:—Copie de tous les télégrammes lettres, correspondance, pétitions (signatures non comprises), mémoires et autres documents échangés entre le secrétaire de l'Association des municipalités rurales de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral, ou tout ministère, ou tout membre du Conseil depuis le 1er août 1931.

M. Woodsworth, appuyé par M. Heaps, demande permission de présenter un Bill, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Associations illégales).

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Ahearn,
Beaubien,
Blair,
Bothwell,
Boulanger,
Bradette,
Brasset,
Brown,
Butcher,
Campbell,
Carmichael,
Cayley,
Chevrier,
Coote,
Donnelly,
Duff,
Fiset (sir Eugène),
Fournier,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Goulet,
Hanson (Skeena),
Heaps,
Heenan,
Howden,
Hurtubise,
Ilsley,
Irvine,
Kennedy (Peace-River),
Lucas,
Luchkovich,
MacInnis,
MacLean,
McKenzie (Assiniboïa),
McPhee,
Mitchell,
Motherwell,
Munn,
Neill,
Reid,
Roberge,
St-Père,
Speakman,
Spencer,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Totzke,
Veniot,
Weir (Macdonald),
Woodsworth—49.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Barber,
Beaubier,
Belec,
Bennett,
Beynon,
Bourgeois,
Bowen,
Bowman,
Boyes,
Burns,
Chaplin,
Charters,
Cormier,
Cotnam,
Cowan (Long-Lake),
Dickie,
Duranleau,
Embury,
Ernst,
Esling,
Gagnon,
Garland (Carleton),
Gordon,
Hanson (York-Sunbury),
Hay,
Johnstone,
Jones,
Loucks,
Macdougall,
MacLaren,
MacNicol,
McLure,
Manion,
Matthews,
Mullins,
Murphy,
Myers,
Nicholson,
Perley (Qu'Appelle),
Pettit,
Pickel,
Plunkett,
Price,
Quinn,
Rogers,
Ross,
Ryckman,
Short,
Simpson (Simcoe-Nord),
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Cumberland),
Smoke,
Spankie,
Stanley,
Stevens,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stirling,
Stitt (Nelson),
Stitt (Selkirk),
Sutherland,
Swanston,
Thompson (Simcoe-Est),
Thompson (Lanark),
Tummon,
Turnbull,
Weese,
Weir (Melfort),
White (Mont-Royal),
Willis,
Wright—72.

M. Bury, appuyé par M. Mullins, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 17, Loi modifiant la Loi du mariage et du divorce, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Weir (Melfort), du consentement de la Chambre, présente un Bill No 18, Loi modifiant la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Munn—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement de la province de la Colombie-Britannique a offert au gouvernement fédéral le territoire connu sous le nom de Garibaldi Parc, Colombie-Britannique, et si tel est le cas, à quelles conditions.
2. Si on en est venu à une décision relativement à ce territoire.
3. Si tel est le cas, quelle est cette décision.
4. Si des individus ou des sociétés d'affaires, directement ou par l'intermédiaire du gouvernement provincial de la Colombie-Britanniquee, ont fait des représentations au gouvernement fédéral relativement à des territoires qui pourraient être nécessaires, comme terres boisées, ou terres déboisées, pour le parc Garibaldi.
5. Si le gouvernement fédéral a fait examiner des terres boisées ou déboisées dans le voisinage du Parc Garibaldi, Colombie-Britannique, et le cas échéant, quelle décision a-t-il prise s'il en a pris une, et si le fonctionnaire envoyé par le gouvernement a fait un rapport, celui-ci sera-t-il bientôt disponible.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Quelle somme d'argent on a dépensée sous la surveillance du ministère des Travaux publics et de ses fonctionnaires à même l'argent que le Parlement a voté pour fins de chômage et pour l'application de la Loi de 1931 qui a trait aux secours aux chômeurs.
2. Si on a demandé des soumissions pour la dépense desdits argents lorsque l'estimation du coût des travaux dépassait $5,000.
3. Si l'on n'a pas demandé des soumissions dans tous les cas, quels sont les noms de ces ouvrages et les montants dépensés.

Par M. Mackenzie (Vancouver-Centre)—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Quelle a été la somme totale des réparations que le Canada a reçues de l'Allemagne en vertu de la partie 8 du traité de paix signé à Versailles, le 28 juin 1919 (Article 231 et 232).
2. Quel est le montant de l'intérêt accumulé sur ledit montant jusqu'à l'heure actuelle.
3. Quels sont les commissaires que le gouvernement canadien a nommés pour disposer desdits argents.
4. Si les dits argents font partie du revenu consolidé, et si tel est le cas, depuis quand.
5. Quelles sommes ont été versées à des réclamants sous les chapitres suivants:

(1) Dommages à des personnes blessées et aux personnes dont elles avaient la charge par blessures à des civils ou morts dues à des actes de guerre, y compris les bombardements ou autres attaques sur terre, sur mer, ou dans les airs, et toutes

les conséquences directes qui en sont résulté ou à toutes les opérations de guerre par les deux groupes de belligérants à n'importe quel endroit où elles se sont produites.

(2) Dommages causés par l'Allemagne ou ses alliés à des civils, qui ont été victimes d'actes de cruauté, de violence ou de mauvais traitements (y compris des atteintes à la vie ou à la santé, suite de l'emprisonnement, de la déportation, de l'internement, de l'évacuation, de l'exposition en mer ou des travaux forcés), où qu'ils se soient produits, et aux personnes, à charge de ces victimes, qui vivent encore.

(3) Dommages que l'Allemagne ou ses alliés ont causés, sur leur propre territoire ou en territoire occupé ou envahi, à des civils victimes de tous actes qui portent atteinte à la santé ou à la capacité de travailler, ou à l'honneur, de même qu'aux personnes, à charge de ces victimes, qui vivent encore.

(4) Dommages causés par toute sorte de mauvais traitements aux prisonniers de guerre.

(5) A titre de dommages causés à la population des pays alliés et associés, toutes les pensions et les compensations de la nature d'une pension aux matelots ou soldats de la guerre (y compris les membres de l'armée aérienne) soit mutilés, blessés, malades, ou invalides, et aux personnes à charge de ces victimes, la somme due aux gouvernements alliés ou associés étant calculée pour chacun d'eux comme étant le coût en capital de telles pensions et compensations à la date de la mise en vigueur du présent Traité, sur la base des échelles en vigueur en France à telle date.

(6) Le coût de l'assistance que les gouvernements des Puissances alliées et associées ont rendu aux prisonniers de guerre à leurs familles et aux personnes dont ils ont la charge.

(7) Les allocations que les gouvernements des Puissances alliées et associées ont données aux familles et aux personnes à leur charge des personnes mobilisées ou aux personnes engagées dans l'armée, le montant qui leur était dû pour chaque année civile durant laquelle les hostilités ont duré, les allocations étant basées pour chaque gouvernement sur la base de l'échelle moyenne des paiements en vigueur en France durant cette année-là.

(8) Dommages causés aux civils lorsque l'Allemagne ou ses alliés les ont forcés à travailler sans rémunération adéquate.

(9) Dommages à toutes propriétés, où qu'elles soient situées, appartenant à l'une quelconque des Puissances alliées ou associées, ou à leurs ressortissants, à l'exception des ouvrages ou matériaux navals ou militaires, qui auraient été emportés, saisis, endommagés, ou détruits par des actes de l'Allemagne ou de ses alliés, sur terre, sur mer ou dans les airs, ou dommages qui sont le résultat direct des hostilités ou de toute opération de guerre.

(10) Dommages sous forme d'impôts, amendes et autres exactions semblables que l'Allemagne ou ses alliés ont imposés à la population civile.

6. Quelle somme les divers commissaires ont versée sous les divers chapitres mentionnés dans la question 5.

7. Quelle partie des sommes reçues, y compris l'intérêt, sont encore dans la caisse du revenu consolidé.

Par M. Ralston—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Combien d'argent on a dépensé pour réparations au brise-lames de Lower Sandy Point, Nouvelle-Ecosse, du 1er avril 1931 au 31 décembre 1931.

2. Quelle est la partie de ladite somme, le cas échéant, qui provenait des fonds du chômage.

3. Qui était contremaître desdits travaux.

4. Pendant combien d'heures il a été employé et à quel prix par heure.

5. Combien on versait audit contremaître pour le louage de l'auto dont il se servait pour son travail.

6. Combien on a versé à chacun des hommes employés à ces travaux et à quel salaire de l'heure.

7. Qui a fourni les matériaux, à savoir le bois, les pièces de charpente, le fer pour ledit ouvrage, et à quels prix livrés au chantier.

8. Si on a demandé des soumissions pour la livraison desdits matériaux, et si tel est le cas, quels ont été les soumissionnaires choisis et quels prix ils ont offert.

9. Si le ministère a des renseignements à l'effet que ledit contremaître était un marchand qui continuait ses affaires pendant le temps où il occupait la fonction de contremaître.

Par M. Ralston—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Combien d'argent on a dépensé du 1er avril 1931 au 31 décembre 1931, dans le comté de Shelburne, pour les travaux publics suivants: Réparations au quai public de Shelburne, au quai public de Lockeport, aux ouvrages de protection du port de Lockeport, au brise-lames de East Jordan, au quai public de Gunning Cove, au quai public de Black Point, au brise-lames de Baccaro-Ouest, au brise-lames de Falls Point, au brise-lames de l'île Negro.

2. Quelles ont été les personnes employées à chacun de ces ouvrages, et pendant combien d'heures et à quel salaire de l'heure chacun a été employé.

3. De qui on s'est procuré le bois, les billes et le fer pour chacun desdits ouvrages, et quels prix a-t-on payé pour ces matériaux livrés sur les chantiers, (*a*) pour le bois scié et les planches, M. pieds, M.P., (*b*) billes, au pied linéaire ou au cubage par M.P., (*c*) pour le fer, en barres ou prêt à servir aux travaux.

4. De quelle essence on s'est surtout servi dans ces travaux de réparations, dans chaque cas, soit du sapin du Canada, du sapin noir, de l'épinette, du pin ou du bois dur.

5. Si le département a dû payer la taxe de ventes comprises dans le prix de vente, ou ajoutée au prix de vente de ces matériaux.

6. Si on a demandé des soumissions pour la fourniture desdits matériaux, et, dans l'affirmative, de qui, et par la voie des journaux.

7. Dans ce dernier cas, comment et où furent publiées ces annonces de demandes de soumissions.

8. Quels sont les soumissionnaires qui n'ont pas été choisis, et quels sont les prix qu'ils ont soumis.

9. Qui a mesuré ou cubé pour la fourniture des billes fournies ou achetées au pied linéaire, par mesurage ou cubage.

10. Dans les cas d'ouvrages non terminés, quand le ministère des Travaux publics s'attend à compléter lesdits ouvrages.

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Combien de soumissions on a demandées pour des contrats postaux dans les comtés de Charlevoix-Saguenay, du 1er janvier 1931 au 1er février 1932.

2. Quels sont les noms desdits circuits postaux.

3. Quels sont les noms et les adresses des soumissionnaires dans chaque cas et leurs garanties.

4. Quel a été dans chaque cas le soumissionnaire choisi.

5. Si le contrat a toujours été adjugé au plus bas soumissionnaire.

6. Quels sont les noms et adresses des gens qui ont aidé les soumissionnaires, dans chaque cas, le cas échéant.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Donnelly—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents qui ont trait à la destitution de M. C. E. Sproule, maître de poste à Rockglen, Saskatchewan, et aussi copie de tous les rapports,

correspondance et autres documents qui ont trait à une enquête tenue sur des accusation portées contre M. C. E. Sproule, maître de poste de Rockglen, Saskatchewan, sa destitution et la nomination temporaire de M. Lawrence à sa place.

Par M. Donnelly—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés entre le ministre des Postes ou tout fonctionnaire de son ministère et toute ou toutes personnes de la province de la Saskatchewan, depuis le mois de septembre 1931, au sujet de la nomination d'un maître de poste pour le bureau de Mitchellton, Saskatchewan.

Par M. McPhee—Ordre de la Chambre—Copie de tous les écrits, correspondance et documents que le gouvernement a en sa possession au sujet du coup de revolver mortel que le constable Pirt, C.C.M.P. de Yorkton, Saskatchewan, a tiré sur Mme Sophie Light, de Des Moines, Iowa, Etats-Unis d'Amérique, à un pique-nique tenu à quelques milles de Roblin, Manitoba, le lundi, 1er septembre 1930, fête du travail, et aussi copie de la correspondance échangée entre le Procureur-général de la province de la Saskatchewan et le ministre de la Justice du Canada relativement au paiement de $500 au mari de ladite Sophie Light.

Par M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie de tous les bordereaux de salaires et des comptes pour matériaux qui ont servi aux réparations du quai de Maria, Québec, et aussi les mêmes documents concernant les ouvrages de protection exécutés dans cette municipalité.

Par M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie des bordereaux de salaires et des comptes pour matériaux fournis pour les réparations du quai de Bonaventure, Québec, et aussi copie des bordereaux de salaires et comptes pour matériaux qui ont servi à des ouvrages de protection dans cette municipalité.

Par M. Brasset—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, déclarations assermentées et autres documents, ainsi que de tous les témoignages de l'enquête ayant trait à la démission de M. Hygin Ayotte, comme maître de poste de Grande-Rivière, comté de Gaspé.

Par M. Reid—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les télégrammes, lettres, communications et autres documents échangés depuis le 31 juillet 1930 entre le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique et tout fonctionnaire de ce gouvernement, et le gouvernement fédéral ou tout fonctionnaire du gouvernement fédéral au sujet des prix de transport.

Par M. Chevrier—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance ainsi que du rapport fait après l'enquête au sujet du maître de poste de St-Fabien de Panet, comté de Montmagny: M. J. C. Tanguay.

Par M. Denis (St-Denis)—Ordre de la Chambre—Copie de toute la cerrespondance ainsi que du rapport de l'enquêteur fait après l'enquête, au sujet du maître de poste, Eugène Grégoire, lac Frontière, comté de Montmagny.

Par M. Perras—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance ainsi que du rapport de l'enquêteur fait après l'enquête, au sujet de la destitution de mademoiselle Gagné, maîtresse de poste à St-Pierre de la rivière du Sud, comté de Montmagny.

Par M. Elliott pour M. Ralston—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant les noms, positions et salaires du personnel de l'hôpital Camp Hill, Halifax, au 30 juin 1930 et au 31 janvier 1932.

Par M. Brown—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée entre le premier ministre Bracken, du Manitoba, ou tout fonctionnaire de la province du Manitoba et le premier ministre, le ministre de l'Agriculture

ou tout fonctionnaire du gouvernement fédéral, relativement à la fourniture de fourrage et de grains aux cultivateurs du Manitoba.

Par M. Fafard—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, lettres, télégrammes et autres documents relatifs à la nomination, par la Commission du service civil, de Elzéar Gagnon, ancien soldat qui a servi activement dans l'armée outre-mer, le 1er septembre 1931, à la position de maître de poste de Ste-Louise, comté de l'Islet, Québec, et relatifs aussi au rejet subséquent dudit Gagnon par le ministre des Postes.

Par M. Fafard—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à la création d'une vacance au poste de maître de poste du cap St-Ignace, comté de Montmagny, Québec, et à la nomination temporaire ou autre d'un nouveau maître de poste, avec une copie de la correspondance, des demandes, recommandations et autres communications reçues de personnes qui voulaient obtenir cette position, ou d'autres personnes au nom des premières.

Par M. Marcil pour M. Séguin—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, recommandations, déclarations assermentées et autres documents quelconques ainsi que de tous les témoignages d'enquête relatifs à la destitution du maître de poste de Charlemagne et à la nomination de son successeur.

Par M. Marcil pour M. Séguin—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, recommandations, déclarations assermentées et autres documents quelconques ainsi que de tous les témoignages d'enquête relatifs à la nomination d'un nouveau maître de poste à St-Jacques, pour remplacer M. Joseph Lévesque, destitué.

Par M. Marcil pour M. Séguin—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, recommandations, déclarations assermentées et autres documents quelconques ainsi que de tous les témoignages d'enquête relatifs à la destitution du maître de poste de St-Calixte-Nord, et à la nomination de son successeur.

Par M. Marcil pour M. Séguin—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, recommandations, déclarations assermentées et autres documents quelconques ainsi que de tous les témoignages d'enquête relatifs à la destitution du maître de poste de St-Henri de Mascouche et à la nomination de son successeur.

Par M. Marcil pour M. Séguin—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, recommandations, déclarations assermentées et autres documents quelconques ainsi que de tous les témoignages d'enquête relatifs à la destitution du maître de poste de Lachenaie et à la nomination de son successeur.

Par M. Marcil pour M. Séguin—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, recommandations, déclarations assermentées et autres documents quelconques ainsi que de tous les témoignages d'enquête relatifs à la destitution du maître de poste de St-Sulpice et à la nomination de son successeur.

M. Swanston, appuyé par M. Stewart (Lethbridge), propose, que,—La Chambre est d'avis qu'il est opportun que le gouvernement de la Puissance du Canada impose sur la laine brute un droit douanier qui protégerait convenablement les producteurs de laine canadiens.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park), Arsenault, Barber, Belec, Beynon, Bourgeois, Bowen, Bowman, Boyes, Burns, Bury, Cantley, Chaplin, Cormier, Cotnam, Cowan (Port-Arthur-Thunder-Bay), Cowan (Long-Lake), Dickie, Duranleau, Edwards, Embury, Ernst, Esling, Fraser (Cariboo), Gagnon, Geary, Gershaw, Gordon, Hanson (York-Sunbury), Hay, Irvine, Kennedy (Peace-River), Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud), Laurin, Loucks, Luchkovich, Macdougall, MacNicol, McGregor, McLure, Maloney, Manion, Moore (Châteauguay-Huntingdon), Myers, Neill, Nicholson, Peck, Pettit, Pickel, Plunkett, Price, Quinn, Rhodes, Robinson, Ryckman, Sanderson, Senn, Shaver, Simpson (Simcoe-Nord), Simpson (Algoma-Ouest), Smoke, Spankie, Spotton, Stanley, Stevens, Stewart (Leeds), Stewart (Lethbridge), Stirling, Stitt (Selkirk), Sullivan, Sutherland, Swanston, Thompson (Simcoe-Est), Thompson (Lanark), Weese, Weir (Melfort), Wright—77.

CONTRE:

Messieurs

Bothwell, Boulanger, Brasset, Butcher, Cardin, Carmichael, Cayley, Chevrier, Denis, Desrochers, Dumaine, Elliott, Fontaine, Fournier, Gardiner, Hanson (Skeena), Hepburn, Hurtubise, Ilsley, McIntosh, McKenzie (Assiniboïa), McMillan (Huron-Sud), Mercier (Laurier-Outremont), Motherwell, Ralston, Speakman, Spencer, Thauvette, Totzke, Veniot, Weir (Macdonald), Young—32.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 14

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 23 FEVRIER 1932

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le septième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 22 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées, savoir:—

De Audrey Meredith Redpath, de Westmount, Québec, pour une loi de divorce d'avec John Watson Redpath, de Westmount, Québec, maintenant domicilié à Victoria, Colombie-Britannique, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

M. MacLaren, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Relevé indiquant les noms, positions et salaires du personnel de l'hôpital Camp Hill, Halifax, au 30 juin 1930 et au 31 janvier 1932.

Sur motion de M. Manion, résolu:—Que la règle 63 de la Chambre des Communes concernant la formation des comités permanents de la Chambre, soit amendée en ajoutant aux comités permanents de la Chambre pour la présente session, un comité permanent des chemins de fer et la marine que le Gouvernement possède, exploite et contrôle, auquel seront référés les comptes et les estimées des chemins de fer nationaux du Canada et de la Marine marchande du Gouvernement du Canada pour la présente session, et faire rapport de temps à autre à la Chambre.

Pourvu, toutefois, que rien dans la présente résolution soit interprété comme devant en aucune manière enlever le plein droit de discussion en comité des Subsides, et que ledit comité consiste en MM. Beaubien, Bell (St-Antoine), Bothwell, Cantley, Chaplin, Duff, Euler, Fiset (sir Eugène), Fraser (Cariboo), Geary, Gobeil, Gray, Hanson (York-Sunbury), Heaps, Kennedy (Peace-River), McGibbon, MacMillan (Saskatoon), Manion, Munn, Power, Rogers et Stewart (Lethbridge).

M. Bennett pour M. Rhodes,—propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de présenter un bill pour autoriser les déductions de dix pour cent des montants de certains traitements ou autres compensations ou indemnités que le gouvernement du Canada doit payer durant l'année fiscale 1932-1933;

Et pour décréter le paiement, à même le fond du Revenu consolidé du Canada, de toutes les contributions courantes payables en vertu des dispositions de la Loi de retraite du service civil quant aux traitements payables durant l'année fiscale se terminant le 31 mars 1933, à tous les employés qui ne reçoivent pas plus que un mille deux cents dollars par année.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Guthrie pour M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Heenan, appuyé par M. Mackenzie (Vancouver-Centre), propose en amendement: Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"Attendu que le premier ministre actuel du Canada, en demandant l'appui des électeurs durant la campagne électorale de 1930, a fait aux électeurs, au sujet du chômage, les promesses précises suivantes:—

"A Victoria, C.-B.—Vous avez mon engagement, que dans le cas où le parti conservateur reviendrait au pouvoir, le Parlement sera convoqué aussitôt que possible après le 28 juillet, pour régler le problème du chômage en donnant du travail et non des DOLES. Le Canada a-t-il des excuses pour avoir ces temps de misère si le gouvernement accomplissait ses fonctions comme il le doit.

"A Calgary, Alta.—Je propose que le Parlement établisse un programme précis de secours permanent, et que le Parlement étudie ce problème national et améliore les conditions existantes, afin que l'hiver prochain le peuple canadien ne soit pas mis en face de la crise qui nous confronte sans avoir un remède tout prêt. Je suis certain que le chômage a maintenant cessé d'être local et provincial et que son importance est devenu nationale.

"A Edmonton, Alta.—J'ai parlé du chômage hier soir à Calgary", déclare le chef des conservateurs, "nous devons y faire face de suite. J'accepte le défi et je dis encore que je convoquerai le Parlement le plus tôt possible pour trouver de suite le remède—de l'emploi pour tous ceux qui peuvent et veulent travailler.

"A Moncton, N.-B.—Le parti conservateur trouvera du travail pour tous ceux qui veulent travailler, ou périra dans cette tentative. Il convoquera le Parlement à la date la plus rapprochée possible, après le 28 juillet et prendra des mesures qui termineront cette situation tragique du chômage et ramèneront la prospérité dans tout le pays.

"A Moncton, N.-B.—Je promets mettre fin au chômage.

"A Sarnia, Ont.—Quelqu'un est responsable du chômage; non des individus, mais des gouvernements. Par leur majorité en Parlement, les gouvernements sont responsables de l'adoption de toute législation.

"A Québec, Qué.—Une conférence au sujet du chômage n'était pas nécessaire", a-t-il déclaré. "La solution était trop évidente. Ce que vous voulez, c'est du travail", s'est-il exclamé, "et non des conférences et vous allez avoir du travail. A moins qu'il ne tienne ces engagements envers le peuple canadien s'il est élu", dit M. Bennett, "il demande à Québce et aux autres membres de son parti de le renverser du pouvoir par leurs votes.

"Attendu que, nonobstant le fait que le gouvernement a demandé au Parlement et obtenu des pouvoirs illimités pour se servir de toutes les recettes de la trésorerie du Canada jusqu'au point qu'il jugerait opportun afin de remédier au chômage, les dispositions que le gouvernement a prises pour diminuer le chômage ont été absolument insuffisantes et ineffectives;

"Que les mesures adoptées par le gouvernement ont entraîné une dépense de deniers publics hors de toute proportion avec les emplois créés;

"Que, vu le manque d'une surveillance et d'une organisation convenable, l'administration des deniers votés par le Parlement pour le bénéfice de ceux qui avaient le plus grand besoin de travail a été entaché d'esprit de parti;

"Que, malgré la promesse que ces problèmes seraient résolus sur une base nationale, le gouvernement a éludé sa responsabilité sous ce rapport, en rendant conditionnel aux contributions par les provinces et municipalités la plus grande partie de l'aide accordée pour remédier au chômage, rendant ainsi inefficace le secours qu'il avait solennellement promis d'accorder à titre d'obligation nationale;

"Que le fait de donner ces promesses solennelles, de s'en servir pour obtenir des votes en temps d'élection, et de les violer après avoir obtenu le pouvoir révèle u nmépris patant de l'honneur politique et tend à abaisser le niveau de la vie publique;

"Que la faillite du gouvernement à exécuter ces engagements et ses promesses a été la cause de privations, de misères et de souffrances parmi des milliers de citoyens canadiens;

"Que, de l'avis de la Chambre, le problème le plus pressant du gouvernement actuel est de trouver des emplois pour notre peuple, et le gouvernement, sans autre délai, devrait présenter au Parlement des mesures immédiates pour remédier effectivement au chômage grave qui existe actuellement."

Et un débat s'ensuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privês et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills publics*)

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Gagnon:—Que le Bill No 14, Loi modifiant la Loi du service civil (Vacances, service extérieur) soit maintenant lu la deuxième fois.

Et le débat continuant;

M. Heaps, appuyé par M. Coote, propose en amendement:—Que le mot "maintenant" soit biffé et que les mots "dans six mois de ce jour" soient ajoutés à la fin de la motion.

Et le débat continuant;

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Guthrie:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; et sur l'amendement de M. Heenan.

Et le débat continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 15

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 24 FEVRIER 1932

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le troisième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Audrey Meredith Redpath, de Westmount, Québec, épouse de John Watson Redpath.

De Roméo Xavier Vandette, de Montréal, Québec, époux de Rosa Anna Larocque Vandette.

De Olive Pearl Beattie Watkins, de Clapham, Québec, épouse de Hartwell Arthur Watkins.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 février 1932—Relevé montrant:—

Combien de personnes, à l'emploi du gouvernement fédéral, reçoivent les traitements ou rémunérations suivantes $4,000 ou plus, jusqu'à $4,900; $5,000 ou plus, jusqu'à $5,900; $6,000 ou plus, jusqu'à $6,900; $7,000 ou plus, jusqu'à $7,900; $8,000 ou plus, jusqu'à $8,900; $9,000 ou plus, jusqu'à $9,900; $10,000 ou plus, jusqu'à $10,900; $11,000 ou plus, jusqu'à $11,900; $12,000 ou plus.

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 15 février 1932—Etat montrant:—

1. Le nombre des secrétaires particuliers et des secrétaires particuliers adjoints de chaque ministre, le Solliciteur général compris.
2. Le nom et le traitement de chacun et pour quel ministre chacun travaille.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 17 février 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents qui ont trait à l'adjudication d'un contrat pour le circuit postal No 1, Clifton, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick.

M. Ryckman, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 20, Loi modifiant la Loi du pétrole et du naphte, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Veniot, appuyé par M. Duff, propose qu'un ordre de la Chambre soit émis pour copie de tous les écrits, correspondance et autres documents qui ont trait à la demande qu'a faite la *Timber Transport Company, Limited*, d'intenter une action contre la Couronne au sujet du *S.S. Alette.*

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est rejetée.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Ilsley—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, mémoires et autres documents échangés entre toute ou toutes personnes et le gouvernement du Canada, ou tout ministre et son département, ou tout fonctionnaire de ce département, au sujet de la construction d'une distillerie à Berwick, comté de Kings, Nouvelle-Ecosse, ou l'octroi d'un permis ou d'une licence pour la fabrication de liqueurs alcooliques, à Berwick, Nouvelle-Ecosse, ou ayant trait à Richard Steppanski, au sujet de cette ou de ces affaires, depuis le 22 avril 1931.

Par M. Brasset—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, communications, déclarations assermentées et autres documents, ainsi que de tous les témoignages de l'enquête et du rapport du commissaire enquêteur ayant trait à la destitution de M. Joseph Ferguson, comme gardien du phare de Cap des Rosiers, comté de Gaspé.

M. Gershaw, appuyé par M. Reid propose, que:—La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait, en coopération avec les fabricants de sucre, encourager de toute façon raisonnable, la consommation du sucre fabriqué avec des produits cultivés au pays.

Et un débat s'ensuivant;

M. Stewart (Lethbridge), appuyé par M. Stanley, propose en amendement:—Que tous les mots après le mot "que" soient biffés et remplacés par les suivants:—

"toutes les questions affectant l'industrie du sucre de betterave en Canada soient référées au comité de l'Agriculture avec instructions de faire une enquête sur la décision que pourra prendre le Gouvernement, en fait de droits de douane, subsides, boni ou autres, soit avec ou sans coopération avec les gouvernements provinciaux, pour promouvoir la prospérité de ladite industrie et développer la production du sucre canadien, et faire rapport à la Chambre."

Après plus ample débat, la question étant posée sur ledit amendement, elle est agréée.

Alors la question étant posée sur la motion principale telle qu'amendée, elle est agréée.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 6.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 16

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 25 FEVRIER 1932

PRIÈRES.

M. Geary, du comité spécial chargé de faire une enquête sur certaines accusations et allégations faites par l'honorable George N. Gordon, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que 500 exemplaires en anglais et 250 exemplaires en français du compte rendu de ses délibérations et de la preuve recueillie soit imprimés, tel que requis, et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Geary, ledit rapport est adopté sur division.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Garland (Bow-River)—Ordre de la Chambre—Dossier faisant voir:—

1. Quels contrats ont été adjugés à la *Canadian Import Company*, de Montréal, pour approvisionnement de charbon à quelques-uns ou à tous les départements du gouvernement, durant les années 1925, 1926, 1927, 1928, 1929 et 1930.
2. Si la *Canadian Import Company* ou la *St. Lawrence Stevedoring Company* ont obtenu de la Commission du port de Montréal un bail sur la jetée Bickerdike, et si tel est le cas, quelles sont les conditions du bail.
3. Si la *Canadian Import Company* et la *St. Lawrence Stevedoring Company* ont un bail de la Commission du port de Québec, et si tel est le cas, quelles en sont les conditions.
4. Quels sont les membres de la *Canadian Import Company*.
5. Quels sont les membres de la *St. Lawrence Stevedoring Company*.

Par M. Garland (Bow-River)—Ordre de la Chambre—Dossier faisant voir:—

1. Quelles sommes ont été versées à la *Gazette Printing Company* de Montréal, durant les années 1925, 1926, 1927, 1928, 1929, 1930 et 1931.

41761—6

2. Pour quel motif ces paiements ont été faits.
3. Quel est le nom ou quels sont les noms du, ou des membres de la *Gazette Printing Company*.

Par M. Spencer—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—
1. Quelle est l'échelle des secours aux pensionnaires lorsqu'ils sont chômeurs, et dans quelles conditions les pensionnaires mariés ou non mariés peuvent recevoir des secours.
2. S'il existe des taux spéciaux pour les pensions de ceux qui ne vivent pas avec leur famille, et ces hommes et leur famille devraient-ils bénéficier des secours de chômage du pensionnaire.
3. Si le pensionnaire qui ne vit pas avec sa famille pour quelque motif que ce soit est classé comme homme seul lorsqu'il demande des secours de chômage.
4. Si le ministère des Pensions et de la Santé nationale, par l'intermédiaire des Commissaires des pensions, a le droit de priver tout pensionnaire d'une partie quelconque ou de toute sa pension et de ses secours lorsque celui-ci chôme, parce qu'il ne vit pas avec sa famille.

Par M. Spencer—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—
1. Quel est le nombre total des fonctionnaires de l'Etat âgés de 65 ans et plus dans le service civil.
2. Quelle est la somme totale des traitements versés à des fonctionnaires qui ont soixante-cinq ans ou plus.
3. Quel est le nombre total des employés surnuméraires qui sont actuellement fonctionnaires de l'Etat.
4. Quel est le montant total des traitements actuellement versés aux fonctionnaires de l'Etat employés temporairement.

L'ordre étant lu pour la reprise du débat ajourné sur la résolution suivante de M. McGibbon:—La Chambre est d'avis que toutes les nominations au service civil extérieur ne devraient plus être faites par la Commission du service civil mais sur avis du ministre seulement.
Du consentement de la Chambre, sur motion de M. McGibbon, ledit ordre est rescindé et ladite motion retirée.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. MacLean, que:—La Chambre est d'avis que la stabilisation de la monnaie dans l'empire est très importante, et que si l'empire doit devenir un tout économique, elle devrait être l'une des premières questions inscrites au programme pour être prises en considération par la Conférence économique impériale à sa réunion de juillet prochain; et sur l'amendement de M. Irvine:—

Que tous les mots après le mot "Que" dans la première ligne soient retranchés et remplacés par les suivants: "de l'avis de la Chambre, le représentant du Canada à la prochaine Conférence économique impériale devrait proposer que la stabilisation de la monnaie de toutes les contrées britanniques devrait être sur une autre base que celle de l'étalon-or."

Et le débat continuant;

M. Stevens, appuyé par M. Manion, propose en amendement audit amendement:—Que tous les mots après le mot "impériale" soient retranchés et remplacés par les suivants: "devrait prendre l'initiative et supporter des mesures pour la stabilisation de la monnaie de tous les pays britanniques de telle manière qu'elles faciliteront le commerce entre les parties constituantes de l'Empire britannique et y encourageront l'unité économique."

Après plus ample débat, la question étant posée sur l'amendement audit amendement, elle est agréée sur division.

Et la question étant posée sur l'amendement tel qu'amendé, elle est agréée.

Et la question étant posée sur la motion principale telle qu'amendée, elle est agréée, et elle est comme suit:—

"Que, de l'avis de la Chambre, les représentants du Canada à la prochaine conférence économique impériale devraient prendre l'initiative et supporter des mesures pour la stabilisation de la monnaie de tous les pays britanniques de telle manière qu'elles faciliteront le commerce entre toutes les parties constituantes de l'Empire britannique et y encourageront l'unité économique."

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 16, Loi modifiant la Loi des banques étant lu;

M. Spencer, appuyé par M. Coote, propose:—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois et référé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 17, Loi modifiant la Loi du mariage et du divorce étant lu;

M. Bury, appuyé par M. Kennedy (Winnipeg-Sud-Centre), propose que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Gagnon que le Bill No 14, Loi modifiant la Loi du service civil (Vacances, service extérieur) soit maintenant lu la deuxième fois;

Et sur l'amendement de M. Heaps:—Que le mot "maintenant" soit retranché et que les mots "dans six mois de ce jour" soient ajoutés à la fin de la motion.

Après plus ample débat, sur motion de M. Heaps, ledit amendement, du consentement de la Chambre, est retiré.

Et le débat continuant sur la motion principale;

M. Guthrie, appuyé par M. Ryckman, propose en amendement:—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"les nominations, le contrôle et la direction du service civil du Canada, et en général, l'administration et l'opération de la Loi du service civil, soient référés à un comité spécial composé de sept membres de la Chambre, devant être nommés plus tard, avec instruction de tenir enquête et faire rapport relativement à l'abrogation ou amendement de toute prescription de ladite Loi, ou de la substitution ou de l'addition d'autres prescriptions, que le comité jugera convenables, avec pouvoir de faire quérir personnes, papiers et archives, et faire rapport de temps à autre."

Après plus ample débat, la question étant posée sur ledit amendement, elle est agréée.

Et la question étant posée sur la motion principale telle qu'amendée, elle est agréée.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 17

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 26 FEVRIER 1932

PRIÈRES.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement de la province de la Colombie-Britannique a offert au gouvernement fédéral le territoire connu sous le nom de Garibaldi Parc, Colombie-Britannique, et si tel est le cas, à quelles conditions.
2. Si on en est venu à une décision relativement à ce territoire.
3. Si tel est le cas, quelle est cette décision.
4. Si des individus ou des sociétés d'affaires, directement ou par l'intermédiaire du gouvernement provincial de la Colombie-Britannique, ont fait des représentations au gouvernement fédéral relativement à des territoires qui pourraient être nécessaires, comme terres boisées, ou terres déboisées, pour le parc Garibaldi.
5. Si le gouvernement fédéral a fait examiner des terres boisées ou déboisées dans le voisinage du Parc Garibaldi, Colombie-Britannique, et le cas échéant, quelle décision a-t-il prise s'il en a pris une, et si le fonctionnaire envoyé par le gouvernement a fait un rapport, celui-ci sera-t-il bientôt disponible.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures pour l'année terminée le 31 décembre 1931.

M. Ryckman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 février 1932—Etat faisant voir:—

1. A quelles provinces le gouvernement fédéral a fait des prêts durant l'année fiscale qui se terminera le 31 mars prochain.
2. Quels sont (*a*) le montant total de ce ou de ces prêts à chaque province, (*b*) les dates respectives où ils ont été accordés, (*c*) les dates de leur échéance, (*d*) le taux de l'intérêt sur chacun, (*e*) la garantie donnée, (*f*) la fin ou les fins de ces prêts, (*g*) la source où le ministre fédéral des Finances a puisé l'argent requis pour faire ces prêts aux provinces.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932—Etat montrant:—

1. Combien de soumissions on a demandées pour des contrats postaux dans les comtés de Charlevoix-Saguenay, du 1er janvier 1931 au 1er février 1932.

2. Quels sont les noms desdits circuits postaux.

3. Quels sont les noms et les adresses des soumissionnaires dans chaque cas et leurs garanties.

4. Quel a été dans chaque cas le soumissionnaire choisi.

5. Si le contrat a toujours été adjugé au plus bas soumissionnaire.

6. Quels sont les noms et adresses des gens qui ont aidé les soumissionnaires, dans chaque cas, le cas échéant.

Sur motion de M. Bennett, ordonné,—Que le nom de M. Mackenzie (Vancouver-Centre) soit substitué à celui de M. Rutherford sur le comité des Banques et du Commerce.

M. Manion, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 21, Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et autorisant une prestation additionnelle de fonds pour subvenir aux dépenses affectées et aux dettes contractées pendant l'année civile 1931, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Murphy, résolu:—Que les décrets du conseil suivants qui ont été déposés sur le bureau de la Chambre le 5e jour de février 1932, soient approuvés:—

Décrets du Conseil publiés dans la *Gazette du Canada* entre le 21e jour de janvier 1931 et le 17e jour de décembre 1931, en conformité des dispositions de l'article 75 de la Loi des terres fédérales, chapitre 113, S.R.C., 1927.

Décrets du Conseil publiés dans la *Gazette du Canada* entre le 21e jour de janvier 1931 et le 17e jour de décembre 1931, en conformité des dispositions du paragraphe C de l'article 21, de la Loi des réserves forestières et des parcs fédéraux, chapitre 78, S.R.C., 1927.

M. Bennett propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de présenter un projet de loi pour modifier le chapitre 58 des Statuts du Canada, 1931, en biffant le mot "Mars" dans l'article 8 pour le remplacer par le mot "Mai".

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

Le Bill No 15, Loi modifiant la Loi d'amirauté est lu la troisième fois et passé.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution, déclarant:—

Qu'il est expédient de présenter un bill pour autoriser les déductions de dix pour cent des montants de certains traitements ou autres compensations ou indemnités que le gouvernement du Canada doit payer durant l'année fiscale 1932-1933:

Et pour décréter le paiement, à même le fond du Revenu consolidé du Canada, de toutes les contributions courantes payables en vertu des dispositions de la Loi de retraite du service civil quant aux traitements payables durant l'année fiscale se terminant le 31 mars 1933, à tous les employés qui ne reçoivent pas plus que un mille deux cents dollars par année.—Le *ministre des Finances.*

M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills publics*)

L'ordre étant lu pour la troisième lecture du Bill No 17, Loi modifiant la Loi du mariage et du divorce;

M. Bury, appuyé par M. Robinson, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la troisième fois et passé.

Ayant disposé de l'Ordre pour les bills privés et publics;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Bennett:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution autorisant des réductions de dix pour cent sur certains salaires, etc., payables par le Gouvernement du Canada durant l'année financière 1932-33.

Et le débat continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à lundi prochain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 18

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 29 FEVRIER 1932

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Sur motion de M. Bennett, ordonné,—Que le nom de M. Stewart (Lethbridge) soit substitué à celui de M. Stanley sur le comité des Mines, Forêts et Cours d'eau.

Que le nom de M. Stanley soit substitué à celui de M. Stewart (Lethbridge) sur le comité des Banques et du Commerce.

Que le nom de M. Kennedy (Peace-River) soit substitué à celui de M. Gardiner sur le comité des Privilèges et Elections.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 10 février 1932:—Copie de tous les documents, télégrammes, correspondance, lettres, écrits, rapports, pièces justificatives, cartes routières, plans indiquant les voies latérales pour l'industrie et mémoires relatifs au dossier No 30356.13 de la Commission des chemins de fer du Canada où l'on voit que le Chemin de fer Canadien du Pacifique est le demandeur. Et aussi une décision de la Commission qui a résulté d'une requête à la Commission des chemins de fer, datée le 23 juin 1931, et le rapport de l'audience à North Battleford, le 8 octobre 1931.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 10 février 1932:—Copie de tous les docunemts, correspondance, rapports sur les aptitudes des candidats, et de tous les autres documents qui ont trait à la position vacante au bureau de poste de Lakeville, comté de Carleton, Nouveau-Brunswick, reçus ou envoyés par le ministère des Postes depuis le 1er juin 1931.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 10 février 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents qui ont trait à la destitution du maître de poste de Ste-Cécile, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick, et à la nomination de Lazare Lanteigne comme maître de poste.

M. Guthrie, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 22, Loi modifiant le Code criminel (Chèques sans provisions et grands jurys), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Spencer, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 23, Loi modifiant la Loi financière, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Fontaine—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. Combien de viaducs ou de tunnels ont été construits ou sont en voie de construction au Canada, depuis le 1er janvier 1931, (a) aux passages à niveau du Chemin de fer Canadien du Pacifique, et (b) aux passages à niveau des Chemins de fer nationaux du Canada.

2. A quels endroits ces travaux ils ont été ou sont exécutés et à quel coût dans chaque cas.

3. En ce qui a trait au coût de ces travaux, quelle a été, et quel est, dans chaque cas, (a) la contribution du gouvernement fédéral, (b) la contribution des gouvernements provinciaux, (c) la contribution des Chemins de fer nationaux du Canada ou du Chemin de fer Canadien du Pacifique, (d) la contribution des municipalités intéressées.

Par M. Cayley—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. Combien de livres (a) de beurre, (b) de fromage, ont été importées au Canada, chaque mois, en 1931.

2. Quel a été le pays d'origine de ces importations, et combien de livres de chaque produit chaque pays a envoyées au Canada.

3. Quelle était la valeur de ces importations.

4. Quels étaient les différents taux des droits douaniers imposés.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre qui précède.

Par M. Lapointe—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. Depuis quand le gouvernement fédéral participe, sous une forme quelconque, à des expositions mondiales, internationales, européennes, ou américaines.

2. Quels sont les montants qui ont été dépensés annuellement pour ces mêmes fins, soit sous la direction immédiate du département de l'agriculture, du département de l'immigration, du département du commerce ou de tout autre département.

3. Si le gouvernement se propose, en 1932 ou 1933, de participer à d'autres expositions d'importance égale, supérieure ou inférieure.

Par M. Ralston—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. Somme d'argent qu'a dépensée, durant l'année 1931, chaque commission des ports suivants: (a) Québec, (b) St-Jean, (c) Montréal, (d) Sorel, (e) Halifax.

2. Somme, le cas échéant, qu'a dépensée, sans autorité directe, par décret du Conseil durant l'année 1931, chaque commission des ports suivants: (a) Québec, (b) St-Jean, (c) Montréal, (d) Sorel, (e) Halifax.

3. Somme qu'a dépensée, durant l'année 1931, avant de pouvoir lui soit accordée par décret ministériel, chaque commission des ports suivants: (a) Québec, (b) St-Jean, (c) Montréal, (d) Sorel, (e) Halifax.

4. Nombre des employés enregistrés sur les bordereaux de paye de chacune des semaines terminées le 8 août, le 15 août, le 22 août, le 29 août, le 5 septembre 1931, pour chacune des commissions des ports suivants: (*a*) Québec, (*b*) St-Jean, (*c*) Montréal, (*d*) Sorel, (*e*) Halifax.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Marcil pour M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents et de toute la correspondance échangés entre les citoyens du rang St-Nicholas, dans la paroisse de St-Ferréol, comté de Montmorency, et le ministre des Postes ou tout fonctionnaire de son ministère, à Ottawa et à Québec, au sujet de l'établissement d'un bureau de poste dans ledit arrondissement.

Par M. Marcil pour M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents ayant trait à la destitution de M. John Maloney, surintendant des Indiens à Mingan, sur la Côte Nord, dans le comté de Charlevoix-Saguenay, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 par le commissaire-enquêteur L. P. Côté, sur des accusations portées contre ledit John Maloney, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus à ladite enquête, et la décision rendue par ledit commissaire-enquêteur.

Par M. Marcil pour M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents ayant trait à la destitution de M. Dérilas Landry, gardien de phare à Natashquan, sur la Côte Nord, dans le comté de Charlevoix-Saguenay, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 par le commissaire-enquêteur L. P. Côté, sur des accusations portées contre ledit Dérilas Landry, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus à ladite enquête, et la décision rendue par ledit commissaire-enquêteur.

Par M. Marcil pour M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents ayant trait à la destitution de M. François Harbour, surintendant des Indiens à Oka, dans le comté des Deux-Montagnes, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 sur des accusations portées contre ledit François Harbour, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus dans ladite enquête, devant le commissaire Me J. A. Beaulieu, de Montréal, et la décision rendue par ledit commissaire.

Par M. St-Père pour M. Fafard—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance et autre documents échangés au sujet du bureau de poste de St-Damase, comté de l'Islet, Québec, en 1930, 1931 et 1932.

Par M. St-Père pour M. Fafard—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents ayant trait à la destitution du maître de poste de St-Roch-des-Aulnaies, comté de l'Islet, Québec.

Par M. Hepburn—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre toute ou toutes personnes et le gouvernement du Canada; ou tout ministre, département ou individu, y compris le premier ministre, le très honorable sénateur Meighen, J. M. White, M.P., A. M. Jarvis, de Londres, et l'inspecteur Reynolds, ou tout autre fonctionnaire de tout département fédéral au sujet de l'entrée, du repatriement et de la nouvelle entrée de Harry T. Wright, un aubain.

Par M. Fournier—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents ayant trait à la destitution de J.-A. Larrivée, maître de poste à White-Deer, comté de Hull, et à la nomination de son successeur.

Par M. Dubois—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, communications, déclarations assermentées et autres documents, ainsi que de tous les témoignages de l'enquête et du rapport du commissaire enquêteur au sujet de la destitution de M. Oswald Pinard comme gardien du phare Nicolet, comté de Nicolet.

Par M. Dubois—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, communications, déclarations assermentées et autres documents, ainsi que de tous les témoignages de l'enquête et du rapport du commissaire enquêteur au sujet de la destitution de M. Alfred Vigneault, comme courrier postal à St-Raphaël d'Aston, comté de Nicolet.

Par M. Dubois—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, communications, déclarations assermentées et autres documents, ainsi que de tous les témoignages de l'enquête et du rapport du commissaire enquêteur au sujet de la destitution de M. J. R. R. Manseau, gardien de phare à Nicolet, comté de Nicolet.

Par M. Boulanger—Ordre de la Chambre—Copie du dossier complet concernant la destitution de J. H. Couture, comme maître de poste à Frampton, comté de Dorchester, et la nomination de son successeur.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée entre M. Isidore Jean, de Sully, Québec, avec le ministère des Pensions et de la Santé nationale ou tout autre ministère au sujet de la position de maître de poste de Sully, Québec.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance, télégrammes, témoignages, enquête, rapports concernant la destitution du maître de poste de Sully, Québec, et la nomination du maître de poste actuel.

Par M. Mercier (Laurier-Outremont) pour M. Girouard—Ordre de la Chambre—Copie du rapport du commissaire qui a tenu l'enquête sur les accusations d'activités politiques, portées contre J. R. Trudelle, maître de poste à St-Adolphe de Champlain, Québec, et copie de tous les autres documents et correspondance relatifs à cette affaire.

Par M. Vallance pour M. Ilsley—Ordre de la Chambre—Dossier contenant les bordereaux de paye et les pièces justificatives qui ont trait aux argents dépensés, durant l'année 1931 et depuis, pour la construction d'un brise-lames à Jeddore-Ouest, comté d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, avec indication du coût total, du montant dépensé pour les billes, le bois, les planches, des noms de tous les hommes embauchés et à quel titre, et des paiements additionnels de gages s'il y en a eu.

Par M. Heenan pour M. Ralston—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère de la Marine ou tout autre département fédéral, ou tout ministre, sous-ministre, ou tout fonctionnaire de tout ministère fédéral avec chaque commission des ports suivants: (*a*) Québec, (*b*) St-Jean, (*c*) Montréal, (*d*) Sorel, (*e*) Halifax, depuis le 1er janvier 1931, et relativement aux dépenses faites avant que permission soit accordée, alors par décret ministériel, ou relativement à des obligations encourues par ces commissions de ports avant que telle permission soit accordée.

M. Lucas, appuyé par M. Speakman, propose que:—Considérant qu'il devient de plus en plus manifeste que les méthodes actuelles et l'étendue de la taxation fédérale ne sont pas suffisantes pour répondre à nos besoins; et

Considérant que l'on a conseillé le principe de la taxation des produits comme moyen de faire face à la situation; et

Considérant que la baisse radicale des niveaux des prix et que l'augmentation qui en est résulté dans la valeur d'achat de l'argent ont affecté sérieusement le producteur et l'homme d'affaires, tandis qu'elles ont apporté un bénéfice proportionné à ceux dont les revenus, dérivés de certaines classes de bons, hypothèques, etc., ne sont pas encore diminués, s'ils n'ont pas augmenté;

En conséquence, il est résolu, de l'avis de la Chambre, que le gouvernement devrait considérer, afin de répartir également le poids des taxes et de ne pas placer un fardeau additionnel sur les épaules de ceux qui souffrent le plus déjà des conditions actuelles, que toute augmentation de taxes jugée indispensable devrait prendre la forme de modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu, afin que ceux qui sont le plus capables de payer soient les premiers et les plus sérieusement affectés.

Et un débat s'ensuivant;

M. Irvine, appuyé par M. Carmichael, propose en amendement:—Que les mots suivants soient insérés après le mot "que" dans la quatrième ligne du dernier paragraphe "en autant qu'il sera jugé possible".

Après débat, la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée;

Et la question étant de nouveau posée sur ladite motion;

M. Gardiner, appuyé par M. Neill, propose en amendement:—Que tous les mots après le mot "que" dans la quatrième ligne du dernier paragraphe soient retranchés et remplacés par les suivants: "parmi les augmentations d'impôts jugées nécessaires, des ajustements devront être faits à la Loi de l'impôt sur le revenu, de manière que ceux qui sont le plus capable de payer soient les premiers et les plus affectés."

Après débat, la question étant posée sur ledit amendement, du consentement de la Chambre, elle est retirée.

Et la question étant de nouveau posée sur la motion principale;

M. Campbell, appuyé par M. Mackenzie (Vancouver-Centre), propose en amendement:—Que tous les mots après "considérer" dans le dernier paragraphe de la motion, soient retranchés et remplacés par les suivants: "une substantielle augmentation dans la Loi sur l'impôt sur le revenu".

Après débat, la question étant posée sur ledit amendement, elle est agréée.

Et la question étant posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle est agréée, et elle est comme suit:—

"Considérant qu'il devient de plus en plus manifeste que les méthodes actuelles et l'étendue de la taxation fédérale ne sont pas suffisantes pour répondre à nos besoins; et

Considérant que l'on a conseillé le principe de la taxation des produits comme moyen de faire face à la situation; et

Considérant que la baisse radicale des niveaux des prix et que l'augmentation qui en est résulté dans la valeur d'achat de l'argent ont affecté sérieusement le producteur et l'homme d'affaires, tandis qu'elles ont apporté un bénéfice proportionné à ceux dont les revenus, dérivés de certaines classes de bons, hypothèques, etc., ne sont pas encore diminués, s'ils n'ont pas augmenté;

En conséquence, il est résolu, de l'avis de la Chambre, que le gouvernement devrait considérer une augmentation substantielle dans la Loi de l'impôt sur le revenu."

M. Coote, appuyé par M. Spencer, propose que:—La Chambre est d'avis que le Comité permanent des banques et du commerce devrait recevoir instructions d'examiner la question des opérations de banque, de la monnaie et du crédit au Canada, et sans restreindre la portée des termes précédents, d'examiner spécialement la question de modifier la Loi des billets du Dominion afin d'éliminer la disposition concernant le rachat des billets du Dominion avec de l'or, de décréter l'émission de billets du Dominion sans tenir compte de la réserve d'or, et de faire rapport.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 19

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 1ER MARS 1932

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le huitième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 29 dernier, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Elizabeth Irene Woolnough, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Edward Harvey Woolnough, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Asade Kalile Eddy, alias Canille, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Mary Sayre Eddy, de Montréal, Québec, maintenant domiciliée à Détroit, Michigan, Etats-Unis d'Amérique, son épouse.—M. *Bell* (St-Antoine).

M. MacLaren, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932:—Copie de toute la correspondance échangée entre M. Isidore Jean, de Sully, Québec, avec le ministère des Pensions et de la Santé nationale ou tout autre ministère au sujet de la position de maître de poste de Sully, Québec.

M. Ryckman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1932:—Copie du rapport fait par M. Alfred Powell, commissaire nommé pour enquêter sur des accusations d'ingérence politique, rapport en vertu duquel le gouvernement a destitué Albert Bergeron, officier du service de surveillance à Arthabaska, Québec.

Sur motion de M. Guthrie, ordonné,—Que les membres suivants constituent un comité spécial de la Chambre, conformément à la motion passée par la Chambre le 25 février 1932, pour faire enquête et rapport sur les nominations, et le contrôle et la direction du service civil du Canada, et généralement, l'administration et l'opération de la Loi du service civil, ainsi qu'il est plus clairement énoncé

dans ladite motion, savoir: MM. Lawson, Bowman, Laurin, Ernst, Chevrier, Vallance et Woodsworth, avec pouvoir audit comité de faire quérir personnes et documents, d'examiner des témoins, et de faire rapport à la Chambre de temps à autre.

M. Brown, de son siège en Chambre, demande permission en vertu de la règle 31, de proposer l'ajournement de la Chambre afin de discuter une question définie d'importance publique urgente, et déclare que le sujet est:—

"La situation sérieuse dans laquelle sont actuellement les fermiers du Manitoba à cause du manque de nourriture pour leurs animaux et de grains de semence, et qu'aucun résultat satisfaisant pour des secours n'a pu être obtenu du Gouvernement."

M. l'Orateur décide que ladite motion n'est pas dans l'ordre pour la raison que le sujet annoncé ne justifie pas une motion pour ajourner la Chambre, en vertu de la règle 31, parcequ'il pourrait être discuté sur une motion pour que la Chambre se forme en comité des Subsides, ou sur une résolution actuellement sur le Feuilleton, relativement à un bill modifiant le chapitre 58 des Statuts du Canada, 1931.

Le Bill No 18, Loi modifiant la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux est lu la deuxième fois et référé au comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

Le Bill No 20, Loi modifiant la Loi d'inspection du pétrole et du naphte est lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 21, Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada, et autorisant une prestation additionnelle de fonds pour subvenir aux dépenses affectées et aux dettes contractées pendant l'année civile 1931, étant lu;

M. Manion propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer et de la Marine que le Gouvernement possède, contrôle et exploite.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 22, Loi modifiant le Code criminel (Chèques sans provisions et grands jurys).

M. Guthrie propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Guthrie pour M. Rhodes: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; et sur l'amendement de M. Heenan;

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills publics*)

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 23, Loi modifiant la Loi financière étant lu;

M. Spencer, appuyé par M. Neill, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est rejetée.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Guthrie pour M. Rhodes: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, et sur l'amendement de M. Heenan;

Et le débat se prolongeant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 20

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 2 MARS 1932

Prières.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le neuvième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 1er courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De la *Ottawa and New York Railway Company,* d'Ottawa, Ontario, pour une loi à l'effet d'amender sa loi de constitution en corporation.—M. *Shaver.*

De Ida Clark Freudberg, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Leo Freudberg, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

M. l'Orateur remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu comme suit:—

Bessborough.

Membres de la Chambre des Communes:

J'ai reçu avec grand plaisir l'adresse que vous avez votée en réponse à mon discours à l'ouverture de la session du Parlement et je vous en remercie sincèrement.

Hôtel du Gouvernement,
Ottawa, 2 mars 1932.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 2, Loi concernant la frontière entre les provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, sans amendement.

M. Matthews, du comité des Banques et du Commerce, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande:—

1. Qu'il lui soit permis d'imprimer, au jour le jour, le compte rendu de ses délibérations et la preuve recueillie, et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet effet.

2. Que le quorum de votre comité soit réduit de 15 à 10 membres.

3. Que votre comité soit autorisé de retenir les services, moyennant rémunération, de George A. Touche & Company, vérificateurs et experts comptables, pour aider le comité dans son enquête relative au prix de l'essence en conformité de l'ordre de renvoi basé sur une résolution de la Chambre en date du 11 février 3912.

Sur motion de M. Bennett, résolu:—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a adopté une résolution approuvant la Convention internationale pour l'amélioration des blessés et des malades dans les armées sur les champs de bataille, Genève 27 juillet 1929, signée pour le Canada par le plénipotentiaire y nommé, le 29 janvier 1930, sujet à la réserve suivante:—

> "Que le Gouvernement du Dominion du Canada interprête l'article 28 de ladite Convention dans le sens que la mesure législative contemplée par cet article peut pourvoir que des individus privés, des associations, firmes ou compagnies qui se sont servi d'armes de la confédération suisse, ou de marques qui en font une imitation, pour tout but légal avant la mise en force de la présente Convention, ne seront pas empêchés de continuer à se servir des armes ou marques pour les mêmes buts."

l'approbation de la Convention par la Chambre, étant sujette à ladite réserve; et demandant que Leurs Honneurs s'unissent à la Chambre pour approuver la Convention ci-haut, sujette à ladite réserve; et que le greffier porte ledit message au Sénat.

Sur motion de M. Bennett, résolu:—Qu'un message soit envoyé au Sénat, informant Leurs Honneurs que la Chambre a adopté une résolution approuvée par la Convention internationale relative au traitement des prisonniers de guerre, Genève 27 juillet 1929, signé au nom du Canada par le plénipotentiaire y mentionné, le 29 janvier 1930, et demandant que Leurs Honneurs s'unissent à la Chambre pour approuver la Convention ci-haut; et que le greffier porte ledit message au Sénat.

Sur motion de M. Bennett, résolu:—Qu'un comité spécial soit nommé consistant de MM. Morand, Wright, Beynon, Smith (Cumberland), Gagnon, Cardin, Euler, Ilsley et Garland (Bow-River), pour:

(1) Prendre en considération le rapport de la commission sur l'irradiation, en date du 11 septembre 1929, et appelé communément Rapport Aird;

(2) Aviser et recommander un plan technique et complet d'irradiation pour le Canada, ainsi conçu qu'il assurera par des sources canadiennes un service aussi complet et satisfaisant que le développement actuel de la science de la radio permettra;

(3) Faire enquête et rapport sur le moyen le plus satisfaisant pour l'accomplissement de ce plan, avec pouvoir audit comité de faire quérir personnes et archives, d'examiner des témoins et faire rapport à la Chambre de temps à autre.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Vingt-septième rapport du Bureau des commissaires des chemins de fer du Canada pour l'année 1931.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Une copie de l'Extra de la *Gazette du Canada,* contenant une proclamation en date du 29 février 1932, mettant en force une Loi concernant la *Beauharnois Light, Heat and Power Company;* aussi, une copie d'un arrêté du Conseil C.P. 504 du 1er mars 1932 concernant le contrôle de la compagnie.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 février 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents qui ont trait à la destitution de John Louis Arseneau, maître de poste de Six Roads, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick, et à la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 février 1932:—Copie de tous les documents concernant la destitution de M. Maxime L'Abbé comme maître de poste à la gare de St-Nérée, comté de Bellechasse, et la nomination de son successeur.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 février 1932:—Copie de tous les documents concernant la destitution de M. Noël Culet, comme maître de poste à Beaumont, comté de Bellechasse, et la nomination de son successeur.

M. Rhodes, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 25, Loi concernant les dettes à la Couronne, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Cayley—Ordre de la Chambre—Etat faisant voir:—

1. Quantité totale de tabac produite au Canada durant l'année (*a*) 1930, (*b*) 1931.
2. Quantité totale de tabac, (*a*) non écôté, (*b*) écôté, importée au Canada en (*a*) 1930, (*b*) 1931, et quel a été le pays d'origine de ces importations.
3. Montant total des recettes perçues sur les importations de tabac.
4. Si les remises sont faites sur le tabac importée au Canada et manufacturé ici.
5. Si tel est le cas, quel a été le total des remises accordées.
6. Quel a été, en 1930, le montant total perçu par la taxe d'accise ou les droits douaniers, sur le tabac manufacturé au Canada.
7. Quels ont été, en 1930 et en 1931, les prix moyens que les producteurs de tabac ont reçus (*a*) au Canada, (*b*) aux Etats-Unis.
8. Si du tabac brut, en feuilles, importé, a été ensuite réexporté, le cas échéant, quelle quantité.

Les adresses à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance, des témoignages à l'enquête et du rapport de l'enquêteur dans le cas de Jos. Bérubé, agent des Indiens, à Cacouna, Québec, et copie de tous les documents relatifs à la nomination de son successeur.

Par M. Fafard—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée en 1931-32 entre la *Quebec Power Company* et tout citoyen et le gouvernement fédéral au sujet de la demande de secours financiers que ladite compagnie a faite, en vertu de la Loi remédiant au chômage adoptée à la dernière session, afin de prolonger son réseau dans le comté de l'Islet.

Par M. Young—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée entre toute ou toutes les compagnies canadiennes qui raffinent l'huile et tout département fédéral, depuis le 1er mai 1930, au sujet de l'importation de l'huile et des sous-produits de l'huile.

M. Lapointe—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les ordres et règlements passés par le Gouverneur en son conseil, en vertu de la Loi qui forme le chapitre 58 des Statuts du Canada, 1931, pour soulager la misère et procurer du travail.

Par M. Fournier—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le ministre du Travail, tous les membres du cabinet ou tous les fonctionnaires de tout ministère fédéral et la ville de Hull ou autres personnes, relativement aux travaux destinés à diminuer le chômage et aux secours accordés aux chômeurs, du mois de septembre 1930 au 1er février 1932.

Par M. Garland (Bow-River)—Ordre de la Chambre—Copie de toutes les décisions et de tous les ordres que le Bureau des Douanes a émis ou donnés durant les derniers huit mois.

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Copie des nouveaux règlements relatifs à la pêche aux huîtres, et une copie de la correspondance que le gouvernement a reçue au sujet de ces règlements.

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Dossier contenant les bordereaux de paye relatifs aux réparations du quai de la baie du Vin, comté de Northumberland, de même que les comptes pour matériaux.

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Dossier contenant une copie des bordereaux de paye pour les réparations au quai de Oak Point, comté de Northumberland, Nouveau-Brunswick, de même qu'une copie des comptes pour matériaux.

Par M. Ralston—Ordre de la Chambre—Copie de tous les écrits, documents et correspondance relatifs à l'interruption récente du service télégraphique à Arichat, et le fait que l'on s'est privé des services du télégraphiste à cet endroit, et aussi concernant le service téléphonique que l'on a substitué à l'autre, et l'emploi d'une autre personne pour le diriger.

Par M. Ralston—Ordre de la Chambre—Dossier contenant une copie des bordereaux de paye et des feuilles où sont enregistrées les heures de travail au sujet des travaux faits à l'éperon d'Arichat en 1931, et au sujet des travaux faits au brise-lames du cap Auget en 1930 et 1931.

Par M. Ralston—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents et lettres qui ont trait au déménagement du bureau de poste de Waterford au mois d'août passé.

Par M. Fournier—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, déclarations assermentées et autres documents, y compris toute la preuve, et le rapport du commissaire qui a fait l'enquête relativement à la destitution de Louis Mongeon, gardien de phare, à Angers, comté de Hull, et copie de tous les rapports, correspondance et autres documents au sujet de la nomination de son successeur.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, requêtes, rapports, concernant la destitution d'Edmond Rioux, maître de poste de Saint-Arsène, comté de Témiscouata, et la nomination de son successeur.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, requêtes, relativement à la destitution d'Antoine Landry, maître de poste de Notre-Dame du Lac, P.Q., et à la nomination de son successeur.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de la correspondance, des témoignages à l'enquête, du rapport du commissaire et de tout autre rapport concernant la destitution des maîtres de poste de Sainte-Croix, Métabetchouan (St-Jérôme) et de St-Joseph d'Alma, comté du Lac St-Jean, ainsi que de toute la correspondance concernant la nomination du successeur de chacun desdits maîtres de poste.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance et de tous rapports ou requêtes concernant la destitution du maître de poste de Dequen, P.Q., et la nomination de son successeur.

Par M. Brasset—Ordre de la Chambre—Copie de la correspondance, et de tous les documents, rapports, déclarations assermentées ainsi que de tous autres documents ayant trait à la destitution de Joseph Labrie, comme gardien de la lumière sur le quai de l'Ile aux Grues, Québec.

Par M. Brasset—Ordre de la Chambre—Copie de la correspondance, et de tous les documents, rapports, déclarations assermentées ainsi que de tous autres documents ayant trait à la destitution de Maurice Laliberté, comme agent des signaux, à Saint-Nicholas, comté de Lévis.

Par M. Bouchard—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents qui ont trait à la destitution de Georges Paradis, maître de poste à Mont Carmel, comté de Kamouraska, Québec, et aussi une copie de tous les rapports, correspondance et autres documents qui ont trait à une enquête tenue sur les accusations portées contre ledit Georges Paradis, y compris les témoignages donnés par tous les témoins entendus à ladite enquête, la preuve et la décision rendue.

Par M. Bouchard—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents qui ont trait à la destitution de Edouard Guy, maître de poste à Kamouraska, comté de Kamouraska, Québec, et aussi une copie de tous les rapports, correspondance et autres documents qui ont trait à une enquête tenue sur les accusations portées contre ledit Edouard Guy, y compris les témoignages donnés par tous les témoins entendus à ladite enquête, la preuve et la décision rendue.

Par M. Bouchard—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents qui ont trait à la destitution de madame P.-E. Côté, maîtresse de poste à St-Pascal, comté de Kamouraska, Québec, et tous les rapports, correspondance, et autres documents qui ont trait à la nomination de son successeur.

Par M. Bouchard—Ordre de la Chambre—Dossier contenant les bordereaux de paye et les pièces justificatives au sujet des hommes que le ministère des Travaux publics a employés pour la réparation du quai de Ste-Anne de la Pocatière, durant l'année civile 1931.

Par M. Bouchard—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents qui ont trait à la destitution de Philippe Morin, gardien du phare à Long Pilgrim Station (Iles Pellerins), comté de Kamouraska, Québec, et aussi une copie de tous les rapports, correspondance et autres documents qui ont trait à une enquête tenue sur les accusations portées contre ledit Philippe Morin, y compris les témoignages donnés par tous les témoins entendus à ladite enquête, la preuve, la décision rendue et les aptitudes de son successeur.

Par M. Bouchard—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance et autres documents au sujet de la nomination d'un gardien à l'édifice du bureau de poste de St-Pascal, comté de Kamouraska, Québec.

Par M. Lapointe—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les ordres et règlements adoptés par le Gouverneur en son conseil en vertu de la Loi qui forme le chapitre 58 des Statuts du Canada, 1931, pour le maintien de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement dans tout le Canada.

L'Avis de motion No 37 étant lu comme suit:—

"M. Gobeil—Résolution—La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait prendre les dispositions requises pour modifier la Loi des faillites et inclure des articles spécifiant que toute cette loi ne s'appliquera pas à ceux qui gagnent des salaires et aux personnes engagées exclusivement dans la culture ou l'exploitation du sol."

M. l'Orateur décide que ledit avis de motion est irrégulièrement inscrit sur le Feuilleton et doit être enlevé, ayant déjà été appelé deux fois sans qu'on y procède; une motion aurait dû avoir été proposée, après avis, pour le faire remettre sur le feuilleton.

L'Avis de motion No 38 étant lu comme suit:—

"M. Boulanger—Résolution—La Chambre est d'avis que, pour bien démontrer que la population du Canada est bilingue et que le pays a été fondé par deux grandes races, la monnaie du Canada devrait être frappée dans les deux langues officielles du Canada."

M. l'Orateur décide que ledit avis de motion est irrégulièrement inscrit sur le Feuilleton et doit être enlevé, ayant déjà été appelé deux fois sans qu'on y procède; une motion aurait dû avoir été proposée pour le faire remettre sur le Feuilleton.

M. Woodsworth, appuyé par M. Mitchell, propose que:—Considérant que le régime économique actuel laisse beaucoup de gens sans emploi et sans les moyens de gagner leur subsistance ou celle des personnes qui leur sont à charge; et

Considérant que l'emprise de la dépression actuelle sur le monde entier indique des défauts fondamentaux dans le régime économique actuel;

En conséquence, la Chambre est d'avis que le gouvernement devrait prendre des mesures immédiates pour l'établissement d'une communauté coopérative chez laquelle toutes les ressources naturelles et les moyens sociaux et nécessaires de production seront employés dans l'intérêt du peuple et non pour le bénéfice de quelques-uns.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 6.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 21

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 3 MARS 1932

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le dixième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 2 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De L. T. Burwash et autres d'Ottawa, Ontario, pour une loi de constitution en corporation de la *Fort Smith-Gerald Railway Company*, avec pouvoir de construire et mettre en opération une certaine ligne de chemin de fer à écartement étroit.—M. *Kennedy* (Peace-River).

De Robert Russell Symington, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Freda Iris Smith Symington, de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Vallance.*

De Beulah Isobel Phillips Eakin, de Westmount, Québec, pour une loi de divorce d'avec Irwin Hamilton Eakin, de Westmount, Québec, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

M. Hanson (York-Sunbury), du comité des Chemins de fer et de la Marine que le Gouvernement possède, contrôle et exploite, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a examiné le Bill No 21, Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant une prestation additionnelle de fonds pour subvenir aux dépenses effectuées et aux dettes contractées pendant l'année civile 1931, et il a été convenu de le rapporter sans amendement.

M. Hanson (York-Sunbury), du comité des Chemins de fer et de la Marine que le Gouvernement possède, contrôle et exploite, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande que 500 exemplaires du compte rendu des délibérations et de la preuve recueillie par le comité soient imprimés au jour le jour, et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet effet.

M. Lawson, du comité spécial chargé de faire enquête et rapport sur les nominations, et le contrôle et la direction du service civil du Canada, et généralement, l'administration et l'opération de la Loi du service civil, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de faire imprimer 500 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français du compte rendu de ses délibérations et de la preuve recueillie, y compris toutes pièces documentaires soumises à l'appui de cette preuve, et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet effet.

Votre comité recommande également qu'il lui soit permis de siéger pendant que la Chambre est en session.

M. Senn, du comité sur l'Agriculture et la Colonisation présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité soumet les recommandations suivantes:—

1. Qu'il soit permis à votre comité de faire imprimer, au jour le jour, le compte rendu de ses délibérations et de la preuve recueillie, et que l'application de l'article 64 soit suspendue à cet effet.

2. Que le quorum de votre comité soit réduit de 20 à 12 membres, et que l'application du paragraphe (*d*) de l'article 63 du Règlement soit suspendu à cet effet.

M. Ernst, du comité de la Marine et des Pêcheries, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les Bills suivants et a convenu de rapporter lesdits Bills avec modifications, savoir:—

Bill No 10, Loi tendant à modifier et à codifier la Loi des Pêcheries.

Bill No 6, Loi tendant à modifier la Loi de l'inspection du poisson.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 22 février 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, communications et autres documents échangés depuis le 31 juillet 1930 entre le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique et tout fonctionnaire de ce gouvernement, et le gouvernement fédéral ou tout fonctionnaire du gouvernement fédéral au sujet des prix de transport.

Sur motion de M. Hanson (York-Sunbury), le deuxième rapport du comité des Chemins de fer et de la Marine que le Gouvernement possède, contrôle et exploite est adopté.

Sur motion de M. Lawson, les recommandations contenues dans le premier rapport du comité nommé pour considérer et faire rapport sur les nominations, la direction et le contrôle du service civil du Canada et généralement, sur l'administration et l'opération de la Loi du service civil, présenté à la Chambre ce jour, sont agréées.

Sur motion de M. Senn, le premier rapport du comité de l'Agriculture et de la Colonisation est agréé.

Sur motion de M. Matthews, le premier rapport du comité des Banques et du Commerce est agréé, et l'alinéa (*d*) de la règle 63 est suspendu à cet effet.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. McGibbon—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—

1. Combien de demandes de pensions ou d'ajustements de pensions les Commissaires des pensions ont reçues depuis la mise en force des derniers amendements à la Loi des pensions, le 1er octobre 1931.

2. Combien de ces requêtes les Commissaires des pensions ont accordées et combien ont-ils été renvoyées au Tribunal des pensions.

3. Combien de ces requêtes le Tribunal des pensions a entendues.

4. Combien de ces requêtes plaidées devant le Tribunal des pensions ont été (*a*) accordées, (*b*) refusées, (*c*) attendent une décision parce que jugement a été différé.

5. Combien attendent encore pour être plaidées devant le Tribunal des pensions.

6. Quel est le nombre des décisions rendues par le Tribunal des pensions dont appel a été interjeté devant la Cour fédérale des pensions (*a*) par les requérants, (*b*) par les Commissaires des pensions.

7. Combien de ces appels la Cour fédérale des appels a entendus, et combien sont encore en instance devant cette Cour.

8. Dans combien de causes entendues la Cour fédérale des appels a renversé les décisions du Tribunal des pensions, quant aux (*a*) appels interjetés par les requérants, (*b*) par les Commissaires des pensions.

9. Quel est le nombre moyen des requêtes que reçoivent maintenant chaque semaine (*a*) les Commissaires des pensions, (*b*) le Tribunal des pensions, (*c*) la Cour d'appel des pensions.

10. Quel est le nombre moyen des décisions que rendent chaque semaine (*a*) les Commissaires des pensions, (*b*) le Tribunal des pensions, (*c*) la Cour fédérale d'appel.

Par M. Munn—Ordre de la Chambre—Relevé faisant voir:—

1. Si la Commission du port de Vancouver a acheté une locomotive d'occasion aux Etats-Unis durant la fin de l'année 1930 ou en 1931.

2. Si tel est le cas, quel a été le prix de ladite locomotive livrée à Vancouver.

3. De quelle façon on a demandé des soumissions pour la réparation de cette locomotive, avis publics ou privés.

4. Quelles compagnies ou sociétés ont soumissionné pour cet ouvrage, et quels étaient les prix de chacune.

5. Si le contrat a été adjugé au plus bas soumissionnaire.

6. Sinon, pourquoi.

7. Quelle compagnie a obtenu le contrat, et quel a été le coût total de l'ouvrage, y compris le travail exécuté sur les terrains de la Commission.

8. Quel délai était fixé pour le parachèvement de l'ouvrage par les sociétés concurrentes à qui le contrat n'a pas été adjugé.

9. Pendant combien de temps la compagnie qui a obtenu le contrat a fait travailler avant de mettre la locomotive en bon ordre.

10. Combien a coûté à la Commission la locomotive supplémentaire durant la période de temps en plus du délai fixé pour les réparations.

11. Si la locomotive avait d'abord été achetée à Davenport, Iowa, en 1913, par une société d'ingénieurs en construction ferroviaire, pour la somme de $12,000, et si elle a été ensuite livrée à Vancouver, transport et droits douaniers compris, pour $15,000.

12. Quel est, pour la Commission, le coût total de la locomotive, y compris le prix d'achat, le prix des réparations, et les services d'une locomotive supplémentaire.

Par M. Munn—Ordre de la Chambre—Relevé faisant voir:—

1. Si la Commission du havre de Vancouver a acheté un bac transbordeur d'occasion aux Etats-Unis, durant l'année 1930 ou 1931.

2. Si tel est le cas, quel en a été le coût livré au port de Vancouver, y compris le prix d'achat, le touage et les assurances.

3. S'il a été nécessaire de réparer ce traversier avant de le mettre en service.

4. Si tel est le cas, quel a été le coût des réparations jusqu'à date.

5. Si on n'aurait pas pu obtenir, à un prix beaucoup moins élevé, du Canadien du Pacifique ou des Chemins de fer nationaux, une barge encore utile.

6. Si ce bac transbordeur a donné des services réguliers et satisfaisants, toujours, depuis le premier jour où il a été mis en service.

7. Combien de wagons ont été transportés sur ce bac depuis qu'il est en service.

8. Quel a été le coût de construction de la cale de lancement pour s'en servir.

9. Quel a été le coût de transport d'un wagon, le coût d'exploitation, l'intérêt, le fond d'amortissement sur la barge, la cale, les réparations, étant compris.

10. Quel était le coût de transport, par wagon, sur le pont des Seconds Détroits, lorsqu'il était ouvert.

Par M. Laflèche—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. Combien de médecins vétérinaires le ministère de l'Agriculture a employés temporairement en 1930 et 1931 respectivement.

2. Quels sont leurs noms et dans quelles localités ont-ils été employés.

Par M. Brasset—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Combien d'employés du ministère de la Marine et des Pêcheries ont perdu leur position dans le comté de Gaspé, du mois d'août 1930 jusqu'à date.

2. Quelle est, dans chaque cas, la date de la destitution, le nom et l'adresse de l'employé révoqué, le motif de son congédiement et le nom de son successeur.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Rhodes:—Qu'il est expédient de présenter un bill pour autoriser les déductions de dix pour cent des montants de certains traitements ou autres compensations ou indemnités que le gouvernement du Canada doit payer durant l'année fiscale 1932-1933;

Et pour décréter le paiement, à même le fond du Revenu consolidé du Canada, de toutes les contributions courantes payables en vertu des dispositions de la Loi de retraite du service civil quant aux traitements payables durant l'année fiscale se terminant le 31 mars 1933, à tous les employés qui ne reçoivent pas plus que un mille deux cents dollars par année.

Et le débat reprenant et continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 22

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 4 MARS 1932

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le onzième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 3 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées, savoir:—

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, pour une loi modifiant le Chapitre 69 de 52 Victoria et les lois subséquentes concernant l'autorité de ladite compagnie d'émettre des débantures consolidées.—M. *Matthews.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quatrième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De George Seymour Dixon, de Montréal, Québec, époux de Isobel Gardiner Dixon.

De Beulah Isobel Phillips Eakin, de Westmount, Québec, épouse de Irwin Hamilton Eakin.

De Robert Russell Symington, de Montréal, Québec, époux de Freda Iris Smith Symington.

Sur motion de M. Howden, appuyé par M. McKenzie (Assiniboia), ordonné, —Que la résolution suivante, savoir:—La Chambre est d'avis que le cabinet devrait étudier immédiatement des projets de loi qui (*a*) décréteraient des examens médicaux périodiques du peuple canadien et (*b*) procureraient l'assistance médicale à ceux qui souffrent de maladie, soit inscrite de nouveau sur le Feuilleton en conformité des dispositions de la règle 52.

Sur motion de M. Boulanger, appuyé par M. Roberge, ordonné,—Que la résolution suivante:—La Chambre est d'avis que, pour bien démontrer que la population du Canada est bilingue et que le pays a été fondé par deux grandes races, la monnaie du Canada devrait être frappée dans les deux langues officielles du Canada, soit inscrite de nouveau sur le Feuilleton en conformité des dispositions de la Règle 52.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de la Convention internationale pour limiter la manufacture et règler la distribution des drogues narcotiques, avec le protocole de Signature, signé à Genève, le 13 juillet 1931.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 février 1932:—Copie de tous les documents concernant la destitution de M. Louis Guay comme maître de poste de Ste-Sabine, comté de Bellechasse, et la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 février 1932:—Copie de tous les documents concernant la destitution de M. J. N. Bélanger comme maître de poste de St-Damien, comté de Bellechasse, et la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 février 1932:—Copie de tous les documents concernant la destitution de M. Louis N. Latulippe comme maître de poste à la gare de St-Valier, comté de Bellechasse, et la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, recommandations, déclarations assermentées et autres documents quelconques ainsi que de tous les témoignages d'enquête relatifs à la nomination d'un nouveau maître de poste à St-Jacques, pour remplacer M. Joseph Lévesque, destitué.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932—Etat faisant voir:—

1. Quantité totale de tabac produite au Canada durant l'année (*a*) 1930, (*b*) 1931.

2. Quantité totale de tabac, (*a*) non écôté, (*b*) écôté, importée au Canada. en (*a*) 1930, (*b*) 1931, et quel a été le pays d'origine de ces importations.

3. Montant total des recettes perçues sur les importations de tabac.

4. Si les remises sont faites sur le tabac importée au Canada et manufacturé ici.

5. Si tel est le cas, quel a été le total des remises accordées.

6. Quel a été, en 1930, le montant total perçu par la taxe d'accise ou les droits douaniers, sur le tabac manufacturé au Canada.

7. Quels ont été, en 1930 et en 1931, les prix moyens que les producteurs de tabac ont reçus (*a*) au Canada, (*b*) aux Etats-Unis.

8. Si du tabac brut, en feuilles, importé, a été ensuite réexporté, le cas échéant, quelle quantité.

Sur motion de M. Bennett, résolu:—Qu'il est opportun que le Parlement approuve la Convention internationale tendant à limiter la fabrication et à réglementer la distribution des drogues narcotiques, Genève, 13 juillet, signée au nom du Canada par les plénipotentiaires y nommés, et que cette Chambre l'approuve.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Rhodes:—Qu'il est expédient de présenter un bill pour autoriser les déductions de dix pour cent des montants de certains traitements ou autres compensations ou indemnités que le gouvernement du Canada doit payer durant l'année fiscale 1932-1933;

Et pour décréter le paiement, à même le fond du Revenu consolidé du Canada, de toutes les contributions courantes payables en vertu des dispositions de la Loi de retraite du service civil quant aux traitements payables durant l'année fiscale se terminant le 31 mars 1933, à tous les employés qui ne reçoivent pas plus que un mille deux cents dollars par année.

Après plus ample débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park), Arthurs, Barber, Baribeau, Beaubier, Belec, Bennett, Beynon, Bourgeois, Bowman, Boyes, Burns, Bury, Campbell, Carmichael, Cayley, Coote, Cormier, Cowan (Long-Lake), Dickie, Dorion, Duguay, Ernst, Esling, Fortin, Gardiner, Gobeil, Gordon, Guthrie, Hackett, Hanson (York-Sunbury), Hay, Hepburn, Irvine, Johnstone, Jones, Kennedy (Peace-River), Larue, Loucks, Lucas, Luchkovich, Macdonald (Kings), Macdougall, MacLaren, MacMillan (Saskatoon), MacNicol, McGibbon, McGillis, McGregor, McLure, Manion, Morand, Murphy, Myers, Neill, Pettit, Plunkett, Porteous, Price, Rhodes, Robinson, Rogers, Short, Simpson (Simcoe-Nord), Simpson (Algoma-Ouest), Smoke, Spankie, Speakman, Spencer, Spotton, Sproule, Stanley, Stevens, Stewart (Leeds), Stewart (Lethbridge), Stirling, Swanston, Tétrault, Thompson (Simcoe-Est), Thompson (Lanark), Tummon, Weir (Melfort), Wright—83.

CONTRE:

Messieurs

Ahearn, Bouchard, Butcher, Casgrain, Denis, Desrochers, Euler, Fafard, Fiset (sir Eugène), Fournier, Hanson (Skeena), Heenan, King, Mackenzie Lapointe, MacInnis, Mackenzie (Vancouver-Centre), MacLean, Motherwell, Parent, Perras, Power, Ralston, Reid, St-Père, Stewart (Edmonton-Ouest), Veniot, Verville, Woodsworth—28.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur ladite résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de présenter un bill pour autoriser les déductions de dix pour cent des montants de certains traitements ou autres compensations ou indemnités que le gouvernement du Canada doit payer durant l'année fiscale 1932-1933;

Et pour décréter le paiement, à même le fond du Revenu consolidé du Canada, de toutes les contributions courantes payables en vertu des dispositions de la Loi de retraite du service civil quant aux traitements payables durant l'année fiscale se terminant le 31 mars 1933, à tous les employés qui ne reçoivent pas plus que un mille deux cents dollars par année.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Rhodes, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 19, Loi pourvoyant à la réduction de la rémunération dans le service public, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 23

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 7 MARS 1932

PRIÈRES.

M. Senn, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 18, Loi modifiant la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux, et a convenu de le rapporter sans modification.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mars 1932—Etat montrant:—

1. Combien d'employés du ministère de la Marine et des Pêcheries ont perdu leur position dans le comté de Gaspé, du mois d'août 1930 jusqu'à date.

2. Quelle est, dans chaque cas, la date de la destitution, le nom et l'adresse de l'employé révoqué, le motif de son congédiement et le nom de son successeur.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932—Dossier montrant:—

1. Combien de viaducs ou de tunnels ont été construits ou sont en voie de construction au Canada, depuis le 1er janvier 1931, (*a*) aux passages à niveau du Chemin de fer Canadien du Pacifique, et (*b*) aux passages à niveau des Chemins de fer nationaux du Canada.

2. A quels endroits ces travaux ils ont été ou sont exécutés et à quel coût dans chaque cas.

3. En ce qui a trait au coût de ces travaux, quelle a été, et quel est, dans chaque cas, (*a*) la contribution du gouvernement fédéral, (*b*) la contribution des gouvernements provinciaux, (*c*) la contribution des Chemins de fer nationaux du Canada ou du Chemin de fer Canadien du Pacifique, (*d*) la contribution des municipalités intéressées.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Sommaire du rapport du cartel du poisson canadien et des produits du poisson, autorisé en vertu d'un arrêté du Conseil, C.P. 2595, en date du 7 novembre 1930.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill No 12, Loi ayant pour objet d'autoriser un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa.

Les bills suivants, du consentement de la Chambre, sont séparément lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill No 26, Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 1929. —M. *MacLaren.*

Bill No 27, Loi modifiant la Loi de l'accise.—M. *Ryckman.*

M. Woodsworth, appuyé par M. Heaps, du consentement de la Chambre présente un bill No 28, Loi modifiant le Code criminel (Incitation aux changements).

M. Woodsworth, appuyé par M. Heaps, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la première fois.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Ahearn,
Blair,
Bradette,
Brown,
Butcher,
Campbell,
Carmichael,
Chevrier,
Coote,
Denis,
Donnelly,
Duff,
Fiset (sir Eugène),
Fournier,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Garshaw,
Goulet,
Hanson (Skeena),
Heaps,
Heenan,
Howden,
Hurtubise,
Ilsley,
Johnstone,
King, Mackenzie
Lawson,
Lucas,
Luchkovich,
MacDonald (Cap-Breton-Sud),
MacInnis,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacLean,
Macphail,
McKenzie (Assiniboia),
McPhee,
Mitchell,
Motherwell,
Munn,
Parent,
Ralston,
Reid,
Roberge,
Ross,
Sanderson,
Speakman,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Stitt (Selkirk),
Urquhart,
Veniot,
Weir (Macdonald),
Woodsworth—52.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Arthurs,
Beaubier,
Belec,
Bennett,
Beynon,
Black (Halifax),
Bourgeois,
Bowen,
Bowman,
Burns,
Cahan,
Casselman,
Charters,
Cormier,
Cowan (Port-Arthur-Thunder-Bay),
Cowan (Long-Lake),
Dickie,
Duguay,
Esling,
Garland (Carleton),
Gobeil,
Gordon,
Hanson (York-Sunbury),
Hay,
Jones,
Larue,
Loucks,
Macdonald (Kings),
MacLaren,
MacMillan (Saskatoon),
MacNicol,
McGillis,
McLure,
Manion,
Matthews,
Morand,
Mullins,
Murphy,
Myers,
Nicholson,
Perley (Qu'Appelle),
Pettit,
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Price,
Quinn,
Rhodes,
Rogers,
Ryckman,
Senn,
Shaver,
Short,
Simpson (Simcoe-Nord),
Smith (Cumberland),
Sproule,
Stanley,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stirling,
Sutherland,
Swanston,
Thompson (Simcoe-Est),
Thompson (Lanark),
Turnbull,
Willis,
Wright—70.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Brasset—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Combien de maître de poste ont été destitués ou ont démissionné, dans le comté de Gaspé, du mois d'août 1930 jusqu'à date.

2. Dans chaque cas, quelle est la date du renvoi ou de la démission, le nom du bureau de poste, le motif de la destitution et le nom du successeur.

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement sait que M. J. V. Guay, télégraphiste, à Sept-Iles, sur la Côte nord du fleuve St-Laurent, a été révoqué de ses fonctions.
2. Si tel est le cas, si des plaintes ont été portées contre lui, et par qui.
3. Quelle était la nature de ces plaintes.
4. Si une enquête a été tenue avant de destituer M. Guay.
5. Le cas échéant, quel était le commissaire enquêteur.
6. Quel est le nom de la personne qui a remplacé M. Guay.
7. Qui l'a recommandée.
8. Si elle a subi les examens et concours de la Commission du service civil.

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement sait que Jean Boudreault, gardien de lumière à Havre St-Pierre, sur la Côte nord du fleuve St-Laurent, a été révoqué de ses fonctions.
2. Si tel est le cas, si des plaintes ont été portées contre lui, et par qui.
3. Quelle était la nature de ces plaintes.
4. Si une enquête a été tenue avant de destituer M. Boudreault.
5. Le cas échéant, quel était le commissaire enquêteur.
6. Quel est le nom de la personne qui a remplacé M. Boudreault.
7. Qui l'a recommandée.
8. Si elle a subi les examens et concours de la Commission du service civil.

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement sait que M. J. M. Piuze, télégraphiste à St-Paul du Nord, dans le comté de Saguenay, a été révoqué de ses fonctions.
2. Si tel est le cas, si des plaintes ont été portées contre lui, et par qui.
3. Quelle était la nature de ces plaintes.
4. Si une enquête a été tenue avant de destituer M. Piuze.
5. Le cas échéant, quel était le commissaire enquêteur.
6. Quel est le nom de la personne qui a remplacé M. Piuze.
7. Qui l'a recommandée.
8. Si elle a subi les examens et concours de la Commission du service civil.
9. S'il est exact que le bureau du télégraphe a été transporté du centre du village à Sault-au-Mouton, deux milles plus loin.
10. Si tel est le cas, pourquoi.

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement sait que M. J. A. Hould, télégraphiste à Havre St-Pierre, sur la Côte nord du fleuve St-Laurent, a été révoqué de ses fonctions.
2. Si tel est le cas, si des plaintes ont été portées contre lui, et par qui.
3. Quelle était la nature de ces plaintes.
4. Si une enquête a été tenue avant de destituer M. Hould.
5. Le cas échéant, quel était le commissaire enquêteur.
6. Quel est le nom de la personne qui a remplacé M. Hould.
7. Qui l'a recommandée.
8. Si elle a subi les examens et concours de la Commission du service civil

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement sait que M. Francis Gallienne, surintendant de la ligne du télégraphe sur la Côte nord du fleuve St-Laurent, a été révoqué de ses fonctions.
2. Si tel est le cas, si des plaintes ont été portées contre lui, et par qui.
3. Quelle était la nature de ces plaintes.
4. Si une enquête a été tenue avant de destituer M. Gallienne.
5. Le cas échéant, quel était le commissaire enquêteur.
6. Quel est le nom de la personne qui a remplacé M. Gallienne.
7. Qui l'a recommandée.
8. Si elle a subi les examens et concours de la Commission du service civil.

Par M. St-Père—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Combien de maître de poste ont été destitués entre le 7 août 1930 et le 1er février 1932.
2. Quels sont les noms de ceux qui ont été destitués, les motifs donnés pour chaque destitution et les noms des bureaux de poste.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Ralston -Ordre de la Chambre—Dossier contenant les bordereaux de salaires des hommes qui ont travaillé au brise-lames de la côte sud de l'île du Cap Sable, relativement aux dépenses d'argent faites durant les derniers six mois en vertu de la Loi tendant à remédier au chômage passée à la dernière session.

Par M. Ralston—Ordre de la Chambre—Relevé des bordereaux de salaires et des pièces justificatives au sujet des argents dépensés durant les derniers six mois pour le quai du côté ouest de Port Dufferin, comté d'Halifax.

Par M. Ralston—Ordre de la Chambre—Relevé des bordereaux de salaires au sujet des réparations au brise-lames de Baccaro-Ouest, exécutées durant l'année 1931.

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Dossier contenant les bordereaux de salaires de la construction d'un quai à Barachois, rivière Aboujagan, comté de Westmoreland, Nouveau-Brunswick, et indiquant (*a*) les noms des ouvriers embauchés et leurs gages respectifs depuis que l'ouvrage a été commencé jusqu'à date, (*b*) la quantité de pierre et de bois achetés, de qui ils ont été achetés, et les prix payés pour lesdits matériaux, (*c*) le montant dépensé jusqu'à date, (*d*) à qui les chèques ont été envoyés pour le paiement des gages et des matériaux, (*e*) si la dépense, oui ou non, a été faite en vertu de la Loi remédiant au chômage, (*f*) si oui ou non l'ouvrage a été exécuté à l'entreprise ou en régie.

Par M. Quinn—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée du 1er janvier 1929 au 1er août 1930, entre le ministère de la Marine ou tout autre ministère, ou tout membre du gouvernement, ou tout ministre, sous-ministre ou tout fonctionnaire de tout ministère fédéral, avec les Commissions du port suivantes: (*a*) Québec, (*b*) St-Jean, (*c*) Montréal, (*d*) Sorel, (*e*) Halifax, ayant trait aux, ou relativement aux dépenses faites avant qu'autorité soit obtenue, par décret du Conseil, ou par obligations encourues par ces Commissions avant que permission à cet effet soit obtenue.

Par M. Chevrier pour M. Boulanger—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance par lettres, télégrammes ou autres modes entre le très honorable premier ministre du Canada ou tout autre membre du gouvernement, dans le mois d'août, septembre et octobre 1931, et MM. Thomas Maher, Pierre Audet,

Pierre Bertrand, Louis Francœur, G.-A. Lépine, F.-J. Dinan, Ludger Bastien, J.-A. Foley, G.-A. Pelletier, J.-S.-N. Turcotte, A. Paradis, J.-A.-E. Côté, F. Proulx, Eug.-F. Dussault, A. Rioux, J.-C.-M. Labrie, J.-M. Bourassa, Eugène Bernard, Thomas Tremblay, Noël Belleau, L. Francœur, L. Deschènes, L. Lévesque, G. Simard, J.-G.-L. Duguay, A. Dontigny, J.-A.-A. Drolet, T. Dufour, J.-A. Lavergne, C. Bélanger, J.-A. Nadeau, J.-B. Arsenault, Docteur J.-L.-O. Corriveau, Raoul Poulin et E.-B. Feeney, au sujet des fonds destinés à secourir les chômeurs dans la province de Québec.

Par M. Motherwell—Ordre de la Chambre—Etat montrant la somme totale d'argent votée pour l'agriculture, chaque année fiscale se terminant le 31 mars, du 31 mars 1923 au 31 mars 1933 (à l'exception des sommes votées en vertu des dispositions de la Loi de l'instruction agricole).

Par M. Ilsley—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada, tout ministre ou tout ministère et la Commission du service civil, ou entre les personnes mentionnées plus haut, et toute ou toutes personnes depuis juillet 1930, relativement à la position du plus ancien des inspecteurs de fruits et de légumes dans l'Ile du Prince-Edouard, à la destitution du plus ancien des inspecteurs de fruits et de légumes, et à la nomination de son successeur.

Par M. Perras—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents relatifs à certains ouvrages, constructions et réparations au quai et au brise-lames de Roberval, Québec, exécutés durant les mois de juillet, août et septembre 1931, avec une copie des bordereaux de paye et un état des argents dépensés pour l'achat de matériaux ou autre chose et le nom du surintendant des travaux.

Par M. Duff pour M. Power—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres et correspondance échangés entre le député de Lévis et le ministre des Postes au sujet de l'annullement d'un contrat postal pour le circuit rural No 1, à St-David, comté de Lévis, et la demande de nouvelles soumissions pour ledit circuit; avec des copies de tous les prix, soumissions, recommandations soumis par tout entrepreneur qui voulait entreprendre le travail de transporter le courrier sur ledit circuit rural No 1 de St-David.

Par M. Ralston pour M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents, ayant trait à la destitution de M. J. V. Guay, opérateur de télégraphe, à Sept-Iles, sur la Côte Nord du fleuve St-Laurent, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 sur des accusations portées contre ledit J. V. Guay, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins, qui ont été entendus dans ladite enquête, et la décision rendue par le commissaire enquêteur.

Par M. Ralston pour M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents, ayant trait à la destitution de M. J. M. Piuze, opérateur de télégraphe à St-Paul-du-Nord (Mille Vaches), dans le comté de Saguenay, et aussi copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 sur des accusations portées contre ledit J. M. Piuze, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins, qui ont été entendus dans ladite enquête, et la décision rendue par le commissaire enquêteur.

Par M. Ralston pour M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents, ayant trait à la destitution de M. J. A. Hould, opérateur de télgraphe, à Havre St-Pierre, sur la Côte Nord du

fleuve St-Laurent, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 sur des accusations portées contre ledit J. A. Hould, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus dans ladite enquête, et la décision rendue par le commissaire enquêteur.

Par M. Ralston pour M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents, ayant trait à la destitution de M. Jean Boudreault, gardien de lumière, à Havre St-Pierre, sur la Côte Nord du fleuve St-Laurent, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 sur des accusations portées contre ledit Jean Boudreault, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus dans ladite enquête, et la décision rendue par le commissaire enquêteur.

Par M. Ralston pour M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents, ayant trait à la destitution de M. Francis Gallienne, surintendant de la ligne de télégraphe, sur la Côte Nord du fleuve St-Laurent, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 sur des accusations portées contre ledit Francis Gallienne, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus dans ladite enquête, et la décision rendue par le commissaire enquêteur.

Par M. Ralston pour M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents, ayant trait à la destitution de madame Lévesque, maîtresse de Poste, à Bagotville, Québec, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 sur des accusations portées contre ladite madame Lévesque, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus dans ladite enquête, et la décision rendue par le commissaire enquêteur.

Par M. Ralston pour M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents, ayant trait à la destitution de M. Alfred Leclerc, maître de poste à St-Tite-des-Caps, dans le comté de Montmorency, et aussi copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 sur des accusations portées contre ledit Alfred Leclerc, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins, qui ont été entendus dans ladite enquête, et la décision rendue par le commissaire enquêteur.

Par M. Ralston pour M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents, ayant trait à la destitution de M. Elmérie Bouliane, maître de poste, à Mille Vaches, dans le comté de Saguenay, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 sur des accusations portées contre ledit Elmérie Bouliane, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus dans ladite enquête, et la décision rendue par le commissaire-enquêteur.

Par M. Ralston pour M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents, ayant trait à la destitution de M. Joseph Léo Tremblay, maître de poste, à Rivière Eperlan, paroisse de Mille Vaches, dans le comté de Saguenay, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 sur des accusations portées contre ledit Joseph Léo Tremblay, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus dans ladite enquête, et la décision rendue par le commissaire enquêteur.

Par M. Ralston pour M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents, ayant trait à la destitution de M. Honoré Chouinard, maître de poste, à Pointe Lebel, dans le comté de Saguenay, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 sur des accusations portées contre ledit Honoré Chouinard, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus dans ladite enquête, et la décision rendue par le commissaire-enquêteur.

Par M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie des témoignages et du rapport du commissaire qui a tenu l'enquête ordonnée par le ministère des Postes, en septembre 1931, au bureau de poste de Port Daniel-Est, comté de Bonaventure, Québec.

Par M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie de la correspondance échangée entre les clients du bureau de poste de Robitaille, comté de Bonaventure et le ministère, relativement au bureau de poste de cet endroit durant l'année 1931.

Par M. Chevrier pour M. Dupuis—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à la destitution de Noël Fontaine, maître de poste à Laprairie, comté de Laprairie, Québec, y compris un rapport complet de l'enquête tenue sur les accusations portées contre lui, avec les pièces soumises et les témoignages entendus; et aussi une copie de tous les rapports, correspondance et autres documents qui ont trait à la nomination de son successeur.

Par M. MacLean—Ordre de la Chambre—Copie ou liste de tous les contrats pour le transport du courrier à la campagne présentés pour soumissions publiques du 1er mars 1931 au 1er mars 1932, dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, et relevé du montant payé en vertu de l'ancien contrat, de même que le montant versé en vertu du nouveau, dans chaque cas.

Par M. Hepburn—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, télégrammes, notes de classification et autres communications échangés depuis le 25 novembre 1930 entre le ministre des Travaux publics et tout autre ministre, fonctionnaire de l'Etat ou tout membre ou fonctionnaire de la Commission du service civil, ou toute ou toutes personnes relativement à la nomination d'un concierge à l'édifice public de St-Thomas.

M. Heenan, appuyé par M. Mackenzie (Vancouver-Centre), propose, que:—Considérant que les citoyens du Canada qui résident dans le district de Patricia, dans la province d'Ontario, sont privés du droit de voter dans les élections fédérales du fait que le district de Patricia n'est compris dans aucun district électoral fédéral; et

Considérant qu'une élection fédérale générale peut être tenue en aucun temps;

Il est résolu, en conséquence, que l'on devrait prendre immédiatement les mesures nécessaires pour conférer les droits de citoyen aux Canadiens qui résident dans le district de Patricia.

Après débat, du consentement de la Chambre, ladite motion est retirée.

M. Perley (Qu'Appelle), appuyé par M. Beynon, propose, que:—La Chamvre est d'avis que les prix de transport domestiques sur le grain et les sous-produits des grains transportés d'une localité quelconque au Manitoba, dans la

Saskatchewan, l'Alberta ou la Colombie-Britannique à une localité dans l'une quelconque desdites provinces, ou d'une localité à une autre, dans l'une quelconque desdites provinces, devraient être substantiellement réduits.

Et un débat s'ensuivant;

M. Casgrain, appuyé par M. Brasset, propose en amendement:—Que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion: "et que les prix de transport domestique, tels qu'ils existent actuellement dans la province de Québec, sont prohibitifs et de nature à nuire à l'agriculture, à la colonisation et à l'industrie en général, et devraient être considérablement réduits".

Et le débat continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 24

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 8 MARS 1932

PRIÈRES.

Quatre pétitions sont déposées sur la Table.

M. Morand, du comité spécial sur la radiation présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande que 700 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français du compte rendu de ses délibérations et de la preuve recueillie soient imprimés, tel que requis, et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet effet.

Votre comité recommande également qu'il lui soit permis de siéger pendant que la Chambre est en session.

Sur motion de M. Morand, ledit rapport est adopté.

M. MacLaren, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mars 1932—Relevé montrant:—

1. Combien de demandes de pensions ou d'ajustements de pensions les Commissaires des pensions ont reçues depuis la mise en forme des derniers amendements à la Loi des pensions, le 1er octobre 1931.

2. Combien de ces requêtes les Commissaires des pensions ont accordées et combien ont-ils été renvoyées au Tribunal des pensions.

3. Combien de ces requêtes le Tribunal des pensions a entendues.

4. Combien de ces requêtes plaidées devant le Tribunal des pensions ont été (*a*) accordées, (*b*) refusées, (*c*) attendant une décision parce que jugement a été différé.

5. Combien attendent encore pour être plaidées devant le Tribunal des pensions.

6. Quel est le nombre des décisions rendues par le Tribunal des pensions dont appel a été interjeté devant la Cour fédérale des pensions (a) par les requérants, (*b*) par les Commissaires des pensions.

7. Combien de ces appels la Cour fédérale des appels a entendus, et combien sont encore en instance devant cette Cour.

8. Dans combien de causes entendues la Cour fédérale des appels a renversé les décisions du Tribunal des pensions, quant aux (*a*) appels interjetés par les requérants, (*b*) par les Commissaires des pensions.

9. Quel est le nombre moyen des requêtes que reçoivent maintenant chaque semaine (*a*) les Commissaires des pensions, (*b*) le Tribunal des pensions, (*c*) la Cour d'appel des pensions.

10. Quel est le nombre moyen des décisions que rendent chaque semaine (*a*) les Commissaires des pensions, (*b*) le Tribunal des pensions, (*c*) la Cour fédérale d'appel.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Duranleau, dépose sur la Table,—Amendement à la Loi de la radio—augmentation du coût annuel de la licence de un dollar à deux dollars, en vertu des prescriptions de l'article 3 de la Loi concernant la radiotélégraphie (Cha. 195, S.R.C., 1927).

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copie du quatorzième rapport annuel du conseil des recherches nationales, pour l'exercice 1930-31, contenant le rapport du président et l'état financier.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 11 février 1932:—Copie de tous les documents concernant la destitution de M. J.-Bte Boulanger comme maître de poste de La Durantye, comté de Bellechasse, et la nomination de son successeur.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents ayant trait à la destitution de J.-A. Larrivée, maître de poste à White-Deer, comté de Hull, et à la nomination de son successeur.

Sur motion de M. Bennett, résolu:—Que le, et après le mercredi, 9 courant jusqu'à la fin de la session, les avis de motions du gouvernement et les mesures du gouvernement auront priorité, le mercredi, sur toutes les autres affaires, sauf les questions et les avis de motions pour production de documents.

Le Bill No 22, Loi modifiant le Code criminel (Chèques sans fonds et grands jurys) est lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour que la Chambre se forme en comité général sur le Bill No 21, Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant une prestation additionnelle de fonds pour subvenir aux dépenses effectuées et aux dettes contractées pendant l'année civile 1931, étant lu;

M. Manion propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour que la Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution déclarant qu'il est expédient de présenter un bill pour modifier le chapitre 58 des Statuts du Canada, 1931, en biffant le mot "mars" dans l'article 8 pour le remplacer par le mot "mai", étant lu;

M. Bennett propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Une objection est soulevée à l'effet que ladite résolution à être considérée par le comité n'est pas dans l'ordre parce qu'elle comporte un amendement à une loi qui est expirée.

M. l'Orateur décide que l'objection n'est pas motivée pour la raison que "la seule motion devant la Chambre est que l'Orateur quitte maintenant le fauteuil", ce qui est dans l'Ordre.

De cette décision, M. Mackenzie King en appelle à la Chambre.

Et la question étant posée par M. l'Orateur: La décision du fauteuil sera-t-elle maintenue; elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park), Arthurs, Baker, Barber, Baribeau, Beaubier, Belec, Bennett, Beynon, Bourgeois, Bowen, Bowman, Burns, Bury, Cantley, Carmichael, Casselman, Charters, Cormier, Cotnam, Cowan (Port-Arthur-Thunder-Bay), Cowan (Long-Lake), Dickie, Duguay, Edwards, Esling, Fortin, Fraser (Cariboo), Gagnon, Geary, Gobeil, Gordon, Guthrie, Hackett, Johnstone, Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud), Laflèche, Larue, Loucks, Lucas, Luchkovich, MacDonald (Cap-Breton-Sud), Macdonald (Kings), Macdougall, MacLaren, MacMillan (Saskatoon), MacNicol, McGillis, McGregor, McLure, Maloney, Manion, Moore (Châteauguay-Huntingdon), Morand, Mullins, Myers, Nicholson, Peck, Perley (Qu'Appelle), Pettit, Pickel, Plunkett, Porteous, Price, Quinn, Rhodes, Robinson, Rogers, Ross, Rowe, Ryckman, Senn, Shaver, Simpson (Simcoe-Nord), Simpson (Algoma-Ouest), Smith (Cumberland), Spankie, Speakman, Spotton, Sproule, Stanley, Stevens, Stewart (Leeds), Stewart (Lethbridge), Stirling, Stitt (Nelson), Stitt (Selkirk), Sullivan, Sutherland, Swanston, Tétrault, Thompson (Simcoe-Est), Thompson (Lanark), Tummon, Turnbull, Weese, Weir (Melfort), White (Mont-Royal), Willis, Wilson, Wright—101.

CONTRE:

Messieurs

Ahearn, Beaubien, Bertrand, Blair, Bouchard, Boucher, Boulanger, Bourassa, Bradette, Brasset, Brown, Butcher, Cardin, Casgrain, Chevrier, Coote, Denis, Deslauriers, Desrochers, Donnelly, Duff, Dumaine, Elliott, Euler, Fafard, Fiset (sir Eugène), Fournier, Gardiner, Garland (Bow-River), Girouard, Hanson (Skeena), Heaps, Hepburn, Howard, Howden, Hurtubise, Ilsley, King, Mackenzie Lacroix, Lapointe, MacInnis, Mackenzie (Vancouver-Centre), Macphail, McIntosh, McKenzie (Assiniboïa), McMillan (Huron-Sud), McPhee, Mercier (Laurier-Outremont), Mitchell, Motherwell, Munn, Parent, Perras, Ralston, Reid, Roberge, St-Père, Sanderson, Spencer, Totzke, Urquhart, Vallance, Weir (Macdonald), Woodsworth, Young—65.

Et le débat continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 25

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 9 MARS 1932

PRIÈRES.

Deux pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le douzième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 8 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Adlena Emma Sills Burrows, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Harry Burrow, communément connu sous le nom de Harris Charles Burrows, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Garland* (Carleton).

De Chesley Hastings Potter, de Montréal, Québec, maintenant résidant à Methuen, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, pour une loi de divorce d'avec Gerald Edward Potter, de Montréal, Québec, présentement résidant à Valleyfield, Québec, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Elizabeth Ann Routledge Gunther, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Roy Alfred Gunther, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Lawson.*

De Chia Hannah Shiff, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Samuel Shiff, aussi connu sous le nom de Samuel Shiffman, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Heaps.*

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport du directeur du Dominion sur l'aide au chômage, 1er mars 1932.

Et aussi,—Copies des arrêtés en Conseil passés sous les dispositions de la Loi du chômage et de l'aide à l'agriculture.

Sur motion de M. Gordon, ordonné,—Que 700 copies en anglais et 300 en français du rapport du directeur du Dominion sur l'aide au chômage et à l'agriculture soit imprimés, et que la règle 64 soit suspendue à cet effet.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 février 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à la nomination de J. A. Boulay, comme maître de poste temporaire de Oliver Siding, comté de Restigouche, Nouveau-Brunswick, de même que les rapports et la correspondance qui ont trait à la destitution de Germain Dionne, maître de poste de Oliver Siding. Et aussi tous les rapports et la correspondance qui ont trait à la nomination d'un maître de poste permanent à Oliver Siding.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 février 1932:—Copie de tous les documents concernant la destitution de M. Adélard Dallaire comme maître de poste de St-Raphaël, comté de Bellechasse, et la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1932—Etat montrant:—

1. Combien de femmes mariées sont à l'emploi des divers départements de l'administration, à Ottawa.
2. Quel est le nombre de ces femmes qui vivent avec leur mari.
3. Quel est le nombre desdits maris qui sont à l'emploi de l'Etat.
4. Quel est le nombre desdites femmes qui sont le seul support de leur famille.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 février 1932—Dossier faisant voir:—

1. Quelles somme ont été versées à la *Gazette Printing Company* de Montréal, durant les années 1925, 1926, 1927, 1928, 1929, 1930 et 1931.
2. Pour quel motif ces paiements ont été faits.
3. Quel est le nom ou quels sont les noms du, ou des membres da la *Gazette Printing Company.*

M. Weir (Melfort), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mars 1932—Dossier montrant:—

1. Combien de médecins vétérinaires le ministère de l'Agriculture a employés temporairement en 1930 et 1931 respectivement.
2. Quels sont leur noms et dans quelles localités ont-ils été employés.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie des bordereaux de salaires et des comptes pour matériaux fournis pour les réparations du quai de Bonaventure, Québec, et aussi copie des bordereaux de salaires et comptes pour matériaux qui ont servi à des ouvrages de protection dans cette municipalité.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 7, Loi modifiant le Code criminel (Procès sommaires);
Bill No 11, Loi modifiant le Code criminel (Transport d'articles prohibés);
Bill No 13, Loi ayant pour objet de soumettre au Parlement certains règlements et arrêtés en conseil;
Bill No 15, Loi modifiant la Loi d'amirauté.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 3, Loi modifiant la Loi des chambres de commerce avec plusieurs amendements comme suit:—

1. L'amendement apporté à la Clause 1 ne concerne que la version anglaise.
2. Page 2, lignes 7, 8 et 9. Retrancher les mots "toutes nos assemblées générales ordinaires ou spéciales, qui ont lieu de temps à autre" et insérer "son assemblée annuelle".
3. Page 2, ligne 10. Après "à" insérer "l'assemblée annuelle de".
4. Page 2, ligne 12. Après "convoquée" insérer "ou par le Conseil".
5. Page 2, ligne 13. A "s'affilier" substituer "être représentée".

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 8, Loi modifiant la Loi des jeunes délinquants avec un amendement comme suit:—

Page 1, ligne 9. Ajouter ce qui suit comme clause 2 du Bill:

"2. Ladite loi est de plus modifiée par l'adjonction du paragraphe suivant à l'article trente-sept:

"(3) Demande d'autorisation d'appel sous le régime du présent article doit être présentée dans un délai de dix jours à compter de la déclaration de culpabilité ou de l'ordonnance qui fait l'objet de l'appel, ou dans un délai prorogé, ne dépassant pas vingt autres jours, qu'un juge de la Cour suprême peut fixer, soit avant soit après l'expiration du susdit délai de dix jours."

M. Nicholson, appuyé par M. Bury, du consentement de la Chambre présente un Bill No 29, Loi modifiant la Loi des chemins de fer, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Murphy, du consentement de la Chambre présente un Bill No 30, Loi modifiant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Porteous—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

Quelles ont été, chaque année, de l'année 1920 à l'année 1930 inclusivement, les exportations canadiennes et leur valeur des produits agricoles suivants: (*a*) bestiaux et leurs sous-produits; (*b*) lait, crème et produits laitiers; (*c*) blé; (*d*) tous les produits agricoles à l'exception du blé.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à l'ordre qui précède.

Par M. Ahearn—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. Combien de pilotes qui ont gardé leur position dans le corps d'aviation du Canada sont des hommes mariés.
2. Combien de ces hommes mariés n'ont pas fait de service militaire.
3. Combien de femmes et d'enfants à charge sont atteints par la révocation de pilotes mariés du Corps royal d'aviation du Canada.
4. Si le gouvernement étudie la question de donner des positions dans d'autres départements fédéraux aux pilotes mariés du Corps royal d'aviation du Canada.

5. Combien il y a de pilotes temporaires du Corps royal d'aviation du Canada qui, ayant reçu un premier avis à l'effet que leurs services ne seraient pas plus longtemps requis, ont été engagés de nouveau depuis.

6. Combien de ces pilotes ont fait du service militaire.

7. Combien de ces pilotes sont mariés.

Par M. Chevrier—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. Quels sont les noms, les années de service, la nature du travail, le nombre de personnes à charge de chaque fonctionnaire permanent du personnel d'entretien du ministère des Travaux publics, Ottawa, qui ont reçu un avis à l'effet que leurs services ne seraient plus requis après le 31 mars.

2. Quels sont les noms des anciens soldats, membres permanents du personnel d'entretien du ministère des Travaux publics, Ottawa, qui ont reçu un avis à l'effet que leurs services ne seraient plus requis après le 31 mars 1932, et quelques-uns de ces fonctionnaires qui ont été ainsi avertis reçoivent-ils une pension d'invalidité de guerre, et de quel montant dans chaque cas.

3. Quels sont les noms, la nature du travail, le nombre des personnes à charge de chaque fonctionnaire permanent nommé au personnel d'entretien, ministère des Travaux publics, Ottawa, depuis le 28 juillet 1930.

Par M. Gott—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Quelle est, par livre, la taxe d'accise perçue sur le tabac domestique brut, en feuilles, lorsqu'il est manufacturé dans les fabriques licenciées du Canada, et comment et quand on perçoit la taxe.

2. Quelle somme on a perçue durant les années fiscales suivantes se terminant le 31 mars 1930 et 1931.

3. Quelle a été la quantité totale de tabac consommé au Canada, chaque année, de 1908 à 1931 inclusivement.

4. Quelle a été la production canadienne annuelle de tabac de 1908 à 1931 inclusivement.

5. Quelles ont été les importations de tabac au Canada durant les années mentionnées plus haut et de quels pays venaient lesdites importations.

6. Quelles ont été les exportations canadiennes de tabac durant les mêmes années, et à quel pays.

7. Quelle est la remise du droit d'importation qui est accordée sur le tabac en feuilles importé lorsqu'il est manufacturé pour fins d'exportation.

8. Quels privilèges d'entreposage sont accordés aux manufacturiers qui ont une licence lorsqu'ils importent du tabac brut en feuilles.

9. Quelle quantité de tabac brut en feuilles, importé, a servi ensuite pour fins d'exportation durant les années écoulées de 1908 à 1931 inclusivement.

10. Quels sont les prix moyens que les producteurs canadiens de tabac ont reçus (*a*) pour la récolte de 1929, (*b*) pour la récolte de 1930 et (*c*) pour la récolte de 1931.

11. De quelle façon les fonctionnaires du ministère calculent le prix moyen payé pour le tabac, aux Etats-Unis.

12. Si le gouvernement canadien divise en classes les différents types de tabac produit au Canada, importé au Canada, et exporté du Canada.

13. Sinon, pour quel motif.

M. Spotton, appuyé par M. Wright propose,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour—Relevé indiquant (*a*) le nombre des autos achetés pour les membres du cabinet durant chacune des années fiscales suivantes terminées le 31 mars: 1922, 1923, 1924, 1925, 1926, 1927, 1928 et 1929; (*b*) la marque de l'auto dont chaque ministre se servait, et le prix de chacun desdits autos; (*c*) le coût d'entretien de chacune desdites automobiles, montrant en détail le salaire du chauffeur, le coût de l'huile, de l'essence, des réparations, du garage, la dépréciation et les autres charges.

M. Mackenzie King, appuyé par M. Lapointe propose en amendement:—Que ladite motion soit modifiée en ajoutant après "1929" dans la ligne 4, les mots suivants:—"aussi, les exercices se terminant le 31 mars 1930 et 1931, et les exercices se terminant le 31 mars 1919, 1920 et 1921."

Et la question étant posée sur ledit amendement, elle est agréée.

Et la question étant posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle est agréée.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M Reid—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant le nombre de personnes qui sont à l'emploi du gouvernement à la Chambre des Communes, au Sénat, et, en général, dans l'édifice du Parlement, et des divers salaires qui leur sont versés depuis le 1er mars 1931, jusqu'au 1er mars 1932.

Par M. Veniot pour M. Power—Ordre de la Chambre—Relevé de tous les ouvrages exécutés dans la province de Québec, durant l'année civile 1931, en vertu de la Loi remédiant au chômage, par le gouvernement de la Puissance du Canada et avec son propre argent, et auxquels les municipalités ou le gouvernement de la province de Québec n'ont fait aucune contribution, avec une copie des lettres et de la correspondance qui indiqueront les personnes qui ont conseillé d'entreprendre lesdits ouvrages.

Par M. Veniot pour M. Power—Ordre de la Chambre—Copie de tous les mémoires, correspondance, contrats, accords ou ententes passés durant les mois d'octobre, de novembre et de décembre 1931, entre le gouvernement de la province de Québec ou n'importe lequel de ses ministères, et le gouvernement de la Puissance du Canada, relativement à la division, à la distribution, et à l'administration des argents que le gouvernement de la Puissance du Canada a contribués à des ouvrages exécutés par le gouvernement provincial, et autres que ceux qui ont été exécutés sous la direction des municipalités?

Par M. Bouchard—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, rapports et autres documents relatifs à la destitution de Roméo Marquis, courrier des postes, St-Germain, comté de Kamouraska, Québec, et à la nomination de son successeur.

Par M. Bouchard—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à la destitution de Clément Lévesque, maître de poste à la gare de St-Pacôme, comté de Kamouraska, Québec, et aussi une copie de tous les rapports, correspondance et autres documents au sujet d'une enquête relative aux accusations portées contre ledit Clément Lévesque et au sujet de la nomination de son successeur.

Par M. Blair—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports relatifs au candidat, correspondance, demandes de position, et tous autres documents qui ont trait à la nomination d'un maître de poste à Douglas, Ontario.

Par M. Butcher—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, recommandations, déclarations assermentées et tous autres témoignages rendus à l'enquête, relativement à la destitution de Albert Hamelin, maître de poste à Jasmin, Saskatchewan.

Par M. Fafard—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, télégrammes, requêtes et autres documents échangés au sujet du bureau de poste de L'Islet, Québec, en 1931 et en 1932.

Par M. Veniot pour M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, mémoires, enquêtes, rapports et autres documents relatifs au déplacement du bureau de poste de Briton Cove, dans la

province de la Nouvelle-Ecosse, et aux motifs du déménagement de l'ancien endroit au nouveau, correspondance échangée entre tout membre du gouvernement, et tout fonctionnaire du ministère des Postes, à Ottawa, et toute ou toutes personnes dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

Par M. Veniot pour M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre tout membre du gouvernement et tout fonctionnaire du ministère des Travaux publics ou du ministère du Travail ou toute personne de la province de la Nouvelle-Ecosse au sujet des réparations au quai public du Gros Bras d'Or, pendant l'été et l'automne de 1931, avec une copie des bordereaux de paye et des sommes dépensées en conséquence; et des indications sur la manière dont les travaux ont été exécutés, en régie ou à l'entreprise, et sur la condition actuelle desdites réparations.

Par M. Veniot pour M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre tout membre du gouvernement et tout fonctionnaire du ministère des Travaux publics ou du ministère du Travail ou toute personne de la province de la Nouvelle-Ecosse, avec une copie des bordereaux de salaires, et un relevé des montants dépensés, relativement aux réparations de brise-lames et aux améliorations du port à Margaree, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, durant les années 1930 et 1931.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Bennett:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité sur la résolution déclarant qu'il est expédient de présenter un projet de loi pour modifier le chapitre 58 des Statuts du Canada, 1931, en biffant le mot "Mars" dans l'article 8 pour le remplacer par le mot "Mai".

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 6.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 26

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 10 MARS 1932

Prières.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le treizième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 9 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Theo Alice MacFarlane Lamb, de Montréal, Québec, présentement domiciliée à Valois, Québec, pour une loi de divorce d'avec George P. Lamb, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Eva Corker Trill, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Matthew Henry Trill, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le cinquième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Assad Kalile Eddy, dit Joseph Canille, de Montréal, Québec, époux de Mary Sayre Eddy.

De Ida Judith Clark Freudberg, de Montréal, Québec, épouse de Leo Freudberg.

De Elizabeth Ann Routledge Gunther, de Montréal, Québec, épouse de Roy Alfred Gunther.

M. Matthews, du comité des Banques et du Commerce, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 16, Loi modifiant la Loi des Banques et recommande, étant donné que l'on doit faire une révision de ladite Loi des Banques au cours de la session parlementaire de 1933, que l'on ne procède pas avec ledit Bill.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport des délégués du Canada à la douzième assemblée de la Société des Nations, Genève, 7-29 septembre 1931.

Il dépose aussi sur la Table,—Copie de la convention de la marine marchande du Commonwealth Britannique, signée à Londres, le 10 décembre 1931.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 février 1932—Dossier faisant voir:—

1. Quels contrats ont été adjugés à la *Canadian Import Company*, de Montréal, pour approvisionnement de charbon à quelques-uns ou à tous les départements du gouvernement, durant les années 1925, 1926, 1927, 1928, 1929 et 1930.
2. Si la *Canadian Import Company* ou la *St. Lawrence Stevedoring Company* ont obtenu de la Commission du port de Montréal un bail sur le jetée Bickerdike, et si tel est le cas, quelles sont les conditions du bail.
3. Si la *Canadian Import Company* et la *St. Lawrence Stevedoring Company* ont un bail de la Commision du port de Québec, et si tel est le cas, quelles en sont les conditions.
4. Quels sont les membres de la *Canadian Import Company.*
5. Quels sont les membres de la *St. Lawrence Stevedoring Company.*

Il dépose aussi sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Vingt-troisième rapport annuel de la Commission du service civil du Canada, pour l'année 1931.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1932:—Copie du rapport fait par M. Alfred Powell, commissaire nommé pour enquêter sur des accusations d'ingérence politique, rapport en vertu duquel le gouvernement a destitué Albert Beauchesne, maître de poste à Arthabaska, Québec.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, communications, déclarations assermentées et autres documents, ainsi que de tous les témoignages de l'enquête et du rapport du commissaire enquêteur au sujet de la destitution de M. Alfred Vigneault, comme courrier postal à St-Raphaël d'Aston, comté de Nicolet.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés entre le ministre des Postes et (ou) avec tout fonctionnaire de ce ministère, et toute ou toutes personnes de la province de la Nouvelle-Ecosse relativement à l'enquête faite sur la conduite du maître de poste de Lochaber, dans le comté d'Antigonish, Nouvelle-Ecosse, de même qu'une copie du rapport de la preuve, si elle existe, soumis par le commissaire M. N. D. Murray, d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, que le gouvernement fédéral a nommé pour tenir des enquêtes sur les agissements de fonctionnaires fédéraux.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Neuvième rapport d'établissement des soldats, sur ses activités et opérations pour l'année solaire finissant le 31 décembre 1931.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat s'unit à la Chambre des Communes pour approuver la Convention internationale pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les armées en campagne, Genève, 27 juillet 1929, signée au nom du Canada par le plénipotentiaire y dénommé, le 29 janvier 1930, mais sous la réserve suivante:

"Que le gouvernement du Dominion du Canada interprétera l'article 28 de la Convention dans le sens que les mesures législatives envisagées par cet article pourront stipuler que les individus, associations, sociétés ou compagnies qui ont fait usage des armoiries de la Confédération suisse, ou de signes constituant une imitation de ces armoiries, pour toute fin légale, avant la mise en vigueur de la présente Convention, ne devront éprouver aucun empêchement à continuer de faire usage, pour la même fin, de ces armoiries ou de ces signes".

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat s'unit à la Chambre des Communes pour approuver la Convention internationale relative au traitement des prisonniers de guerre, Genève, le 27 juillet 1929, signée par le plénipotentiaire y dénommé, le 29 janvier 1930.

M. Guthrie propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de présenter un projet de loi modifiant la Loi des faillites; pour décréter l'application de la Loi par le ministre des Finances, la nomination d'un surintendant des faillites, et le paiement de ses dépenses avec un pourcentage des recettes brutes provenant de la vente de toute propriété du débiteur; et pour lui donner autant d'assistants que ce sera nécessaire et pour accorder des licences aux syndics et stipuler pour le paiement d'honoraires en conséquence.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Bennett:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité sur la résolution déclarant qu'il est expédient de présenter un projet de loi pour modifier le chapitre 58 des Statuts du Canada, 1931, en biffant le mot "Mars" dans l'article 8 pour le remplacer par le mot "Mai".

Et le débat continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 27

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 11 MARS 1932

Prières.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill No 17, Loi modifiant la Loi du mariage et du divorce.

Et aussi,—Qu'il a passé le bill suivant:—

Bill No 21, Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant une prestation additionnelle de fonds pour subvenir aux dépenses affectées et aux dettes contractées pendant l'année civile 1931.

M. Cahan, du comité spécial nommé pour étudier le Bill No 4, Loi modifiant des brevets, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération le Bill No 4, Loi modifiant la Loi des brevets, et il a été convenu de le rapporter avec des amendements.

Pour l'usage du Parlement, votre comité a ordonné que le bill soit réimprimé tel que modifié.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents ayant trait à la destitution de M. François Harbour, surintendant des Indiens à Oka, dans le comté des Deux-Montagnes, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 sur des accusations portées contre ledit François Harbour, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus dans ladite enquête, devant le commissaire Me J. A. Beaulieu, de Montréal, et la décision rendue par ledit commissaire.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents ayant trait à la destitution de M. Dérilas Landry, gardien de phare à Natashquan, sur la Côte Nord, dans le comté de Charlevoix-Saguenay, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 par le commissaire-enquêteur L. P. Côté, sur des accusations portées contre ledit Dérilas Landry, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus à ladite enquête, et la décision rendue par ledit commissaire-enquêteur.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Bennett:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité sur la résolution déclarant qu'il est expédient de présenter un projet de loi pour modifier le chapitre 58 des Statuts du Canada, 1931, en biffant le mot "Mars" dans l'article 8 pour le remplacer par le mot "Mai".

Et le débat continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à lundi prochain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 28

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 14 MARS 1932

PRIÈRES.

Trois pétitions sont déposées sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le sixième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De la *Autographic Register Systems Limited,* demandant l'adoption d'une loi à l'effet d'abroger le Chapitre 8 des Statuts du Canada, 1921.

De la *Ottawa and New York Railway Company* et de la *New York Central Railroad Company,* demandant l'adoption d'une loi à l'effet de modifier la loi de constitution en corporation de la première desdites compagnies.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill No 31, Loi concernant certains brevets de la compagnie dite *Autographic Register Systems, Limited.*—M. *Anderson* (Toronto-High-Park).

Bill No 32, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York.—M. *Shaver.*

Lesdits bills sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre conformément à la règle 102.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:—

BESSBOROUGH.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'année

expirant le 31 mars 1932, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

OTTAWA, 14 mars 1932.

Sur motion de M. Rhodes, les dit message et budget supplémentaire sont référés au comité des Subsides.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:—

BESSBOROUGH.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire additionnel des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1932, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.

OTTAWA, 14 mars 1932.

Sur motion de M. Rhodes lesdits message et budget supplémentaire additionnels sont référés au comité des Chemins de fer et de la Marine que le Gouvernement possède, exploite et contrôle.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Bradette—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

Combien de contrats postaux ont été annulés sans donner un avis de trois mois depuis septembre 1930.

Par M. Munn—Ordre de la Chambre—Etat faisant voir:—

1. Si la Commission du port de Vancouver a obtenu un acquittement complet contre la présentation d'autres comptes au sujet des services de MM. Sydney E. Junkins et W. G. Swan relativement aux plans, etc., d'un quai à eau profonde dont il est question dans les procès-verbaux du Conseil en date du 16 mai 1930.

2. Si le ministère de la Marine ou les commissaires ont fait une étude indépendante de la nature pratique des plans et de la nature raisonnable des détails de l'estimation du coût avant de régler cette affaire.

3. Quelle a été la somme totale versée en règlement à MM. Sydney E. Junkins et W. G. Swan.

4. Si la Commission actuelle du port de Vancouver entend commencer dans tout délai raisonnable la construction de ce quai à eau profonde.

5. Au 1er janvier 1932, quelle était le profit ou la perte réelle relativement aux quais Ballantyne et Lapointe, respectivement, mettant en ligne de compte toutes les charges du capital, de l'exploitation, de l'entretien et de la dépression.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Ralston—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, correspondance, comptes et pièces justificatives qui ont trait aux dépenses contributoires pour des travaux en cours, ou auxquels les autorités muni-

cipales ou privinciales de la province de la Nouvelle-Ecosse ont contribué en vertu de l'autorité de la Loi pour alléger le chômage, de la dernière session, et montrant (*a*) le montant autorisé, (*b*) le montant dépensé.

Par M. Ralston—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, correspondance, comptes et pièces justificatives qui ont trait aux dépenses pour secours directs, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, en vertu de la Loi pour alléger le chômage, de la dernière session, montrant (*a*) le montant autorisé, (*b*) le montant dépensé.

Par M. Fafard pour M. Fontaine—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le ministre du Travail, tout membre du cabinet ou tout fonctionnaire de tout ministère fédéral et la cité de St-Hyacinthe ou toute personne, relativement aux travaux de chômage et à l'assistance aux chômeurs et tout particulièrement au sujet de la construction projetée d'un tunnel sous les voies du Chemin de fer national du Canada, en la cité de St-Hyacinthe, depuis le 1er janvier 1931.

Par M. Fafard pour M. Bouchard—Ordre de la Chambre—Dossier contenant les divers programmes de travaux ou ouvrages exécutifs, s'il y a lieu, en vertu du programme fédéral d'assistance aux chômeurs, à Ste-Anne de la Pocatière, comté de Kamouraska, Québec, durant l'année civile 1931, et les bordereaux de paye de ces travaux.

Par M. Reid—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents relatif au prêt de $300,000 accordé, à la dernière session, aux Commissaires du Port de New-Westminster, avec une copie de tous les comptes présentés et l'indication du montant total d'argent versé aux Commissaires du port de New-Westminster depuis l'adoption de la Loi du prêt de 1931 jusqu'aujourd'hui.

Par M. Fafard pour M. Deslauriers—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents relatifs à certains ouvrages, constructions et réparations au quai de Verchères, Québec, exécutés au cours de l'année 1931, avec une copie des bordereaux de paye et un état des argents dépensés pour l'achat de matériaux ou d'autre chose, et le nom du surintendant des travaux.

Par M. Fafard pour M. Bouchard—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, rapports et autres documents qui ont trait à la destitution de Amédée Richard, maître de poste à Rivière-Ouelle, comté de Kamouraska, Québec, et aussi une copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête sur les accusations portées contre ledit Amédée Richard, y compris la preuve et les témoignages présentés par tous les témoins entendus à ladite enquête et de la décision rendue.

Par M. Fafard pour M. Bouchard—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents qui ont trait à l'établissement d'un service rural de distribution postale à Rivière Ouelle, entre St-Just et Pointe-aux-Orignaux.

Par M. Ralston—Ordre de la Chambre—Copie de tous les bordereaux de paye, des comptes de marchandises et de la correspondance relativement à la commission de $3,000 à M. Howard W. Rose, pour le quai de Sandford, dans l'automne de 1931.

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Copie des témoignages et du rapport du commissaire relativement à l'enquête tenue sur les accusations portées contre le maître de poste de St-Quentin, comté de Restigouche, Nouveau-Brunswick, M. François Lévesque. Et aussi copie de tous les rapports

de la Commission du service civil, de la correspondance, des demandes de position et autres documents relatifs à la nomination de A. H. Landry, comme maître de poste à St-Quentin.

Par M. Ralston pour M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents ayant trait à la destitution de M. le Capitaine Henry Gagnon, gardien de Quai à Pointe-au-Pic, dans le comté de Charlevoix, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931, sur des accusations portées contre ledit Henry Gagnon, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus dans ladite enquête, et la décision rendue par le commissaire enquêteur.

Par M. Ralston pour M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents ayant trait à la destitution de M. Yves Gagné, maître de poste à St-Joseph d'Alma, comté de Roberval, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 sur des accusations portées contre ledit Yves Gagné, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus dans ladite enquête, et la décision rendue par le commissaire enquêteur.

Par M. Brasset—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, correspondance, télégrammes, rapports d'enquêtes au sujet de la destitution de J.-Edmond Boivin, comme maître de poste de Cap Chat, comté de Gaspé, et de la nomination de son successeur.

Par M. Brasset pour M. Desrochers—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, rapports et autres documents relatifs à la destitution de Arthur Perron, courrier des postes, à Grondines, comté de Portneuf, et à la nomination de son successeur.

Par M. Boulanger pour M. Rhéaume—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les télégrammes, correspondance, décrets ministériels, plaintes, lettres et autres documents échangés entre le département et le ministre de la Marine concernant l'observateur météorologue à Dolbeau, lac St-Jean, monsieur J.-E. Morin, du 1er septembre 1930 au 1er mars 1932.

Par M. Fafard pour M. Ferland—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, télégrammes, notes de classification et autres communications échangés depuis le 20 août 1930 entre le ministre des Travaux publics et tout autre ministre, fonctionnaire du gouvernement ou tout membre ou fonctionnaire de la Commission du service civil, ou toute ou toutes personnes et ayant trait de quelque façon à la nomination d'un concierge pour l'édifice public de Joliette, et à la destitution de Cuthbert Fiset, gardien de cet établissement (bureau de poste); et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à l'enquête tenue en 1931 sur les accusations portées contre Cuthbert Fiset, y compris la preuve et les témoignages de tous les témoins entendus à l'enquête et la décision à laquelle en est arrivée le commissaire qui a tenu l'enquête.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse, au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour des réparations au quai de Mulgrave, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de paye montrant le montant dépensé pour la main-d'œuvre et des comptes indiquant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois de charpente, les madriers, et le nom des personnes de qui les matériaux ont été achetés.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse, au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour une annexe au brise-lames de Seal Harbour, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de paye montrant le montant dépensé pour la main-d'œuvre et des comptes indiquant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois de charpente, les madriers, et le nom des personnes de qui les matériaux ont été achetés.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse, au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour le quai de Sonora, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de paye montrant le montant dépensé pour la main-d'œuvre et des comptes indiquant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, les bois de charpente, les madriers, et le nom des personnes de qui les matériaux ont été achetés.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse, au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour un nouveau brise-lames à Battery Point, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de paye montrant le montant dépensé pour la main-d'œuvre et des comptes indiquant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois de charpente, les madriers, et le nom des personnes de qui les matériaux ont été achetés.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse, au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour des réparations à un quai à Malignant Cove, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de paye montrant le montant dépensé pour la main-d'œuvre; et une copie des comptes indiquant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois de charpente, les madriers, et le nom des personnes de qui les matériaux ont été achetés.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse, au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour un nouveau quai à Whitehead, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de paye montrant le montant dépensé pour la main-d'œuvre; et une copie des comptes indiquant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois de charpente, les madriers, et le nom des personnes de qui les matériaux ont été achetés.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse, au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au

chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour des réparations au quai de Ballantyne's Cove, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de paye montrant le montant dépensé pour la main-d'œuvre; et une copie des comptes indiquant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois de charpente, les madriers, et le nom des personnes de qui les matériaux ont été achetés.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse, au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour des réparations au brise-lames de Larry's River, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de paye montrant le montant dépensé pour la main-d'œuvre; et une copie des comptes indiquant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois de charpente, les madriers, et le nom des personnes de qui des matériaux ont été achetés.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse, au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour réparations à un quai à Western Shore, comté de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de paye montrant le montant dépensé pour la main-d'œuvre; et une copie des comptes indiquant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois de charpente, les madriers, et le nom des personnes de qui les matériaux ont été achetés.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse, au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour réparations à un brise-lames, à Northwest Cove (Tancook), comté de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de paye montrant le montant dépensé pour la main-d'œuvre; et une copie des comptes indiquant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois de charpente, les madriers, et le nom des personnes de qui les matériaux ont été achetés.

Par M. Laflèche—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, correspondance concernant l'admission au Canada des immigrants suivants, en 1927: Angelo Gambino, Guiseppe Bruno, Christoforo Siracusa, Carmelo Zaccaria, Giovani Gentile, Luigi Saputi, Celestino Bonomo, Arcangelo Tedeschi, Olindo Ciancuillo, Domenico Giccordi, Nicola M. Mastondrea, Leonardo Franza, Guiseppe Cinotti, Alfredo Sole, Cristina N. Fotia, Paolina Sole, Nicolina Sole, Guiseppe Paduli, Antonia Paduli.

M. Kennedy (Peace-River) appuyé par M. Speakman propose, que:—La Chambre est d'avis que pour le plus grand avantage du Canada il est désirable que la construction du chemin de fer d'écoulement de la Rivière-la-Paix devrait être commencée le plus tôt possible.

Après débat, du consentement de la Chambre, ladite motion est retirée.

M. Luchkovich, appuyé par M. Lucas, propose, que:—Considérant que le *Journal of Commerce*, publié à Toronto, a lancé, dans ses livraisons de janvier et de février 1932, certaines allégations d'escroquerie et d'actes suspects relativement à la *North American Life Assurance Company* et à la *Sun Life Assurance Company;* et

Considérant que ces accusations ont créé un état d'inquiétude dans l'esprit public et un manque de confiance dans la stabilité des institutions de ce genre en notre pays; et

Considérant qu'une enquête impartiale et complète sur ces allégations diverses peut détruire très effectivement ces accusations et restaurer la confiance du public;

En conséquence, il est résolu, de l'avis de la Chambre, que le Comité permanent des banques et du commerce recevra instructions de conduire une enquête sévère sur les transactions de la *North America* et de la *Sun Life Assurance Company*, spécialement sur leurs placements en titres ordinaires et sur les accusations d'escroquerie des détenteurs de primes par les administrateurs desdites compagnies.

Et un débat s'ensuivant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 29

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 15 MARS 1932

PRIÈRES.

Quatre pétitions sont déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quatorzième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 14 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De *The Montreal Central Terminal Company*, de Montréal, Québec, pour une loi à l'effet de faire revivre les pouvoirs accordés à la compagnie par les articles 2 et 3 des Statuts de 1909; de définir le délai pour terminer le tunnel sous le fleuve Saint-Laurent, et de modifier l'article 4 de ladite loi concernant les pouvoirs de l'énergie électrique.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Freda Iris Symington, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Robert Russell Symington, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Garland* (Carleton).

De Lucy Doris Cannon, de Sherbrooke, Québec, pour une loi de divorce d'avec Edward Frederick Cannon, de Sherbrooke, Québec, maintenant domicilié à Montréal, Québec, son époux.—M. *Spence.*

M. Weir (Melfort), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Etat montrant la somme totale d'argent votée pour l'agriculture, chaque année fiscale se terminant le 31 mars, du 31 mars 1923 au 31 mars 1933 (à l'exception des sommes votées en vertu des dispositions de la Loi de l'instruction agricole).

M. Ryckman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de toutes les décisions et de tous les ordres que le Bureau des Douanes a émis ou donnés durant les derniers huit mois.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de tous les écrits, documents et correspondance relatifs à l'interruption récente du service télégraphique à Arichat, et le fait que l'on s'est privé des services du télégraphiste à cet endroit, et aussi concernant le service téléphonique que l'on a substitué à l'autre, et l'emploi d'une autre personne pour le diriger.

Sur motion de M. Stevens, ordonné,—Que le rapport du comité sur la qualité des grains pour la récolte de l'année 1931-1932, en autant qu'il se rapporte au blé Garnet, soit référé au comité de l'Agriculture et de la Colonisation, avec instruction qu'il étudie avec soin le sujet en entier, et que ledit comité aura le pouvoir d'appeler des témoins, de faire quérir papiers et archives, et faire rapport à la Chambre de ses conclusions.

Sur motion de M. Bennett, ordonné,—Que le nom de M. MacInnes soit substitué à celui de M. Woodsworth sur le comité spécial sur le service civil et sur l'administration et l'opération de la Loi du service civil.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Bennett:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité sur la résolution déclarant qu'il est expédient de présenter un projet de loi pour modifier le chapitre 58 des Statuts du Canada, 1931, en biffant le mot "Mars" dans l'article 8 pour le remplacer par le mot "Mai".

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

Les bills suivants sont séparément lus la deuxième fois et reférés à leur comité respectif:

(*Bills privés*)

Bill No 31, Loi concernant certains brevets de la compagnie dite *Autographic Register Systems, Limited.*

(*Chemins de fer, Canaux et Télégraphes*)

Bill No 32, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York.

(*Bills publics*)

L'Ordre No 23 étant lu comme suit:—

"La Chambre en comité sur le Bill No 16, Loi modifiant la Loi des Banques. (Le comité des Banques et du Commerce conseille d'abandonner ce bill).—M. *Spencer.*"

M. Spencer, appuyé par M. Gardiner, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur ledit bill.

M. Coote, appuyé par M. Campbell, propose en amendement,—"Que la Chambre ne se forme pas maintenant en comité général sur le Bill No 16, mais que ledit bill soit référé de nouveau au comité des Banques et du Commerce pour plus ample considération relativement à la limite des charges d'intérêt à 7 pour cent sur les prêts des banques."

Après plus ample débat, la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Ahearn, Baribeau, Beaubien, Bertrand, Beynon, Boucher, Boulanger, Brasset, Brown, Butcher, Campbell, Carmichael, Casgrain, Chevrier, Coote, Desrochers, Dorion, Dubois, Dumaine, Dupuis, Euler, Factor, Fontaine, Gardiner, Garland (Bow-River), Gershaw, Goulet, Hall, Heaps, Ilsley, Irvine, Laflèche, Larue, Loucks, Lucas, Luchkovich, MacInnis, Mackenzie (Vancouver-Centre), MacLean, Macphail, McIntosh, McKenzie (Assiniboia), McMillan (Huron-Sud), McPhee, Mercier (Laurier-Outremont), Mitchell, Motherwell, Neill, Parent, Perley (Qu'Appelle), Perras, Power, Reid, Rhéaume, St-Père, Sanderson, Seguin, Speakman, Stewart (Edmonton-Ouest), Thauvette, Turnbull, Urquhart, Vallance, Woodsworth—64.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park), Anderson (Halton), Arsenault, Arthurs, Baker, Barrette, Bellec, Bell (Saint-Jean-Albert), Black (Halifax), Bothwell, Bourgeois, Bowen, Boyes, Burns, Casselman, Cormier, Cowan (Long-Lake), Dickie, Donnelly, Duff, Duguay, Duranleau, Embury, Ernst, Esling, Fortin, Fraser (Caribou), Garland (Carleton), Geary, Gobeil, Gordon, Hackett, Hanson (York-Sunbury), Hay, Johnstone, Jones, Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud), Laurin, Lawson, MacDonald (Cap-Breton-Sud), Macdougall, MacMillan (Saskatoon), McDade, McGibbon, McGillis, McLure, Matthews, Moore (Châteauguay-Huntingdon), Morand, Murphy, Myers, Pettit, Pickel, Plunkett, Porteous, Price, Robinson, Rogers, Ross, Ryckman, Sauvé, Senn, Shaver, Simpson (Simcoe-Nord), Simpson (Algoma-Ouest), Smith (Victoria-Carleton), Smith (Cumberland), Spankie, Spence, Sproule, Stanley, Stevens, Stewart (Leeds), Stewart (Lethbridge), Stinson, Stirling, Stitt (Nelson), Sullivan, Sutherland, Tétreault, Thompson (Simcoe-Est), Thompson (Lanark), Tummon, Weir (Melfort), White (Mont-Royal), Willis, Wilson, Wright—88.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est rejetée sur la même division renversée.

L'heure consacrée aux bills privés et publics étant expirée;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Bennett:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité sur la résolution déclarant qu'il est expédient de présenter un projet de loi pour modifier le chapitre 58 des Statuts du Canada, 1931, en biffant le mot "Mars" dans l'article 8 pour le remplacer par le mot "Mai".

Et le débat continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 30

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 16 MARS 1932

Prières.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le quinzième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné les pétitions présentées le 15 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

De Minnie Jones Chandler, de Standbridge-Est, Québec, pour une loi de divorce d'avec William Chandler, du township Standbridge, Québec, son époux.—M. *Lawson.*

De Ida Tarantour Waxman, d'Outremont, Québec, pour une loi de divorce d'avec Phillip Waxman, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Heaps.*

De Louis Sorbonne, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Clémence Dachet Sorbonne, de Montréal, Québec, son épouse.—M. *Cowan* (Port-Arthur-Baie-du-tonnerre).

De A. E. Hall, de Cornwall, Ontario, et autres, pour une loi constituant en corporation *The Ontario-Quebec Canal and Power Company.*—M. *McGillis.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a déposé sur la Table, le septième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément au paragraphe 2 de l'article 99 du Règlement, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit à titre de septième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante en obtention d'un bill privé, et il constate que toutes les prescriptions de l'article 95 du Règlement ont été observées, savoir:—

De *The Montreal Central Terminal Company,* pour faire revivre, modifier et consolider les pouvoirs qui lui ont été accordés.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table, le bill privé suivant:—

Bill No 33, Loi concernant *The Montreal Central Railway Company*.—M. *Bell* (St-Antoine).

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 102.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 17 février 1932—Etat montrant:—

1. Quels sont les ouvrages publics fédéraux dans Shelburne-Yarmouth qui ont été construits ou entrepris par le gouvernement, et dont le coût doit être payé à même l'argent voté, la dernière session, en vertu de la Loi pour alléger le chômage.
2. Quel a été le montant autorisé pour chaque ouvrage.
3. Quel sont les noms des contremaître employés pour chaque ouvrage.
4. Sur recommandation de quelle personne on a fait le choix des hommes qui obtiendraient du travail dans l'exécution de chacun de ces travaux.
5. Quelle a été la dépense approximative encourue jusqu'à date pour chacun de ces ouvrages.
6. Quels sont les ouvrages qui ne sont pas encore terminés.
7. Sur recommandation de qui le gouvernement a décidé d'autoriser chacun desdits travaux.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 février 1932:—Dossier contenant (*a*) un relevé détailié des diverses sommes d'argent que le gouvernement fédéral a données ou prêtées à chacune des diverses provinces durant l'année fiscale actuelle, 1931-32, en indiquant les dates dans chaque cas; (*b*) la fin spéciale à laquelle chaque somme d'argent ainsi prêtée ou donnée était destinée; (*c*) tous les renseignements ou les documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de la manière dont on a disposé de chacune desdites sommes, et qui expliquent dans tous ces détails la ou les fins pour lesquelles chaque somme a été dépensée.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de tous les écrits, correspondance et documents que le gouvernement a en sa possession au sujet du coup de revolver mortel que le constable Pirt, C.C.M.P., de Yorkton, Saskatchewan, a tiré sur Mme Sophie Light, de Des Moines, Iowa, Etats-Unis d'Amérique, à un pique-nique tenu à quelques milles de Roblin, Manitoba, le lundi, 1er septembre 1930, fête du travail, et aussi copie de la correspondance échangée entre le Procureur-général de la province de la Saskatchewan et le ministre de la Justice du Canada relativement au paiement de $500 au mari de ladite Sophie Light.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 2 mars 1932:—Copie de tous les ordres et règlements passés par le Gouverneur en son conseil, en vertu de la Loi qui forme le chapitre 58 des Statuts du Canada, 1931, pour soulager la misère et procurer du travail.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance et autres documents au sujet de la nomination d'un gardien à l'édifice du bureau de poste de St-Pascal, comté de Kamouraska, Québec.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 2 mars 1932:—Copie de tous les ordres et règlements adoptés par le Gouverneur en son conseil en vertu de la Loi qui forme le chapitre 58 des Statuts du Canada, 1931, pour le maintien de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement dans tout le Canada.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement sait que Jean Boudreault, gardien de lumière à Havre St-Pierre, sur la Côte nord du fleuve St-Laurent, a été révoqué de ses fonctions.
2. Si tel est le cas, si des plaintes ont été portées contre lui, et par qui.
3. Quelle était la nature de ces plaintes.
4. Si une enquête a été tenue avant de destituer M. Boudreault.
5. Le cas échéant, quel était le commissaire enquêteur.
6. Quel est le nom de la personne qui a remplacé M. Boudreault.
7. Qui l'a recommandée.
8. Si elle a subi les examens et concours de la Commission du service civil.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents ayant trait à la destitution de M. John Maloney, surintendant des Indiens à Mingan, sur la Côte Nord, dans le comté de Charlevoix-Saguenay, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 par le commissaire-enquêteur L. P. Côté, sur des accusation portées contre ledit John Maloney, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus à ladite enquête, et la décision rendue par ledit commissaire-enquêteur.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table.—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932—Etat montrant:—

1. Quelle somme d'argent on a dépensée sous la surveillance du ministère des Travaux publics et de ses fonctionnaires à même l'argent que le Parlement a voté pour fins de chômage et pour l'application de la Loi de 1931 qui a trait aux secours aux chômeurs.
2. Si on a demandé des soumissions pour la dépense desdits argents lorsque l'estimation du coût des travaux dépassait $5,000.
3. Si l'on n'a pas demandé des soumissions dans tous les cas, quels sont les noms de ces ouvrages et des montants dépensés.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932—Etat montrant:—

1. Combien d'argent on a dépensé pour réparations au brise-lames de Lower Sandy Point, Nouvelle-Ecosse, du 1er avril 1931 au 31 décembre 1931.
2. Quelle est la partie de ladite somme, le cas échéant, qui provenait des fonds du chômage.
3. Qui était contremaître desdits travaux.
4. Pendant combien d'heures il a été employé et à quel prix par heure.
5. Combien on versait audit contremaître pour le louage de l'auto dont il se servait pour son travail.
6. Combien on a versé à chacun des hommes employés à ces travaux et à quel salaire de l'heure.
7. Qui a fourni les matériaux, à savoir le bois, les pièces de charpente, le fer pour ledit ouvrage, et à quels prix livrés au chantier.
8. Si on a demandé des soumissions pour la livraison desdits matériaux, et si tel est le cas, quels ont été les soumissionnaires choisis et quels prix ils ont offerts.
9. Si le ministère a des renseignements à l'effet que ledit contremaître était un marchand qui continuait ses affaires pendant le temps où il occupait la fonction de contremaître.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de tous les bordereaux de salaires et des comptes pour matériaux qui ont servi aux réparations du quai de Maria, Québec, et aussi les mêmes documents concernant les ouvrages de protection exécutés dans cette municipalité.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Amendement aux règlements de la radio-licence pour réception privée de la radio, sous les prescriptions de l'article 5, chapitre 195, S.R.C., 1927.

M. Manion, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 34, Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant la prestation de fonds pour couvrir les dépenses faites et les dettes contractées pendant l'année civile 1932, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres suivants de la Chambre, sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Taylor—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. De janvier 1922 à juin 1926, et d'octobre 1926 à août 1930, combien de charbon la Commisison du port de Montréal a acheté de la *Canadian Industrial Coal Co., Limited,* et de l'*International Fuel Co., Limited.*

2. Quel prix elle a payé pour ce charbon et si le prix était aussi bas que celui de la plus basse soumission.

3. Quels documents la Commision du port de Montréal a dans ses dossiers pour démontrer l'exactitude des pesées.

4. Qui était président de la Commission du port de Montréal durant ces périodes.

Par M. Reid—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quelle est la perte monétaire totale due à l'incendie (1930) du quai canadien national, au port de Vancouver.

2. Combien ce quai a coûté.

3. Si on avait prévu et construit dans la substructure du quai brûlé, des murs de couverture, les cloisons étanches ou d'autres séparations pour la protection contre le feu.

4. Qui a fait le plan de ce quai et qui en a surveillé la construction.

5. Au compte des services d'ingénieurs pour le quai brûlé, quel a été le montant total payé et à qui.

6. Quel a été le coût total du quai actuel qui a remplacé l'autre, et aussi le coût d'enlèvement des débris.

7. Dans les deux cas, si les contrats ont été adjugés après une concurrence de soumissions publiques, et sur quelle base, prix à l'unité, etc.

8. Quels ont été les entrepreneurs.

9. Au compte des services d'ingénieurs pour le quai actuel, quel a été le montant total payé, et à qui.

Par M. Reid—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. En vertu de quelle nécessité la Commission du port de Vancouver construit une annexe au quai Lapointe.

2. Si en approuvant la dépense projetée, on a pris en considération les demandes pour les postes de mouillage actuels qui sont sous la juridiction de la Commission du port de Vancouver.

3. Quelle est la longueur, la largeur, l'estimation du coût total, de cette annexe, et dans quelle période de temps approximativement sera-t-elle complétée.

4. Quel est le type de la substructure adopté, quelle en sera la hauteur, et quelle sera la hauteur maximum de l'espace à remplir de gravier.

5. Au sujet de cet espace à remplir de gravier, quel est, approximativement, le nombre de verges cubes de gravier réquises, le prix mentionné au contrat et quel est le nom de l'entrepreneur.

6. Combien d'hommes approximativement l'entrepreneur emploie chaque jour pour ce remplissage avec du gravier.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Power—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée entre le Directeur des secours aux chômeurs de la province de Québec et le Directeur des secours aux chômeurs du Canada, concernant l'autorité et les attributions des inspecteurs que le gouvernement fédéral a nommés pour surveiller les secours aux chômeurs dans la province de Québec.

Par M. Casgrain pour M. Ralston—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports et de la preuve au sujet de la destitution de M. J. A. Spray, en juillet 1931, de sa position de fonctionnaire chargé d'appliquer la loi des douanes et de l'accise à Gabarouse, Cap-Breton.

M. Reid, appuyé par M. Munn propose,—Que la Chambre émette un ordre pour copie de tous les télégrammes, lettres, contrats et autres documents relatifs à l'achat de traverses de chemins de fer en vertu de la Loi remédiant au chômage, 1931, un relevé des noms des entrepreneurs ou des personnes qui ont reçu des commandes pour la fabrication de ces traverses de chemins de fer, ou pour fournir des traverses à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, un relevé des prix payés et aussi des localités du Canada où ces traverses de chemins de fer devaient être livrées.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Ahearn,
Beaubien,
Blair,
Bothwell,
Bouchard,
Boucher,
Boulanger,
Bradette,
Brasset,
Brown,
Butcher,
Cardin,
Casgrain,
Chevrier,
Coote,
Denis,
Deslauriers,
Desrochers,
Donnelly,
Dubois,
Duff,
Dumaine,
Dupuis,
Euler,
Factor,
Fafard,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Fournier,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Goulet,
Gray,
Hall,
Hanbury,
Hanson (Skeena),
Heaps,
Howard,
Howden,
Hurtubise,
Ilsley,
King, Mackenzie
Lapointe,
Lucas,
MacInnis,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacLean,
Macphail,
McIntosh,
McKenzie (Assiniboïa),
McMillan (Huron-Sud),
McPhee,
Mercier (Laurier-Outremont),
Mitchell,
Motherwell,
Munn,
Neill,
Parent,
Perras,
Power,
Reid,
Rhéaume,
Roberge,
St-Père,
Sanderson,
Speakman,
Spencer,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Thauvette,
Totzke,
Urquhart,
Vallance,
Veniot,
Verville,
Weir (Macdonald),
Woodsworth,
Young—77.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park), Anderson (Halton), Arsenault, Arthurs, Barber, Baribeau, Barrette, Beaubier, Bell (Saint-Jean-Albert), Bennett, Beynon, Bourgeois, Bowen, Bowman, Boyes, Burns, Bury, Cantley, Carmichael, Casselman, Charters, Cormier, Cotnam, Cowan (Port-Arthur-Thunder-Bay), Cowan (Long-Lake), Dickie, Dorion, Duguay, Duranleau, Embury, Ernst, Esling, Fortin, Fraser (Cariboo), Gagnon, Ganong, Garland (Carleton), Geary, Gobeil, Gordon, Guthrie, Hackett, Hanson (York-Sunbury), Hay, Johnstone, Jones, Kennedy (Peace-River), Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud), Laurin, Lawson, Loucks, MacDonald (Cap-Breton-Sud), Macdonald (Kings), Macdougall, MacLaren, MacMillan (Saskatoon), McDade, McGibbon, McGillis, McGregor, McLure, Maloney, Manion, Moore (Châteauguay-Huntingdon), Morand, Mullins, Murphy, Nicholson, Peck, Perley (Qu'Appelle), Pettit, Pickel, Plunkett, Porteous, Price, Quinn, Robinson, Rogers, Ross, Ryckman, Senn, Shaver, Simpson (Simcoe-Nord), Simpson (Algoma-Ouest), Smith (Victoria-Carleton), Smith (Cumberland), Spankie, Spence, Sproule, Stanley, Stewart (Leeds), Stewart (Lethbridge), Stinson, Stirling, Stitt (Nelson), Stitt (Selkirk), Sullivan, Sutherland, Swanston, Tétreault, Thompson (Simcoe-Est), Thompson (Lanark), Tummon, Turnbull, Weese, Weir (Melfort), White (Mont-Royal), Willis, Wilson, Wright—110.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté:—

Par M. MacLean—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports des ingénieurs, des pétitions, de la correspondance et des bordereaux de paye donnant en détail le nom de chaque personne embauchée, un relevé des montants payés en chaque cas pour la main-d'œuvre, des montants versés pour le bois et les autres matériaux, des personnes de qui ils ont été achetés, et des prix de transport, relativement à la construction d'un brise-lames à Little Sands, comté de King's, Ile du Prince-Edouard.

Sur motion de M. Bennett, résolu:—Que lorsque la Chambre s'ajournera le mercredi, 23 mars, elle restera ajournée jusqu'à mardi le 29 mars 1932.

M. Rhodes propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Que le Gouverneur en son conseil peut autoriser la garantie de valeurs de la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada jusqu'à un montant total principal en aucun seul temps échu de $11,372,498.86 pour subvenir à des dépenses effectuées et à des dettes contractées durant l'année civile 1931 (là où des montants disponibles des recettes d'administration ou des placements peuvent être insuffisants), par les Chemins de fer nationaux du Canada, ou en leur nom, ou par toute compagnie dirigée par les Chemins de fer nationaux du Canada ou qui en fait partie, ou pour des chemins de fer de l'Etat canadien confiés à la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Bennett:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité sur la résolution déclarant qu'il est expédient de présenter un projet de loi pour modifier le chapitre 58 des Statuts du Canada, 1931, en biffant le mot "Mars" dans l'article 8 pour le remplacer par le mot "Mai".

Et le débat continuant; ledit débat est ajourné sur motion de M. Mackenzie (Vancouver-Centre).

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 6.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 31

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 17 MARS 1932

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le huitième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son huitième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Louis Sorbonne, de Montréal, Québec, époux de Clémence Dachet Sorbonne.

De Eva Corker Trill, de Montréal, Québec, épouse de Matthew Henry Trill.

M. Bowman pour M. Geary, du comité spécial nommé pour faire enquête sur certaines accusations et allégations formulées par l'honorable George N. Gordon, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité convient que les accusations et allégations contenues dans les extraits du journal *The Globe*, telles qu'exposées dans l'ordonnance constitutive du Comité, ont été, de fait, lancées publiquement à Hamilton, Ontario, le 6 janvier 1932, et à Lindsay, en Ontario, le 8 janvier 1932, par l'honorable George N. Gordon, C.R., telles que citées par le journal *The Globe* de Toronto, Ontario, avec cette réserve que les mots "Madame Herridge" paraissent dans le *Globe* du 6 janvier alors que les mots "Monsieur Herridge" ont été effectivement prononcés.

En ce qui concerne la déclaration qu'un wagon neuf qui a coûté $125,000.00 au peuple canadien a été construit pour l'usage du premier ministre, votre Comité estime que cette accusation est d'un caractère relativement secondaire, vu qu'elle comporte l'idée d'une dépense extravagante et non celle d'une affectation abusive. Votre Comité est d'avis, cependant, que les déclarations faites à

ce sujet laissent une impression entièrement fausse, et qu'elles ne sont pas fondées sur les faits établis par la preuve. Votre Comité fait remarquer que le nombre des wagons privés de l'Etat n'a pas été augmenté depuis l'avènement du gouvernement actuel.

Quant aux accusations et allégations autres que celle mentionnée ci-dessus, votre Comité est d'avis qu'elles sont des plus graves, qu'elles ont été formulées dans le but de porter atteinte à la réputation du Très Honorable R. B. Bennett, premier ministre du Canada et membre de la Chambre des communes, et votre Comité convient que lesdites accusations et allégations n'étaient pas fondées.

Votre Comité estime en outre que ces accusations et allégations furent formulées dans l'intention de nuire au Très Honorable R. B. Bennett, premier ministre du Canada et membre de la Chambre des communes, en sa qualité de premier ministre, et qu'elles furent faites inconsidérément, sans prendre des mesures adéquates pour en vérifier le bien-fondé.

De l'avis de votre Comité, M. Gordon a agi de façon répréhensible en faisant ces déclarations, et sa conduite mérite la censure de la Chambre des communes, d'autant plus que M. Gordon est membre du Conseil privé du Roi pour le Dominion du Canada.

On trouvera annexés au présent rapport une copie du procès-verbal et des témoignages recueillis ainsi que les pièces déposées au Comité à ce sujet.

(*Pour les minutes de la preuve, etc., qui accompagnent ce rapport, voir appendice aux Journaux No 1*)

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de toute la correspondance, des témoignages à l'enquête et du rapport de l'enquêteur dans le cas de Jos. Bérubé, agent des Indiens, à Cacouna, Québec, et copie de tous les documents relatifs à la nomination de son successeur.

Et aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 29 février 1932—Dossier montrant:—

1. Combien de livres (*a*) de beurre, (*b*) de fromage, ont été importées au Canada, chaque mois, en 1931.
2. Quel a été le pays d'origine de ces importations, et combien de livres de chaque produit chaque pays a envoyées au Canada.
3. Quelle était la valeur de ces importations.
4. Quels étaient les différents taux des droits douaniers imposés.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les documents, correspondance concernant l'admission au Canada des immigrants suivants, en 1927: Angelo Gambino, Guiseppe Bruno, Christoforo Siracusa, Carmelo Zaccaria, Giovani Gentile, Luigi Saputi, Celestina Bonomo, Arcangelo Tedeschi, Olindo Ciancuillo, Domenico Giccordi, Nicola M. Mastondrea, Leonardo Franza, Guiseppe Cinotti, Alfredo Sole, Cristina N. Fotia, Paolino Sole, Nicolina Sole, Guiseppe Paduli, Antonia Paduli.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Chevrier—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Combien de fonctionnaire de l'Etat (Service intérieur) qui ont atteint l'âge de 70 ans sont encore à l'emploi des divers ministères à Ottawa.
2. Quelle position ils occupent, quel traitement annuel ils reçoivent, quelle allocation de retraite chacun recevrait annuellement s'il était révoqué.

3. Combien sont sous la juridiction de la Loi de la pension du service civil.
4. Combien sont sous la juridiction de la Loi de la révocation du service civil.
5. Quel est le montant de l'allocation de retraite (Somme globa e) que chacun recevrait au moment de sa révocation.

Par M. Tétreault—Ordre de la Chambre—Document montrant:—
1. Combien il y avait d'employés au service de l'Etat, à Ottawa, le premier juillet 1929.
2. Combien de ces employés étaient des employés temporaires.
3. Combien de ces employés étaient des employés permanents.
4. Quel était le montant des salaires payés annuellement à ces employés.
5. Combien de ces employés étaient des Canadiens-Français.
6. Combien appartenaient à d'autres nationalités.
7. Quel était le montant des salaires payés annuellement aux employés Canadiens-Français le premier juillet 1929.
8. Combien il y avait d'employés au service de l'Etat, à Ottawa, le premier juillet 1930.
9. Combien de ces employés étaient des employés temporaires.
10. Combien de ces employés étaient des employés permanents.
11. Quel était le montant des salaires payés, annuellement, à ces employés.
12. Combien de ces employés étaient des Canadiens-Français.
13. Combien appartenaient à d'autres nationalités.
14. Quel était le montant des salaires payés, annuellement, aux employés Canadiens-Français, le premier juillet 1930.

Par M. MacInnis—Ordre de la Chambre—Document montrant:—
1. Quant à la propriété Moodyville et au territoire asséché sur la rive nord de l'anse Burrard, quels sont, approximativement, les quantités et les prix pour les différentes sortes d'excavation et de remplissages qui ont servi de base au contrat passé entre la Commission du port de Vancouver et *S. S. Magoffin Company Limited.*
2. Quelle est la date du contrat et la date du parachèvement des travaux.
3. Quels étaient les noms des ingénieurs qui ont fait partie du comité formé pour classifier les matériaux à mesure que le travail avançait, combien a été versé à chacun, et pourquoi a-t-on eu recours à la formation d'un tel comité.
4. Quelle est la dernière estimation des quantités des différents matériaux que le comité des ingénieurs a soumise.
5. Si la classification faite par ces ingénieurs a été appliquée.
6. En vertu de quelle autorité un seul arbitre a été nommé.
7. Quel était le nom et l'état de l'arbitre, pendant combien de temps ses services ont été retenus, quel montant on lui a versé pour ses services, et quelle décision il a rendue sur la quantité, la classification et le prix.
8. Combien on a versé à la *Magoffin Company* pour travaux supplémentaires, et quelle a été la somme totale payée pour tous les ouvrages exécutés.
9. Quel montant du coût total de cet ouvrage les commissaires ont assigné à la propriété Moodyville, et quel montant au territoire asséché.
10. Qui était propriétaire de la propriété Moodyville à l'époque où cet ouvrage a été exécuté.
11. S'il est vrai que le plan original des sections transversales a disparu dans le cours du travail.
12. Durant cet ouvrage, qui était ingénieur en chef, ou agissait comme ingénieur en chef et ingénieur consultatif de la Commission.
13. Quels étaient les membres de la Commission lorsque le travail a été complété et que le paiement a été effectué.

Par M. MacInnis—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quelle est la somme que la Commission du port de Vancouver a versée pour la propriété Moodyville, quel est le nom du vendeur, et quelle est la date de l'achat.

2. Quels étaient les commissaires au temps de l'achat.

3. Quels sont les noms, adresse, état de chaque personne qui a évalué cette propriété pour la Commission et combien chacune a reçu.

4. Quelque partie du territoire acheté avait été améliorée antérieurement en vertu du contrat Magoffin, et si tel est le cas, à quel prix.

5. Quelle est l'étendue totale achetée, et quelle partie git au-dessus de la ligne des marées, et quelle partie au-dessous, respectivement.

6. Quelle portion du prix d'achat a couvert cette partie de la propriété qui est au-dessus de la ligne des marées, et quelle portion l'autre.

7. Si la Commission était propriétaire du droit de passage du *C.P.V. Terminal Railway* à travers la propriété Moodyville avant que l'achat soit complété, si tel est le cas, combien a coûté ce droit de passage.

8. Si on a utilisé cette propriété de quelque façon depuis, si tel est le cas, de quelle façon.

9. Quelles sont les charges annuelles d'administration qui dépendent de cet achat.

10. Si le gouvernement obtient quelque revenu de cette propriété.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Bennett:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité sur la résolution déclarant qu'il est expédient de présenter un projet de loi pour modifier le chapitre 58 des Statuts du Canada, 1931, en biffant le mot "Mars" dans l'article 8 pour le remplacer par le mot "Mai".

Et le débat continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 32

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 18 MARS 1932 .

PRIÈRES.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Relevé des bordereaux de salaires au sujet des réparations au brise-lames de Baccaro-Ouest, exécutées durant l'année 1931.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Copie des témoignages et du rapport du commissaire qui a tenu l'enquête ordonnée par le ministère des Postes, en septembre 1931, au bureau de poste de Port Daniel-Est, comté de Bonaventure, Québec.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932—Etat montrant:—

1. Combien de maître de poste ont été destitués ou ont démissionné, dans le comté de Gaspé, du mois d'août jusqu'à date.
2. Dans chaque cas, quelle est la date du renvoi ou de la démission, le nom du bureau de poste, le motif de la destitution et le nom du successeur.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Bennett:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité sur la résolution déclarant qu'il est expédient de présenter un projet de loi pour modifier le chapitre 58 des Statuts du Canada, 1931, en biffant le mot "Mars" dans l'article 8 pour le remplacer par le mot "Mai".

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

Le Bill No 33, Loi concernant *The Montreal Central Railway Company* est lu la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

(*Bills publics*)

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 29, Loi modifiant la Loi des chemins de fer étant lu;

M. Nicholson, appuyé par M. Dickie propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Bennett: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité sur la résolution déclarant qu'il est expédient de présenter un projet de loi pour modifier le chapitre 58 des Statuts du Canada, 1931, en biffant le mot "Mars" dans l'article 8 pour le remplacer par le mot "Mai".

Et le débat continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à lundi prochain, à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 33

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 21 MARS 1932

PRIÈRES.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932—Dossier montrant:—

1. Depuis quand le gouvernement fédéral participe, sous une forme quelconque, à des expositions mondiales, internationales, européennes, ou américaines.

2. Quels sont les montants qui ont été dépensés annuellement pour ces mêmes fins, soit sous la direction immédiate du département de l'agriculture, du département de l'immigration, du département du commerce ou de tout autre département.

3. Si le gouvernement se propose, en 1932 ou 1933, de participer à d'autres expositions d'importance égale, supérieure ou inférieure.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mars 1932—Document montrant:—

1. Combien de fonctionnaire de l'Etat (Service intérieur) qui ont atteint l'âge de 70 ans sont encore à l'emploi des divers ministères à Ottawa.

2. Quelle position ils occupent, quel traitement annuel ils reçoivent, quelle allocation de retraite chacun recevrait annuellement s'il était révoqué.

3. Combien sont sous la juridiction de la Loi de la pension du service civil.

4. Combien sont sous la juridiction de la Loi de la révocation du service civil.

5. Quel est le montant de l'allocation de retraite (Somme globale) que chacun recevrait au moment de sa révocation.

M. MacLaren, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 février 1932—Etat montrant:—

1. Quelle est l'échelle des secours aux pensionnaires lorsqu'ils sont chômeurs, et dans quelles conditions les pensionnaires mariés ou non mariés peuvent recevoir des secours.

2. S'il existe des taux spéciaux pour les pensions de ceux qui ne vivent pas avec leur famille, et ces hommes et leur famille devraient-ils bénéficier des secours de chômage du pensionnaire.

3. Si le pensionnaire qui ne vit pas avec sa famille pour quelque motif que ce soit est classé comme homme seul lorsqu'il demande des secours de chômage.

4. Si le ministère des Pensions et de la Santé nationale, par l'intermédiaire des Commissaires des pensions, a le droit de priver tout pensionnaire d'une partie quelconque ou de toute sa pension et de ses secours lorsque celui-ci chôme, parce qu'il ne vit pas avec sa famille.

Sur motion de M. Bennett, résolu:—Qu'aux lundis après le 21, les mesures du Gouvernement auront priorité sur toutes les autres affaires, sauf les questions et les avis de motions pour production de documents.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Projets soumis au gouvernement fédéral pour approbation afin de soulager le chômage dans la province de Québec en 1931, et quels projets ont reçu cette approbation.

2. Somme allouée à la province de Québec jusqu'au 31 mars 1931, pour des travaux destinés à diminuer le chômage, et quelle somme pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1932.

3. Quels projets ont été approuvés pour l'année se terminant le 31 mars 1932 et quelles ont été les dates de l'approbation.

4. Quels projets, le cas échéant, ont été approuvés durant les années 1931 et 1932, jusqu'au 31 mars, pour le comté de Charlevoix-Saguenay, et quel montant dans chaque cas.

Par M. Rhéaume—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Qui avait la direction des recenseurs, en 1931, dans Brome-Missisquoi et combien il a reçu pour ses services.

2. Qui était recenseur dans chaque municipalité et combien chacun a reçu.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'Ordre qui précède.

Par M. MacKenzie (Assiniboia)—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Durant les années 1930 et 1931, en quelles marchandises ont consisté nos exportations à l'Argentine et nos importations de ce pays.

2. Durant chacune desdites années, quelles ont été mensuellement les quantités et les valeurs de ces importations et exportations.

3. Si les droit douaniers du tarif général ou du tarif intermédiaire s'appliquent aux marchandises échangées entre le Canada et l'Argentine.

Par M. Laflèche—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

Quels sont les noms de tous les employés des wagons-réfectoires des Chemins de fer nationaux du Canada circulant entre Montréal et Halifax.

Par M. Laflèche—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quels sont les noms des navires de la marine marchande du Canada.

2. Quels sont les noms de tous les membres des équipages de chacun de ces navires.

Par M. Pickel—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. De l'année fiscale 1919-20 à l'année 1924-25, quel a été le montant des dépenses annuelles de voyages et autres de M. J. D. Parmelee, ancien inspecteur des douanes pour la division de Sherbrooke.

2. De l'année 1926-27 jusqu'à date, quel a été le montant des dépenses annuelles de voyages et autres de M. J. C. A. Bordeleau, inspecteur actuel du même district et qui accomplit les mêmes fonctions.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Duff pour M. Power—Ordre de la Chambre—Copie de tous les écrits, correspondance, rapports, bordereaux de salaires, relevé complet des noms de chaque personne embauchée, des montants payés pour la main-d'œuvre et des montants payés pour les matériaux relativement aux ouvrages exécutés à Lévis, Québec, en vertu du décret ministériel, C.P. 2650.

Par M. Duff pour M. Power—Ordre de la Chambre—Copie de tous les écrits, correspondance, rapports, bordereaux de salaires, relevé complet des noms de chaque personne embauchée, des montants payés pour la main-d'œuvre et des montants payés pour les matériaux relativement aux réparations et améliorations exécutées au camp de Valcartier, Québec, en vertu du décret ministériel, C.P. 2650.

Par M. Duff pour M. Power—Ordre de la Chambre—Copie de tous les écrits, correspondance, rapports, bordereaux de salaires, relevé complet des noms de chaque personne embauchée, des montants payés pour la main-d'œuvre et des montants payés pour les matériaux relativement aux réparations des murs des fortifications à Québec, en vertu du décret ministériel, C.P. 2650.

Par M. Brasset—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, et autres documents, y compris une copie des témoignages, relatifs à l'enquête tenue sur les accusations d'activités politiques portées contre M. Camille Dunn, de cap des Rosiers, gardien de lumière à Jersey Cove, comté de Gaspé.

Par M. Duguay—Ordre de la Chambre—Copie de tous les comptes, correspondance, documents, pièces justificatives qui ont trait aux dépenses faites au quai de St-Gédéon, du 1er janvier 1929 au 31 décembre 1930.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, enquêtes, requêtes et autres documents concernant la destitution de Joseph Morneau, maître de poste d'Ivry, comté de Témiscouata, Québec, et la nomination de son successeur.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, enquêtes, requêtes et autres documents concernant la destitution de M. Narcisse Ouellet, maître de poste de Lamy-Sud, comté de Témiscouata, Québec, et la nomination de son successeur.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, enquêtes, requêtes et autres documents concernant la destitution de M. André Beaulieu, comme maître de poste de Raudot, comté de Témiscouata, Québec, et la nomination de son successeur.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, enquêtes, requêtes et autres documents concernant la destitution de M. George A. Bélanger, maître de poste de Chemin du Lac, comté de Témiscouata, Québec, et la nomination de son successeur.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, enquêtes, requêtes et autres documents concernant la destitution de M. Omer Sirois, comme maître de poste de Riou, Québec, et la nomination de son successeur.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, enquêtes, requêtes et autres documents concernant la destitution de M. Thomas Dubé, comme maître de poste de Denonville, comté de Témiscouata, Québec, et la nomination de son successeur.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, enquêtes, requêtes et autres documents concernant la destitution du maître de poste de Normandin, Lac St-Jean, et la nomination de son successeur.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée entre M. Isidore Jean, de Sully, Québec, avec tout ministre autre que celui des Postes et celui des Pensions et de la Santé nationale, relativement à la position de maître de poste à Sully, Québec.

Par M. Duff pour M. Ralston—Ordre de la Chambre—Dossier comprenant les bordereaux de paye, les pièces justificatives et tous les détails relativement aux deniers dépensés pour des réparations au Quai Long, de Wedgeport, Nouvelle-Ecosse, en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931.

Par M. Duff pour M. Ralston—Ordre de la Chambre—Etat montrant la somme dépensée dans chaque district militaire pour les exercices annuels pendant l'année fiscale se terminant le 31 mars 1932.

Par M. MacKenzie (Assiniboia)—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère des Postes et tout fonctionnaire de ce ministère, et toute ou toutes personnes entre août 1930 et septembre 1931 au sujet du contrat postal relatif au transport des dépêches entre la gare des Chemins de fer nationaux du Canada et la gare du Chemin de fer Canadien du Pacifique, à Carlyle, Saskatchewan.

Par M. Laflèche—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de toute la correspondance et des résolutions que le ministère du Travail a en sa possession et que le gouvernement de Québec ou des municipalités ont envoyées pour demander des délais dans l'exécution de travaux publics destinés à soulager le chômage.

Par M. Casgrain—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, lettres, témoignages, preuve et autres documents relatifs à certaines plaintes portées, dans le cours des années 1930 et 1931, contre Geo. Hudon, fonctionnaire des douanes et de l'accise à Chambord, lac St-Jean.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, enquêtes, requêtes et autres documents concernant la destitution de M. Johnny April, maître de poste de Gironde, comté de Témiscouata, et la nomination de son successeur.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, enquêtes, requêtes et autres documents concernant la destitution de M. David Lebel, maître de poste de Montagne Ronde, Québec, et la nomination de son successeur.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, enquêtes, requêtes et autres documents concernant la destitution de Joseph Michaud, maître de poste de La Richardière, Québec, et la nomination de son successeur.

Par M. Howden pour M. Heenan—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance et de tous les autres documents au sujet de la décision que le gouvernement a prise de différer l'application de la Loi de l'enseignement technique, 1931.

Par M. Dubois pour M. Rhéaume—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents ayant trait à la destitution du maître de poste d'Henryville, M. Auguste Tétreault, comté d'Iberville, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 sur des accusations portées contre ledit Auguste Tétreault, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus dans ladite enquête, et le rapport fait par le commissaire enquêteur.

M. Casgrain, appuyé par M. McIntosh, propose, que:—La Chambre est d'avis qu'il serait opportun que le gouvernement fédéral coopère davantage avec le gouvernement provincial en vue d'aider les pêcheries maritimes dans la province de Québec.

Après débat, du consentement de la Chambre, le mot "d'avantage" est biffé et remplacé par les mots suivants "le plus possible".

Et la question étant posée sur ladite motion telle qu'amendée, elle est agréée.

M. Howden, appuyé par M. Brown, propose, que:—La Chambre est d'avis que le cabinet devrait étudier immédiatement des projets de loi qui (*a*) décréteraient des examens médicaux périodiques du peuple canadien et (*b*) procureraient l'assistance médicale à ceux qui souffrent de maladie.

Et un débat s'ensuivant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 34

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 22 MARS 1932

PRIÈRES.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à la création d'une vacance au poste de maître de poste du cap St-Ignace, comté de Montmagny, Québec, et à la nomination temporaire ou autre d'un nouveau maître de poste, avec une copie de la correspondance, des demandes, recommandations et autres communications reçues de personnes qui voulaient obtenir cette position, ou d'autres personnes au nom des premières.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à la destitution de Noël Fontaine, maître de poste à Laprairie, comté de Laprairie, Québec, y compris un rapport complet de l'enquête tenue sur les accusations portées contre lui, avec les pièces soumises et les témoignages entendus; et aussi une copie de tous les rapports, correspondance et autres documents qui ont trait à la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932:—Copie du dossier complet concernant la destitution de J. H. Couture, comme maître de poste à Frampton, comté de Dorchester, et la nomination de son successeur.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de toute la correspondance et de tous rapports ou requêtes concernant la destitution du maître de poste de Dequen, P.Q., et la nomination de son successeur.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Bennett:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité sur la résolution déclarant qu'il est expédient de présenter un projet de loi pour modifier le chapitre 58 des Statuts du Canada, 1931, en biffant le mot "Mars" dans l'article 8 pour le remplacer par le mot "Mai".

Et le débat continuant;

M. Weir (Melfort), appuyé par M. Murphy propose,—Que cette question soit maintenant posée.

Et le débat continuant encore;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 35

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 23 MARS 1932

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill No 22, Loi modifiant le Code criminel (Chèques sans provisions et grands jurys).

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le neuvième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son neuvième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De la *Quebec, Montreal and Southern Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de proroger le délai accordé pour la construction et la mise en opération de certaines lignes de chemin de fer.

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demandant l'adoption d'une loi à l'effet d'autoriser l'émission d'actions-obligations consolidées additionnelles.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table, le bill privé suivant:—

Bill No 35, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 102.

M. Bennett, de son siège en Chambre, donne avis qu'à la prochaine séance de la Chambre, il proposera que le débat actuel, savoir, le débat sur la motion

de M. Bennett:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de présenter un bill modifiant le Chapitre 58 des Statuts du Canada, 1931, en biffant le mot "mars" dans l'article 8 et le remplaçant par le mot "mai"; et la motion de M. Weir (Melfort): "Que cette question soit maintenant posée" ne soit pas davantage ajourné.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à la création d'une vacance au poste de maître de poste du cap St-Ignace, comté de Montmagny, Québec, et à la nomination temporaire ou autre d'un nouveau maître de poste, avec une copie de la correspondance, des demandes, recommandations et autres communications reçues de personnes qui voulaient obtenir cette position, ou d'autres personnes au nom des premières.

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 29 février 1932:—Copie du dossier complet concernant la destitution de J. H. Couture, comme maître de poste à Frampton, comté de Dorchester, et la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, déclarations assermentées et autres documents, y compris toute la preuve, et le rapport du commissaire qui a fait l'enquête relativement à la destitution de Louis Mongeon, gardien de phare, à Angers, comté de Hull, et copie de tous les rapports, correspondance et autres documents au sujet de la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents qui ont trait à la destitution de Philippe Morin, gardien du phare à Long Pilgrim Station (Iles Pellerins), comté de Kamouraska, Québec, et aussi une copie de tous les rapports, correspondance et autres documents qui ont trait à une enquête tenue sur les accusations portées contre ledit Philippe Morin, y compris les témoignages donnés par tous les témoins entendus à ladite enquête, la preuve, la décision rendue et les aptitudes de son successeur.

Et aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à la destitution de Noël Fontaine, maître de poste à Laprairie, comté de Laprairie, Québec, y compris un rapport complet de l'enquête tenue sur les accusations portées contre lui, avec les pièces soumises et les témoignages entendus; et aussi une copie de tous les rapports, correspondance et autres documents qui ont trait à la nomination de son successeur.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Barber—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Selon les registres de la Commission du service civil combien de fonctionnaires (*a*) temporaires, (*b*) permanents ont été nommés au ministère des Postes, service intérieur, à Ottawa, durant les trois dernières années civiles.

2. Selon les dossiers de la Commission du service civil, quel est le nombre des demandes du ministère des Postes relatives aux nominations mentionnées plus haut qui spécifiaient des fonctionnaires bilingues (*a*) temporaires, (*b*) permanents.

3. Quels est le nombre de ces positions, pour lesquelles des titulaires ont été nommés, qui, d'après les registres de la Commission du service civil, exigent des aptitudes bilingues chez les fonctionnaires (*a*) temporaires, (*b*) permanents.

4. Selon les registres de la Commission du service civil, combien de ces positions ont été occupées dans le passé par des fonctionnaires bilingues (*a*) temporaires, (*b*) permanents.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si le ministère des Postes, depuis le mois d'août 1930, a communiqué par correspondance avec certains maîtres de poste du comté de Témiscouata, Québec, relativement à certaines accusations d'ingérence politique portées contre eux.

2. Si tel est le cas, (*a*) à quelles dates, (*b*) avec quels maîtres de poste, (*c*) quelle est la formule de lettre envoyée par le département à chacun d'eux, (*d*) à la demande de qui.

Par M. Fraser—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Combien d'agents des achats (*a*) surnuméraires, (*b*) qui consacraient tout leur temps, (*c*) une partie de leur temps à leurs fonctions, étaient à l'emploi de l'Etat, dans chaque département, à chacune des dates suivantes: 1er janvier 1930, 1er janvier 1932.

2. Combien d'assistants de tous grades (*a*) temporaires, (*b*) qui consacraient tout leur temps, (*c*) une partie de leur temps à leurs fonctions les agents des achats avaient-ils, et qui étaient à l'emploi de l'Etat dans chaque département à chacune des dates suivantes: 1er janvier 1930, 1er janvier 1932.

3. Quel a été, dans chaque département, le coût total de ce service pour l'Etat durant chacune des années suivantes se terminant le 31 mars: 1930 et 1931.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Brown pour M. Veniot—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance relative à la destitution de C. D. Smith, inspecteur de légumes, de Caldwell Brook, Nouveau-Brunswick, et aussi des témoignages rendus durant l'enquête tenue sur les accusations portées contre lui et du rapport du Commissaire qui a tenu l'enquête.

Par M. McKenzie (Assiniboia)—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes que le premier ministre a reçus de la province de la Saskatchewan et dont il a parlé dans sa déclaration à l'occasion d'une motion relative à l'assistance agricole, page 4277 des Débats revisés du 20 juillet 1931.

Par M. Mercier (St-Henri) pour M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie des bordereaux de salaires et des comptes pour les matériaux qui ont servi aux réparations du brise-lames du Ruisseau Leblanc en 1930 et en 1931, et copie des documents semblables pour des réparations au quai St-Charles de Caplan en 1931.

Par M. Beaubien pour M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports, etc., échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse relativement à la dépense de deniers publics, en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour réparations à un quai situé à Great Village, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et copie des bordereaux de paye, des comptes ou mémoires relatifs aux matériaux et aux prix des matériaux.

Par M. Brasset—Ordre de la Chambre—Copie de tous les contrats, lettres, rapports et autres documents relatifs au contrat pour le transport du courrier, de Clondorme à Petite Madeleine, détenu par M. C. Bérubé, de Petite Madeleine, et aussi de tous documents, lettres, etc., ayant trait à sa destitution, à la perte de ce contrat, et à la nomination de son successeur.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Bennett:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité sur la résolution déclarant qu'il est expédient de présenter un projet de loi pour modifier le chapitre 58 des Statuts du Canada, 1931, en biffant le mot "Mars" dans l'article 8 pour le remplacer par le mot "Mai"; et sur la motion de M. Weir (Melfort):—Que la question soit maintenant posée.

Et le débat continuant; ledit débat est ajourné sur motion de M. Dupuis.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à mardi prochain à trois heures p.m., conformément à la règle 6.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 36

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 29 MARS 1932

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dixième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Lucy Doris Cannon, de Sherbrooke, Québec, épouse de Edward Frederick Cannon.

De Chesley Hastings Potter, de Montréal, Québec, épouse de Gerald E. Potter.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932—Document montrant:—Quels sont les noms de tous les employés des wagons-réfectoires des Chemins de fer nationaux du Canada circulant entre Montréal et Halifax.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Dossier contenant les bordereaux de paye relatifs aux réparations du quai de la baie du Vin, comté de Northumberland, de même que les comptes pour matériaux.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Dossier contenant une copie des bordereaux de paye et des feuilles où sont enregistrées les heures de travail au sujet des travaux faits à l'éperon d'Arichat en 1931 et au sujet des travaux faits au brise-lames du cap Auget en 1930 et 1931.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1932—Etat montrant:—

1. Quelle est, par livre, la taxe d'accise perçue sur le tabac domestique brut, en feuilles, lorsqu'il est manufacturé dans les fabriques licenciées du Canada, et comment et quand on perçoit la taxe.

2. Quelle somme on a perçue durant les années fiscales suivantes se terminant le 31 mars 1930 et 1931.

3. Quelle a été la quantité totale de tabac consommé au Canada, chaque année, de 1908 à 1931 inclusivement.

4. Quelle a été la production canadienne annuelle de tabac de 1908 à 1931 inclusivement.

5. Quelles ont été les importations de tabac au Canada durant les années mentionnées plus haut et de quels pays venaient ledites importations.

6. Quelles ont été les exportations canadiennes de tabac durant les mêmes années, et à quel pays.

7. Quelle est la remise du droit d'importations qui est accordée sur le tabac en feuilles importé lorsqu'il est manufacturé pour fins d'exportation.

8. Quels privilèges d'entreposage sont accordés aux manufacturiers qui ont une licence lorsqu'ils importent du tabac brut en feuilles.

9. Quelle quantité de tabac brut en feuilles, importé, a servi ensuite pour fins d'exportation durant les années écoulées de 1908 à 1931 inclusivement.

10. Quels sont les prix moyens que les producteurs canadiens de tabac ont reçus (*a*) pour la récolte de 1929, (*b*) pour la récolte de 1930 et (*c*) pour la récolte de 1931.

11. De quelle façon les fonctionnaires du ministère calculent le prix moyen payé pour le tabac, aux Etats-Unis.

12. Si le gouvernement canadien divise en classes les différents types de tabac produit au Canada, importé au Canada, et exporté du Canada.

13. Sinon, pour quel motif.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de toute la correspondance ainsi que du rapport de l'enquêteur fait après l'enquête, au sujet de la destitution de mademoiselle Gagné, maîtresse de poste à St-Pierre de la rivière du Sud, comté de Monmagny.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932:—Copie de tous les documents et de toute la correspondance échangés entre les citoyens du rang St-Nicholas, dans la paroisse de St-Ferréol, comté de Montmorency, et le ministre des Postes ou tout fonctionnaire de son ministère, à Ottawa et à Québec, au sujet de l'établissement d'un bureau de poste dans ledit arrondissement.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents ayant trait à la destitution du maître de poste de St-Roch-des-Aulnaies, comté de l'Islet, Québec.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents qui ont trait à la destitution de Edouard Guy, maître de poste à Kamouraska, comté de Kamouraska, Québec, et aussi une copie de tous les rapports, correspondance et autres documents qui ont trait à une enquête tenue sur les accusations portées contre ledit Edouard Guy, y compris les témoignages donnés par tous les témoins entendus à ladite enquête, la preuve et la décision rendue.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres et correspondance échangés entre le député de Lévis et le ministre des Postes au sujet de l'annullement d'un contrat postal pour le circuit

rural No 1, à St-David, comté de Lévis, et la demande de nouvelles soumissions pour ledit circuit; avec des copies de tous les prix, soumissions, recommandations soumis par tout entrepureneur qui voulait entreprendre le travail de transporter le courrier sur ledit circuit rural No 1 de St-David.

Aussi,—Réponse à un odre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents qui ont trait à la destitution de M. C. E. Sproule, maître de poste à Rockglen, Saskatchewan, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents qui ont trait à une enquête tenue sur des accusations portées contre M. C. E. Sproule, maître de poste de Rockglen, Saskatchewan, sa destitution et la nomination temporaire de M. Lawrence à sa place.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Copie ou liste de tous les contrats pour le transport du courrier à la campagne présentés pour soumissions publiques du 1er mars 1931 au 1er mars 1932, dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, et relevé du montant payé en vertu de l'ancien contrat, de même que le montant versé en vertu du nouveau, dans chaque cas.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés entre le ministre des Postes ou tout fonctionnaire de son ministère et toute ou toutes personnes de la province de la Saskatchewan, depuis le mois de septembre 1931, au sujet de la nomination d'un maître de poste pour le bureau de Mitchellton, Saskatchewan.

M. Brasset, appuyé par M. Boulanger, du consentement de la Chambre présente un Bill No 36, Loi modifiant la Loi de faillite (Localité du débiteur), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'Ordre du jour étant appelé;

M. Bennett, propose,—Que le présent débat, savoir, le débat sur la motion de M. Bennett:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de présenter un bill modifiant le Chapitre 58 des Statuts du Canada, 1931, en biffant le mot "mars" dans l'article 8 et le remplacer par le mot "mai"; et sur la motion de M. Weir (Melfort): "Que la question soit maintenant posée" ne soit pas davantage ajourné.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Arsenault,
Barber,
Baribeau,
Beaubier,
Belec,
Bennett,
Bourgeois,
Bowen,
Bowman,
Boyes,
Bury,
Campbell,
Carmichael,
Charters,
Cormier,
Cotnam,
Cowan (Long-Lake),
Dickie,
Dorion,
Duranleau,
Ernst,
Esling,
Fraser (Caribou),
Gagnon,
Ganong,
Gardiner,
Garland (Carleton),
Gobeil,
Gordon,
Gott,
Hackett,
Hanson (York-Sunbury),
Hay,
Irvine,
Jones,
Kennedy (Peace-River),

Laflèche, Larue, Loucks, Lucas, Luchkovich, MacLaren, MacMillan (Saskatoon), MacNicol, McDade, McGillis, McGregor, McLure, Manion, Murphy, Myers, Pettit, Plunkett, Price, Quinn, Ryckman, Senn, Shaver, Short, Simpson (Simcoe-Nord), Simpson (Algoma-Ouest), Smith (Victoria-Carleton), Smoke, Spankie, Speakman, Spencer, Spotton, Stanley, Stevens, Stewart (Leeds), Stewart (Lethbridge), Stirling, Stitt (Nelson), Sutherland, Swanston, Tétrault, Thompson (Simcoe-Est), Tummon, Weese, Weir (Melfort), White (Mont-Royal), Wright—83.

CONTRE:

Messieurs

Ahearn, Beaubien, Blair, Bouchard, Boulanger, Casgrain, Cayley, Chevrier, Denis, Deslauriers, Dumaine, Dupuis, Fiset (sir Eugène), Fournier, Garland (Bow-River), Girouard, Goulet, Hanson (Skeena), Heaps, Heenan, Hepburn, Hurtubise, King, Mackenzie, Mackenzie (Vancouver-Centre), MacLean, McKenzie (Assiniboïa), McMillan (Huron-Sud), Mitchell, Motherwell, Neill, Perras, Reid, Rutherford, St-Père, Sanderson, Stewart (Edmonton-Ouest), Thauvette, Totzke, Veniot, Verville—40.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Bennett:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité sur la résolution déclarant qu'il est expédient de présenter un projet de loi pour modifier le chapitre 58 des Statuts du Canada, 1931, en biffant le mot "Mars" dans l'article 8 pour le remplacer par le mot "Mai"; et sur la motion de M. Weir (Melfort):—Que cette question soit maintenant posée.

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

Le Bill No 35, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique est lu la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics,

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. Bennett:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité sur la résolution déclarant qu'il est expédient de présenter un projet de loi pour modifier le chapitre 58 des Statuts du Canada, 1931, en biffant le mot "Mars" dans l'article 8 pour le remplacer par le mot "Mai"; et sur la motion de M. Weir (Melfort):—Que cette question soit maintenant posée.

Et le débat continuant;

MERCREDI, 30 mars 1932.

Après plus ample débat;

La question au préalable étant posée:—"Que cette question soit maintenant posée"; elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park), Anderson (Halton), Arsenault, Arthurs, Baker, Barber, Baribeau, Barrette, Beaubier, Belec, Bennett, Bourgeois, Bowen, Bowman, Boyes, Bury, Campbell, Cantley, Carmichael, Casselman, Charters, Cormier, Cowan (Long-Lake), Dickie, Dorion, Duguay, Duranleau, Embury, Esling, Fortin, Fraser (Caribou), Gagnon, Ganong, Gardiner, Garland (Bow-River), Garland (Carleton), Geary, Gobeil, Gordon, Gott, Guthrie, Hackett, Hanson (York-Sunbury), Hay, Irvine, Jones, Kennedy (Peace-River), Laflèche, Larue, Laurin, Loucks, Lucas, Luchkovich, Macdougall, MacLaren, MacMillan (Saskatoon), MacNicol, McDade, McGibbon, McGillis, McGregor, McLure, Manion, Matthews, Moore (Châteauguay-Huntingdon), Myers, Nicholson, Peck, Pettit, Pickel, Plunkett, Price, Quinn, Robinson, Ross, Rowe, Ryckman, Sauvé, Senn, Shaver, Simpson (Simcoe-Nord), Simpson (Algoma-Ouest), Smith (Victoria-Carleton), Smoke, Spankie, Speakman, Spence, Spencer, Spotton, Sproule, Stanley, Stevens, Stewart (Leeds), Stewart (Lethbridge), Stinson, Stirling, Sutherland, Swanston, Tétrault, Thompson (Simcoe-Est), Thompson (Lanark), Tummon, Weese, Weir (Melfort), White (Mont-Royal), Wilson, Wright—107.

CONTRE:

Messieurs

Ahearn, Bertrand, Blair, Bothwell, Bouchard, Boucher, Boulanger, Bourassa, Bradette, Cardin, Casgrain, Cayley, Chevrier, Denis, Deslauriers, Desrochers, Dumaine, Dupuis, Euler, Factor, Fafard, Fiset (sir Eugène), Fontaine, Fournier, Fraser (Northumberland, Ont.), Girouard, Goulet, Hall, Hanson (Skeena), Heaps, Hepburn, Howard, King, Mackenzie, Lacroix, Lapointe, Mackenzie (Vancouver-Centre), MacLean, McKenzie (Assiniboïa), McMillan (Huron-Sud), Mercier (Laurier-Outremont), Mitchell, Moore (Ontario), Motherwell, Neill, Perras, Power, Reid, Rhéaume, Roberge, Rutherford, St-Père, Sanderson, Seguin, Thauvette, Totzke, Vallance, Veniot, Verville—58.

Et la question étant posée sur la motion principale:—"Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur ladite motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park), Anderson (Halton), Arsenault, Arthurs, Baker, Barber, Baribeau, Barrette, Beaubier, Belec, Bennett, Bourgeois, Bowen, Bowman, Boyes, Bury, Campbell, Cantley, Carmichael, Casselman, Charters, Cormier, Cowan (Long-Lake), Dickie, Dorion, Duguay, Duranleau, Embury, Esling, Fortin, Fraser (Caribou), Gagnon, Ganong, Garland (Carleton), Geary, Gobeil, Gordon, Gott, Guthrie, Hackett, Hanson (York-Sunbury), Hay, Jones, Kennedy (Peace-River), Laflèche, Larue, Laurin, Loucks, Macdougall, MacLaren, MacMillan (Saskatoon), MacNicol, McDade, McGibbon, McGillis, McGregor, McLure, Manion, Matthews, Moore (Châteauguay-Huntingdon), Myers, Nicholson, Peck, Pettit, Pickel, Plunkett, Price, Quinn, Robinson, Ross, Rowe, Ryckman, Sauvé, Senn, Shaver, Simpson (Simcoe-Nord), Simpson (Algoma-Ouest), Smith (Victoria-Carleton), Smoke, Spankie, Spence, Spotton, Sproule, Stanley, Stevens, Stewart (Leeds), Stewart (Lethbridge), Stinson, Stirling, Sutherland, Swanston, Tétrault, Thompson (Simcoe-Est), Thompson (Lanark), Tummon, Weese, Weir (Melfort), White (Mont-Royal), Wilson, Wright—100.

CONTRE:

Messieurs

Ahearn, Bertrand, Blair, Bothwell, Bouchard, Boucher, Boulanger, Bourassa, Bradette, Cardin, Casgrain, Cayley, Chevrier, Denis, Deslauriers, Desrochers, Dumaine, Dupuis, Euler, Factor, Fafard, Fiset (sir Eugène), Fontaine, Fournier, Fraser (Northumberland, Ont.), Gardiner, Garland (Bow-River), Girouard, Goulet, Hall, Hanson (Skeena), Heaps, Hepburn, Howard, King, Mackenzie Lacroix, Lapointe, Lucas, Luchkovich, Mackenzie (Vancouver-Centre), MacLean, McKenzie (Assiniboïa), McMillan (Huron-Sud), Mercier (Laurier-Outremont), Mitchell, Moore (Ontario), Motherwell, Neill, Perras, Power, Reid, Rhéaume, Roberge, Rutherford, St-Père, Sanderson, Seguin, Speakman, Spencer, Thauvette, Totzke, Vallance, Veniot, Verville—64.

La Chambre en conséquence se forme en comité général sur ladite résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de présenter un bill pour proroger jusqu'au 1er mai 1932 les dispositions de la Loi pour remédier au chômage et aider à l'agriculture qui a expiré le 1er mars 1932.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Bennett, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 24, Loi concernant l'allègement au chômage et l'aide à l'agriculture, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 4.20 a.m., jusqu'à 3 p.m., ce jour.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 37

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 30 MARS 1932

Prières.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le seizième rapport du préposé aux pétitions pour bills privés, déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 29 courant, et constate que le délai pour présenter des pétitions pour bills privés étant expiré, elle ne peut être reçue:—

De Margaret Spencer Heald, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Leonard Heald, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le onzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son onzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De L. T. Burwash et autres, d'Ottawa, Ont., à l'effet de constituer en corporation *Fort Smith-Fitzgerald Railway Company.*

De A. E. Hall, de Cornwall, Ont., et autres, pour constituer en corporation la *Ontario-Quebec Canal and Power Company.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill No 37, Loi constituant en corporation *The Fort Smith-Fitzgerald Railway Company.*—M. *Irvine.*

Bill No 38, Loi constituant en corporation l'*Ontario-Quebec Canal and Power Company.*—M. *McGillis.*

Lesdits bills sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de toute la correspondance échangée en 1931-32 entre la *Quebec Power Company* et tout citoyen et le gouvernement fédéral au sujet de la demande de secours financiers que ladite compagnie a faite, en vertu de la Loi remédiant au chômage adoptée à la dernière session, afin de prolonger son réseau dans le comté de l'Islet.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 23 mars 1932—Document montrant:—

1. Selon les registres de la Commission du service civil combien de fonctionnaires (*a*) temporaires, (*b*) permanents ont été nommés au ministère des Postes, service intérieur, à Ottawa, durant les trois dernières années civiles.
2. Selon les dossiers de la Commission du service civil, quel est le nombre des demandes du ministère des Postes relatives aux nominations mentionnées plus haut qui spécifiaient des fonctionnaires bilingues (*a*) temporaires, (*b*) permanents.
3. Quels est le nombre de ces positions, pour lesquelles des titulaires ont été nommés, qui, d'après les registres de la Commission du service civil, exigent des aptitudes bilingues chez les fonctionnaires (*a*) temporaires, (*b*) permanents.
4. Selon les registres de la Commission du service civil, combien de ces positions ont été occupées dans le passé par des fonctionnaires bilingues (*a*) temporaires, (*b*) permanents.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le ministre du Travail, tout membre du cabinet ou tout fonctionnaire de tout ministère fédéral et la cité de St-Hyacinthe ou toute personne, relativement aux travaux de chômage et à l'assistance aux chômeurs et tout particulièrement au sujet de la construction projetée d'un tunnel sous les voies du Chemin de fer national du Canada, en la cité de St-Hyacinthe, depuis le 1er janvier 1931.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 24 février 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, communications, déclarations assermentées et autres documents, ainsi que de tous les témoignages de l'enquête et du rapport du commissaire enquêteur ayant trait à la destitution de M. Joseph Ferguson, comme gardien du phare de Cap des Rosiers, comté de Gaspé.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, communications, déclarations assermentées et autres documents, ainsi que de tous les témoignages de l'enquête et du rapport du commissaire enquêteur au sujet de la destitution de M. Oswald Pinard, comme gardien du phare Nicolet, comté de Nicolet.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, communications, déclarations assermentées et autres documents, ainsi que de tous les témoignages de l'enquête et du rapport du commissaire enquêteur au sujet de la destitution de M. J. R. R. Manseau, gardien de phare à Nicolet, comté de Nicolet.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de la correspondance, et de tous les documents, rapports, déclarations assermentées ainsi que de tous autres documents ayant trait à la destitution de Maurice Laliberté, comme agent des signaux, à Saint-Nicholas, comté de Lévis.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 14 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, décrets ministériels, plaintes, lettres et autres documents échangés entre le département et le

ministre de la Marine concernant l'observateur météorologue à Dolbeau, lac St-Jean, monsieur J.-E. Morin, du 1er septembre 1930 au 1er mars 1932.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie des nouveaux règlements relatifs à la pêche aux huîtres, et une copie de la correspondance que le gouvernement a reçue au sujet de ces règlements.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de la correspondance, et de tous les documents, rapports, déclarations assermentées ainsi que de tous autres documents ayant trait à la destitution de Joseph Labrie, comme gardien de la lumière sur le quai de l'Ile aux Grues, Québec.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents, ayant trait à la destitution de M. Jean Boudreault, gardien de lumière, à Havre St-Pierre, sur la Côte Nord du fleuve St-Laurent, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 sur des accusations portées contre ledit Jean Boudreault, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus dans ladite enquête, et la décision rendue par le commissaire enquêteur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mars 1932—Document montrant:—

1. De janvier 1922 à juin 1926, et d'octobre 1926 à août 1930, combien de charbon la Commission du port de Montréal a acheté de la *Canadian Industrial Coal Co., Limited*, et de l'*International Fuel Co., Limited.*

2. Quel prix elle a payé pour ce charbon et si le prix était aussi bas que celui de la plus basse soumission.

3. Quels documents la Commission du port de Montréal a dans ses dossiers pour démontrer l'exactitude des pesées.

4. Qui était président de la Commission du port de Montréal durant ces périodes.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mars 1932—Relevé faisant voir:—

1. Si la Commission du havre de Vancouver a acheté un bac transbordeur d'occasion aux Etats-Unis, durant l'année 1930 et 1931.

2. Si tel est le cas, quel en a été le coût livré au port de Vancouver, y compris le prix d'achat, le touage et les assurances.

3. S'il a été nécessaire de réparer ce traversier avant de le mettre en service.

4. Si tel est le cas, quel a été le coût des réparations jusqu'à date.

5. Si on n'aurait pas pu obtenir, à un prix beaucoup moins élevé, du Canadien du Pacifique ou des Chemins de fer nationaux, une barge encore utile.

6. Si ce bac transbordeur a donné des services réguliers et satisfaisants, toujours, depuis le premier jour où il a été mis en service.

7. Combien de wagons ont été transportés sur ce bac depuis qu'il est en service.

8. Quel a été le coût de construction de la cale de lancement pour s'en servir.

9. Quel a été le coût de transport d'un wagon, le coût d'exploitation, l'intérêt, le fond d'amortissement sur la barge, la cale, les réparations, étant compris.

10. Quel était le coût de transport, par wagon, sur le pont des Seconds Détroits, lorsqu'il était ouvert.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mars 1932—Relevé faisant voir:—

1. Si la Commission du port de Vancouver a acheté une locomotive d'occasion aux Etats-Unis durant la fin de l'année 1930 ou en 1931.

2. Si tel est le cas, quel a été le prix de ladite locomotive livrée à Vancouver.

3. De quelle façon on a demandé des soumissions pour la réparation de cette locomotive, avis publics ou privés.

4. Quelles compagnies ou sociétés ont soumissionné pour cet ouvrage, et quels étaient les prix de chacune.

5. Si le contrat a été adjugé au plus bas soumissionnaire.

6. Sinon, pourquoi.

7. Quelle compagnie a obtenu le contrat, et quel a été le coût total de l'ouvrage, y compris le travail exécuté sur les terrains de la Commission.

8. Quel délai était fixé pour le parachèvement de l'ouvrage par les sociétés concurrentes à qui le contrat n'a pas été adjugé.

9. Pendant combien de temps la compagnie qui a obtenu le contrat a fait travailler avant de mettre la locomotive en bon ordre.

10. Combien a coûté à la Commission la locomotive supplémentaire durant la période de temps en plus du délai fixé pour les réparations.

11. Si la locomotive avait d'abord été achetée à Daveport, Iowa, en 1913, par une société d'ingénieurs en construction ferroviaire, pour la somme de $12,000, et si elle a été ensuite livrée à Vancouver, transport et droits douaniers compris pour $15,000.

12. Quel est, pour la Commission, le coût total de la locomotive, y compris le prix d'achat, le prix des réparations, et les services d'une locomotive supplémentaire.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932—Dossier montrant:—

1. Somme d'argent qu'a dépensée, durant l'année 1931, chaque commission des ports suivants: (*a*) Québec, (*b*) St-Jean, (*c*) Montréal, (*d*) Sorel, (*e*) Halifax.

2. Somme, le cas échéant, qu'a dépensée, sans autorité directe, par décret du Conseil durant l'année 1931, chaque commission des ports suivants: (*a*) Québec, (*b*) St-Jean, (*c*) Montréal, (*d*) Sorel, (*e*) Halifax.

3. Somme qu'a dépensée, durant l'année 1931, avant que pouvoir lui soit accordée par décret ministériel, chaque commission des ports suivants: (*a*) Québec, (*b*) St-Jean, (*c*) Montréal, (*d*) Sorel, (*e*) Halifax.

4. Nombre des employés enregistrés sur les bordereaux de paye de chacune des semaines terminées le 8 août, le 15 août, le 22 août, le 29 août, le 5 septembre 1931, pour chacune des commissions des ports suivants: (*a*) Québec, (*b*) St-Jean, (*c*) Montréal, (*d*) Sorel, (*e*) Halifax.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Mackenzie (Vancouver-Centre)—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Depuis le 1er janvier 1932, quelle quantité d'or a été exporté du Canada à New-York, en donnant les dates et les montants.

2. Si ces montants ont été exportés à la demande des banques canadiennes autorisées.

3. Si tel est le cas, quelle est, dans chaque cas, la banque qui a fait la demande.

Par M. Senn—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si quelque pension a été versée à M. P. Fennell, ancien directeur général de la Commission du port de Montréal, et, si tel est le cas, pourquoi.

2. Quel était l'âge de M. Fennell au temps où cette pension lui a été accordée.

Par M. Senn—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

Durant la période écoulée de janvier 1922 à juin 1926, et d'octobre 1926 à août 1930, de quel outillage du port la Commission du port de Montréal s'est servi et quel travail elle a exécuté pour la manutention de charbon de la *Ogdensburg Coal and Towing Company* et de la *Century Coal Company*, et si la Commission du port a reçu les pleins prix pour ces services.

Par M. McInnis—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quels sont les architectes de l'hôtel des Chemins de fer nationaux maintenant en voie de construction à Vancouver, Colombie-Britannique.
2. Quelles sortes d'honoraires les architectes reçoivent.
3. Combien on leur a versé jusqu'au 1er mars 1932.
4. Quels sont les entrepreneurs dudit hôtel.
5. Quel est le prix total mentionné au contrat.
6. Si l'ouvrage est exécuté en vertu de ce contrat seulement ou à prix coûtant plus un profit.
7. Si c'est à prix coûtant plus un profit, quel est le pourcentage de ce dernier.
8. Quelle somme on avait versée aux entrepreneurs le 1er mars 1932.
9. Si le coût du mobilier et de l'outillage est compris dans le prix du contrat.
10. Si la réponse à la question No 9 est non, quelle est l'estimation du coût du mobilier et de l'outillage.
11. Quel était le montant total payé pour la construction dudit hôtel le 1er mars 1932.
12. Quel est le montant approximatif requis pour le parachèvement de cet édifice.
13. A quelle date la construction dudit hôtel a été (*a*) approuvée, (*b*) si le contrat a été signé.

Par M. Chevrier—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Du 1er avril 1931 au 15 mars 1932, quel est, par département, le nombre des fonctionnaires de l'Etat (*a*) temporaires, (*b*) permanents, qui (1) ont été effectivement mis à leur retraite ou (2) qui, n'ayant pas été effectivement mis à leur retraite, ont néanmoins reçu un avis à l'effet qu'à partir d'une date donnée et après, leurs services ne seraient pas plus longtemps requis.
2. A partir du 15 mars 1932, quel est, par départements, le nombre des fonctionnaires de l'Etat (*a*) temporaires, (*b*) permanents, qui ont reçu avis à l'effet qu'à partir d'une date donnée et après, leurs services ne seraient pas plus longtemps requis.
3. Quand tous lesdits fonctionnaires seront effectivement à leur retraite, combien (1) jouiront des bénéfices de (*a*) la Loi de pension du service civil, (*b*) de la Loi du fonds de retraite, (*c*) de toute autre loi, (2) n'auront les bénéfices d'aucune loi quelconque de retraite.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie des télégrammes, correspondance, lettres, déclarations assermentées, requêtes, preuve à l'enquête, rapports, concernant la démission du maître de poste de Boulanger, dans la paroisse de Sainte-Jeanne d'Arc, Lac St-Jean, Québec, et la nomination de son successeur.

Par M. Casgrain pour M. Fontaine—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, requêtes et autres documents concernant la destitution de M. Philibert Auclair, maître de poste de St-Hilaire, comté de Rouville, et la nomination de son successeur.

Par M. Casgrain pour M. Fontaine—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, requêtes et autres documents concernant la destitution de M. Rémus Boulais, maître de poste de Ste-Angèle de Monnoir, comté de Rouville, et la nomination de son successeur.

Par M. Casgrain pour M. Fontaine—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, requêtes et autres documents concernant la résiliation du contrat de M. Donat Vincelette, entrepreneur pour le transport des correspondances sur le circuit postal rural No 1, de Ste-Angèle de Monnoir, comté de Rouville.

Par M. Ilsley—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour un brise-lames à Port-Gilbert, comté de Digby, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de salaires montrant les montants dépensés pour la main-d'œuvre; et aussi une copie des comptes montrant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois, les madriers, montrant aussi les noms des personnes de qui ces matériaux ont été achetés, le montant payé pour le site d'un quai à cet endroit et de qui il a été acheté.

Par M. Ilsley—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour le brise-lames de Little Brook, comté de Digby, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de salaires montrant les montants dépensés pour la main-d'œuvre; et aussi une copie des comptes montrant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois, les madriers, montrant aussi les noms des personnes de qui ces matériaux ont été achetés.

Par M. Ilsley—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour le quai à Lower Burlington, comté de Hants, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de salaires montrant les montants dépensés pour la main-d'œuvre; et aussi une copie des comptes montrant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois, les madriers, montrant aussi les noms des personnes de qui ces matériaux ont été achetés.

Par M. Ilsley—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour le quai à Hantsport, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de salaires montrant les montants dépensés pour la main-d'œuvre; et aussi une copie des comptes montrant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois, les madriers, montrant aussi les noms des personnes de qui ces matériaux ont été achetés.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, pétitions, demandes de positions échangés depuis le mois d'août 1930 entre toutes personnes du comté de Témiscouata, d'une part, et tous ministres et fonctionnaires de l'Etat, d'autre part, au sujet de la position d'agent des Indiens à Cacouna.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 24, Loi concernant l'allègement au chômage et l'aide à l'agriculture étant lu;

M. Bennett propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant;

M. Mackenzie (Vancouver-Centre), appuyé par M. Ralston, propose en amendement:—Que ledit bill ne soit pas maintenant lu la deuxième fois, mais qu'il soit résolu:—

1. Que cette Chambre, depuis le début de la session, a été et continue à être prête et disposée à prendre en considération et à voter sans délai tout subside ou tout octroi proposé ou demandé par le gouvernement pour alléger la misère et pour procurer du travail dans tout le Canada;

2. Que cette Chambre ne peut abandonner les droits du peuple canadien, à maintenir, par l'intermédiaire de ses représentants au Parlement, un contrôle direct sur les affaires de taxes et de dépenses, ni confier au Gouverneur en son conseil, ou à tout autre corps, des pouvoirs absolus et despotiques sous couleur de maintenir la paix, l'ordre et le bon gouvernement, surtout lorsque le Parlement est en session.

Après débat, la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Ahearn,
Blair,
Bothwell,
Bouchard,
Boulanger,
Bradette,
Brasset,
Brown,
Butcher,
Cardin,
Cayley,
Denis,
Deslauriers,
Desrochers,
Donnelly,
Dubuc,
Dumaine,
Dupuis,
Euler,
Fafard,
Fiset (sir Eugène),
Fournier,
Fraser (Northumberland, Ont.),
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Girouard,
Goulet,
Hall,
Hanson (Skeena),
Heaps,
Heenan,
Hepburn,
Howard,
King, Mackenzie
Lacroix,
Lapointe,
Lucas,
Luchkovich,
MacInnis,
MacLean,
McKenzie (Assiniboïa),
McMillan (Huron-Sud),
Mercier (Laurier-Outremont),
Mercier (St-Henri),
Mitchell,
Moore (Ontario),
Motherwell,
Munn,
Neill,
Parent,
Perras,
Power,
Ralston,
Raymond,
Reid,
Rhéaume,
Roberge,
Rutherford,
Sanderson,
Speakman,
Spencer,
Totzke,
Veniot,
Verville—64.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Arthurs,
Barber,
Baribeau,
Barrette,
Beaubier,
Belec,
Bell (Hamilton-Ouest),
Bell (St-Antoine),
Bennett,
Black (Halifax),
Bowen,
Boyes,
Burns,
Bury,
Campbell,
Cantley,
Carmichael,
Casselman,
Charters,
Cowan (Long-Lake),
Dickie,
Dorion,
Duguay,
Duranleau,
Embury,
Esling,
Fortin,
Fraser (Cariboo),
Gagnon,
Ganong,
Garland (Carleton),
Geary,
Gobeil,
Gordon,
Gott,
Guthrie,
Hackett,
Hanson (York-Sunbury),
Hay,
Johnstone,
Jones,
Kennedy (Peace-River),
Laflèche,

Larue,
Laurin,
Loucks,
Macdougall,
MacLaren,
MacNicol,
McDade,
McGibbon,
McGillis,
McGregor,
McLure,
Manion,
Matthews,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Morand,
Myers,
Nicholson,
Peck,
Perley (Qu'Appelle),
Pettit,
Pickel,
Plunkett,
Price,
Quinn,
Rhodes,
Robinson,
Rogers,
Ross,
Rowe,
Senn,
Shaver,
Short,
Simpson (Simcoe-Nord),
Smith (Victoria-Carleton),
Smoke,
Spankie,
Spence,
Spotton,
Sproule,
Stanley,
Stevens,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stinson,
Stirling,
Sullivan,
Sutherland,
Swanston,
Tétreault,
Thompson (Simcoe-Est),
Thompson (Lanark),
Weese,
Weir (Melfort),
White (Mont-Royal),
Willis,
Wright—100.

Après plus ample débat, sur la motion pour la deuxième lecture dudit bill, elle est agréée sur division.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, délibéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 6.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 38

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 31 MARS 1932

PRIÈRES.

M. Matthews, du comité des Banques et du Commerce, présente la troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

Sur motion de M. Bell (St-Antoine), ordonné,—Que la pétition de Margaret Spencer Heald, de Montréal, Québec, demandant une loi de divorce d'avec Leonard Heald, de Montréal, Québec, ainsi que le rapport de l'examinateur des pétitions soient référés au comité du Règlement dans le but de considérer la suspension de la règle 92 qui la concerne.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932—Document montrant:—

1. Quels sont les noms des navires de la marine marchande du Canada.
2. Quels sont les noms de tous les membres des équipages de chacun de ces navires.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, télégrammes, notes de classification et autres communications échangés depuis le 25 novembre 1930 entre le ministre des Travaux publics et tout autre ministre, fonctionnaire de l'Etat ou tout membre ou fonctionnaire de la Commission du service civil, ou toute ou toutes personnes relativement à la nomination d'un concierge à l'édifice public de St-Thomas.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1932:—Relevé indiquant le nombre de personnes qui sont à l'emploi du gouvernement à la Chambre des Communes, au Sénat, et, en général, dans l'édifice du Parlement, et des divers salaires qui leur sont versés depuis le 31 mars 1931, jusqu'au 31 mars 1932.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Senn—Ordre de la Chambre—Document montrant:—Durant la période écoulée de janvier 1922 à juin 1926, et d'octobre 1926 à août 1930, quels sont les mobiliers de bureau que la Commission du port de Montréal a commandés et payés, et si lesdits mobiliers sont encore en la possession de la Commission et dans ses édifices.

Par M. Fraser—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Durant les années 1929, 1930 et 1931, combien chaque département fédéral a payé au compte de primes sur des cautionnements de garantie.
2. Durant les années 1929, 1930 et 1931 quelles pertes, le cas échéant, chaque ministère fédéral a subies au compte des détournements de fonds.
3. Quelle partie de ces déficits, le cas échéant, les compagnies qui avaient cautionné ont remboursée au gouvernement.
4. Si le gouvernement entend appliquer le conseil donné par l'Auditeur général de reviser les règlements relatifs au cautionnement des fonctionnaires pour faire face aux conditions et aux exigences du temps présent.

Par M. Fontaine—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Qui était en charge de l'organisation et de la direction du recensement de 1931 dans le comté de Saint-Hyacinthe-Rouville, et combien cette personne a reçu pour ses services.
2. Quel était le recenseur de chacune des municipalités du comté de Saint-Hyacinthe-Rouville et combien chacun a reçu pour ses services.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre qui précède.

Par M. Neill—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

Quels sont les noms et les adresses de toutes les personnes qui ont travaillé à organiser, à diriger, à faire le recensement de 1931 dans le district de Comox-Alberni, indiquant, pour chaque personne, (*a*) si elle était un soldat de retour ou non, (*b*) le montant reçu pour rémunération personnelle, (*c*) le montant versé pour les dépenses; indiquant aussi la manière dont les rémunérations et les dépenses étaient allouées dans chaque cas; les cas où le gouvernement a payé pour l'usage d'autos ou de navires; les noms des personnes à qui les paiements ont été faits, dans chaque cas, le montant payé et le taux imposé?

Le Bill No 24, Loi concernant l'allègement du chômage et l'aide à l'agriculture est de nouveau considéré en comité général et sur rapport de nouveau progrès le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 39

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 1er AVRIL 1932

Prières.

M. Senn, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié un ordre de renvoi en date du mercredi, 24 février 1932, à savoir:

Résolu:

Que toutes les questions relatives à l'industrie du sucre de betterave en Canada soient renvoyées au Comité de l'agriculture avec instructions de faire enquête sur les mesures que pourra prendre le gouvernement, en matière de droits douaniers, subventions, primes ou autres choses, en collaboration ou non avec les gouvernements provinciaux, pour stipuler la prospérité de ladite industrie et développer la production du sucre canadien, et de faire rapport à la Chambre.

Copie conforme

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier de la Chambre.

Votre comité a cité et interroger les témoins suivants:

H. Marshall, Bureau de la Statistique, Ottawa, Ontario.
Le docteur F. W. Grindley, Bureau de la Statistique, Ottawa, Ontario.
W. R. Reek, directeur de la ferme d'expérimentation, Ridgetown, Ontario.
Thos. Simpson, cultivateur, Pretolia, Ontario.
G. L. Rogers, président, *B.C. Sugar Refining Co.*, Vancouver.
B. R. McMillen, Association des producteurs de betteraves de l'Alberta.
Chas. Houston, président, *Canada & Dominion Sugar Co., Ltd*, Chatham, Ontario.
Alex. W. McIntyre, *Canada & Dominion Sugar Co., Ltd*, Chatham, Ontario.
W. F. Russell, Association des producteurs de betteraves de l'Alberta.

Les dépositions ont établi les faits suivants relativement à l'industrie:

1. Que la production des betteraves à sucre a été profitable dans certains districts de l'Ontario et de l'Alberta; que les cultures ont passé de 25,000 acres en 1921, avec un rendement de 200,000 tonnes, à 42,000 acres en 1931, avec un rendement d'environ 435,000 tonnes, et que la production du sucre de betterave rafiné a passé de 53 millions de livres en 1921 à environ 100 millions de livres en 1931.

Le somme payée aux cultivateurs en 1931 pour leurs betteraves fut d'environ deux millions et demi de dollars; pendant la période de prix normaux pour les produits de la ferme on accordait une moyenne de $7.48 la tonne pour les betteraves à sucre, mais en raison des bas prix actuellement payés pour la canne brute et le sucre rafiné, les fabriques prétendent qu'elles sont incapables de garantir plus de $5.00 la tonne pour la récolte de 1932.

2. Qu'il y a au Canada de vastes étendues additionnelles convenant à la culture de la canne à sucre.

3. Il y a cinq raffineries de sucre au Canada: la *Canada & Dominion Sugar Company, Limited*, qui produit du sucre de canne à leur fabrique de Montréal et du sucre de betterave à Chatham et à Wallaceburg, Ontario; la *B.C. Sugar Refinery*, produisent du sucre de canne à Vancouver, C.-B. et du sucre de betterave à Raymond, Alberta; l'*Arcadia Sugar Refinery Company, Limited*, Dartmouth, N.-E., l'*Atlantic Sugar Refinery Limited*, St-Jean, N.-B. et la *St. Lawrence Sugar Refinery Limited*, Montréal, Qué. Ces trois dernières s'occupent exclusivement de la fabrication du sucre de canne.

4. Au cours des dix dernières années la production annuelle moyenne du sucre raffiné au Canada a été de 963 millions de livres. Le pourcentage de la production du sucre de betterave a varié de 6.2 p. 100 en 1926 à environ 10 p. 100 en 1930 et 1931.

5. Les fabriques de sucre de betterave de Chatham, Wallaceburg et Raymond opèrent maintenant à plein rendement et l'industrie du sucre de betterave au Canada ne peut pas accuser plus de progrès à moins d'augmenter la capacité de rendement des manufactures.

6. Le stocks mondiaux de sucre en disponibilité sont très considérables et un excédent de quelque quatre millions de tonnes sera reporté à l'année prochaine.

7. La capacité des raffineries de sucre de canne au Canada est suffisante pour raffiner deux fois et demie la quantité du sucre nécessaire pour répondre à la demande des consommateurs Canadiens.

8. La consommation de sucre dans la région comprise entre Winnipeg et la Colombie-Britannique est d'environ 225 millions de livres provenant de l'est du Canada dont les expéditions vers l'Ouest sont dirigées jusqu'au district de Brandon et aussi de Vancouver dont les expéditions vers l'Est sont dirigées jusqu'au distrit de Brandon, à l'exception de trente millions de livres de sucre de betterave fabriqué à Raymond, Alberta.

9. Les tarifs de transport sur le sucre de Raymond, Alberta, en destination d'endroits situés dans les provinces des Prairies sont d'une demie à trois quarts de cent plus bas que les tarifs sur le sucre en destination d'endroits similaires et en provenance de Vancouver ou de Montréal.

10. Les représentants des producteurs-cultivateurs et ceux des raffineries ne sont pas présentement en faveur d'accorder des primes pour encourager la production du sucre de betterave.

Par conséquent, vu le tarif actuellement en vigueur sur le sucre et les payements importants versés par les fabriques de sucre de betterave actuellement en opération à l'agriculture et à la main-d'œuvre en général, votre Comité recommande aux raffineries de sucre de canne d'augmenter graduellement leur matériel

aux fins de pouvoir raffiner le sucre de betterave au Canada et d'augmenter progressivement, vu les avantages additionnels dans les tarifs de transport en destination d'endroits situés dans l'Ouest mitoyen, ci-devant décrits, le matériel dans leurs fabriques opérant dans les régions où se fait la culture des betteraves de manière, par conséquent, à rendre possible une augmentation sensible de la proportion du sucre de betterave dans la consommation totale du sucre au Canada.

De plus, votre Comité recommande que si, dans un avenir immédiat, les raffineries ne font pas un effort sérieux en vue d'augmenter leur matériel, pour la fabrication du sucre de betterave, le gouvernement devra prendre les mesures nécessaires à cette fin.

M. Senn, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération l'Ordre de renvoi suivant, en date du 15 mars 1932, savoir:

Résolu: Que le rapport du comité sur les échantillons types des grains pour la récolte de l'année 1931-1932 pour autant qu'il se rapporte au blé Garnet, soit renvoyé au comité de l'agriculture et de la colonisation, avec l'instruction d'étudier avec soin le sujet en entier, et que ledit comité ait le pouvoir d'appeler des témoins, de faire produire papiers et archives, et faire rapport à la Chambre de ses conclusions.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier de la Chambre.

Vu que les semailles seront commencées dans tout l'Ouest canadien avant que votre comité ait eu le temps de faire enquête et rapport à la Chambre relativement à l'ordre de renvoi susmentionné, et vu que le mode de classement du blé Garnet peut produire un changement substantiel dans le nombre d'acres ensemencés, votre comité recommande que tout changement effectué dans la méthode de classer le blé Garnet ne soit pas mis en vigueur au cours de la présente récolte.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932—Etat montrant:—

1. Quelle a été la somme totale des réparations que le Canada a reçues de l'Allemagne en vertu de la partie 8 du traité de paix signé à Versailles, le 28 juin 1919 (Articles 231 et 232).

2. Quel est le montant de l'intérêt accumulé sur ledit montant jusqu'à l'heure actuelle.

3. Quels sont les commissaires que le gouvernement canadien a nommés pour disposer desdits argents.

4. Si lesdits argents font partie du revenu consolidé, et si tel est le cas, depuis quand.

5. Quelles sommes ont été versées à des réclamants sous les chapitres suivants:

(1) Dommages à des personnes blessées et aux personnes dont elles avaient la charge par blessures à des civils ou morts dues à des actes de guerre, y compris les bombardements ou autres attaques sur terre, sur mer, ou dans les airs, et toutes les conséquences directes qui en sont résulté ou à toutes les opérations de guerre par les deux groupes de belligérants à n'importe quel endroit où elles se sont produites.

(2) Dommages causés par l'Allemagne ou ses alliés à des civils, qui ont été victimes d'actes de cruauté, de violence ou de mauvais traitements (y com-

pris des atteintes à la vie ou à la santé, suite de l'emprisonnement, de la déportation, de l'internement, de l'évacuation, de l'exposition en mer ou des travaux forcés), où qu'ils se soient produits, et aux personnes, à charge de ces victimes, qui vivent encore.

(3) Dommages que l'Allemagne ou ses alliés ont causés, sur leur propre territoire ou en territoire occupé ou envahi, à des civils victimes de tous actes qui portent atteinte à la santé ou à la capacité de travailler, ou à l'honneur, de même qu'aux personnes, à charge de ces victimes, qui vivent encore.

(4) Dommages causés par toute sorte de mauvais traitements aux prisonniers de guerre.

(5) A titre de dommages causés à la population des pays alliés et associés, toutes les pensions et les compensations de la nature d'une pension aux matelots ou soldats de la guerre (y compris les membres de l'armée aérienne) soit mutilés, blessés, malades, ou invalides, et aux personnes à charge de ces victimes, la somme due aux gouvernements alliés ou associés étant calculée pour chacun d'eux comme étant le coût en capital de telles pensions et compensations à la date de la mise en vigueur du présent Traité, sur la base des échelles en vigueur en France à telle date.

(6) Le coût de l'assistance que les gouvernements des Puissances alliées et associées ont rendu aux prisonniers de guerre à leurs familles et aux personnes dont ils ont la charge.

(7) Les allocations que les gouvernements des Puissances alliées et associées ont données aux familles et aux personnes à leur charge des personnes mobilisées ou aux personnes engagées dans l'armée, le montant qui leur était dû pour chaque année civile durant laquelle les hostilités ont duré, les allocations étant basées pour chaque gouvernement sur la base de l'échelle moyenne des paiements en vigueur en France durant cette année-là.

(8) Dommages causés aux civils lorsque l'Allemagne ou ses alliés les ont forcés à travailler sans rémunération adéquate.

(9) Dommages à toutes propriétés, où qu'elles soient situées, appartenant à l'une quelconque des Puissances alliées ou associées, ou à leurs ressortissants, à l'exception des ouvrages ou matériaux navals ou militaires, qui auraient été emportés, saisis, endommagés, ou détruits par des actes de l'Allemagne ou de ses alliés, sur terre, sur mer ou dans les airs, ou dommages qui sont le résultat direct des hostilités ou de toute opération de guerre.

(10) Dommages sous forme d'impôts, amendes et autres exactions semblables que l'Allemagne ou ses alliés ont imposés à la population civile.

6. Quelle somme les divers commissaires ont versée sous les divers chapitres mentionnés dans la question 5.

7. Quelle partie des sommes reçues, y compris l'intérêt, sont encore dans la caisse du revenu consolidé.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Senn, ordonné,—Que les recommandations contenues dans le quatrième rapport du comité de l'Agriculture et de la Colonisation soient adoptées.

Le Bill No 24, Loi concernant l'allègement du chômage et l'aide à l'agriculture est de nouveau considéré en comité général et rapporté sans amendement.

M. Bennett propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et un débat s'ensuivant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15)

(Bills privés)

Le Bill No 37, Loi constituant en corporation la *Fort Smith-Fitzgerald Railway Company* est lu la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Bennett,—Que le Bill No 24, Loi concernant l'allègement du chômage et l'aide à l'agriculture soit maintenant lu la troisième fois.

Après plus ample débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park), Arthurs, Barber, Baribeau, Beaubier, Belec, Bennett, Bourgeois, Bowman, Boyes, Burns, Bury, Campbell, Carmichael, Charters, Cowan (Long-Lake), Dickie, Duranleau, Ernst, Esling, Fraser (Caribou), Gagnon, Ganong, Gobeil, Gordon, Guthrie, Hay, Johnstone, Jones, Larue, Loucks, MacMillan (Saskatoon), MacNicol, McGregor, McLure, Manion, Morand, Myers, Pettit, Plunkett, Porteous, Price, Quinn, Rogers, Ryckman, Senn, Shaver, Simpson (Simcoe-Nord), Smith (Victoria-Carleton), Spankie, Spotton, Sproule, Stanley, Stevens, Stewart (Leeds), Stewart (Lethbridge), Stirling, Stitt (Nelson), Sullivan, Sutherland, Swanston, Tétreault, Thompson (Simcoe-Est), Weese, Weir (Melfort), White (Mont-Royal), Willis, Wright—68.

CONTRE:

Messieurs

Ahearn, Beaubien, Blair, Bouchard, Boulanger, Brasset, Brown, Butcher, Chevrier, Donnelly, Gardiner, Hanson (Skeena), Heaps, Hepburn, King, Mackenzie, Lapointe, MacInnis, Mackenzie (Vancouver-Centre), MacLean, Macphail, McMillan (Huron-Sud), Motherwell, Neill, Parent, Reid, Sanderson, Spencer, Totzke—28.

Ledit bill est en conséquence lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 34, Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant la prestation de fonds pour couvrir les dépenses faites et les dettes contractées pendant l'année civile 1932, étant lu;

M. Manion propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois et référé au comité spécial des chemins de fer et de la marine que le Gouvernement possède, exploite et contrôle.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET SUPPLEMENTAIRE ADDITIONNEL

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

299	Territoire du Yukon— Dépenses diverses, y compris les traitements et allocations des fonctionnaires des tribunaux, etc.—Crédit supplémentaire..	1,000 00

LEGISLATION

Le Sénat

300	Traitements et dépenses casuelles—Crédit supplémentaire..	12,000 00

Chambre des communes

301	Dépenses des comités, aides aux écritures, etc.—Crédit supplémentaire..	25,900 00
302	Dépenses imprévues—Crédit supplémentaire..	674 33
303	Publication des débats—Crédit supplémentaire..	15,200 00
304	Crédits du Sergent d'armes—Crédit supplémentaire..	21,350 00

Généralités

305	Impressions, papier et reliure—Crédit supplémentaire..	83,824 33

IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

306	Impression et reliures des publications officielles pour la vente et la distribution aux ministères et au public—Crédit supplémentaire..	7,250 00

PENSIONS ET SANTE NATIONALE

307	Aide aux pensionnés nécessiteux—Crédit supplémentaire..	875,000 00

AFFAIRES EXTERIEURES

Paris

308	Représentation, y compris les traitements et allocations du ministre plénipotentiaire, des secrétaires et du personnel, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil ou de ses modifications. Nouvelle somme requise par suite de la dépréciation de la monnaie.. ..	3,000 00

Genève

309	Contribution du Canada aux frais de la Société des Nations pour 1931, y compris le secrétariat, l'Organisation internationale du Travail et la Cour permanente de Justice internationale—Nouvelle somme requise à cause de la dépréciation de la monnaie..	32,000 00

DIVERS

310 Prêt à la Commission du port de Montréal à intérêts au taux que fixera le Gouverneur en conseil pour une période de temps et à des conditions que le Gouverneur en conseil pourra fixer, et à servir au payement des déficits résultant des activités de la Montreal Harbour Bridge—Crédit supplémentaire requis.......... 22,400 00

MANDATS DU GOUVERNEUR GENERAL, 1931-1932

311 Frais de la Commission royale sur le transport (Mandats du Gouverneur général du 9 décembre 1931 et du 4 février 1932)................................ 35,000 00

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1932, la somme de $1,059,747.33 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution du consentement de la Chambre est rapportée, lue la seconde fois et adoptée, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes présente alors un Bill No 39, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le Service public de l'année financière expirant le 31 mars 1932,—lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre;

Ledit bill est lu une deuxième fois, référé au comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:—

Bill No 24, Loi concernant l'allègement au chômage et l'aide à l'agriculture.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à lundi prochain, à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 40

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 4 AVRIL 1932

PRIÈRES.

M. l'Orateur, donne communication de la lettre suivante qu'il a reçue:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 4 avril 1932.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le Très Honorable M. le Juge Anglin, juge en chef du Canada en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, à 4 heures, p.m., afin de donner la sanction royale à certains bills.

Veuillez agréer,

Monsieur l'Orateur,

l'assurance de ma haute considération,

JAMES F. CROWDY,

Secrétaire-adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur,
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 17 février 1932:—Copie de tous les documents concernant la destitution de monsieur Joseph Mailhot, comme maître de poste de Lourdes, comté de Mégantic, et la nomination de ses successeurs, et aussi copie du rapport de l'enquête s'il y en a eu une.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de toute correspondance, télégrammes, témoignages, enquêtes, rapports concernant la destitution du maître de poste de Sully, Québec, et la nomination du maître de poste actuel.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Dossier contenant les bordereaux de paye et les pièces justificatives au sujet des hommes que le ministère des Travaux publics a employés pour la réparation du quai de Ste-Anne de la Pocatière, durant l'année civile 1931.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Relevé des bordereaux de salaires et des pièces justificatives au sujet des argents dépensés durant les derniers six mois pour le quai du côté ouest de Port Dufferin, comté d'Halifax.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Dossier contenant les bordereaux de salaires de la construction d'un quai à Barachois, rivière Aboujagan, comté de Westmoreland, Nouveau-Brunswick, et indiquant (*a*) les noms des ouvriers embauchés et leurs gages respectifs depuis que l'ouvrage a été commencé jusqu'à date, (*b*) la quantité de pierre et de bois achetés, de qui ils ont été achetés, et les prix payés pour lesdits matériaux, (*c*) le montant dépensé jusqu'à date, (*d*) à qui les chèques ont été envoyés pour le paiement des gages et des matériaux, (*e*) si la dépense, oui ou non, a été faite en vertu de la Loi remédiant au chômage, (*f*) si oui ou non l'ouvrage a été exécuté à l'entreprise ou en régie.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada, tout ministre ou tout ministère et la Commission du service civil, ou entre les personnes mentionnées plus haut, et toute ou toutes personnes depuis juillet 1930, relativement à la position du plus ancien des inspecteurs de fruits et de légumes dans l'Ile du Prince-Edouard, à la destitution du plus ancien des inspecteurs de fruits et de légumes, et à la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mars 1932—Document montrant:—

1. Quelle est la perte monétaire totale due à l'incendie (1930) du quai canadien national, au port de Vancouver.
2. Combien ce quai a coûté.
3. Si on avait prévu et construit dans la substructure du quai brûlé, des murs de couverture, les cloisons étanches ou d'autres séparations pour la protection contre le feu.
4. Qui a fait le plan de ce quai et qui en a surveillé la construction.
5. Au compte des services d'ingénieurs pour le quai brûlé, quel a été le montant total payé et à qui.
6. Quel a été le coût total du quai actuel qui a remplacé l'autre, et aussi le coût d'enlèvement des débris.
7. Dans les deux cas, si les contrats ont été adjugés après une concurrence de soumissions publiques, et sur quelle base, prix à l'unité, etc.
8. Quels ont été les entrepreneurs.
9. Au compte des services d'ingénieurs pour le quai actuel, quel a été le montant total payé, et à qui.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932—Document montrant:—

1. Durant les années 1930 et 1931, en quelles marchandises ont consisté nos exportations à l'Argentine et nos importations de ce pays.
2. Durant chacune desdites années, quelles ont été mensuellement les quantités et les valeurs de ces importations et exportations.
3. Si les droits douaniers du tarif général ou du tarif intermédiaire s'appliquent aux marchandises échangées entre le Canada et l'Argentine.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, enquêtes, requêtes et autres documents concernant la destitution de M. Narcisse Ouellet, maître de poste de Lauzy-Sud, comté de Témiscouata, Québec, et la nomination de son successeur.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de toute la correspondance échangée entre M. Isidore Jean, de Sully, Québec, avec tout ministre autre que celui des Postes et celui des Pensions et de la Santé nationale, relativement à la position de maître de poste à Sully, Québec.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932:—Dossier contenant les bordereaux de paye et les pièces justificatives qui ont trait aux argents dépensés, durant l'année 1931 et depuis, pour la construction d'un brise-lames à Jeddore-Ouest, comté d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, avec indication du coût total, du montant dépensé pour les billes, le bois, les planches, des noms de tous les hommes embauchés et à quel titre, et des paiements additionnels de gages s'il y en a eu.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Dossier contenant une copie des bordereaux de paye pour les réparations au quai de Oak Point, comté de Northumberland, Nouveau-Brunswick, de même qu'une copie des comptes pour matériaux.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1932—Relevé indiquant:—

1. Quels sont les noms, les années de service, la nature du travail, le nombre de personnes à charge de chaque fonctionnaire permanent du personnel d'entretien du ministère des Travaux publics, Ottawa, qui ont reçu un avis à l'effet que leurs services ne seraient plus requis après le 31 mars.

2. Quels sont les noms des anciens soldats, membres permanents du personnel d'entretien du ministère des Travaux publics, Ottawa, qui ont reçu un avis à l'effet que leurs services ne seraient plus requis après le 31 mars 1932, et quelques-uns de ces fonctionnaires qui ont été ainsi avertis reçoivent-ils une pension d'invalidité de guerre, et de quel montant dans chaque cas.

3. Quels sont les noms, la nature du travail, le nombre des personnes à charge de chaque fonctionnaire permanent nommé au personnel d'entretien, ministère des Travaux publics, Ottawa, depuis le 28 juillet 1930.

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Etat montrant la somme dépensée dans chaque district militaire pour les exercices annuels pendant l'année fiscale se terminant le 31 mars 1932.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1932—Document montrant:—

1. Quels sont les architectes de l'hôtel des Chemins de fer nationaux maintenant en voie de construction à Vancouver, Colombie-Britannique.

2. Quelles sortes d'honoraires les architectes reçoivent.

3. Combien on leur a versé jusqu'au 1er mars 1932.

4. Quels sont les entrepreneurs dudit hôtel.

5. Quel est le prix total mentionné au contrat.

6. Si l'ouvrage est exécuté en vertu de ce contrat seulement ou à prix coûtant plus un profit.

7. Si c'est à prix coûtant plus un profit, quel est le pourcentage de ce dernier.

8. Quelle somme on avait versée aux entrepreneurs le 1er mars 1932.

9. Si le coût du mobilier et de l'outillage est compris dans le prix du contrat.

10. Si la réponse à la question No 9 est non, quelle est l'estimation du coût du mobilier et de l'outillage.

11. Quel était le montant total payé pour la construction dudit hôtel le 1er mars 1932.

12. Quel est le montant approximatif requis pour le parachèvement de cet édifice.

13. A quelle date la construction dudit hôtel a été (*a*) approuvée, (*b*) si le contrat a été signé.

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport annuel (anglais et français) du réseau des chemins de fer canadiens nationaux pour l'année expirée le 31 décembre 1931.

Et aussi,—Rapport annuel du bureau des directeurs de la Marine marchande du Gouvernement du Canada, limitée, et de la *Canadian National* (*West Indies*) *Steamships, Limited,* pour l'année 1931.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1932—Document montrant:—

1. Si quelque pension a été versée à M. P. Fennell, ancien directeur général de la Commission du port de Montréal, et, si tel est le cas, pourquoi.

2. Quel était l'âge de M. Fennell au temps où cette pension lui a été accordée.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Stewart (Edmonton-Ouest) pour M. Ralston—Ordre de la Chambre —Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, autres communications ou correspondance, de tous les examens et de leurs rapports, de toutes les demandes de position, notes de classifications, et, en général, de tous les documents ou écrits qui sont sous la garde du ministère des Travaux publics, ou de la Commission du service civil, ou de tout autre département ou service de l'Etat, ou en leur possession, concernant le permis de congé et la révocation de l'ancien concierge de l'édifice public de Shelburne, Nouvelle-Ecosse, la nomination d'un concierge temporaire pour remplir la vacance de ladite position, et la nomination d'un concierge permanent à cette position.

Par M. Stewart (Edmonton-Ouest) pour M. Ralston—Ordre de la Chambre —Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, autres communications ou correspondance, ou écrits qui ont trait au changement récent du médecin des Indiens dans la partie est du comté de Shelburne.

Par M. Stewart (Edmonton-Ouest) pour M. Ralston—Ordre de la Chambre —Copie de tous les rapports, lettres, télégrammes, correspondance, mémoires et autres documents qui ont trait au choix de chacun des contremaîtres employés pour chacun des travaux publics, fédéraux ou continués par le fédéral, dans Shelburne-Yarmouth, et qui devaient être payés avec les argents votés par la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931.

Par M. Stewart (Edmonton-Ouest) pour M. Ralston—Ordre de la Chambre —Dossier contenant les bordereaux de salaires, les pièces justificatives et les détails relativement aux sommes dépensées pour les réparations du quai Abercrombie et du quai de New-Glasgow, à New-Glasgow, Nouvelle-Ecosse, en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931.

Par M. Marcil pour M. Power—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents échangés entre le ministère des Postes et toute ou toutes personnes relativement à la destitution de M. Hilaire Roy, maître de poste de St-Odilon, de Dorchester; aussi copie de la preuve et des témoignages rendus à l'enquête, si une enquête a eu lieu.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:—

Bill No 39, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice expirant le 31 mars 1932.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Guthrie pour M. Rhodes, —Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; et sur l'amendement de M. Heenan;

Et le débat continuant;

Un message est reçu du très honorable juge Anglin, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend à la salle du Sénat, et de retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur, le député du Gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi concernant la frontière entre les provinces de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Loi ayant pour objet d'autoriser un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa.

Loi modifiant le Code criminel (Procès sommaires).

Loi modifiant le Code criminel (Transport d'articles prohibés).

Loi ayant pour objet de soumettre au Parlement certains règlements et arrêtés en conseil.

Loi modifiant la Loi d'amirauté.

Loi modifiant la Loi du mariage et du divorce.

Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant une prestation aditionnelle de fonds pour subvenir aux dépenses effectuées et aux dettes contractées pendant l'année civile 1931.

Loi modifiant le Code criminel (Chèques sans provision et grands jurys).

Loi concernant l'allégement du chômage et l'aide à l'agriculture.

Et qu'alors, il (l'Orateur de la Chambre des Communes) s'est adressé à Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général comme suit:—

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté certains crédits nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:—

Loi allouant à Sa Majesté une certaine somme d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1932.

Et qu'à ce bill sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur, le député du Gouverneur général, remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Guthrie pour M. Rhodes, —Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme

de nouveau en comité des Subsides; et sur l'amendement de M. Heenan:—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"Attendu que le premier ministre actuel du Canada, en demandant l'appui des électeurs durant la campagne électorale de 1930, a fait aux électeurs, au sujet du chômage, les promesses précises suivantes:—

A Victoria, C.-B.—Vous avez mon engagement, que dans le cas où le parti conservateur reviendrait au pouvoir, le Parlement sera convoqué aussitôt que possible après le 28 juillet, pour régler le problème du chômage en donnant du travail et non des DOLES. Le Canada a-t-il des excuses pour avoir ces temps de misère si le gouvernement accomplissait ses fonctions comme il le doit.

" A Calgary, Alta.—Je propose que le Parlement établisse un programme précis de secours permanent, et que le Parlement étudie ce problème national et améliore les conditions existantes, afin que l'hiver prochain le peuple canadien ne soit pas mis en face de la crise qui nous confronte sans avoir un remède tout prêt. Je suis certain que le chômage a maintenant cessé d'être local et provincial et que son importance est devenue nationale.

"A Edmonton, Alta.—J'ai parlé du chômage hier soir à Calgary", déclare le chef des conservateurs, "nous devons y faire face de suite. J'accepte le défi et je dis encore que je convoquerai le Parlement le plus tôt possible pour trouver de suite le remède—de l'emploi pour tous ceux qui peuvent et veulent travailler.

"A Moncton, N.-B.—Le parti conservateur trouvera du travail pour tous ceux qui veulent travailler, ou périra dans cette tentative. Il convoquera le Parlement à la date la plus rapprochée possible, après le 28 juillet et prendra des mesures qui termineront cette situation tragique du chômage et ramèneront la prospérité dans tout le pays.

"A Moncton, N.-B.—Je promet mettre fin au chômage.

"A Sarnia, Ont.—Quelqu'un est responsable du chômage; non des individus, mais des gouvernements. Par leur majorité en Parlement, les gouvernements sont responsables de l'adoption de toute législation.

"A Québec, Qué.—Une conférence au sujet du chômage n'était pas nécessaire", a-t-il déclaré. "La solution était trop évidente. Ce que vous voulez, c'est du travail", s'est-il exclamé, "et non des conférences et vous allez avoir du travail. A moins qu'il ne tienne ces engagements envers le peuple canadien s'il est élu", dit M. Bennett, "il demande à Québec et aux autres membres de son parti de le renverser du pouvoir par leurs votes.

"Attendu que, nonobstant le fait que le gouvernement a demandé au Parlement et obtenu des pouvoirs illimités pour se servir de toutes les recettes de la trésorerie du Canada jusqu'au point qu'il jugerait opportun afin de remédier au chômage, les dispositions que le gouvernement a prises pour diminuer le chômage ont été absolument insuffisantes et ineffectives;

"Que les mesures adoptées par le gouvernement ont entraîné une dépense de deniers publics hors de toute proportion avec les emplois créés;

"Que, vu le manque d'une surveillance et d'une organisation convenable, l'administration des deniers votés par le Parlement pour le bénéfice de ceux qui avaient le plus grand besoin de travail a été entaché d'esprit de parti;

"Que, malgré la promesse que ces problèmes seraient résolus sur une base nationale, le gouvernement a éludé sa responsabilité sous ce rapport, en rendant conditionnel aux contributions par les provinces et municipalités la plus grande partie de l'aide accordée pour remédier au chômage, rendant ainsi inefficace le secours qu'il avait solennellement promis d'accorder à titre d'obligation nationale;

"Que le fait de donner ces promesses solennelles, de s'en servir pour obtenir des votes en temps d'élection, et de les violer après avoir obtenu le pouvoir révèle un mépris patant de l'honneur politique et tend à abaisser le niveau de la vie publique;

"Que la faillite du gouvernement à exécuter ces engagements et ses promesses a été la cause de privations, de misères et de souffrances parmi des milliers de citoyens canadiens;

"Que, de l'avis de la Chambre, le problème le plus pressant du gouvernement actuel est de trouver des emplois pour notre peuple, et le gouvernement, sans autre délai, devrait présenter au Parlement des mesures immédiates pour remédier effectivement au chômage grave qui existe actuellement."

Après plus ample débat, la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Ahearn, Beaubien, Blair, Bothwell, Bouchard, Chevrier, Donnelly, Fournier, Goulet, Hanson (Skeena), Heenan, Howden, Ilsley, King, Mackenzie, Lapointe, Mackenzie (Vancouver-Centre), MacLean, McIntosh, McKenzie (Assiniboïa), Motherwell, Munn, Totzke, Urquhart, Veniot, Weir (Macdonald), Young—26.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park), Arthurs, Barber, Beaubier, Belec, Bennett, Beynon, Bowen, Bowman, Bury, Charters, Cormier, Cowan (Port-Arthur-Thunder-Bay), Dickie, Duguay, Embury, Ernst, Esling, Ganong, Garland (Carleton), Gobeil, Gordon, Guthrie, Hanson (York-Sunbury), Hay, Johnstone, Jones, Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud), MacDonald (Cap-Breton-Sud), Macdonald (Kings), MacMillan (Saskatoon), MacNicol, McLure, Maloney, Manion, Mullins, Myers, Neill, Perley (Qu'Appelle), Pettit, Pickel, Plunkett, Price, Quinn, Rogers, Ryckman, Shaver, Short, Smith (Victoria-Carleton), Spankie, Stanley, Stewart (Leeds), Stewart (Lethbridge), Stirling, Stitt (Nelson), Stitt (Selkirk), Sutherland, Swanston, Thompson (Simcoe-Est), Thompson (Lanark), Weir (Melfort)—61.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée.

La Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

IV—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Cour suprême du Canada

31	Dépense casuelle et déboursés, livres, magazines, etc., pour les juges, montant n'excédant pas $350..	7,500 00
	Livres de droit et de référence pour la bibliothèque, et reliure..	6,000 00
	Impression, reliure et distribution des rapports de la Cour suprême..	8,000 00

VII—AGRICULTURE

51	Institut international d'agriculture..	10,000 00

XXXV—AFFAIRES ETRANGERES

232	Abonnement aux publications de la Société des Nations qui seront distribuées aux députés et subvention à l'Association canadienne de la Société des Nations..	3,000 00

XXIV—PECHERIES

172	Pour construction des passes mig. et déb. les rivières..	18,900 00

XXI—PHARES ET SERVICE COTIER

158	Allocation de commisération à John Davidson, ex-gardien du phare de Cape-Mudge, C.-B..	500 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau ce jour.

Le Bill No 18, Loi modifiant la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution autorisant la gerantie de valeurs de la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada au montant principal en aucun seul temps échu de $11,372,498.86, etc.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que le Gouverneur en son conseil peut autoriser la garantie de valeurs de la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada jusqu'à un montant total principal en aucun seul temps échu de $11,372.498.86 pour subvenir à des dépenses effectuées et à des dettes contractées durant l'année civile 1931 (là où des montants disponibles des recettes d'administration ou des placements peuvent être insuffisants), par les Chemins de fer nationaux du Canada, ou en leur nom, ou par toute compagnie dirigée par les Chemins de fer nationaux du Canada ou qui en fait partie, ou pour des chemins de fer de l'Etat canadien confiés à la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Rhodes, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 40, Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant la garantie par Sa Majesté de valeurs à émettre sous le régime de la Loi financière des chemins de fer Nationaux du Canada, 1931, No 2, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 20, Loi modifiant la Loi du pétrole et du naphte est de nouveau considéré en comité général et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 9, Loi modifiant la Loi des juges est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 19, Loi pourvoyant à la réduction de la rémunération dans le service public;

M. Rhodes propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant;

M. Chevrier, appuyé par M. Ahearn, propose en amendement:—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"Que ledit bill ne soit pas lu maintenant la deuxième fois, mais que cette Chambre exprime l'opinion qu'une déduction par pourcentage fixe appliquée sans distinction aux salaires des employés publics recevant plus de $1,200, tel que prévu par ce bill est injuste et inéquitable; et que toute déduction proposée devrait tenir compte des dépenses requises pour vivre d'une façon acceptable."

Après débat, la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Ahearn,
Beaubien,
Blair,
Bothwell,
Bouchard,
Boulanger,
Bradette,
Cardin,
Casgrain,
Cayley,
Chevrier,
Desrochers,
Donnelly,
Dubois,
Duff,
Factor,
Fafard,
Fontaine,
Goulet,
Gray,
Hall,
Hanson (Skeena),
Howard,
Ilsley,
King, Mackenzie
Lapointe,
MacInnis,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
McIntosh,
Mitchell,
Motherwell,
Munn,
Parent,
Pouliot,
Ralston,
Reid,
St-Père,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Totzke,
Veniot,
Woodsworth—41.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Barber,
Baribeau,
Beaubier,
Belec,
Bell (St-Jean-Albert),
Bennett,
Beynon,
Bourgeois,
Bowman,
Boyes,
Bury,
Cantley,
Carmichael,
Casselman,
Charters,
Cormier,
Cowan (Port-Arthur-Thunder-Bay),
Dickie,
Duguay,
Duranleau,
Embury,
Ernst,
Esling,
Fortin,
Gagnon,
Ganong,
Gardiner,
Garland (Carleton),
Gobeil,
Gordon,
Guthrie,
Hanson (York-Sunbury),
Hay,
Johnstone,
Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),
Laurin,
Lawson,
Lennox,
Loucks,
Lucas,
Luchkovich,
Macdonald (Kings),
MacMillan (Saskatoon),
MacNicol,
McGregor,
Manion,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Morand,
Murphy,
Myers,
Neill,
Nicholson,
Perley (Qu'Appelle),
Pettit,
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Price,
Quinn,
Rhodes,
Robinson,
Ryckman,
Shaver,
Simpson (Simcoe-Nord),
Simpson (Algoma-Ouest),

Smith (Victoria-Carleton),	Speakman,	Stinson,	Thompson (Simcoe-Est),
Smith (Cumberland),	Spencer,	Stirling,	Thompson (Lanark),
Smoke,	Stanley,	Stitt (Nelson),	Tummon,
Spankie,	Stevens,	Sutherland,	Weese,
	Stewart (Leeds),	Swanston,	Weir (Melfort)—88.
	Stewart (Lethbridge),	Tétreault,	

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxème fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 heures p.m., jusqu'à demain à trois heures p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 41

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 5 AVRIL 1932

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le douzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son douzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Frances Helen Dawes Porteous, de Montréal, Québec, épouse de Bartholomew Hazen Porteous.

De Elizabeth Irene Woolnough, de Montréal, Québec, épouse de Edward Harvey Woolnough.

M. MacLaren, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Relevé indiquant les noms, positions et salaires du personnel de l'hôpital Camp Hill, Halifax, au 30 juin 1930 et au 31 janvier 1932.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mars 1932:—Copie de toute la correspondance échangée entre le Directeur des secours aux chômeurs de la province de Québec et le Directeur des secours aux chômeurs du Canada, concernant l'autorité et les attributions des inspecteurs que le gouvernement fédéral a nommés pour surveiller les secours aux chômeurs dans la province de Québec.

Sur motion de M. Senn, le troisième rapport du comité de l'Agriculture et de la Colonisation présenté à la Chambre le 1er avril 1932 est agréé.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi de faillite.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de présenter un projet de loi pour modifier la Loi de faillite, pour décréter l'application de la Loi par le ministre des Finances, la nomination du surintendant des faillites, et le paiement de ses dépenses avec un pourcentage des recettes brutes provenant de la vente de toute propriété du débiteur; et pour lui donner autant d'assistants que ce sera nécessaire et pour accorder des licences aux syndics et stipuler pour le paiement d'honoraires en conséquence.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Guthrie, du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 41, Loi modifiant la Loi de faillite, lequel est lu la première et la deuxième fois et référé à un comité spécial composé de 17 membres qui seront nommés plus tard.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XXXV—DIVERS

245 Subventions à verser aux provinces:

Nouvelle-Ecosse.	875,000 00
Nouveau-Brunswick.	600,000 00
Ile du Prince-Edouard.	125,000 00

en attendant la décision sur la question des subsides aux provinces.

XXVI—MINES ET COMMISSION GEOLOGIQUE

Département

183 Pour l'organisation et l'équipement de la division des explosifs, en vertu de la loi des explosifs, c. 62, S.R. 1927. . . . . . 10,000 00

XII—DEFENSE NATIONALE

GÉNÉRALITÉS

87 *Pensions civiles*—

Pension viagère à Robert Allen.	269 52
Pension viagère à Walter Petipas.	515 90
Pension viagère à Florence Walker et enfants.	517 50
Pension viagère à Arnold Truman Townsend.	420 00
Pension viagère à Michael Mountain.	420 00

XXII—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

Ministère de l'Intérieur

Institutions scientifiques

165	Dépenses relatives à l'observatoire fédéral à Ottawa..	50,000 00
	Dépenses relatives à l'observatoire astrophysique fédéral à Victoria, Colombie-Britannique..	20,600 00

X—PENSIONS

72	Pension aux membres de la milice et aux soldats qui ont fait du service actif lors de la rébellion du Nord-Ouest de 1885 et pension en général..	25,000 00

XXVI—MINES ET COMMISSION GEOLOGIQUE

Division des mines

184	Etude des gisements re minerai et des ressources minérales; des industries métallurgique et des mines et de la technologie minérale; gages, frais d'épreuve et des laboratoires; recherches par la commission fédérale du combustible, y compris les traitements et toutes les autres dépenses..	238,500 00
	Publication, versions anglaise et française, des rapports, achat de livres, d'instrum., aide div. et dépense casuelle	25,000 00

Essayerie du Canada

185	Entretien de l'essayerie, C.-B...	16,000 00

Commission géologique

186	Pour explor., études et recherches, appointements des explorateurs, et autres..	142,500 00
	Pour publication des éditions anglaise et française des rapports, cartes, illustrations, etc...	42,000 00
	Entretien des bureaux et du musée, frais d'expositions spéciales ayant trait aux ressources naturelles, achat de livres de référence, d'instrum., de prod. chimiques, aide diverse et dépense casuelle..	42,500 00
	Pour l'équipement du musée..	8,000 00
	Pour achat de spécimens..	1,000 00

XXXVI—DIVERS

258	Subvention à l'Institut impérial..	9,733 33

XXII—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

Ministère de l'Intérieur

Levées topographiques

Levés topographiques et aériens et cartographie pour le développement général et l'administration du pays, y compris les régions hydroélectriques, forestières, minières, agricoles et industrielles; dépenses de la Commission de géographie du Canada; centralisation de toute la photographie aérienne de concert avec l'A.C.: triangulation des rivières et des lacs du nord pour l'administration des ter-

166	ritoires du Nord-Ouest, arpentages pour l'administration des parcs fédéraux; arpentages de toutes les autres terres fédérales; essai des mesures-étalons; préparation et impression de plans, cartes, etc..	133,500 00
	Somme requise pour défrayer les honoraires du Bureau d'examinateurs des A. T. F., du secrétaire et des sous-examinateurs ainsi que pour les frais de déplacement, la papeterie, les impressions, le loyer du local et du mobilier, etc., (les honoraires de MM. F. H. Peters, W. M. Tobey, et Harry Parry, membres du Bureau, et de J.-A. Côté, secrétaire, seront acquittés à même cette somme)..	1,800 00

Service géodésique du Canada

167	Recoupements—triangulation, astronomie géodésique, lignes d'opérations, nivellement de précision et recherches—pour la cartographie des côtes maritimes et des étendues hydrographiques, et pour établir les bases de la production de toutes les cartes d'arpentagge et poursuivre les recherches au sujet de la croûte terrestre..	139,000 00
	Compensation à la Commission du chemins de fer Témiscamingue-Ontario-Nord relativement à sa réclamation pour blessure à John Hedin..	240 00

Frontières internationales

168	Dépenses relatives à l'arpentage et à la démarcation des frontières internationales..	28,000 00

XXXII—GOUVERNEMENT DU TERRITOIRE DU YUKON

205	Appointements et frais relatifs à l'administration du Territoire, y compris les arpentages..	57,500 00
	Subvention au Conseil du Yukon pour fins locales, entretien et construction des routes, et pour le paiement d'une prime sur les loups et coyotes abattus conformément aux dispositions d'une ordonnance devant émaner du Commissaire en conseil, la prime ne devant pas dépasser $20.00 par loup et $10.00 par coyote, les peaux devant être remises au gouvernement et les produits de la vente de ces peaux devant être placés au crédit du Fonds du revenu consolidé du Canada..	105,000 00

XXXI—GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

203	Appointements et frais relatifs à l'administration des Territoires, y compris travaux de recherches, écoles, hôpitaux, secours aux miséreux, entretien des prisonniers et aliénés, administration de la Loi de chasse du Nord-Ouest et parc des bisons, etc..	127,560 00
	Explorations artiques et administration des affaires des Esquimaux, y compris salaires et dépense casuelle, équipement et provisions, secours aux nécessiteux, écoles, hôpitaux, soins médicaux, construction d'édifices, entretien des prisonniers et des aliénés, instruction, frais de voyage, etc..	82,560 00
	Dépenses pour l'entretien du poste de rennes à Kittigazuit, T.N.O..	20,000 00

XXXIII—TERRES ET PARCS FÉDÉRAUX, ETC

	Terres fédérales, grains de semence, terres de l'Artillerie, de l'Amirauté et terres publiques, salaires et dépenses, etc..	90,600 00
	Pour aider à la publication des mémoires de l'Association des arpenteurs fédéraux..	125 00
	Pour aider à la conservation des forêts au Canada..	254,000 00
	Administration de la Loi des oiseaux migrateurs..	50,000 00
	Octroi à l'Association forestière du Canada..	1,800 00
	Enquêtes sur les forces et les ressources hydrauliques, et les problèmes internationaux de canalisation, les levés hydrométriques du Dominion, le Bureau hydraulique des provinces de l'Ouest, et l'administration des lois fédérales concernant les forces hydrauliques et l'irrigation des terres.	175,000 00
	Montant requis pour frais de la Commission de contrôle du lac des Bois..	7,500 00
	Dépenses pour les parcs nationaux du Canada, sites historiques, soins aux indigents dans les parcs, etc., et pour rembourser au gouvernement provincial le salaire des magistrats de police à Banff, à Jasper et au lac Waterton.	1,100,000 00
	Pour la construction de la grande route Golden-Revelstoke..	271,900 00
206	Enquêtes scientifiques relatives au développement du Canada et à la géographie: gravure, lithographie, impression et préparation de cartes, rapports et publications semblables, salaires, etc..	75,000 00
	Coût du contentieux et frais judiciaires..	12,000 00
	Allocation de commisération à Mme E. S. Forbes, égale à la moitié du salaire de son mari, payable mensuellement..	1,050 00
	Montant requis pour le remboursement du montant payé en 1928 pour le compte de la Central Manitoba Mines, Limited, à titre de redevances sur l'or provenant de claims miniers dans la province du Manitoba acquis en vertu des dispositions des règlements régissant l'exploitation du quartz..	1,916 37
	Dépenses relatives à la fixation de l'emplacement et des bornes des terres de l'Artillerie et de l'Amirauté dans la province de la Colombie-Britannique..	3,000 00
	Montant requis relativement à l'expropriation de l'emprise dans la section Savona-Port Moody de la ligne principale du chemin de fer Pacifique-Canadien, et de l'emprise sur les embranchements Pembina et Stonewall de la même ligne..	2,500 00

X—PENSIONS

73	Aviation civile..	1,000 00
74	Guerre européenne—Marine, milice et aviation après la guerre..	48,000,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 42

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 6 AVRIL 1932

PRIÈRES.

M. Bury, du comité du Règlement présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération une Ordonnance de la Chambre en date du jeudi, 31 mars 1932, savoir:

> "Que la pétition de Margaret Spencer Heald, de Montréal, Québec, ainsi que le rapport de l'examinateur des pétitions, soient renvoyés au comité du Règlement dans le but d'examiner s'il y a lieu de suspendre l'application de l'article 92 du Règlement en ce qui concerne ladite pétition."

Les dépositions faites devant le Comité indiquent que le retard apporté dans la présentation de cette pétition est attribuable aux difficultés que l'on a éprouvées à trouver le défendeur.

Votre comité recommande que l'application de l'article 92 du Règlement soit suspendue en ce qui concerne cette pétition, et que celle-ci soit reçue.

Votre comité recommande en outre que l'amende de $100.00 imposable pour la suspension de l'article 92, ne soit pas imposée.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Bury, ledit rapport est agréé.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table pour M. Gordon,—Arrêtés en Conseil passés en vertu des prescriptions de la Loi de l'allègement du chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 750, du 6 avril 1932: autorisant des paiements de $720.27 à la province de l'Ile-du-Prince-Edouard.

Arrêté en Conseil, C.P. 751, du 6 avril 1932: autorisant des paiements de $53,256.34 à la province de la Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en Conseil, C.P. 752, du 6 avril 1932: autorisant des paiements de $247,807.47 à la province du Nouveau-Brunswick.

Arrêté en Conseil, C.P. 753, du 6 avril 1932: autorisant des paiements de $722,402.00 à la province de l'Ontario.

Arrêté en Conseil, C.P. 754, du 6 avril 1932: autorisant des paiements de $160,396.01 à la province du Manitoba et de créditer la somme de $464,332.67 comme prêts à ladite province.

Arrêté en Conseil, C.P. 755, du 6 avril 1932: autorisant des paiements de $84,995.00 à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 756, du 6 avril 1932, autorisant l'engagement de certains employés temporaires en rapport à l'administration de ladite loi.

Arrêté en Conseil, C.P. 757, du 6 avril 1932, nommant M. Frank Lafortune comme inspecteur junior sous les dispositions de ladite loi.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 février 1932:—Copie de tous les documents concernant la destitution de M. Jos. Laprise comme maître de poste de St-Nérée, comté de Bellechasse, et la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de toute la correspondance échangée entre le premier ministre Bracken, du Manitoba, ou tout fonctionnaire de la province du Manitoba et le premier ministre, le ministre de l'Agriculture ou tout fonctionnaire du gouvernement fédéral, relativement à la fourniture de fourrage et de grains aux cultivateurs du Manitoba.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de tous les rapports, lettres, télégrammes et autres documents relatifs à la nomination, par la Commission du service civil, de Elzéar Gagnon, ancien soldat qui a servi activement dans l'armée outre-mer, le 1er septembre 1931, à la position de maître de poste de Ste-Louise, comté de l'Islet, Québec, et relatifs aussi au rejet subséquent dudit Gagnon par le ministre des Postes.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, recommandations, déclarations assermentées et autres documents quelconques ainsi que de tous les témoignages d'enquête relatifs à la dtstitution du maître de poste de Charlemagne et à la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, recommandations, déclarations assermentées et autres documents quelconques ainsi que de tous les témoignages d'enquête relatifs à la destitution du maître de poste de St-Henri de Mascouche et à la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, recommandations, déclarations assermentées et autres documents quelconques ainsi que de tous les témoignages d'enquête relatifs à la destitution du maître de poste de Lachenaie et à la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le ministre du Travail, tous les membres du cabinet ou tous les fonctionnaires de tout ministère fédéral et la ville de Hull ou autres personnes, relativement aux travaux destinés à diminuer le chômage et aux secours accordés aux chômeurs, du mois de septembre 1930 au 1er février 1932.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse, au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour des réparations au quai de Mulgrave, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de paye montrant le mon-

tant dépensé pour la main-d'œuvre et des comptes indiquant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois de charpente, les madriers, et le nom des personnes de qui les matériaux ont été achetés.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse, au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour le quai de Sonora, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de paye montrant le montant dépensé pour la main-d'œuvre et des comptes indiquant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, les bois de charpente, les madriers, et le nom des personnes de qui les matériaux ont été achetés.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse, au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour des réparations au quai de Ballantyne's Cove, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de paye montrant le montant dépensé pour la main-d'œuvre; et une copie des comptes indiquant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois de charpente, les madriers, et le nom des personnes de qui les matériaux ont été achetés.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 23 mars 1932—Document montrant:—

1. Si le ministère des Postes, depuis le mois d'août 1930, a communiqué par correspondance avec certains maîtres de poste du comté de Témiscouata, Québec, relativement à certaines accusations d'ingérence politique portées contre eux.

2. Si tel est le cas, (*a*) à quelles dates, (*b*) avec quels maîtres de poste, (*c*) quelle est la formule de lettre envoyée par le département à chacun d'eux, (*d*) à la demande de qui.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, déclarations assermentées et autres documents, ainsi que de tous les témoignages de l'enquête ayant trait à la démission de M. Hygin Ayotte, comme maître de poste de Grande-Rivière, comté de Gaspé.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de toute la correspondance ainsi que du rapport fait après l'enquête au sujet du maître de poste de St-Fabien de Panet, comté de Montmagny: M. J. C. Tanguay.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de toute la correspondance ainsi que du rapport de l'enquêteur fait après l'enquête, au sujet du maître de poste, Eugène Grégoire, lac Frontière, comté de Montmagny.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents échangés au sujet du bureau de poste de St-Damase, comté de l'Islet, Québec, en 1930, 1931 et 1932.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932:—Copie du rapport du commissaire qui a tenu l'enquête sur les accusations d'activités politiques, portées contre J. R. Trudelle, maître de poste à St-Adolphe de Champlain, Québec, et copie de tous les autres documents et correspondance relatifs à cette affaire.

M. Weir (Melfort), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 mars 1932:—Copie de toute la correspondance relative à la destitution de C. D. Smith, inspecteur de légumes, de Caldwell Brook, Nouveau-Brunswick, et aussi des témoignages rendus durant l'enquête tenue sur les accusations portées contre lui et du rapport du Commissaire qui a tenu l'enquête.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 3 1mars 1932--Document montrant:—

Quels sont les noms et les adresses de toutes les personnes qui ont travaillé à organiser, à diriger, à faire le recensement de 1931 dans le district de Comox-Alberni, indiquant, pour chaque personne, (*a*) si elle était un soldat de retour ou non, (*b*) le montant reçu pour rémunération personnelle, (*c*) le montant versé pour les dépenses; indiquant aussi la manière dont les rémunérations et les dépenses étaient allouées dans chaque cas; les cas où le gouvernement a payé pour l'usage d'autos ou de navires; les noms des personnes à qui les paiements ont été faits, dans chaque cas, le montant payé et le taux imposé.

M. Ryckman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mars 1932:—Copie de tous les rapports et de la preuve au sujet de la destitution de M. J. A. Spray, en juillet 1931, de sa position de fonctionnaire chargé d'appliquer la loi des douanes et de l'accise à Gabarouse, Cap-Breton.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932—Etat faisant voir:—

1. Si la Commission du port de Vancouver a obtenu un acquittement complet contre la présentation d'autres comptes au sujet des services de MM. Sydney E. Junkins et W. G. Swan relativement aux plans, etc., d'un quai à eau profonde dont il est question dans les procès-verbaux du Conseil en date du 16 mai 1930.
2. Si le ministère de la Marine ou les commissaires ont fait une étude indépendante de la nature pratique des plans et de la nature raisonnable des détails de l'estimation du coût avant de régler cette affaire.
3. Quelle a été la somme totale versée en règlement à MM. Sydney E. Junkins et W. G. Swan.
4. Si la Commission actuelle du port de Vancouver entend commencer dans tout délai raisonnable la construction de ce quai à eau profonde.
5. Au 1er janvier 1932, quelle était le profit ou la perte réelle relativement aux quais Ballantyne et Lapointe, respectivement, mettant en ligne de compte toutes les charges du capital, de l'exploitation, de l'entretien et de la dépression.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mars 1932:—Document montrant:—

1. Quant à la propriété Moodyville et au territoire asséché sur la rive nord de l'anse Burrard, quels sont, approximativement, les quantités et les prix pour les différentes sortes d'excavation et de remplissages qui ont servi de base au contrat passé entre la Commission du port de Vancouver et *S. S. Magoffin Company Limited.*
2. Quelle est la date du contrat et la date du parachèvement des travaux.
3. Quels étaient les noms des ingénieurs qui ont fait partie du comité formé pour classifier les matériaux à mesure que le travail avançait, combien a été versé à chacun, et pourquoi a-t-on eu recours à la formation d'un tel comité.
4. Quelle est la dernière estimation des quantités des différents matériaux que le comit édes ingénieurs a soumise.
5. Si la classification faite par ces ingénieurs a été appliquée.

6. En vertu de quelle autorité un seul arbitre a été nommé.

7. Quel était le nom et l'état de l'arbitre, pendant combien de temps ses services ont été retenus, quel montant on lui a versé pour ses services, et quelle décision il a rendue sur la quantité, la classification et le prix.

8. Combien on a versé à la *Magoffin Company* pour travaux supplémentaires, et quelle a été la somme totale payée pour tous les ouvrages exécutés.

9. Quel montant du coût total de cet ouvrage les commissaires ont assigné à la propriété Moodyville, et quel montant au territoire assécré.

10. Qui était propriétaire de la propriété Moodyville à l'époque où cet ouvrage a été exécuté.

11. S'il est vrai que le plan original des sections transversales a disparu dans le cours du travail.

12. Durant cet ouvrage, qui était ingénieur en chef, ou agissait comme ingénieur en chef et ingénieur consultatif de la Commission.

13. Quels étaient les membres de la Commission lorsque le travail a été complété et que le paiement a été effectué.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mars 1932 —Document montrant:—

1. Quelle est la somme que la Commission du port de Vancouver a versée pour la propriété Moodyville, quel est le nom du vendeur, et quelle est la date de l'achat.

2. Quels étaient les commissaires au temps de l'achat.

3. Quels sont les noms, adresse, état de chaque personne qui a évalué cette propriété pour la Commission et combien chacune a reçu.

4. Quelque partie du territoire acheté avait été améliorée antérieurement en vertu du contrat Magoffin, et si tel est le cas, à quel prix.

5. Quelle est l'étendue totale achetée, et quelle partie git au-dessus de la ligne des marées, et quelle partie au-dessous, respectivement.

6. Quelle portion du prix d'achat a couvert cette partie de la propriété qui est au-dessus de la ligne des marées, et quelle portion l'autre.

7. Si la Commission était propriétaire du droit de passage du *C.P.V. Terminal Railway* à travers la propriété Moodyville avant que l'achat soit complété, si tel est le cas, combien a coûté ce droit de passage.

8. Si on a utilisé cette propriété de quelque façon depuis, si tel est le cas, de quelle façon.

9. Quelles sont les charges annuelles d'administration qui dépendent de cet achat.

10. Si le gouvernement obtient quelque revenu de cette propriété.

Sur motion de M. Guthrie, ordonné,—Que MM.: Hackett, MacDonald (Cap-Breton-Sud), Ganong, Kennedy (Winnipeg-Sud-Centre), Turnbull, Perley (Qu'Appelle), Fraser (Cariboo), Butcher, Elliott, Jacobs, Lapointe, Mackenzie (Vancouver-Centre), Ralston, Speakman et Carmichael, forment un comité spécial pour étudier et faire rapport sur le Bill No 41, Loi modifiant la Loi de faillite, et que la règle 65 soit suspendue à cet effet.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie du rapport du commissaire et de la preuve relativement à l'enquête tenue sur les instructions du ministre des Poste au sujet des bureaux de poste de Hopetown et de St-François d'Assises, comté de Bonaventure, Québec.

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Copie de toutes les demandes et de la correspondance, aussi bien que du rapport de la Commission du service civil, relativement à la nomination d'agents des Douanes et de l'Immigration à ville Forest, Nouveau-Brunswick.

Par M. Reid—Ordre de la Chambre—Copie du rapport de M. Brydone Jack, ingénieur surveillant, à Vancouver, Colombie-Britannique, sur les affaires découlant d'un conflit relatif aux salaires payés en vertu d'un contrat adjugé à la *Jaynes Pile Driving Company*, pour travaux exécutés à la jetée sud du fleuve Fraser, Colombie-Britannique.

Par M. Dubois pour M. Desrochers—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance et des rapports relatifs à la destitution, le 11 septembre 1931, de Charles W. Laganière, de Grondines, comme gardien de phare; et aussi une déclaration portant si, oui ou non, les témons entendus devant M. Léon Méthot, au sujet de cette cause, étaient assermentés.

Par M. Dubois pour M. Desrochers—Ordre de la Chambre—Copie du rapport du commissaire et des témoignages rendus relativement à l'enquête tenue à Deschambault, le 30 janvier 1931, au sujet de la destitution de M. Ferdinand Dussault, maître de poste de cette localité.

Par M. Woodsworth—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports ou autres communications, ou correspondance, ou mémoires échangés entre le premier ministre ou le ministre des Finances et M. Bracken, premier ministre du Manitoba, au sujet de la *Manitoba Provincial Savings Bank.*

Par M. Woodsworth—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports ou autres communications, ou correspondance, ou mémoires échangés entre le premier ministre ou le ministre des Finances et les représentants de toute banque autorisée au sujet de la *Manitoba Provincial Savings Bank.*

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens étant lu;

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Ralston.

Le Bill No 19, Loi pourvoyant à la réduction de la rémunération dans le service public est de nouveau considéré en comité général et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation se siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 6.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 43

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 7 AVRIL 1932

PRIÈRES.

M. Hanson, du comité des Chemins de fer et de la Marine que le Gouvernement possède, exploite et contrôle présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les Crédits No 312 et 313, soit les Crédits supplémentaires pour l'année 1931-32, concernant les navires nationaux du Canada et la Loi des taux de transport dans les Provinces maritimes, au montant de $2,242,-474.83, et il a convenu de recommander lesdits crédits à la Chambre.

Sur motion de M. Hanson, ledit rapport est adopté.

M. Stinson, du comité des Bills privés, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a convenu de rapporter sans amendement le Bill No 31, Loi concernant certains brevets de la compagnie dite *Autographic Register Systems, Limited.*

M. Harris, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 35, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, et a convenu de le rapporter sans modification.

Votre comité a également étudié le Bill No 32, Loi concernant la *Ottawa and New York Railway Company,* et a convenu de le rapporter avec certaines modifications.

Sur motion de M. Rhodes, les crédits supplémentaires Nos 312 et 313 pour l'exercice 1931, Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes soient référés au comité des Subsides.

M. Ryckman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932—Document montrant:—

1. De l'année fiscale 1919-20 à l'année 1924-25, quel a été le montant des dépenses annuelles de voyages et autres de M. J. D. Parmelee, ancien inspecteur des douanes pour la division de Sherbrooke.

2. De l'année 1926-27 jusqu'à date, quel a été le montant des dépenses annuelles de voyages et autres de M. J. C. A. Bordeleau, inspecteur actuel du même district et qui accomplit les mêmes fonctions.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, pour M. Gordon,—Copie des arrêtés en Conseil passés en vertu des lois de l'aide au chômage et à l'agriculture, 1931 et 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 439, du 7 avril 1932: Ile Pictou, N.-E., extension de quai, $1,600.

Arrêté en Conseil, C.P. 445, du 7 avril 1932: Beaupré—réparations au quai et améliorations, $256.22.

Arrêté en Conseil, C.P. 449, du 7 avril 1932: cale-sèche d'Esquimalt—améliorations aux terrains et chemins, $16,000.00

Arrêté en Conseil, C.P. 469, du 7 avril 1932: St-Maxime de Scott—mûr de protection, achat de terres, $152.00.

Arrêté en Conseil, C.P. 509, du 7 avril 1932: Northport, N.-E.—Quai en construction, $1,631.38.

Arrêté en Conseil, C.P. 545, du 7 avril 1932: New Glasgow, N.-E.—Extension au quai, achat de terres, $76.00.

Arrêté en Conseil, C.P. 736, du 7 avril 1932: Dune-du-Sud, I.M., Québec—cale de lancement, $175.00.

Arrêté en Conseil, C.P. 742, du 7 avril 1932: montant additionnel de $4,000 pour compléter certains travaux en Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en Conseil, C.P. 766, du 7 avril 1932: prêt de $500,000 au Manitoba.

Arrêté en Conseil, C.P. 767, du 7 avril 1932: prêt de $2,000,000.00 à la Saskatchewan pour les besoins de semences.

Arrêté en Conseil, C.P. 772, du 7 avril 1932: la somme de $1,211,530.59 créditée aux emprunts et avances faites à la province de la Colombie-Britannique.

M. Guthrie, du consentement de la Chambre présente un Bill No 42, Loi modifiant le Code criminel (Définition de fiduciaire; emploi des amendes), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 20, Loi modifiant la Loi d'inspection du pétrole et du naphte est de nouveau considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Les amendements faits par le Sénat au Bill No 3, Loi modifiant la Loi des chambres de commerce sont pris en considération et adoptés.

Le Bill No 4, Loi modifiant la Loi des brevets est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 27, Loi modifiant la Loi de l'accise est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET INTERIMAIRE

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas $33,108,718.84 représentant un douzième de chaque crédit des différents item qui n'ont pas encore été votés, tels qu'inscrits dans le budget principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1933, déposé devant la Chambre à la présente session du Parlement soit accordée à Sa Majesté, au compte de l'exercice se terminant le 31 mars 1933.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas $2,236,407.85, étant un quart de chaque crédit des différents item qui doivent être votés, savoir: Nos 35 et 36, Sénat et Chambre des Communes; No 45, Fermes expérimentales; No 186, Service géologique; Nos 207, 209, 210 et 211, Pensions et Santé nationale; et No 286, Service des renseignements commerciaux, tels qu'inscrits dans le budget principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1933, déposé devant la Chambre à la présente session du Parlement, soit accordée à Sa Majesté, au compte de l'exercice se terminant le 31 mars 1933.

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre;

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la seconde fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger ce jour.

La Chambre se forme en comité des Voies et Moyens (dans le but de faire face aux appropriations contenues dans le budget intérimaire seulement).

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1933, la somme de $35,345,126.69 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et adoptée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau ce jour.

M. Rhodes, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 43, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1933, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 40, Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant la garantie par Sa Majesté de valeurs à émettre sous le régime de la Loi financière des chemins de fer Nationaux du Canada, 1931, est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 25, Loi concernant les dettes à la Couronne est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

L'amendement fait par le Sénat au Bill No 8, Loi modifiant la Loi des jeunes délinquants est pris en considération et adopté.

Les bills suivants sont respectivement lus la deuxième fois, considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 30, Loi modifiant la Loi d'extraction du quartz dans le Yukon.
Bill No 26, Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 1929.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

X—PENSIONS

(*Cinq sixièmes de la somme ci-dessous*)

75	Appointements et dépense casuelle de la Commission des pensions du Canada..	451,284 00

XXXIV—PENSIONS ET SANTE

(*Sept douzièmes des sommes ci-dessous*)

207	Soins des malades, examen médical des pensionnaires..	2,200,000 00

(*Cinq sixièmes de la somme ci-dessous*)

208	Salaires—	
	Administration..	1,333,000 00
	Assurance..	35,000 00
	Hôpitaux et cliniques..	1,567,000 00

(*Sept douzièmes des sommes ci-dessous*)

209	Compensation—Solde et allocations..	1,950,000 00
210	Secours aux chômeurs..	1,250,000 00
211	Frais d'administration et capital d'exploitation..	400,000 00

(*Cinq sixièmes de la somme ci-dessous*)

212	Responsabilité des patrons..	50,000 00
213	Emplois protégés..	70,000 00
214	Octroi à la Légion canadienne, *British Empire Service League*.	10,000 00
215	Octroi au fonds d'inhumation des soldats..	35,000 00
216	Tribunal des pensions..	65,700 00
217	Tribunal d'appel des pensions..	19,800 00
218	Allocations pour les vétérans de la guerre..	1,300,000 00
219	Allocation au comité des anciens combattants..	14,400 00

Santé

220	Administration des lois concernant les aliments et les drogues, l'opium et les drogues narcotiques, les médicaments dits "Proprietary" ou brevetés, y compris le laboratoire d'hygiène..	140,000 00
221	Service de l'ingénieur sanitaire..	15,000 00

222	Hôpitaux de marine, y compris les subventions aux institutions qui viennent en aide aux matelots, et les frais funéraires..	208,200 00
223	Quarantaine—Traitements et dépense casuelle pour les districts organisés et la salubrité publique en d'autres districts: léproseries de Tracadie et de l'île Bentinck; la lèpre en général..	192,000 00
224	Immigration: inspection médicale..	163,200 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

20	Pensions et Santé—	
	Traitements..	189,468 00
	Dépense casuelle..	70,000 00

XXXVI—DIVERS

261	Subvention au Conseil canadien du bien-être de l'enfance..	9,000 00
262	Subvention à l'Institut national des aveugles..	18,000 00
263	Allocation à l'Association canadienne contre la tuberculose	22,500 00
264	Allocation au Comité national canadien d'hygiène mentale	9,000 00
265	Subvention au *Victorian Order of Nurses*..	9,000 00
266	Subvention pour venir en aide à la succursale canadienne de la *St. John Ambulance Association*..	4,500 00
267	Subvention à la société canadienne de la Croix rouge..	9,000 00
268	Subvention à l'Union interparlementaire..	540 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

13	Justice—	
	Traitements..	221,128 00
	Dépense casuelle, y compris le bureau du Solliciteur général..	40,000 00

IV—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

(A) Dépenses motivant des crédits

30	Dépenses diverses, y compris la rémunération aux membres de la Gendarmerie à cheval à partir du 1er janvier 1931 (devant être payée en vertu d'un arrêté en conseil et ne devant pas dépasser $1,000), pour aide dans le Service des recours en grâce du ministère de la Justice..	15,000 00

Cour de l'échiquier du Canada

32	Dépense casuelle—Frais de voyage des juges et des officiers de la Cour, rémunération aux shérifs, etc., impressions, papeterie, etc., et $150 pour les livres des juges..	7,500 00
	Impression, reliure et distribution des rapports de la cour..	3,000 00

Territoire du Yukon

33	Diverses dépenses, y compris les appointements et allocations des fonctionnaires de la cour, etc..	8,650 00

XXXVI—DIVERS

254	Administration de la Loi des faillites..	2,000 00
255	Dépenses se rattachant à des affaires litigieuses relevant du ministère de la Justice..	25,000 00
256	Contribution annuelle à la *Canadian Law Library*, Londres, Angleterre..	500 00

V—PENITENCIERS

34	Montant requis pour personnel, achat de fournitures et d'outillage, construction et frais d'administration, achat de terrain, entretien et mise en liberté des patients aux pénitenciers de Kingston, St-Vincent-de-Paul, Dorchester, Manitoba, Colombie-Britannique et Collins-Bay..	2,655,700 00

XXXV—AFFAIRES EXTERIEURES

Londres

225	Salaires et dépense du bureau du haut commissaire du Canada, y compris $1,800 d'émoluments additionnels pour le haut commissaire, en sus de ceux qui sont autorisés par le chapitre 92, S.R.C...	123,660 00

Washington

226	Pour payer les frais de représentation à Washington, y compris le salaire et les allocations du ministre plénipotentiaire, des secrétaires et du personnel, nonobstant toute disposition contenue de la Loi du service civil et de ses modifications..	92,900 00

Paris

227	Pour payer les frais de représentation à Paris, y compris le traitement et les allocations du ministre plénipotentiaire, des secrétaires et du personnel, nonobstant toute disposition contenue de la Loi du service civil et de ses modifications..	75,700 00

Tokio

228	Pour payer les frais de représentation à Tokio, y compris le traitement et les allocations du ministre plénipotentiaire, des secrétaires et du personnel, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et de ses modifications..	75,900 00

Genève

229	Salaires et dépenses du bureau, conseiller consultatif canadien.	22,000 00
231	Somme requise pour défrayer les dépenses de la délégation canadienne à la Société des Nations..	17,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

6	Affaires extérieures—	
	Traitements..	87,678 00
	Dépense casuelle..	67,000 00
22	Conseil privé—	
	Traitements..	42,984 00
	Dépense casuelle..	7,000 00
2	Bureau du secrétaire du Gouverneur général—	
	Traitements..	29,322 00
	Dépense casuelle, y compris indemnité de logement de $1,500 par année au secrétaire du Gouverneur général..	70,500 00

XXXVI—DIVERS

233	Dépenses d'hospitalité aux visiteurs étrangers..	12,000 00
234	Dépenses relatives à la cause d'arbitrage de l'"I'm Alone"—(A voter de nouveau)..	9,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 44

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 8 AVRIL 1932

PRIÈRES.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents ayant trait à la destitution de M. le Capitaine Henry Gagnon, gardien de Quai à Pointe-au-Pic, dans le comté de Charlevoix, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931, sur des accusations portées contre ledit Henry Gagnon, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus dans ladite enquête, et la décision rendue par le commissaire enquêteur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mars 1932—Document montrant:—

1. En vertu de quelle nécessité la Commission du port de Vancouver construit une annexe au quai Lapointe.

2. Si en approuvant la dépense projetée, on a pris en considération les demandes pour les postes de mouillage actuels qui sont sous la juridiction de la Commission du port de Vancouver.

3. Quelle est la longueur, la largeur, l'estimation du coût total, de cette annexe, et dans quelle période de temps approximativement sera-t-elle complétée.

4. Quel est le type de la substructure adopté, quelle en sera la hauteur, et quelle sera la hauteur maximum de l'espace à remplir de gravier.

5. Au sujet de cet espace à remplir de gravier, quel est, aproximativement, le nombre de verges cubes de gravier réquises, le prix mentionné au contrat et quel est le nom de l'entrepreneur.

6. Combien d'hommes approximativement l'entrepreneur emploie chaque jour pour ce remplissage avec du gravier.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, et autres documents, y compris une copie des témoignages relatifs à l'enquête tenue sur les accusations d'activités politiques portées contre M. Camille Dunn, du cap des Rosiers, gardien de lumière à Jersey Cove, comté de Gaspé.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie du rapport de sir Alexander Gibb, C.B.E., M. Inst. I.C., M.S.R.E., en date du 15 janvier 1932, sur l'inspection des ports nationaux du Canada.—Part. I.—Administration et politique générale; Part. II.—Montréal, Québec, Halifax, Saint-Jean, Vancouver.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Gordon, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois pour l'allègement du chômage et de l'aide à l'agriculture, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 759, du 7 avril 1932: autorisant des paiements de $9,300.02 à la province de la Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en Conseil, C.P. 760, du 7 avril 1932: autorisant des paiements de $327,988.62 à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 761, du 7 avril 1932: autorisant des paiements de $490,204.06 à la province de l'Ontario.

Arrêté en Conseil, C.P. 762, du 7 avril 1932: la somme de $177,893.58 à être crédités au prêt fait à la province du Manitoba.

Arrêté en Conseil, C.P. 763, du 7 avril 1932: autorisant le paiement de $51,015.09 à la province de la Saskatchewan et pour créditer la somme de $161,-562.35 à des prêts faits à ladite province.

Arrêté en Conseil, C.P. 764, du 7 avril 1932: autorisant le paiement de $259,766.73 à la province de l'Alberta et créditant la somme de $149 202.24 à des prêts faits à ladite province.

Arrêté en Conseil, C.P. 765, du 7 avril 1932: la somme de $232,058.22 créditée à des prêts et avances faits à la province de la Colombie-Britannique.

Arrêté en Conseil, C.P. 771, du 7 avril 1932: autorisant le paiement de $252,578.33 à la province de la Saskatchewan.

Arrêté en Conseil, C.P. 773, du 7 avril 1932: autorisant le paiement de $251,728.55 à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 774, du 7 avril 1932: autorisant le paiement de $21,344.00 à la province de la Saskatchewan.

Arrêté en Conseil, C.P. 785, du 7 avril 1932: prêt de $262,828.30 à la province du Manitoba pour un an.

Le Bill No 10, Loi modifiant et codifiant la Loi des pêcheries est considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 6, Loi modifiant la Loi de l'inspection du poisson est délibéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

III—GOUVERNEMENT CIVIL

(*Cinq-sixièmes des sommes ci-dessous*)

15	Marine—	
	Traitements	367,137 00
	Dépense casuelle	70,000 00

XIX—SERVICE MARITIME ET FLUVIAL

140	Entretien et réparation de steamers et brise-glaces de l'Etat.	1,521,000 00
141	Services divers relatifs à la navigation..	37,000 00
142	Somme requise pour rembourser le British Board of Trade des déboursés effectués pour secours portés aux matelots canadiens non autorisés par la Loi canadienne de navigation..	300 00
143	Maintien des subventions pour l'outillage de sauvetage—Québec et Colombie-Britannique..	40,000 00
144	Dépenses imprévues et diverses..	9,000 00
145	Service de sauvet., y comp. récompenses pour sauvetage de personnes..	50,000 00
146	Relevés hydrographiques et entretien et réparations des steamers employés à ces relevés..	468,000 00
147	Pour construire un nouveau vapeur pour les levées hydrographiques..	147,000 00

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

M. Anderson (Toronto-High-Park) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 110; agréé.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois sur division et passés, viz:—

Bill No 31, Loi concernant certains brevets de la compagnie dite *Autographic Register Systems, Limited.*

Bill No 35, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Bill No 32, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XIX—SERVICE MARITIME ET FLUVIAL

(*Cinq sixièmes de la somme ci-dessous*)

148	Service radiotélégraphique et construction et entretien de navires de radiotélégraphie sur le littoral, et administration générale des dispositions de la Loi et des règlements de radiotélégraphie, dans tout le Dominion..	716,000 00
149	Service de radio—Amélioration générale des conditions de réception pour les auditeurs patentés..	180,400 00

150	Allocation de commisération à Lawrence Larson, ancien concierge de l'atelier d'Esquimalt du Service radiotélégraphique..	500 00
151	Allocation de commisération à Albertine Vincent Bachand, veuve de Georges-Alphonse Bachand, commandant du vapeur *Cartier*, du gouvernement canadien, et directeur du service hydrographique du golfe Saint-Laurent, noyé à son travail le 8 juin 1931..	1,000 00
152	Allocation de commisération à Chrysologue Carbonneau, père sans soutien d'Hector Carbonneau, marin noyé à son travail le 8 juin 1931..	1,000 00
153	Allocation de commisération à Mme Honoré Landry, mère veuve de Louis Landry, marin, noyé à son travail le 8 juin 1931..	1,000 00
154	Montant requis pour faire construire ou acquérir remorqueur et bateau pour combattre les incendies dans le port de Québec (à voter de nouveau)..	225,000 00

XX—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLES SUR LE CAPITAL

Ministère de la Marine

155	Canal de navigation du fleuve St-Laurent—dragage, y compris entretien et exploitation du chantier maritime de Sorel..	3,518,000 00

XXI—PHARES ET SERVICE COTIER

156	Agences, loyers et dépense casuelle..	203,000 00
157	Construction, entretien et surveillance d'aides à la navigation, y compris salaires et allocations des gardiens de phares..	1,860,000 00
159	Allocation de commisération pour rembourser à la Commission de réparation des accidents du travail de la Colombie-Britannique, une pension de $35 par mois accordée et payable par cette Commission jusqu'au 31 mars 1933, à la veuve de E. J. McCoskrie, de son vivant gardien de port à Prince-Rupert, en Colombie-Britannique, tué à son travail..	420 00
160	Service des signaux..	99,000 00
161	Administration du pilotage..	218,000 00
162	Entretien et réparation des quais..	5,000 00
163	Pour briser la glace dans la baie du Tonnerre, le lac Supérieur et autres endroits où la chose est jugée nécessaire dans l'intérêt de la navigation..	44,000 00
164	Somme requise pour payer une pension aux pilotes Barthélémi Lachance, Alphonse Asselin, Elzéar Desrosiers, Joseph Plante, Victor Vézina, Raymond Paquet, Alfred Larochelle, Théophile Corriveau, Alphonse Pouliot, Trefflé Delisle, Adjutor Baillargeon, Joseph Pouliot, Arthur Baillargeon, John I. Irvine, Elzéar Normand, Philéas Lachance, Arthur Koenig, J. Alphonse Lachance, Raoul Lachance, J. Eugène Lachance, J. H. Talbot, J. B. Bernier, Jules Asselin, Joseph Vézina..	7,200 00

XXII—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

Ministère de la Marine

169	Service météorologique, y compris l'observatoire magnétique, subventions de $450 chacune aux observatoires de Kingston et Montréal; aussi une allocation de $350 à L. F. Gorman, observateur à Ottawa..	241,000 00

XXIII—INSPECTION DES BATEAUX À VAPEUR

170	Inspection des bateaux à vapeur..	121,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

29	Commerce—	
	Traitements..	554,310 00
	Dépense casuelle..	40,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à lundi prochain, à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 45

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 11 AVRIL 1932

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une communication le notifiant que la vancance suivante est survenue dans la représentation, savoir:—

De Clément Robitaille, Ecr., député pour le district électoral de Maisonneuve, décédé.

Et qu'il a en conséquence, adressé son mandat au directeur général des élections lui enjoignant d'émettre un nouveau bref d'élection pour ledit district électoral.

DISTRICT ELECTORAL DE MAISONNEUVE

Dominion du Canada }
Savoir: } Chambre des Communes

A l'honorable l'ORATEUR de la Chambre des Communes,

Nous, soussignés, vous donnons présentement avis, en conformité de l'article dix de la Loi de la Chambre des Communes, qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes, pour le district électoral de Maisonneuve, dans la province de Québec, par suite du décès de M. Clément Robitaille, C.R., de Montréal, député à la Chambre des Communes, pour ledit district électoral de Maisonneuve.

Donné sous nos seings et sceaux, à Ottawa, ce sixième jour d'avril 1932.

E. C. ST-PERE, (L.S.)
Député pour le district électoral d'Hochelaga,

Dr H. DESLAURIERS, (L.S.)
Député pour le district électoral de Ste-Marie, Montréal,.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport de la Royale gendarmerie à cheval du Canada pour l'année terminée le 30 septembre 1931.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport annuel des Commissaires du Bureau des grains du Canada, pour l'année 1931.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1932—Document montrant:—

1. Depuis le 1er janvier 1932, quelle quantité d'or a été exporté du Canada à New-York, en donnant les dates et les montants.

2. Si ces montants ont été exportés à la demande des banques canadiennes autorisées.

3. Si tel est le cas, quelle est, dans chaque cas, la banque qui a fait la demande.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, recommandations, déclarations assermentées et autres documents quelconques ainsi que de tous les témoignages d'enquête relatifs à la destitution du maître de poste de St-Sulpice et à la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de tous les documents et lettres qui ont trait au déménagement du bureau de poste de Waterford au mois d'août passé.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, requêtes, relativement à la destitution d'Antoine Landry, maître de poste de Notre-Dame du Lac, P.Q., et à la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents qui ont trait à la destitution de madame P.-E. Côté, maîtresse de poste à St-Pascal, comté de Kamouraska, Québec, et tous les rapports, correspondance, et autres documents qui ont trait à la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, rapports et autres documents relatifs à la destitution de Roméo Marquis, courrier des postes, St-Germain, comté de Kamouraska, Québec, et à la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à la destitution de Clément Lévesque, maître de poste à la gare de St-Pacôme, comté de Kamouraska, Québec, et aussi une copie de tous les rapports, correspondance et autres documents au sujet d'une enquête relative aux accusations portées contre ledit Clément Lévesque et au sujet de la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1932:—Copie de tous les rapports relatifs au candidat, correspondance, demande de position, et tous autres documents qui ont trait à la nomination d'un maître de poste à Douglas, Ontario.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, mémoires, enquêtes, rapports et autres documents relatifs au déplacement du bureau de poste de Briton Cove, dans la

province de la Nouvelle-Ecosse, et aux motifs du déménagement de l'ancien endroit au nouveau, correspondance échangée entre tout membre du gouvernement, et tout fonctionnaire du ministère des Postes, à Ottawa, et toute ou toutes personnes dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Dossier contenant les divers programmes de travaux ou ouvrages exécutifs, s'il y a lieu, en vertu du programme fédéral d'assistance aux chômeurs, à Ste-Anne de la Pocatière, comté de Kamouraska, Québec, durant l'année civile 1931, et les bordereaux de paye de ces travaux.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, rapports et autres documents relatifs à la destitution de Arthur Perron, courrier des postes, à Grondines, comté de Portneuf, et à la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse, au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour une annexe au brise-lames de Seal Harbour, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de paye montrant le montant dépensé pour la main-d'œuvre et des comptes indiquant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois de charpente, les madriers, et le nom des personnes de qui les matériaux ont été achetés.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse, au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour des réparations à un quai à Malignant Cove, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de paye montrant le montant dépensé pour la main-d'œuvre; et une copie des comptes indiquant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois de charpente, les madriers, et le nom des personnes de qui les matériaux ont été achetés.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse, au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour réparations à un quai à Western Shore, comté de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de paye montrant le montant dépensé pour la main-d'œuvre; et une copie des comptes indiquant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois de charpente, les madriers, et le nom des personnes de qui les matériaux ont été achetés.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 23 mars 1932—Document montrant:—

1. Combien d'agents des achats (*a*) surnuméraires, (*b*) qui consacraient tout leur temps, (*c*) une partie de leur temps à leurs fonctions, étaient à l'emploi de l'Etat, dans chaque département, à chacune des dates suivantes: 1er janvier 1930, 1er janvier 1932.

2. Combien d'assistants de tous grades (*a*) temporaires, (*b*) qui consacraient tout leur temps, (*c*) une partie de leur temps à leurs fonctions les agents des

achats avaient-ils, et qui étaient à l'emploi de l'Etat dans chaque département à chacune des dates suivantes: 1er janvier 1930, 1er janvier 1932.

3. Quel a été, dans chaque département, le coût total de ce service pour l'Etat durant chacune des années suivantes se terminant le 31 mars: 1930 et 1931.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, pétitions, demandes de positions échangés depuis le mois d'août 1930 entre toutes personnes du comté de Témiscouata, d'une part, et tous ministres et fonctionnaires de l'Etat, d'autre part, au sujet de la position d'agent des Indiens à Cacouna.

Aussi,—Pour M. Sauvé,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents, ayant trait à la destitution de madame Lévesque, maîtresse de poste, à Bagotville, Québec, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 sur des accusations portées contre ladite madame Lévesque, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus dans ladite enquête, et la décision rendue par le commissaire enquêteur.

Aussi,—Pour M. Sauvé,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de toute le correspondance échangée entre le ministère des Postes et tout fonctionnaire de ce ministère, et toute ou toutes personnes entre août 1930 et septembre 1931 au sujet du contrat postal relatif au transport des dépêches entre la gare des Chemins de fer nationaux du Canada et la gare du Chemin de fer Canadien du Pacifique, à Carlyle, Saskatchewan.

Aussi,—Pour M. Sauvé,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, recommandations, déclarations assermentées et tous autres témoignages rendus à l'enquête, relativement à la destitution de Albert Hamelin, maître de poste à Jasmin, Saskatchewan.

Aussi,—Pour M. Sauvé,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents qui ont trait à la destitution de Georges Paradis, maître de poste à Mont Carmel, comté de Kamouraska, Québec, et aussi une copie de tous les rapports, correspondance et autres documents qui ont trait à une enquête tenue sur les accusations portées contre ledit Georges Paradis, y compris les témoignages donnés par tous les témoins entendus à ladite enquête, la preuve et la décision rendue.

Et aussi,—Pour M. Sauvé,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents, ayant trait à la destitution de M. Elmérie Bouliane, maître de poste, à Mille Vaches, dans le comté de Saguenay, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 sur des accusations portées contre ledit Elmérie Bouliane, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus dans ladite enquête, et la décision rendue par le commissaire-enquêteur.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1932—Document montrant:—Durant la période écoulée de janvier 1922 à juin 1926, et d'octobre 1926 à août 1930, quels sont les mobiliers de bureau que la Commission du port de Montréal a commandés et payés, et si lesdits mobiliers sont encore en la possession de la Commission et dans ses édifices.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1932—Document montrant:—

Durant la période écoulée de janvier 1922 à juin 1926, et d'octobre 1926 à août 1930, de quel outillage du port la Commission du port de Montréal s'est servi et quel travail elle a exécuté pour la manutention de charbon de la *Ogdensburg Coal and Towing Company* et de la *Century Coal Company*, et si la Commission du port a reçu les pleins prix pour ces services.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44: —

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

En 1930 et en 1931, quelles sociétés ont vendu des fournitures au département des Affaires indiennes pour les Réserves indiennes du Nouveau-Brunswick.

Par M. Ferland—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

Sommes d'argent qui ont été dépensées dans les provinces d'Ontario et de Québec pour venir en aide aux cultivateurs en vertu de la loi contenue au chapitre 58 des Statuts du Canada de 1931.

Par M. Dorion—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. De l'année 1921 au mois d'août 1930, si le Canada a acheté d'autres pays des armes, des munitions, des équipements militaires.

2. Si tel est le cas, (*a*) à quelles dates, (*b*) de quels pays, (*c*) pour quels montants, (*d*) quelles quantités d'armes, de munitions, d'équipement, et (*e*) quel a été le coût total des armes, des munitions et des équipements.

Par M. Rhéaume—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Nombre d'officiers militaires affectés au service de l'école militaire à St-Jean, Québec.
2. Leurs grades respectifs.
3. Salaire mensuel de chacun.
4. Combien il y a de simples soldats en service à ladite école militaire.
5. Salaire mensuel de chacun.
6. Combien il y a de chevaux au service de ladite école militaire.
7. Place d'affaires et noms des fournisseurs qui approvisionnent ladite école militaire des choses suivantes: charbon, bois, épicerie, glace, viande, légumes, pain, lait, médicaments, foin, grain, paille; et combien de chacune de ces choses et à quel prix lesdits fournisseurs ont livré à ladite école, du premier janvier 1931 au premier avril 1932.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Gardiner—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral ou tout ministère fédéral et le gouvernement provincial de l'Alberta ou tout ministère de cette province relativement au chômage et à l'assistance à l'agriculture depuis le 1er août 1931.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les écrits, correspondance, rapports, bordereaux de salaires, donnant en détail le nom de chaque personne embauchée, et les montants payés pour la main-d'œuvre, aussi bien que les montants payés pour les matériaux, et une liste des personnes de qui les matériaux ont été achetés, relativement à la construction de quais à

Pointe Tupper et à Louisdale, Nouvelle-Ecosse. Et aussi les mêmes renseignements relativement aux réparations ou au prolongement du quai de Poulamond, Nouvelle-Ecosse. Et aussi les mêmes renseignements au sujet du prolongement ou de réparations du brise-lames de Lardoise, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Bertrand pour M. Ferland—Ordre de la Chambre—Copie de tous les contrats, correspondance, télégrammes, publications, soumissions, concernant les travaux, à l'Arsenal de Joliette, exécutés en 1930, d'abord par Alphonse Durand et ensuite par un autre entrepreneur.

Par M. Bertrand pour M. Ferland—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, correspondance, télégrammes, instructions, ordres du Gouvernement et du ministère des Postes, en 1930, concernant l'établissement d'un service de facteurs dans la ville de Joliette, y compris le rapport de la Commission du service civil, les procédures de cette dernière, les examens, la liste des candidats éligibles pour des positions de facteurs à Joliette, et une liste des choses qui ont été envoyées à Joliette, au bureau de Poste, pour l'organisation d'un service de facteurs.

Par M. Ralston—Ordre de la Chambre——Dossier contenant les soumissions et les prix demandés pour billes, fer et autres matériaux relativement aux dépenses d'argent en vertu d'une appropriation contenue dans le budget des dépenses de 1931-2, ou en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour des réparations du brise-lames de Baccaro-Ouest; et aussi une copie de toutes les pièces justificatives, comptes, notes, mémoires, écrits ou autres documents relatifs aux demandes de soumissions ou de cotes, et à l'achat de ces billes, de ce fer ou d'autres matériaux.

Par M. Ralston—Ordre de la Chambre—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et autres écrits qui ont quelque rapport ou sont relatifs en aucune façon à la révocation de A. L. Peterson, agent du service de surveillance à Lockeport, Nouvelle-Ecosse, dans l'automne de 1931.

Par M. Totzke—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, preuve, pétitions et autres documents relatifs à la destitution de Ernest J. Symons, maître de poste à Jansen, Saskatchewan, et à la nomination de son successeur.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Rhodes,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la question étant posée;

M. Ralston, appuyé par M. Stewart (Edmonton-Ouest) propose en amendement: Que tous les mots après "que" soient retranchés par les suivants:—

"la Chambre est d'avis que les augmentations du tarif douanier effectuées par le gouvernement actuel ont été arbitraires, mal digérées, désordonnées, et ont eu pour conséquence d'étouffer l'agriculture et les autres industries, de restreindre le commerce et les affaires, et d'augmenter le chômage;

"Que le fait de fixer, par décrets du Conseil, la valeur imposable des produits, est une atteinte au droit inhérent au Parlement d'ajuster les droits douaniers, d'indiquer les taxes, et qu'il a eu pour effet de détraquer le commerce, d'arrêter les affaires et a été également préjudiciable aux intérêts des producteurs, des importateurs, des distributeurs et des consommateurs;

"Qu'un renversement de la politique fiscale actuelle en ce qui a trait aux tarifs douaniers, et une remise immédiate au Parlement du droit de direction et de contrôle sur ces matières, sont indispensables à une reprise du commerce, à une amélioration des affaires et au retour final de la prospérité au Canada."

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Motherwell.

La Chambre s'ajourne alors à 10.50 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 46

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 12 AVRIL 1932

Prières.

M. Hackett, du comité spécial nommé pour étudier le Bill No 41, Loi modifiant la Loi de faillite, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de faire imprimer au jour le jour, tel que requis, le compte rendu de ses délibérations et de la preuve recueillie, ainsi que tous les papiers et documents que le Comité donnera instruction de faire imprimer pour l'usage des membres du Comité et de la Chambre, et que l'application de l'article 64 du Règlement soit suspendue à cet effet.

Votre comité recommande également qu'il lui soit permis de siéger pendant que la Chambre est en séance.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu la résignation de l'honorable George Burpee Jones, comme député pour le district électoral de Royal.

Puissance du Canada } Chambre des Communes
Savoir: }

A l'honorable Orateur,
Chambre des Communes,
Ottawa, Ont.

Je, George Burpee Jones, député à la Chambre des Communes pour le district électoral de Royal, résigne présentement mon siège dans ladite Chambre des Communes pour le district plus haut mentionné.

Donné sous mon seing et sceau, en la cité d'Ottawa, ce douzième jour d'avril, A.D. 1932.

GEORGE BURPEE JONES,

Témoins:

W. Earl Rowe,
Richard B. Hanson.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, --Copies des arrêtés en Conseil passés en vertu des Lois concernant l'allègement du chômage et l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 789, du 12 avril 1932: prêt de $2,000,000 à la province de la Saskatchewan pour grains de semence, pour une année.

Arrêté en Conseil, C.P. 793, du 12 avril 1932: autorisant des paiements de $92,033.54 à la province de la Saskatchewan.

Arrêté en Conseil, C.P. 794, du 12 avril 1932: autorisant des paiements de $7,168.75 à la province du Nouveau-Brunswick.

Arrêté en Conseil, C.P. 795, du 12 avril 1932: autorisant des paiements de $50,503.76 à la province de l'Alberta.

Arrêté en Conseil, C.P. 796, du 12 avril 1932: autorisant des paiements de $11,781.36 à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 810, du 1 2avril 1932: autorisant des paiements de $232,631.22 à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 811, du 12 avril 1932: autorisant des paiements de $43,830.41 à la province de l'Alberta.

Arrêté en Conseil, C.P. 812, du 12 avril 1932: autorisant des paiements de $295,302.74 à la province de Québec.

M. Reid, appuyé par M. Munn, du consentement de la Chambre présente un Bill No 44, Loi modifiant la Loi des chemins de fer, lequel est lu la première fois, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Hackett, la Chambre retourne aux Motions, à l'item Affaires de Routine.

M. Hackett, propose alors,—Que le premier rapport du comité spécial nommé pour étudier le Bill No 41, Loi modifiant la Loi de faillite soit adopté.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Rhodes,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Ralston: Que tous les mots après "que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"la Chambre est d'avis que les augmentations du tarif douanier effectuées par le gouvernement actuel ont été arbitraires, mal digérées, désordonnées, et ont eu pour conséquence d'étouffer l'agriculture et les autres industries, de restreindre le commerce et les affaires, et d'augmenter le chômage;

"Que le fait de fixer, par décrets du Conseil, la valeur imposable des produits, est une atteinte au droit inhérent au Parlement d'ajuster les droits douaniers, d'indiquer les taxes, et qu'il a eu pour effet de détraquer le commerce, d'arrêter les affaires et a été également préjudiciable aux intérêts des producteurs, des importateurs, des distributeurs et des consommateurs;

"Qu'un renversement de la politique fiscale actuelle en ce qui a trait aux tarifs douaniers, et une remise immédiate au Parlement du droit de direction et de contrôle sur ces matières, sont indispensables à une reprise du commerce, à une amélioration des affaires et au retour final de la prospérité au Canada."

Et le débat continuant;

M. Gardiner, appuyé par M. Woodsworth, propose en amendement audit amendement:—Que tous les mots après "Que" dans ledit amendement soient biffés et remplacés par les suivants:—

"considérant, qu'au Canada il y a une abondance extrême de ressources naturelles pour suffire à tous nos besoins élémentaires, et

"considérant, que nous avons créé une industrie très au point, capable de produire plus qu'il n'est nécessaire aux besoins de notre population, et

"considérant que, malgré ces faits, nos dettes extérieures et domestiques augmentent énormément, qu'un grand nombre de nos concitoyens sont dans une misère extrême, et n'existent qu'avec le secours du Gouvernement et de la charité, et que beaucoup d'entre eux sont menacés d'une diminution de la puissance d'achat, ce qui conduit à un abaissement du régime de vie, et

"considérant, qu'à notre avis, il faut attribuer ces conditions à des vices fondamentaux du système économique actuel, et

"considérant, en conséquence, qu'il est nécessaire que le Parlement, le corps qui a les pouvoirs législatifs les plus vastes, prenne l'initiative de réorganiser la production et la consommation canadiennes, avec l'idée que les commodités doivent servir au plus grand nombre possible selon les besoins des hommes, et

"considérant, que le contrôle des capitaux est un élément fondamental d'une telle réorganisation, parce qu'il touche à l'établissement des manufactures et à leur agrandissement, à la distribution des marchandises et au niveau des prix des marchandises et de la main-d'œuvre.

"Il est résolu, en conséquence, de l'avis de la Chambre, que la première mesure tendant à une réorganisation économique générale devrait être la nationalisation de notre système financier, qu'il faudrait prendre les moyens d'émettre immédiatement assez d'argent pour que la valeur du dollar monte aussi rapidement que possible au point où il était lorsque nous avons encouru, durant la guerre, la plus grande partie de nos dettes, qu'il faudrait stabiliser, au pays, le dollar à cette valeur, et ensuite, administrer le crédit et les émissions de monnaie de façon à obtenir et à maintenir, au Canada, un niveau stable des prix."

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Edwards.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 47

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 13 AVRIL 1932

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le treizième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son treizième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Adlena Emma Sims Burrow ou Burrows, de Toronto, Ontario, épouse de Harry Burrow, communément connu sous le nom de Harris Charles Burrows.

De Ida Tarantour Waxman, d'Outremont, Québec, épouse de Phillip Waxman.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 février 1932—Etat montrant:—

1. Quel est le nombre total des fonctionnaires de l'Etat âgés de 65 ans et plus dans le service civil.

2. Quelle est la somme totale des traitements versés à des fonctionnaires qui ont soixante-cinq ans ou plus.

3. Quel est le nombre total des employés surnuméraires qui sont actuellement fonctionnaires de l'Etat.

4. Quel est le montant total des traitements actuellement versés aux fonctionnaires de l'Etat employés temporairement.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1932:—Relevé indiquant (*a*) le nombre des autos achetés pour les membres du cabinet durant chacune des années fiscales suivantes se terminant le 31 mars: 1922, 1923, 1924, 1925, 1926, 1927, 1928 et 1929; aussi, les exercices se terminant le 31 mars 1930

et 1931, et les exercices se terminant le 31 mars 1919, 1920 et 1921; (*b*) la marque de l'auto dont chaque ministre se servait, et le prix de chacun desdits autos; (*c*) le coût d'entretien de chacune desdites automobiles, montrant en détail le salaire du chauffeur, le coût de l'huile, de l'essence, des réparations, du garage, la dépréciation et les autres charges.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse, au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour une nouveau brise-lames à Battery Point, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de paye montrant le montant dépensé pour la main-d'œuvre et des comptes indiquant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois de charpente, les madriers, et le nom des personnes de qui les matériaux ont été achetés.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mars 1932:—Copie de tous les rapports des ingénieurs, des pétitions, de la correspondance et des bordereaux de paye donnant en détail le nom de chaque personne embauchée, un relevé des montants payés en chaque cas pour la main-d'œuvre, des montants versés pour le bois et les autres matériaux, des personnes de qui ils ont été achetés, et des prix de transport, relativement à la construction d'un brise-lames à Little Sands, comté de King's, Ile du Prince-Edouard.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copie d'arrêté en Conseil passé en vertu des Lois pour l'allègement du chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 824, du 12 avril 1932: autorisant le paiement de $7,400 à la province de l'Ile-du-Prince-Edouard.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Combien de maîtres de poste ont subi des enquêtes pour ingérence politique depuis le mois d'août 1930, (*a*) chaque mois et (*b*) dans chaque province.

2. Dans combien de cas, (*a*) chaque mois depuis le 1er août 1930 et (*b*) dans chaque province, le ministre des Postes a exigé une plainte écrite accompagnée de déclarations affirmées sous serment avant d'accorder une enquête pour partisannerie politique.

Par M. Ilsley—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si le gouvernement a adopté quelques mesures pour ouvrir un marché au Canada à une quantité additionnelle de houille de la Nouvelle-Ecosse.

2. Si tel est le cas, (*a*) quels moyens il a pris, (*b*) si le gouvernement soumettra son programme au Parlement pour étude.

3. Si la vente de la houille de la Nouvelle-Ecosse au Canada a augmenté depuis l'élaboration, durant la dernière session, du supposé programme ministériel national du combustible, et si tel est le cas, de combien de tonnes si on la compare à celle des mêmes mois de l'année qui a précédé l'élaboration de ce programme.

4. Si cette vente n'a pas augmenté, si elle a diminué et, le cas échéant, dans quelle mesure.

Par M. Boulanger—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Afin de défrayer le coût des travaux exécutés dans la province de Québec pour atténuer au chômage, quels sont les différents montants que le fédéral a versés du premier décembre 1931 jusqu'au premier avril 1932.
2. A quelles dates ont été faits ces différents paiements, et à qui.
3. Pour quels travaux ont été faits ces divers paiements.

Par M. Coote—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. En mille carrés, quelle est l'étendue du territoire de l'Alberta couvert de bois marchand.
2. En milles carrés, quelle est l'étendue du territoire du Manitoba couvert de bois marchand.
3. Durant la période écoulée entre le 1er janvier 1929 et le 1er janvier 1931, quel a été le coût d'entretien de l'escadrille du Corps royal de l'aviation canadienne qui fait des patrouilles dans l'Alberta pour la protection contre les feux de forêt.
4. Durant la période écoulée entre le 1er janvier 1929 et le 1er janvier 1931, quel a été le coût d'entretien de l'escadrille du Corps royal de l'aviation canadienne qui fait des patrouilles dans le Manitoba pour la protection contre les feux de forêt.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à l'ordre de la Chambre qui précède.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si William Noblett, L.L.B., de Sydney, Nouvelle-Ecosse, a été nommé commissaire pour tenir des enquêtes sur des cas d'ingérence politique.
2. Combien de cas de cette sorte il a examinés.
3. Combien de destitutions il a conseillées.
4. Quel montant il a reçu (*a*) pour rémunération, (*b*) dépenses, pour tout travail exécuté relativement auxdites enquêtes.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. D'après l'estimation du ministère de l'Agriculture, quelle a été, en 1931, la production totale de pommes dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse.
2. Quelles quantités de pommes on a exportées outre-mer.
3. A quels prix.
4. Quelles quantités on a vendues à la Grande-Bretagne.
5. Combien de chargements de pommes on a expédiés à la Grande-Bretagne, quels étaient les noms des vapeurs qui ont transporté chaque chargement, et à quelles dates, et quel était le nombre de barils ou autres contenants de chaque cargaison.
6. Quel est le tarif océanique de transport, par baril, d'Halifax à la Grande-Bretagne.
7. Quel est le tarif océanique de transport de Port Williams à la Grande-Bretagne.
8. Quel est le prix de transport intérieur, par baril, de Middleton, Berwick, Waterville, Kentville, Windsor, New-Germany, et Bridgewater jusqu'à Halifax.
9. Si lesdits taux de transport ont été payés en monnaie sterling.
10. Sinon, s'ils ont été payés à New-York ou en monnaie canadienne.
11. Par baril, quel a été le prix moyen de vente de chaque chargement expédié en Angleterre et arrivé là entre septembre 1931 et avril 1932.
12. Par baril, et pour chaque cargaison, quel a été le prix moyen et net que les producteurs ou les expéditeurs ont reçu comme rémunération des envois à la Grande-Bretagne.

13. De septembre 1931 à avril 1932, quel était le taux du change de la livre sterling en vigueur au temps de l'arrivée et de la vente de chaque chargement.

14. Comme conséquence de la baisse de la livre sterling entre les dates mentionnées plus haut, quelle a été la perte totale d'escompte que les producteurs ou les expéditeurs ont dû absorber.

15. Si les banques ou d'autres personnes ont déjà demandé au gouvernement d'assister l'industrie fruitière par des garanties, ou d'autres moyens afin de soulager ladite industrie des pertes subies du fait de l'escompte.

16. Si le gouvernement élabore actuellement un programme pour procurer cette assistance au moyen d'une garantie aux banques ou d'autres moyens afin que les producteurs de fruits puissent recevoir au prix net, complet, pour leurs ventes en Grande-Bretagne, jusqu'au jour où la livre sterling reviendra au pair.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Rhodes:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Ralston; et sur l'amendement de M. Gardiner audit amendement;

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Dickie.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 6.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 48

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 14 AVRIL 1932

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le dix-septième rapport du préposé aux pétitions pour bills privés, déclarant qu'il a examiné la pétition suivante présentée le 13 courant, et constate que le délai pour présenter des pétitions pour bills privés étant expiré, elle ne peut être reçue:—

De Arthur Cyril Boyce et autres d'Ottawa, Ontario, pour une loi de constitution en corporation sous le nom de *Lake of the Woods International Bridge Company, Limited.*—M. *Heenan.*

M. l'Orateur, donne communication de la lettre suivante qu'il a reçue:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 14 avril 1932.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le Très Honorable M. le Juge Anglin, juge en chef du Canada en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, à 4 heures, afin de donner la sanction royale à certains bills.

Veuillez agréer,

Monsieur l'Orateur,

l'assurance de ma haute considération,

F. L. C. PEREIRA,

pour le Secrétaire-adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur,
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

M. l'Orateur informe la Chambre, que conformément à l'article 6, de la Loi de la Chambre des Communes, il a adressé son mandat au directeur général des élections lui enjoignant d'émettre un brevet pour l'élection d'un nouveau membre pour le district électoral de Royal, province du Nouveau-Brunswick, au lieu de l'honorable George Burpee Jones, qui a résigné.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:—

Bill No 43, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1933.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill No 9, Loi modifiant la Loi des juges.

M. Cahan, du comité spécial nommé pour considérer le Bill No 5, Loi concernant la concurrence déloyale dans l'industrie et le commerce présente le premier et dernier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 5, Loi concernant la concurrence déloyale dans l'industrie et le commerce, et a convenu de le rapporter avec modifications.

Votre comité a donné instruction de réimprimer le bill No 5 tel que modifié.

M. Harris, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération le Bill No 29, Loi modifiant la Loi des Chemins de fer, et ayant entendu les dépositions des employés de chemins de fer intéressés, de l'avocat des chemins de fer, et de celui de la Commission des chemins de fer, il a convenu que l'adoption de la législation proposée ne hervirait pas les meilleurs intérêts du pays, et tout particulièrement dans la situation où se trouvent actuellement les chemins de fer.

Votre comité a donc convenu, sur division, de faire rapport que le préambule du Bill No 29 n'a pas été prouvé, à la satisfaction du Comité, et que ledit bill ne devrait pas être adopté.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Dossier comprenant les bordereaux de paye, les pièces justificatives et tous les détails relativement aux deniers dépensés pour des réparations au Quai Long, de Wedgeport, Nouvelle-Ecosse, en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, enquêtes, requêtes et autres documents concernant la destitution de M. Thomas Dubé, comme maître de poste de Denonville, comté de Témiscouata, Québec, et la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse, au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour des réparations au brise-lames de Larry's River, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de paye montrant le montant dépensé pour la main-d'œuvre; et une copie des comptes indiquant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois de charpente, les madriers, et le nom des personnes de qui les matériaux ont été achetés.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les documents, correspondance, télégrammes, rapports d'enquêtes au sujet de la destitution de J.-Edmond Boivin, comme maître de poste de Cap Chat, comté de Gaspé, et de la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 23 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports, etc., échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse relativement à la dépense de deniers publics, en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour réparations à un quai situé à Great Village, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et copie des bordereaux de paye, des comptes ou mémoires relatifs aux matériaux et aux prix des matériaux.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour le quai à Lower Burlington, comté de Hants, Neuvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de salaires montrant les montants dépensés pour la main-d'œuvre; et aussi une copie des comptes montrant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois, les madriers, montrant aussi les noms des personnes de qui ces matériaux ont été achetés.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents, ayant trait à la destitution de M. Alfred Leclerc, maître de poste à St-Tite-des-Caps, dans le comté de Montmorency, et aussi copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 sur des accusations portées contre ledit Alfred Leclerc, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins, qui ont été entendus dans ladite enquête, et la décision rendue par le commissaire enquêteur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents, ayant trait à la destitution de M. Joseph Léo Tremblay, maître de poste, à Rivière Eperlan, paroisse de Mille Vaches, dans le comté de Saguenay, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 sur des accusations portées contre ledit Joseph Léo Tremblay, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus dans ladite enquête, et la décision rendue par le commissaire enquêteur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents, ayant trait à la destitution de M. Honoré Chouinard, maître de poste, à Pointe Lebel, dans le comté de Saguenay, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 sur des accusations portées contre ledit Honoré Chouinard, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus dans ladite enquête, et la décision rendue par le commissaire enquêteur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Copie de la correspondance échangée entre les clients du bureau de poste de Robitaille, comté de Bonaventure et le ministère, relativement au bureau de poste de cet endroit durant l'année 1931.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, télégrammes, requêtes et autres documents échangés au sujet du bureau de poste de L'Islet, Québec, en 1931 et en 1932.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, rapports et autres documentss qui ont trait à la destitution de Amédée Richard, maître de poste à Rivière-Ouelle, comté de Kamouraska, Québec, et aussi une copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête sur les accusations portées contre ledit Amédée Richard, y compris la preuve et les témoignages présentés par tous les témoins entendus à ladite enquête et de la décision rendue.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932—Etat montrant:—

1. Combien de maîtres de poste ont été destitués entre le 7 août 1930 et le 1er février 1932.

2. Quels sont les noms de ceux qui ont été destitués, les motifs donnés pour chaque destitution et les noms des bureaux de poste.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, requêtes et autres documents concernant la résiliation du contrat de M. Donat Vincelette, entrepreneur pour le transports des correspondances sur le circuit postal rural No 1, de Ste-Angèle de Monnoir, comté de Rouville.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 11 avril 1932—Document montrant:—

Sommes d'argent qui ont été dépensées dans les provinces d'Ontario et de Québec pour venir en aide aux cultivateurs en vertu de la loi contenue au chapitre 58 des Statuts du Canada de 1931.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 avril 1932:—Copie de toute la correspondance et des rapports relatifs à la destitution, le 11 septembre 1931, de Charles W. Laganière, de Grondines, comme gardien de phare; et aussi une déclaration portant si, oui ou non, les témoins entendus devant M. Léon Méthot, au sujet de cette cause, étaient assermentés.

Sur motion de M. Heenan, ordonné,—Que la pétition de Arthur Cyril Boyce et autres d'Ottawa, Ontario, demandant l'incorporation de la *Lake of the Woods International Bridge Company,* qui a été présentée à la Chambre le 13 courant, avec le rapport du préposé aux pétitions, soient référés au comité du Règlement, en vue de considérer la suspension de la règle 92 qui s'y rapporte.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Bennett, résolu:—Que les prescriptions de la Règle 28 concernant la comité des Voies et Moyens soient suspendues pour ce jour.

M. Rhodes propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Que le ministre des Finances soit autorisé à verser aux exécuteurs de la succession de feu Augus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, la somme de $5,000, qui est le montant du fonds de rachat des billets de la banque, au compte de la Banque Eastern du Canada constituée par le Chapitre 28 des Statuts de 1928, mais qui n'a pas ouvert ses portes.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

M. Murphy propose,—Que la Chambre se forme en comité général, à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de stipuler que le Gouverneur en son conseil, sur un avis du ministre de l'Intérieur, peut autoriser le versement, à même le fonds du revenu consolidé, de toutes sommes d'argent reçues en relation avec l'administration des ressources naturelles, avant leur réintégration dans les provinces de l'Ouest, et que Sa Majesté doit remettre en vertu de la loi de l'équité, et qu'un état annuel de tous les argents ainsi remboursés soit présenté au Parlement.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill No 40, Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant la garantie par Sa Majesté de valeurs à émettre sous le régime de la Loi financière des chemins de fer Nationaux du Canada, 1931, No 2.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Rhodes:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Ralston; et sur l'amendement de M. Gardiner audit amendement;

Et le débat continuant;

Un message est reçu du très honorable juge Anglin, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend à la salle du Sénat, et de retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur, le député du Gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi modifiant la Loi des chambres de commerce.

Loi modifiant la Loi des jeunes délinquants.

Loi modifiant la Loi des juges.

Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant la garantie par Sa Majesté de valeurs à émettre sous le régime de la Loi financière des chemins de fer Nationaux du Canada, 1931, No 2.

Et qu'alors, il (l'Orateur de la Chambre des Communes) s'est adressé à Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général comme suit:—

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté certains crédits nécessaires pour permetre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:—

Loi allouant à Sa Majesté une certaine somme d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1933.

Et qu'à ce bill sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur, le député du Gouverneur général, remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Rhodes:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Ralston; et sur l'amendement de M. Gardiner audit amendement;

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Mullins.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 49

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 15 AVRIL 1932

PRIÈRES.

Une pétition est déposée sur la Table.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill No 4, Loi modifiant la Loi des brevets.

M. Bury, du comité du Règlement présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a pris en considération la suspension de l'article 92 du Règlement en ce qui concerne la pétition de Arthur Cyril Boyce et autres, d'Ottawa, Ontario, demandant l'adoption d'une Loi à l'effet de constituer en corporation la *Lake of the Woods International Bridge Company.*

Les dépositions faites au nom des demandeurs indiquent que le retard apporté dans la présentation de la pétition est attribuable à un malentendu concernant la procédure à suivre.

Votre Comité recommande que l'application de l'article 92 du Règlement soit suspendu en ce qui concerne cette pétition; que celle-ci soit lue et reçue, et que l'amende de $100.00 ne soit pas imposée.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Bury, ledit rapport est agréé.

Sur motion de M. Bennett, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a adopté une résolution approuvant la Convention internationale limitant la manufacture et règlant la distribution des drogues narcotiques, Genève, le 13 juillet 1931, signé pour le Canada par les plénipotentiaires y nommés, et priant Leurs Honneurs de s'unir à la Chambre pour approuver la Convention plus haut mentionnée; et que le greffier porte ledit message au Sénat.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, recommandations, déclarations assermentées et autres documents quelconques ainsi que de tous les témoignages d'enquête relatifs à la destitution du maître de poste de St-Calixte-Nord, et à la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, requêtes, rapports, concernant la destitution d'Edmond Rioux, maître de poste de Saint-Arsène, comté de Témiscouata, et la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 9 mars 1932:—Relevé indiquant (*a*) le nombre des autos achetés pour les membres du cabinet durant chacune des années fiscales suivantes se terminant le 31 mars: 1922, 1923, 1924, 1925, 1926, 1927, 1928 et 1929; aussi, les exercices se terminant le 31 mars 1930 et 1931, et les exercices se terminant le 31 mars 1919, 1920 et 1921; (*b*) la marque de l'auto dont chaque ministre se servait, et le prix de chacun desdits autos; (*c*) le coût d'entretien de chacune desdites automobiles, montrant en détail le salaire du chauffeur, le coût de l'huile, de l'essence, des réparations, du garage, la dépréciation et les autres charges.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie des témoignages et du rapport du commissaire relativement à l'enquête tenue sur les accusations portées contre le maître de poste de St-Quentin, comté de Restigouche, Nouveau-Brunswick, M. François Lévesque. Et aussi copie de tous les rapports de la Commission du service civil, de la correspondance, des demandes de position et autres documents relatifs à la nomination de A. H. Landry, comme maître de poste à St-Quentin.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, enquêtes, requêtes et autres documents concernant la destitution de Joseph Morneau, maître de poste d'Ivry, comté de Témiscouata, Québec, et la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, enquêtes, requêtes et autres documents concernant la destitution de M. André Beaulieu, comme maître de poste de Raudot, comté de Témiscouata, Québec, et la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, enquêtes, requêtes et autres documents concernant la destitution du maître de poste de Normandin, Lac St-Jean, et la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, enquêtes, requêtes et autres documents concernant la destitution de M. Johnny April, maître de poste de Gironde, comté de Témiscouata, et la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, enquêtes, requêtes et autres documents concernant la destitution de M. David Lebel, maître de poste de Montagne Ronde, Québec, et la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, enquêtes, requêtes et autres documents concernant la destitution de Joseph Michaud, maître de poste de La Richardière, Québec, et la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents ayant trait à la destitution du maître de poste d'Henryville, M. Auguste Tétreault, comté d'Iberville, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 sur des accusations portées contre ledit Auguste Tétreault, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus dans ladite enquête, et le rapport fait par le commissaire enquêteur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 23 mars 1932:—Copie de tous les contrats, lettres, rapports et autres documents relatifs au contrat pour le transport du courrier, de Cloridorme à Petite Madeleine, détenu par M. C. Bérubé, de Petite Madeleine, et aussi de tous documents, lettres, etc., ayant trait à sa destitution, à la perte de ce contrat, et à la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1932:—Copie des télégrammes, correspondance, lettres, déclarations assermentées, requêtes, preuve à l'enquête, rapports, concernant la démission du maître de poste de Boulanger, dans la paroisse de Sainte-Jeanne d'Arc, Lac St-Jean, Québec, et la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, requêtes et autres documents concernant la destitution de M. Philibert Auclair, maître de poste de St-Hilaire, comté de Rouville, et la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, requêtes et autres documents concernant la destitution de M. Rémus Boulais, maître de poste de Ste-Angèle de Monnoir, comté de Rouville, et la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 avril 1932:—Copie du rapport du commissaire et des témoignages rendus relativement à l'enquête tenue à Deschambault, le 30 janvier 1931, au sujet de la destitution de M. Ferdinand Dussault, maître de poste de cette localité.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 avril 1932:—Copie du rapport du commissaire et de la preuve relativement à l'enquête tenue sur les instructions du ministre des Postes au sujet des bureaux de poste de Hopetown et de St-François d'Assises, comté de Bonaventure, Québec.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 avril 1932—Document montrant:—

1. Combien de maîtres de poste ont subi des enquêtes pour ingérence politique depuis le mois d'août 1930, (*a*) chaque mois et (*b*) dans chaque province.

2. Dans combien de cas, (*a*) chaque mois depuis le 1er août 1930 et (*b*) dans chaque province, le ministre des Postes a exigé une plainte écrite accompagnée de déclarations affirmées sous serment avant d'accorder une enquête pour partisannerie politique.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 avril 1932—Document montrant:—

1. Si William Noblett, LL.B., de Sydney, Nouvelle-Ecosse, a été nommé commissaire pour tenir des enquêtes sur des cas d'ingérence politique.
2. Combien de cas de cette sorte il a examinés.
3. Combien de destitutions il a conseillées.
4. Quel montant il a reçu (*a*) pour rémunération, (*b*) dépenses, pour tout travail exécuté relativement auxdites enquêtes.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 avril 1932—Document montrant:—

En 1930 et en 1931, quelles sociétés ont vendu des fournitures au département des Affaires indiennes pour les Réserves indiennes du Nouveau-Brunswick.

M. Sutherland, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1932—Dossier montrant:—

1. Combien de pilotes qui ont gardé leur position dans le corps d'aviation du Canada sont des hommes mariés.
2. Combien de ces hommes mariés n'ont pas fait de service militaire.
3. Combien de femmes et d'enfants à charge sont atteints par la révocation de pilotes mariés du Corps royal d'aviation du Canada.
4. Si le gouvernement étudie la question de donner des positions dans d'autres départements fédéraux aux pilotes mariés du Corps royal d'aviation du Canada.
5. Combien il y a de pilotes temporaires du Corps royal d'aviation du Canada qui, ayant reçu un premier avis à l'effet que leurs services ne seraient pas plus longtemps requis, ont été engagés de nouveau depuis.
6. Combien de ces pilotes ont fait du service militaire.
7. Combien de ces pilotes sont mariés.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932—Etat montrant:—

1. Combien d'argent on a dépensé du 1er avril 1931 au 31 décembre 1931, dans le comté de Shelburne, pour les travaux publics suivants: Réparations au quai public de Shelburne, au quai public de Lockeport, aux ouvrages de protection du port de Lockeport, au brise-lames de East Jordan, au quai public de Gunning Cove, au quai public de Black Point, au brise-lames de Baccaro-Ouest, au brise-lames de Falls Point, au brise-lames de l'île Negro.
2. Quelles ont été les personnes employées à chacun de ces ouvrages, et pendant combien d'heures et à quel salaire de l'heure chacun a été employé.
3. De qui on s'est procuré le bois, les billes et le fer pour chacun desdits ouvrages, et quels prix a-t-on payé pour ces matériaux livrés sur les chantiers, (*a*) pour le bois scié et les planches, M. pieds, M.P., (*b*) billes, au pied linéaire ou au cubage par M.P., (*c*) pour le fer, en barres ou prêt à servir aux travaux.
4. De quelle essence on s'est surtout servi dans ces travaux de réparations, dans chaque cas, soit du sapin du Canada, du sapin noir, de l'épinette, du pin ou du bois dur.
5. Si le département a dû payer la taxe de ventes comprises dans le prix de vente, ajoutée au prix de vente de ces matériaux.
6. Si on a demandé des soumissions pour la fourniture desdits matériaux, et, dans l'affirmative, de qui, et par la voie des journaux.
7. Dans ce dernier cas, comment et où furent publiées ces annonces de demandes de soumissions.
8. Quels sont les soumissionnaires qui n'ont pas été choisis, et quels sont les prix qu'ils ont soumis.
9. Qui a mesuré ou cubé pour la fourniture des billes fournies ou achetées au pied linéaire, par mesurage ou cubage.
10. Dans les cas d'ouvrages non terminés, quand le ministère des Travaux publics s'attend à compléter lesdits ouvrages.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des Lois concernant l'allègement du chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 847, du 14 avril 1932: prêt additionnel de $500.000 à la province de l'Alberta pour un an.

Arrêté en Conseil, C.P. 848, du 14 avril 1932: somme de $500,000 payée à la province de l'Alberta.

Arrêté en Conseil, C.P. 849, du 14 avril 1932: autorisant le paiement d'une somme additionnelle de $500,000 à la province de la Colombie-Britannique.

M. Manion, propose,—Que la Chambre se forme en comité général, à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de décréter une prolongation à partir du 31 août 1932, jusqu'au 31 août 1934, du délai pour la construction ou l'achèvement de certaines lignes de chemin de fer de la Compagnie du chemin de fer Canadien-National, autorisées par les chapitres 19, 20, 21, 25, 29, 30, 32, 33, 34, 35 et 36 des Statuts de 1929.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante.

L'avis de motion du Gouvernement qui suit étant lu;

"Le *ministre des Finances*—La Chambre en comité sur la résolution suivante:—

"Résolu,—Qu'il est opportun de présenter un projet de loi pour stipuler que le Gouverneur en son conseil peut, de temps à autre, prohiber l'exportation de l'or, soit sous la forme de monnaie, soit sous la forme de matières d'or, sauf en vertu de licences délivrées par le ministre aux banques canadiennes autorisées, que des règlements peuvent être élaborés à cet effet et des amendes être imposées pour contravention à ladite loi."

M. Rhodes propose,—Que ledit Avis de motion soit rescindé.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

M. Rhodes, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 45, Loi concernant l'exportation de l'or, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills publics*)

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 44, Loi modifiant la Loi des chemins de fer étant lu;

M. Reid, appuyé par M. Neill, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Munn.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Cinq sixièmes de la somme ci-dessous*)

XLI—COMMERCE

285 Exécution de la loi des grains du Canada, y compris l'administration, l'exploitation, l'entretien et le matériel des élévateurs 2,400,000 00

(*Sept douzièmes de la somme ci-dessous*)

286 Service des renseignements commerciaux, y compris diverses dépenses relatives au commerce du Canada 658,195 00

(*Cinq sixièmes de la somme ci-dessous*)

288	Inspection de l'électricité et du gaz	211,000 00
290	Exécution de la loi du poinçonnage des métaux précieux	5,640 00
291	Conseil national des recherches	410,000 00
293	Bureau cinématographique	45,000 00
295	Service d'inspection des poids et mesures, y compris le Bureau international des poids et mesures	310,200 00
297	Expositions et foires, y compris la somme de $750 requise par le ministère de l'Immigration et de la Colonisation	137,000 00
287	Bureau fédéral de la Statistique	542,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1931-32

(*Plein montant de la somme ci-dessous*)

CANADIAN NATIONAL (WEST INDIES) STEAMSHIPS, LTD.

312 Prêt à la "Canadian National (West Indies) Steamships, Limited", remboursable sur demande, avec intérêt à un taux que fixera le Gouverneur en son conseil, suivant les termes et conditions que le Gouverneur en son conseil peut établir, et à être appliqué au paiement de:

Déficits dans l'exploitation de la Compagnie et des paquebots sous le contrôle de la Compagnie au cours de l'année se terminant le 31 décembre 1931, et service des intérêts. Supplément exigé au delà du montant de $755,000.00 déjà affecté 161,568 53

BUDGET PRINCIPAL

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XIV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

CHEMINS DE FER

90 Ch. de fer de la Baie d'Hudson et termini: construction et améliorations y compris une somme de $2,250 à E. B. Jost (A voter de nouveau $630,000) 1,937,700 00

CANAUX

91	Ecluses de Saint-Ours— Reconstruction..	50,000 00
92	Canal maritime Welland: construction et améliorations.. ..	3,123,400 00

XV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

CANAUX

93	Murray, améliorations..	7,000 00
	Elévateur de Port-Colborne—	
94	Améliorations (A voter de nouveau $1,180)..	1,180 00
	Canaux dans Québec:	
95	Carillon-Grenville, améliorations..	10,350 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à lundi prochain, à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 50

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 18 AVRIL 1932

Prières.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le dix-huitième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 15 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées, savoir:—

De A. W. Cooper, maire de Beaupré, et 245 autres résidents de Beaupré, priant le Gouvernement de prendre en considération favorable la reprise des opérations de la manufacture de papier de Beaupré le plus tôt possible.—M. *Casgrain.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quatorzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quatorzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Minnie Jones Chandler, de Stanbridge East, Québec, épouse de William Chandler.

De Theo Alice MacFarlane Lamb, de Montréal, Québec, épouse de George P. Lamb.

De Chia Hannah Shiff, de Montréal, Québec, épouse de Samuel Shiff, dit Samuel Shiffman.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections le certificat et le rapport d'élection de P. G. Davies, Esq., pour le district électoral de Athabaska, Alberta.

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Ceci est pour certifier qu'en vertu d'un bref en date du vingt et un janvier 1932, et adressé P. W. L. Clark, écr., d'Athabaska, dans la province de l'Alberta, pour l'élection d'un membre devant servir dans la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral d'Athabaska, au lieu et place de John Francis Buckley, décédé, P. G. Davies, de Clyde, Alberta, avocat, a été rapporté élu.

Donné sous mon seign et sceau d'office à Ottawa, ce dix-huitième jour d'avril 1932.

JULES CASTONGUAY, (L.S.)
Directeur général des élections.

Au greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'arrêté en Conseil, C.P. 718, du 31 mars 1932 et une copie du rapport spécial de M. Errol M. McDougall, commissaire pour les réclamations de guerre illégales, relativement à la perte de la goélette "Otokio".

Aussi,—Copie du rapport spécial des réclamations arméniennes pour réparations par Errol M. McDougall, commissaire, ainsi que les documents suivants qui s'y rapportent:—

Copie de la pétition "A" de M. Carlisle.

Copie de la pétition "B" de M. Carlisle.

Copie du rapport du Secrétaire d'Etat au Conseil en date du 20 janvier 1932.

Copie d'arrêté en Conseil, C.P. 571 du 12 mars 1932.

Copie du rapport de l'expert de Paris.

Copie de liste de paiement, y compris une explication de la manière que les répartitions ont été faites, et une liste des réjections et les raisons de refus.

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 25 février 1932—Etat montrant:—

1. Quel est le nombre total des fonctionnaires de l'Etat âgés de 65 ans et plus dans le service civil.
2. Quelle est la somme totale des traitements versés à des fonctionnaires qui ont soixante-cinq ans ou plus.
3. Quel est le nombre total des employés surnuméraires qui sont actuellement fonctionnaires de l'Etat.
4. Quel est le montant total des traitements actuellement versés aux fonctionnaires de l'Etat employés temporairement.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse, au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour réparations à un brise-lames, à Northwest Cove (Tancook), comté de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de paye montrant le montant dépensé pour la main-d'œuvre; et une copie des comptes indiquant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois de charpente, les madriers, et le nom des personnes de qui les matériaux ont été achetés.

M. Weir (Melfort), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 avril 1932—Document montrant:—

1. D'après l'estimation du ministère de l'Agriculture, quelle a été, en 1931, la production totale de pommes dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse.
2. Quelles quantités de pommes on a exportées outre-mer.
3. A quels prix.
4. Quelles quantités on a vendues à la Grande-Bretagne.
5. Combien de chargements de pommes on a expédiés à la Grande-Bretagne. quels étaient les noms des vapeurs qui ont transporté chaque chargement, et à quelles dates, et quel était le nombre de barils ou autres contenants de chaque cargaison.
6. Quel est le tarif océanique de transport, par baril, d'Halifax à la Grande-Bretagne.
7. Quel est le tarif océanique de transport de Port Williams à la Grande-Bretagne.
8. Quel est le prix de transport intérieur, par baril, de Middleton, Berwick, Waterville, Kentville, Windsor, New-Germany, et Bridwater jusqu'à Halifax.
9. Si lesdits taux de transport ont été payés en monnaie sterling.
10. Sinon, s'ils ont été payés à New-York ou en monnaie canadienne.
11. Par baril, quel a été le prix moyen de vente de chaque chargement expédié en Angleterre et arrivé là entre septembre 1931 et avril 1932.
12. Par baril, et pour chaque cargaison, quel a été le prix moyen et net que les producteurs ou les expéditeurs ont reçu comme rémunération des envois à la Grande-Bretagne.
13. De septembre 1931 à avril 1932, quel était le taux du change de la livre sterling en vigueur au temps de l'arrivée et de la vente de chaque chargement.
14. Comme conséquence de la baisse de la libre sterling entre les dates mentionnées plus haut, quelle a été la perte totale d'escompte que les producteurs ou les expéditeurs ont dû absorber.
15. Si les banques ou d'autres personnes ont déjà demandé au gouvernement d'assister l'industrie fruitière par des garanties, ou d'autres moyens afin de soulager ladite industrie des pertes subies du fait de l'escompte.
16. Si le gouvernement élabore actuellement un programme pour procurer cette assistance au moyen d'une garantie aux banques ou d'autres moyens afin que les producteurs de fruits puissent recevoir le prix net, complet, pour leurs ventes en Grande-Bretagne, jusqu'au jour où la livre sterling reviendra au pair.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des Lois pour remédier au chômage et aider à l'agriculture, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 790, du 15 avril 1932: quai Atikokan, somme augmentée de $250.

Arrêté en Conseil, C.P. 790, du 15 avril 1932: sommes additionnelles pour certains travaux publics dans la province de Québec, $1,200.

Arrêté en Conseil, C.P. 802, du 15 avril 1932: Ste-Anne de la Pocatière, somme additionnelle de $2,000.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents relatifs à certains ouvrages, constructions et réparations au quai et au brise-lames de Roberval, Québec, exécutés durant les mois de juillet, août et septembre 1931, avec une copie des bordereaux de paye et un état des argents dépensés pour l'achat de matériaux ou autre chose et le nom du surintendant des travaux.

Sur motion de M. Heenan, ordonné,—Que la pétition de Arthur Cyril Boyce et autres, pour une loi constituant en corporation la *Lake of the Woods International Bridge Company*, présentée le 13 avril, soit référée au comité du Règlement pour considérer la suspension du paragraphe "(1)" et "(A)3" de la règle 95 qui la concerne.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Gobeil—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. En vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant à l'agriculture, dans quels comtés de la province de Québec on a accordé des sommes pour des entreprises municipales ou pour des entreprises provinciales.
2. Quels montants on a autorisés pour chaque comté.
3. Combien de demandes d'argent pour des travaux de chômage, et venant de municipalités de la province de Québec, le ministère fédéral du Travail a refusées.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

Combien d'enquêtes sur des cas d'ingérence politique ont été demandées, depuis le mois d'août 1930, (*a*) par les candidats conservateurs défaits dans la province de Québec, (*b*) par les candidats conservateurs défaits dans les huit autres provinces du Dominion, (*c*) par les députés conservateurs de la province de Québec, (*d*) par les députés conservateurs des huit autres provinces du Dominion.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

Quel a été le nombre et le coût total des enquêtes pour ingérence politique, dans chaque ministère du gouvernement fédéral, depuis le mois d'août 1930.

Par M. Vallance—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Qui a moulu les quelques deux millions de boisseaux de blé achetés par le gouvernement pour fins de charité.
2. Combien a coûté la mouture dudit blé.
3. Combien ledit blé a produit, par boisseaux, (*a*) de livres de farine, (*b*) de livres de gros son, (*c*) de livres de petit son.
4. Dans quelles provinces ladite farine a été distribuée, et quelle quantité dans chacune.
5. Dans quelles provinces le gros et le petit son ont été distribués, et quelle quantité dans chacune.

Les documents qui suivent sont votés:—

Par M. Bertrand pour M. Fontaine—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, requêtes et autres documents, à la destitution de monsieur S. J. Gelineau, maître de poste de Marieville, comté de Rouville, et la nomination de son successeur.

Par M. Dickie pour M. Arthurs—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, offres, recommandations, contrats et autres documents qui ont trait à l'achat du *C.G.S. St-Hiliers*, et aux versements du prix. Et aussi une copie du certificat et des rapports relatifs aux remaniements par les vendeurs, avant la livraison, et relatifs aux réparations et remaniements exécutés plus tard. Et aussi une copie de tout rapport ou de toutes plaintes au sujet de l'état ou de la navigabilité de ce navire.

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents, y compris la preuve, relativement à l'enquête tenue sur les accusations portées contre Alphonse G. Robichaud, assistant du percepteur des douanes à Shippegan, Nouveau-Brunswick.

Par M. Ilsley—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes de la Nouvelle-Ecosse, au sujet de la dépense de deniers publics, en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, relativement à des travaux exécutés au quai de St-Joseph du Moine, dans le comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de salaires montrant le montant dépensé pour la main-d'œuvre, et de quelle façon; et montrant aussi le nombre de paires de chevaux ou de camions employés relativement à ce travail et quel montant a été versé pour les services de chaque paire de chevaux et de chaque camion; et aussi une copie des comptes montrant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois et les madriers, et de qui ces matériaux ont été achetés.

Par M. Bertrand pour M. Fontaine—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, requêtes et autres documents concernant la destitution de monsieur Jos. A. Barsalou, maître de poste de l'Ange-Gardien, comté de Rouville, et la nomination de son successeur.

Par M. Bertrand pour M. Ferland—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, rapports, enquêtes, ordres de déportation, et autres documents qui forment le dossier No 508731 du ministère de l'Immigration, relativement à la déportation aux Etats-Unis de M. Jules Hector Ralph de Beaufort Faribault, médecin.

Par M. Mercier (Laurier-Outremont) pour M. Boulanger—Ordre de la Chambre—Copie du dossier complet, concernant la nomination d'un maître de poste pour remplacer M. Eusèbe Marceau, décédé, à St-Vallier, comté de Bellechasse.

Par M. Mercier (Laurier-Outremont) pour M. Boulanger—Ordre de la Chambre—Copie du dossier complet, concernant le dernier changement du courrier pour la route rurale No 1, de la gare de St-Vallier, comté de Bellechasse.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Bennett, la Chambre retourne aux Motions sous les Affaires de routine.

M. Bennett propose alors,—Que la convention entre la *Montreal Light, Heat and Power Consolidated* et *The Beauharnois Light, Heat and Power Company*, soit déposée sur la Table de la Chambre et imprimée dans les Procès-Verbaux de ce jour, avec une copie de l'arrêté en Conseil, C.P. 504, du 1er mars 1932.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Le présent contrat passé en triple ce 19e jour de novembre 1930 entre la *Montreal Light, Heat and Power Consolidated*, ci-après appelée "la *Montreal Light, Heat and Power*," corps constitué de la province de Québec, partie de première part, et la *Beauharnois Light, Heat and Power Company*, ci-après appelée "la compagnie", corps constitué de la province de Québec, partie de seconde part.

Attendu que la *Montreal Light, Heat and Power* est un corps dûment constitué en vertu des lois de la législature de la province de Québec pour la vente et la distribution de puissance et d'énergie électriques et désire acquérir de la compagnie de la puissance et de l'énergie électriques;

Et attendu que la Compagnie est un corps dûment constitué en vertu des lois de la Législature de la province de Québec pour la production et la vente de puissance et d'énergie électriques et convient de vendre et de livrer à la *Montreal Light, Heat and Power* de la puissance et de l'énergie électriques;

A ces causes, le présent contrat fait foi que moyennant la rémunération fixée dans les présentes, les parties aux présentes s'engagent, promettent et conviennent ainsi qu'il suit:

La Compagnie convient:

1. (*a*) De tenir à la disposition de la *Montreal Light, Heat and Power* et de livrer à la *Montreal Light, Heat and Power*, à la demande de la *Montreal Light, Heat and Power*, à compter du premier jour d'octobre 1932 et ultérieurement pendant la durée tout entière du présent contrat, vingt-cinq mille chevaux (25,000 H.P.) de puissance et d'énergie électriques aux conditions stipulées dans les présentes. Vingt-cinq mille chevaux (25,000 H.P.) constitueront la quantité contractuelle totale jusqu'à l'augmentation de cette quantité contractuelle tel que prévu à l'alinéa (*b*) ci-après:

1. (*b*) De tenir à la disposition de la *Montreal Light, Heat and Power* et de livrer à la *Montreal Light, Heat and Power*, à la demande de la *Montreal Light, Heat and Power*, à compter du premier jour d'octobre 1933 et ultérieurement pendant la durée tout entière du présent contrat, vingt-cinq mille autres chevaux (25,000 H.P.) de puissance et d'énergie électriques aux conditions stipulées dans les présentes, soit une quantité contractuelle totale de cinquante mille chevaux (50,000 H.P.), jusqu'à l'augmentation de cette quantité contractuelle, tel que prévu à l'alinéa (*c*) ci-après:

1. (*c*) De tenir à la disposition de la *Montreal Light, Heat and Power* et de livrer à la *Montreal Light, Heat and Power*, à la demande de la *Montreal Light, Heat and Power*, à compter du premier jour d'octobre 1934 et ultérieurement pendant la durée tout entière du présent contrat, vingt-cinq mille autres chevaux (25,000 H.P.) de puissance et d'énergie électriques aux conditions stipulées dans les présentes, soit une quantité contractuelle totale de soixante-quinze mille chevaux (75,000 H.P.), jusqu'à l'augmentation de cette quantité contractuelle, tel que prévu à l'alinéa (*d*) ci-après:

1. (*d*) De tenir à la disposition de la *Montreal Light, Heat and Power* et de livrer à la *Montreal Light, Heat and Power*, à la demande de la *Montreal Light, Heat and Power*, à compter du premier jour d'octobre 1935 et ultérieurement pendant la durée tout entière du présent contrat, vingt-cinq mille autres chevaux (25,000 H.P.) de puissance et d'énergie électriques aux conditions stipulées dans les présentes, soit une quantité contractuelle totale de cent mille chevaux (100,000 H.P.), jusqu'à l'augmentation de cette quantité contractuelle, tel que prévu à l'alinéa (*e*) ci-après:

1. (*e*) De tenir à la disposition de la *Montreal Light, Heat and Power* et de livrer à la *Montreal Light, Heat and Power*, à la demande de la *Montreal Light, Heat and Power*, à compter du premier jour d'octobre 1936 et ultérieurement pendant la durée tout entière du présent contrat, vingt-cinq mille autres chevaux (25,000 H.P.) de puissance et d'énergie électriques aux conditions stipulées dans les présentes, soit une quantité contractuelle totale de cent vingt-cinq mille chevaux (125,000 H.P.), jusqu'à l'augmentation de cette quantité contractuelle, tel que prévu à l'alinéa (*f*) ci-après:

1. (*f*) De tenir à la disposition de la *Montreal Light, Heat and Power* et de livrer à la *Montreal Light, Heat and Power*, à la demande de la *Montreal Light, Heat and Power*, à compter du premier jour d'octobre 1937 et ultérieurement pendant la durée tout entière du présent contrat, vingt-cinq mille autres chevaux

(25,000 H.P.) de puissance et d'énergie électriques aux conditions stipulées dans les présentes, soit une quantité contractuelle totale de cent cinquante mille chevaux (150,000 H.P.), jusqu'à l'augmentation de cette quantité contractuelle, tel que prévu à l'alinéa (*g*) ci-après:

1. (*g*) De tenir à la disposition de la *Montreal Light, Heat and Power* et de livrer à la *Montreal Light, Heat and Power*, à la demande de la *Montreal Light, Heat and Power*, à compter du premier jour d'octobre 1938, et ultérieurement pendant la durée tout entière du présent contrat, vingt-cinq mille autres chevaux (25,000 H.P.) de puissance et d'énergie électriques aux conditions stipulées dans les présentes, soit une quantité contractuelle totale de cent soixante-quinze mille chevaux (175,000 H.P.), jusqu'à l'augmentation de cette quantité contractuelle, tel que prévu à l'alinéa (*h*) ci-après:

1. (*h*) De tenir à la disposition de la *Montreal Light, Heat and Power* et de livrer à la *Montreal Light, Heat and Power*, à la demande de la *Montreal Light, Heat and Power*, à compter du premier jour d'octobre 1939 et ultérieurement pendant la durée tout entière du présent contrat, vingt-cinq mille autres chevaux (25,000 H.P.) de puissance et d'énergie électriques aux conditions stipulées dans les présentes, soit une quantité contractuelle totale de deux cent mille chevaux (200,000 H.P.), qui constituera la quantité contractuelle maximum aux termes du présent contrat;

1. (*i*) La *Montreal Light, Heat and Power* aura le droit d'augmenter le taux croissant de la quantité contractuelle au delà de 25,000 chevaux (25,000 H.P.) par année stipulée aux présentes, pourvu que la *Montreal Light, Heat and Power* en avise par écrit la compagnie dans un délai raisonnable. Rien dans le présent article ne confère à la *Montreal Light, Heat and Power* le droit d'augmenter la quantité contractuelle maximum au delà de 200,000 chevaux (H.P.);

1. (*k*) Advenant le mesurage de la quantité d'eau captée par la Compagnie non pas d'après le maximum mais d'après la moyenne quotidienne ou de toute autre façon, alors de livrer à la *Montreal Light, Heat and Power* quand elle en sera requise par cette dernière aux termes des articles 2 et 5, de la puissance électrique dans la mesure que ladite moyenne ou toute autre méthode de mesurage permettra, mais seulement dans la proportion de la puissance totale générée par la Compagnie à l'usine jusqu'à concurrence de quinze pour cent (15%) en excédent de la quantité contractuelle alors fixée, sans augmenter ladite quantité contractuelle ou sans ajouter à l'obligation de la Compagnie d'installer l'outillage supplémentaire stipulé à l'article 1. (l) ou à toute obligation de la *Montreal Light, Heat and Power* de verser les paiements stipulés au présent contrat;

1. (l) D'installer à son usine d'énergie de Beauharnois un outillage régulier et supplémentaire suffisant pour assurer à tout moment l'exécution du présent contrat, et à cette fin la Compagnie devra faire provision pour une capacité d'excédent ou supplémentaire, de sorte qu'à tout moment la proportion de la capacité totale à la quantité contractuelle ne sera pas inférieure à cent quinze pour cent (115%).

2. (*a*) La puissance et l'énergie livrées aux termes du présent contrat seront alternatives triphasées, avec une périodicité contrôlée de soixante cycles à la seconde et un voltage moyen, entre les fils de phase, de 154,000 volts au maximum, ou, au choix de la *Montreal Light, Heat and Power*, de 110,000 volts au minimum; avant le 1er avril 1931, la *Montreal Light, Heat and Power* fournira à la Compagnie une estimation du maximum exact de voltage dont elle aura besoin. La Compagnie fournira et installera à son usine génératrice des transformateurs avec branchements qui fourniront trois voltages, 5%, 10% et 15%, respectivement, inférieurs au voltage maximum stipulé par la *Montreal Light, Heat and Power*, ou des transformateurs possédant telles autres caractéristiques ou de tel

autre type que pourront approuver de temps à autre les ingénieurs en chef des parties aux présentes comme étant les mieux adaptés aux fins en vue et conformes aux règles de l'art conçues de temps à autre. La Compagnie changera les branchements ou exploitera lesdits transformateurs de manière à effectuer les changements de voltage de temps à autre quand elle en sera requise par la *Montreal Light, Heat and Power*. La Compagnie fournira une installation automatique régulatrice de voltage de générateur. Le voltage prescrit par la *Montreal Light, Heat and Power* sera maintenu constant par la Compagnie sauf pendant les perturbations accidentelles passagères avec un écart permis non supérieur à 2 p. 100 au-dessus ou au-dessous du voltage du générateur correspondant au voltage prescrit par la *Montreal Light, Heat and Power*.

2. (*b*) Toutes les fois que la *Montreal Light, Heat and Power* l'exigera à l'occasion, la Compagnie devra augmenter ou réduire le voltage et la fréquence de son installation ou de ses installations, dans les limites d'exploitation sûre de l'outillage alors existant de cette installation ou de ces installations, selon que l'exigera la *Montreal Light, Heat and Power*, afin d'assurer à la *Montreal Light, Heat and Power* une exploitation satisfaisante parallèlement aux autres sources d'approvisionnement. Il est entendu et convenu, quant à l'exploitation des installations en parallèle, que la régie du facteur de puissance et de livraison de l'énergie dans toute installation génératrice dépend, dans une large mesure, des exploitants de cette installation, et la Compagnie convient, autant qu'elle peut le faire avec son outillage, d'exploiter son installation de façon à maintenir au lieu où elle mesure l'énergie à la *Montreal Light, Heat and Power*, un facteur de puissance, une fréquence et un voltage, ainsi qu'une livraison d'énergie, dans les limites prescrites par la *Montreal Light, Heat and Power*, de temps à autre, pourvu qu'en ce faisant, elle soit, s'il y a lieu et dans la mesure nécessaire, libérée de ses obligations quant à la réglementation du voltage et de la fréquence stipulée à l'article 2 (*a*).

2. (*c*) La *Montreal Light, Heat and Power* aura droit à la quantité contractuelle jusqu'à concurrence d'un facteur d'utilisation hebdomadaire maximum de quatre-vingt cinq pour cent (85%) de cette quantité, et pas davantage, c'est-à-dire qu'au cours de chaque semaine à compter du 1er octobre 1932, tant que ce contrat restera en vigueur, la *Montreal Light, Heat and Power* aura droit, sujet aux dispositions de l'article 5, à l'énergie électrique dont elle aura besoin jusqu'à concurrence de cent six et cinquante-trois centièmes (106.53) kw hrs par cheval de la quantité contractuelle.

Les dimanches et jours fériés, la *Montreal Light, Heat and Power* prendra, à la demande de la Compagnie, au moins trois (3) kw hrs par cheval de la quantité contractuelle. Les samedis, la *Montreal Light, Heat and Power* prendra, à la demande de la Compagnie, au moins sept (7) kw hrs par cheval de la quantité contractuelle.

Advenant la modification de la quantité contractuelle à un autre moment qu'au commencement de la semaine, la *Montreal Light, Heat and Power* aura droit chaque jour, pour le reste de la semaine, à autant de kw hrs par cheval de la quantité contractuelle que pendant les jours correspondants de la semaine précédente.

Pour les fins du présent contrat, la semaine commencera à tel moment de la semaine civile dont la *Montreal Light, Heat and Power* avisera par écrit la Compagnie.

2. (*d*) Quand le facteur de puissance est inférieur à quatre-vingt cinq pour cent (85%) pendant toute période de 20 minutes consécutives ou davantage, alors 85% du nombre de kilovolt-ampères pris effectivement constitueront le nombre de kilowatts efficaces aux fins de mesurer la quantité de puissance ou d'énergie prise

par la *Montreal Light, Heat and Power* en vertu du présent contrat. La Compagnie fournira et installera des instruments destinés à l'enregistrement du facteur de puissance, et il sera loisible à la *Montreal Light, Heat and Power* de fournir des instruments semblables aux fins de satisfaire aux dispositions du présent article.

2. (*e*) Dans l'application des dispositions du présent contrat, la Compagnie aura droit à autant de chevaux et de kilowatt-heures qu'il en est tenu à la disposition de la *Montreal Light, Heat and Power* mais non utilisés par la *Montreal Light, Heat and Power*, tout comme si la *Montreal Light, Heat and Power* les eut utilisés et sauf tel que prévu à l'article 5, nul défaut de la part de la *Montreal Light, Heat and Power* d'aménager les moyens de transmission et autres installations nécessaires pour recevoir cette puissance, et nul défaut d'utiliser ladite puissance, ne libèrera la *Montreal Light, and Power* de l'une quelconque de ses obligations à acquitter la pleine rémunération qui lui est imposée par les présentes. Pour toutes les fins du présent contrat, la Compagnie sera censée avoir tenu à la disposition de la *Montreal Light, Heat and Power*, chaque semaine, le nombre de chevaux et de kilowatt-heures auquel la *Montreal Light, Heat and Power* avait droit pendant cette semaine, sauf si la Compagnie fait défaut de tenir en disponibilité la puissance que la *Montreal Light, Heat and Power* est en droit de recevoir et dont elle fait la demande en conformité des dispositions du présent contrat et si la *Montreal Light, Heat and Power* réclame à l'époque sujet de cette négligence, et si dans les quatorze (14) jours ou tout autre délai mutuellement convenu qui suivront cette semaine, la *Montreal Light, Heat and Power* n'a pas donné par écrit un avis du fait ainsi que de la quantité déficitaire approximative.

2. (*f*) Si la *Montreal Light, Heat and Power* utilise par mégarde pendant une semaine quelconque plus de kilowatt-heures qu'elle n'est en droit d'utiliser pendant cette semaine, la *Montreal Light, Heat and Power* règlera, à la demande de la Compagnie, en utilisant une quantité proportionnellement moindre durant les trois semaines suivantes; à condition toujours que la Compagnie, autant que faire se peut, règle de temps à autre le taux de livraison de la puissance et des kilowatt-heures selon que la *Montreal Light, Heat and Power* en fera au besoin la demande, tel que prévu aux présentes. Mais si, après en avoir été invitée par la Compagnie, la *Montreal Light, Heat and Power* n'a pas, au cours de ces trois semaines, compensé l'excédent utilisé et réduit en proportion ses prises successives pendant ces trois semaines, alors la *Montreal Light, Heat and Power* devra payer à la Compagnie tout excédent d'énergie ainsi utilisé et non compensé tel que susdit, au taux double du contrat par kilowatt-heure lequel taux est un taux disciplinaire que la *Montreal Light, Heat and Power* ne doit pas interpréter comme lui donnant le droit d'utiliser à dessein une quantité plus forte d'énergie;

2 (*g*) A cause du fait que les circuits de haut voltage stipulés au présent contrat seront physiquement raccordés et exploités en parallèle avec ceux d'autres sources d'énergie, et à cause de l'importance et du caractère du réseau intéressé, la coopération entre la *Montreal Light, Heat and Power* et la Compagnie s'impose.

La *Montreal Light, Heat and Power* et la Compagnie travailleront de concert dans toutes questions d'intérêt commun, dans les limites des dispositions du présent contrat, y compris, sans restreindre la portée générale de ce qui précède, les plans de l'usine et de l'outillage et les plans en vue du contrôle, de la protection des moyens de communications et autres mesures qui nécessitent un outillage analogue ou coordonné;

La *Montreal Light, Heat and Power* et la compagnie n'installeront qu'un outillage de première classe, moderne, de la qualité et du modèle qui conviennent le mieux aux fins en vue et devront de temps à autre faire tous changements commercialement rationnels ou toutes additions audit outillage (autre que le matériel

d'importance majeure) qui seront le plus de nature à maintenir l'unité du réseau conformément aux règles de l'art, conçues de temps à autre.

La *Montreal Light, Heat and Power* et la Compagnie auront l'une et l'autre, droit au dernier mot concernant l'aménagement de sa propre usine et de sa propriété, autres que les particularités de celles-ci nécessitant un matériel analogue ou coordonné à l'usine de chaque partie tel que susdit. Au cas où la *Montreal Light, Heat and Power* ou la Compagnie, se prévaudrait du droit susdit de décision définitive, alors la *Montreal Light, Heat and Power*, ou la Compagnie, selon le cas, se chargera de l'adaptation au dessein envisagé de l'usine ou de la construction du matériel selon le plan qu'elle aura choisi.

La *Montreal Light, Heat and Power* et la Compagnie feront preuve de toute l'habileté et de toute la diligence qui s'imposent pour assurer l'exploitation rationnelle de l'installation prise dans son ensemble des appareils et de la propriété de la *Montreal Light, Heat and Power* et de la Compagnie, y compris sans aucune restriction à l'ensemble de ce qui précède, l'exploitation en parallèle, le voltage, le facteur de puissance et tous problèmes pouvant naître de l'utilisation du haut voltage stipulé et de la longueur des lignes envisagées.

3. (*a*) La *Montreal Light, Heat and Power* convient de payer à la Compagnie, par mensualités toute la puissance et l'énergie stipulée au présent contrat, à raison de quatorze dollars et soixante-cinq cents ($14.65) par année par H.P. de la quantité contractuelle, ainsi qu'il suit:

Trente mille cinq cent vingt dollars et quatre-vingt-trois cents ($30,-520.83) par mois, du 1er octobre 1932 au 1er octobre 1933.

Soixante et un mille quanante-et-un dollars et soixante-six cents ($61,041.66) par mois, du 1er octobre 1933 au 1er octobre 1934.

Quatre-vingt onze mille cinq cent soixante-deux dollars et quarante-neuf cents ($91,562.49) par mois, du 1er octobre 1934 au 1er octobre 1935.

Cent vingt-deux mille quatre-vingt-trois dollars et trente-deux cents ($122,083.32) par mois, du 1er octobre 1935 au 1er octobre 1936.

Cent soixante-deux mille six cent quatre dollars et quinze cents ($162,-604.15) par mois, du 1er octobre 1936 au 1er octobre 1937.

Cent quatre-vingt-trois mille cent vingt-quatre dollars et quatre-vingt-dix-huit cents ($183,125.98) par mois, du 1er octobre 1937 au 1er octobre 1938.

Deux cent treize mille six cent quarante-cinq dollars et quatre-vingt-un cents ($213,645.81) par mois, du 1er octobre 1938 au 1er octobre 1939.

Deux cent quarante-quatre mille cent soixante-six dollars et soixante-quatre cents ($244,166.64) par mois, du 1er octobre 1939 et ultérieurement pendant la durée tout entière du présent contrat.

Le chiffre de la mensualité est obtenu en multipliant la quantité contractuelle d'alors, telle que fixée à l'article 1 des présentes par quatorze décimales six cinq (14·65) et en divisant le produit par douze; les mensualités susdites pouvant toujours donner lieu à des ajustements, tel que prévu au présent contrat.

3. (*b*) D'effectuer tous les paiements que lui impose le présent contrat, en argent ayant cours légal au Canada, en les versant au compte de la Compagnie à telle banque ou autre lieu en la cité de Montréal, dans la province de Québec, que la Compagnie peut fixer de temps à autre, et acquitter les mensualités susdites à la Compagnie le vingtième jour de chaque mois civil pour ce qui est dû du mois civil précédent, la Compagnie devant rendre le compte le ou avant le dix du mois; pourvu que, si tout compte reste impayé le vingt du mois dans lequel

il est rendu, la *Montreal Light, Heat and Power* sera arriérée dans le paiement susdit, et tous les arrérages porteront six pour cent d'intérêt (6%) l'an; pourvu aussi que, si la *Montreal Light, Heat and Power* ou la Compagnie a droit à quelque ajustement à l'égard de tout paiement, ce rajustement sera appliqué à la mensualité suivante après détermination de celle-ci, et nulle partie de quelque mensualité que ce soit ne sera reculée en attendant la détermination de cet ajustement. Cet ajustement comprendra l'intérêt au taux susdit de six pour cent (6%) l'an sur le montant alloué du vingt du mois à l'égard duquel cet ajustement est accordé.

3. (*c*) A tout moment de prendre et d'utiliser la puissance électrique de manière à tirer le courant en proportion égale des trois phases, et en aucun cas la différence de courant entre deux phases quelconques ne doit-elle dépasser cinq pour cent (5%). Au cas où cette différence dépasserait cinq pour cent (5%), la *Montreal Light, Heat and Power*, à la demande de la Compagnie, devra restifier sa charge de manière à se conformer à cette condition.

3. (*d*) A tout moment de prendre et d'utiliser la puissance et l'énergie stipulées aux articles 1. (*a*), 1. (*b*), 1. (*c*), 1. (*d*), 1. (*e*), 1. (*f*), 1. (*g*), 1. (*h*) et 1. (*i*) des présentes de manière à dépasser les prises hebdomadaires stipulées à l'article 2. (*c*) du présent contrat.

4. (*a*) Le mesurage de la puissance et de l'énergie électriques aux termes du présent contrat doit s'effectuer au moyen de compteurs enregistreurs et de compteurs de kilowatt-heures d'un type approuvé par la *Montreal Light, Heat and Power,* que la Compagnie fournira, installera et entretiendra et qui devront être disposés de manière à mesurer et enregistrer avec précision ladite puissance et ladite énergie, respectivement. Les cotes desdits compteurs de kilowatt-heures devront être prélevées quotidiennement à la même heure et inscrites par la Compagnie sur des formules fournies par la *Montreal Light, Heat and Power.* Les cotes desdits compteurs enregistreurs et compteurs de kilowatt-heures devront être datées et transmises promptement par la Compagnie à la *Montreal Light, Heat and Power,* qui doit les tenir à la disposition de la Compagnie pour que celle-ci puisse les examiner à tout moment raisonnable.

4. (*b*) La puissance livrée et la quantité de chevaux ou soit l'une ou l'autre seront, aux fins du présent contrat, la moyenne maximum de puissance pendant vingt (20) minutes consécutives telle que déterminée par les cotes prélevées simultanément des compteurs enregistreurs précités. Toutefois, rien au présent alinéa ne doit être interprété comme ajoutant à une obligation quelconque de la Compagnie aux termes de l'article 1 ou à l'obligation de la *Montreal Light, Heat and Power* de faire les paiements stipulés au présent contrat.

4. (*c*) La prise hebdomadaire d'énergie sera déterminée par les cotes hebdomadaires desdits compteurs de kilowatt-heures.

4. (*d*) La puissance et l'énergie stipulées au présent contrat devront être livrées à environ cent cinquante-quatre mille volts ou cent dix mille volts, subordonnément à l'article 2 ci-dessus, au côté de haute tension des transformateurs de la Compagnie à son usine génératrice à Beauharnois, et la Compagnie devra installer les transformateurs élévateurs de tension appropriés et nécessaires, lesquels devront être d'un type mutuellement acceptable. Toute puissance et toute énergie électriques fournies en vertu du présent contrat devront être mesurées aux transformateurs élévateurs de tension de l'usine génératrice de la Compagnie à Beauharnois à leur côté de voltage de génération, et nulle rectification de ce mesurage ne devra être effectuée pour composer la perte résultant de la transformation par degré unique de voltage de génération au voltage de transmission (environ 154,000 ou 110,000 volts), vu qu'il en a déjà été tenu compte.

Toutefois, au cas où, pour quelque raison, les instruments de mesure sont fixés ailleurs qu'audit point, leurs cotes sont sujettes à rectification et devront être rectifiées pour qu'elles correspondent à celles qu'auraient données des instruments fixés audit point. Il est entendu, cependant, qu'il ne sera pas fixé d'instruments ailleurs, sauf par consentement mutuel.

La *Montreal Light, Heat and Power* construira et entretiendra à ses frais la ligne ou les lignes de transmission jugées nécessaires pour la transmission de la puissance achetée aux termes du présent contrat, de l'usine génératrice de la Compagnie à Beauharnois jusqu'sur le terrain de la Compagnie. La Compagnie concédera à la *Montreal Light, Heat and Power* sans frais aucuns l'autorisation de construire cette ligne ou ces lignes de transmission sur des emplacements approuvés par la Compagnie sur la propriété de la Compagnie ou au-dessus de cette dernière, et concède aux employés de la *Montreal Light, Heat and Power* le droit d'accès à ces lignes à tout moment pour fins de construction, de réparations, de remplacement et d'inspection. La Compagnie fournira l'outillage d'interruption de haute tension nécessaire pour raccorder ses transformateurs avec ladite ligne ou lesdites lignes de transmission.

4. (*e*) La *Montreal Light, Heat and Power,* n'importe quand et à tout moment, aura libre accès auxdits instruments de mesurage et instruments-transformateurs appartenant à la Compagnie, et la *Montreal Light, Heat and Power* peut vérifier ces instruments de mesurage et ces instruments-transformateurs à tout moment raisonnable en présence d'un employé de la Compagnie en avisant par écrit la Compagnie sept (7) jours d'avance, de son intention de procéder à cette vérification.

4. (*f*) Les instruments de mesure dotés du courant nécessaire et les transformateurs de potentiel pour le mesurage de la puissance et de l'énergie électriques seront fournis, installés et entretenus par la Compagnie à la satisfaction de la *Montreal Light, Heat and Power.*

La Compagnie convient de vérifier chaque instrument et instrument-transformateur installé par elle pour mesurer la puissance et l'énergie électriques ou, soit l'une, soit l'autre, achetée aux termes du présent contrat au moins une fois tous les soixante (60) jours. La *Montreal Light, Heat and Power* sera avisée au moins cinq (5) jours d'avance de la vérification pour lui permettre, à sa discrétion, de déléguer quelqu'un à cette vérification. Chaque fois que la *Montreal Light, Heat and Power* avisera la Compagnie qu'elle croit que ces compteurs, ou l'un d'entre eux, ne marquent pas avec le maximum de précision, ce compteur ou ces compteurs seront vérifiés simultanément dans les cinq (5) jours de la réception dudit avis par la Compagnie. Si un instrument quelconque est jugé, après la vérification d'usage ou spéciale, manquer de précision, il sera mis au point et l'on procèdera à la rectification de ses lectures enregistrées depuis la dernière vérification et des factures qui s'y rapportent. La Compagnie réparera et remplacera ou vérifiera de nouveau dans un délai raisonnable les instruments défectueux ou l'outillage de mesurage. S'il arrive qu'aucun instrument n'est utilisé, il sera présumé que l'énergie consommée est la même que pour les autres jours du même mois où la charge était identique.

4. (*g*) La *Montreal Light, Heat and Power* pourra fournir et installer en double l'outillage de mesurage et la Compagnie procurera l'espace voulu pour l'installation de cet outillage de mesurage en double, y compris l'espace nécessaire pour les transformateurs de courant et les transformateurs de potentiel. La Compagnie jouira du même droit d'accès et de vérification quant à l'outillage de mesurage en double que celui attribué à la *Montreal Light, Heat and Power* quant à l'outillage de mesurage appartenant à la Compagnie.

4. (*h*) La Compagnie ne sera pas responsable des dommages à la propriété ou aux appareils fournis par la *Montreal Light, Heat and Power* et servant à mesurer la puissance et l'énergie aux termes des présentes ou servant à toute autre fin et qui se trouvent sur la propriété de la Compagnie, à moins que les dommages ne soient attribuables à une cause que la Compagnie aurait pu rectifier et étrangère audit outillage de la *Montreal Light, Heat and Power* et ne soient pas attribuables à des défectuosités de l'outillage de la *Montreal Light, Heat and Power.*

4. (*i*) Les kilowatts, kilovolt-ampères, kilowatt-heures et tout autre facteur ou tout autre quantité seront déterminés soit directement, soit indirectement, au moyen des instruments de mesurage prescrits au présent article 4.

Des instruments portatifs de type ordinaire pour vérifier lesdits instruments de mesurage seront fournis par la Compagnie, et la *Montreal Light, Heat and Power* pourra en fournir un double, à son choix. Pour la vérification desdits instruments portatifs de type ordinaire, on se servira des prototypes de l'Université McGill ou de l'autorité nationale reconnue, s'il y en a une qui soit généralement acceptée, et cette vérification établira de façon définitive pour la précision desdits instruments portatifs de type ordinaire.

5. (*a*) Subordonnément aux instructions de la *Montreal Light, Heat and Power,* tel que prescrit à l'article 2, le maintien par la Compagnie d'un voltage avoisinant le voltage convenu, à la fréquence convenue, au lieu de livraison, ainsi que la capacité de la Compagnie à satisfaire les besoins de la *Montreal Light, Heat and Power* en vertu du présent contrat, constitueront la livraison de puissance et d'énergie stipulée au présent contrat.

5. (*b*) Si la Compagnie, à un moment quelconque, se trouve incapable de livrer, ou la *Montreal Light, Heat and Power* de recevoir ladite puissance et ladite énergie, ou soit l'une, soit l'autre, ou une partie de l'une ou de l'autre, à cause de grève, d'émeute, d'incendie, d'invasion, d'explosion, de cataclisme, d'ennemis du Roi, ou tout autre cas semblable de force majeure, alors, dans la mesure de ladite incapacité, la Compagnie ne sera pas tenue de livrer, ni la *Montreal Light, Heat and Power* d'acquitter ladite puissance et ladite énergie pendant ce délai.

Chaque partie s'occupera avec promptitude et diligence de supprimer la cause de ladite interruption (et à cette fin devra, en prévision de toute semblable interruption, établir une réserve raisonnable de pièces et d'appareils de rechange), et dès que la cause de ladite interruption sera disparue, la Compagnie devra sans délai aucun livrer ladite puissance et ladite énergie, tel que susdits, que la *Montreal Light, Heat and Power* devra payer.

5. (*c*) La Compagnie aura le droit, à tout moment raisonnable et lorsque c'est possible, après en avoir dûment avisé la *Montreal Light, Heat and Power,* d'interrompre ou de réduire dans la mesure nécessaire sa fourniture de puissance et d'énergie à la *Montreal Light, Heat and Power,* afin de préserver la vie ou les biens ou de faire des réparations, des renouvellements ou des remplacements au matériel de génération, de transformation ou de transmission de la Compagnie, mais toute semblable interruption, complète, ou partielle, devra durer le moins de temps possible et, si c'est possible, être effectuée à des moments où la *Montreal Light, Heat and Power* aura le moins à en souffrir.

Pendant lesdites interruptions ou réductions de courant, la *Montreal Light, Heat and Power* sera libérée de son obligation de payer ladite puissance et ladite énergie ou l'une ou l'autre, que la *Montreal Light, Heat and Power* a le droit de recevoir et que la Compagnie fait défaut de livrer ou de tenir à la disposition de la *Montreal Light, Heat and Power.*

5. (*d*) Advenant le défaut, de la part de la Compagnie, durant une semaine quelconque, de tenir en disponibilité, tel que stipulé aux articles 1 et 2, la pleine quantité de puissance et d'énergie électriques à laquelle a droit la *Montreal Light, Heat and Power* en vertu des présentes pendant ladite semaine, il sera opéré une réduction proportionnelle des sommes payables par la *Montreal Light, Heat and Power* à la Compagnie, pour ladite semaine.

5. (*e*) Le montant du rabais des sommes payables par la *Montreal Light, Heat and Power* à la Compagnie pour toute semaine quelconque, ou le montant que, aux termes des alinéas (*b*), (*c*) ou (*d*) du présent article 5, la *Montreal Light, Heat and Power* n'est pas tenue de payer à la Compagnie pour toute semaine quelconque, sera calculé de l'une ou l'autre des manières suivantes:

Sur la base de l'énergie.—Le montant accumulé ou dû par la *Montreal Light, Heat and Power* à la Compagnie pour telle semaine sera réduit d'une somme représentant la même proportion du dit montant accumulé que le nombre de kilowatt-heures que la Compagnie manque de tenir en disponibilité, tel que précité, comparé à cent six et cinquante-trois centièmes (106.53) fois la quantité contractuelle en chevaux;

Sur la base de la puissance.—Le montant accru ou dû par la *Montreal Light, Heat and Power* à la Compagnie pour telle semaine sera réduit d'un cent (1c.) le cheval déficitaire à chaque interruption. Tout nombre d'interruptions survenant en deça d'une période de trente (30) minutes sera compté comme une seule interruption pour les fins de calcul de la réduction sur la base de la puissance. Le manquant sera la quantité de puissance que la Compagnie manquera de tenir en disponibilité lorsqu'elle en sera requise par la *Montreal Light, Heat and Power*. Il est convenu que la *Montreal Light, Heat and Power* n'aura droit à aucune réduction sur la base de la puissance lorsque la Compagnie manquera de livrer la puissance selon les termes de l'alinéa (*b*) du présent article 5 par suite de l'incapacité de la *Montreal Light, Heat and Power* de recevoir ladite puissance.

Il est convenu que la *Montreal Light, Heat and Power* n'aura droit qu'à une seule réduction pour toute interruption, ladite réduction devant être calculée sur la base de l'énergie ou de la puissance selon qu'elle sera le plus élevée.

5. (*f*) Si toute inexécution de la Compagnie est due à des causes qui dépendent d'elle-même, sauf tel que prévu à l'article 5 (*c*), (et sans restreindre le sens des mots qui précèdent, les difficultés financières de la Compagnie seront censées être incluses), la Compagnie, outre la réduction stipulée à l'article 5, devra verser à la *Montreal Light, Heat and Power*, à titre de dommages-intérêts, pour chaque inexécution se produisant au cours des premiers quinze (15) ans à compter de la date d'entrée en vigueur, une somme égale à cinquante pour cent (50%) de la réduction opérée sur les sommes payables par la *Montreal Light, Heat and Power* à la Compagnie, tel que stipulé à l'article 3, et ultérieurement une somme égale à cent pour cent (100%), lesquels dommages-intérêts viendront s'ajouter auxdites réductions; toutefois, l'abaissement du débit du courant ou toute interruption stipulée aux articles 5 (*b*) ou 5 (*c*) ne seront pas compris dans les termes "causes qui dépendent d'elle-même" employées au présent paragraphe.

6. Un ou plusieurs représentants ou ingénieurs de la *Montreal Light, Heat and Power* désignés à cette fin auront, à tout moment raisonnable pendant la durée du présent contrat, accès aux locaux, appareils, installations, propriété et registres électriques et hydrauliques de la Compagnie se rapportant à l'usine d'énergie où l'énergie fournie en vertu du présent contrat est générée, et pourront en prendre au besoin des extraits. Les représentants de la Compagnie auront des droits similaires pour ce qui est des locaux, appareils, installations, propriété et registres électriques et hydrauliques de la *Montreal Light, Heat and Power* se rapportant à l'énergie fournie en vertu du présent contrat.

7. Advenant une dispute quant à l'interprétation des termes et/ou l'exécution du présent contrat le cas sera soumis à un conseil de trois arbitres, qui agiront comme médiateurs entre les parties et qui ne seront pas entravés par les règles du droit et n'auront pas à prêter serment. L'un sera choisi par la Compagnie, l'autre par la *Montreal Light, Heat and Power* et le troisième par les deux premiers et, en cas de désaccord, par le président de l'Institut des ingénieurs du Canada.

Ce conseil remettra sa sentence par écrit dans un délai de trente (30) jours à compter de la présentation et en transmettra une copie à la Compagnie et une copie à la *Montreal Light, Heat and Power*. Il n'est pas nécessaire que la sentence prenne la forme d'un acte notarié ou qu'elle soit déposée chez un notaire, pourvu que chaque copie porte la signature de la majorité des arbitres. La décision du conseil sera une condition préalable au droit des parties de poursuivre en justice. Le dédommagement et les frais de tel arbitrage seront répartis entre les parties ou mis entièrement à la charge d'une des parties selon que lesdits arbitres le jugeront équitable.

8. Le présent contrat est passé subordonnément aux conditions du bail emphytéotique de la Compagnie, du 23 juin 1928, consenti par le gouvernement de la province de Québec, particulièrement aux dispositions de la clause 22 dudit bail relative à l'exportation de l'énergie aux Etats-Unis, lesquelles dispositions la *Montreal Light, Heat and Power* sera tenue d'observer et que la Compagnie pourra appliquer.

9. Les taux à payer et le paiement à effectuer par la *Montreal Light, Heat and Power* pour la puissance tels que stipulés à l'article 3, comprendront, subordonnément aux dispositions du présent contrat, toute indemnisation de la Compagnie à compte de taxes, loyers, redevances, licences, droits et charges que les autorités fédérales, provinciales ou municipales ou toutes autres autorités peuvent lever, fixer ou imposer pour ou pendant la durée ou une partie de la durée du présent contrat. Si toutefois, pendant la durée du présent contrat, (*a*) des taxes ou des impôts semblables fédéraux ou provinciaux (mais non municipaux) non prélevés actuellement sont établis ou des taxes ou des impôts prélevés actuellement sont majorés ou si (*b*) des redevances ou des loyers fédéraux ou provinciaux ou des charges semblables pour la captation de l'eau non prélevés actuellement sont établis ou si tels loyers ou telles redevances prélevés actuellement sont majorés, de façon à majorer, à raison de ces articles, le coût à la Compagnie de la puissance et de l'énergie électriques tenue à la disposition de la *Montreal Light, Heat and Power* et livrée à celle-ci aux termes du présent contrat, alors dans chaque et tout cas semblable, la *Montreal Light, Heat and Power* augmentera les paiements effectués à la Compagnie en vertu du présent contrat, lesquels paiements, après avoir porté au solde créditeur toute déduction à compte de ces articles, compenseront la Compagnie de toute augmentation s'ensuivant du coût à la Compagnie de la puissance et de l'énergie électriques tenue à la disposition de la *Montreal Light, Heat and Power* et livrée à celle-ci aux termes du présent contrat; mais advenant une réduction quelconque au chapitre de l'un quelconque desdits articles, ladite augmentation des paiements effectués par la *Montreal Light, Heat and Power* sera réduite en conséquence, jusqu'à concurrence de l'augmentation alors en vigueur, et pourvu aussi que les réparations en vertu de la Loi des accidents du travail et tous taux ou charges qui s'y rattachent ne seront pas censés constituer une taxe pour les fins du présent article et que les responsabilités et les obligations de la *Montreal Light, Heat and Power* ne seront pas augmentées en aucune manière de ce fait, mais lesdits obligations seront imputables à la Compagnie. La taxe d'instruction de la province de Québec récemment approuvée mais non encore promulguée est censée inexister à l'heure actuelle

10. *Droits territoriaux* (*a*) La Compagnie convient pendant la durée du présent contrat de ne vendre ni de ne distribuer, soit directement, soit indirectement, sans le consentement écrit de la *Montreal Light, Heat and Power,* de la puissance ou de l'énergie électriques, dans les limites du territoire desservi ou qui peut être desservi soit directement, soit indirectement, par la *Montreal Light, Heat and Power,* lequel territoire aux fins du présent contrat est censé être restreint à l'île de Montréal et à tel territoire dans un rayon de trente (30) milles du carré de la Place d'Armes, en la cité de Montréal, pourvu que le territoire ainsi délimité ne soit à aucun moment censé comprendre une partie quelconque des comtés de Beauharnois, de Huntingdon et de Châteauguay, et cette partie des comtés de Verchères et de Richelieu donnant sur le fleuve Saint-Laurent jusqu'à cinq (5) milles dudit fleuve; et la *Montreal Light, Heat and Power* convient de plus de ne vendre ni de distribuer, soit directement, soit indirectement, de la puissance ou de l'énergie électriques dans lesdits trois comtés de Beauharnois, Huntingdon et Châteauguay.

(*b*) Chacune des parties aux présentes convient aussi de s'aider réciproquement à se procurer le droit de chemin nécessaire pour le passage des lignes de transmission directes sur leur territoire réciproque, tel que délimité ci-dessus et facilitera à l'autre partie le passage de cette ligne ou de ces lignes de transmission.

11. Le présent contrat liera les deux parties aux présentes dès sa souscription et demeurera en vigueur jusqu'au vingt-troisième (23e) jour de juin deux mil trois (2003).

12. La *Montreal Light, Heat and Power* aura droit à tout moment avant l'expiration d'un avis écrit de trente (30) jours transmis à la Compagnie, après la fin du présent contrat, d'enlever de la propriété de la Compagnie toutes les installations ou tout l'outillage que peut avoir aménagés la *Montreal Light, Heat and Power* pour la vente ou le mesurage de la puissance stipulée aux présentes.

13. Tout avis que l'une ou l'autre des parties est tenue aux termes des présentes de communiquer à l'autre partie devra être transmis par lettre recommandée à l'adresse ou aux adresses que chacune des parties peut de temps en temps faire savoir à l'autre partie. Chacune des parties convient de se communiquer réciproquement leur adresse.

14. Le présent contrat s'étendra aux successeurs et ayants cause des parties aux présentes qu'il liera, et prendra effet à leur avantage.

15. La Compagnie stipule et convient avec la *Montreal Light, Heat and Power* que, si à quelque moment que ce soit pendant la durée du présent contrat la Compagnie hypothèque, grève ou engage l'un quelconque de ses droits ou de ses biens immobiliers nécessaires à l'aménagement de la puissance ou de l'énergie, ou toute partie de ces biens ou de ces droits, dans le dessein de se procurer des obligations, des titres ou d'autres valeurs semblables, toute semblable hypothèque, charge ou affectation sera explicitement subordonnée à toutes stipulations, engagements et obligations de la part de la Compagnie aux termes du présent contrat et devra stipuler que toute vente des biens ou des droits ou d'une partie des biens ou des droits ainsi hypothéqués sera subordonnée aux obligations de la Compagnie aux termes du présent contrat, et que les biens hypothéqués ne seront pas vendues sauf à un acheteur qui conviendra par écrit avec la *Montreal Light, Heat and Power* de prendre à sa charge et de remplir les obligations de la Compagnie aux termes du présent contrat et à se substituer sous tous les rapports à la Compagnie aux termes des présentes; et il est convenu que toutes lesdites dispositions constitueront les conditions de tout contrat ayant pour effet d'hypothéquer, de grever ou d'engager les biens immobiliers ou les droits de la Compagnie nécessaires à l'aménagement de la puissance ou de l'énergie, ou toute partie de ces biens mobiliers ou de ces droits, et y constitueront des stipulations en faveur et à l'avantage de la *Montreal Light, Heat and Power.*

La Compagnie, de plus, convient par écrit avec la *Montreal Light, Heat and Power* de ne pas céder, sauf par voie d'hypothèque, nantissement ou engagement le bail emphytéotique du 23 juin 1928 que lui a consenti le gouvernement de la province de Québec, ni transporter l'une quelconque de ses usines ou l'un quelconque de ses biens immeubles nécessaires à l'aménagement de la puissance ou de l'énergie sauf à un cessionnaire ou bénéficiaire qui devra convenir par écrit avec la *Montreal Light, Heat and Power* de prendre à sa charge et de remplir les obligations de la Compagnie aux termes du présent contrat et de se substituer sous tous les rapports à la Compagnie aux termes des présentes.

16. La Compagnie convient par écrit avec la *Montreal Light, Heat and Power,* advenant le cas où pendant la durée du présent contrat, la Compagnie vendait de la puissance et de l'énergie électriques de son usine hydro-électrique à Beauharnois à la Commission d'énergie hydroélectrique d'Ontario, à des conditions plus avantageuses à cette Commission que celles consenties aux termes des présentes à la *Montreal Light, Heat and Power*, la Compagnie modifiera les conditions accordées aux termes des présentes à la *Montreal Light, Heat and Power,* pour qu'à l'avenir elles ne soient pas moins avantageuses que celles ainsi accordées à ladite Commission, pour des quantités comparables d'énergie électrique provenant de la même usine d'énergie.

17. Le présent contrat est substitué au contrat du trois décembre 1929, intervenu entre les parties aux présentes lequel est par les présentes résolu et annulé.

En foi de quoi la *Montreal Light, Heat and Power* et la Compagnie ont fait souscrire ce contrat à Montréal, y ont apposé leur sceau corporatif et le seing des employés dûment autorisés à cet effet aux jour, mois et année susdits.

MONTREAL LIGHT, HEAT & POWER CONSOLIDATED,

Le vice-président,
(Signé) J. S. NORRIS.
(Sceau).

Le secrétaire adjoint,
(Signé) W. H. SPENCER,
(Sceau).

BEAUHARNOIS LIGHT, HEAT & POWER COMPANY

Le vice-président,
(Signé) R. A. C. HENRY.
(Sceau).

Le secrétaire,
(Signé) HUGH B. GRIFFITH.
(Sceau).

Signé, scellé et livré
En présence de:
(Signé) P. C. DRAKE
(Signé) BRUCHEOR

Signé, scellé et livré
En présence de:
CLARENCE ARNOLD

Le présent contrat intervenu le dix-neuf novembre 1930, entre: la *Beauharnois Power Corporation Limited*, ci-après appelée "la garante", partie de première part, et la *Montreal Light, Heat and Power Consolidated*, partie de seconde part.

Attendu que le présent contrat est destiné à compléter un contrat (ci-après appelé le contrat d'énergie) du 19 novembre 1930 intervenu entre la *Beauharnois Light, Heat and Power Company* (ci-après appelée la Compagnie d'énergie), d'une part, et ladite *Montreal Light, Heat and Power Consolidated*, d'autre part, par lequel ladite Compagnie d'énergie est convenue de fournir de la puissance et de l'énergie électriques à ladite *Montreal Light, Heat and Power Consolidated* jusqu'à concurrence de deux cent mille (200,000) chevaux (H.P.), aux termes dudit contrat d'énergie;

Et attendu que ladite *Montreal Light, Heat and Power Consolidated* a conclu ledit contrat d'énergie à la demande de la garante et à condition que celle-ci en garantisse la parfaite exécution par ladite Compagnie d'énergie;

A ces causes, ladite garante convient par les présentes avec la *Montreal Light, Heat and Power Consolidated* d'assurer l'exécution par la Compagnie d'énergie de temps à autre et à tout moment de l'intégralité de ses conventions, engagements et obligations aux termes dudit contrat d'énergie et, au cas où la Compagnie d'énergie ferait défaut de quelque manière que ce soit de remplir les conventions, engagements et obligations qu'elle a contractées envers la *Montreal Light, Heat and Power Consolidated* aux termes dudit contrat d'énergie, la garante les remplira ou les fera remplir à tous égards dans la pleine mesure où elle le ferait si elle avait été partie audit contrat d'énergie à la place de la Compagnie d'énergie.

La garante et la *Montreal Light, Heat and Power Consolidated* conviennent en outre que la *Montreal Light, Heat and Power Consolidated* peut à tout moment convenir avec la Compagnie d'énergie de modifier les conditions dudit contrat d'énergie avec la Compagnie d'énergie ou prendre ou recevoir de la Compagnie d'énergie toute garantie quelconque pour assurer l'exécution de ses conventions, engagements et obligations, ou lui accorder un délai, ou traiter avec elle de quelque manière que ce soit, sans libérer la garante de ses conventions, engagements et obligations contractés aux termes des présentes.

La garante se désiste de tout bénéfice de discussion.

Le présent contrat remplace le contrat du 3 décembre 1929 intervenu entre les parties aux présentes, lequel est par les présentes résolu et annulé.

En foi de quoi la susdite garante a apposé aux présentes son sceau corporatif à Montréal le 19e jour de novembre 1930.

BEAUHARNOIS POWER CORPORATION, LIMITED,

Le vice-président et directeur général,
(Signé) R. A. C. HENRY.

Le secrêtaire,
(Signé) HUGH B. GRIFFITH
1620, University Tower,

Montréal, le 19 novembre 1930.

Montreal Light, Heat and Power Consolidated,
Montréal, P.Q.

MESSIEURS,—En signant aujourd'hui le contrat passé entre nous par lequel nous nous engageons à vous vendre et à vous livrer deux cent mille chevaux (200,000 H.P.) de puissance et d'énergie électriques, il est entendu qu'au cas où, en raison de circonstances imprévues, vous ne puissiez prendre et utiliser la totalité ou une partie quelconque des quantités de puissance et d'énergie électriques stipulées aux articles 1 (*g*) et 1 (*h*) dudit contrat et que vous nous en fassiez tenir par écrit un avis ou des avis au moins douze mois avant les dates fixées audits articles 1 (*g*) et 1 (*h*), respectivement, pour le commencement de la

livraison desdites quantités de puissance et d'énergie électriques, vous serez libérés, jusqu'à concurrence de la quantité stipulée audit avis ou auxdits avis, de l'obligation que vous impose ledit contrat de prendre et de payer lesdites quantités de puissance et d'énergie électriques.

Il est aussi convenu que si nous pouvons vendre à d'autres le tout ou partie des quantités de puissance et d'énergie électriques stipulées aux dits articles 1 (*g*) et 1 (*h*), et que nous vous fassions tenir un ou plusieurs avis de notre intention de vendre à ces tiers, par écrit et au moins douze mois avant les dates ci-haut établies auxdits articles 1 (*g*) et 1 (*h*) respectivement, nous deviendrons, alors et dans la mesure qui pourrait être indiquée dans cet avis ou ces avis, dégagés de notre obligation contractée en vertu dudit contrat à l'effet de tenir à votre disposition et de vous livrer lesdites quantités de puissance et d'énergie électriques.

Si toutefois en aucun temps dorénavant vous nous donnez avis par écrit que vous vous proposez définitivement de prendre et d acquitter les quantités de puissance et d'énergie électriques stipulées aux articles 1 (*g*) et 1 (*h*) ou une partie de ces quantités. alors et dans la mesure qui peut être établie dans cet avis et à l'effet que lesdites quantités de puissance et d'énergie électriques n'ont pas été vendues à des tiers selon la teneur de cette lettre. lesdites obligations liant les deux parties entreront en pleine vigueur et seront de plein effet et ne pourront plus par la suite subir l'atteinte conformément aux termes précités de cette lettre.

Bien à vous,

BEAUHARNOIS LIGHT, HEAT AND POWER COMPANY.

Vice-président,
(signé) R. A. C. Henry.

Secrétaire,
(signé) Hugh B. Griffith.

Nous approuvons ce qui précède:

MONTREAL LIGHT, HEAT AND POWER CONSOLIDATED.

Vice-président,
(signé) J. S. Norris.

Secrétaire adjoint,
(signé) W. H. Spencer.
1620, University, Tower,

Montréal, 19 novembre 1930.

Montreal Light, Heat and Power Consolidated,
Montréal, P.Q.

Cher Monsieur,

En signant aujourd'hui le contrat intervenu entre nous et relatif à la vente et à la livraison à vous-même de deux cent mille chevaux (200,000 h.p.) de puissance et d'énergie électriques, il est bien entendu que d'ici à ce que nous inaugurions la livraison à vous-même de cette force en conformité dudit contrat vous ferez le nécessaire pour nous prêter votre concours dans la préparation des plans, la construction de notre usine, et l'installation de notre outillage et ce en nous faisant bénéficier des conseils des membres de votre personnel d'ingénieurs chaque fois qu'il vous sera possible de le faire et quand les services de ces membres de votre personnel d'ingénieurs ne seront pas requis pour votre propre utilité.

En retour des services ainsi rendus nous convenons de vous verser deux cent quarante mille dollars ($240,000) à la date de notre première livraison de puissance en conformité dudit contrat, et une rémunération complémentaire de quarante mille dollars ($40,000) si nous commençons, et à la date où nous le ferons, à vous livrer la quantité complémentaire de puissance spécifiée à l'article 1 (*g*) dudit contrat, et, en sus, un supplément de quarante mille dollars ($40,000) si nous commençons, et à la date où nous le ferons, la livraison à vous-même de la quantité complémentaire de puissance stipulée à l'article 1 (*h*) dudit contrat.

Pour tous les services ainsi rendus, outre ceux des dirigeants de votre personnel d'ingénieurs, nous vous payerons aussi immédiatement, de temps à autre, les frais de voyage et autres déboursés effectués par les membres de votre personnel, et leur salaire pour le temps où ils rendront ces services, et en plus un supplément de cinquante pour cent de la somme desdits salaires.

BEAUHARNOIS LIGHT, HEAT AND POWER COMPANY,

Vice-président,
(signé) R. A. C. HENRY.

Secrétaire,
(signé) HUGH B. GRIFFITH.

Nous acceptons l'arrangement ci-dessus.

MONTREAL LIGHT, HEAT AND POWER CONSOLIDATED,

Vice-président,
(signé) J. S. NORRIS.

Secrétaire adjoint,
(signé) W. H. SPENCER.

C. P. No 504

Conseil Privé du Canada

A L'HOTEL DU GOUVERNEMENT A OTTAWA

Le mardi 1er mars 1932.

PRÉSENTS:

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN SON CONSEIL

Son Excellence le Gouverneur général en son conseil:

Attendu que les articles 1 et 2 du chapitre 19 des Statuts du Canada de 1931, disposent ce qui suit:

1. Sont par les présentes révoqués l'arrêté en conseil C.P. 422, daté du huitième jour de mars 1929, tel que modifié par l'arrêté en conseil C.P. 1081, daté du vingt-deuxième jour de juin 1929, et la convention entre la *Beauharnois Light, Heat and Power Company, Limited,* et Sa Majesté le Roi, en date du vingt-cinquième jour de juin 1929.

2. La *Beauharnois Light, Heat and Power Company, Limited,* ainsi que ses successeurs ou ayants droit, en tant qu'il peut être dans les limites de la compétence du Parlement, obtient par les présentes le droit de détourner du lac Saint-François une quantité maximum de 53,072 pieds cubes par seconde à même le débit du fleuve Saint-Laurent, laquelle doit être retournée au lac Saint-Louis et utilisée pour la production de l'énergie hydroélectrique entre ces deux endroits, de la manière, aux termes et conditions et avec les limitations et restrictions qui peuvent être prescrits par arrêté du Gouverneur en son conseil.

Et attendu que l'article 4 dudit chapitre 19 des Statuts du Canada de 1931 dispose que ladite loi entrera en vigueur le jour fixé par proclamation du Gouverneur en son conseil;

Et attendu que par proclamation du Gouverneur en son conseil le premier jour de mars 1932 a été fixé comme jour de l'entrée en vigueur de ladite loi, à savoir, le chapitre 19 des Statuts du Canada de 1931;

Et attendu que les articles 1 et 2 du chapitre 20 des Statuts du Canada de 1931 disposent que:

1. Le canal que construit actuellement la *Beauharnois Light, Heat and Power Company, Limited*, corps constitué sous le régime des lois de la province de Québec, entre le lac Saint-François et le lac Saint-Louis, sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent ou dans ou longeant ledit fleuve, et les ouvrages sur terre ou terres immergées, excavations, remblais, murs de soutènement, travaux de réfection, digues, écluses et autres ouvrages connexes audit canal, qui sont exécutés présentement ou le seront à l'avenir, sont par les présentes décrétés d'utilité publique pour le Canada.

2. Le Gouverneur en son conseil est par les présentes autorisé à rendre au besoin les arrêtés et à établir les règles ou règlements qui peuvent être jugés nécessaires ou utiles concernant tout détournement des eaux du fleuve Saint-Laurent par ladite compagnie ou se rattachant ou se rapportant à la protection des droits et intérêts primordiaux de la navigation dans et par ledit canal et les eaux communicatrices, et à rescinder, révoquer, modifier ou changer au besoin ces arrêtés, règles ou règlements ou d'autres qui peuvent exister.

Et attendu qu'il importe de prescrire de quelle manière, à quelles conditions et avec quelles restrictions et réserves la *Beauharnois Light, Heat and Power Company* devra exercer les droits à elle conférés par l'article 2 dudit chapitre 19 des Statuts du Canada de 1931;

Et attendu qu'il importe de plus de préparer des arrêtés, règles et règlements concernant le détournement des eaux du fleuve Saint-Laurent par ladite compagnie et se rattachant ou se rapportant à la protection des droits et intérêts primordiaux de la navigation dans et par ledit canal et les eaux communicatrices;

En conséquence il plaît à Son Excellence le Gouverneur en son conseil, sous l'empire du chapitre 19 des Statuts du Canada de 1931, qui dispose que le Gouverneur en son conseil peut prescrire de quelle manière, à quelles conditions, avec quelles réserves et restrictions, la *Beauharnois Light, Heat and Power Company* peut détourner 53,072 pieds cubes à la seconde du débit du fleuve Saint-Laurent pour le développement d'énergie hydroélectrique, et sous l'empire du chapitre 20 des Statuts du Canada de 1931, qui autorise le Gouverneur en son conseil à rendre des arrêtés, règles et règlements jugés nécessaires ou utiles par rapport audit détournement d'eau pour la protection des droits et intérêts pri-

mordiaux de la navigation, et à la recommandation du très honorable R. B. Bennett, premier ministre, d'arrêter et il est par les présentes arrêté ce qui suit:

1. Dans le présent arrêté du conseil, à moins que le contexte ne s'y oppose,

(1) "la Compagnie" signifie ladite *Beauharnois Light, Heat and Power Company,* corps constitué en vertu de la loi 2 Edouard VII (1902), chapitre 72, modifié par la loi 1 George V (1910), chapitre 77, et la loi 18 George V (1928), chapitre 113, et la loi 20 George V (1930), chapitre 136, des statuts de la législature de la province de Québec, ses successeurs ou ayants cause.

(2) "ouvrages" signifient le canal que la Compagnie construit actuellement ou doit construire et les ouvrages hydrauliques et hydroélectriques sur des terres ou des terres submergées, les excavations, les remblais, les murs, les ponts, les ouvrages de soutènement, les ouvrages et les barrages de correction, de contrôle, de compensation et de régularisation, les vannes, les portes d'écluse et autres voies d'eau, les écluses et tous les autres ouvrages et barrages qui se rattachent audit canal, ou qui en dépendent, maintenant construits ou qui seront construits dorénavant par la Compagnie.

(3) "Ministre" signifie le ministre des Chemins de fer et Canaux.

(4) "Sa Majesté" signifie Sa Majesté au titre du Dominion du Canada.

2. Que l'amélioration de la navigation intérieure par la construction d'un canal maritime actuellement en cours, à partir du lac Supérieur jusqu'à la mer, par voie des Grands lacs et des cours d'eau les reliant et en partie dans le Saint-Laurent et au-delà ou en bordure du Saint-Laurent, exige que le canal actuellement en voie de construction ou qui doit être construit par la Compagnie puisse être utilisé pour la navigation par les navires dont les dimensions et le tirant d'eau leur permettront de faire usage du canal maritime de Welland, à son achèvement.

3. Que le ou avant le quinzième jour d'avril 1932, la Compagnie soumettra au ministre pour l'approbation du Gouverneur en son conseil, les plans et descriptions des emplacements des ouvrages, et les plans d'ensemble et ou les descriptions des ouvrages construits ou qui doivent être construits, tous sous une forme agréable au ministre.

4. Que la Compagnie de temps à autre pendant la construction des ouvrages soumettra à l'approbation du ministre tels plans de construction en détail et/ou les descriptions en détail des ouvrages ou de partie de tels ouvrages et de tels programmes de construction que le ministre peut exiger et obtenir son consentement écrit relativement à tels ouvrages.

5. Que la Compagnie, avant de modifier de quelque façon les emplacements ou les plans d'ensemble et/ou les descriptions des ouvrages approuvés par le Gouverneur en son conseil en vertu des dispositions du paragraphe 3, ou les ouvrages construits ou en voie de construction conformément à telles dispositions, soumettra au ministre des plans et/ou des descriptions de toute semblable modification projetée qu'elle fera approuver par le Gouverneur en son conseil.

6. Que la pleine consécration des droits et intérêts promordiaux de la navigation régira le règlement de toute question susceptible de surgir de toute approbation du ministre ou du Gouverneur en son conseil.

7. Que les ouvrages de la Compagnie susceptible d'être approuvés, tel que susdit, ou qui peuvent être ainsi approuvés désormais, seront conçus, exécutés et exploités de manière à ne pas relever en aucun temps le niveau d'eau normal du fleuve Saint-Laurent en amont de la frontière internationale, ou à ne pas contrevenir à aucun égard aux articles du traité des eaux limitrophes de 1909, ou du traité de Washington de 1871.

8. Que les ouvrages seront situés, exécutés et exploités par la Compagnie conformément aux droits et intérêts primordiaux de la navigation dans le fleuve Saint-Laurent tels que précisés par arrêté du Gouverneur en son conseil; et la dérivation de l'eau du fleuve Saint-Laurent pour les fins de l'énergie par la Compagnie ne dépassera en aucun temps la quantité maximum approuvée par le parlement du Canada.

9. Que, nonobstant toute sanction comme susdit, le ministre peut à tout moment où il en sera autorisé par le Gouverneur en son conseil—

(1) ordonner tous compléments, améliorations ou changements par substitution ou modifications ou déplacement des ouvrages effectués ou en cours ou prévus ou requis de la Compagnie en conséquence de cette sanction, et,

(2) Exiger que la Compagnie construise et entretienne les ouvrages de correction, de contrôle ou autres que le ministre pourra juger nécessaires pour conserver, restaurer ou maintenir la navigation sur le fleuve St-Laurent, et peut de temps à autre exiger de la Compagnie qu'elle effectue ces changements ou modifications à ces ouvrages ou qu'elle les déplace en tout ou en partie, ou qu'elle les remplace par d'autres ouvrages selon qu'il pourra le juger nécessaire aux fins susdites, et la Compagnie devra accepter, observer et exécuter toutes ordonnances et exigences aux termes en vertu des clauses (1) et (2) du présent paragraphe.

10. Que la Compagnie devra construire, et, subordonnément aux dispositions du paragraphe 14, entretenir ledit canal de manière à lui donner une largeur absolue de 600 pieds au fond, une profondeur de 27 pieds à l'étiage et de manière à ne pas dépasser une moyenne de vélocité du régime des eaux de 2.25 pieds par seconde, quelle que soit la forme que prend l'exploitation.

11. Que le rayon de la courbure dudit canal ne devra pas être inférieur à 5,000 pieds et que l'un des remblais formera un prisme sur la rive nord du canal. La Compagnie devra construire et, subordonnément aux dispositions du paragraphe 14, entretenir les remblais, murs, barrages de régularisation, de contrôle et autres, et ouvrages de soutènement selon un modèle approuvé par le Gouverneur en son conseil; et tout revêtement de défense sera construit tel qu'il plaira au ministre d'exiger pour la conservation des talus des remblais du canal, tel qu'indiqué dans les plans approuvés, lorsque le canal est utilisé pour les fins de la navigation.

12. Que la Compagnie devra immédiatement céder et transporter à Sa Majesté ledit canal et tous terrains et ouvrages de la Compagnie que le Gouverneur en son conseil jugera nécessaires ou utiles au maintien et à l'amélioration de la navigation au moyen dudit canal et pour l'entretien et l'exploitation de ce canal aux fins de navigation entre le lac St-François et le lac St-Louis sans autre indemnisation ou rétribution que les assujétissements, droits de servitude ou autres droits que Sa Majesté accordera à la Compagnie tel que prévu ci-après dans le présent paragraphe; mais cependant l'usine génératrice, le bief d'amont, et le bief d'aval de la Compagnie, et tous autres terrains et ouvrages appartenant à la Compagnie ou nécessaires à la Compagnie pour la production de l'énergie hydroélectrique ou pour toute extension de cette production qui sont situés en aval de l'endroit où les écluses dont il est fait mention au paragraphe 13, lorsqu'elles seront construites, seront reliées audit canal, ainsi que les terrains et ouvrages de la Compagnie situés en amont de cet endroit et au delà de 240 pieds en dehors de la ligne des hautes eaux sur les remblais du canal, seront exclus de ce transport à Sa Majesté; de plus, la Compagnie peut exclure de ce transport tous terrains, droits de servitude ou assujétissements que la Compagnie, en vertu de toute convention ou obligation présente, peut être obligée de céder aux fins d'autoriser toute corporation ou compagnie à construire et maintenir ses lignes

de transmission, de télégraphe ou de téléphone au-dessus ou en croisement dudit canal; et de plus, en considération de ce transport à Sa Majesté la Compagnie recevra de Sa Majesté la pleine jouissance des assujétissements, droits de servitude ou autres droits, au sujet ou sous le rapport des terrains et ouvrages ainsi transportés à Sa Majesté qui seront raisonnablement suffisants pour permettre à la Compagnie au moyen dudit canal d'utiliser les eaux du fleuve Saint-Laurent tel qu'elle est maintenant ou pourra être à l'avenir autorisée à dériver et utiliser pour le développement de l'énergie hydroélectrique entre le lac St-François et le lac St-Louis, y compris le droit d'élargir, creuser de nouveau ou améliorer davantage ledit canal et d'utiliser les matériaux d'excavation sur le territoire de la Compagnie au delà des remblais du canal au moyen de conduites posées le long des remblais du canal ou en travers, ou autrement, à la discrétion du ministre, la Compagnie sera obligée de se porter garante de tous dommages causés en ce faisant auxdits ouvrages; et de plus, la Compagnie ne devra aucunement faire obstacle à la navigation dans ledit canal.

13. Au cas où le Gouverneur en son conseil décide de construire des écluses et ouvrages accessoires en vue de relier le lac Saint-Louis au bief du canal à fins de navigation, Sa Majesté aura le droit, par le ministère de ses entrepreneurs, employés ou agents, de pénétrer dans toute portion du territoire, des bâtiments, de la propriété, ou des ouvrages de la Compagnie qui peuvent être nécessaires pour les fins de cette construction, et pour l'utilisation et l'entretien de ces écluses et ouvrages accessoires lors de leur achèvement et de s'en approprier l'usage, et la Compagnie devra transporter ou transmettre à Sa Majesté, libre de tous frais ou obstacle, le titre à telle partie du territoire nécessaire et suffisamment étendu pour servir d'emplacement à ces écluses et ouvrages accessoires, et nulle réclamation d'indemnité quelconque pour perte ou nuisance apportée aux travaux, opérations, installations ou distributions de l'énergie ne sera présentée par la Compagnie par suite de la construction par Sa Majesté d'ouvrages temporaires ou permanents, pour l'amélioration de la navigation dans le canal susdit.

14. Que tous les ouvrages de la Compagnie y compris les substructures pour les travées mobiles mentionnées au paragraphe 18, seront maintenues en bon état par la Compagnie jusqu'à ce que le Gouverneur en son conseil déclare que le droit public à la navigation existe dans et le long dudit canal tel que prévu au paragraphe 15, et ci-après les frais et les dépenses entraînés pour le maintien en bon état dudit canal et des autres ouvrages transportés ou transmis à Sa Majesté en vertu du paragraphe 12, afin que le canal susdit et toute partie de celui-ci soit constamment disponible pour fins de navigations, seront supportés par quote-parts égales et acquittés annuellement par Sa Majesté et par la Compagnie.

15. Que, à quelque moment que le Gouverneur en son conseil déclarera ainsi, le droit public à la navigation dans et le long dudit canal ou toute partie de celui-ci existera ci-après dans la même mesure et de la même manière que prévues dans le cas du canal maritime Welland; et ci-après la Compagnie fournira, maintiendra et exploitera, à la satisfaction du Gouverneur en son conseil et lorsque celui-ci l'exigera, tous les accessoires à la navigation devenus nécessaires par suite des ouvrages de la Compagnie; et la Compagnie se soumettra à tous les arrêtés, règles et règlements concernant l'exploitation des ouvrages de la Compagnie, pouvant être établis par le Gouverneur en son conseil pour la protection de la navigation.

16. Que la Compagnie accordera à Sa Majesté sans indemnité des emplacements pour tous les accessoires à la navigation, autres que ceux cités au paragraphe 15, selon que peut l'exiger le ministre pour l'usage et la commodité des navires utilisant le canal susdit ainsi que pour les quais publics, et la Compa-

gnie gardera et maintiendra lesdits emplacements libres de tout obstacle, et elle accordera à Sa Majesté et à ses agents en tout temps libre accès aux emplacements susdits.

17. Que la Compagnie fournira et livrera sans frais aux endroits pouvant être désignés par le ministre, de l'énergie électrique en quantité suffisante et appropriée pour l'exploitation, la réparation, l'éclairage et le maintien du canal et des ouvrages accessoires jusqu'à concurrence de, mais ne dépassant pas 3,500 H.P., et, en cas de besoin d'énergie supplémentaire, la Compagnie la fournira à un taux ne devant pas dépasser celui payé par le client jouissant du taux contractuel le plus bas consenti par la Compagnie.

18. Que la Compagnie fournira, exploitera, maintiendra et éclairera tous les ponts sur le canal à la satisfaction du Gouverneur en son conseil, étant entendu que tous les ponts de chemins de fer sur le canal susdit seront autorisés par la Commission des chemins de fer du Canada tel que stipulé à l'article 248 de la Loi des chemins de fer, mais que la Compagnie peut installer au début des travées fixes mais munies de substructures assez considérables et pouvant loger des travées mobiles semblables à celles utilisées sur les biefs du canal maritime Welland, et, quand, de l'avis du Gouverneur en son conseil, le canal susdit deviendra nécessaire à la navigation, la Compagnie à la demande du ministre et à ses propres frais, enlèvera les travées fixes, et le ministre pourra, aux frais de Sa Majesté, faire installer des travées mobiles sur les substructures susdites. Lesdites travées mobiles appartiendront à Sa Majesté et seront maintenues par elle et, lorsque la chose sera nécessaire, elles seront remplacées par elle, mais les travées mobiles susdites seront exploitées aux frais de la Compagnie.

19. Les ouvrages de la Compagnie seront construits par celle-ci conformément aux plans et descriptions qui ont été approuvés ainsi qu'il est dit ci-dessus et à la satisfaction d'un ingénieur ou d'ingénieurs autorisés à cette fin par le ministre, et la décision dudit ingénieur ou desdits ingénieurs sera définitive et concluante sur toutes les questions qui pourront surgir par rapport à ces travaux.

20. La Compagnie sera tenue, aux époques, de la façon, dans la forme et suivant les étalonnages que prescrira le ministre ou son représentant autorisé,
- (1) de tenir un registre du débit du fleuve Saint-Laurent ou de ses eaux;
- (2) de calibrer ou faire calibrer ses turbines, vannes, canaux ou autres passages d'eau; et
- (3) de fournir au ministre des copies certifiées conformes de ses registres de débit et d'exploitation.

21. Le ministre ou son représentant autorisé aura en tout temps
- (1) libre accès aux ouvrages de la Compagnie;
- (2) le contrôle du fonctionnement des canaux compensateurs ou régulateurs, faisant partie des ouvrages de la Compagnie, en quelque lieu qu'ils soient situés;
- (3) Le droit de mesurer le débit des différents canaux, turbines, vannes ou autres passages d'eau faisant partie des ouvrages de la Compagnie;
- (4) le contrôle de l'ouverture et de la fermeture des vannes des barrages de contrôle; et
- (5) le droit de régler le débit de l'eau dans l'intérêt de la navigation.

22. La Compagnie dressera et remettra au ministère, après l'achèvement des ouvrages projetés, les tracés généraux et détaillés complets de toutes les parties desdits ouvrages terminés que pourra exiger le ministre ou son représentant. Ces plans indiqueront toutes les dimensions, la nature des matériaux et autres détails pertinents et ils seront dressés sur de la toile à calquer et porteront les titres, en-têtes et cotes appropriés.

23. Au cas où des ouvrages de correction, de contrôle ou de quelque autre sorte deviendraient nécessaires, de l'avis du ministre, dans l'intérêt de la navigation à cause de l'agitation des eaux du fleuve en aval de la section de Soulanges causée par l'aménagement de ladite section pour la production de l'énergie hydroélectrique, la Compagnie paiera la proportion du coût desdits ouvrages que prescrira le Gouverneur en son conseil.

24. La Compagnie n'aura pas le droit de réclamer et s'interdira de réclamer:

(1) des dommages-intérêts, un dédommagement ou une indemnité de perte de biens au cas où des ouvrages de correction, de contrôle ou de quelque autre sorte construits en vertu des dispositions ci-dessus constitueraient un obstacle à l'amélioration future de la navigation et qu'il faudrait les faire disparaître, ou

(2) des dommages-intérêts ou un dédommagement au cas où les ouvrages ou une partie quelconque des ouvrages ne seraient plus nécessaires pour les fins auxquelles ils étaient destinés et seraient employés à d'autres fins approuvées, ou

(3) des dommages-intérêts ou un dédommagement au cas où il serait constaté que les ouvrages ou des choses qu'on ordonne à la Compagnie de faire ou qu'on exige qu'elle fasse, en vertu des dispositions de l'alinéa 9 ou de tout autre paragraphe du présent décret, sont défectueux ou insuffisants pour les fins projetées.

25. La Compagnie munira son usine génératrice de vannes pouvant laisser écouler 53,072 pieds cubes seconde d'eau dans les conditions les plus défavorables des niveaux d'amont et d'aval pouvant être prévues, et à la satisfaction du ministre.

26. (1) Que si les tribunaux décident que Sa Majesté détient des droits de propriété sur les eaux du fleuve Saint-Laurent ou le droit d'usage ou le droit d'en octroyer l'usage aux fins de développement de puissance hydroélectrique par le détournement de ces eaux, chose autorisée par la première loi du parlement canadien susmentionnée, alors et en cette occurrence la Compagnie versera de ce chef à Sa Majesté telle indemnité sous forme de loyer annuel selon que le Gouverneur en son conseil en décidera de temps à autre, et se conformera à tous arrêtés, règles et règlements que pourra édicter le Gouverneur en son conseil au sujet des loyers à verser à Sa Majesté, de la vente de ladite puissance, de la réglementation de son prix et de l'une quelconque des autres questions ou de toutes ces dernières qui font l'objet de la Loi des forces hydrauliques du Canada ou des lois modificatrices ou qui en découlent.

(2) Que s'il est décidé par les tribunaux que le Parlement du Canada a juridiction législative sur l'usage ou ce qui a trait à l'usage des eaux du fleuve Saint-Laurent aux fins de développement de la puissance hydroélectrique par le détournement desdites eaux, chose autorisée par la première loi du parlement canadien susmentionnée, alors et en cette occurrence la Compagnie devra se conformer à tous arrêtés, règles et règlements que peut édicter le Gouverneur en son conseil à propos de la vente de cette puissance, de la réglementation du prix et de toutes les autres questions ou de l'une quelconque de celles-ci qui font l'objet de la Loi des forces hydrauliques du Canada ou des lois modificatrices ou qui en découlent.

27. Que la Compagnie devra compléter ses ouvrages approuvés dans les cinq ans de la date de cet arrêté du conseil.

28. Que la Compagnie devra dédommager le gouvernement fédéral et le tenir à l'abri de toutes réclamations de tiers, advenant que la construction des ouvrages lèse des droits préexistants en amont, en aval ou dans les limites de la

zone des ouvrages projetés. La Compagnie sera responsable et assurera la compensation de tous dommages qui pourraient être occasionnés par ses ouvrages à d'autres compagnies ou personnes possédant ou exploitant de l'énergie hydraulique sur le fleuve Saint-Laurent, le lac Saint-François compris, et la Compagnie devra fixer, acquitter et réparer pleinement les dommages réclamés par les riverains et autres personnes pouvant subir des pertes ou des dommages par suite de la construction desdits ouvrages ou des ouvrages de correction, de contrôle ou autres que la Compagnie peut être requise de construire et d'entretenir aux fins de rétablir et de maintenir la navigation du fleuve Saint-Laurent.

29. Que la Compagnie devra sans retard assurer la souscription par la province de Québec d'un contrat avec Sa Majesté et à la satisfaction du Gouverneur en son conseil, en vertu duquel la province garantira et conviendra que si une partie ou des parties desdits ouvrages approuvés deviennent la propriété de la province, alors et en l'occurrence si ces ouvrages ne sont pas parachevés, la province ne sera aucunement tenue envers Sa Majesté de parachever ces ouvrages, mais, que ces usines soient ou non achevées, la province sera libre de remettre à Sa Majesté telle ou telles parties desdits ouvrages approuvés devenus la propriété de la province, ou d'entretenir ou de faire entretenir ces ouvrages en bon état et de telle façon que les facilités de navigation dans, sur et par ledit canal ne soient pas moindres que quand cette ou ces parties desdits ouvrages approuvés sont devenues la propriété de la province, et que la province ne fera rien qui nuise en quoi que ce soit ou cause quelque dommage à la navigation dans et par ledit canal ou à l'usage de ces facilités; Toutefois, s'il arrivait que la province en cette occurrence n'exploitât pas ou que la province cessât d'exploiter cette ou ces parties desdits ouvrages approuvés pour la production de l'énergie hydroélectrique ou autre puissance, elle ne sera pas tenue d'entretenir et de réparer aucune partie desdits ouvrages mais elle permettra à Sa Majesté d'avoir plein accès à tous terrains, ouvrages ou propriétés quelconques en possession ou placés sous la régie de la province aux fins d'entretenir lesdits ouvrages ou l'une quelconque de leurs parties dans un état convenable.

30. Que si la Compagnie omet d'observer ou de remplir l'une quelconque des dispositions ou des conditions contenues dans les présentes, ou de commencer et de compléter et ensuite d'entretenir, de réparer et d'exploiter lesdits ouvrages et choses qui peuvent être approuvés, ordonnés ou exigés par le Gouverneur en son conseil en vertu des présentes, ou en vertu de toute autre autorité à cet égard, le Gouverneur en son conseil peut, par un avis donné par écrit spécifiant d'une manière générale les détails de ladite omission, exiger une observation et une exécution pleine et complète à cet égard, dans un délai fixé dans ledit avis, et peut stipuler les délais respectifs où l'observation et l'accomplissement des dispositions et conditions contenues dans les présentes et l'exécution desdits travaux et choses devront commencer, s'exécuter et se continuer, et la manière dont ils devront être faits, et si ledit avis n'est pas suivi dans le délai ou dans l'un des délais respectifs ainsi spécifiés, Sa Majesté peut concurremment, séparément ou successivement,

(1) acquérir et exploiter la totalité ou une partie quelconque des ouvrages de la Compagnie et des terrains s'y rattachant qui ne sont pas compris dans les actes de transport de propriété faits ou à faire en faveur de Sa Majesté conformément aux dispositions des paragraphes 12, 13 et 16, quitte à dédommager la Compagnie de la valeur desdits biens telle que déterminée par la cour de l'Echiquier du Canada, mais ledit dédommagement ne comprendra aucune allocation pour confiscation ou pour les droits et privilèges accordés à la Compagnie par lesdites lois mentionnées ou par toute loi future du parlement canadien;

(2) commencer et compléter ou entretenir et réparer la totalité ou une partie quelconque desdits ouvrages et choses et en recouvrer le plein

prix de la Compagnie, par poursuite devant la cour de l'Echiquier du Canada, comme pour une dette due par la Compagnie à la Couronne au titre du Dominion;

(3) rescinder le présent arrêté en conseil;

et tous et chacun des recours spécifiés aux clauses (1), (2) et (3) du présent paragraphe seront additionnels et ne devront pas porter préjudice aux autres recours que Sa Majesté pourra exercer sur les lieux, ni à l'une quelconque ou à l'ensemble des procédures que la Couronne pourra prendre devant les tribunaux. Aucune action par Sa Majesté en exécution du présent paragraphe ne sera considérée comme une violation des droits de la Compagnie.

31. Que la Compagnie ne fera aucune cession de ses ouvrages ou de ses droits en vertu desdites lois mentionnées et/ou en vertu du présent arrêté du Conseil, sans en avoir au préalable obtenu l'autorisation du Gouverneur en son conseil; et si la Compagnie effectue une telle cession sans ladite approbation, Sa Majesté peut prendre et exploiter les ouvrages de la Compagnie, en totalité ou en partie, sans dédommagement; mais une cession par la Compagnie à un ou des fiduciaires comme garantie pour une ou des émissions de ses obligations ne sera pas considérée comme une cession aux termes du présent paragraphe.

32. Que tout pouvoir, droit, autorisation ou privilège législatif, exécutif ou de propriétaire présentement dévolu ou qui à l'avenir sera dévolu à Sa Majesté, au Parlement du Canada, au Gouverneur en son conseil ou à tout ministre ou fonctionnaire du gouvernement fédéral respectivement, ne subira pas de préjudice ni de diminution du fait des pouvoirs, droits, autorisations et privilèges réservés à Sa Majesté par les dispositions précédentes du présent arrêté du Conseil ou par le contrat passé avec la Compagnie incorporant ses conditions, tel que prévu au paragraphe 34, et pourra s'exercer parallèlement, par substitution ou par surcroît.

33. Que rien, dans le présent arrêté en conseil, ne sera censé affecter les droits qui peuvent appartenir à la province de Québec sur ou concernant l'emploi des eaux du fleuve Saint-Laurent pour le développement de la force hydro-électrique.

34. Que le présent arrêté en conseil aura pleine force et plein effet dès la souscription d'un contrat entre Sa Majesté et la Compagnie incorporant les conditions du présent arrêté, et ledit contrat portera la même date que celle dudit arrêté en conseil.

Le greffier adjoint du Conseil privé,

G. G. KEZAR.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Rhodes:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Ralston; et sur l'amendement de M. Gardiner audit amendement;

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Reid.

La Chambre s'ajourne alors à 10.46 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,

Orateur.

No 51

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 19 AVRIL 1932

PRIÈRES.

M. Bury, du comité du Règlement présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a pris en considération la suspension des paragraphes "1" et "(A)3" de l'article 95 du Règlement en tant qu'ils s'appliquent à la pétition de Arthur Cyril Boyce et autres, d'Ottawa, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une Loi constituant en corporation la *Lake of the Woods International Bridge Company.*

Les dépositions et observations faites au nom des pétitionnaires indiquent que plusieurs annonces ont déjà paru dans la Gazette officielle du Canada et dans le *Rainy River Record,* et que les avis nécessaires ont été adressés par lettre recommandée au Secrétaire provincial de l'Ontario et au Greffier de la Municipalité de Rainy River. Il ne fut fait aucun commentaire contre le projet.

Votre Comité recommande donc que lesdits paragraphes "1" et "(A)3" de l'article 95 du Règlement soient suspendus en ce qui concerne cette pétition, et que l'amende de $100.00 ne soit pas imposée.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Bury, ledit rapport est agréé.

Sur motion de M. Stinson appuyé par M. Arthurs (Port-Arthur-Thunder-Bay), résolu,—Que pour le reste de la session, tous les bills privés prêts pour être présentés, soient lus la première et la deuxième fois et référés de suite; et aussi, que la règle 105, concernant l'affichage de tous les bills privés référés aux comités soit suspendue.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Mémoire du sous-ministre des Postes, et copie de lettre circulaire, P.S B. No 196, en date du 11 avril 1932, émis par le ministère des Postes concernant les heures de travail et l'élimination de la paye pour temps supplémentaire.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre tout membre du gouvernement et tout fonctionnaire du ministère des Travaux publics ou du ministère du Travail ou toute personne de la province de la Nouvelle-Ecosse, avec une copie des bordereaux de salaires, et un relevé des montants dépensés, relativement aux réparations de brise-lames et aux améliorations du port à Margaree, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, durant les années 1930 et 1931.

M. Heenan, appuyé par M. Beaubien, du consentement de la Chambre présente un Bill No 46, Loi constituant en corporation la *Lake of the Woods International Bridge Company*, lequel est lu la première et la deuxième fois et référé au comité des Bills privés.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 447, du 19 avril 1932: Gilbert's Cove, N.-E., nouveau quai, terre achetée de Bernard N. Melanson pour $800.

Arrêté en Conseil, C.P. 817, du 19 avril 1932: autorisant des réductions de montants de certaines listes et augmentant les sommes dans certaines autres listes dans la province du Nouveau-Brunswick.

Arrêté en Conseil, C.P. 863, du 19 avril 1932: autorisant le paiement à la province de la Colombie-Britannique de $51,153.88 pour soulagement direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 864, du 19 avril 1932: autorisant le paiement à la province de la Saskatchewan, de $1,755.62 pour soulagement direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 865, du 19 avril 1932: autorisant le paiement à la province de l'Alberta de $350.57 pour soulagement direct et $11,890.57 pour travaux publics et entreprises.

Arrêté en Conseil, C.P. 866, du 19 avril 1932: autorisant le paiement à la province de l'Alberta de $32,368.99 pour travaux publics et entreprises

Arrêté en Conseil, C.P. 867, du 19 avril 1932: autorisant le paiement à la province du Nouveau-Brunswick de $57,556.52 pour travaux publics et entreprises.

Arrêté en Conseil, C.P. 868, du 19 avril 1932: autorisant le paiement à la province de la Colombie-Britannique de $124,108.48 pour soulagement direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 869, du 19 avril 1932: autorisant le paiement à la province de Québec de $57,572.31 pour soulagement direct et $127,400.01 pour travaux publics et entreprises.

Arrêté en Conseil, C.P. 876, du 19 avril 1932: autorisant le paiement à la province de la Nouvelle-Ecosse de $4,178.54 pour soulagement direct et $1,478.08 pour travaux publics et entreprises.

Arrêté en Conseil, C.P. 877, du 19 avril 1932: autorisant le paiement à la province de l'Ontario de $88,297.47 pour soulagement direct et $41,294.17 pour travaux publics et entreprises.

Arrêté en Conseil, C.P. 878, du 19 avril 1932: créditant aux prêts et avances faits à la province de la Colombie-Britannique la somme de $58,801.59 dépensée pour travaux publics et entreprises.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 20, Loi modifiant la Loi d'inspection du pétrole et du naphte.

Bill No 25, Loi concernant les dettes à la Couronne.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Rhodes:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Ralston; et sur l'amendement de M. Gardiner audit amendement;

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills publics*)

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 36, Loi modifiant la Loi de faillite (Localité du débiteur) étant lu;

M. Brasset, appuyé par M. Desrochers, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois et référé au comité spécial nommé pour considérer et faire rapport sur le Bill No 41, Loi modifiant la Loi de faillite.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Rhodes:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Ralston; et sur l'amendement de M. Gardiner audit amendement;

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Duranleau.

La Chambre s'ajourne alors à 10.45 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 52

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 20 AVRIL 1932

PRIÈRES.

M. Stinson, du comité des Bills privés, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 46, Loi constituant en corporation la *Lake of the Woods International Bridge Company*, et a convenu de le rapporter avec modifications.

Votre comité a demandé que ledit Bill No 46 soit réimprimé tel que modifié.

M. Robinson pour M. McClure, du comité mixte des deux Chambres des Impressions du Parlement présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité recommande qu'il soit imprimé, pour l'usage des Députés et Sénateurs, 500 exemplaires en anglais et 150 exemplaires en français, du Document Parlementaire No 125, savoir:

> Copie du rapport du comité des ingénieurs nommé pour étudier le débouché de la rivière de la Paix, d'un point de vue économie pour les chemins de fer, daté de Vancouver, C.-B., le 11 décembre 1931.

Votre comité recommande en outre que la liste suivante de documents ne soit pas imprimée.

48. Relevé des dépenses faites d'après les appropriations pour dépenses imprévues, crédit 261, Loi de l'Approbation, 1931.

49. Rapport de l'Auditeur général sur les mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement, et des dépenses encourues, et rapport de l'Auditeur général concernant le rejet par le bureau de la Trésorerie des décisions de l'Auditeur général.

50. Etat des recettes et dépenses pour la Commission des champs de bataille nationaux du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.

51. Rapport de la Commission du district fédéral sur les recettes et dépenses pour le même exercice terminé le 31 mars 1931, conformément aux Statuts du Canada 1926-27, c. 55, art. 15 et 16.

52. Relevé des allocations de retraites aux fonctionnaires civils durant l'année terminée le 31 décembre 1931, en vertu des prescriptions de la Loi de pension et de retraite du Service civil, S.R.C., 1906, chapitre 17, article 25.

53. (A) Etat des allocations accordées aux fonctionnaires sous l'empire de la Loi de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1931, S.R.C., chapitre 24, article 14.

(B) Etat des allocations accordées aux dépendants des fonctionnaires sous l'empire de la Loi de retraite du service 1924, pour l'exercice 1931, S.R.C., 1927, chapitre 24, article 14, et

(C) Etat des contributions et paiements sous l'empire de la Loi de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1931, S.R.C., 1927, chapitre 24, article 14.

54. Rapport pour l'année 1931 sur les positions exclues de la juridiction de la Commission du service civil en vertu de l'article 59, chapitre 22, S.R.C., 1927.

60. Rapport des comptes en rapport avec le fonds d'assurance du service civil pour l'année terminée le 31 mars 1931, en conformité avec l'article 21, chapitre 23, S.R.C., 1927.

62. Etats des remises et remboursements des droits ou taxes enregistrés dans le département du Secrétaire d'Etat du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1931, soumis au Parlement du Canada en vertu du paragraphe 5, article 91, chapitre 178, S.R.C.

63. Etat détaillé de tous les bonds et garanties enregistrés au département du Secrétaire d'Etat du Canada, depuis le dernier rapport soumis au Parlement du Canada, en vertu de l'article 32 du chapitre 164 des S.R.C., 1927.

68. Copie du rapport de l'Auditeur sur l'état financier du bureau de prêt agricole du Canada, pour l'année expirée le 31 mars 1931.

70. Etat montrant le nombre de permis accordés pour transporter des liqueurs alcooliques dans les territoires du Nord-Ouest jusqu'au 1er décembre 1931, conformément aux S.R.C., 1927, chapitre 142, article 93.

71. Relevé montrant toutes les terres vendues par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique durant l'année terminée le 30 septembre 1931, avec les noms des acquéreurs, conformément au 49 Victoria, chapitre 9, article 8.

72. Relevé des recettes et dépenses pour les marins malades et en détresse pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.

74. Arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 21 janvier 1931 et le 17 décembre 1931, conformément aux prescriptions de l'article 4, paragraphe 3, chapitre 130, S.R.C., "Loi de la convention des oiseaux migrateurs".

76. Rapport des travaux faits et des dépenses durant l'année solaire 1931, en rapport avec les chapitres (18 à 22 inclusivement, chapitres 24 à 30 inclusivement et chapitres 32 à 36 inclusivement de 19-20 George V) concernant la construction de lignes de chemins de fer nationaux du Canada.

77. Relevé des baux pour quais, jetées et brise-glaces pour l'année 1931.

78. Sommaire des redevances pour havres pour l'année 1930.

79. Etat sommaire des revenus de quayage pour l'année 1931.

80a. Amendement aux règlements de la radio-licence pour réception privée de la radio, sous les prescriptions de l'article 5, chapitre 195, S.R.C., 1927.

82a. Copies des arrêtés en Conseil passés sous les dispositions de la Loi du chômage et de l'aide à l'agriculture.

82b. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 2 mars 1932:—Copie de tous les ordres et règlements adoptés par le Gouverneur

en son conseil en vertu de la Loi qui forme le chapitre 58 des Statuts du Canada, 1931, pour le maintien de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement dans tout le Canada.

82c. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 2 mars 1932:—Copie de tous les ordres et règlements passés par le Gouverneur en son conseil en vertu de la Loi qui forme le chapitre 58 des Statuts du Canada, 1931, pour soulager la misère et procurer du travail.

82d. Arrêtés en Conseil passés en vertu des prescriptions de la Loi de l'allégement du chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 750, du 6 avril 1932: autorisant des paiements à la province de l'Ile-du-Prince-Edouard.

Arrêté en Conseil, C.P. 751, du 6 avril 1932: autorisant des paiements à la province de la Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en Conseil, C.P. 752, du 6 avril 1932: autorisant des paiements à la province du Nouveau-Brunswick.

Arrêté en Conseil, C.P. 753, du 6 avril 1932: autorisant des paiements à la province de l'Ontario.

Arrêté en Conseil, C.P. 754, du 6 avril 1932: autorisant des paiements à la province du Manitoba.

Arrêté en Conseil, C.P. 755, du 6 avril 1932: autorisant des paiements à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 756, du 6 avril 1932: autorisant l'engagement de certains employés temporaires en rapport à l'administration de ladite loi.

Arrêté en Conseil, C.P. 757, du 6 avril 1932: nommant M. Frank Lafortune comme inspecteur junior sous les dispositions de ladite loi.

82e. Copie des arrêtés en Conseil passés en vertu des lois de l'aide au chômage et à l'agriculture, 1931 et 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 439, du 7 avril 1932: Ile Pictou, N.-E., extension de quai.

Arrêté en Conseil, C.P. 445, du 7 avril 1932: Beaupré—réparations au quai et améliorations.

Arrêté en Conseil, C.P. 449, du 7 avril 1932: cale sèche d'Esquimalt—améliorations aux terrains et chemins.

Arrêté en Conseil, C.P. 469, du 7 avril 1932: St-Maxime de Scott—mûr de protection.

Arrêté en Conseil, C.P. 509, du 7 avril 1932: Northport, N.-E.—Quai en construction.

Arrêté en Conseil, C.P. 545, du 7 avril 1932: New Glasgow, N.-E.—Extension au quai.

Arrêté en Conseil, C.P. 736, du 7 avril 1932: Dune-du-Sud, I.M., Québec—cale de lancement.

Arrêté en Conseil, C.P. 742, du 7 avril 1932: certains travaux en Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en Conseil, C.P. 766, du 7 avril 1932: prêt de $500,000 au Manitoba.

Arrêté en Conseil, C.P. 767, du 7 avril 1932: prêt de $2,000,000 à la Saskatchewan pour les besoins de semences.

Arrêté en Conseil, C.P. 772, du 7 avril 1932: autorisant des paiements à la province de la Colombie-Britannique.

82f. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois pour l'allégement du chômage et de l'aide à l'agriculture, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 759, du 7 avril 1932: autorisant des paiements à la province de la Nouvelle-Ecosse.

Arrêté en Conseil, C.P. 760, du 7 avril 1932: autorisant des paiements à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 761, du 7 avril 1932: autorisant des paiements à la province de l'Ontario.

Arrêté en Conseil, C.P. 762, du 7 avril 1932: autorisant des paiements à la province du Manitoba.

Arrêté en Conseil, C.P. 763, du 7 avril 1932: autorisant des paiements à la province de la Saskatchewan.

Arrêté en Conseil, C.P. 764, du 7 avril 1932: autorisant des paiements à la province de l'Alberta.

Arrêté en Conseil, C.P. 765, du 7 avril 1932: autorisant des paiements à la province de la Colombie-Britannique.

Arrêté en Conseil, C.P. 771, du 7 avril 1932: autorisant des paiements à la province de la Saskatchewan.

Arrêté en Conseil, C.P. 773, du 7 avril 1932: autorisant des paiements à la province de Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 774, du 7 avril 1932: autorisant des paiements à la province de la Saskatchewan.

Arrêté en Conseil, C.P. 785, du 7 avril 1932: prêt de $262,828.30 pour un an à la province du Manitoba.

84. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Document montrant:—

1. Combien de fonctionnaires permanents et temporaires il y a dans le service des Assurances.

2. Quels sont leurs noms et quel salaire chacun reçoit.

85. Etat montrant les nominations faites sous la Loi du Revenu national, telle qu'amendée en 1928, pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.

86. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les rapports, documents, correspondance et mémoires échangés entre la Commission du havre du port de Québec, le premier ministre, ou le premier ministre intérimaire, le Solliciteur général et le ministre de la Marine relativement à la destitution, durant les mois de septembre et octobre, de plus de 1,000 employés effectuée par lesdits commissaires du havre, pour les soi-disants motifs d'activités politiques.

87. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Copie de toute correspondance, télégrammes, communications et recommandations échangés entre toute ou toutes personnes et le premier ministre ou ses représentants, le Solliciteur général, et le ministre des Chemins de fer et Canaux, au sujet de la nomination de Lucien Moraud, à la position de directeur des Chemins de fer Nationaux, et aussi une copie de toutes communications, lettres, télégrammes, protestant contre cette nomination.

88. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931—Copie de toute la correspondance, y compris les lettres, télégrammes, mémoires, échangés entre le ministre de la Marine, le Solliciteur général, ou tout autre membre du cabinet, relativement à une modification des devis de la construction, par la Commission du havre de Québec, d'un nouveau hangar par laquelle on aurait remplacé un doublage d'amiante ondulé, avec des copies de toutes résolutions, minutes, mémoires, de ladite Commission du havre de Québec, ordonnant, approuvant, ou confirmant lesdites modifications ou les changements des plans originaux.

89. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931—Copie de tous les documents, correspondance, mémoires, échangés depuis le 7 août dernier entre toute ou toutes personnes, compagnies ou corporation et le Solliciteur général, le premier ministre, le premier ministre intérimaire, le ministre de la Défense nationale, le sous-ministre de la Défense nationale, ou le directeur des contrats du ministère de la Défense nationale, concernant les offres, ou soumissions, ou prix soumis, ou recommandations, en faveur de tout entrepreneur proposé, ou en

opposition à tout entrepreneur proposé, concernant la démolition de la fabrique des carabines Ross, Québec, ou toute partie de cet édifice, avec toutes les soumissions, offres, ou prix soumis par toute ou toutes personnes relativement à ladite démolition.

89a. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous les documents, correspondance, mémoires échangés depuis le 7 août 1930, entre le président de la Commission des champs de bataille nationaux ou tout membre de cette Commission, et le Solliciteur général, le premier ministre, le premier ministre intérimaire, le ministre de la Défense nationale, le sous-ministre de la Défense nationale, concernant l'enlèvement de munitions de l'édifice Ross Rifle, à Québec, et la démolition, entière ou partielle, dudit édifice, et la remise du site de ladite propriété à la ville de Québec.

89b. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous les documents, correspondance, mémoires échangés depuis le 7 août 1930, entre le maire de la ville de Québec, ou tout membre du conseil de ville, ou tous membres du Parlement et le Solliciteur général, le premier ministre, le premier ministre intérimaire, le ministre de la Défense nationale, le sous-ministre de la Défense nationale, concernant l'enlèvement de munitions de l'édifice Ross Rifle, à Québec, et la démolition, en tout ou en partie, dudit édifice, et la remise du site de ladite propriété à la ville de Québec.

90. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1931:—Copie de tous les documents, correspondance, mémoires échangés depuis le 7 août 1930, entre toute ou toutes personnes, compagnies ou corporation, et le Solliciteur général, le premier ministre, le premier ministre intérimaire, le ministre de la Défense nationale, le sous-ministre de la Défense nationale, ou le directeur des contrats du ministère de la Défense nationale, relativement aux offres, ou soumissions, ou prix soumis, ou recommandations, en faveur de tout entrepreneur proposé ou en opposition à tout entrepreneur proposé, relativement à l'enlèvement de munitions de guerre et de machines de la fabrique de carabines Ross, Québec, avec toutes les soumissions, offres ou prix soumis par toute ou toutes personnes relativement à l'enlèvement de munitions de guerre.

91. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 juin 1931:—Etat montrant:—

Combien d'hommes recevant une pension militaire de 70 pour cent ou plus sont à l'emploi du gouvernement fédéral dans la Colombie-Anglaise.

92. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 juin 1931:—Copie de tous les rapports, correspondance, demandes, mémoires, recommandations et autres documents que le ministre du Travail ou tout ou tous autres ministres de l'Etat, ou tous hauts fonctionnaires du ministère du Travail, ou toute ou toutes autres personnes ont reçus ou envoyés au sujet de la révocation de M. Thomas Hale, de sa position de correspondant de la *Gazette du Travail* à Westville, Nouvelle-Ecosse, en avril de cette année.

93. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 juillet 1931—Relevé faisant voir:—

1. Combien d'hommes étaient à l'emploi de la Commission du havre de Montréal, avant le 28 juillet 1930.
2. Combien d'hommes sont maintenant à son emploi, et où ils résident.
3. Combien d'hommes ont été destitués par la Commission du havre de Montréal depuis le 28 juillet 1930, (*a*) quels sont leurs noms et adresses, (*b*) et pourquoi ils ont été destitués.
4. Si le ministère des Travaux publics a nommé des fonctionnaires permanents dans le district de Montréal, de 1926 à 1931, et dans l'affirmative, combien, au temps de leur nomination, avaient plus de 35 ans et n'étaient pas des soldats démobilisés.

5. Si des fonctionnaires, qui ne résidaient pas dans le district de Montréal, ont été nommés à des positions permanentes à Montréal, sous le contrôle de l'Etat fédéral, dans les ministères suivants: (*a*) Revenu national, (*b*) Travaux publics, (*c*) Postes, depuis le 28 juillet 1930.

6. S'il existe des positions au service de l'Etat fédéral dans les différents départements fédéraux à Montréal qui ne sont pas sous la juridiction de la Commission du service civil.

94. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 juillet 1931—Copie de toute la correspondance échangée entre (*a*) le très honorable premier ministre, (*b*) l'honorable ministre de la Marine, (*c*) l'honorable ministre des Postes, (*d*) l'honorable Solliciteur général, (*e*) l'honorable secrétaire d'Etat, (*f*) le secrétaire particulier ou l'assistant secrétaire de chacun d'eux, et M. C. E. Dubé, au sujet de la construction d'une nouvelle gare de chemin de fer à Rivière-du-Loup, du 1er juin au 30 juin 1931.

95. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 20 juillet 1931—Copie de tous les télégrammes, lettres et représentations faites par tout parti, personne ou organisation au Canada à tout ministre de la Couronne au sujet du droit douanier sur les patates entrant au Canada et de leur évaluation pour imposition de droits; et aussi une copie de tous les décrets ministériels adoptés au sujet de cette affaire depuis août 1930 jusqu'à la date actuelle.

97. Décision de A. K. Maclean, juge de la cour de l'Echiquier du Canada, *re* la réclamation de la *National Steel Car Corporation Ltd.*, en vertu de la Loi du paiement de réparation.

98b. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932—Etat montrant:—

1. Quelle a été la somme totale des réparations que le Canada a reçues de l'Allemagne en vertu de la partie 8 du traité de paix signé à Versailles, le 28 juin 1919 (Articles 231 et 232).

2. Quel est le montant de l'intérêt accumulé sur ledit montant jusqu'à l'heure actuelle.

3. Quels sont les commissaires que le gouvernement canadien a nommés pour disposer desdits argents.

4. Si lesdits argents font partie du revenu consolidé, et si tel est le cas, depuis quand.

5. Quelles sommes ont été versées à des réclamants sous les chapitres suivants:

(1) Dommages à des personnes blessées et aux personnes dont elles avaient la charge par blessures à des civils ou morts dues à des actes de guerre, y compris les bombardements ou autres attaques sur terre, sur mer, ou dans les airs, et toutes les conséquences directes qui en sont résulté ou à toutes les opérations de guerre par les deux groupes de belligérants à n'importe quel endroit où elles se sont produites.

(2) Dommages causés par l'Allemagne ou ses alliés à des civils, qui ont été victimes d'actes de cruauté, de violence ou de mauvais traitements (y compris des atteintes à la vie ou à la santé, suite de l'emprisonnement, de la déportation, de l'internement, de l'évacuation, de l'exposition en mer ou des travaux forcés), où qu'ils se soient produits, et aux personnes, à charge de ces victimes, qui vivent encore.

(3) Dommages que l'Allemagne ou ses alliés ont causés, sur leur propre territoire ou en territoire occupé ou envahi, à des civils victimes de tous actes qui portent atteinte à la santé ou à la capacité de travailler, ou à l'honneur, de même qu'aux personnes, à charge de ces victimes, qui vivent encore.

(4) Dommages causés par toute sorte de mauvais traitements aux prisonniers de guerre.

(5) A titre de dommages causés à la population des pays alliés et associés, toutes les pensions et les compensations de la nature d'une pension aux matelots ou soldats de la guerre (y compris les membres de l'armée aérienne) soit mutilés, blessés, malades, ou invalides, et aux personnes à charge de ces victimes, la somme due aux gouvernements alliés ou associés étant calculée pour chacun d'eux comme étant le coût en capital de telles pensions et compensations à la date de la mise en vigueur du présent Traité, sur la base des échelles en vigueur en France à telle date.

(6) Le coût de l'assistance que les gouvernements des Puissances alliées et associées ont rendu aux prisonniers de guerre à leurs familles et aux personnes dont ils ont la charge.

(7) Les allocations que les gouvernements des Puissances alliées et associées ont données aux familles et aux personnes à leur charge des personnes mobilisées ou aux personnes engagées dans l'armée, le montant qui leur était dû pour chaque année civile durant laquelle les hostilités ont duré, les allocations étant basées pour chaque gouvernement sur la base de l'échelle moyenne des paiements en vigueur en France durant cette année-là.

(8) Dommages causés aux civils lorsque l'Allemagne ou ses alliés les ont forcés à travailler sans rémunération adéquate.

(9) Dommages à toutes propriétés, où qu'elles soient situées, appartenant à l'une quelconque des Puissances alliées ou associées, ou à leurs ressortissants, à l'exception des ouvrages ou matériaux navals ou militaires, qui auraient été emportés, saisis, endommagés, ou détruits par des actes de l'Allemagne ou de ses alliés, sur terre, sur mer ou dans les airs, ou dommages qui sont le résultat direct des hostilités ou de toute opération de guerre.

(10) Dommages sous forme d'impôts, amendes et autres exactions semblables que l'Allemagne ou ses alliés ont imposés à la population civile.

6. Quelle somme les divers commissaires ont versée sous les divers chapitres mentionnés dans la question 5.

7. Quelle partie des sommes reçues, y compris l'intérêt, sont encore dans la caisse du revenu consolidé.

99. Rapport des travaux et dépenses faits jusqu'au 31 décembre 1931, montrant les estimées prévues pour 1932, sous les prescriptions de la Loi 1929, Chap. 12, Statuts du Canada, 1929, construction par les chemins de fer Nationaux du Canada de certaines facilités terminales, avec les changements de niveau des voies et autres travaux à ou dans la vicinité de la cité de Montréal.

100. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les télégrammes, correspondance et autres documents que le gouvernement a en sa possession, relativement à la cause de Nordin *vs* Rex, une action pour réparations provenant du naufrage du *S.S. Alette.*

101. Liste des baux, licences et permis ou autres autorités annulées depuis le 12 mars 1931 sous les prescriptions des S.R.C., 1927, chapitre 113, article 96.

102. Etat concernant les grains de semence et les dettes pour aide, en vertu de l'article 2, chapitre 51 de 17 George V, intitulé: "Loi concernant certaines créances de la couronne", pour l'exercice terminé le 31 mars 1931.

103. Rapport conformément à l'article 7 de la Loi de l'assainissement, S.R.C., 1927, chapitre 175, montrant les argents reçus des baux des terres fédérales.

Etat en vertu de l'article 7 de la Loi d'assainissement, S.R.C., 1927, chapitre 175, concernant la construction de travaux d'égout.

Etat concernant les règlements de la Loi de l'assainissement, en vertu de prescriptions des S.R.C., 1927, chapitre 175, article 5.

107. Réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 11 mai 1931:—Copie de tous les télégrammes, pétitions, résolutions, lettres et autres communications et documents que le premier ministre, le Secrétaire d'Etat et tout autre membre du cabinet ont reçus du gouvernement de la Saskatchewan, ou de tout membre de ce gouvernement depuis le 1er janvier 1931.

109. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 1er juin 1931,—Copie des télégrammes, correspondance, lettres, mémoires et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et la province de l'Alberta, depuis janvier 1929, dans lesquels il est question des pépinières de Indian Head et de Sutherland.

110. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 février 1932—Relevé montrant:—

1. Si quelques administrateurs des Chemins de fer nationaux du Canada ont démissionné ou manifesté leur intention de démissionner.

2. Combien de requêtes les Chemins de fer nationaux du Canada ont présentées à la Commission des chemins de fer pour obtenir des privilèges de liberté de parcours sur le chemin de fer Canadien du Pacifique ou tout autre chemin de fer durant les années écoulées de 1922 à 1932 inclusivement.

3. Quel est le nombre des requêtes que les Chemins de fer nationaux du Canada ont faites à la Commission des chemins de fer pour obtenir des privilèges de liberté de parcours sur le chemin de fer Canadien du Pacifique ou tout autre chemin de fer, et qui ont été accordées durant les années écoulées de 1922 à 1932.

4. Quelle est la compagnie de chemin de fer qui transporte les dépêches de Vancouver, Colombie-Britannique, à des localités dans l'est du Canada, et à des localités d'où le courrier part pour les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada.

5. A quel coût est transporté ce courrier qui, de Vancouver se rend jusqu'à ces localités.

6. Quelle somme d'argent on a versée pour le transport du courrier sur tous ces circuits durant l'année 1931.

110a. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 février 1932—Relevé montrant:—

1. Combien de requêtes la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique a faites à la Commission des chemins de fer pour obtenir des privilèges de libre parcours sur les voies des Chemins de fer nationaux du Canada, ou de tout autre chemin de fer durant les années écoulées de 1922 à 1932 inclusivement.

2. Combien de requêtes les Chemins de fer nationaux du Canada ont faites à la Commission des chemins de fer pour obtenir des privilèges de libre parcours sur les voies du chemin de fer Canadien du Pacifique ou de tout autre chemin de fer, durant les années écoulées de 1922 à 1932 inclusivement.

111. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 juillet,—Copie de tous les télégrammes, lettres et représentations faites par toute ou toutes personnes, y compris le rapport complet de l'enquête tenue en rapport avec la destitution de M. Jean-Baptiste Grenier, maître de poste de St-Emile, la nomination de M. Azarias Rivest, son successeur, et la nomination subséquente de M. Emile Prevost, avant même que M. Rivest soit entré en fonctions.

112. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 juillet 1931,—Copie de tous les télégrammes, correspondance, rapports, enquêtes et autres documents relatifs à la destitution de Lorenzo Morin, comme maître de poste à Val des Bois, comté de Hull, et à la nomination de son successeur.

114. Etat montrant le nombre d'émancipés sous l'article 114 de la Loi des sauvages durant l'exercice terminé le 31 mars 1931, conformément aux prescriptions du chapitre 98, article 113, S.R.C., 1927.

115. Copie de liste de vente de terres annulées par le département des Affaires des sauvages pour l'année terminée le 31 janvier 1932, conformément aux prescriptions du chapitre 98, article 64, S.R.C., 1927.

117. Copie du rapport des ingénieurs de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada concernant le coût du raccourci à Mafeking entre le mille 45.55, sub-division Erwood et le mille 65.65 sub-division Turnberry.

118. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1931:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, communications et recommandations échangés entre toute et toutes personnes et le premier ministre ou le premier ministre intérimaire, le Solliciteur général ou le ministre de la Marine relativement à la nomination du Lieutenant-Colonel J.-S. O'Meara, de Pierre Bertrand et du Dr J. Leblond aux postes respectifs de président et de membres de la Commission du Havre du port de Québec, et aussi tous autres télégrammes, communications, lettres, etc., contenant des protestations contre ces nominations, ou favorables à des personnes autres que les personnes plus haut nommées à ces postes.

119. Copie de l'arrêté en Conseil, C.P. 20, en date du 16 janvier 1932, transférant toutes les divisions du service public qui ont trait à l'administration de la Loi des brevets, de la Loi du droit d'auteur, de la Loi des marques de commerce et dessins de fabriques et de la Loi du marquage du bois au ministère du Scrétaire d'Etat.

122. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 février 1932:—Copie du rapport de l'enquête tenue par M. J. B. Carter, représentant du ministère fédéral du Travail, sur les plaintes relatives aux dépenses faites pour des routes et des ponts du comté de Gloucester, travaux destinés à diminuer le chômage, de même qu'une copie des témoignages qui ont servi de fondement à ce rapport.

123. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 février—Etat montrant:—

1. A quelles fins spéciales a été lancé le *National Service Loan.*

2. Quelle partie du *National Service Loan* a été destinée au chômage, à l'assistance aux cultivateurs, aux secours directs, ou mis de côté à ces fins.

3. Quelle a été la somme totale que le fédéral a allouée pour le chômage ou l'assistance aux cultivateurs dans tout le Canada, ou mis de côté à cette fin.

4. Quel a été le montant alloué ou garanti à la province de la Colombie-Britannique pour des travaux destinés à diminuer le chômage, ou mis de côté à cette fin.

5. Quel est le montant alloué ou garanti à la province de la Colombie-Britannique pour secours directs, ou mis de côté à cette fin.

6. Quel était le coût total des plans provinciaux que la province de la Colombie-Britannique a soumis pour secourir les chômeurs ou pour secours directs.

7. Quel était le montant total ratifié ou accepté par le Dominion pour les secours aux chômeurs, 50 pour cent duquel était payable par le Canada, et 50 pour cent par la province de la Colombie-Britannique.

7a. Quel était le montant total d'argent requis pour des entreprises ou des travaux municipaux soumis par la province de la Colombie-Britannique pour l'assistance aux chômeurs.

8. Quel a été le montant total ratifié ou convenu par la Puissance du Canada pour des projets ou entreprises municipales destinés à diminuer le chômage tels que la province de la Colombie-Britannique les a soumis, 50 pour cent du coût étant payable par la Puissance, 25 pour cent par la province de la Colombie-Britannique et 25 pour cent par les diverses municipalités.

9. Quand les projets ont été soumis à Ottawa pour approbation.

10. Quand ces projets ont été finalement ratifiés et acceptés par la Puissance.

11. Quelle personne, au nom de la province de la Colombie-Britannique, a soumis le programme ou les plans des travaux, soit provinciaux, soit municipaux, relativement à l'assistance aux chômeurs.

12. Quelle est la somme totale d'argent qui a été donnée ou envoyée à la province de la Colombie-Britannique, relativement à des travaux destinés à diminuer le chômage ou pour secours directs.

13. Quand ces divers montants ont-ils été envoyés par le gouvernement fédéral à la province de la Colombie-Britannique.

14. Si le gouvernement fédéral a destiné spécialement à diverses municipalités quelque partie de ces argents envoyés à la province de la Colombie-Britannique.

15. Quel est le montant total d'argent donné ou alloué à la province de la Colombie-Britannique par voie de prêt.

16. Si des argents ont été alloués ou donnés par le gouvernement fédéral à la province de la Colombie-Britannique, par voie d'emprunt, pour diverses municipalités, afin de leur aider à financer certains travaux pour secourir les chômeurs.

17. Le cas échéant, quel a été le montant total ainsi donné ou alloué par le fédéral à cette fin spéciale.

18. Quel est le montant total mentionné aux pièces justificatives des argents dépensés par les diverses municipalités pour travaux destinés à diminuer le chômage que la province de la Colombie-Britannique a soumis jusqu'à l'heure actuelle, en donnant les noms des municipalités dont les pièces justificatives ont été soumises avec les divers montants.

19. Quel a été le montant total que la ville de New-Westminster a proposé de dépenser, tel que soumis tout d'abord par la province de la Colombie-Britannique, en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant à l'agriculture, 1931.

20. Quelle est la somme totale que le gouvernement fédéral a finalement ratifiée pour être dépensée pour secours aux chômeurs par la ville de New-Westminster.

123a. Copie des arrêtés en Conseil passés entre le 30 octobre 1931 et le 10 février 1932 autorisant le paiement de sommes d'argent à la province de la Colombie-Britannique en vertu des prescriptions de la "Loi du chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931".

126. Copie de correspondance entre le Gouvernement et le Gouvernement de Terreneuve, concernant l'acquisition de la péninsule du Labrador par le Dominion du Canada.

127. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 février 1932—Etat montrant:—

1. Quelles ont été les recettes du bureau de poste de Bella Coola, Colombie-Britannique, durant les années 1929, 1930, 1931.
2. Quel loyer on verse mensuellement pour ce bureau.
3. Quel loyer on verse mensuellement pour le comptoir du télégraphe à Bella Coola.
4. A qui le loyer est versé dans chaque cas.

129. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1932—Etat montrant:—

1. Combien de personnes sont employées au service de l'impôt sur le revenu à Montréal.
2. Combien de personnes ont été nommées depuis le 1er août 1931.
3. Combien sont des hommes mariés.
4. Combien de femmes mariées.
5. Combien de personnes qui ne sont pas mariées.
6. Combien de chaque nationalité.

130. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1932—Etat montrant:—

1. Le nombre des secrétaires particuliers et des secrétaires particuliers adjoints de chaque ministre, le Solliciteur général compris.

2. Le nom et le traitement de chacun et pour quel ministre chacun travaille.

131. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1932:—Copie de tous les télégrammes lettres, correspondances, pétitions (signatures non comprises), mémoires et autres documents échangés entre le secrétaire de l'Association des municipalités rurales de la Saskatchewan et le gouvernement fédéral, ou tout ministère, ou tout membre du Conseil depuis le 1er août 1931.

132. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Relevé indiquant les noms, positions et salaires du personnel de l'hôpital Camp Hill, Halifax, au 30 juin 1930 et au 31 janvier 1932.

133. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 février 1932—Relevé montrant:—

Combien de personnes, à l'emploi du gouvernement fédéral, reçoivent les traitements ou rémunérations suivantes $4,000 ou plus, jusqu'à $4,900; $5,000 ou plus, jusqu'à $5,900; $6,000 ou plus, jusqu'à $6,900; $7,000 ou plus, jusqu'à $7,900; $8,000 ou plus, jusqu'à $8,900; $9,000 ou plus, jusqu'à $9,900; $10,000 ou plus, jusqu'à $10,900; $11,000 ou plus, jusqu'à $11,900; $12,000 ou plus.

134. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 février 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents qui ont trait à l'adjudication d'un contrat pour le circuit postal No 1, Clifton, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick.

135. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement de la province de la Colombie-Britannique a offert au gouvernement fédéral le territoire connu sous le nom de Garibaldi Parc, Colombie-Britannique, et si tel est le cas, à quelles conditions.

2. Si on en est venu à une décision relativement à ce territoire.

3. Si tel est le cas, quelle est cette décision.

4. Si des individus ou des sociétés d'affaires, directement ou par l'intermédiaire du gouvernement provincial de la Colombie-Britannique, ont fait des représentations au gouvernement fédéral relativement à des territoires qui pourraient être nécessaires, comme terres boisées, ou terres déboisées, pour le parc Garibaldi.

5. Si le gouvernement fédéral a fait examiner des terres boisées ou déboisées dans le voisinage du Parc Garibaldi, Colombie-Britannique, et le cas échéant, quelle décision a-t-il prise s'il en a pris une, et si le fonctionnaire envoyé par le gouvernement a fait un rapport, celui-ci sera-t-il bientôt disponible.

135a. Rapport du Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures pour l'année terminée le 31 décembre 1931.

136. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 février 1932—Etat faisant voir:—

1. A quelles provinces le gouvernement fédéral a fait des prêts durant l'année fiscale qui se terminera le 31 mars prochain.

2. Quels sont (*a*) le montant total de ce ou de ces prêts à chaque province, (*b*) les dates respectives où ils ont été accordés, (*c*) les dates de leur échéance, (*d*) le taux de l'intérêt sur chacun, (*e*) la garantie donnée, (*f*) la fin ou les fins de ces prêts, (*g*) la source où le ministre fédéral des Finances a puisé l'argent requis pour faire ces prêts aux provinces.

136a. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 février 1932:—Dossier contenant (*a*) un relevé détaillé des diverses sommes d'argent que le gouvernement fédéral a données ou prêtées à chacune des diverses provinces durant

l'année fiscale actuelle, 1931-32, en indiquant les dates dans chaque cas; (*b*) la fin spéciale à laquelle chaque somme d'argent ainsi prêtée ou donnée était destinée; (*c*) tous les renseignements ou les documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de la manière dont on a disposé de chacune desdites sommes, et qui expliquent dans tous ces détails la ou les fins pour lesquelles chaque somme a été dépensée.

137. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932—Etat montrant:—

1. Combien de soumissions on a demandées pour des contrats postaux dans les comtés de Charlevoix-Saguenay, du 1er janvier 1931 au 1er février 1932.

2. Quels sont les noms desdits circuits postaux.

3. Quels sont les noms et les adresses des soumissionnaires dans chaque cas et leurs garanties.

4. Quel a été dans chaque cas le soumissionnaire choisi.

5. Si le contrat a toujours été adjugé au plus bas soumissionnaire.

6. Quels sont les noms et adresses des gens qui ont aidé les soumissionnaires. dans chaque cas, le cas échéant.

138. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 février 1932:—Copie de tous les documents, télégrammes, correspondance, lettres, écrits, rapports, pièces justificatives, cartes routières, plans indiquant les voies latérales pour l'industrie et mémoires relatifs au dossier No 30356.13 de la Commission des chemins de fer du Canada où l'on voit que le Chemin de fer Canadien du Pacifique est le demandeur. Et aussi une décision de la Commission qui a résulté d'une requête à la Commission des chemins de fer, datée le 23 juin 1931, et le rapport de l'audience à North Battleford, le 8 octobre 1931.

139. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 février 1932:—Copie de tous les documents, correspondance, rapports sur les aptitudes des candidats, et de tous les autres documents qui ont trait à la position vacante au bureau de poste de Lakeville, comté de Carleton, Nouveau-Brunswick, reçus ou envoyés par le ministère des Postes depuis le 1er juin 1931.

140. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 février 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents qui ont trait à la destitution du maître de poste de Ste-Cécile, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick, et à la nomination de Lazare Lanteigne comme maître de poste.

141. Dossier montrant:—

1. Combien de livres (*a*) de beurre, (*b*) de fromage, ont été importées au Canada, chaque mois, en 1931.

2. Quel a été le pays d'origine de ces importations, et combien de livres de chaque produit chaque pays a envoyées au Canada.

3. Quelle était la valeur de ces importations.

4. Quels étaient les différents taux des droits douaniers imposés.

141a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 29 février 1932—Dossier montrant:—

1. Combien de livres (*a*) de beurre, (*b*) de fromage, ont été importées au Canada, chaque mois, en 1931.

2. Quel a été le pays d'origine de ces importations, et combien de livres de chaque produit chaque pays a envoyées au Canada.

3. Quelle était la valeur de ces importations.

4. Quels étaient les différents taux des droits douaniers imposés.

142. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932:—Copie de toute la correspondance échangée entre M. Isidore Jean, de Sully, Québec, avec le ministère des Pensions et de la Santé nationale ou tout autre ministère au sujet de la position de maître de poste de Sully, Québec.

142a. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de toute correspondance, télégrammes, témoignages, enquêtes, rapports concernant la destitution du maître de poste de Sully, Québec, et la nomination du maître de poste actuel.

142b. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de toute la correspondance échangée entre M. Isidore Jean, de Sully, Québec, avec tout ministre autre que celui des Postes et celui des Pensions et de la Santé nationale, relativement à la position de maître de poste à Sully, Québec.

143. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1932:—Copie du rapport fait par M. Alfred Powell, commissaire nommé pour enquêter sur des accusations d'ingérence politique, rapport en vertu duquel le gouvernement a destitué Albert Bergeron, officier du service de surveillance à Arthabaska, Québec.

145. Réponse à un Ordre de la Chambre du 10 février 1932—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents qui ont trait à la destitution de John Louis Arseneau, maître de poste de Six Roads, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick, et à la nomination de son successeur.

146. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 février 1932:—Copie de tous les documents concernant la destitution de M. Maxime L'Abbé comme maître de poste à la gare de St-Nérée, comté de Bellechasse, et la nomination de son successeur.

147. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 février 1932:—Copie de tous les documents concernant la destitution de M. Noël Culet, comme maître de poste à Beaumont, comté de Bellechasse, et la nomination de son successeur.

148. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 22 février 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, communications et autres documents échangés depuis le 31 juillet 1930 entre le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique et tout fonctionnaire de ce gouvernement, et le gouvernement fédéral au sujet des prix de transport.

150. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 février 1932:—Copie de tous les documents concernant la destitution de M. Louis Guay comme maître de poste de Ste-Sabine, comté de Bellechasse, et la nomination de son successeur.

151. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 février 1932:—Copie de tous les documents concernant la destitution de M. J. N. Bélanger comme maître de poste de St-Damien, comté de Bellechasse, et la nomination de son successeur.

152. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 février 1932:—Copie de tous les documents concernant la destitution de M. Louis N. Latulippe comme maître de poste à la gare de St-Valier, comté de Bellechasse, et la nomination de son successeur.

153. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, recommandations, déclarations assermentées et autres documents quelconques ainsi que tous les témoignages d'enquête relatifs à la nomination d'un nouveau maître de poste à St-Jacques, pour remplacer M. Joseph Lévesque, destitué.

154. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932—Etat faisant voir:—

1. Quantité totale de tabac produite au Canada durant l'année (*a*) 1930, (*b*) 1931.

2. Quantité totale de tabac, (*a*) non écôté, (*b*) écôté, importée au Canada en (*a*) 1930, (*b*) 1931, et quel a été le pays d'origine de ces importations.

3. Montant total des recettes perçues sur les importations de tabac.

4. Si les remises sont faites sur le tabac importé au Canada et manufacturé ici.

5. Si tel est le cas, quel a été le total des remises accordées.

6. Quel a été, en 1930, le montant total perçu par la taxe d'accise ou les droits douaniers, sur le tabac manufacturé au Canada.

7. Quels ont été, en 1930 et en 1931, les prix moyens que les producteurs de tabac ont reçus (*a*) au Canada, (*b*) aux Etats-Unis.

8. Si du tabac brut, en feuilles, importé, a été ensuite réexporté, le cas échéant, quelle quantité.

154a. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1932—Etat montrant:—

1. Quelle est, par livre, la taxe d'accise perçue sur le tabac domestique brut, en feuilles, lorsqu'il est manufacturé dans les fabriques licenciées du Canada, et comment et quand on perçoit la taxe.

2. Quelle somme on a perçue durant les années fiscales suivantes se terminant le 31 mars 1930 et 1931.

3. Quelle a été la quantité totale de tabac consommé au Canada, chaque année, de 1908 à 1931 inclusivement.

4. Quelle a été la production canadienne annuelle de tabac de 1908 à 1931 inclusivement.

5. Quelles ont été les importations de tabac au Canada durant les années mentionnées plus haut et de quels pays venaient lesdites importations.

6. Quelles ont été les exportations canadiennes de tabac durant les mêmes années, et à quel pays.

7. Quelle est la remise du droit d'importations qui est accordée sur le tabac en feuilles importé lorsqu'il est manufacturé pour fins d'exportation.

8. Quels privilèges d'entreposage sont accordés aux manufacturiers qui ont une licence lorsqu'ils importent du tabac brut en feuilles.

9. Quelle quantité de tabac brut en feuilles, importé, a servi ensuite pour fins d'exportation durant les années écoulées de 1908 à 1931 inclusivement.

10. Quels sont les prix moyens que les producteurs canadiens de tabac ont reçus (*a*) pour la récolte de 1929, (*b*) pour la récolte de 1930 et (*c*) pour la récolte de 1931.

11. De quelle façon les fonctionnaires du ministère calculent le prix moyen payé pour le tabac, aux Etats-Unis.

12. Si le gouvernement canadien divise en classes les différents types de tabac produit au Canada, importé au Canada, et exporté du Canada.

13. Sinon, pour quel motif.

155. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mars 1932—Etat montrant:—

1. Combien d'employés du ministère de la Marine et des Pêcheries ont perdu leur position dans le comté de Gaspé, du mois d'août 1930 jusqu'à date.

2. Quelle est, dans chaque cas, la date de la destitution, le nom et l'adresse de l'employé révoqué, le motif de son congédiement et le nom de son successeur.

156. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932—Dossier montrant:—

1. Combien de viaducs ou de tunnels ont été construits ou sont en voie de construction au Canada, depuis le 1er janvier 1931, (*a*) aux passages à niveau du Chemin de fer Canadien du Pacifique, et (*b*) aux passages à niveau des Chemins de fer nationaux du Canada.

2. A quels endroits ces travaux ont-ils été ou sont exécutés et à quel coût dans chaque cas.

3. En ce qui a trait au coût de ces travaux, quelle a été, et quel est, dans chaque cas, (*a*) la contribution du gouvernement fédéral, (*b*) la contribution des gouvernements provinciaux, (*c*) la contribution des Chemins de fer nationaux du Canada ou du Chemin de fer Canadien du Pacifique, (*d*) la contribution des municipalités intéressées.

158. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mars 1932—Relevé montrant:—

1. Combien de demandes de pensions ou d'ajustements de pensions les Commissaires des pensions ont reçues depuis la mise en forme des derniers amendements à la Loi des pensions, le 1er octobre 1931.

2. Combien de ces requêtes les Commissaires des pensions ont accordées et combien ont-ils été renvoyées au Tribunal des pensions.

3. Combien de ces requêtes le Tribunal des pensions a entendues.

4. Combien de ces requêtes plaidées devant le Tribunal des pensions ont été (*a*) accordées, (*b*) refusées, (*c*) attendant une décision parce que jugement a été différé.

5. Combien attendent encore pour être plaidées devant le Tribunal des pensions.

6. Quel est le nombre des décisions rendues par le Tribunal des pensions dont appel a été interjeté devant la Cour fédérale des pensions (*a*) par les requérants, (*b*) par les Commissaires des pensions.

7. Combien de ces appels la Cour fédérale des appels a entendus, et combien sont encore en instance devant cette Cour.

8. Dans combien de causes entendues la Cour fédérale des appels a renversé les décisions du Tribunal des pensions, quant aux (*a*) appels interjetés par les requérants, (*b*) par les Commissaires des pensions.

9. Quel est le nombre moyen des requêtes que reçoivent maintenant chaque semaine (*a*) les Commissaires des pensions, (*b*) le Tribunal des pensions, (*c*) la Cour d'appel des pensions.

10. Quel est le nombre moyen des décisions que rendent chaque semaine (*a*) les Commissaires des pensions, (*b*) le Tribunal des pensions, (*c*) la Cour fédérale d'appel.

159. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 février 1932:—Copie de documents concernant la destitution de M. J.-Bte Boulanger comme maître de poste de La Durantaye, comté de Bellechasse, et la nomination de son successeur.

160. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents ayant trait à la destitution de J.-A. Larrivée, maître de poste de White-Deer, comté de Hull, et à la nomination de son successeur.

161. Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

Quelles ont été, chaque année, de l'année 1920 à l'année 1930 inclusivement, les exportations canadiennes et leur valeur des produits agricoles suivants: (*a*) bestiaux et leurs sous-produits; (*b*) lait, crème et produits laitiers; (*c*) blé; (*d*) tous les produits agricoles à l'exception du blé.

162. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 février 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à la nomination de J. A. Boulay, comme maître de poste temporaire de Oliver Siding, comté de Restigouche, Nouveau-Brunswick, de même que les rapports et la correspondance qui ont trait à la destitution de Germain Dionne, maître de poste de Oliver Siding. Et aussi tous les rapports et la correspondance qui ont trait à la nomination d'un maître de poste permanent à Oliver Siding.

163. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 février 1932:—Copie de tous les documents concernant la destitution de M. Adélard Dallaire comme maître de poste de St-Raphaël, comté de Bellechasse, et la nomination de son successeur.

164. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1932—Etat montrant:—

1. Combien de femmes mariées sont à l'emploi des divers départements de l'administration, à Ottawa.

2. Quel est le nombre de ces femmes qui vivent avec leur mari.

3. Quel est le nombre desdits maris qui sont à l'emploi de l'Etat.

4. Quel est le nombre desdites femmes qui sont le seul support de leur famille.

165. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 février 1932—Dossier faisant voir:—

1. Quelles sommes ont été versées à la *Gazette Printing Company* de Montréal, durant les années 1925, 1926, 1927, 1928, 1929, 1930 et 1931.

2. Pour quel motif ces paiements ont été faits.

3. Quel est le nom ou quels sont les noms du, ou des membres de la *Gazette Printing Company.*

166. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mars 1932—Dossier montrant:—

1. Combien de médecins vétérinaires le ministère de l'Agriculture a employés temporairement en 1930 et 1931 respectivement.

2. Quels sont leurs noms et dans quelles localités ont-ils été employés.

167. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie des bordereaux de salaires et des comptes pour matériaux fournis pour les réparations du quai de Bonaventure, Québec, et aussi copie des bordereaux de salaires et comptes pour matériaux qui ont servi à des ouvrages de protection dans cette localité.

168a. Réponse à un Ordre du Sénat, en date du 12 février 1932, pour la production d'un document indiquant:—

1. (*a*) Les noms des nations qui sont membres de la Société des Nations;

(*b*) Les cotisations que chaque nation membre de la Société a été appelée à verser afin de permettre la poursuite de l'œuvre de la Société l'an dernier, ou à défaut de renseignements pour l'an dernier, ceux qui concernent toute année récente pour laquelle le gouvernement possède les renseignements;

(*c*) Les recettes et les dépenses de la Société (totaux seulement) pour l'an dernier ou pour toute année récente pour laquelle le gouvernement possède les renseignements.

2. Les cotisations versées chaque année par le Canada à la Société des Nations depuis l'institution de la Société, pour les objets suivants:

(*a*) Cotisations et versements pour le soutien de la Société;

(*b*) Frais de délégations;

(*c*) Dépenses accessoires ou autres occasionnées par l'adhésion du Canada à la Société.

3. Les nations (s'il en est), membres de la Société, arriérées dans le versement de leurs cotisations ou contributions annuelles pour le maintien de la Société, en indiquant le total de l'arriéré de chaque nation.

171. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 février 1932—Dossier faisant voir:—

1. Quels contrats ont été adjugés à la *Canadian Imports Company*, de Montréal, pour approvisionnement de charbon à quelques-uns ou à tous les départements du gouvernement, durant les années 1925, 1926, 1927, 1928, 1929 et 1930.

2. Si la *Canadian Import Company* ou la *St. Lawrence Stevedoring Company* ont obtenu de la Commission du port de Montréal un bail sur la jetée Bickerdike, et si tel est le cas, quelles sont les conditions du bail.

3. Si la *Canadian Imports Company* et la *St. Lawrence Stevedoring Company* ont un bail de la Commission du port de Québec, et si tel est le cas, quelles en sont les conditions.

4. Quels sont les membres de la *Canadian Import Company.*

5. Quels sont les membres de la *St. Lawrence Stevedoring Company.*

172. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1932:—Copie du rapport fait par M. Alfred Powell, commissaire nommé pour enquêter sur des accusations d'ingérence politique, rapport en vertu duquel le gouvernement a destitué Albert Beauchesne, maître de poste à Arthabaska, Québec.

173. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, communications, déclarations assermentées et autres documents, ainsi que de tous les témoignages de l'enquête et du rapport du commissaire enquêteur au sujet de la destitution de M. Alfred Vigneault, comme courrier postal à St-Raphaël d'Aston, comté de Nicolet.

174. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés entre le ministre des Postes et (ou) avec tout fonctionnaire de ce ministère, et toute ou toutes personnes de la province de la Nouvelle-Ecosse relativement à l'enquête faite sur la conduite du maître de poste de Lochaber, dans le comté d'Antigonish, Nouvelle-Ecosse, de même qu'une copie du rapport de la preuve, si elle existe, soumis par le commissaire M. N. D. Murray, d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, que le gouvernement fédéral a nommé pour tenir des enquêtes sur les agissements de fonctionnaires fédéraux.

175. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents ayant trait à la destitution de M. François Harbour, surintendant des Indiens à Oka, dans le comté des Deux-Montagnes, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 sur des accusations portées contre ledit François Harbour, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus dans ladite enquête, devant le commissaire Me J. A. Beaulieu, de Montréal, et la décision rendue par ledit commissaire.

176. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents ayant trait à la destitution de M. Dérilas Landry, gardien de phare à Natashquan, sur la Côte Nord, dans le comté de Charlevoix-Saguenay, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 par le commissaire-enquêteur L. P. Côté, sur des accusations portées contre ledit Dérilas Landry, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus à ladite enquête, et la décision rendue par ledit commissaire-enquêteur.

177. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Etat montrant la somme totale d'argent votée pour l'agriculture, chaque année fiscale se terminant le 31 mars, du 31 mars 1923 au 31 mars 1933 (à l'exception des sommes votées en vertu des dispositions de la Loi de l'instruction agricole).

178. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de toutes les décisions et de tous les ordres que le Bureau des Douanes a émis ou donnés durant les derniers huit mois.

179. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de tous les écrits, documents et correspondance relatifs à l'interruption récente du service télégraphique à Arichat, et le fait que l'on s'est privé des services du télégraphiste à cet endroit, et aussi concernant le service téléphonique que l'on a substitué à l'autre, et l'emploi d'une autre personne pour le diriger.

180. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 février 1932—Etat montrant:—

1. Quels sont les ouvrages publics fédéraux dans Shelburne-Yarmouth qui ont été construits ou entrepris par le gouvernement, et dont le coût doit être payé à même l'argent voté, la dernière session, en vertu de la Loi pour alléger le chômage.

2. Quel a été le montant autorisé pour chaque ouvrage.
3. Quel sont les noms des contremaître employés pour chaque ouvrage.
4. Sur recommandation de quelle personne on a fait le choix des hommes qui obtiendraient du travail dans l'exécution de chacun de ces travaux.
5. Quelle a été la dépense approximative encourue jusqu'à date pour chacune de ces ouvrages.
6. Quels sont les ouvrages qui ne sont pas encore terminés.
7. Sur recommandation de qui le gouvernement a décidé d'autoriser chacun desdits travaux.

181. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de tous les écrits, correspondance et documents que le gouvernement a en sa possession au sujet du coup de revolver mortel que le constable Pirt, R.C.M.P., de Yorkton, Saskatchewan, a tiré sur Mme Sophie Light, de Des Moines, Iowa, Etats-Unis d'Amérique, à un pique-nique tenu à quelques milles de Roblin, Manitoba, le lundi, 1er septembre 1930, fête du travail, et aussi copie de la correspondance échangée entre le Procureur-général de la province de la Saskatchewan et le ministre de la Justice du Canada relativement au paiement de $500 au mari de ladite Sophie Light.

182. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance et autres documents au sujet de la nomination d'un gardien à l'édifice du bureau de poste de St-Pascal, comté de Kamouraska, Québec.

183. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932—Etat montrant:—
1. Si le gouvernement sait que Jean Boudreault, gardien de lumière à Havre St-Pierre, sur la côte nord du fleuve St-Laurent, a été révoqué de ses fonctions.
2. Si tel est le cas, si des plaintes ont été portées contre lui, et par qui.
3. Quelle était la nature de ces plaintes.
4. Si une enquête a été tenue avant de destituer M. Boudreault.
5. Le cas échéant, quel était le commissaire enquêteur.
6. Quel est le nom de la personne qui a remplacé M. Boudreault.
7. Qui l'a recommandée.
8. Si elle a subi les examens et concours de la Commission du service civil.

183a. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents, ayant trait à la destitution de M. Jean Boudreault, gardien de lumière, à Havre St-Pierre, sur la côte Nord du fleuve St-Laurent, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 sur des accusations portées contre ledit Jean Boudreault, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus dans ladite enquête, et la décision rendue par le commissaire enquêteur.

184. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents ayant trait à la destitution de M. John Maloney, surintendant des Indiens à Mingan, sur la côte Nord, dans le comté de Charlevoix-Saguenay, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 par le commissaire-enquêteur L. P. Côté, sur des accusations portées contre ledit John Maloney, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus à ladite enquête et la décision rendue par ledit commissaire-enquêteur.

185. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932—Etat montrant:—
1. Quelle somme d'argent on a dépensée sous la surveillance du ministère des Travaux publics et de ses fonctionnaires à même l'argent que le Parlement a voté pour fins de chômage et pour l'application de la Loi de 1931 qui a trait aux secours aux chômeurs.

2. Si on a demandé des soumissions pour la dépense desdits argents lorsque l'estimation du coût des travaux dépassait $5,000.

3. Si l'on n'a pas demandé des soumissions dans tous les cas, quels sont les noms de ces ouvrages et des montants dépensés.

186. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932—Etat montrant:—

1. Combien d'argent on a dépensé pour réparations au brise-lames de Lower-Sandy Point, Nouvelle-Ecosse, du 1er avril 1931 au 31 décembre 1931.

2. Quelle est la partie de ladite somme, le cas échéant, qui provenait des fonds du chômage.

3. Qui était contremaître desdits travaux.

4. Pendant combien d'heures il a été employé et à quel prix par heure.

5. Combien on versait audit contremaître pour le louage de l'auto dont il se servait pour son travail.

6. Combien on a versé à chacun des hommes employés à ces travaux et à quel salaire de l'heure.

7. Qui a fourni les matériaux, à savoir le bois, les pièces de charpente, le fer pour ledit ouvrage, et à quels prix livrés au chantier.

8. Si on a demandé des soumissions pour la livraison desdits matériaux, et si tel est le cas, quels ont été les soumissionnaires choisis et quels prix ils ont offerts.

9. Si le ministère a des renseignements à leffet que ledit contremaître était un marchand qui continuait ses affaires pendant le temps où il occupait la fonction de contremaître.

187. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de tous les bordereaux de salaires et des comptes pour matériaux qui ont servi aux réparations du quai de Maria, Québec, et aussi les mêmes documents concernant les ouvrages de protection exécutés dans cette municipalité.

188. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les documents, correspondance concernant l'admission au Canada des immigrants suivants, en 1927: Angelo Gambino, Guiseppe Bruno, Christoforo Siracusa, Carmelo Zaccaria, Giovanni Gentile, Luigi Saputi, Celestino Bonomo, Archigelo Tedeschi, Olindo Ciancuillo, Domenico Giccordi, Nicola M. Mastondrea, Leonardo Franzaz, Giuseppe Cinotti, Alfreda Sole, Sristina N. Fotia, Paolina Sole, Nocolina Sole, Giuseppe Paduli, Antonia Paduli.

189. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de toute la correspondance, des témoignages à l'enquête et du rapport de l'enquêteur dans le cas de Jos. Bérubé, agent des Indiens, à Cacouana, Québec, et copie de tous les documents relatifs à la nomination de son successeur.

190. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Relevé des bordereaux de salaires au sujet des réparations au brise-lames de Baccaro-Ouest, exécutés durant l'année 1931.

191. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Copie des témoignages et du rapport du commissaire qui a tenu l'enquête ordonnée par le ministère des Postes, en septembre 1931, au bureau de poste de Port Daniel-Est, comté de Bonaventure, Québec.

192. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Etat montrant:—

1. Combien de maîtres de poste ont été destitués ou ont démissionné, dans le comté de Gaspé, du mois d'août jusqu'à date.

2. Dans chaque cas, quelle est la date du renvoi ou de la démission, le nom du bureau de poste, le motif de la destitution et le nom du successeur.

193. Document montrant:—

1. Qui avait la direction des recenseurs, en 1931, dans Brome-Missisquoi et combien in a reçu pour ses services.

2. Qui était recenseur dans chaque municipalité et combien chacun a reçu.

194. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932—Dossier montrant:—

1. Depuis quand le gouvernement fédéral participe, sous une forme quelconque, à des expositions mondiales, internationales, européennes, ou américaines.

2. Quels sont les montants qui ont été dépensés annuellement pour ces mêmes fins, soit sous la direction immédiate du département de l'agriculture, du département de l'immigration, du département du commerce ou de tout autre département.

3. Si le gouvernement se propose, en 1932 ou 1933, de participer à d'autres expositions d'importance égale, supérieure ou inférieure.

195. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mars 1932—Document montrant:—

1. Combien de fonctionnaires de l'Etat (Service intérieur) qui ont atteint l'âge de 70 ans sont encore à l'emploi des divers ministères à Ottawa.

2. Quelle position ils occupent, quel traitement annuel ils reçoivent, quelle allocation de retraite chacun recevrait annuellement s'il était révoqué.

3. Combien sont sous la juridiction de la Loi de la pension du service civil.

4. Combien sont sous la juridiction de la Loi de la révocation du service civil.

5. Quel est le montant de l'allocation de retraite (Somme globale) que chacun recevrait au moment de sa révocation.

196. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 février 1932—Etat montrant:—

1. Quelle est l'échelle des secours aux pensionnaires lorsqu'ils sont chômeurs, et dans quelles conditions les pensionnaires mariés ou non mariés peuvent recevoir des secours.

2. S'il existe des taux spéciaux pour les pensions de ceux qui ne vivent pas avec leur famille, et ces hommes et leur famille devraient-ils bénéficier des secours de chômage du pensionnaire.

3. Si le pensionnaire qui ne vit pas avec sa famille pour quelque motif que ce soit est classé comme homme seul lorsqu'il demande des secours de chômage.

4. Si le ministère des Pensions et de la Santé nationale, par l'intermédiaire des Commissaires des pensions, a le droit de priver tout pensionnaire d'une partie quelconque ou de toute sa pension et de ses secours lorsque celui-ci chôme, parce qu'il ne vit pas avec sa famille.

197. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à la création d'une vacance au poste de maître de poste du cap St-Ignace, comté de Montmagny, Québec, et à la nomination temporaire ou autre d'un nouveau maître de poste, avec une copie de la correspondance, des demandes, recommandations et autres communications reçues de personnes qui voulaient obtenir cette position, ou d'autres personnes au nom des premières.

197a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à la création d'une vacance au poste de maître de poste du cap St-Ignace, comté de Montmagny, Québec, et à la nomination temporaire ou autre d'un nouveau maître de poste, avec une copie de la correspondance, des demandes, recommandations et autres communications reçues de personnes qui voulaient obtenir cette position, ou d'autres personnes au nom des premières.

198. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à la destitution de Noël Fontaine, maître de poste à Laprairie, comté de Laprairie, Québec, y compris un rapport complet de l'enquête tenue sur les accusations portées contre lui, avec les pièces soumises et les témoignages entendus; et aussi une copie de tous les rapports, correspondance et autres documents qui ont trait à la nomination de son successeur.

198a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à la destitution de Noël Fontaine, maître de poste à Laprairie, comté de Laprairie, Québec, y compris un rapport complet de l'enquête tenue sur les accusations portées contre lui, avec les pièces soumises et les témoignages entendus; et aussi une copie de tous les rapports, correspondance et autres documents qui ont trait à la nomination de son successeur.

199. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932:—Copie du dossier complet concernant la destitution de J. H. Couture, comme maître de poste à Frampton, comté de Dorchester, et la nomination de son successeur.

199a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 29 février 1932:—Copie du dossier complet concernant la destitution de J. H. Couture, comme maître de poste à Frampton, comté de Dorchester, et la nomination de son successeur.

200. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de toute la correspondance et de tous rapports ou requêtes concernant la destitution du maître de poste de Dequen, P.Q., et la nomination de son successeur.

201. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, déclarations assermentées et autres documents, y compris toute la preuve, et le rapport du commissaire qui a fait l'enquête relativement à la destitution de Louis Mongeon, gardien de phare, à Angers, comté de Hull, et copie de tous les rapports, correspondance et autres documents au sujet de la nomination de son successeur.

202. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents qui ont trait à la destitution de Philippe Morin, gardien du phare à Long Pilgrim Station (Iles Pellerins), comté de Kamouraska, Québec, et aussi une copie de tous les rapports, correspondance et autres documents qui ont trait à une enquête tenue sur les accusations portées contre ledit Philippe Morin, y compris les témoignages donnés par tous les témoins entendus à ladite enquête, la preuve, la décision rendue et les aptitudes de son successeur.

203. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932—Document montrant:— Quels sont les noms de tous les employés des wagons-réfectoires des Chemins de fer nationaux du Canada circulant entre Montréal et Halifax.

204. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Dossier contenant les bordereaux de paye relatifs aux réparations du quai de la baie du Vin, comté de Northumberland, de même que les comptes pour matériaux.

205. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Dossier contenant une copie des bordereaux de paye et des feuilles où sont enregistrées les heures de travail au sujet des travaux faits à l'éperon d'Arichat en 1931 et au sujet des travaux faits au brise-lames du cap Auget en 1930 et 1931.

206. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de toute la correspondance ainsi que du rapport de l'enquêteur fait après l'enquête, au sujet de la destitution de mademoiselle Gagné, maîtresse de poste à St-Pierre de la rivière du Sud, comté de Montmagny.

207. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932:—Copie de tous les documents et de toute la correspondance échangés entre les citoyens du rang St-Nicholas, dans la paroisse de St-Ferréol, comté de Montmorency, et le ministre des Postes ou tout fonctionnaire de son ministère, à Ottawa et à Québec, au sujet de l'établissement d'un bureau de poste dans ledit arrondissement.

208. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents ayant trait à la destitution du maître de poste de St-Roch-des-Aulnaies, comté de l'Islet, Québec.

209. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents qui ont trait à la destitution de Edouard Guy, maître de poste à Kamouraska, comté de Kamouraska, Québec, et aussi une copie de tous les rapports, correspondance et autres documents qui ont trait à une enquête tenue sur les accusations portées contre ledit Edouard Guy, y compris les témoignages donnés par tous les témoins entendus à ladite enquête, la preuve et la décision rendue.

210. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres et correspondance échangés entre le député de Lévis et le ministre des Postes au sujet de l'annullement d'un contrat postal pour le circuit rural No 1, à St-David, comté de Lévis, et la demande de nouvelles soumissions pour ledit circuit; avec des copies de tous les prix, soumissions, recommandations soumis par tout entrepreneur qui voulait entreprendre le travail de transporter le courrier sur ledit circuit rural No 1 de St-David.

211. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents qui ont trait à la destitution de M. C. E. Sproule, maître de poste à Rockglen, Saskatchewan, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents qui ont trait à une enquête tenue sur des accusations portées contre M. C. E. Sproule, maître de poste de Rockglen, Saskatchewan, sa destitution et la nomination temporaire de M. Lawrence à sa place.

212. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Copie ou liste de tous les contrats pour le transport du courrier à la campagne présentés pour soumissions publiques du 1er mars 1931 au 1er mars 1932, dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard, et relevé du montant payé en vertu de l'ancien contrat, de même que le montant versé en vertu du nouveau, dans chaque cas.

213. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés entre le ministre des Postes ou tout fonctionnaire de son ministère et toute ou toutes personnes de la province de la Saskatchewan, depuis le mois de septembre 1931, au sujet de la nomination d'un maître de poste pour le bureau de Mitchellton, Saskatchewan.

214. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de toute la correspondance échangée en 1931-32 entre la *Quebec Power Company* et tout citoyen et le gouvernement fédéral au sujet de la demande de secours financiers que ladite compagnie a faite, en vertu de la Loi remédiant au chômage adoptée à la dernière session, afin de prolonger son réseau dans le comté de l'Islet.

215. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 mars 1932—Document montrant;—

1. Selon les registres de la Commission du service civil combien de fonctionnaires (*a*) temporaires, (*b*) permanents ont été nommés au ministère des Postes, service intérieur, à Ottawa, durant les trois dernières années civiles.

2. Selon les dossiers de la Commission du service civil, quel est le nombre des demandes du ministère des Postes relatives aux nominations mentionnées plus haut qui spécifiaient des fonctionnaires bilingues (*a*) temporaires, (*b*) permanents.

3. Quels est le nombre de ces positions, pour lesquelles des titulaires ont été nommés, qui d'après les registres de la Commission du service civil, exigent des aptitudes bilingues chez les fonctionnaires (*a*) temporaires, (*b*) permanents.

4. Selon les registres de la Commission du service civil, combien de ces positions ont été occupées dans le passé par des fonctionnaires bilingues (*a*) temporaires, (*b*) permanents.

216. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le ministre du Travail, tout membre du cabinet ou tout fonctionnaire de tout ministère fédéral et la cité de St-Hyacinthe ou toute personne, relativement aux travaux de chômage et à l'assistance aux chômeurs et tout particulièrement au sujet de la construction projetée d'un tunnel sous les voies du Chemin de fer national du Canada, en la cité de St-Hyacinthe, depuis le 1er janvier 1931.

217. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 février 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, communications, déclarations assermentées et autres documents, ainsi que de tous les témoignages de l'enquête et du rapport du commissaire enquêteur ayant trait à la destitution de M. Joseph Ferguson, comme gardien du phare de Cap des Rosiers, comté de Gaspé.

218. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, communications, déclarations assermentées et autres documents, ainsi que de tous les témoignages de l'enquête et du rapport du commissaire enquêteur au sujet de la destitution de M. Oswald Pinard, comme gardien du phare Nicolet, comté de Nicolet.

219. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, communications, déclarations assermentées et autres documents, ainsi que de tous les témoignages de l'enquête et du rapport du commissaire enquêteur au sujet de la destitution de M. J. R. R. Manseau, gardien de phare à Nicolet, comté de Nicolet.

220. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de la correspondance, et de tous les documents, rapports, déclarations assermentées ainsi que de tous autres documents ayant trait à la destitution de Maurice Laliberté, comme agent des signaux, à Saint-Nicholas, comté de Lévis.

221. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 14 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, décrets ministériels, plaintes, lettres et autres documents échangés entre le département et le ministre de la Marine concernant l'observateur météorologue à Dolbeau, lac St-Jean, monsieur J.-E. Morin, du 1er septembre 1930 au 1er mars 1932.

222. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie des nouveaux règlements realtifs à la pêche aux huîtres, et une copie de la correspondance que le gouvernement a reçue au sujet de ces règlements.

223. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de la correspondance, et de tous les documents, rapports, déclarations assermentées ainsi que de tous autres documents ayant trait à la destitution de Joseph Labrie, comme gardien de la lumière sur le quai de l'Ile aux Grues, Québec.

224. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Qui était en charge de l'organisation et de la direction du recensement de 1931 dans le comté de Saint-Hyacinthe-Rouville, et combien cette personne a reçu pour ses services.

2. Quel était le recenseur de chacune des municipalités du comté de Saint-Hyacinthe-Rouville et combien chacun a reçu pour ses services.

225. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mars 1932—Document montrant:—

1. De janvier 1922 à juin 1926, et d'octobre 1926 à août 1930, combien de charbon la Commission du port de Montréal a acheté de la *Canadian Industrial Coal Co., Limited* et de l'*International Fuel Co., Limited.*

2. Quel prix elle a payé pour ce charbon et si le prix était aussi bas que celui de la plus basse soumission.

3. Quels documents la Commission du port de Montréal a dans ses dossiers pour démontrer l'exactitude des pesées.

4. Qui était président de la Commission du port de Montréal durant ces périodes.

226. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mars 1932—Relevé faisant voir:—

1. Si la Commission du have de Vancouver a acheté un bac transbordeur d'occasion aux Etats-Unis, durant l'année 1930 et 1931.

2. Si tel est le cas, quel en a été le coût livré au porte de Vancouver, y compris le prix d'achat, le touage et les assurancees.

3. S'il a été nécessaire de réparer ce traversier avant de le mettre en service.

4. Si tel est le cas, quel a été le coût des réparations jusqu'à date.

5. Si on n'aurait pas pu obtenir, à un prix beaucoup moins élevé, du Canadien du Pacifique ou des Chemins de fer nationaux, une barge encore utile.

6. Si ce bac transbordeur a donné des services réguliers et satisfaisants, toujours, depuis le premier jour où il a été mis en service.

7. Combien de wagons ont été transportés sur ce bac depuis qu'il est en service.

8. Quel a été le coût de construction de la cale de lancement pour s'en servir.

9. Quel a été le coût de transport d'un wagon, le coût d'exploitation, l'intérêt, le fond d'amortissement sur la barge, la cale, les réparations, étant compris.

10. Quel était le coût de transport, par wagon, sur le pont des Seconds Détroits, lorsqu'il était ouvert.

227. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 mars 1932—Relevé faisant voir:—

1. Si la Commission du port de Vancouver a acheté une locomotive d'occasion aux Etats-Unis durant la fin de l'année 1930 ou en 1931.

2. Si tel est le cas, quel a été le prix de ladite locomotive livrée à Vancouver.

3. De quelle façon on a demandé des soumissions pour la réparation de cette locomotive, avis publics ou privés.

4. Quelles compagnies ou sociétés ont soumissionné pour cet ouvrage, et quels étaient les prix de chacune.

5. Si le contrat a été adjugé au plus bas soumissionnaire.

6. Sinon, pourquoi.

7. Quelle compagnie a obtenu le contrat, et quel a été le coût total de l'ouvrage, y compris le travail exécuté sur les terrains de la Commission.

8. Quel délai était fixé pour le pracahèvement de l'ouvrage par les sociétés concurrentes à qui le contrat n'a pas été adjugé.

9. Pendant combien de temps la compagnie qui a obtenu le contrat a fait travailler avant de mettre la locomotive en bon ordre.

10. Combien a coûté à la Commission la locomotive supplémentaire durant la période de temps en plus du délai fixé pour les réparations.

11. Si la locomotive avait d'abord été achetée à Daveport, Iowa, en 1913, par une société d'ingénieurs en construction ferroviaire, pour la somme de $12,000, et si elle a été ensuite livrée à Vancouver, transport et droits douaniers compris pour $15,000.

12. Quel est, pour la Commission, le coût total de la locomotive, y compris le prix d'achat, le prix des réparations, et les services d'une locomotive supplémentaire.

228. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932—Dossier montrant:—

1. Somme d'argent qu'a dépensée, durant l'année 1931, chaque commission des ports suivants: (*a*) Québec, (*b*) St-Jean, (*c*) Montréal, (*d*) Sorel, (*e*) Halifax.

2. Somme, le cas échéant, qu'a dépensée, sans autorité directe, par décret du Conseil durant l'année 1931, chaque commission des ports suivants: (*a*) Québec, (*b*) St-Jean, (*c*) Montréal, (*d*) Sorel, (*e*) Halifax.

3. Somme qu'a dépensée, durant l'année 1931, avant que pouvoir lui soit accordée par décret ministériel, chaque commission des ports suivants: (*a*) Québec, (*b*) St-Jean, (*c*) Montréal, (*d*) Sorel, (*e*) Halifax.

4. Nombre des employés enregistrés sur les bordereaux de paye de chacune des semaines terminées le 8 août, le 15 août, le 22 août, le 29 août, le 5 septembre 1931, pour chacune des commission des ports suivants: (*a*) Québec, (*b*) St-Jean, (*c*) Montréal, (*d*) Sorel, (*e*) Halifax.

229. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, télégrammes, notes de classification et autres communications échangés depuis le 25 novembre 1930 entre le ministre des Travaux publics et tout autre ministre, fonctionnaire de l'Etat ou tout membre ou fonctionnaire de la Commission du service civil, ou tout ou toutes personnes relativement à la nomination d'un concierge à l'édifice public de St-Thomas.

230. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932—Document montrant:—

1. Quels sont les noms des navires de la marine marchande du Canada.

2. Quels sont les noms de tous les membres des équipages de chacun de ces navires.

231. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1932:—Relevé indiquant le nombre de personnes qui sont à l'emploi du gouvernement à la Chambre des Communes, au Sénat, et, en général, dans l'édifice du Parlement, et des divers salaires qui leur sont versés depuis le 31 mars 1931, jusqu'au 31 mars 1932.

232. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 février 1932:—Copie de tous les documents concernant la destitution de monsieur Joseph Mailhot, comme maître de poste de Lourdes, comté de Mégantic, et la nomination de ses successeurs, et aussi copie du rapport de l'enquête s'il y en a une.

234. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Dossier contenant les bordereaux de paye et les pièces justificatives au sujet des hommes que le ministère des Travaux publics a employés pour la réparation du quai de Ste-Anne de la Pocatière, durant l'année civile 1931.

235. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Relevé des bordereaux de salaires et des pièces justificatives au sujet des argents dépensés durant les derniers six mois pour le quai du côté ouest de Port Dufferin, comté d'Halifax.

236. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Dossier contenant les bordereaux de salaires de la construction d'un quai à Barachois, rivière Aboujagan, comté de Westmoreland, Nouveau-Brunswick, et indiquant (*a*) les noms des ouvriers embauchés et leurs gages respectifs depuis que l'ouvrage a été commencé jusqu'à date, (*b*) la quantité de pierre et de bois achetés, de qui ils ont été achetés, et les prix payés pour lesdits matériaux, (*c*) le montant dépensé jusqu'à date, (*d*) à qui les chèques ont été envoyés pour le paiement des gages et des matériaux, (*e*) si la dépense, oui ou non, a été faite en vertu de la Loi remédiant au chômage, (*f*) si oui ou non l'ouvrage a été exécuté à l'entreprise ou en régie.

237. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement du Canada, tout ministre ou tout ministère et la Commission du

service civil, ou entre les personnes mentionnées plus haut, et toute ou toutes personnes depuis juillet 1930, relativement à la position du plus ancien des inspecteurs de fruits et de légumes dans l'Ile du Prince-Edouard, à la destitution du plus ancien des inspecteurs de fruits et de légumes, et à la nomination de son successeur.

238. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mars 1932—Document montrant:—

1. Quelle est la perte monétaire totale due à l'incendie (1930) du quai canadien national, au port de Vancouver.

2. Combien ce quai a coûté.

3. Si on avait prévu et construit dans la substructure du quai brûlé, des murs de couverture, les cloisons étanches ou d'autres séparations pour la protection contre le feu.

4. Qui a fait le plan de ce quai et qui en a surveillé la construction.

5. Au compte des services d'ingénieurs pour le quai brûlé, quel a été le montant total payég et à qui.

6. Quel a été le coût total du quai actuel qui a remplacé l'autre, et aussi le coût d'enlèvement des débris.

7. Dans les deux cas, si les contrats ont été adjugés après une concurrence de soumissions publiques, et sur quelle base, prix à l'unité, etc.

8. Quels ont été les entrepreneurs.

9. Au compte des services d'ingénieurs pour le quai actuel, quel a été le montant total payé, et à qui.

239. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932—Document montrant:—

1. Durant les années 1930 et 1931, en quelles marchandises ont consisté nos exportations à l'Argentine et nos importations de ce pays.

2. Durant chacune desdites années, quelles ont été mensuellement les quantités et les valeurs de ces importations et exportations.

3. Si les droits douaniers du tarif général ou du tarif intermédiaire s'appliquent aux marchandises échangées entre le Canada et l'Argentine.

240. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, enquêtes, requêtes et autres documents concernant la destitution de M. Narcisse Ouellet, maître de poste de Lamy-Sud, comté de Témiscouata, Québec, et la nomination de son successeur.

241. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932:—Dossier contenant les bordereaux de paye et les pièces justificatives qui ont trait aux argents dépensés, durant l'année 1931 et depuis, pour la construction d'un brise-lames à Jeddore-Ouest, comté d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, avec indication du coût total. du montant dépensé pour les billes, le bois, les planches, des noms de tous les hommes embauchés et à quel titre, et des paiements additionnels de gages s'il y en a eu.

242. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Dossier contenant une copie des bordereaux de paye pour les réparations au quai de Oak Point, comté de Northumberland, Nouveau-Brunswick, de même qu'une copie des comptes pour matériaux.

243. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1932—Relevé indiquant:—

1. Quels sont les noms, les années de service, la nature du travail, le nombre de personnes à charge de chaque fonctionnaire permanent du personnel d'entretien du ministère des Travaux publics, Ottawa, qui ont reçu un avis à l'effet que leurs services ne seraient plus requis après le 31 mars.

2. Quels sont les noms des anciens soldats, membres permanents du personnel d'entretien du ministère des Travaux publics, Ottawa, qui ont reçu un avis

à l'effet que leurs services ne seraient plus requis après le 31 mars 1932, et quelques-uns de ces fonctionnaires qui ont été ainsi avertis reçoivent-ils une pension d'invalidité de guerre, et de quel montant dans chaque cas.

3. Quels sont les noms, la nature du travail, le nombre des personnes à charge de chaque fonctionnaire permanent nommé au personnel d'entretien, ministère des Travaux publics, Ottawa, depuis le 28 juillet 1930.

244. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Etat montrant la somme dépensée dans chaque district militaire pour les exercices annuels pendant l'année fiscale se terminant le 31 mars 1932.

245. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1932—Document montrant:—

1. Quels sont les architectes de l'hôtel des Chemins de fer nationaux maintenant en voie de construction à Vancouver, Colombie-Britannique.
2. Quelles sortes d'honoraires les architectes reçoivent.
3. Combien on leur a versé jusqu'au 1er mars 1932.
4. Quels sont les entrepreneurs dudit hôtel.
5. Quel est le prix total mentionné au contrat.
6. Si l'ouvrage est exécuté en vertu de ce contrat seulement ou à prix coûtant plus un profit.
7. Si c'est à prix coûtant plus un profit, quel est le pourcentage de ce dernier.
8. Quelle somme on avait versée aux entrepreneurs le 1er mars 1932.
9. Si le coût du mobilier et de l'outillage est compris dans le prix du contrat.
10. Si la réponse à la question No 9 est non, quelle est l'estimation du coût du mobilier et de l'outillage.
11. Quel était le montant total payé pour la construction dudit hôtel le 1er mars 1932.
12. Quel est le montant approximatif requis pour le parachèvement de cet édifice.
13. A quelle date la construction dudit hôtel a été (*a*) approuvée, (*b*) si le contrat a été signé.

246. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1932—Document montrant:—

1. Si quelque pension a été versée à M. P. Fennell, ancien directeur général de la Commission du port de Montréal, et, si tel est le cas, pourquoi.
2. Quel était l'âge de M. Fennell au temps où cette pension lui a été accordée.

247. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 février 1932:—Copie de tous les documents concernant la destitution de M. Jos. Laprise comme maître de poste de St-Nérée, comté de Bellechasse, et la nomination de son successeur.

248. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de toute la correspondance échangée entre le premier ministre Bracken, du Manitoba, ou tout fonctionnaire de la province du Manitoba et le premier ministre, le ministre de l'Agriculture ou tout fonctionnaire du gouvernement fédéral, relativement à la fourniture de fourrage et de grains aux cultivateurs du Manitoba.

249. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de tous les rapports, lettres, télégrammes et autres documents relatifs à la nomination, par la Commission du service civil, de Elzéar Gagnon, ancien soldat qui a servi activement dans l'armée outre-mer, le 1er septembre 1931, à la position de maître de poste de Ste-Louise, comté de l'Islet, Québec, et relatifs aussi au rejet subséquent dudit Gagnon par le ministre des Postes.

250. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, recommandations, déclarations

assermentées et autres documents quelconque ainsi que de tous les témoignages d'enquête relatifs à la destitution du maître de poste de Charlemagne et à la nomination de son successeur.

251. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932.—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, recommandations, déclarations assermentées et autres documents quelconques ainsi que de tous les témoignages d'enquête relatifs à la destitution du maître de poste de St-Henri de Mascouche et à la nomination de son successeur.

252. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, recommandations, déclarations assermentées et autres documents quelconques ainsi que de tous les témoignages d'enquête relatifs à la destitution du maître de poste de Lachenaie et à la nomition de son successeur.

253. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le ministre du Travail, tous les membres du cabinet ou tous les fonctionnaires de tout ministère fédéral et la ville de Hull ou autres personnes, relativement aux travaux destinés à diminuer le chômage et aux secours accordés aux chômeurs, du mois de septembre 1930 au 1er février 1932.

254. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et tout ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse, au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour des réparations au quai de Mulgrave, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de paye montrant le montant dépensé pour la main-d'œuvre et des comptes indiquant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois de charpente, les madriers, et le nom des personnes de qui les matériaux ont été achetés.

255. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse, au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour le quai de Sonora, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de paye montrant le montant dépensé pour la main-d'œuvre et des comptes indiquant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, les bois de charpente, les madriers, et le nom des personnes de qui les matériaux ont été achetés.

256. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse, au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour des réparations au quai de Ballantyne's Cove, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de paye montrant le montant dépensé pour la main-d'œuvre; et une copie des comptes indiquant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois de charpente, les madriers, et le nom des personnes de qui les matériaux ont été achetés.

257. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 mars 1932—Document montrant:—

1. Si le ministère des Postes, depuis le mois d'août 1930, a communiqué par correspondance avec certains maîtres de poste du comté de Témiscouata, Québec, relativement à certaines accusations d'ingérence politique portées contre eux.

2. Si tel est le cas, (*a*) à quelles dates, (*b*) avec quels maîtres de poste, (*c*) quelle est la formule de lettre envoyée par le département à chacun d'eux, (*d*) à la demande de qui.

258. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, déclarations assermentées et autres documents, ainsi que de tous les témoignages de l'enquête ayant trait à la démission de M. Hygin Ayotte, comme maître de poste de Grande-Rivière, comté de Gaspé.

259. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de toute la correspondance ainsi que du rapport fait après l'enquête au sujet du maître de poste de St-Fabien de Panet, comté de Montmagny: M. J. C. Tanguay.

260. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de toute la correspondance ainsi que du rapport de l'enquêteur fait après l'enquête, au sujet du maître de poste, Eugène Grégoire, lac Frontière, comté de Montmagny.

261. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932:—Copie de tous les rapports correspondance et autres documents échangés au sujet du bureau de poste de St-Damase, comté de l'Islet, Québec, en 1930, 1931 et 1932.

262. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932:—Copie du rapport du commissaire qui a tenu l'enquête sur les accusations d'activités politiques, portées contre J. R. Trudelle, maître de poste à St-Adolphe de Champlain, Québec, et copie de tous les autres documents et correspondance relatifs à cette affaire.

263. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 mars 1932:—Copie de toute la correspondance relative à la destitution de C. D. Smith, inspecteur de légumes, de Caldwell Brook, Nouveau-Brunswick, et aussi des témoignages rendus durant l'enquête tenue sur les accusations portées contre lui et du rapport du Commissaire qui a tenu l'enquête.

264. Réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1932—Document montrant:—Quels sont les noms et les adresses de toutes les personnes qui ont travaillé à organiser, à diriger, à faire le recensement de 1931 dans le district de Comox-Alberni, indiquant, pour chaque personne, (*a*) si elle était un soldat de retour ou non, (*b*) le montant reçu pour rémunération personnelle, (*c*) le montant versé pour les dépenses; indiquant aussi la manière dont les rémunérations et les dépenses étaient allouées dans chaque cas; les cas où le gouvernement a payé pour l'usage d'autos ou de navires; les noms des personnes à qui les paiements ont été faits, dans chaque cas, le montant payé et le taux imposé.

265. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mars 1932:—Copie de tous les rapports et de la preuve au sujet de la destitution de M. J. A. Spray, en juillet 1931, de la position de fonctionnaire chargé d'appliquer la loi des douanes et de l'accise à Gabarouse, Cap-Breton.

266. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932—Etat faisant voir:—

1. Si la Commission du port de Vancouver a obtenu un acquittement complet contre la présentation d'autres comptes au sujet des services de MM. Sydney E. Junkins et W. G. Swan relativement aux plans, etc., d'un quai à eau profonde dont il est question dans les procès-verbaux du Conseil en date du 16 mai 1930.

2. Si le ministère de la Marine ou les commissaires ont fait une étude indépendante de la nature pratique des plans et de la nature raisonnable des détails de l'estimation du coût avant de régler cette affaire.

3. Quelle a été la somme totale versée en règlement à MM. Sydney E. Junkins et W. G. Swan.

4. Si la Commission actuelle du port de Vancouver entend commencer dans tout délai raisonnable la construction de ce quai à eau profonde.

5. Au 1er janvier 1932, quelle était le profit ou la perte réelle relativement aux quais Ballantyne et Lapointe, respectivement, mettant en ligne de compte toutes les charges du capital, de l'exploitation, de l'entretien et de la dépression.

267. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mars 1922—Document montrant:—

1. Quant à la propriété Moodyville et au territoire asséché sur la rive nord de l'anse Burrard, quels sont, approximativement, les quantités et les prix pour les différentes sortes d'excavation et de remplissages qui ont servi de base au contrat passé entre la Commission du port de Vancouver et *C. S. Magoffin Company, Limited.*

2. Quelle est la date du contrat et la date du parachèvement des travaux.

3. Quels étaient les noms des ingénieurs qui ont fait partie du comité formé pour classifier les matériaux à mesure que le travail avançait, combien a été versé à chacun, et pourquoi a-t-on eu recours à la formation d'un tel comité.

4. Quelle est le dernière estimation des quantités des différents matériaux que le comité des ingénieurs a soumise.

5. Si la classification faite par ces ingénieurs a été appliquée.

6. En vertu de quelle autorité un seul arbitre a été nommé.

7. Quel était le nom et l'état de l'arbitre, pendant combien de temps ses services ont été retenus, quel montant on lui a versé pour ses services, et quelle décision il a rendue sur la quantité, la classification et le prix.

8. Combien on a versé à la *Magoffin Company* pour travaux supplémentaires, et quelle a été la somme totale payée pour tous les ouvrages exécutés.

9. Quel montant du coût total de cet ouvrage les commissaires ont assigné à la propriété Moodyville, et quel montant au territoire asséché.

10. Qui était propriétaire de la propriété Moodyville à l'époque où cet ouvrage a été exécuté.

11. S'il est vrai que le plan original des sections transversales a disparu dans le cours du travail.

12. Durant cet ouvrage, qui était ingénieur en chef, ou agissait comme ingénieur en chef et ingénieur consultatif de la Commission.

13. Quels étaient les membres de la Commission lorsque le travail a été complété et que le paiement a été effectué.

268. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mars 1932—Document montrant:—

1. Quelle est la somme que la Commission du port de Vancouver a versée pour la propriété Moodyville, quel est le nom du vendeur, et quelle est la date de l'achat.

2. Quels étaient les commissaires au temps de l'achat.

3. Quels sont les noms, adresse, état de chaque personne qui a évalué cette propriété pour la Commission et combien chacune a reçu.

4. Quelque partie du territoire acheté avait été améliorée antérieurement en vertu du contrat Magoffin, et si tel est le cas, à quel prix.

5. Quelle est l'étendue totale achetée, et quelle partie git au-dessus de la ligne des marées, et quelle partie au-dessous, respectivement.

6. Quelle portion du prix d'achat a couvert cette partie de la propriété qui est au-dessus de la ligne des marées, et quelle portion l'autre.

7. Si la Commission était propriétaire du droit de passage du *C.P.V. Terminal Railway* à travers la propriété Moodyville avant que l'achat soit complété, si tel est le cas, combien a coûté ce droit de passage.

8. Si on a utilisé cette propriété de quelque façon depuis, si tel est le cas, de quelle façon.

9. Quelles sont les charges annuelles d'administration qui dépendent de cet achat.

10. Si le gouvernement obtient quelque revenu de cette propriété.

269. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932—Document montrant:—

1. De l'année fiscale 1919-20 à l'année 1924-25, quel a été le montant des dépenses annuelles de voyages et autres de M. J. D. Parmelee, ancien inspecteur des douanes pour la division de Sherbrooke.

2. De l'année 1926-27 jusqu'à date, quel a été le montant des dépenses annuelles de voyages et autres de M. J. C. A. Bordeleau, inspecteur actuel du même district et qui accomplit les mêmes fonctions.

270. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents ayant trait à la destitution de M. le capitaine Henry Gagnon, gardien de quai à Pointe-au-Pic, dans le comté de Charlevoix, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931, sur des accusations portées contre ledit Henry Gagnon, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus dans ladite enquête, et la décision rendue par le commissaire enquêteur.

271. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mars 1932—Document montrant:—

1. En vertu de quelle nécessité la Commission du port de Vancouver construit une annexe au quai Lapointe.

2. Si en approuvant la dépense projetée, on a pris en considération les demandes pour les postes de mouillage actuels qui sont sous la juridiction de la Commission du port de Vancouver.

3. Quelle est la longueur, la largeur, l'estimation du coût total, de cette annexe, et dans quelle période de temps approximativement sera-t-elle complétée.

4. Quel est le type de la substructure adopté, quelle en sera la hauteur, et quelle sera la hauteur maximum de l'espace à remplir de gravier.

5. Au sujet de cet espace à remplir de gravier, quel est, approximativement, le nombre de verges cubes de gravier requises, le prix mentionné au contrant et quel est le nom de l'entrepreneur.

6. Combien d'hommes approximativement l'entrepreneur emploie chaque jour pour ce remplissage avec du gravier.

272. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance et autres documents, y compris une copie des témoignages relatifs à l'enquête tenue sur les accusations d'activités politiques portées contre M. Camille Dunn, du cap des Rosiers, gardien de lumière à Jersey Cove, comté de Gaspé.

274. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1932—Document montrant:—

1. Depuis le 1er janvier 1932, quelle quantité d'or a été exporté du Canada à New-York, en donnant les dates et les montants.

2. Si ces montants ont été exportés à la demande des banques canadiennes autorisées.

3. Si tel est le cas, quelle est, dans chaque cas, la banque qui a fait la demande.

275. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, recommandations, déclarations assermentées et autres documents quelconques ainsi que de tous les témoignages d'enquête relatifs à la destitution du maître de poste de St-Sulpice et à la nomination de son successeur.

276. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de tous les documents et lettres qui ont trait au déménagement du bureau de poste de Waterford au mois d'août passé.

277. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, requêtes, relativement à la destitution d'Antoine Landry, maître de poste de Notre-Dame du Lac, P.Q., et à la nomination de son successeur.

278. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents qui ont trait à la destitution de madame P.-E. Côté, maîtresse de poste à St-Pascal, comté de Kamouraska, Québec, et tous les rapports, correspondance, et autres documents qui ont trait à la nomination de son successeur.

279. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, rapports et autres documents relatifs à la destitution de Roméo Marquis, courrier des postes, St-Germain, comté de Kamouraska, Québec, et à la nomination de son successeur.

280. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à la destitution de Clément Lévesque, maître de poste à la gare de St-Pacôme, comté de Kamouraska, Québec, et aussi une copie de tous les rapports, correspondance et autres documents au sujet d'une enquête relative aux accusations portées contre ledit Clément Lévesque et au sujet de la nomination de son successeur.

281. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1932:—Copie de tous les rapports relatifs au candidat, correspondance, demande de position, et tous autres documents qui ont trait à la nomination d'un maître de poste à Douglas, Ontario.

282. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, mémoires, enquêtes, rapports et autres documents relatifs au déplacement du bureau de poste de Briton Cove, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et aux motifs du déménagement de l'ancien endroit au nouveau, correspondance échangée entre tout membre du gouvernement, et tout fonctionnaire du ministère des Postes, à Ottawa, et toute ou toutes personnes dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

283. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Dossier contenant les divers programmes de travaux ou ouvrages exécutifs, s'il y a lieu, en vertu du programme fédéral d'assistance aux chômeurs, à Ste-Anne de la Pocatière, comté de Kamouraska, Québec, durant l'année civile 1931, et les bordereaux de paye de ces travaux.

284. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, rapports et autres documents relatifs à la destitution de Arthur Perron, courrier des postes, à Grondines, comté de Portneuf, et à la nomination de son successeur.

285. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse, au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour une annexe au brise-lames de Seal Harbour, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de paye montrant le montant dépensé pour la main-d'œuvre et des comptes indiquant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois de charpente, les madriers, et le nom des personnes de qui les matériaux ont été achetés.

286. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse, au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour des réparations à un quai à Malignant Cove, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de paye montrant le montant dépensé pour la main-d'œuvre; et une copie des comptes indiquant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois de charpente, les madriers, et le nom des personnes de qui les matériaux ont été achetés.

287. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse, au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour réparations à un quai à Western Shore, comté de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de paye montrant le montant dépensé pour la main-d'œuvre; et une copie des comptes indiquant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois de charpente, les madriers, et le nom des personnes de qui les matériaux ont été achetés.

288. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 mars 1932—Document montrant:—

1. Combien d'agents des achats (*a*) surnuméraires, (*b*) qui consacraient tout leur temps, (*c*) une partie de leur temps à leurs fonctions, étaient à l'emploi de l'Etat, dans chaque département, à chacune des dates suivantes: 1er janvier 1930, 1er janvier 1932.

2. Combien d'assistants de tous grades (*a*) temporaires, (*b*) qui consacraient tout leur temps, (*c*) une partie de leur temps à leurs fonctions les agents des achats avaient-ils, et qui étaient à l'emploi de l'Etat dans chaque département à chacune des dates suivantes: 1er janvier 1930, 1er janvier 1932.

3. Quel a été, dans chaque département, le coût total de ce service pour l'Etat durant chacune des années suivantes se terminant le 31 mars: 1930 et 1931.

289. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, pétitions, demandes de positions échangés depuis le mois d'août 1930 entre toutes personnes du comté de Témiscouata, d'une part, et tous ministres et fonctionnaires de l'Etat, d'autre part, au sujet de la position d'agent des Indiens à Cacouna.

290. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents, ayant trait à la destitution de madame Lévesque, maîtresse de poste, à Bagotville, Québec, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 sur des accusations portées contre ladite madame Lévesque, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus dans ladite enquête, et la décision rendue par le commissaire enquêteur.

291. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère des Postes et tout fonctionnaire de ce ministère, et toute ou toutes personnes entre août 1930 et septembre 1931 au sujet du contrat postal relatif au transport des dépêches entre la gare des Chemins de fer nationaux du Canada et la gare du Chemin de fer Canadien du Pacifique, à Carlyle, Saskatchewan.

292. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, recommandations, déclarations assermentées et tous autres témoignages rendus à l'enquête, relativement à la destitution de Albert Hamelin, maître de poste à Jasmin, Saskatchewan.

293. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents qui ont trait à la destitution de Georges Paradis, maîtres de poste à Mont Carmel, comté de Kamouraska, Québec, et aussi une copie de tous les rapports, correspondance et autres documents qui ont trait à une enquête tenue sur les accusations portées contre ledit Georges Paradis, y compris les témoignages donnés par tous les témoins entendus à ladite enquête, la preuve et la décision rendue.

294. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents, ayant trait à la destitution de M. Elmérie Bouliane, maître de poste, à Mille Vaches, dans le comté de Saguenay, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 sur des accusations portées contre ledit Elmérie Bouliane, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus dans ladite enquête, et la décision rendue par le commissaire-enquêteur.

295. Réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1932—Document montrant:—Durant la période écoulée de janvier 1922 à juin 1926, et d'octobre 1926 à août 1930, quels sont les mobiliers de bureau que la Commission du port de Montréal a commandés et payés, et si lesdits mobiliers sont encore en la possesion de la Commission et dans ses édifices.

296. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1932—Document montrant:—

Durant la période écoulée de janvier 1922 à juin 1926, et d'octobre 1926 à août 1930, de quel outillage du port la Commission du port de Montréal s'est servi et quel travail elle a exécuté pour la manutention de charbon de la *Ogdensburg Coal and Towing Company* et de la *Century Coal Company,* et si la Commission du port a reçu les pleins prix pour ces services.

M. Percy Griffith Davies, député pour le district électoral de Athabaska, ayant préalablement prêté serment et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Dossier contenant les bordereaux de salaires des hommes qui ont travaillé au brise-lames de la côte sud de l'île du Cap Sable, relativement aux dépenses d'argent faites durant les derniers six mois en vertu de la Loi tendant à remédier au chômage passée à la dernière session.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents qui ont trait à l'établissement d'un service rural de distribution postale à Rivière Ouelle, entre St-Just et Pointe-aux-Orignaux.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 862, du 19 avril 1932: autorisant le paiement à la province de la Saskatchewan de $71,238.39 pour travaux publics et entreprises.

Arrêté en Conseil, C.P. 892, du 20 avril 1932: autorisant le paiement à la province de la Saskatchewan de $34.307.90 pour travaux publics et entreprises.

Arrêté en Conseil, C.P. 893, du 20 avril 1932: créditant aux prêts et avances faits à la province de la Colombie-Britannique la somme de $136,066.74 dépensée en travaux publics et entreprises.

Arrêté en Conseil, C.P. 894, du 20 avril 1932: autorisant le paiement à la province de l'Ile-du-Prince-Edouard de $736.45 pour secours direct.

Arrtêé en Conseil, C.P. 895, du 20 avril 1932: repatriement de familles canadiennes françaises de l'Alberta à Québec, $1,532.98.

Arrêté en Conseil, C.P. 896, du 20 avril 1932: paiements à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique de $209,196.98 en rapport avec son programme pour la pose de rails durant l'automne de 1931.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si on a demandé au gouvernement d'autoriser une enquête sur les activités politiques de Jos. Bérubé, agent des Indiens, agence de Cacouna, Québec, et si tel est le cas, qui a fait cette demande.

2. Dans cette affaire, qui a mentionné au ministre pour la première fois le nom du commissaire à qui l'on confierait cette enquête.

3. Où, à quelle date et devant qui a été formulée la première demande que M. Alexis Michaud a faite pour être nommé agent des Indiens à Cacouna, Québec.

4. Si ledit Alexis Michaud a formulé plus tard une autre demande pour cette position.

5. Si tel est le cas, à quelle date, où et devant qui la nouvelle demande dudit Alexis Michaud a été rédigée.

6. A quelles dates, où et devant qui les demandes de M. Cléophas Sirois, David Lebel, et John Dunnigan, candidats à la position d'agent des Indiens à Cacouna, ont été rédigées.

7. Où et à quelles dates John Dunnigan, David Lebel, Alexis Michaud et J. Cléophas Sirois ont eu une entrevue, pour la première fois, avec un représentant ou un fonctionnaire du département des Affaires indiennes, au sujet de la position d'agent des Indiens à Cacouna.

8. A quelle date Alexis Michaud a été embauché sous l'empire de la clause des trente jours en qualité d'agent des Indiens à Cacouna.

9. A quelle date la Commission du service civil a délivré en sa faveur un certificat temporaire, et pour combien de jours.

10. Si ledit certificat temporaire avait un effet rétroactif.

11. En pareil cas, pour combien de temps.

12. Qui a recommandé au gouvernement Alexis Michaud comme agent des Indiens à Cacouna, et à quelle date.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports, copie des soumissions et de tous les autres documents échangés entre le ministère des Postes, ou le ministre, ou tout fonctionnaire de ce ministère, et toute ou toutes personnes de la Nouvelle-Ecosse relativement au contrat, terminé en 1931 et renouvelé depuis, pour le transport des dépêches sur la ligne postale qui va de Barss' Corner, Nouvelle-Ecosse, à Newburn. Et aussi copie de tous les écrits et documents, tels que mentionnés plus haut, au sujet des soumissions pour un contrat des postes relatif à la ligne postale qui va de Barss' Corner à New-Germany.

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Copie de tous les bordereaux de paye, comptes pour matériaux et autres documents relativement aux travaux au quai de Burnt Church, comté de Northumberland, Nouveau-Brunswick.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat s'unit à elle pour approuver la Convention internationale pour limiter la fabrication et réglementer la distribution des stupéfiants, Genève, le 13 juillet 1931, signée au nom du Canada par les plénipotentiaires y nommés.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 26, Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 1929.

Bill No 30, Loi modifiant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Rhodes:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Ralston; et sur l'amendement de M. Gardiner audit amendement;

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Irvine.

La Chambre s'ajourne alors à 5.50 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 53

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 21 AVRIL 1932

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 47 (H1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Corker Trill."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 48 (I1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Senkler Morgan."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 49 (J1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes May Jack Evans."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 50 (K1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Constance Small Cossar."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 51 (L1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Pearl Beattie Watkins."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 52 (M1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Assad Kalid Eddy, alias Joseph Canille."—M. *Bell* (St-Antoine).

Et aussi,—Un message comuniquant à la Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions de Eva Corker Trill, George Senkler Morgan, Agnes May Jack Evans, Mabel Constance Small Cossar, Olive Pearl Beattie Watkins et Assad Kalid Eddy, alias Joseph Canille, respectivement demandant une loi de divorce et les documents produits comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Sur motion de M. Stinson, conformément à l'ordre spécial passé le 19 courant, lesdits bills sont lus séparément la première et la deuxième fois, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des divorces au Sénat et les documents qui les accompagnent sont référés au comité des Bills privés.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Bennett, résolu:—Que l'ordre de Routine et de priorité pour la présente séance soit le même jusqu'à six heures p.m., que pour celui des mercredis, et que de huit heures p.m., jusqu'à l'ajournement il soit comme celui des jeudis.

M. Cahan , l'un de smembres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de tous les écrits, correspondance, rapports, bordereaux de salaires, relevé complet des noms de chaque personne embauchée, des montants payés pour la main-d'œuvre et des montants payés pour les matériaux relativement aux ouvrages exécutés à Lévis, Québec, en vertu du décret ministériel, C.P. 2650.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de tous écrits, correspondance, rapports, bordereaux de salaires, relevé complet des noms de chaque personne embauchée, des montants payés pour la main-d'œuvre et des montants payés pour les matériaux relativement aux réparations et amélioraitons exécutées au camp de Valcartier, Québec, en vertu du décret ministériel, C.P. 2650.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, enquêtes, requêtes et autres documents concernant la destitution de M. George A. Bélanger, maître de poste de Chemin du Lac, comté de Témiscouata, Québec, et la nomination de son successeur.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, enquêtes, requêtes et autres documents concernant la destitution de M. Omer Sirois, comme maître de poste de Riou, Québec, et la nomination de son successeur.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les bordereaux de paye, des comptes de marchandises et de la correspondance relativement à la commission de $3,000 à M. Howard W. Rose, pour le quai de Sandford, dans l'automne de 1931.

M. Cahan, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 53, Loi modifiant la Loi constituant en corporation *The Frontier College*, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre suivant de la Chambre est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Par qui, à qui et à quelle date a été envoyée la demande de l'agence des Indiens à Cacouna, faite par M. Alexis Michaud et datée le 15 janvier 1932.
2. Si cette formule de demande a été remplie à la main, ou écrite au dactylographe, à l'exception de la signature.
3. A quelle date, où et par qui elle a été reçue.
4. Si lle était accompagnée d'une lettre.
5. Si oui, de qui.
6. Par qui, à qui et à quelle date a été envoyée la demande de l'agence des Indiens à Cacouna, faite par Alexis Michaud, et datée le 21 janvier 1932.
7. Si cette formule de demande a été remplie à la main ou écrite au dactylographe, à l'exception de la signature.

8. A quelle date, où et par qui elle a été reçue.
9. Si elle était accompagnée d'une lettre.
10. Si tel est le cas, de qui.
11. Si une deuxième demande de cette position a été envoyée par M. Michaud, ou en son nom.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Rhodes:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Ralston; et sur l'amendement de M. Gardiner audit amendement;

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Boulanger.

Huit heures p.m.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

5	Commission du service civil—	
	Traitements	204,930 00
	Dépense casuelle	67,000 00
23	Archives publiques—	
	Traitements	90,630 00
	Dépense casuelle	13,500 00
24	Imprimerie et papeterie publiques—	
	Appointements, y compris $500 à Fred Cook à titre de secrétaire du comité des impressions et de la paperie du gouvernement, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil	68,832 00
	Dépense casuelle	15,000 00
28	Secrétariat d'Etat—	
	Traitements	316,818 00
	Dépense casuelle	68,280 00

XXXVI—DIVERS

252	Directeur général des élections—Appointements et dépenses casuelle du bureau	15,140 00
271	Archives du Bureau des brevets	25,000 00
272	Office international pour la protection de la propriété industrielle et l'Union internationale du droit d'auteur et Union pour la protection des œuvres littéraires et artistiques	2,000 00
273	Archives publiques	68,500 00
274	Dépenses occasionnées par la Loi de tempérance du Canada	1,000 00
275	Dépenses occasionnées par la Loi de naturalisation	31,500 00

XXVIII—IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

196	Impression, reliure des statuts annuels..	15,000 00
197	*Gazette du Canada*..	35,000 00
198	Matériel, réparat. et renouvellements..	30,000 00
199	Distribution des documents parlementaires..	46,500 00
200	Impression et reliure des publications gouvernementales pour la vente et distribution aux ministères et au public.. ..	40,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 54

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 22 AVRIL 1932

PRIÈRES.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de la correspondance, des témoignages à l'enquête, du rapport du commissaire et de tout autre rapport concernant la destitution des maîtres de poste de Sainte-Croix, Métabetchouan (St-Jérôme) et de St-Joseph d'Alma, comté du Lac St-Jean, ainsi que de toute la correspondance concernant la nomination du successeur de chacun desdits maîtres de poste.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:—

BESSBOROUGH,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget des sommes requises pour le service du Canada pour l'exercice expirant le 31 mars 1933, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, Son Excellence le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 22 avril 1932.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 905, du 21 avril 1932: autorisant le paiement à la province de la Saskatchewan de $20,477.32 pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 906, du 21 avril 1932: autorisant le paiement à la province de Québec de $4,909.85 pour secours direct et $54,987.54 pour travaux pulbics et entreprises.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous,* moins $45,000 dans la résolution No 56)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

9 Immigration et Colonisation—	
Traitements..	260,766 00
Dépense casuelle..	30,000 00

VIII—IMMIGRATION ET COLONISATION

55 Salaires et dépense casuelle, y compris les subventions aux sociétés d'immigration, provinces, etc., que le Gouverneur général en conseil pourra autoriser..	1,360,000 00
56 Plan de colonisation de l'Empire, y compris les subventions aux sociétés d'immigration, hôtelleries pour femmes, etc., que le Gouverneur général en conseil pourra autoriser..	60,000 00
57 Immigration chinoise—Traitements et dépense casuelle.. ..	41,595 00
58 Secours aux Canadiens nécessiteux à l'étranger..	3,000 00

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

Le Billl No 46, Loi constituant en corporation la *Lake of the Woods International Bridge Company* est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

(*Bills publics*)

L'Ordre No 26 étant lu comme suit:—

"La Chambre en comité sur le Bill No 29, Loi modifiant la Loi des chemins de fer (préambule non prouvé)—M. *Nicholson*."

Sur motion de M. Simpson, ledit ordre est rescindé.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Reid, pour la deuxième lecture du Bill No 44, Loi modifiant la Loi des chemins de fer.

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Fraser, sur division.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(Cinq sixièmes des sommes ci-dessous)

XV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Canaux

96	Lachine, améliorations	20,900 00
97	Ecluse de Ste-Anne, améliorations	6,100 00
98	Canal Rideau, améliorations	17,000 00
99	Canal Trent, améliorations (A voter de nouveau, $3,500)	133,400 00
100	Canal Welland, améliorations (A voter de nouveau, $10,700)	25,900 00
101	Canal maritime Welland, améliorations	125,000 00
102	Canal de Williamsburg, améliorations	6,800 00

Divers

103	Commission des chemins de fer du Canada, entretien et exploitation	288,780 45
104	Wagons du Gouverneur général	7,000 00
105	Services divers, y compris les appointements et les dépenses des experts employés temporairement (A voter de nouveau, $5,000)	41,300 00
106	Impressions et papeterie	7,000 00
107	Levés et inspection—Canaux, y compris les appointements et les dépenses des experts employés temporairement	10,000 00
108	Caisse de prévoyance des employés de chemin de fer: Pour augmenter les allocations de pension payables en vertu de la loi dite *Intercolonial and Prince Edward Island Railway Employees' Provident Fund Act,* de manière que le payement minimum durant la période s'étendant du 1er janvier 1932 au 31 mars 1933, soit de $30 par mois, au lieu de $20, tel que fixé par ladite loi	29,000 00

XXXVI—DIVERS

269	Salaires et dépenses au sujet des relevés et des recherches concernant le chenal maritime du Saint-Laurent, y compris D. W. McLachlan à $1,350, G. W. Yates à $1,080, secrétaire (à voter de nouveau $12,000)	46,500 00

X—PENSIONS

69	J. L. Weller	3,500 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

26 Chemins de fer et Canaux—

Traitements..	248,220 00
Dépense casuelle..	42,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à lundi prochain, à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 55

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 25 AVRIL 1932

Prières.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 54 (N1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Georgina Linda McIndoe Howard."—M. *White* (Mont-Royal).

Bill No 55 (O1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Antonio Poliseno." —M. *Lawson.*

Bill No 56 (P1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Gertrude Silcock Wilson."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 57 (Q1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beulah Isobel Phillips Eakin."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 58 (R1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Seymour Dixon."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 59 (S1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Meredith Mann Redpath."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 60 (T1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Seigler Nissenson."—M. *Jacobs.*

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions de Georgina Linda McIndoe Howard, Antonio Poliseno, Dorothy Gertrude Silcock Wilson, Beulah Isobel Phillips Eakin, George Seymour Dixon, Audrey Meredith Mann Redpath et Ethel Seigler Nissenson, respectivement demandant une loi de divorce et les documents produits comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Sur motion de M. Stinson, conformément à l'ordre spécial passé le 19 courant, lesdits bills sont lus séparément la première et la deuxième fois, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des divorces au Sénat et des documents qui les accompagnent sont référés au comité des Bills privés.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:—

MINISTERE DES FINANCES

CANADA

OTTAWA, 11 avril 1932.

CHER MONSIEUR,—Je suis informé que le greffier de la Chambre et le contrôteur du Trésor ont discuté le transfert des personnels de la comptabilité et se sont accordés.

En vertu de l'autorité du C.P. 14/560, en date du 10 mars 1932, et de l'article 36 de la Loi du revenu consolidé et de la vérification, je désigne donc les officiers suivants du personnel de la comptabilité de la Chambre des Communes pour être transférés au ministère des Finances sous la direction et contrôle de la Trésorerie, en conformité des prescriptions de l'arrêté en conseil déjà mentionné:—

Sherwood, B. W., Comptable chef	$4,140
Jarvis, H. A., Comptable asst	2,340
Bissonnette, E. A., Commis grade 3	1,300

Votre sincère,

(Signé) EDGAR N. RHODES,

A l'Orateur de la Chambre des Communes,
Ottawa.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table, le quinzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son quinzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privé, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies, savoir:—

De Walter Selkirk Newton et autres, de Winnipeg, Manitoba, à l'effet de constituer en corporation *The W. S. Newton Company*.

M. l'Orateur dépose sur la Table de la Chambre un relevé, par le greffier de la Chambre, des demandes de remboursements d'argent public, au chiffre de $3,443.50 dues à diverses personnes en rapport à des procédures législatives de treize bills privés, mentionnés dans ledit relevé.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 18 avril 1932:—Copie du dossier complet, concernant le dernier changement du courrier pour la route rural No 1, de la gare de St-Valier, comté de Bellechasse.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 20 avril 1932—Document montrant:—

1. Si on a demandé au gouvernement d'autoriser une enquête sur les activités politiques de Jos. Bérubé, agent des Indiens, agence de Cacouna, Québec, et si tel est le cas, qui a fait cette demande.

2. Dans cette affaire, qui a mentionné au ministre pour la première fois le nom du commissaire à qui l'on confierait cette enquête.

3. Où, à quelle date et devant qui a été formulée la première demande que M. Alexis Michaud a faite pour être nommé agent des Indiens à Cacouna, Québec.

4. Si ledit Alexis Michaud a formulé plus tard une autre demande pour cette position.

5. Si tel est le cas, à quelle date, où et devant qui la nouvelle demande dudit Alexis Michaud a été rédigée.

6. A quelles dates, où et devant qui les demandes de MM. Cléophas Sirois, David Lebel et John Dunnigan, candidats à la position d'agent des Indiens à Cacouna, ont été rédigées.

7. Où et à quelles dates John Dunnigan, David Lebel, Alexis Michaud et J. Cléophas Sirois ont eu une entrevue, pour la première fois, avec un représentant ou un fonctionnaire du département des Affaires indiennes, au sujet de la position d'agent des Indiens à Cacouna.

8. A quelle date Alexis Michaud a été embauché sous l'empire de la clause des trente jours en qualité d'agent des Indiens à Cacouna.

9. A quelle date la Commission du service civil a délivré en sa faveur un certificat temporaire, et pour combien de jours.

10. Si ledit certificat temporaire avait un effet rétroactif.

11. En pareil cas, pour combien de temps.

12. Qui a recommandé au gouvernement Alexis Michaud comme agent des Indiens à Cacouna, et à quelle date.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 avril 1932—Document montrant:—

1. Par qui, à qui et à quelle date a été envoyée la demande de l'agence des Indiens à Cacouna, faite par M. Alexis Michaud et datée le 15 janvier 1932.

2. Si cette formule de demande a été remplie à la main, ou écrite au dactylographe, à l'exception de la signature.

3. A quelle date, où et par qui elle a été reçue.

4. Si elle était accompagnée d'une lettre.

5. Si oui, de qui.

6. Par qui, à qui et à quelle date a été envoyée la demande de l'agence des Indiens à Cacouna, faite par Alexis Michaud, et datée le 21 janvier 1932.

7. Si cette formule de demande a été remplie à la main ou écrite au dactylographe, à l'exception de la signature.

8. A quelle date, où et par qui elle a été reçue.

9. Si elle était accompagnée d'une lettre.

10. Si tel est le cas, de qui.

11. Si une deuxième demande de cette position a été envoyée par M. Alexis Michaud, ou en son nom.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 813, du 22 avril 1932: autorisant le paiement à la province de l'Ontario de $22,500 pour travaux publics et entreprises.

Arrêté en Conseil, C.P. 814, du 22 avril 1932: autorisant le paiement à la province de l'Alberta de $164,956.95 pour travaux publics et entreprises.

Arrêté en Conseil, C.P. 815, du 22 avril 1932: autorisant le paiement à la province de l'Ontario de $2.253.88 pour secours direct déboursé par ligne navale de l'Ontario pour marins chômeurs, anciens soldats et leurs dépendants.

Arrêté en Conseil, C.P. 816, du 22 avril 1932: autorisant le paiement du coût de transport d'hommes dans les camps pour des travaux de constructions fédérales dans les parcs nationaux.

Arrêté en Conseil, C.P. 888, du 22 avril 1932: autorisant le paiement à la province de Québec de $895, somme additionnelle requise pour des travaux à Laval-Deux-Montagnes, Grosse-île, I.M., Baie des Chaleurs.

Arrêté en Conseil, C.P. 911, du 22 avril 1932: autorisant le paiement à la province du Manitoba de $500,000 comme prêt, bons du trésor d'un an acceptés comme garantie.

Sur motion de M. Robinson, le premier rapport du comité mixte des deux Chambres sur les impressions du Parlement présenté à la Chambre le 20 avril courant est adopté.

M. Cahan, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 61, Loi modifiant la Loi des compagnies, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Chevrier—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quels sont (*a*) les noms, (*b*) les années de service, (*c*) le traitement ou les gages, (*d*) le nombre de personnes à charge, de tous les fonctionnaires du Service de publications du ministère de l'Agriculture, à Ottawa, qui ont été révoqués, dans ledit service, du 1er janvier jusqu'aujourd'hui.

2. Parmi lesdits employés, quels sont les noms de ceux qui, le cas échéant, auraient été réintégrés dans le service de l'Etat, (*a*) soit à leur premier poste, (*b*) soit dans une nouvelle position.

3. Quels sont (*a*) les noms de tous les nouveaux fonctionnaires qui, le cas échéant, seraient entrés dans ledit service, (*b*) la date de leur nomination depuis du 1er janvier 1932 jusqu'à date, (*c*) le nombre de personnes à charge de chacun.

4. Si parmi ces employés que l'on a réintégrés, il y en a qui remplacent un ancien fonctionnaire dans ledit service (l'un de ceux qui ont été destitués), quel (*a*) était le traitement du fonctionnaire révoqué, (*b*) quel est le traitement du nouveau titulaire.

5. Quel fonctionnaire supérieur dudit Service a fait la recommandation, et quel autre fonctionnaire dudit Service a approuvé la recommandation en vertu de laquelle la destitution desdits fonctionnaires a été faite.

6. (*a*) Quels furent les motifs de ces révocations, (*b*) et quel principe, le cas échéant, on a suivi en choisissant les fonctionnaires qui furent destitués, tel que susdit.

Par M. Chevrier—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Combien de fonctionnaires du Service des forces hydrauliques, ministère de l'Intérieur, (*a*) ont été réellement révoqués, ou (*b*) ont reçu un avis à l'effet que leurs services ne seraient pas requis à partir d'une certaine date et après.

2. Combien de ces fonctionnaires (*a*) sont des civils, (*b*) ont fait du service militaire actif outre-mer.

3. Quel est le nombre de personnes à charge de chacun de ces fonctionnaires.

4. Quelle est, le cas échéant, l'invalidité de chaque fonctionnaire qui a fait du service militaire actif outre-mer.

5. (*a*) Quel est maintenant le nombre total des fonctionnaires dudit Service, et (*b*) quel est le nombre des fonctionnaires qui ont fait du service militaire actif outre-mer.

6. Sur le nombre total des fonctionnaires qui composent actuellement ledit Service, combien sont (*a*) des hommes célibataires, (*b*) des femmes célibataires, (*c*) des hommes mariés, (*d*) des femmes mariées, (*e*) des civils, (*f*) des anciens soldats.

7. Quelle est la longueur du service militaire de chaque fonctionnaire S.A.O. qui a été destitué ou qui a reçu un avis à l'effet qu'après une certaine date ses services ne seraient pas plus longtemps requis.

Par M. Pouliot--Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Depuis le mois d'août 1930, à combien de maîtres de poste de chaque province, ont été envoyées les lettres et formules produites aux pages 6 à 11 inclusivement, du dossier 244, D.P. No 257, du 1er avril 1932.

2. Combien de maîtres de poste, de chaque province, ont envoyé leur démission au ministère après avoir reçu ces lettres et formules.

3. Combien de maîtres de poste ont été destitués dans chaque province après avoir dûment rempli et adressé lesdites lettres ou formules au ministère des Postes.

Les ordres de la Chambre suivants sont votés:—

Par M. Ilsley—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes de la Nouvelle-Ecosse au sujet de la dépense de deniers publics, en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour la construction d'un quai à Spencer's Point, comté de Colchester, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de salaires montrant le montant dépensé pour la main-d'œuvre et comment il a été dépensé; et aussi une copie des comptes montrant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois et les madriers, et de qui ces matériaux ont été achetés.

Par M. Marcil—Ordre de la Chambre—Rapport du commissaire nommé pour tenir une enquête sur les accusations portées contre le maître de poste de St-Jean l'Evangéliste et de Nouvelle, comté de Bonaventure, avec une copie de la preuve dans chaque cas.

Par M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie des bordereaux de salaires relatifs aux travaux de chômage exécutés en 1932 dans la paroisse de Bonaventure, comté de Bonaventure.

Par M. Dumaine—Ordre de la Chambre—Dossier contenant une copie de toutes les soumissions, les noms de chaque soumissionnaire, le montant de chaque soumission et la date de sa réception, le nom de la personne à qui le contrat a été adjugé, le nom de la personne qui l'a recommandée, relativement au contrat postal du circuit rural No 1 de St-Nazaire d'Acton, dans le comté de Bagot. Et aussi une copie de tous les télégrammes et correspondance échangés, au sujet de cette affaire, entre le ministre des Postes et tout fonctionnaire de ce ministère et M. Léon Gauthier, M.D., d'Acton Vale, Québec.

Par M. Elliott pour M. Lapointe—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, rapports d'enquêtes, preuve, rapports et autres documents concernant la destitution, en mars 1932, de Lucien Lacasse, un fonctionnaire du ministère de la Marine dans la ville de Québec.

Par M. Elliott—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports de l'inspecteur et autres documents relatifs à la vacance du bureau de poste de Ailsa Craig, Ontario,depuis qu'une vacance est survenue.

Par M. Arsenault pour M. Laflèche—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance relative au chômage échangée entre le ministre du Travail et M. Emile Provost, maire de la paroisse de St-Emile, comté de Montcalm, Québec.

Par M. Ilsley—Ordre de la Chambre—Copie de tous les comptes, pièces justificatives, bordereaux de paye et autres documents montrant toutes les dépenses faites pour le quai d'Arichat, Nouvelle-Ecosse, en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931.

Par M. Ilsley—Ordre de la Chambre—Copie de tous les comptes, pièces justificatives, bordereaux de paye et autres documents montrant toutes les dépenses faites pour la protection du rivage à D'Escousse, Nouvelle-Ecosse, en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931.

Par M. Ilsley—Ordre de la Chambre—Copie de tous les comptes, pièces justificatives, bordereaux de paye et autres documents montrant toutes les dépenses faites en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour une annexe au quai et des réparations du hangar d'Arichat-Ouest, Nouvelle-Ecosse.

L'ordre du jour étant lu, M. Neill cite un discours prononcé par l'honorable député de Fraser-Valley, M. Barber le 22 avril dernier et entreprend de répondre à une de ses parties comme question de privilège.

M. l'Orateur décide que M. Neill ne peut pas procéder dans ses remarques, vu qu'il n'y a pas de question de privilège.

De cette décision, M. Neill en appelle à la Chambre.

Et la question étant posée par M. l'Orateur: la décision du fauteuil sera-t-elle maintenue; elle est décidée dans l'affirmative sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Arthurs, Barber, Beaubier, Belec, Bennett, Bourgeois, Boyes, Burns, Bury, Cahan, Chaplin, Charters, Cotnam, Cowan (Port-Arthur-Thunder-Bay), Cowan (Long-Lake), Davies, Dickie, Embury, Esling, Gagnon, Garland (Carleton), Gordon, Hay, Johnstone, Loucks, Macdonald (Kings), Macdougall, MacLaren, MacNicol, Manion, Morand, Mullins, Murphy, Myers, Perley (Qu'Appelle), Pettit, Pickel, Plunkett, Price, Quinn, Rogers, Ryckman, Senn, Shaver, Simpson (Simcoe-Nord), Smith (Victoria-Carleton), Smoke, Spankie, Sproule, Stanley, Stevens, Stewart (Leeds), Stewart (Lethbridge), Stirling, Sutherland, Swanston, Thompson (Simcoe-Est), Thompson (Lanark), Turnbull, White (London), White (Mont-Royal), Wright—62.

CONTRE:

Messieurs

Ahearn, Blair, Bothwell, Bouchard, Butcher, Cayley, Chevrier, Denis, Donnelly, Euler, Fiset (sir Eugène), Fournier, Gardiner, Garland (Bow-River), Gershaw, Goulet, Heaps, Howden, Hurtubise, Ilsley, King, Mackenzie MacInnis, Macphail, McPhee, Mitchell, Munn, Neill, Parent, Reid, St-Père, Sanderson, Speakman, Stewart (Edmonton-Ouest), Totzke, Woodsworth—35.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Rhodes:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Ralston; et sur l'amendement de M. Gardiner audit amendement;

Et le débat continuant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Sanderson

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m., jusqu'à demain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 56

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 26 AVRIL 1932

PRIÈRES.

M. Hanson (York-Sunbury) du comité des Chemins de fer et de la Marine marchande que le gouvernement possède, exploite et contrôle présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié le Bill No 34, Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant la prestation de fonds pour couvrir les dépenses faites et les dettes contractées pendant l'année civile 1932, et a convenu de rapporter ledit Bill sans modification.

M. Hanson (York-Sunbury) du comité des Chemins de fer et de la Marine marchande que le gouvernement possède, exploite et contrôle, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité demande qu'il lui soit permis de siéger pendant que la Chambre est en session.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Hanson (York-Sunbury) ledit rapport est adopté.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 922, du 26 avril 1932: autorisant le paiement à la province de la Saskatchewan de $500,000.00 comme prêt, les billets du trésor pour un an étant acceptés comme garantie.

Arrêté en Conseil, C.P. 914, du 26 avril 1932: autorisant le paiement à la province de la Nouvelle-Ecosse de $6,264.01 pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 915, du 26 avril 1932: autorisant le paiement à la province du Nouveau-Brunswick de $4,502.33 pour secours direct et $81,767.82 pour travaux publics et entreprises.

Arrêté en Conseil, C.P. 916, du 26 avril 1932: autorisant le paiement à la province de l'Alberta de $26,342.86 pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 926, du 26 avril 1932: autorisant le paiement à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique de $300.00 pour le retour de familles canadiennes françaises de Ponteix, Saskatchewan à Chambly, Québec.

Arrêté en Conseil, C.P. 927, du 26 avril 1932: créditant la somme de $146,-514.51 à des prêts faits par la province de la Colombie-Britannique pour travaux publics et entreprises.

Arrêté en Conseil, C.P. 928, du 26 avril 1932: créditant la somme de $71,-699.54 à des prêts faits par la province de l'Alberta pour travaux publics et entreprises.

Arrêté en Conseil, C.P. 929, du 26 avril 1932: autorisant le paiement de $2,625,000.00 pour contribution du Dominion pour la construction de la route trans-Canada en l'Ontario.

Arrêté en Conseil, C.P. 945, du 26 avril 1932: autorisant le paiement de $3,423,069.50 à la province de l'Ontario pour travaux publics et entreprises.

Arrêté en Conseil, C.P. 946, du 26 avril 1932: autorisant le paiement de $27,787.80 à la province du Manitoba pour travaux publics et entreprises.

Arrêté en Conseil, C.P. 947, du 26 avril 1932: autorisant le paiement de $11,399.73 à la province de Québec pour secours direct et $82,468.13 pour travaux publics et entreprises.

Arrêté en Conseil, C.P. 949, du 26 avril 1932: autorisant le paiement à la province de Québec de $32,683.98 pour secours direct et $91,615.92 pour travaux publics et entreprises.

Arrêté en Conseil, C.P. 950, du 26 avril 1932: créditant la somme de $316,-822.43 à des prêts faits par la province du Manitoba pour travaux publics et entreprises.

Arrêté en Conseil, C.P. 951, du 26 avril 1932: autorisant le paiement à la province de la Nouvelle-Ecosse de $7,883.03 pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 952, du 26 avril 1932: autorisant le paiement à la province de Québec de $204.46 pour travaux publics et entreprises et $13.59 pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 953, du 26 avril 1932: avançant la somme de $500,-000.00 à la province de la Colombie-Britannique pour des travaux publics municipaux approuvés.

M. Bennett pour M. Guthrie propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de modifier la Loi de la Royale gendarmerie canadienne à cheval pour prescrire la nomination d'un sous-commissaire, l'engagement de gendarmes surnuméraires dans le cas d'urgence, et pour établir d'autres dispositions concernant la supputation pour les fins de la pension, des années de service des officiers et des constables, dans la Grande Guerre, le service civil et le Service de surveillance des douanes et de l'accise.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

M. Gordon propose,—Que la Chambre se forme en comité général, à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour autoriser le Gouverneur en son conseil à conclure des ententes avec toute ou toutes provinces relativement à des mesures de secours dans cette ou ces provinces; pour verser, sur les fonds

du Revenu consolidé, telles sommes qui, à son avis, peuvent être requises pour rencontrer les obligations crées par ces ententes; pour pourvoir à des besoins spéciaux dans les Parcs nationaux et dans certaines parties de la province de la Saskatchewan frappées par la sècheresse; pour assister à défrayer le coût de la vente et de la distribution des produits des champs, des fermes, de la mer, des rivières et des mines; pour prêter de l'argent à toute province à telles conditions qui pourront être convenues, et pour garantir le remboursement des argents empruntés par cette province, et pour assister toute province, de toute manière qui peut être jugée nécessaire ou convenable afin de pourvoir au soulagement de la misère, à l'aide et à l'entretien de ceux qui ont besoin d'assistance, et pour prêter de l'argent à toute compagnie ou entreprise publiques et en garantir le paiement.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Bennett, la Chambre retourne aux Motions, item, Affaires de Routine.

M. Bennett propose alors,—Que les crédits déposés sur la Table le 22 avril 1932 étant les résolutions Nos 314, 315, 316 et 317 soient référés au comité des chemins de fer et de la marine que le Gouvernement possède, exploite et contrôle.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Rhodes,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Ralston: Que tous les mots après "que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"la Chambre est d'avis que les augmentations du tarif douanier effectuées par le gouvernement actuel ont été arbitraires, mal digérées, désordonnées, et ont eu pour conséquence d'étouffer l'agriculture et les autres industries, de restreindre le commerce et les affaires, et d'augmenter le chômage;

"Que le fait de fixer, par décrets du Conseil, la valeur imposable des produits, est une atteinte au droit inhérent au Parlement d'ajuster les droits douaniers, d'indiquer les taxes, et qu'il a eu pour effet de détraquer le commerce, d'arrêter les affaires et a été également préjudiciable aux intérêts des producteurs, des importateurs, des distributeurs et des consommateurs;

"Qu'un renversement de la politique fiscale actuelle en ce qui a trait aux tarifs douaniers, et une remise immédiate au Parlement du droit de direction et de contrôle sur ces matières, sont indispensables à une reprise du commerce, à une amélioration des affaires et au retour final de la prospérité au Canada;" et sur l'amendement de M. Gardiner audit amendement:—Que tous les mots après "Que" dans ledit amendement soient biffés et remplacés par les suivants:—

"considérant, qu'au Canada il y a une abondance extrême de ressources naturelles pour suffire à tous nos besoins élémentaires, et

"considérant, que nous avons créé une industrie très au point, capable de produire plus qu'il n'est nécessaire aux besoins de notre population, et

"considérant que, malgré ces faits, nos dettes extérieures et domestiques augmentent énormément, qu'un grand nombre de nos concitoyens sont dans une misère extrême, et n'existent qu'avec le secours du Gouvernement et de la charité, et que beaucoup d'entre eux sont menacés d'une diminution de la puissance d'achat, ce qui conduit à un abaissement du régime de vie, et

"considérant, qu'à notre avis, il faut attribuer ces conditions à des vices fondamentaux du système économique actuel, et

"considérant, en conséquence, qu'il est nécessaire que le Parlement, le corps qui a les pouvoirs législatifs les plus vastes, prenne l'initiative de réorganiser la production et la consommation canadiennes, avec l'idée que les commodités doivent servir au plus grand nombre possible selon les besoins des hommes, et

"considérant, que le contrôle des capitaux est un élément fondamental d'une telle réorganisation, parce qu'il touche à l'établissement des manufactures et à leur agrandissement, à la distribution des marchandises et au niveau des prix des marchandises et de la main-d'œuvre.

"Il est résolu, en conséquence, de l'avis de la Chambre, que la première mesure tendant à une réorganisation économique générale devrait être la nationalisation de notre système financier, qu'il faudrait prendre les moyens d'émettre immédiatement assez d'argent pour que la valeur du dollar monte aussi rapidement que possible au point où il était lorsque nous avons encouru, durant la guerre, la plus grande partie de nos dettes, qu'il faudrait stabiliser, au pays, le dollar à cette valeur, et ensuite, administrer le crédit et les émissions de monnaie de façon à obtenir et à maintenir, au Canada, un niveau stable des prix."

Après plus ample débat, la question étant posée sur l'amendement audit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Campbell,
Carmichael,
Coote,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Heaps,
Irvine,
Kennedy (Peace-River),
Lucas,
Luchkovich,
MacInnis,
Macphail,
Mitchell,
Neill,
Speakman,
Spencer,
Woodsworth—17.

CONTRE:

Messieurs

Ahearn,
Anderson (Toronto-High-Park),
Arsenault,
Arthurs,
Baker,
Barber,
Baribeau,
Barrette,
Beaubien,
Beaubier,
Belec,
Bell (St-Jean-Albert),
Bennett,
Bertrand,
Bothwell,
Bouchard,
Bourgeois,
Bowen,
Bowman,
Boyes,
Bradette,
Brasset,
Burns,
Bury,
Butcher,
Cahan,
Cantley,
Cardin,
Casgrain,
Casselman,
Cayley,
Chaplin,
Chevrier,
Cormier,
Cotnam,
Cowan (Port-Arthur-Thunder-Bay),
Cowan (Long-Lake),
Davies,
Denis,
Desrochers,
Dickie,
Donnelly,
Dorion,
Dubois,
Dupuis,
Duranleau,
Edwards,
Elliott,
Embury,
Ernst,
Esling,
Euler,
Fafard,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Fortin,
Fournier,
Fraser (Caribou),
Gagnon,
Ganong,
Garland (Carleton),
Girouard,
Gobeil,
Gordon,
Goulet,
Gray,
Guthrie,
Hackett,
Hall,
Hanson (Skeena),
Hanson (York-Sunbury),
Harris,
Hay,
Heenan,
Howard,
Howden,
Hurtubise,
Ilsley,
Jacobs,
Johnstone,
Kennedy (Winnipeg-Centre-Sud),
King, Mackenzie
Lacroix,
Laflèche,
Lapointe,
Larue,
Laurin,
Lawson,
Loucks,
Macdonald (Kings),
Macdougall,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
MacLaren,
MacMillan (Saskatoon),
MacNicol,
McDade,
McGibbon,
McGregor,

McIntosh,
McMillan (Huron-Sud),
McPhee,
Malcolm,
Maloney,
Manion,
Matthews,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Moore (Ontario),
Morand,
Motherwell,
Mullins,
Murphy,
Myers,
Nicholson,
Parent,
Peck,
Perley (Qu'Appelle),
Perras,
Pettit,
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Power,
Price,
Quinn,
Rhéaume,
Rinfret,
Roberge,
Robinson,
Rogers,
Ross,
Rowe,
Ryckman,
Ryerson,
St-Père,
Sanderson,
Sauvé,
Séguin,
Senn,
Shaver,
Short,
Simpson (Simcoe-Nord),
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Cumberland),
Smoke,
Spankie,
Spence,
Sproule,
Stanley,
Stevens,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stinson,
Stirling,
Stitt (Nelson),
Stitt (Selkirk),
Sutherland,
Swanston,
Taylor,
Tétreault,
Thauvette,
Thompson (Simcoe-Est),
Thompson (Lanark),
Totzke,
Tummon,
Turnbull,
Vallance,
Veniot,
Verville,
Weese,
Weir (Melfort),
Weir (Macdonald),
White (London),
White (Mont-Royal),
Wilson,
Wright,
Young—178.

Après 11 heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre à 11.15 heures p.m., jusqu'à demain à 3 heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 57

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 27 AVRIL 1932

Prières.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill No 35, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

M. Stinson, du comité des Bills privés, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les bills suivants et, sur division, il a convenu de les rapporter sans modifications, savoir:—

Bill No 47 (H1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Corker Trill."

Bill No 48 (I1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Senkler Morgan."

Bill No 49 (J1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes May Jack Evans."

Bill No 50 (K1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Constance Small Cossar."

Bill No 51 (L1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Pearl Beattie Watkins."

Bill No 52 (M1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Assad Kalid Eddy alias Joseph Canille."

Bill No 54 (N1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Georgina Linda McIndoe Howard."

Bill No 55 (O1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Antonio Poliseno."

Bill No 56 (P1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Gertrude Silcock Wilson."

Bill No 57 (Q1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beulah Isobel Phillips Eakin."

Bill No 58 (R1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Seymour Dixon."

Bill No 59 (S1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Meredith Mann Redpath."

Bill No 60 (T1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Seigler Nissenson."

M. Robinson pour M. McLure du comité mixte des deux Chambres sur les Impressions du Parlement présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande qu'il soit imprimé, pour l'usage des Députés et Sénateurs, 500 exemplaires en anglais du document parlementaire No 273, savoir:

> Copie du rapport de sir Alexander Gibb, C.B.E., M. Inst. I.C., M.S.R.E., en date du 15 janvier 1932, sur l'inspection des ports nationaux du Canada.—Part. I.—Administration et politique générale; Part. II.—Montréal, Québec, Halifax, Saint-Jean, Vancouver, (Texte seulement).

Votre comité recommande également que les documents suivants ne soient pas imprimés:

82j. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des Lois pour remédier au chômage et aider l'agriculture, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 790, du 15 avril 1932: quai Atikokan, somme augmentée de $250.

Arrêté en Conseil, C.P. 791, du 15 avril 1932: sommes additionnelles pour certains travaux publics dans la province de Québec, $1,200.

Arrêté en Conseil, C.P. 802, du 15 avril 1932: Ste-Anne de la Pocatière, somme additionnelle de $2,000.

82k. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 447, du 19 avril 1932: Gilbert's Cove, N.-E., nouveau quai, terre achetée de Bernard N. Melanson pour $800.

Arrêté en Conseil, C.P. 817, du 19 avril 1932: autorisant des réductions de montants de certaines listes et augmentant les sommes dans certaines autres listes dans la province du Nouveau-Brunswick.

Arrêté en Conseil, C.P. 863, du 19 avril 1932: autorisant le paiement à la province de la Colombie-Britannique de $51,153.88 pour soulagement direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 864, du 19 avril 1932: autorisant le paiement à la province de la Saskatchewan, de $1,755.62 pour soulagement direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 865, du 19 avril 1932: autorisant le paiement à la province de l'Alberta de $350.57 pour soulagement direct et $11,890.57 pour travaux publics et entreprises.

Arrêté en Conseil, C.P. 866, du 19 avril 1932: autorisant le paiement à la province de l'Alberta de $32,368.99 pour travaux publics et entreprises.

Arrêté en Conseil, C.P. 867, du 19 avril 1932: autorisant le paiement à la province du Nouveau-Brunswick de $57,556.52 pour travaux publics et entreprises.

Arrêté en Conseil, C.P. 868, du 19 avril 1932: autorisant le paiement à la province de la Colombie-Britannique de $124,108.48 pour soulagement direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 869, du 19 avril 1932: autorisant le paiement à la province de Québec de $57,572.31 pour soulagement direct et $127,400.01 pour travaux publics et entreprises.

Arrêté en Conseil, C.P. 876, du 19 avril 1932: autorisant le paiement à la province de la Nouvelle-Ecosse de $4,178.54 pour soulagement direct et $1,478.08 pour travaux publics et entreprises.

Arrêté en Conseil, C.P. 877, du 19 avril 1932: autorisant le paiement à la province de l'Ontario de $88,297.47 pour soulagement direct et $41,294.17 pour travaux publics et entreprises.

Arrêté en Conseil, C.P. 878, du 19 avril 1932: créditant aux prêts et avances faits à la province de la Colombie-Britannique la somme de $58,801.59 dépensée pour travaux publics et entreprises.

82l. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 862, du 19 avril 1932: autorisant le paiement à la province de la Saskatchewan de $71,238.39 pour travaux publics et entreprises.

Arrêté en Conseil, C.P. 892, du 20 avril 1932: autorisant le paiement à la province de la Saskatchewan de $34,307.90 pour travaux publics et entreprises.

Arrêté en Conseil, C.P. 893, du 20 avril 1932: créditant aux prêts et avances faits à la province de la Colombie-Britannique la somme de $136,066.74 dépensée en travaux publics et entreprises.

Arrêté en Conseil, C.P. 894, du 20 avril 1932: autorisant le paiement à la province de l'Ile-du-Prince-Edouard de $736.45 pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 895, du 20 avril 1932: repatriement de familles canadiennes françaises de l'Alberta à Québec, $1,532.98.

Arrêté en Conseil, C.P. 896, du 20 avril 1932: paiements à la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique de $209,196.98 en rapport avec son programme pour la pose de rails durant l'automne de 1931.

98c. Copie d'arrêté en Conseil, C.P. 718, du 31 mars 1932 et une copie du rapport spécial de M. Errol M. McDougall, commissaire pour les réclamations de guerre illégales, relativement à la perte de la goélette *Otokio*.

98d. Copie du rapport spécial des réclamations arméniennes pour réparations par Errol M. McDougall, commissaire, ainsi que les documents suivants qui s'y rapportent:—

Copie de la pétition "A" de M. Carlisle.

Copie de la pétition "B" de M. Carlisle.

Copie du rapport du Secrétaire d'Etat au Conseil en date du 20 janvier 1932.

Copie d'arrêté en Conseil, C.P. 571, du 12 mars 1932.

Copie du rapport de l'expert de Paris.

Copie de liste de paiement, y compris une explication de la manière que les répartitions ont été faites, et une liste des réjections et les raisons de refus.

297. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 février 1932—Etat montrant:—

1. Quel est le nombre total des fonctionnaires de l'Etat âgés de 65 ans et plus dans le service civil.

2. Quelle est la somme totale des traitements versés à des fonctionnaires qui ont soixante-cinq ans ou plus.

3. Quel est le nombre total des employés surnuméraires qui sont actuellement fonctionnaires de l'Etat.

4. Quel est le montant total des traitements actuellement versés aux fonctionnaires de l'Etat employés temporairement.

297a. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 25 février 1932—Etat montrant:—

1. Quel est le nombre total des fonctionnaires de l'Etat âgés de 65 ans et plus dans le service civil.

2. Quelle est la somme totale des traitements versés à des fonctionnaires qui ont soixante-cinq ans ou plus.

3. Quel est le nombre total des employés surnuméraires qui sont actuellement fonctionnaires de l'Etat.

4. Quel est le montant total des traitements actuellement versés aux fonctionnaires de l'Etat employés temporairement.

299. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse, au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour un nouveau brise-lames à Battery-Point, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de paye montrant le montant dépensé pour la main-d'œuvre et des comptes indiquant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois de charpente, les madriers, et le nom des personnes de qui les matériaux ont été achetés.

300. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mars 1932:—Copie de tous les rapports des ingénieurs, des pétitions, de la correspondance et des bordereaux de paye donnant en détail le nom de chaque personne embauchée, un relevé des montants payés en chaque cas pour la main-d'œuvre, des montants versés pour le bois et les autres matériaux, des personnes de qui ils ont été achetés, et des prix de transport, relativement à la construction d'un brise-lames à Little Sands, comté de Kings, Ile du Prince-Edouard.

301. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. En milles carrés, quelle est l'étendue du territoire de l'Alberta couvert de bois marchand.

2. En milles carrés, quelle est l'étendue du territoire du Manitoba couvert de bois marchand.

3. Durant la période écoulée entre le 1er janvier 1929 et le 1er janvier 1931, quel a été le coût d'entretien de l'escadrille du Corps royal de l'aviation canadienne qui fait des patrouilles dans l'Alberta pour la protection contre les feux de forêt.

4. Durant la période écoulée entre le 1er janvier 1929 et le 1er janvier 1931, quel a été le coût d'entretien de l'escadrille du Corps royal de l'aviation canadienne qui fait des patrouilles dans le Manitoba pour la protection contre les feux de forêt.

302. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Dossier comprenant les bordereaux de paye, les pièces justificatives et tous les détails relativement aux deniers dépensés pour des réparations au Quai Long, de Wedgeport, Nouvelle-Ecosse, en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931.

303. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, enquêtes, requêtes et autres documents concernant la destitution de M. Thomas Dubé, comme maître de poste de Denonville, comté de Témiscouata, Québec, et la nomination de son successeur.

304. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse, au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour des réparations au brise-lames de Larry's River, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de paye montrant le montant dépensé pour la main-d'œuvre; et une copie des comptes indiquant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois de charpente, les madriers, et le nom des personnes de qui les matériaux ont été achetés.

305. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les documents, correspondance, télégrammes, rapports d'enquêtes au sujet de la destitution de J.-Edmond Boivin, comme maître de poste de Cap Chat, comté de Gaspé, et de la nomination de son successeur.

306. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports, etc., échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse relativement à la dépense de deniers publics, en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour réparations à un quai situé à Great Village, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et copie des bordereaux de paye, des comptes ou mémoires relatifs aux matériaux et aux prix des matériaux.

307. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour le quai à Lower Burlington, comté de Hants, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de salaires montrant les montants dépensés pour la main-d'œuvre; et aussi une copie des comptes montrant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois, les madriers, montrant aussi les noms des personnes de qui ces matériaux ont été achetés.

308. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932: Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents, ayant trait à la destitution de M. Alfred Leclerc, maître de poste à St-Tite-des-Caps, dans le comté de Montmorency, et aussi copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 sur des accusations portées contre ledit Alfred Leclerc, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins, qui ont été entendus dans ladite enquête, et la décision rendue par le commissaire enquêteur.

309. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents, ayant trait à la destitution de M. Joseph Léo Tremblay, maître de poste, à Rivière Eperlan, paroisse de Mille Vaches, dans le comté de Saguenay, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 sur des accusations portées contre ledit Joseph Léo Tremblay, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus dans ladite enquête, et la décision rendue par le commissaire enquêteur.

310. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents, ayant trait à la destitution de M. Honoré Chouinard, maître de poste, à Pointe Lebel, dans le comté de Saguenay, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 sur des accusations portées contre ledit Honoré Chouinard, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus dans ladite enquête, et la décision rendue par le commissaire enquêteur.

311. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Copie de la correspondance échangée entre les clients du bureau de poste de Robitaille, comté de Bonaventure et le ministère, relativement au bureau de poste de cet endroit durant l'année 1931.

312. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, télégrammes, requêtes et autres documents échangés au sujet du bureau de poste de l'Islet, Québec, en 1931 et en 1932.

313. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, rapports et autres documents qui ont trait à la destitution de M. Amédée Richard, maître de poste à Rivière-Ouelle, comté de

Kamouraska, Québec, et aussi une copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête sur les accusations portées contre ledit Amédée Richard, y compris la preuve et les témoignages présentés par tous les témoins entendus à ladite enquête et de la décision rendue.

314. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932—Etat montrant:—
1. Combien de maîtres de poste ont été destitués entre le 7 août 1930 et le 1er février 1932.
2. Quels sont les noms de ceux qui ont été destitués, les motifs donnés pour chaque destitution et les noms des bureaux de poste.

315. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, requêtes et autres documents concernant la résiliation du contrat de M. Donat Vincelette, entrepreneur pour le transports des correspondances sur le circuit postal rural No 1, de Ste-Angèle de Monnoir, comté de Rouville.

316. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 avril 1932—Document montrant:—
Sommes d'argent qui ont été dépensées dans les provinces d'Ontario et de Québec pour venir en aide aux cultivateurs en vertu de la loi contenue au chapitre 58 des Statuts du Canada de 1931.

317. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 avril 1932:—Copie de toute la correspondance et des rapports relatifs à la destitution, le 11 septembre 1931, de Charles W. Laganière, de Grondines, comme gardien de phare; et aussi une déclaration portant si, oui ou non, les témoins entendus devant M. Léon Méthot, au sujet de cette cause, étaient assermentés.

318. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, recommandations, déclarations assermentées et autres documents quelconques ainsi que de tous les témoignages d'enquête relatifs à la destitution du maître de poste de St-Calixte-Nord, et à la nomination de son successeur.

319. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, requêtes, rapports, concernant la destitution d'Edmond Rioux, maître de poste de Saint-Arsène, comté de Témiscouata, et la nomination de son successeur.

320. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie des témoignages et du rapport du commissaire relativement à l'enquête tenue sur les accusations portées contre le maître de poste de St-Quentin, comté de Restigouche, Nouveau-Brunswick, M. François Lévesque. Et aussi copie de tous les rapports de la Commission du service civil, de la correspondance, des demandes de position et autres documents relatifs à la nomination de A. H. Landry, comme maître de poste à St-Quentin.

321. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, enquêtes, requêtes et autres documents concernant la destitution de Joseph Morneau, maître de poste d'Ivry, comté de Témiscouata, Québec, et la nomination de son successeur.

322. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, enquêtes, requêtes et autres documents concernant la destitution de M. André Beaulieu, comme maître de poste de Raudot, comté de Témiscouata, Québec, et la nomination de son successeur.

323. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, enquêtes, requêtes et autres documents concernant la destitution du maître de poste de Normandin, Lac St-Jean, et la nomination de son successeur.

324. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, enquêtes, requêtes et autres documents concernant la destitution de M. Johnny April, maître de poste de Gironde, comté de Témiscouata, et la nomination de son successeur.

325. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, enquêtes, requêtes et autres documents concernant la destitution de M. David Lebel, maître de poste de Montagne Ronde, Québec, et la nomination de son successeur.

326. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, enquêtes, requêtes et autres documents concernant la destitution de Joseph Michaud, maître de poste de La Richardière, Québec, et la nomination de son successeur.

327. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents ayant trait à la destitution du maître de poste d'Henryville, M. Auguste Tétreault, comté d'Iberville, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931, sur des accusations portées contre ledit Auguste Tétreault, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus dans ladite enquête, et le rapport fait par le commissaire enquêteur.

328. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 mars 1932:—Copie de tous les contrats, lettres, rapports et autres documents relatifs au contrat pour le transport du courrier, de Cloridorme à Petite Madeleine, détenu Par M. C. Bérubé, de Petite Madeleine, et aussi de tous documents, lettres, etc., ayant trait à sa destitution, à la perte de ce contrat, et à la nomination de son successeur.

329. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1932:—Copie des télégrammes, correspondance, lettres, déclarations assermentées, requêtes, preuve à l'enquête, rapports, concernant la démission du maître de poste de Boulanger, dans la paroisse de Sainte-Jeanne d'Arc, Lac St-Jean, Québec, et la nomination de son successeur.

330. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, requêtes et autres documents concernant la destitution de M. Philibert Auclair, maître de poste de St-Hilaire, comté de Rouville, et la nomination de son successeur.

331. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, requêtes et autres documents concernant la destitution de M. Rémus Boulais, maître de poste de Ste-Angèle de Monnoir, comté de Rouville, et la nomination de son successeur.

332. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 avril 1932:—Copie du rapport du commissaire et des témoignages rendus relativement à l'enquête tenue à Deschambault, le 30 janvier 1931, au sujet de la destitution de M. Ferdinand Dussault, maître de poste de cette localité.

333. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 avril 1932:—Copie du rapport du commissaire et de la preuve relativement à l'enquête tenue sur les instructions du ministre des Postes au sujet des bureaux de poste de Hopetown et de St-François d'Assises, comté de Bonaventure, Québec.

334. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 avril 1932—Document montrant:—

1. Combien de maîtres de poste ont subi des enquêtes pour ingérence politique depuis le mois d'août 1930, (*a*) chaque mois et (*b*) dans chaque province.

2. Dans combien de cas, (*a*) chaque mois depuis le 1er août 1930, et (*b*) dans chaque province, le ministre des Postes a exigé une plainte écrite accompagnée de déclarations affirmées sous serment avant d'accorder une enquête pour partisannerie politique.

335. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 avril 1932—Document montrant:—

1. Si William Noblett, LL.B., de Sydney, Nouvelle-Ecosse, a été nommé commissaire pour tenir des enquêtes sur des cas d'ingérence politique.
2. Combien de cas de cette sorte il a examinés.
3. Combien de destitutions il a conseillées.
4. Quel montant il a reçu (*a*) pour rémunération, (*b*) dépenses, pour tout travail exécuté relativement auxdites enquêtes.

336. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1932—Dossier montrant:—

1. Combien de pilotes qui ont gardé leur position dans le corps d'aviation du Canada sont des hommes mariés.
2. Combien de ces hommes mariés n'ont pas fait de service militaire.
3. Combien de femmes et d'enfants à charge sont atteints par la révocation de pilotes mariés du Corps royal d'aviation du Canada.
4. Si le gouvernement étudie la question de donner des positions dans d'autres départements fédéraux aux pilotes mariés du Corps royal d'aviation du Canada.
5. Combien il y a de pilotes temporaires du Corps royal d'aviation du Canada qui, ayant reçu un premier avis à l'effet que leurs services ne seraient pas plus longtemps requis, ont été engagés de nouveau depuis.
6. Combien de ces pilotes ont fait du service militaire.
7. Combien de ces pilotes sont mariés.

337. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1932—Etat montrant:—

1. Combien d'argent on a dépensé du 1er avril 1931 au 31 décembre 1931, dans le comté de Shelburne, pour les travaux publics suivants: Réparations au quai public de Shelburne, au quai public de Lockeport, aux ouvrages de protection du port de Lockeport, au brise-lames de East Jordan, au quai public de Gunning Cove, au quai public de Black Point, au brise-lames de Baccaro-Ouest, au brise-lames de Falls Point, au brise-lames de l'île Negro.
2. Quelles ont été les personnes employées à chacun de ces ouvrages, et pendant combien d'heures et à quel salaire de l'heure chacun a été employé.
3. De qui on s'est procuré le bois, les billes et le fer pour chacun desdits ouvrages, et quels prix a-t-on payé pour ces matériaux livrés sur les chantiers, (*a*) pour le bois scié et les planches, M. pieds, M.P., (*b*) billes, au pied linéaire ou au cubage par M.P., (*c*) pour le fer, en barres ou prêt à servir aux travaux.
4. De quelle essence on s'est surtout servi dans ces travaux de réparations, dans chaque cas, soit du sapin du Canada, du sapin noir, de l'épinette, du pin ou du bois dur.
5. Si le département a dû payer la taxe de ventes comprises dans le prix de vente, ajoutée au prix de vente de ces matériaux.
6. Si on a demandé des soumissions pour la fourniture desdits matériaux, et, dans l'affirmative, de qui, et par la voie des journaux.
7. Dans ce dernier cas, comment et où furent publiées ces annonces de demandes de soumissions.
8. Quels sont les soumissionnaires qui n'ont pas été choisis, et quels sont les prix qu'ils ont soumis.
9. Qui a mesuré ou cubé pour la fourniture des billes fournies ou achetées au pied linéaire, par mesurage ou cubage.
10. Dans les cas d'ouvrages non terminés, quand le ministère des Travaux publics s'attend à compléter lesdits ouvrages.

338. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 avril 1932—Document montrant:—

En 1930 et en 1931, quelles sociétés ont vendu des fournitures au département des Affaires indiennes pour les Réserves indiennes du Nouveau-Brunswick.

339. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse, au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour réparations à un brise-lames, à Northwest Cove (Tancook), comté de Lunenburg, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de paye montrant le montant dépensé pour la main-d'œuvre; et une copie des comptes indiquant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois de charpente, les madriers, et le nom des personnes de qui les matériaux ont été achetés.

340. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 avril 1932—Document montrant:—

1. D'après l'estimation du ministère de l'Agriculture, quelle a été, en 1931, la production totale de pommes dans la province de la Nouvelle-Ecosse.
2. Quelles quantités de pommes on a exportées outre-mer.
3. A quels prix.
4. Quelles quantités on a vendues à la Grande-Bretagne.
5. Combien de chargements de pommes on a expédiés à la Grande-Bretagne, quels étaient les noms des vapeurs qui ont transporté chaque chargement, et à quelles dates, et quel était le nombre de barils ou autres contenants de chaque cargaison.
6. Quel est le tarif océanique de transport, par baril, d'Halifax à la Grande-Bretagne.
7. Quel est le tarif océanique de transport de Port Williams à la Grande-Bretagne.
8. Quel est le prix de transport intérieur, par baril, de Middleton, Berwick, Waterville, Kentville, Windsor, New-Germany, et Bridgewater jusqu'à Halifax.
9. Si lesdits taux de transport ont été payés en monnaie sterling.
10. Sinon, s'ils ont été payés à New-York ou en monnaie canadienne.
11. Par baril, quel a été le prix moyen de vente de chaque chargement expédié en Angleterre et arrivé là entre septembre 1931 et avril 1932.
12. Par baril, et pour chaque cargaison, quel a été le prix moyen et net que les producteurs ou les expéditeurs ont reçu comme rémunération des envois à la Grande-Bretagne.
13. De septembre 1931 à avril 1932, quel était le taux du change de la livre sterling en vigueur au temps de l'arrivée et de la vente de chaque chargement.
14. Comme conséquence de la baisse de la livre sterling entre les dates mentionnées plus haut, quelle a été la perte totale d'escompte que les producteurs ou les expéditeurs ont dû absorber.
15. Si les banques ou d'autres personnes ont déjà demandé au gouvernement d'assister l'industrie fruitière par des garanties, ou d'autres moyens afin de soulager ladite industrie des pertes subies du fait de l'escompte.
16. Si le gouvernement élabore actuellement un programme pour procurer cette assistance au moyen d'une garantie aux banques ou d'autres moyens afin que les producteurs de fruits puissent recevoir le prix net, complet, pour leurs ventes en Grande-Bretagne, jusqu'au jour où la livre sterling reviendra au pair.

341. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents relatifs à certains ouvrages, constructions et réparations au quai et au brise-lames de Roberval, Québec, exécutés durant les mois de juillet, août et septembre 1931, avec une copie des bordereaux de paye et un état des argents dépensés pour l'achat de matériaux ou autre chose et le nom du surintendant des travaux.

342. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre tout membre du gouvernement et tout fonctionnaire du ministère des Travaux publics ou du ministère du Travail ou toute personne

de la province de la Nouvelle-Ecosse, avec une copie des bordereaux de salaires, et un relevé des montants dépensés, relativemnt aux réparations de brise-lames et aux améliorations du port à Margaree, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, durant les années 1930 et 1931.

343. Mémoire du sous-ministre des Postes, et copie de lettre circulaire, P.S.B. No 196, en date du 11 avril 1932, émis par le ministère des Postes concernant les heures de travail et l'élimination de la paye pour temps supplémentaire.

344. Copie de l'arrêté ministériel C.P. 2910, en date du 20 novembre 1931, nommant les commissaires devant faire enquête sur le problème du transport en Canada.

345. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Dossier contenant les bordereaux de salaires des hommes qui ont travaillé au brise-lames de la côte sud de l'île du Cap Sable, relativement aux dépenses d'argent faites durant les derniers six mois en vertu de la Loi tendant à remédier au chômage passée à la dernière session.

346. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents qui ont trait à l'établissement d'un service rural de distribution postale à Rivière Ouelle, entre St-Just et Pointe-aux-Orignaux.

347. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de tous les écrits, correspondance, rapports, bordereaux de salaires, relevé complet des noms de chaque personne embauchée, des montants payés pour la main-d'œuvre et des montants payés pour les matériaux relativement aux ouvrages exécutés à Lévis, Québec, en vertu du décret ministériel, C.P. 2650.

348. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de tous écrits, correspondance, rapports, bordereaux de salaires, relevé complet des noms de chaque personne embauchée, des montants payés pour la main-d'œuvre et des montants payés pour les matériaux relativement aux réparations et améliorations exécutées au camp de Valcartier, Québec, en vertu du décret ministériel, C.P. 2650.

349. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, enquêtes, requêtes et autres documents concernant la destitution de M. George A. Bélanger, maître de poste de Chemin du Lac, comté de Témiscouata, Québec, et la nomination de son successeur.

350. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, enquêtes, requêtes et autres documents concernant la destitution de M. Omer Sirois, comme maître de poste de Riou, Québec, et la nomination de son successeur.

351. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les bordereaux de paye, des comptes de marchandises et de la correspondance relativement à la commission de $3,000 à M. Howard W. Rose, pour le quai de Sandford, dans l'automne de 1931.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents ayant trait à la destitution de M. Yves Gagné, maître de poste à St-Joseph d'Alma, comté de Roberval, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 sur des accusations portées contre ledit Yves Gagné, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus dans ladite enquête, et la décision rendue par le commissaire enquêteur.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932—Dossier montrant:—

Combien de contrats postaux ont été annulés sans donner un avis de trois mois depuis septembre 1930.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copie d'une convention commerciale entre le Canada et la Nouvelle-Zélande, comme suit:—

CONVENTION COMMERCIALE ENTRE LE CANADA ET LA NOUVELLE-ZÉLANDE

Le Gouvernement de Sa Majesté dans le Dominion du Canada et le Gouvernement de Sa Majesté dans le Dominion de la Nouvelle-Zélande, désireux d'améliorer et d'étendre les relations commerciales qui existent entre le Canada et la Nouvelle-Zélande, et affirmant le principe de s'accorder l'un à l'autre des préférences tarifaires sur les marchandises qu'ils produisent ou fabriquent, et ce, pour leur avantage mutuel, sont convenus des articles suivants:—

ARTICLE I

Subordonnément aux dispositions du Tarif des douanes du Canada, sauf les dispositions qui suivent, le Canada accorde:

1. *a*) Aux marchandises énumérées à l'Annexe A des présentes, produites ou fabriquées en Nouvelle-Zélande, lorsqu'elles sont importées au Canada, les taux tarifaires indiqués dans ladite Annexe A; toutefois, ces taux ne doivent être en aucun cas supérieurs aux taux exigibles pour des marchandises similaires sous le régime du Tarif de préférence britannique du Canada;
   b) A toutes autres marchandises produites ou fabriquées en Nouvelle-Zélande, lorsqu'elles sont importées au Canada, les avantages du Tarif de préférence britannique.

2. Les avantages tarifaires concédés par le paragraphe 1 du présent article, ne s'appliquent qu'aux marchandises importées directement au Canada, sauf dans des cas spéciaux lorsque des marchandises sont expédiées de la Nouvelle-Zélande au Canada sur un connaissement d'entier par cours et que le gouvernement de la Nouvelle-Zélande certifie que l'expédition directe au Canada de ces marchandises n'est pas raisonnablement possible.

3. Les marchandises sont censées produites ou fabriquées en Nouvelle-Zélande si elles sont conformes aux lois, règlements et conditions alors en vigueur au Canada pour l'application de son Tarif de préférence britannique.

ARTICLE II

Subordonnément aux dispositions des Tarifs douaniers de la Nouvelle-Zélande, sauf les dispositions qui suivent, la Nouvelle-Zélande accorde:

1. *a*) Aux marchandises énumérées à l'Annexe B des présentes, produites ou fabriquées au Canada, lorsqu'elles sont importées en Nouvelle-Zélande, les taux tarifaires indiqués dans ladite Annexe B; toutefois, sauf indication contraire dans cette Annexe, ces taux ne doivent être en aucun cas supérieurs aux taux exigibles pour des marchandises similaires sous le régime du Tarif de préférence britannique de la Nouvelle-Zélande;
   b) A toutes les autres marchandises produites ou fabriquées au Canada, lorsqu'elles sont importées en Nouvelle-Zélande, les avantages du Tarif de préférence britannique.

2. Les avantages tarifaires concédés par le paragraphe 1 du présent article s'appliquent seulement aux marchandises qui, après expédition du Canada, ne sont pas entrées dans le commerce d'un pays, ou n'ont pas été assujéties à quelque procédé de fabrication dans un pays dont les marchandises produites ou fabriquées n'ont pas le droit d'être déclarées en douane en vertu du Tarif de préférence britannique.

3. Les marchandises sont censées produites ou fabriquées au Canada si elles sont conformes aux lois, règlements et conditions alors en vigueur dans la Nouvelle-Zélande pour l'application de son Tarif de préférence britannique.

Article III

1. Les termes "Tarif de préférence britannique" et "Tarif général" employés dans la présente Convention et les Annexes y jointes, sont censés signifier le Tarif de préférence britannique et le Tarif général du Canada ou de la Nouvelle-Zélande en vigueur à la date de l'entrée des marchandises pour la consommation domestique dans la Nouvelle-Zélande ou le Canada, selon le cas.

2. Les articles énumérés à l'Annexe A ou à l'annexe B ci-jointes doivent être interprétés de la même manière qu'ils le seraient dans le tarif d'où ils sont pris.

Article IV

Les marchandises admises à l'entrée en vertu de l'Article I des présentes ne sont pas assujéties à l'article 6 du Tarif des douanes du Canada à moins qu'avis préalable n'ait été donné par le gouvernement du Canada au gouvernement de la Nouvelle-Zélande que l'importation de ces marchandises porterait atteinte ou nuirait aux producteurs ou fabricants de marchandises similaires au Canada, et si, à l'expiration d'une période de trente jours à compter de la date de cet avis, des mesures réparatrices satisfaisantes pour le gouvernement du Canada ne sont pas mises en vigueur par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande, les dispositions de l'article 6 pourront alors s'appliquer à ces marchandises.

Au gré du gouvernement du Canada, toutes marchandises importées qui sont ainsi l'objet d'une plainte, autres que des denrées périssables, peuvent être détenues en entrepôt pendant ladite période de trente jours.

Article V

Les marchandises admises à l'entrée en vertu de l'Article II des présentes ne sont pas assujetties aux articles 11 et 12 de la loi dite *The Customs Amendment Act, 1921*, de la Nouvelle-Zélande, à moins qu'avis préalable n'ait été donné par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande au gouvernement du Canada que l'importation de ces marchandises porterait atteinte ou nuirait aux producteurs ou fabricants de marchandises similaires dans la Nouvelle-Zélande, et si, à l'expiration d'une période de trente jours à compter de la date de cet avis, des mesures réparatrices satisfaisantes pour le gouvernement de la Nouvelle-Zélande ne sont pas mises en vigueur par le gouvernement du Canada, les dispositions desdits articles 11 et 12 ou de l'un ou de l'autre d'entre eux pourront alors s'appliquer à ces marchandises.

Au gré du gouvernement de la Nouvelle-Zélande, toutes marchandises importées qui sont ainsi l'objet d'une plainte, autres que des denrées périssables, peuvent être détenues en entrepôt pendant ladite période de trente jours.

Article VI

Subordonnément aux stipulations des Articles IV et V des présentes, rien dans la présente Convention ne doit porter atteinte à la faculté de l'une ou de l'autre des deux parties à la présente Convention d'imposer un droit ou une taxe spéciale sur des marchandises importées au Canada ou en Nouvelle-Zélande; toutefois, sauf conclusion d'un arrangement spécial entre les gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Zélande, ce droit ou cette taxe spéciale ne doit pas dépasser le droit ou la taxe imposée sur des marchandises similaires importées de Grande-Bretagne.

Article VII

1. A l'égard des marchandises énumérées à l'Annexe A ci-jointe, le gouvernement du Canada ne doit pas imposer de droit de douane sur les marchandises admissibles en franchise ni augmenter le taux d'un droit de douane sur l'une quelconque de ces autres marchandises entrant au Canada de la Nouvelle-Zélande, sauf d'un commun accord, tant qu'un avis de trois mois n'a pas été donné au gouvernement de la Nouvelle-Zélande.

2. A l'égard des marchandises énumérées à l'Annexe B ci-jointe, le gouvernement de la Nouvelle-Zélande ne doit pas imposer de droit de douane sur les marchandises admissibles en franchise ni augmenter le taux d'un droit de douane sur l'une quelconque de ces autres marchandises entrant en Nouvelle-Zélande du Canada, sauf d'un commun accord, tant qu'un avis de trois mois n'a pas été donné au gouvernement du Canada.

Article VIII

Le gouvernement du Canada accorde les avantages de la présente Convention aux marchandises importées au Canada et qui sont produites ou fabriquées dans le territoire de la Samoa occidentale, lequel est assujetti à un mandat conféré à Sa Majesté par la Société des Nations, et le gouvernement de la Nouvelle-Zélande accorde aux marchandises importées dans ledit territoire de la Samoa occidentale, et qui sont produites ou fabriquées au Canada, les avantages des taux de douane alors applicables aux marchandises importées du Royaume-Uni.

Article IX

Le gouvernement du Canada accorde les avantages de la présente Convention aux marchandises importées au Canada et qui sont produites ou fabriquées dans les Iles Cook et, subordonnément à la Partie XXI du *Customs Act 1913 of New Zealand*, le gouvernement de la Nouvelle-Zélande accorde aux marchandises importées dans les Iles Cook et qui sont produites ou fabriquées au Canada les avantages du Tarif de préférence britannique alors en vigueur dans les Iles Cook.

Article X

La présente Convention sera soumise à l'approbation des Parlements du Canada et de la Nouvelle-Zélande. Sitôt approuvée, elle entrera en vigueur à la date dont conviendront les Gouvernements du Canada et de la Nouvelle-Zélande, et elle demeurera en vigueur pendant une période d'un an.

Signée à Ottawa, Canada, ce vingt-troisième jour d'avril mil neuf cent trente-deux, au nom du Gouvernement de Sa Majesté dans le Dominion du Canada.

R. B. Bennett,

H. H. Stevens.

Signée à Wellington, Nouvelle-Zélande, ce vingt-troisième jour d'avril mil neuf cent trente-deux, au nom du Gouvernement de Sa Majesté dans le Dominion de la Nouvelle-Zélande.

Geo. W. Forbes,

Wm. Downie Stewart.

41764—24

ANNEXE A

Numéro du Tarif.	—	Tarif sur marchandises produites ou fabriquées en Nouvelle-Zélande.
7	Viandes, fraîches, n.d.:	
	(a) Bœuf et veau	3 cents la livre.
	(b) Agneau et mouton	3 cents la livre.
	(c) n.d	2 cents la livre.
Ex. 8	Viandes en conserves (autres que rognons et langues), volaille ou gibier; extraits de viande et thé de bœuf, non médicamentés	15 p.c. ad valorem.
Ex. 8	Viandes en conserve, savoir: Rognons et langues	15 p.c., mais au plus 3 cents la livre.
Ex. 9	Lapins, congelés	En franchise.
10	Viandes, préparées ou en conserve, autres que les viandes en boîtes:	
	(a) bacon, jambon, épaules et autres parties du porc	En franchise.
	(b) n.d	En franchise.
12	Boyaux non nettoyés pour la fabrication des saucisses	En franchise.
12a	Boyaux nettoyés pour la fabrication de la saucisse	En franchise.
13	Saindoux, mélanges de saindoux et produits similaires, cottoline et stéarine animale de toute espèce, n.d	En franchise.
14	Suif	En franchise.
16	Oeufs en coquille	En franchise durant les mois de décembre, janvier et février; Tarif de préférence britannique durant les autres mois de l'année.
16a	Œufs, entiers, jaune d'œuf ou albumine d'œuf, congelés ou autrement préparés, n.d., auxquels du sucre ou un autre produit a été ajouté ou non	5 cents la livre.
17	Fromage	1 cent la livre.
	Lorsque en paquets de deux livres ou moins chacun, le poids imposable doit comprendre le poids du contenant.	
18	Beurre	5 cents la livre.
35	Houblon	6 cents la livre.
43	Lait concentré, le poids imposable devant comprendre le poids du contenant	$2\frac{1}{2}$ cents la livre.
43a	Lait en poudre, le poids imposable devant comprendre le poids du contenant	1 cent la livre.
48	Pois, n.d	En franchise.
71a	Graine de phléole	En franchise.
71b	Graine de trèfle, y compris la graine d'alfalfa	En franchise.
72b	-1) Pois de semence et fèves de semence, de la Nouvelle-Zélande	En franchise.
73	Graines pour champs, n.d., en paquets de plus d'une livre chacun	En franchise.
84	Oignons, à leur état naturel, y compris les oignons cultivés avec leurs tiges, les échalotes et les grenons, le poids de l'empaquetage à être ajouté au poids de la marchandise imposable	En franchise.
Ex. 91	Soupe Toheroa	En franchise.
92	Fruits, frais, à leur état naturel, le poids de l'emballage devant être inclus dans le poids déclaré:	
	(e) Poires	En franchise durant les mois de février, mars, avril et mai; Tarif de préférence britannique durant les autres mois de l'année.
93	Pommes, fraîches, à l'état naturel, le poids de l'emballage devant inclus être dans le poids de la marchandise imposable	En franchise.
95b	Passiflore *(Passiflora edulis)*	En franchise.
104	Pulpe de fruit, autre que pulpe de raisin, non confite, en boîtes hermétiquement fermées ou autres emballages hermétiques	En franchise.
Ex. 105	Pulpe de passiflore, avec du sucre ou non	En franchise.
106	Fruits, préparés, dans des boîtes ou autres contenants hermétiques, le poids du contenant devant être inclus dans le poids déclare:	
	(a) Abricots, pêches et poires	1 cent la livre.
	(c) N.d	1 cent la livre.
108	Miel en gateau ou autrement, et ses imitations	2 cents la livre.
Ex. 123	Blanchailles en boîtes et écrevisses en boîte	15 p.c., mais au plus $7\frac{1}{2}$ cents la livre.

ANNEXE A—*Fin*

Numéro du Tarif.	—	Tarif sur marchandises produites ou fabriquées en Nouvelle-Zélande.
Ex. 123	Coquillages connus sous le nom de Toheroas, dans des contenants en fer-blanc scellés, y compris le contenu liquide.....	En franchise.
124	Huîtres écaillées, à la mesure..........	5 cents le gallon.
125	Huîtres écaillées, en boîtes ne contenant pas plus d'une chopine, y compris les droits sur la boîte..........la boîte	1½ cent.
126	Huîtres écaillées, en boîtes contenant plus d'une chopine et n'excédant pas une pinte, y compris les droits sur la boîte la boîte	2½ cents.
127	Huîtres, écaillées, en boîte d'une capacité de plus d'une pinte, y compris les droits sur la boîte..........la pinte Mais une fraction de pinte en plus sera réputée une pinte pour l'établissement des droits sous le régime du présent numéro.	2½ cents.
128	Huîtres en écailles..........	15 p.c.
142	Tabac, non manufacturé, pour l'accise, dans les conditions établies par la Loi de l'accise..........	En franchise.
Ex. 152	Jus de citron et de passiflore..........	En franchise.
Ex. 163	Vins de raisins frais de toute espèce, non mousseux, importés en cercles ou en bouteilles contenant plus de 23% d'esprit de preuve et moins de 35% d'esprit de preuve..........	25 cents le gallon.
Ex. 169	Livres: romans, cnotes, fables ou ouvrages analogues, non reliés, brochés ou en feuilles détachées, lorsqu'ils proviennent de la Nouvelle-Zélande, mais non compris les éditions annuelles dites de Noël ou autres publications connues généralement comme livres pour la jeunesse ou l'enfance........	En franchise.
Ex. 171	Livres, imprimés, publications, periodiques et brochures, et leurs parties, n.d., lorsqu'ils proviennent de la Nouvelle-Zèlande, mais non compris les registres de comptabilité en blanc, les cahiers de modèles d'écriture, les cahiers pour écrire et les albums à dessin..........	En franchise.
Ex. 178	Annonces et imprimés:—Brochures-réclames, pancartes ou placards-réclames, publications périodiques d'annonces illustrées; prix-courants, listes de prix et catalogues; calendriers et almanach-annonces; circulaires, feuilles volantes ou brochures-rèclames concernant des médicaments brevetés, lorsqu'ils sont imprimés en Nouvelle-Zélande pour annoncer les produits de la Nouvelle-Zélande..........	En franchise.
207	Albumine de sang et sang desséché..........	En franchise.
208	Glandes d'animaux à l'état frais ou desséché, lorsqu'elles sont importees par les fabricants de préparations pharmaceutiques et médicinales pour servir exclusivement à la fabrication desdites préparations dans leurs propres usines......	En franchise.
Ex. 232	Caséine..........	12½ p.c.
322c	Gélatine, comestible..........	12½ p.c.
Ex. 254	Gomme kaurie..........	En franchise.
Ex. 280	Graisse, brute, résidu de gras animal, pour la fabrication du savon et des huiles seulement..........	En frnachise.
305-306b	Pierre à bâtir, autre que le marbre eu le granit..........	En franchise.
Ex. 535	Chanvre de la Nouvelle-Zélande *(Phormium tenax)*..........	En franchise.
538	Ficelle d'engerbage ou ficelle utilisée par les moissonneurs......	En franchise.
Ex. 549	Laine dont la préparation ne dépasse pas le peignage..........	En franchise.
Ex. 549	Laine ou poil de lapin angora..........	En franchise.
553	Couvertures, de toute matière, ne comprenant pas les couvertures d'automobile, les couvertures de navire, ni les articles semblables..........	22½ p.c.
Ex. 555	Couvertures, de voyage, en laine..........	30 p.c.
Ex. 572	Tapis de plancher ou carpettes de laine..........	25 p.c.
599	Peaux, grandes *(Hides)* et petites *(Skins)*, brutes, séchées, salées ou en saumure; et peaux brutes avec poil..........	En franchise.
601	Peaux d'animaux à fourrures de toute sorte, qui ne sont apprêtées d'aucune manière..........	En franchise.
Ex. 662	Déchets d'abattoir..........	En franchise.
663	Engrais composés ou fabriqués, n.d..........	En franchise.
		produites ou fabriquées au Canada.

ANNEXE B

Numéro du Tarif.	—	Tarif sur marchandises produites ou fabriquées au Canada.
7	Oignons	£1 la tonne.
11	Légumes:	
	(1) Pois conservés en boîtes de fer-blanc ou en contenants similaires, y compris le poids du liquide	20 p.c. ad val. ou 1½d. la livre, selon le taux qui rapporte le droit le plus élevé.
	Les taux du droit de douane énoncés dans le Tarif général relativement à l'article du Tarif numéro 11-(1) sont censés abrogés et remplacés par ce qui suit:— «45 p.c. ad val. ou 2½d. la livre, selon le taux qui rapporte le droit le plus élevé ».	
35	Poisson:	
	(3) Poisson en pots et conservé, savoir: saumon, y compris le liquide, l'huile ou la sauce	1¾d. la livre.
	(4) Poisson en pots et poisson conservé, n.c.a., y compris le liquide, l'huile ou la sauce	2d. la livre.
	(Note.—Le terme «poisson» est employé dans le tarif dans le sens le plus large. Il comprend les coquillages, les crustacés et les autres aliments tirés des pêcheries.)	
37	Fruits frais:	
	(1) Pommes et poires	1d. la livre.
Ex. 105	Carbure de calcium	En franchise.
Ex. 124	Gypse brut	En franchise.
Ex. 137	Bonneterie: chaussettes ou bas de soie ou de soie artificielle	32½ p.c. ad val.
160	Fourrures et autres peaux similaires, ainsi qu'articles en ces fourrures et peaux:	
	(1) Peaux à fourrures, vertes ou séchées au soleil	5 p.c. ad. val.
	(2) Fourrures et autres peaux similaires, dressées ou préparées, mais non confectionnées d'une manière quelconque	25 p.c. ad. val.
196	Bottines, souliers, socques et socques à l'anglaise, pantoufles, escarpins *(shoettes)*, sandales, galoches ou claques et autres chaussures, n.c.a.	25 p.c. ad. val.
212	Matériaux de construction:	
	(3) Feuilles en pâte à plafonner, plaques en plâtre et matériaux similaires	35 p.c. ad val.
228	Plâtre de Paris	En franchise.
292	Pâte pour la fabrication du papier	En franchise.
299	Papier des qualités et dimensions approuvées par le Ministre, sur déclaration qu'il ne sera employé que par des exploitants de vergers uniquement pour envelopper leurs fruits	En franchise.
300	Papier:	
	(2) N.e.a., y compris le papier d'étain et le papier gommé, n.c.a.; *(b)* en feuilles d'au moins 20 sur 15 pouces ou de dimensions équivalentes	En franchise.
333	Instruments et machines agricoles:	
	(1) Cultivateurs; herses; charrues; épandeurs; distributeurs ou semoirs pour graines et engrais, combinés ou séparés; semoirs pour la chaux; nettoyeurs de semences ou de graines et séparateurs cellulaires pour semences ou grains	35 p.c. ad val.
	La surtaxe à prélever, percevoir et payer en vertu de l'article cinq du *Customs Acts Amendment Act, 1930*, sur les marchandises comprises dans l'article du Tarif numéro 333 (1) doit être une somme égale à un vingtième du droit entier de douane autrement exigible.	
	(2) N.c.a., y compris les charrues, cultivateurs et épandeurs de semences, mus à la main, combinés ou séparés; charrues à soc et versoir unique, ne pesant pas plus de 266 livres net, ainsi que parties suivantes de charrues ou de herses: plaques non courbées pour versoirs, plaques d'acier pour socs, coupées de dimensions, plaques pour garde-roues *(skeith-plates)*, pièces forgées pour ages de charrues et disques pour heures ou charrues	En franchise.
353	(4) Appareils électriques de chauffage et de cuisine	30 p.c. ad valorem.
389	Véhicules à moteur, n.c.a.:	
	Lorsque la dépense en matériaux produits au Canada et ou pour travail exécuté au Canada, calculée subordonnément aux conditions énoncées à l'article 6 des «*The Customs (Tariff Preference and General) Regulations, 1925*» pour tout et chaque article n'est pas inférieure aux trois quarts du prix, à la fabrique ou aux usines, de cet article, une fois ouvré,	10 p.c. ad valorem; et lorsque sont importés en ayant une carrosserie propre ou destinée au transport des voyageurs, un droit additionnel (ici mentionné comme «droit

ANNEXE B—*Fin*

Numéro du Tarif.	—	Tarif sur marchandises produites ou fabriquées au Canada.
	et si l'article est par ailleurs conforme aux lois, règlements et conditions alors en vigueur dans la Nouvelle-Zélande pour l'application de son Tarif de préférence britannique.	de carrosserie ») de 11¼ p.c. ad valorem sur chacun de ces véhicules (y compris la carrosserie): Toutefois, lorsque la valeur à l'acquitté d'un véhicule (y compris la carrosserie) dépasse £200, le droit de carrosserie est de: 11¼ p.c. ad valorem sur £200 de cette valeur; sur le reste de cette valeur, 6¼ p.c. ad valorem.
	Lorsque la dépense en matériaux produits au Canada et ou pour travail exécuté au Canada calculée subordonnément aux conditions énoncées à l'article 6 des «*The Customs (Tariff Preference and General) Regulations, 1925* » pour tout et chaque article n'est pas inférieure à la moitié du prix, à la fabrique ou aux usines, de cet article, une fois ouvré, et si l'article est par ailleurs conforme aux lois, règlements et conditions alors en vigueur dans la Nouvelle-Zélande pour l'application de son Tarif de préférence britannique.	20 p.c. ad. valorem; et lorsque ces véhicules à moteur sont importés en ayant une carrosserie propre ou destinée au transport des voyageurs, un droit additionnel (ici mentionné comme «droit de carrosserie ») de 11¼ p.c. ad valorem sur chacun de ces véhicules (y compris la carrosserie; Toutefois, lorsque la valeur à l'acquitté d'un véhicule (y compris la carrosserie) dépasse £200, le droit de carrosserie est de: 11¼ p.c. ad valorem sur £200 de cette valeur; sur le reste de cette valeur, 6¼ p.c. ad valorem.
	Si la carrosserie d'un véhicule à moteur, propre ou destinée au transport des voyageurs, est importée séparément ou dans d'autres conditions que celles indiquées ci-dessus, le montant du droit de carrosserie sera déterminé par le Ministre. Ce droit de carrosserie sera, autant que possible, égal au montant du droit de carrosserie qui aurait dû être acquitté, si la carrosserie avait été importée comme partie intégrante d'un véhicule à moteur manufacturé dans le même pays qu'elle. Si le Ministre estime qu'un véhicule à moteur a été importé sans moteur, bandages ou autres parties constitutives qui, dans la pratique commerciale, sont habituellement importés avec les véhicules, dans le but d'éviter ou d'éluder le payement du droit de carrosserie, il pourra exiger que le droit de carrosserie, soit acquitté comme si lesdits moteur, bandages ou autres parties constitutives étaient importés avec lesdits véhicules.	
403	Bardeaux et lattes..	20 p.c. ad valorem.
	Le taux du droit de douane énoncé dans le Tarif général à l'égard de l'article du Tarif numéro 403 est censé être abrogé et remplacé par le suivant:— «30 pour cent ad valorem ».	
404	Bois scié ou taillé, brut: (2) Autres variétés, en pièces ayant au moins 25 pieds de longueur, et dont la surface de la section transversale minimum n'est pas inférieure à 150 pouces carrés.......	7s. 6d. les 100 pds de sup.
	Le taux du droit de douane énoncé dans le Tarif général à l'égard de l'article du Tarif numéro 404 (2) est censé être abrogé et remplacé par le suivant:— «9s. 6d. les 100 pieds de superficie ».	
	(3) N.c.a..	9s. 6d. les 100 pds de sup.
	Le taux du droit de douane énoncé dans le Tarif général à l'égard de l'article du Tarif numéro 404 (3) est censé être abrogé et remplacé par le suivant:— «11s. 6d. les 100 pieds de superficie. »	
405	Bois scié, dressé..	19s. les 100 pieds de sup.
	Le taux du droit de douane énoncé dans le Tarif général à l'égard de l'article du Tarif numéro 405 est censé être abrogé et remplacé par le suivant:— «£1 1s. les 100 pieds de superficie. »	

Il dépose aussi sur la Table,—Copie du tarif des douanes de la Nouvelle-Zélande tel qu'il était au 9 novembre 1931.

CONVENTION COMMERCIALE ENTRE LE CANADA ET LA NOUVELLE-ZELANDE

Tarif canadien sur les articles de l'Annexe A avec les concessions accordées à la Nouvelle-Zélande

Numéro du Tarif	—	Tarif de préférence britannique.	Tarif intermédiaire	Tarif général	Tarif applicable à la Nouvelle-Zélande.
7	Viandes, fraîches, n.d.:				
	(a) Bœuf et veau.........la livre	4 cents.	6 cents.	8 cents.	3 cents.
	(b) Agneau et mouton....la livre	4 cents.	6 cents.	8 cents.	3 cents.
	(c) n.d..................la livre	2 cents.	2½ cents.	5 cents.	2 cents.
Ex. 8	Viandes en conserves (autres que rognons et langues), volaille ou gibier; extraits de viande et thé de bœuf, non médicamentés.........................ad val.	15 p.c.	30 p.c.	35 p.c.	15 p.c.
Ex. 8	Viandes en conserve, savoir: Rognons et langues.......ad val.	15 p.c.	30 p.c.	35 p.c.	15 p.c., mais au plus 3 cents la livre.
Ex. 9	Lapins, congelés............ad val.	12½ p.c.	17½ p.c.	20 p.c.	En franchise.
10	Viandes, préparées ou en conserve, autres que les viandes en boîtes:				
	(a) bacon, jambon, épaules et autres parties du porc.la livre	En franchise.	1¾ cents.	5 cents.	En franchise.
	(b) n.d................la livre	En franchise.	3 cents.	6 cents.	En franchise.
12	Boyaux non nettoyés pour la fabrication des saucisses..............	En franchise.	En franchise.	En franchise.	En franchise.
12a	Boyaux nettoyés pour la fabrication de la saucisse........ad val.	En franchise.	15 p.c.	17½ p.c.	En franchise.
13	Saindoux, mélanges de saindoux et produits similaires, cottoline et stéarine animale de toute espèce, n.d......................la livre	1½ cents.	1¾ cents.	2 cents.	En franchise.
14	Suif.........................ad val.	En franchise.	17½ p.c.	20 p.c.	En franchise.
16	Oeufs en coquille......la douzaine.	2 cents.	5 cents.	10 cents.	En franchise durant les mois de décembre, janvier et février; Tarif de préférence britannique durant les autres mois de l'année.
16a	Oeufs, entiers, jaune d'œufs ou albumine d'œuf, congelés ou autrement préparés, n.d., auxquels du sucre ou un autre produit a été ajouté ou non............la livre	5 cents.	10 cents.	11 cents.	5 cents.
17	Fromage...................la livre	3 cents.	7 cents.	7 cents.	1 cent.
	Lorsque en paquets de deux livres ou moins chacun, le poids imposable doit comprendre le poids du contenant.				
18	Beurre.....................la livre	8 cents.	12 cemts.	14 cents.	5 cents.
35	Houblon..................la livre	8 cents.	16 cents.	16 cents.	6 cents.
43	Lait concentré, le poids imposable devant comprendre le poids du contenant................la livre	2½ cents.	3¾ cents.	3¾ cents.	2½ cents.
43a	Lait en poudre, le poids imposable devant comprendre le poids du contenant................la livre	2½ cents.	5 cents.	5 cents.	1 cent.
48	Pois, n.d...................la livre	En franchise.	¾ cent.	1 cent.	En franchise.
71a	Graine de phléole..........la livre	En franchise.	2 cents.	2 cents.	En franchise.
71b	Graine de trêfle, y compris la graine d'alfalfa...........la livre	En franchise.	3 cents.	3 cents.	En franchise.

Numéro du Tarif	—	Tarif de préférence britannique.	Tarif intermédiaire	Tarif général	Tarif applicable à la Nouvelle-Zélande.
72b1	-1) Pois de semence et fèves de semence, de la Nouvelle-Zélande..		(Nouvel article).		En franchise.
73	Graines pour champs, n.d., en paquets de plus d'une livre chacun....................ad val.	5 p.c.	10 p.c.	15 p.c.	En franchise.
84	Oignons, à leur état naturel, y compris les oignons cultivés avec leurs tiges, les échalotes et les grenons, le poids de l'empaquetage à être ajouté au poids de la marchandise imposable..ad val.	En franchise.	30 p.c.	30 p.c. au moins $\frac{3}{4}$c. la livre.	En franchise.
Ex. 91	Soupe Toheroa.............ad val.	15 p.c.	25 p.c.	35 p.c.	En franchise.
92	Fruits, frais, à leur état naturel, le poids de l'emballage devant être inclus dans le poids déclaré:				
	(e) Poires..............ad val.	En franchise.	15 p.c.	20 p.c.; au moins $\frac{3}{4}$c la livre du 1er août au 31 décembre	En franchise. durant les mois de février, mars, avril et mai; Tarif de préférence britannique durant les autres mois de l'année.
93	Pommes, fraîches, à l'état naturel, le poids de l'emballage devant inclus être dans le poids de la marchandise imposable..ad val.	En franchise.	15 p.c.	20 p.c.; au moins $\frac{3}{8}$c. la livre.	En franchise.
95b	Passiflore *(Passiflora edulis)* ad val.	En franchise.	15 p.c.	20 p.c.	En franchise.
104	Pulpe de fruit, autre que pulpe de raisin, non confite, en boîtes hertiquement fermées ou autres emballages hermétiques....la livre	$1\frac{1}{2}$ cents.	$2\frac{1}{2}$ cents.	3 cents.	En franchise.
Ex. 105	Pulpe de Passiflore, avec du sucre ou non...................la livre	$1\frac{1}{2}$ cents.	$2\frac{1}{2}$ cents.	3 cents.	En franchise.
106	Fruits, préparés, dans des boîtes ou autres contenants hermétiques, le poids du contenant devant être inclus dans le poids déclaré:				
	(a) Abricots, pêches et poires la livre	2 cents.	4 cents.	5 cents.	1 cent.
	(c) N.d................la livre	2 cents.	4 cents.	5 cents.	1 cent.
108	Miel en gateau ou autrement, et ses imitations...............la livre	2 cents.	$2\frac{1}{2}$ cents.	3 cents.	2 cents.
Ex. 123	Blanchailles en boîtes et écrevisses en boîte.................ad val.	$17\frac{1}{2}$ p.c.	$27\frac{1}{2}$ p.c.	30 p.c.	15 p.c., mais au plus $7\frac{1}{2}$ cents la livre.
Ex. 123	Coquillages connus sous le nom de Toheroas, dans des contenants en fer-blanc scellés, y compris le contenu liquide...........ad val.	$17\frac{1}{2}$ p.c.	$27\frac{1}{2}$ p.c.	30 p.c.	En franchise.
124	Huîtres écaillées, à la mesure le gallon	7 cents.	9 cents.	10 cents.	5 cents.
125	Huîtres écaillées, en boîtes ne contenant pas plus d'une chopine, y pris les droits sur la boîte la boîte	2 cents.	$2\frac{1}{2}$ cents.	3 cents.	$1\frac{1}{2}$ cent.
126	Huîtres écaillées, en boîtes contenant plus d'une chopine et n'excédant pas une pinte, y compris les droits sur la boîte...la boîte	3 cents.	$4\frac{1}{2}$ cents.	5 cents.	$2\frac{1}{2}$ cents.

Numéro du Tarif	—	Tarif de préférence britannique.	Tarif intermédiaire	Tarif général	Tarif applicable à la Nouvelle-Zélande.
127	Huîtres, écaillées, en boîte d'une capacité de plus d'une pinte, y compris les droits sur la boîte la pinte Mais une fraction de pinte en plus sera réputée une pinte pour l'établissement des droits sous le régime du présent numéro.	3 cents.	4½ cents.	5 cents.	2½ cents.
128	Huîtres en écailles.........ad val.	17½ p.c.	22½ p.c.	25 p.c.	15 p.c.
142	Tabac, non manufacturé, pour l'accise, dans les conditions établies par la Loi de l'accise............	En franchise.	En franchise.	En franchise.	En franchise.
Ex. 152	Jus de citron et de passiflore ad val.	17½ p.c.	22½ p.c.	22½ p.c.	En franchise.
Ex. 163	Vins de raisins frais de toute espèce, non mousseux, importés en cercles ou en bouteilles contenant plus de 23% d'esprit de preuve et moins de 35% d'esprit de preuve.................le gallon	55 cents plus 3 cents pour chaque degré au-dessus de 26 p.c.	55 cents plus 3 cents pour chaque degré au-dessus de 26 p.c.	55 cents plus 3 cents pour chaque degré au-dessus de 26 p.c. plus 30 p.c. ad valorem.	25 cents.
Ex. 169	Livres: romans, notes, fables ou ouvrages analogues, non reliés, brochés ou en feuilles détachées, lorsqu'ils proviennent de la Nouvelle-Zélande, mais non compris les éditions annuelles dites de Noël ou autres publications connues généralement comme livres pour la jeunesse ou l'enfance ....ad val.	15 p.c.	22½ p.c.	25 p.c.	En franchise.
Ex. 171	Livres, imprimés, publications, periodiques et brochures, et leurs parties, n.d., lorsqu'ils proviennent de la Nouvelle-Zélande, mais non compris les registres de comptabilité en blanc, les cahiers de modèles d'écriture, les cahiers pour écrire et les albums à dessin......................ad val.	5 p.c.	10 p.c.	10 p.c.	En franchise.
Ex. 178	Annonces et imprimés:—Brochures réclames, pancartes ou placards-réclames, publications périodiques d'annonces illustrées; prix-courants, listes de prix et catalogues; calendriers et almanach-annonces; circulaires, feuilles volantes ou brochures-réclames concernant des médicaments brevetés, lorsqu'ils sont imprimés en Nouvelle-Zélande pour annoncer les produits de la Nouvelle-Zélande.................la livre	10 cents.	12½ cents.	15 cents. ou, si plus, 35 p.c. ad val.	En franchise.
207	Albumine de sang et sang desséché............. ......ad val.	5 p.c.	7½ p.c.	10 p.c.	En franchise.
208i	Glandes d'animaux à l'état frais ou desséché, lorsqu'elles sont importées par les fabricants de préparations pharmaceutiques et médicinales pour servir exclusivement à la fabrication desdites préparations dans leurs propres usines..........................	En franchise.	En franchise.	En franchise.	En franchise.

Numéro du Tarif	—	Tarif de préférence britannique.	Tarif intermédiaire	Tarif général	Tarif applicable à la Nouvelle-Zélande.
Ex. 232	Caséine....................ad val.	17½ p.c.	25 p.c.	27½ p.c.	12½ p.c.
	plus la livre	2 cents.	2½ cents.	3 cents.	
232c	Gélatine, comestible.......ad val.	17½ p.c.	25 p.c.	27½ p.c.	12½ p.c.
Ex. 254	Gomme kaurie....................	En franchise.	En franchise.	En franchise.	En franchise.
Ex. 280	Graisse, brute, résidu de gras animal, pour la fabrication du savon et des huiles seulement..........	En franchise.	En franchise.	En franchise.	En franchise.
305-306b	Pierre à bâtir, autre que le marbre ou le granit...............ad val.	10 p.c.*	12½ p.c.*	20 p.c.*	En franchise.
	ad val.	En franchise*	20 p.c.*	35 p.c.*	En franchise.
	les 100 livres	10 cents.*	20 cents.*	25 cents.*	En franchise.
	les 100 livres	30 cents.*	45 cents.*	50 cents.*	En franchise.
Ex. 535	Chanvre de la Nouvelle-Zélande *(Phormium tenax)*...............	En franchise.	En franchise.	En franchise.	En franchise.
538	Ficelle d'engerbage ou ficelle utilisée par les moissonneurs........	En franchise.	En franchise.	En franchise.	En franchise.
Ex. 549	Laine dont la préparation ne dépasse pas le peignage.........la livre	En franchise.	10 cents†.	15 cents.†	En franchise.
Ex. 549	Laine ou poil de lapin angora la liv.	En franchise.	10 cents.†	15 cents.†	En franchise.
553	Couvertures, de toute matière, ne comprenant pas les couvertures d'automobile, les couvertures de navire, ni les articles semblables.......................ad val.	22½ p.c.	30 p.c.	35 p.c.	22½ p.c.
	plus la livre	20 cents.	25 cents.	30 cents.	
Ex. 555	Couvertures, de voyage, en laine ....ad val.	30 p.c.	40 p.c.	40 p.c.	30 p.c.
	plus la livre	25 cents.	32½ cents.	35 cents.	
Ex. 572	Tapis de plancher ou carpettes de laine.....................ad val.	30 p.c.	35 p.c.	40 p.c.	25 p.c.
	plus le p. carré	10 cents.	15 cents.	20 cents.	
599	Peaux, grandes *(Hides)* et petites *(Skins)*, brutes, séchées, salées ou en saumure; et peaux brutes avec poil.................ad val.	En franchise.	10 p.c.†	15 p.c.†	En franchise.
601	Peaux d'animaux à fourrures de toute sorte, qui ne sont apprêtées d'aucune manière................	En franchise.	En franchise.	En franchise.	En franchise.
Ex. 662	Déchets d'abattoir................	En franchise.	En franchise.	En franchise.	En franchise.
663	Engrais composes ou fabriqués, n.d......................ad val.	5 p.c.	7½ p.c.	10 p.c.	En franchise.

*Selon le degré de façonnage.
†Tarifs modifiés proposés.

CONVENTION COMMERCIALE ENTRE LE CANADA ET LA NOUVELLE-ZELANDE

Tarif de la Nouvelle-Zélande sur les articles de l'Annexe B avec concessions accordées au Canada

N° du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif général	Tarif applicable au Canada
7	Oignons.....la tonne	£1 plus surtaxe de 22½ p.c.	£4 plus surtaxe de 22½ p.c.	£1 plus surtaxe de 22½ p.c.
	Droit total, la tonne	£1 4½s.	£4 18s.	£1 4½s.
11 (1)	Pois conservées en boîtes de fer-blanc....la livre	1d. plus surtaxe de 22½ p.c.	2½d. plus surtaxe de 22½ p.c.	1½d. plus surtaxe de 22½ p.c.
	Droit total la livre..	1·23d.	3·06d.	1·84d.
35 (3)	Saumon, en pots et conservé.....la livre	1¾d. plus surtaxe de 22½ p.c.	3d. plus surtaxe de 22½ p.c.	1¾d. plus surtaxe de 22½ p.c.
	Droit total la livre....	2·14d.	3·68d.	2·14d.
35 (4)	Autres poissons, y compris les coquillages, les crustacés et les autres aliments tirés des pêcheries la livre	2d. plus surtaxe de 22½ p.c.	3d. plus surtaxe de 22½ p.c.	2d. plus surtaxe de 22½ p.c.
	Droit total la livre	2·45d.	3·68d.	2·45d.
37 (1)	Pommes et poires, fraîches.....la livre	1d. plus surtaxe de 22½ p.c.	1½d. plus surtaxe de 22½ p.c.	1d. plus surtaxe de 22½ p.c.
	Droit total la livre	1·23d.	1·84d.	1·23d.
Ex. 105	Carbure de calcium.....	En franchise; primage 3 p.c. ad. val.	En franchise; primage 3 p.c. ad val.	En franchise; primage 3 p.c. ad val.
Ex. 124	Gypse brut.....	En franchise; primage 3 p.c. ad val.	En franchise; primage 3 p.c. ad val.	En franchise; primage 3 p.c. ad val.
Ex. 137	Chaussettes ou bas de soie ou de soie artificielle ad val.	27½ p.c. plus surtaxe de 5 p.c.	55 p.c. plus surtaxe de 22½ p.c.	32½ p.c. plus surtaxe de 22½ p.c.
	Droit total ad val	28·9 p.c.	67·3 p.c.	39·8 p.c.
160 (1)	Peaux à fourrures, vertes ou séchées au soleil ad val.	5 p.c. plus surtaxe de 22½ p.c.	5 p.c. plus surtaxe de 22½ p.c.	5 p.c. plus surtaxe de 22½ p.c.
	Droit total ad val.	6·13 p.c.	6·13 p.c.	6·13 p.c.
160 (2)	Fourrures et autres peaux similaires, dressées ou préparées, mais non confectionnées....ad val.	25 p.c. plus surtaxe de 22½ p.c.	25 p.c. plus surtaxe de 22½ p.c.	25 p.c. plus surtaxe de 22½ p.c.
	Droit total, ad val.	30·6 p.c.	30·6 p.c.	30·6 p.c.
196	Chaussures, y compris chassures de toile à semelles de caoutchouc.....ad val.	25 p.c. plus surtaxe de 22½ p.c.	50 p.c. plus surtaxe de 22½ p.c.	25 p.c. plus surtaxe de 22½ p.c.
	Droit total, ad val.	30·6 p.c.	61·3 p.c.	30·6 p.c.
212 (3)	Feuilles en pâte à plafonner, plaques en plâtre et matériaux similaires.....ad val.	20 p.c. plus surtaxe de 22½ p.c.	45 p.c. plus surtaxe de 22½ p.c.	35 p.c. plus surtaxe de 22½ p.c.
	Droit total ad val.	24·5 p.c.	55·13 p.c.	42·87 p.c.
228	Plâtre de Paris.....	En franchise; primage 3 p.c. ad val	En franchise; primage 3 p.c. ad. val.	En franchise; primage 3 p.c. ad val.
292	Pâte pour la fabrication du papier.....	En franchise; primage 3 p.c. ad val.	En franchise; primage 3 p.c. ad val.	En franchise; primage 3 p.c. ad val.
299	Papier à envelopper les fruits.....	En franchise; primage 3 p.c. ad. val.	En franchise; primage 3 p.c. ad val.	En franchise; primage 3 p.c. ad val.
300(2)	*(b)* Papier, n.c.a., en feuilles d'au moins 20 sur 15 pouces.....	En franchise; primage 3 p.c. ad val.	En franchise; primage 3 p.c. ad val.	En franchise; primage 3 p.c. ad. val.

N° du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif général	Tarif applicable au Canada
333(1)	Cultivateurs; herses; charrues; épandeurs; semoirs; nettoyeurs de semences ou de graines et séparateurs cellulaires pour semences ou grains ....ad val.	10 p.c. plus surtaxe de 22½ p.c.	35 p.c. plus surtaxe de 22½ p.c.	35 p.c. plus surtaxe de 5 p.c.
	Droit total ad val.	12·25 p.c.	42·87 p.c.	36·75 p.c.
(2)	Instruments agricoles n.c.a. y compris les charrues, cultivateurs et épandeurs de semences, mus à la main; charrues à soc et versoir unique, ne pesant pas plus de 266 livres, ainsi que certaines parties de charrues ou de herses..........	En franchise; primage 3 p.c. ad val.	En franchise; primage 3 p.c. ad val.	En franchise; primage 3 p.c. ad val.
353(4)	Appareils électriques de chauffage et de cuisine....ad val.	20 p.c. plus surtaxe de 22 ½p.c.	45 p.c. plus surtaxe de 22½ p.c.	30 p.c. plus surtaxe de 22½ p.c.
	Droit total ad val.	24·5 p.c.	55·13 p.c.	36·75 p.c.

Numéro du Tarif.	—	Tarif de préférence britannique.	Tarif général.	Taux pour le Canada des véhicules moteurs dont 75 p.c. ou plus des matériaux est de provenance Canadienne.	Taux pour le Canada des véhicules moteurs dont 50 à 75 p.c. ou plus des matériaux est de provenance Canadienne.
389	Véhicules à moteur valant jusqu'à £200:				
	Droit de base............ad val.	10 p.c.	40 p.c.	10 p.c.	20 p.c.
	Droit sur la carrosserie...ad val.	11¼ p.c.	16¼ p.c.	11¼ p.c.	11¼ p.c.
	Surtaxe de 22½ p.c...............	5 p.c.	12½ p.c.	5 p.c.	7 p.c.
	Douane total ad val.	26¼ p.c.	68¾ p.c.	26¼ p.c.	38¼ p.c.
	Véhicules à moteur valant plus de £200:				
	Droit de base............ad val.	10 p.c.	40 p.c.	10 p.c.	20 p.c.
	Droit sur la carrosserie sur les premières £200................	11¼ p.c.	16¼ p.c.	11¼ p.c.	11¼ p.c.
	Droit sur la carrosserie sur valeur dépassant £200................	6¼ p.c.	8¾ p.c.	6¼ p.c.	6¼ p.c.
	Suxtaxe.........................	22½ p.c. de la douane	22½ p.c. de la douane	22½ p.c. de la douane	22½ p.c. de la douane

Numéro du Tarif.	—	Tarif de préférence britannique	Tarif général.	Tarif pour le Canada.
403	Bardeaux et lattes.......................ad val.	20 p.c. plus surtaxe de 22½ p.c.	30 p.c. plus surtaxe de 22½ p.c.	20 p.c. plus surtaxe de 24½ p.c.
	Douane totale ad val.	24½ p.c.	36¾ p.c.	24½ p.c.
404(2)	Bois scié ou taillé, brut; Autres variétés en pièces ayant au moins 25 pieds de longueur et dont la section trasnversale minimum n'est pas inférieure à 150 pouces carrés...par 100 pieds de sup.	7s. 6d. plus surtaxe de 5 p.c.	9s. 6d. plus surtaxe de 5 p.c.	7s. 6d. plus surtaxe de 5 p.c.
(3)	Autre bois scié ou taillé, brut.par 100 pieds de sup.	9s. 6d. plus surtaxe de 5 p.c.	11s. 6d. plus surtaxe de 5 p.c.	9s. 6d. plus surtaxe de 5 p.c.
405	Bois scié, dressé par.........par 100 pieds de sup.	19 s. plus surtaxe de 5 p.c.	21s. plus surtaxe de 5 p.c.	19s. plus surtaxe de 5 p.c.

M. Stevens, du consentement de la Chambre présente un Bill No 62, Loi concernant une certaine convention commerciale entre le Canada et la Nouvelle-Zélande, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, lettres, télégrammes et autres documents relatifs à la nomination, par la Commission du service civil, de Léo Labrecque, ancien soldat, à la position de gardien du phare de Carleton, comté de Bonaventure, Québec; et relatifs également à la destitution subséquente dudit Labrecque, par le ministre de la Marine, et à la nomination de monsieur J. E. Martin, de Carleton, Québec.

Par M. Ralston—Ordre de la Chambre—Copie de tous les bordereaux de salaires, comptes pour les matériaux, rapports, correspondance et autres documents qui ont trait aux travaux de réparations, que le ministère des Travaux publics a exécutés à Sanford, comté de Yarmouth, au mois de mars 1931.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Rhodes:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de M. Ralston: Que tous les mots après "que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"la Chambre est d'avis que les augmentations du tarif douanier effectuées par le gouvernement actuel ont été arbitraires, mal digérées, désordonnées, et ont eu pour conséquence d'étouffer l'agriculture et les autres industries, de restreindre le commerce et les affaires, et d'augmenter le chômage;

"Que le fait de fixer, par décrets du Conseil, la valeur imposable des produits, est une atteinte au droit inhérent au Parlement d'ajuster les droits douaniers, d'indiquer les taxes, et qu'il a eu pour effet de détraquer le commerce, d'arrêter les affaires et a été également préjudiciable aux intérêts des producteurs, des importateurs, des distributeurs et des consommateurs;

"Qu'un renversement de la politique fiscale actuelle en ce qui a trait aux tarifs douaniers, et une remise immédiate au Parlement du droit de direction et de contrôle sur ces matières, sont indispensables à une reprise du commerce, à une amélioration des affaires et au retour final de la prospérité au Canada."

Après plus ample débat, la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

Pour:

Messieurs

Ahearn,	Desrochers,	Fournier,	King, Mackenzie
Beaubien,	Donnelly,	Garland (Bow-River),	Lacroix,
Bertrand,	Dubois,	Girouard,	Lapointe,
Blair,	Duff,	Goulet,	Mackenzie (Vancouver-Centre),
Bothwell,	Dumaine,	Hall,	Macphail,
Bouchard,	Dupuis,	Hanson (Skeena),	McKenzie (Assiniboïa),
Bradette,	Elliott,	Heaps,	McMillan (Huron-Sud),
Butcher,	Euler,	Heenan,	Malcolm,
Cardin,	Fafard,	Howden,	
Casgrain,	Fiset (sir Eugène),	Hurtubise,	
Denis,	Fontaine,	Ilsley,	

Mercier (St-Henri), Mitchell, Moore (Ontario), Motherwell, Munn, Neill, Parent, Perras, Power, Reid, Rinfret, Roberge, St-Père, Sanderson, Seguin, Stewart (Edmonton-Ouest), Taylor, Thauvette, Totzke, Vallance, Veniot, Verville, Weir (Macdonald), Woodsworth, Young—66.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park), Arsenault, Arthurs, Baker, Barber, Baribeau, Beaubier, Belec, Bell (Hamilton-Ouest), Bell (St-Jean-Albert), Bennett, Bourgeois, Bowen, Bowman, Boyes, Burns, Bury, Cahan, Cantley, Chaplin, Charters, Cormier, Cotnam, Cowan (Port-Arthur-Thunder-Bay), Cowan (Long-Lake), Davies, Dickie, Dorion, Duranleau, Edwards, Embury, Ernst, Esling, Fortin, Fraser (Caribou), Gagnon, Ganong, Gardiner, Garland (Carleton), Gobeil, Gordon, Guthrie, Hackett, Hanson (York-Sunbury), Hay, Irvine, Johnstone, Laflèche, Larue, Laurin, Loucks, Lucas, Luchkovich, Macdonald (Kings), Macdougall, MacInnis, MacLaren, MacMillan (Saskatoon), MacNicol, McGibbon, McGregor, Maloney, Manion, Matthews, Moore (Châteauguay-Huntingdon), Morand, Mullins, Murphy, Myers, Nicholson, Peck, Perley (Qu'Appelle), Pettit, Pickel, Plunkett, Porteous, Price Quinn, Robinson, Rogers, Ross, Rowe, Ryerson, Sauvé, Senn, Shaver, Short, Simpson (Simcoe-Nord), Simpson (Algoma-Ouest), Smith (Victoria-Carleton), Smith (Cumberland), Spankie, Speakman, Spencer, Sproule, Stanley, Stevens, Stewart (Leeds), Stewart (Lethbridge), Stinson, Stirling, Stitt (Nelson), Stitt (Selkirk), Sutherland, Swanston, Tétreault, Thompson (Simcoe-Est), Thompson (Lanark), Tummon, Weese, Weir (Melfort), White (Mont-Royal), Wilson, Wright—114.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park), Arsenault, Arthurs, Baker, Barber, Baribeau, Beaubier, Belec, Bell (Hamilton-Ouest), Bell (St. John-Albert), Bennett, Bourgeois, Bowen, Bowman, Boyes, Burns, Bury, Cahan, Cantley, Chaplin, Charters, Cormier, Cotnam, Cowan (Port-Arthur-Thunder-Bay), Cowan (Long-Lake), Davies, Dickie, Dorion, Duranleau, Edwards, Embury, Ernst, Esling,

Fortin,
Fraser (Caribou),
Gagnon,
Ganong,
Garland (Carleton),
Gobeil,
Gordon,
Guthrie,
Hackett,
Hanson (York-Sunbury),
Hay,
Johnstone,
Laflèche,
Larue,
Laurin,
Loucks,
Macdonald (Kings),
Macdougall,
MacLaren,
MacMillan (Saskatoon),
MacNicol,
McGibbon,
McGregor,
Maloney,
Manion,
Matthews,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Morand,
Mullins,
Murphy,
Myers,
Neill,
Nicholson,
Peck,
Perley (Qu'Appelle),
Pettit,
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Price,
Quinn,
Robinson,
Rogers,
Ross,
Rowe,
Ryerson,
Sauvé,
Senn,
Shaver,
Short,
Simpson (Simcoe-Nord),
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Cumberland),
Spankie,
Sproule,
Stanley,
Stevens,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stinson,
Stirling,
Stitt (Nelson),
Stitt (Selkirk),
Sutherland,
Swanston,
Tétreault,
Thompson (Simcoe-Est),
Thompson (Lanark),
Tummon,
Weese,
Weir (Melfort),
White (Mont-Royal),
Wilson,
Wright—108.

CONTRE:

Messieurs

Ahearn,
Beaubien,
Bertrand,
Blair,
Bothwell,
Bouchard,
Bradette,
Butcher,
Cardin,
Casgrain,
Denis,
Desrochers,
Donnelly,
Dubois,
Duff,
Dumaine,
Elliott,
Euler,
Fafard,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Fournier,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Girouard,
Goulet,
Hall,
Hanson (Skeena),
Heaps,
Heenan,
Howden,
Hurtubise,
Ilsley,
Irvine,
Kennedy (Peace-River),
King, Mackenzie
Lacroix,
Lapointe,
Lucas,
Luchkovich,
MacInnis,
Mackenzie (Vancouver-Centre),
Macphail,
McKenzie (Assiniboïa),
McMillan (Huron-Sud),
Malcolm,
Mercier (St-Henri),
Mitchell,
Moore (Ontario),
Motherwell,
Munn,
Parent,
Perras,
Power,
Reid,
Rinfret,
Roberge,
St-Père,
Sanderson,
Seguin,
Speakman,
Spencer,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Taylor,
Thauvette,
Totzke,
Vallance,
Veniot,
Verville,
Weir (Macdonald),
Woodsworth,
Young—72.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 6, Loi modifiant la Loi d'inspection du poisson est lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 53, Loi modifiant la Loi constituant en corporation *The Frontier College* est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi de la Royale gendarmerie canadienne à cheval pour prescrire la nomination d'un sous-commissaire, l'engagement de gendarmes surnuméraires dans le cas d'urgence, et pour établir d'autres dispositions concernant la supputation pour les fins de la pension, des années de service des officiers et des constables, dans la Grande Guerre, le service civil et le Service de surveillance des douanes et de l'accise.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Guthrie, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 63, Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 42, Loi modifiant le Code criminel (Définition de fiduciaire; emploi des amendes) est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une résolution pourvoyant au paiement à même le fonds du Revenu consolidé de remboursement provenant du retour des ressources naturelles aux provinces de l'Ouest.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de prescrire que le Gouverneur en son conseil, sur un avis du ministre de l'Intérieur, peut autoriser le versement sur les fonds du revenu consolidé, de toutes sommes d'argent reçues en relation avec l'administration des ressources naturelles, avant leur transfert aux provinces de l'Ouest, et que Sa Majesté doit remettre en vertu de la loi ou de l'équité, et qu'un état annuel de tous les argents ainsi remboursés soit présenté au Parlement.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Murphy, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 64, Loi autorisant le remboursement de deniers reçus à l'égard de l'administration des ressources naturelles, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution autorisant le ministre des Finances à payer aux héritiers de feu Angus McLean la somme de $5,000.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que le ministre des Finances soit autorisé à verser aux exécuteurs de la succession de feu Angus McLean, de Bathurst, Nouveau-Brunswick, la somme de $5,000, qui est le montant du fonds de remboursement des billets de

la banque, au compte de la Banque Eastern du Canada, constituée par le Chapitre 28 des Statuts de 1928, mais qui n'a pas ouvert ses portes.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Bennett pour M. Rhodes présente alors un Bll No 65, Loi concernant la *Eastern Bank of Canada,* lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture pour la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 6.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 58

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 28 AVRIL 1932

PRIÈRES.

M. Hanson du comité des Chemins de fer et de la Marine marchande que le gouvernement possède, exploite et contrôle présente le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

En conformité d'une ordonnance de la Chambre en date du 26 avril, votre comité a étudié les crédits Nos 314, 315, 316 et 317 (concernant les navires nationaux du Canada et la Loi des taux de transport dans les provinces Maritimes) de l'année financière courante.

Votre comité approuve lesdits crédits Nos 314, 315, 316 et 317, et les recommande à la Chambre.

Sur motion de M. Hanson, les crédits mentionnés dans le rapport ci-haut sont référés au comité des Subsides.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'arrêté en Conseil, C.P. 857, en date du 16 avril 1932, transférant le service préventif du ministère du Revenu national à la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, à l'exception de la division des enquêtes spéciales de ce service qui reste avec le ministère du Revenu national.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 avril 1932: Dossier contenant les soumissions et les prix demandés pour billes, fer et autres matériaux relativement aux dépenses d'argent en vertu d'une appropriation contenue dans le budget des dépenses de 1931-32, ou en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour des réparations du brise-lames de Baccaro-Ouest; et aussi une copie de toutes les pièces justificatives, comptes, notes, mémoires, écrits ou autres documents relatifs aux demandes de soumissions ou de cotes, et à l'achat de ces billes, de ce fer ou d'autres matériaux.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 avril 1932:—Copie de tous les documents, correspondance, télégrammes, instructions, ordres du Gouvernement et du ministère des Postes, en 1930, concernant l'établissement d'un service de facteurs dans la ville de Joliette, y compris le rapport de la Commission du service civil, les procédures de cette dernière, les examens, la liste des candidats éligibles pour des positions de facteurs à Joliette, et une liste des choses qui ont été envoyées à Joliette, au bureau de Poste, pour l'organisation d'un service de facteurs.

Les ordres de la Chambre suivants sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Gardiner—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. De quelles compagnies on a acheté du sable, par l'intermédiaire des entrepreneurs, pour la construction de l'élévateur de la division 42 du port de Montréal.

2. Quels sont les noms des personnes qui forment ces compagnies.

3. Si des membres de la Commission du port, ou des fonctionnaires de ladite Commission étaient intéressés dans n'importe laquelle de ces compagnies, soit directement, soit indirectement.

Par M. Gardiner—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si de 1922 à 1930, des contrats ont été adjugés à la *Atlas Construction Company* et à *Barnard & McQueen* pour la construction de quais et d'élévateurs de la Commission du port de Montréal.

2. Si tel est le cas, quels étaient les prix fixés au contrat.

3. Si ces prix constituaient la plus basse soumission.

4. Si de 1922 à 1930, la Commission du port de Montréal a acheté du bois de la Colombie-Britannique.

5. Quels prix ont été payés pour ce bois.

6. Si des contrats ont été signés avec des compagnies qui font le commerce du bois sur lesquelles les commissaires du port de Montréal ou des fonctionnaires de cette Commission avaient la haute main.

Par M. Gardiner—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si des excédents de grains se sont accumulés dans les élévateurs de la Commission du port de Montréal durant les années écoulées de 1922 à 1930.

2. Quels ont été, le cas échéant, les excédents de chacune de ces années.

3. A qui ont été vendus ces excédents.

4. Quelle somme d'argent ont été perçue de la vente de ces excédents.

5. De quelle façon on a disposé de ce revenu.

Par M. Gardiner—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quel était le loyer inscrit dans le bail que la Commission du port de Montréal a accordé à la *Canadian Import Coal Company.*

2. En vertu de ce bail, si des privilèges spéciaux ont été accordés, privilèges qui n'ont pas été inscrits dans les baux accordés à d'autres marchands de charbon.

3. Si tout le quai Bickerdike a été loué.

4. Sinon, quelle partie en a été louée.

5. Si d'autres locataires se servaient de ce quai.

6. Si le bail a été approuvé par décret du conseil.

7. Sinon, pourquoi.

8. Si le bail spécifiait pas un loyer annuel suffisant, et s'il n'a pas été approuvé par arrêté ministériel, si le locataire sera forcé de verser une somme supplémentaire pour combler le déficit.

9. Quelle quantité de charbon la Commission du port de Montréal a acheté de la *Canadian Import Company.*

10. Si on a exercé une surveillance sévère pour savoir si l'on recevait bon poids.

11. Quels ont été les prix que la Commission du port de Montréal a payés à la *Canadian Import Coal Company* pour les différentes classes et sortes de charbon.

L'ordre pour que la Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution autorisant le Gouverneur en Conseil à conclure des ententes avec toute ou toutes les provinces relativement à des mesures de secours dans cette ou ces provinces, etc., étant lu;

M. Gordon, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur ladite résolution es tur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur

No 59

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 29 AVRIL 1932

Prières.

Une pétition est déposée sur la Table.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill No 31, Loi concernant certains brevets de la compagnie dite *Autographic Register Systems, Limited.*

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 66 (E1 du Sénat), intitulé: "Loi concernant le département des assurances."

Bill No 67 (F1 du Sénat), intitulé: "Loi concernant les compagnies d'assurance étrangères, au Canada."

Bill No 68 (G1 du Sénat), intitulé: "Loi concernant les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques."

Sur motion de M. Robinson pour M. McLure, le deuxième rapport du comité mixte des deux Chambres sur les Impressions du Parlement, présenté à la Chambre le 27 courant est agréé.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 4 avril 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents échangés entre le ministère des Postes et toute ou toutes personnes relativement à la destitution de M. Hilaire Roy, maître de poste de St-Odilon, de Dorchester; aussi copie de la preuve et des témoignages rendus à l'enquête, si une enquête a eu lieu.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 avril 1932:—Dossier contenant une copie de toutes les soumissions, les noms de chaque soumissionnaire, le montant de chaque soumission et la date de sa réception, le nom de la personne à qui le contrat a été adjugé, le nom de la personne qui l'a recommandée, relativement au contrat postal du circuit rural No 1 de St-Nazaire d'Acton, dans le

comté de Bagot. Et aussi une copie de tous les télégrammes et correspondance échangés, au sujet de cette affaire, entre le ministre des Postes et tout fonctionnaire de ce ministère et M. Léon Gauthier, M.D., d'Acton Vale, Québec.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Gordon, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 958, du 28 avril 1932: autorisant une dépense supplémentaire de $174.22 pour le brise-lame de Glace-Bay, N.-E.

Arrêté en Conseil, C.P. 972, du 28 avril 1932: entente entre la province du Manitoba, le Gouvernement du Dominion et les banques chartées relativement à la fermeture des bureaux d'économies provinciaux.

Arrêté en Consei, C.P. 973, du 28 avril 1932: prêt à la province du Manitoba de $650.000 pour achat de grain de semence, billets du Trésor d'une année acceptés en garantie.

Arrêté en Conseil, C.P. 974, du 28 avril 1932: prêt à la province de la Saskatchewan de $2,000,000 pour achat de grains de semence, billets du Trésor d'une année acceptés en garantie.

Arrêté en Conseil, C.P. 975, du 28 avril 1932: prêt à la province de l'Alberta de $140,000 pour achat de grains de semence, billets du Trésor d'une année acceptés en garantie.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 62, Loi concernant une certaine convention commerciale entre le Canada et la Nouvelle-Zélande étant lu;

M. Stevens propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, lu la deuxième fois, délibéré en comité général.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

M. Bury propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 110; agréé.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois sur division et passés, savoir:—

Bill No 47 (H1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Corker Trill."

Bill No 48 (I1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Senkler Morgan."

Bill No 49 (J1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Agnes May Jack Evans."

Bill No 50 (K1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Mabel Constance Small Cossar."

Bill No 51 (L1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Olive Pearl Beattie Watkins."

Bill No 52 (M1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Assad Kalid Eddy alias Joseph Canille."

Bill No 54 (N1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Georgina Linda McIndoe Howard."

Bill No 55 (O1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Antonio Poliseno."

Bill No 56 (P1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Gertrude Silcock Wilson."

Bill No 57 (Q1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Beulah Isobel Phillips Eakin."

Bill No 58 (R1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à George Seymour Dixon."

Bill No 59 (S1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Audrey Meredith Mann Redpath."

Bill No 60 (T1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Seigler Nissenson."

Sur motion de M. Simpson (Algoma-Ouest), ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions sur lesquelles lesdits bills ci-haut sont fondés.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

Le comité reprend la prise en considération du Bill No 62, Loi concernant une certaine convention commerciale entre le Canada et la Nouvelle-Zélande, lequel est rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.45 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 p.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 60

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 2 MAI 1932

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le dix-neuvième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 29 dernier, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées, savoir:—

De Charles H. Michaud, curé, et 84 autres résident de Tadoussac, Québec, priant pour qu'un creusage soit fait afin de faciliter l'entrée des vaisseaux dans la cale-sèche de Imbeau à Tadoussac, la seule qui existe sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent dans les comtés de Charlevoix et Saguenay, où des réparations pourraient être faites; et aussi déclarant que cette entreprise donnerait de l'emploi à un grand nombre de chômeurs résidants qui sont maintenant dans la détresse. —M. *Casgrain.*

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 32, Loi concernant la Loi de la Compagnie du Chemin de fer d'Ottawa à New-York avec un amendement comme suit:—

Page 1, ligne 31. Ajouter ce qui suit comme clause 2 du Bill:

"2. Par dérogation aux dispositions de la présente loi ou de toute autre loi s'il advient que Sa Majesté prend, pour quelques fins publiques, le terrain ou quelque parcelle du terrain qui constitue l'emplacement dudit pont, ou le terrain ou quelque parcelle du terrain qui constitue l'emplacement des abords dudit pont, alors et en tout pareil cas Sa Majesté ne sera passible, pour avoir ainsi pris ce terrain, d'aucune indemnité ou dommage à l'égard ou du chef de constructions exécutées ou de droits exercés en vertu ou conformité de quelque disposition de la présente loi."

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 23 mars 1932:—Copie des bordereaux de salaires et des comptes pour les matériaux qui ont servi aux réparations du brise-lames du Ruisseau Leblanc en 1930 et en 1931, et copie des documents semblables pour des réparations au quai St-Charles de Caplan en 1931.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 avril 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, rapports, enquêtes, ordres de déportation, et autres documents qui forment le dossier No 508731 du ministère de l'Immigration, relativement à la déportation aux Etats-Unis de M. Jules Hector Ralph de Beaufort Faribault, médecin.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 4 avril 1932:—Dossier contenant les bordereaux de salaires, les pièces justificatives et les détails relativement aux sommes dépensées pour les réparations du quai Abercrombie et du quai de New-Glasgow, à New-Glasgow, Nouvelle-Ecosse, en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 avril 1932—Document montrant:—

1. Quels sont (*a*) les noms, (*b*) les années de service, (*c*) le traitement ou les gages, (*d*) le nombre de personnes à charge, de tous les fonctionnaires du Service de publications du ministère de l'Agriculture, à Ottawa, qui ont été révoqués, dansledit service, du 1er janvier jusqu'aujourd'hui.

2. Parmi lesdits employés, quels sont les noms de ceux qui, le cas échéant, auraient été réintégrés dans le service de l'Etat, (*a*) soit à leur premier poste, (*b*) soit dans une nouvelle position.

3. Quels sont (*a*) les noms de tous les nouveaux fonctionnaires qui, le cas échéant, seraient entrés dans ledit service, (*b*) la date de leur nomination depuis du 1er janvier 1932 jusqu'à date, (*c*) le nombre de personnes à charge de chacun.

4. Si parmi ces employés que l'on a réintégrés, il y en a qui remplacent un ancien fonctionnaire dans ledit service (l'un de ceux qui ont été destitués), quel (*a*) était le traitement du fonctionnaire révoqué, (*b*) quel est le traitement du onuveau titulaire.

5. Quel fonctionnaire supérieur dudit Service a fait la recommandation, et quel autre fonctionnaire dudit Service a approuvé la recommandation en vertu de laquelle la destitution desdits fonctionnaires a été faite.

6. (*a*) Quels furent les motifs de ces révocations, (*b*) et quel principe, le cas échéant, on a suivi en choisissant les fonctionnaires qui furent destitués, tel que susdit.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour une brise-lames à Port-Gilbert, comté de Digby, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de salaires montrant les montants dépensés pour la main-d'œuvre; et aussi une copie des comptes montrant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois, les madriers, montrant aussi les noms des personnes de qui ces matériaux ont été achetés, le montant payé pour le site d'un quai à cet endroit et de qui il a été acheté.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 17 mars 1932—Document montrant:—

1. Combien il y avait d'employés au service de l'Etat, à Ottawa, le premier juillet 1929.

2. Combien de ces employés étaient des employés temporaires.

3. Combien de ces employés étaient des employés permanents.

4. Quel était le montant des salaires payés annuellement à ces employés.

5. Combien de ces employés étaient des Canadiens-Français.

6. Combien appartenaient à d'autres nationalités.

7. Quel était le montant des salaires payés annuellement aux employés Canadiens-Français le premier juillet 1929.

8. Combien il y avait d'employés au service de l'Etat, à Ottawa, le premier juillet 1930.

9. Combien de ces employés étaient des employés temporaires.

10. Combien de ces employés étaient des employés permanents.

11. Quel était le montant des salaires payés, annuellement, à ces employés.

12. Combien de ces employés étaient des Canadiens-Français.

13. Combien appartenaient à d'autres nationalités.

14. Quel était le montant des salaires payés, annuellement, aux employés Canadiens-Français, le premier juillet 1930.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932—Copie de toute la correspondance par lettres, télégrammes ou autres modes entre le très honorable premier ministre du Canada ou tout autre membre du gouvernement, dans le mois d'août, septembre et octobre 1931, et M. Thomas Maher, Pierre Audet, Pierre Bertrand, Louis Francœur, G.-A. Lépine, F.-J. Dinan, Ludger Bastien, J.-A. Foley, G.-A. Pelletier, J.-S.-N. Turcotte, A. Paradis, J.-A.-E. Côté, F. Proulx, Eug.-F. Dussault, A. Rioux, J.-C.-M. Labrie, J.-M. Bourassa, Eugène Bernard, Thomas Tremblay, Noël Belleau, L. Francœur, L. Deschènes, L. Lévesque, G. Simard, J.-G.-L. Duguay, A. Dontigny, J.-A.-A. Drolet, T. Dufour, J.-A. Lavergne, C. Bélanger, J.-A. Nadeau, J.-B. Arsenault, Docteur J.-L.-O. Corriveau, Raoul Poulin et E.-B. Feeney, au sujet des fonds destinés à secourir les chômeurs dans la province de Québec.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre tout membre du gouvernement et tout fonctionnaire du ministère des Travaux publics ou du ministère du Travail ou toutes personnes de la province de la Nouvelle-Ecosse au sujet des réparations au quai public du Gros Bras d'Or, pendant l'été et l'automne de 1931, avec une copie des bordereaux de paye et des sommes dépensées en conséquence; et des indications sur la manière dont les travaux ont été exécutés, en régie ou à l'entreprise, et sur la condition actuelle desdites réparations.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 février 1932—Relevé montrant:—

1. Avocats ou sociétés légales qui ont en mains des causes de l'Etat dans la province de Québec, depuis le 28 juillet 1930, (*a*) pour le ministère de la Justice, (*b*) le ministère du Revenu national, (*c*) le ministère des Finances, (*d*) le département du secrétaire d'Etat et des Affaires extérieures, (*e*) le ministère de la Marine et des Pêcheries, (*g*) le ministère des Postes, (*h*) le ministère de l'Intérieur, (*i*) le ministère de l'Immigration et des Mines, (*j*) le ministère de la Défense nationale, (*k*) le département de la Santé et des Pensions, (*l*) le ministère des Travaux publics, (*m*) le ministère de l'Agriculture, (*n*) le ministère du Commerce, (*o*) le ministère du Travail.

2. Au cours de la dernière année fiscale, quelles sommes ont été versées à chacun de ces avocats.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 980, du 29 avril 1932: autorisant le paiement à la province du Nouveau-Brunswick de $2,414.30 pour secours direct et de $45,426.28 pour travaux et des entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 981, du 29 avril 1932: créditant la somme de $10,536.92 à des prêts faits à la province de l'Alberta pour des entreprises et des travaux publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 982, du 29 avril 1932: autorisant le paiement à la province de la Saskatchewan de $622.91 pour secours direct et de $19,328.62 pour des entreprises et travaux publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 983, du 29 avril 1932: autorisant le paiement à la province de l'Ontario de $119,330.52 pour des entreprises et des travaux publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 984, du 29 avril 1932: autorisant le paiement à la province de Québec de $1,439.94 pour secours direct et de $13,409.13 pour des entreprises et des travaux publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 985, du 29 avril 1932: autorisant le paiement à la province du Manitoba de 114,315.91 pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 986, du 29 avril 1932: autorisant des travaux de drainage dans la paroisse de Saint-Pacôme, dans le comté de Kamouraska, $1,600.

Arrêté en Conseil, C.P. 987, du 29 avril 1932: autorisant le paiement à la province de l'Alberta de $162,052.10 pour transporter des colons de la zone sèche; achats des bestiaux; primes pour grains de semence, etc.

Arrêté en Conseil, C.P. 988, du 29 avril 1932: autorisant le paiement à la province de l'Alberta de $65,500.00 pour transporter des colons de la zone sèche; achats de bestiaux; transport de colons de la zone irriguée.

Arrêté en Conseil, C.P. 989, du 29 avril 1932: autorisant les dépenses que la commission des secours de la Saskatchewan a faites pour mauvaises récoltes.

Arrêté en Conseil, C.P. 990, du 29 avril 1932: autorisant des dépenses que la commission de secours de la Saskatchewan a faites ou fera pour fourrage et grains de fourrage.

Arrêté en Conseil, C.P. 991, du 29 avril 1932: autorisant les dépenses que la commission de secours de la Saskatchewan a faites ou fera pour ceux qui résident dans la section "A".

Arrêté en Conseil, C.P. 992, du 29 avril 1932: autorisant les dépenses que la commission de la Saskatchewan a faite ou fera à ceux qui résident dans la section "B".

Arrêté en Conseil, C.P. 993, du 29 avril 1932: autorisant les dépenses que la commission de secours de la Saskatchewan a faites ou fera pour droits de pâturage, pour transport de roulant de la zone sèche à d'autres parties de la province de la Saskatchewan.

Arrêté en Conseil, C P. 994, du 29 avril 1932: autorisant la prolongation du délai pour les services médicaux afin d'atténuer la misère dans les zones sèches de la Saskatchewan.

Arrêté en Conseil, C.P. 1006, du 29 avril 1932: autorisant le paiement à la province de la Saskatchewan de $6,056.79 pour des travaux publics et de $23,744.48 pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 1007, du 29 avril 1932: autorisant le paiement à la province de la Colombie-Britannique de $9,677.05 pour des travaux publics et de $170.09 pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 1008, du 29 avril 1932: autorisant le paiement de $43,314.36 à la province de l'Alberta pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 1009, du 29 avril 1932: créditant la somme de $8,304.12 à des prêts faits à la province de l'Alberta pour des entreprises et travaux publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1010, du 29 avril 1932: autorisant le paiement à la province de la Saskatchewan, de $1,638.64 pour secours direct et de $36,669.57 pour des entreprises et travaux publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1011, du 29 avril 1932: autorisant le paiement à la province du Nouveau-Brunswick de $2,007.59 pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 1013, du 29 avril 1932: le transfert de $3,000.00 du système d'égout de Glace-Bay à la construction de travaux d'approches à Amherst.

Arrêté en Conseil, C.P. 1014, du 29 avril 1932: autorisant le transfert d'une balance non dépensée de $8,400.00 pour des entreprises et des travaux publics dans la province de l'Ile-du-Prince-Edouard.

Arrêté en Conseil, C.P 1015, du 29 avril 1932: un montant additionnel de $50,000.00 pour établir des colons sur des fermes dans la province de la Saskatchewan.

Arrêté en Conseil, C.P. 1016, du 29 avril 1932: autorisant le paiement à la province de l'Ontario, de $12,500 00 pour des travaux publics à Dundas et de $17,873.12 pour une digue au lac Ivanhoe.

Arrêté en Conseil, C.P. 1017, du 29 avril 1932: cancellant une liste de travaux publics autorisés en Colombie-Britannique en vertu du C.P. 2746, 2 novembre 1932 et la remplaçant par une autre liste.

Arrêté en Conseil, C.P. 1022, du 30 avril 1932: approuvant une liste de travaux dans la province de l'Ontario à un coût de $1,275,000.00.

Arrêté en Conseil, C.P. 1023, du 30 avril 1932: réduisant la liste à 340-b de Yale-Sud de $2,500.00 et la remplaçant par la liste No 240-b pour le même.

Arrêté en Conseil, C.P. 1024, du 30 avril 1932: approuvant une liste de plans de la province de Québec pour des travaux se montant à $24,180.00.

Arrêté en Conseil, C.P. 1025, du 30 avril 1932: prêt de $469,752.05 à la province du Manitoba pour secours direct, la garantie acceptée étant de bons du trésor à un portant de 5½ p. 100 d'intérêt.

M. Cahan, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 69, Loi modifiant la Loi des compagnies (Bureaux d'enregistrement et de transfert), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, viz:—

Bill No 66 (E1 du Sénat), intitulé: "Loi concernant le département des assurances."—M. *Rhodes.*

Bill No 67 (F1 du Sénat), intitulé: "Loi concernant les compagnies d'assurance étrangères, au Canada."—M. *Rhodes.*

Bill No 68 (G1 du Sénat), intitulé: "Loi concernant les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques."—M. *Rhodes.*

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Dorion—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si de 1920 à août 1930, le gouvernement du Canada a acheté, de quelque pays étranger, des munitions de guerre ou d'autre matériel de guerre.

2. Si tel est le cas, quand, quelle quantité, pour quelle somme et de quel pays.

Par M. Mackenzie (Vancouver-Centre)—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

En Canada, quel a été le montant versé, l'an passé, en pensions pour (*a*) les juges et les employés civils, (*b*) les pensions de guerre, (*c*) la rébellion du Nord-Ouest, (*d*) la milice, (*e*) l'aviation civile, (*f*) les allocations aux anciens soldats, (*g*) les pensions de vieillesse.

Par M. Rhéaume—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Depuis novembre 1931 jusqu'aujourd'hui, quelle somme le service des travaux de chômage a attribuée au village de Verchères, comté de Chambly-Verchères, pour la construction d'un brise-lames ou toute autre entreprise.

2. Comment et où on a dépensé les argents versés à cette fin.

3. Quel fut le surintendant et le conducteur de ces travaux, et quel (*a*) salaire total, (*b*) par jour chacun a-t-il reçu.

4. Quels furent les mobiles de la destitution de Octavien Grenier, de Verchères, et de Jacques-Emile Cartier, fonctionnaires du ministère ds Travaux publics, qui agissaient respectivement comme surintendant et surveillant des travaux de chômage.

5. Si ces hommes ont été remplacés, et, le cas échéant, par qui, et quel salaire reçoivent ces remplaçants.

6. Quelle quantité de pierre on a achetée pour la construction dudit brise-lames, de qui, et à quel prix.

7. Le 15 février 1932, quel était le coût total desdites entreprises.

8. Quel sont les noms et quelle est l'adresse des hommes qui ont travaillé à la construction dudit brise-lames, dans le village de Verchères, et quel travail chacun a exécuté.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Gardiner—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant le montant de la soumission de la *Dominion Bridge Company* pour la construction du pont du port de Montréal, le détail de tous les travaux supplémentaires, en vertu de quelle autorité ils ont été exécutés, les dates des assemblées des commissaires du port où ces augmentations de dépenses ont été autorisées, les noms des sous-entrepreneurs et les sommes qui leur ont été versées pour la fourniture de matériaux. Et aussi une liste des terrains achetés pour cette entreprise publique, des noms des propriétaires et des montants payés pour chacune de ces propriétés.

Par M. Munn pour M. Ahearn—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. Le nombre total des fonctionnaires permanents du ministère de l'Intérieur révoqués malgré eux du 1er janvier jusqu'aujourd'hui.

2. Le nombre total de ces fonctionnaires qui reçoivent ou recevront des allocations de retraite.

3. Le nombre total de ces fonctionnaires qui ont été appointés à d'autres positions permanentes du service civil fédéral, et à un traitement égal à celui qu'ils recevaient avant leur permutation.

4. Le nombre total de ces fonctionnaires qui ont été placés dans d'autres positions permanentes du service civil fédéral mais à un traitement moindre que celui qu'ils recevaient avant ce changement.

5. Le nombre total de ces fonctionnaires qui ont été placés dans des positions temporaires du service civil fédéral, et ont encore un emploi temporaire.

6. Le nombre total de ces fonctionnaires qui ont reçu des gratifications lorsqu'ils ont pris leur retraite en vertu des dispositions de la Loi de la pension du service civil, 1924.

7. Le nombre total de ces fonctionnaires qui ont reçu le montant de leurs contributions au Fonds de retraite.

8. Le montant moyen d'argent qui devra être versé annuellement à chacun des employés mis à sa retraite par suite de sa révocation forcée au ministère de l'Intérieur.

9. La somme totale d'argent versée à ces fonctionnaires sur la Caisse de retraite.

10. La somme totale d'argent versée à ces fonctionnaires révoqués, à titre de gratuités en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924.

Par M. Marcil pour M. Boulanger—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents relatifs à certains travaux et à la construction d'un mur de protection, à St-Maxime de Scott, Québec, durant les années 1931 et 1932, avec une copie des bordereaux de paye, et des états des argents dépensés pour des matériaux et d'autres choses, et le nom du conducteur des travaux.

Par M. Motherwell—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance et autres documents qui peuvent avoir été échangés, depuis le 7 août 1930, entre M. Short ou tout employé de la *Canadian Millers Association* et l'honorable H. H. Stevens, ministre de l'Industrie et du Commerce, ou tout autre membre du ministère, ou leur sous-ministre, au sujet de la classification du blé Garnet.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, décisions et autres documents relatifs à la destitution de Ronald H. McGillivray, maître de poste à Lennox, comté d'Antigonish, Nouvelle-Ecosse, et aussi une copie des témoignages que le commissaire N. D. Murray a recueillis, une copie de son rapport et du compte qu'il a présenté pour ses honoraires et ses dépenses.

Par M. Donnelly—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés depuis le 1er août 1931 entre le Surintendant général des affaires indiennes, ou son assistant et les commissaires du bureau des indiens à Regina, Saskatchewan, au sujet de (*a*) la fermeture du Bureau des Commissaires des Indiens à Regina, Saskatchewan, (*b*) l'abandonnement de la *Greater Production Farm*, près de Regina, Saskatchewan.

Par M. Hurtubise pour M. Rhéaume—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, contrats, bordereaux de salaires et autres documents au sujet des travaux exécutés, de septembre 1930 jusqu'à date, dans chacune des municipalités du district électoral de Chambly-Verchères, Québec, en conformité de la Loi pour le soulagement du chômage, 1930. Et aussi un relevé indiquant en détail (*a*) les travaux d'agrandissement ou de réparations du hangard situé sur le quai de St-Antoine de Padoue, le revêtement en béton armé des rives de la rivière Richelieu, dans ladite municipalité, et spécialement le mur de soutènement vis-à-vis le numéro 12 du cadastre de ladite municipalité; (*b*) les noms et adresses des surintendants ou des conducteurs desdits travaux dans chaque paroisse, le nombre d'heures et de jours de travail, et le salaire ou les gages versés à chacun; (*c*) les noms et adresses des hommes qui ont travaillé auxdites entreprises, le nombre de jours et d'heures de travail de chacun et le montant versé à chacun; (*d*) la quantité de pierre achetée pour lesdits travaux, le prix payé et le nom et l'adresse de la ou des personnes de qui elle a été achetée.

Sur motion de M. Bennett, résolu,—Que, lorsque cette Chambre s'ajournera le mercredi, le 4 mai, elle restera ajournée jusqu'au vendredi, le 6 mai courant.

Les bills suivants sont lus la troisième fois et passés, viz:—

Bill No 65, Loi concernant la *Eastern Bank*.

Bill No 62, Loi concernant une certaine convention commerciale entre le Canada et la Nouvelle-Zélande.

Le Bill No 5, Loi concernant la concurrence déloyale dans l'industrie et le commerce est considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 34, Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et autorisant la prestation de fonds pour couvrir les dépenses faites et les dettes contractées pendant l'année civile 1932 est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 61, Loi modifiant la Loi des compagnies est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution pourvoyant à un délai du 31 août 1932 jusqu'au 31 août 1934 pour la construction ou l'achèvement de certaine lignes de chemin de fer de la compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de décréter une prolongation à partir du 31 août 1932, jusqu'au 31 août 1934, du délai pour la construction ou l'achèvement de certaines lignes de chemin de fer de la Compagnie du chemin de fer Canadien-National, autorisées par les chapitres 19, 20, 21, 25, 29, 30, 32, 33, 34, 35 et 36 des Statuts de 1929.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Manion, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 70, Loi concernant la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, et portant prorogation de délai pour la construction ou l'achèvement de certaines lignes de chemins de fer, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Les bills suivants sont respectivement lus la deuxième fois, considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 45, Loi concernant l'exportation de l'or.

Bill No 64, Loi autorisant le remboursement de deniers reçus à l'égard de l'administration des ressources naturelles.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 61

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 3 MAI 1932

PRIÈRES.

M. l'Orateur, donne communication de la lettre suivante qu'il a reçue:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 3 mai 1932.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le Très Honorable M. le Juge Anglin, juge en chef du Canada en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, à 5 heures, afin de donner la sanction royale à certains bills.

Veuillez agréer,
Monsieur l'Orateur,
l'assurance de ma haute considération,

JAMES F. CROWDY,
Secrétaire-adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur,
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 avril 1932—Document montrant:—

1. Afin de défrayer le coût des travaux exécutés dans la province de Québec pour atténuer au chômage, quels sont les différents montants que le fédéral a versés du premier décembre 1931 jusqu'au premier avril 1932.
2. A quelles dates ont été faits ces différents paiements, et à qui.
3. Pour quels travaux ont été faits ces divers paiements.

Du consentement unanime, M. Rhodes propose,—Que la Chambre se forme en comité général ce jour pour prendre en considération une certaine résolution autorisant la garantie de valeurs de la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada jusqu'à une valeur de $61,500,000.

M. Rhodes, l'une des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur ladite résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que le Gouverneur en conseil peut autoriser la garantie de valeurs de la Compagnie du Chemins de fer nationaux du Canada, émises ou créées de temps à autre en vertu des dispositions de la Loi financière des Chemins de fer nationaux du Canada, 1932, jusqu'à un principal global à une époque non racheté de $61,500,000.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Rhodes, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 71, Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant la garantie par Sa Majesté de valeurs à émettre sous le régime de la Loi financière des chemins de fer Nationaux du Canada, 1932, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 63, Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada étant lu;

M. Guthrie propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 46, Loi constituant en corporation la *Lake of the Woods International Bridge Company.*

Bill No 18, Loi modifiant la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux.

Un message est reçu du très honorable juge Anglin, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend à la salle du Sénat, et de retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur, le député du Gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi modifiant la Loi des brevets.

Loi modifiant la Loi d'inspection du pétrole et du naphte.

Loi concernant les dettes à la Couronne.
Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 1929.
Loi modifiant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon.
Lon concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.
Loi concernant certains brevets de la compagnie dite *Autographic Register Systems, Limited.*
Loi pour faire droit à Eva Corker Trill.
Loi pour faire droit à George Senkler Morgan.
Loi pour faire droit à Agnes May Jack Evans.
Loi pour faire droit à Mabel Constance Small Cossar.
Loi pour faire droit à Olive Pearl Beattie Watkins.
Loi pour faire droit à Assad Kalid Eddy, autrement connu sous le nom de Joseph Canille.
Loi pour faire droit à Georgina Linda McIndoe Howard.
Loi pour faire droit à Antonio Poliseno.
Loi pour faire droit à Dorothy Gertrude Silcock Wilson.
Loi pour faire droit à Beulah Isobel Phillips Eakin.
Loi pour faire droit à George Seymour Dixon.
Loi pour faire droit à Audrey Meredith Mann Redpath.
Loi pour faire droit à Ethel Seigler Nissenson.
Loi modifiant la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux.
Loi constituant en corporation la *Lake of the Woods International Bridge Company.*

La Chambre se forme de nouveau en comité général sur une certaine résolution autorisant le Gouverneur en Conseil à conclure des ententes avec toute ou toutes les provinces relativement à des mesures de secours dans cette ou ces provinces, etc.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills publics*)

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Reid,—Que le Bill No 44, Loi modifiant la Loi des chemins de fer soit maintenant lu la deuxième fois.

Après plus ample débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Beaubien,
Bothwell,
Boulanger,
Brown,
Carmichael,
Casgrain,
Cayley,
Coote,
Denis,
Deslauriers,
Desrochers,
Donnelly,
Duff,
Dumaine,
Factor,
Fafard,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Gershaw,
Hall,
Hanson (Skeena),
Heenan,
Hepburn,
Kennedy (Peace-River),
Loucks,
Lucas,
Luchkovich,
MacInnis,
MacLean,
McMillan (Huron-Sud),
Neill,
Perras,
Reid,
Roberge,
Sanderson,
Seguin,
Speakman,
Spencer,
Stewart (Edmonton-Ouest),
Thauvette,
Vallance,
Verville,
Weir (Macdonald)—43.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Arsenault,
Arthurs,
Baribeau,
Belec,
Bourgeois,
Bowman,
Boyes,
Cowan (Long-Lake),
Dickie,
Dorion,
Duranleau,
Embury,
Esling,
Fortin,
Fraser (Caribou),
Gagnon,
Ganong,
Gobeil,
Gordon,
Hackett,
Hay,
Heaps,
Johnstone,
Larue,
Lawson,
MacNicol,
McGillis,
McGregor,
McLure,
Manion,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Murphy,
Myers,
Peck,
Pickel,
Plunkett,
Porteous,
Price,
Quinn,
Rogers,
Sauvé,
Senn,
Shaver,
Short,
Simpson (Simcoe-Nord),
Simpson (Algoma-Ouest),
Smith (Victoria-Carleton),
Smith (Cumberland),
Smoke,
Spankie,
Spotton,
Sproule,
Stanley,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stirling,
Stitt (Nelson),
Sitt (Selkirk),
Sutherland,
Tétreault,
Thompson (Simcoe-Est),
Thompson (Lanark),
Weese,
White (London),
White (Mont-Royal),
Willis,
Wilson,
Wright—70.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

Le comité général sur une certaine résolution autorisant le Gouverneur en Conseil à conclure des ententes avec toute ou toutes les provinces relativement à des mesures de secours dans cette ou ces provinces, etc., reprend le cours de ses délibérations et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 62

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 4 MAI 1932

Prières.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le seizième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 99, article 2, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son seizième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, respectivement demandant une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et constate que les prescriptions de la règle 95 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Margaret Spencer Heald, de Montréal, Québec, épouse de Leonard Heald.

De Freda Iris Symington, de Montréal, Québec, épouse de Robert Russell Symington.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse, au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour une nouveau quai à Whitehead, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de paye montrant le montant dépensé pour la main-d'œuvre; et une copie des comptes indiquant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois de charpente, les madriers, et le nom des personnes de qui les matériaux ont été achetés.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et

aidant l'agriculture, 1931, pour le quai de Hantsport, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de salaires montrant les montants dépensés pour la main-d'œuvre; et aussi une copie des comptes montrant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois, les madriers, montrant aussi les noms des personnes de qui ces matériaux ont été achetés.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 avril 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes de la Nouvelle-Ecosse, au sujet de la dépense de deniers publics, en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, relativement à des travaux exécutés au quai de St-Joseph du Moine, dans le comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de salaires montrant le montant dépensé pour la main-d'œuvre, et de quelle façon; et montrant aussi le nombre de paires de chevaux ou de camions employés relativement à ce travail et quel montant a été versé pour les services de chaque paire de chevaux et de chaque camion; et aussi une copie des comptes montrant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois et les madriers, et de qui ces matériaux ont été achetés.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 avril 1932:—Copie du dossier complet, concernant la nomination d'un maître de poste pour remplacer M. Eusèbe Marceau, décédé, à St-Vallier, comté de Bellechasse.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 avril 1932:—Copie des bordereaux de salaires relatifs aux travaux de chômage exécutés en 1932 dans la paroisse de Bonaventure, comté de Bonaventure.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents relatifs à certains ouvrages, constructions et réparations au quai de Verchères, Québec, exécutés au cours de l'année 1931, avec une copie des bordereaux de paye et un état des argents dépensés pour l'achat de matériaux ou d'autres chose, et le nom du surintendant des travaux.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de tous les comptes, correspondance, documents, pièces justificatives qui ont trait aux dépenses faites au quai de St-Gédéon, du 1er janvier 1929 au 31 décembre 1930.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 1026, du 4 mai 1932: créditant la somme de $78,-059.06 pour prêts faits par la province de l'Alberta pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1027, du 4 mai 1932: autorisant le paiement à la province de Québec de $12,392.89 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1028, du 4 mai 1932: autorisant le paiement à la province de la Nouvelle-Ecosse de $2,330.96 pour secours direct et $741.30 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1029, du 4 mai 1932: autorisant le paiement à la province du Manitoba de $2,532.56 pour travaux publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1030, du 4 mai 1932: autorisant le paiement à la province de la Nouvelle-Ecosse de $673.36 pour travaux publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1050, du 4 mai 1932: autorisant le paiement à la province du Nouveau-Brunswick de $1,345.95 pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 1051, du 4 mai 1932: autorisant le paiement à la province de Québec de $1,732.81 pour des travaux et entreprises publics.

M. Weir (Melfort), du consentement de la Chambre, présente un Bill No 73, Loi concernant la constitution d'associations relatives aux livres généalogiques du bétail, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres de la Chambre suivants sont votés:—

Par M. Duff pour M. Ralston—Ordre de la Chambre—Copie de tous les effets, comptes, chèques, correspondance, concernant les billes achetées ou utilisées pour une annexe au brise-lames de Sydney construit en vertu de la Loi concernant le soulagement du chômage et de l'agriculture, de 1931.

Par M. Mercier (St-Henri) pour M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée du 1er juillet 1926 au 14 septembre 1926, et d unois d'août 1930 jusqu'aujourd'hui, entre toute personne de la Rivière-du-Loup et M. S. Tanner Green, administrateur des Postes à Québec, ainsi que tous les rapports ou autres documents signés par ledit monsieur Green, au sujet de la nomination d'un maître de poste à St-Arsène, comté de Témiscouata, durant les mêmes périodes de temps.

Le Bill No 69, Loi modifiant la Loi des compagnies (Bureaux d'enregistrement et de transfert) est lu la deuxième fois.

L'Ordre pour la troisième lecture du Bill No 61, Loi modifiant la Loi des compagnie étant lu;

M. Cahan, propose,—Que ledit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit référé au comité général avec le Bill No 69, Loi modifiant la Loi des compagnies (Bureaux d'enregistrement et de transfert), avec instruction que ledit comité ait le pouvoir de consolider les deux bills en un seul portant le No 61.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Le Bill No 61, Loi modifiant la Loi des compagnies est de nouveau considéré en comité général (avec le Bill No 69, référé au comité ce jour), et lesdits bills ayant été considérés sont rapportés comme bill No 61 sans amendement, lus la troisième fois et passés.

La Chambre se forme de nouveau en comité général sur une certaine résolution autorisant le Gouverneur en Conseil à conclure des ententes avec toute ou toutes les provinces relativement à des mesures de secours dans cette ou ces provinces, etc.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour autoriser le Gouverneur en son conseil à conclure des conventions avec toute ou toutes provinces relativement à des mesures de secours dans cette ou ces provinces; pour verser, sur les fonds du Revenu consolidé, telles sommes qui, à son avis, peuvent être requises pour exécuter les obligations crées par ces conventions; pour pourvoir à des besoins spéciaux dans les Parcs nationaux et dans certaines parties de la province de la Saskatchewan éprouvées par la sècheresse; pour aider à défrayer

le coût de la vente et de la distribution des produits des champs, des fermes, de la mer, des rivières et des mines; pour prêter de l'argent à toute province à telles conditions à débattre et pour garantir le remboursement des argents empruntés par cette province, et pour assister toute province, de toute manière qui peut être jugée nécessaire ou convenable afin de pourvoir au soulagement de la misère, à l'aide et à l'entretien de ceux qui ont besoin d'assistance, et pour prêter de l'argent à toute compagnie ou entreprise publiques et en garantir le remboursement.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Gordon, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 72, Loi concernant des mesures de secours, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à vendredi prochain, à trois heures p.m., sans poser la question, conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 63

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 6 MAI 1932

Prières.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 avril 1932—Document montrant:—

1. Depuis le mois d'août 1930, à combien de maîtres de poste de chaque province, ont été envoyées les lettres et formules produites aux pages 6 à 11 inclusivement, du dossier 244, D.P. No 257, du 1er avril 1932.

2. Combien de maîtres de poste de chaque province, ont envoyé leur démission au ministère après avoir reçu ces lettres et formules.

3. Combien de maîtres de poste ont été destitués dans chaque province après avoir dûment rempli et adressé lesdites lettres ou formules au ministère des Postes.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de tous les écrits, correspondance, rapports, bordereaux de salaires, relevé complet des noms de chaque personne embauchée, des montants payés pour la main-d'œuvre et des montants payés pour les matériaux relativement aux réparations des murs des fortifications à Québec, en vertu du décret ministériel, C.P. 2650.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 4 avril 1932:—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, autres communications ou correspondance, de tous les examens et de leurs rapports, de toutes les demandes de position, notes de classifications, et, en général, de tous les documents ou écrits qui sont sous le garde du ministère des Travaux publics, ou de la Commission du service civil, ou de tout autre département ou service de l'Etat, ou en leur possession, concernant le permis de congé et la révocation de l'ancien concierge de l'édifice public de Shelburne, Nouvelle-Ecosse, la nomination d'un concierge temporaire pour remplir la vacance de ladite position, et la nomination d'un concierge permanent à cette position.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 4 avril 1932:—Copie de tous les rapports, lettres, télégrammes, correspondance, mémoires et documents qui ont trait au choix de chacun des contremaîtres employés pour chacun des travaux publics, fédéraux ou continués par le fédéral, dans Shelburne-Yarmouth, et qui devaient être payés avec les argents votés par la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes au sujet de la dépense de deniers publics faite en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour le brise-lames de Little Brook, comté de Digby, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de salaires montrant les montants dépensés pour la main-d'œuvre; et aussi une copie des comptes montrant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois, les madriers, montrant aussi les noms des personnes de qui ces matériaux on été achetés.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 avril 1932:—Copie du rapport de M. Brydone Jack, ingénieur surveillant, à Vancouver, Colombie-Britannique, sur les affaires découlant d'un conflit relatif au salaires payés en vertu d'un contrat adjugé à la *Jaynes Pile Driving Company,* pour travaux exécutés à la jetée sud du fleuve Fraser, Colombie-Britannique.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 avril 1932:—Copie de tous les contrats, correspondance, télégrammes, publications, soumissions, concernant les travaux, à l'Arsenal de Joliette, exécutés en 1930, d'abord par Alphonse Durand et ensuite par un autre entrepreneur.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copie d'arrêté en Conseil passé en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 1056, du 4 mai 1932: autorisant le paiement à la province du Manitoba de $9,347.31 pour secours direct et créditant la somme de $1,001.86 à des prêts faits à ladite province pour des travaux et entreprises publics.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 20 avril 1932:—Copie de tous les bordereaux de paye, comptes pour matériaux et autres documents relativement aux travaux au quai de Burnt Church, comté de Northumberland, Nouveau-Brunswick.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 avril 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, offres, recommandations, contrats et autres documents qui ont trait à l'achat de *C.G.S. St-Heliers,* et aux versements du prix. Et aussi une copie du certificat et des rapports relatifs aux remaniements par les vendeurs, avant la livraison, et relatifs aux réparations et remaniements exécutés plus tard. Et aussi une copie de tout rapport ou de toutes plaintes au sujet de l'état ou de la navigabilité de ce navire.

M. Duranleau, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 74, Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada (Cabotage), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 66 (E1 du Sénat), intitulé: "Loi concernant le département des assurances" étant lu;

M. Rhodes propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois.

Les bills suivants sont respectivement lus la deuxième fois, viz:—

Bill No 67 (F1 du Sénat), intitulé: "Loi concernant les compagnies d'assurance étrangères, au Canada."

Bill No 68 (G1 du Sénat), intitulé: "Loi concernant les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques."

M. Rhodes propose,—Que le comité général reçoive instruction qu'il a le pouvoir de considérer les bills Nos 66 (E1), 67 (F1) et 68 (G1) et de rapporter un ou plus de ces bills à la même séance.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur lesdits bills.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agrée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur lesdits bills.

Le Bill No 66 (E1) est rapporté avec des amendements, et sur rapport de progrès sur les Bills No 67 (F1) et 68 (G1) le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Les amendements faits au Bill No 66 (E1) sont lus la deuxième fois et agréés et la troisième lecture dudit bill est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XXX—ROYALE GENDARMERIE A CHEVAL DU CANADA

202	Solde de la Gendarmerie (y compris les salaires de deux gendarmes, district de l'île Ellesmere, à $2.25 par jour pour protéger le service contre toute perte par suite de décès)	1,740,595 75
	Entretien (y compris subsistance, billets de logement et frais de voyage, fourrage, combustible et éclairage, habillement, réparations et réfections, chevaux, munitions, papeterie, etc., soins médicaux, hôpitaux, etc., transport, réparations aux bâtiments, établissement de nouveaux détachements, dépense casuelle et enquêtes criminelles	1,964,000 00
	Indemnités aux gendarmes de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions	10,000 00

Pour aider à la mise en vigueur des lois fédérales—Les déboursés imputables sur ce crédit se rapportant à tels devoirs de police fédérale qui seront définis par le Gouverneur en son conseil sur la recommandation du ministre de la Justice..	75,000 00
Pour l'organisation de services spéciaux relativement à la Loi concernant l'opium et les stupéfiants..	50,000 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à lundi prochain, à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 64

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 9 MAI 1932

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 42, Loi modifiant le Code criminel (Définition de fiduciaire; emploi des amendes).

Bill No 53, Loi modifiant le Loi constituant en corporation *The Frontier College.*

Bill No 27, Loi modifiant la Loi de l'accise.

Bill No 34, Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant la prestation de fonds pour couvrir les dépenses faites et les dettes contractées pendant l'année civile 1932.

Bill No 45, Loi concernant l'exportation de l'or.

Bill No 65, Loi concernant la *Eastern Bank of Canada.*

Aussi un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 75 (W1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Tarantour Waxman."—M. *Heaps.*

Bill No 76 (X1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Helen Dawes Porteous."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 77 (Y1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Jones Chandler."—M. *Lawson.*

Bill No 78 (Z1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Irene Woolnough."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 79 (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ellery Sandford Johnston."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 80 (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Farla Goldman Rother."—M. *Jacobs.*

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions de Ida Tarantour Waxman, Frances Helen Dawes Porteous, Minnie

Jones Chandler, Elizabeth Irene Woolnough, Ellery Sandford Johnston et Farla Goldman Rother, respectivement demandant une loi de divorce et les documents produits comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Sur motion de M. Cowan (Port-Arthur), conformément à l'ordre spécial passé le 19 avril, lesdits bills sont lus séparément la première et la deuxième fois, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des divorces au Sénat et des documents qui les accompagnent sont référés au comité des Bills privés.

M. Morand, du comité spécial sur la radiodiffusion présente le deuxième et dernier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Conformément aux fonctions et aux responsabilités à nous déléguées, et aux terme de l'ordre de renvoi, votre Comité s'est réuni le 8 mars, et, depuis lors, a tenu vingt-sept séances, entendu des témoignages, reçu des exposés et des communications de cinquante-trois sources, y compris des gouvernements, des particuliers, des sociétés commerciales, des associations, des ligues, et des cercles.

Dès l'origine, votre Comité a saisi l'importance nationale et le caractère international de la radiodiffusion, et les témoignages ont affermi son opinion de la vaste importance et des avantages d'un système approprié et bien réglementé de radiodiffusion pour l'ensemble du Canada, comme instrument d'éducation, d'orientation de la pensée, et d'avancement des idéals et de la culture canadiennes, comme moyen d'amusement, d'information et de publicité au sujet de ce pays et de ses produits, comme instrument d'enseignement religieux et d'enseignement ordinaire, aussi comme l'un des plus puissants moyens de créer une conscience nationale et impériale plus nette, tant dans le Dominion que dans la Communauté des nations britanniques.

Votre Comité tient, dès le début, à rendre cet hommage aux stations actuelles de radiodiffusion: elles ont été les premières à travailler à l'anvancement de l'art radiotéléphonique, et, malgré de dures épreuves et aux prix de grands sacrifices, elles ont suivi pas à pas une science qui se transforme et se perfectionne sans cesse, et elles ont rendu ce service dans de dures conditions, ce qui est tout à leur louange.

Votre Comité est convaincu, cependant, que le système actuel, tout excellent qu'il soit à certains égards, ne répond pas assez aux exigences de qualité et d'étendue de la radiodiffusion pour donner son maximum d'avantages.

Premièrement:

> "Pour étudier le rapport de la Commission royale de la radiodiffusion, en date du 11 septembre 1929, appelé communément 'le rapport Aird' ".

Votre Comité a eu la bonne fortune d'entendre les trois membres de la Commission Aird lui particulariser et lui expliquer leur rapport, ce qui lui a permis de réunir une documentation nombreuse et fort précieuse, et, quoique nous ne puissions nous ranger tout à fait à leur avis, il doit sembler évident qu'un grand changement s'est opéré depuis trois ans dans la science de la radiodiffusion et la situation financière du pays.

Deuxièmement:

> "Etudier et recommander un projet technique élaboré de radiodiffusion pour le Canada, conçu de façon à assurer, de sources canadiennes, un service aussi complet et satisfaisant que l'état actuel de la science de la radio le permettra."

Votre Comité recommande l'établissement d'un réseau national de stations de haute puissance, fonctionnant dans des canaux libres, convenablement espacées, l'emplacement devant en être déterminé à la suite d'une étude technique minutieuse de la situation au Canada.

Votre Comité recommande l'étude de l'utilisation de cinq stations de 50 kw, une dans chacune des provinces canadiennes suivantes, à savoir: Colombie-Britannique, Manitoba, Ontario, Québec, et, dans les provinces Maritimes, trois stations de 500 watts, une dans chaque province, ou une station de 50 kw, selon que déterminera le Comité. Dans la Saskatchewan et l'Alberta, nous recommandons l'établissement de deux stations de 5 kw dans chaque province, synchronisées dans un canal commun. En outre, une station de 10 kw dans l'Ontario septentrional et l'Ontario occidental, une station de 1 kw à Port-Arthur-Fort-William; une station de 500 watts à Toronto et une station de 1 kw à Ottawa, Montréal et Québec ou dans le voisinage de ces villes.

Votre Comité recommande de plus un certain nombre de stations d'une puissance de 100 watts ou moins, fonctionnant dans des canaux partagés, situées où nécessaire pour:

(*a*) Desservir les régions où le service des stations nationales ne donnera pas satisfaction.
(*b*) Les stations secondaires dans les régions où se fait sentir le besoin de radiodiffusion simultanée dans plusieurs canaux.
(*c*) Les fins d'éducation.
(*d*) Des expériences légitimes.
(*e*) La radiodiffusion de choses d'intérêt régional.

Votre Comité recommande en outre qu'aucune subvention ne sont versée à la radio au Canada et que seules les recettes provenant des droits de permis des poste d'émission et de réception et des annonces y soient affectées, et que la fixation du droit de permis des postes de réception soit exclusivement laissée aux mains du Gouverneur en son conseil.

Troisièmement:

"Faire enquête et rapport sur le moyen le plus satisfaisant de donner suite à ce projet."

Votre Comité recommande:

De constituer une commission de trois membres suffisamment rétribués, dont un président nommé pour dix ans, un vice-président pour neuf ans, et le troisième commissaire pour huit ans.

De nommer dans chaque province un commissaire adjoint, qui sera président des comités consultatifs provinciaux ou régionaux qui pourront être constitués pour rédiger des programmes. Ces commissaires adjoints seront choisis d'accord avec les gouvernements des provinces respectives.

De conférer à la Commission les pouvoirs nécessaires pour exercer le commerce de la radiodiffusion au Canada, pouvoirs qui devront s'étendre aux objets suivants:

(*a*) Réglementer et contrôler la radiodiffusion au Canada, compris les programmes et l'annonce.
(*b*) Posséder, ériger et exploiter des stations d'émission ou de réception au Canada.
(*c*) Acquérir, par location, achat, expropriation ou autrement, toutes stations de radiodiffusion existantes.
(*d*) Conclure des contrats d'exploitation avec les stations appartenant à l'entreprise privée.

(*e*) Rédiger des programmes, se procurer, par achat ou échange, des programmes de l'étranger, et prendre les mesures nécessaires pour leur transmission.
(*f*) Déterminer le nombre, la situation et la puissance de toutes les stations de radiodiffusion nécessaires au Canada.
(*g*) Contrôler l'émission ou l'annulation de permis aux stations de radiodiffusion.
(*h*) Annuler les répartitions de canaux à toutes stations ou effectuer des substitutions de canaux.
(*i*) Prohiber l'établissement au Canada de réseaux de stations exploitées par l'entreprise privée.
(*j*) Subordonnément à l'approbation du parlement du Canada, prendre le contrôle de toute la radiodiffusion au Canada.
(*k*) Conférer à la Commission tous les autres pouvoirs nécessaires ou corollaires à l'accomplissement de ses objets.

Votre Comité recommande:

(*a*) Que l'une des premières tâches de la Commission soit de réaliser la radiodiffusion transcanadienne par l'acquisition, dans le plus bref délai, des relais de terre nécessaires.
(*b*) Que le gouvernement institue un réseau national de radiodiffusion et procède à l'acquisition de toutes les stations nécessaires à l'organisation de ce réseau, avec les recettes de la radiodiffusion, sans frais aucuns pour le contribuable sous forme d'avances du Trésor public.
(*c*) Que toutes les stations de 100 watts ou moins, non requises pour le réseau national, restent la propriété des particuliers, mais soient assujetties, quant aux programmes et à la publicité, aux règlements de la Commission.
(*d*) Que toutes les recettes provenant des permis, des annonces et autres sources de revenu de la radiodiffusion soient utilisées par la Commission dans l'intérêt de la radio.
(*e*) Que la publicité commerciale soit limitée à 5 pour 100 de la durée de chaque programme au plus.
(*f*) Que l'on favorise les artistes et les arts canadiens et la radiodiffusion de programmes de grand mérite émanant des postes étrangers.
(*g*) Que la Commission, quand elle le pourra, mette à la disposition des provinces son réseau national de stations ou relais de radiodiffusion.
(*h*) Que la Commission fasse tout son possible pour radiodiffuser des programmes conformes aux besoins provinciaux et régionaux.
(*i*) Qu'avant de modifier la radiodiffusion au Canada, la Commission fasse une étude complète du régime actuel en tenant compte tout particulièrement de la nécessité d'une distribution équitable.

Nous désirons souligner qu'il est de la plus haute importance que la Commission n'agisse ni ne soit même soupçonné d'agir comme organisme politique.

Pour l'information de la Chambre, votre Comité joint aux présentes copies des procès-verbaux des séances et des témoignages entendus.

(Pour les minutes de la preuve, etc., qui accompagnent ce rapport, voir appendice aux Journaux No 2.)

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie de correspondance entre l'honorable W. D. Herridge, ministre du Canada à Washington, et l'honorable W. R. Castle, jr., secrétaire d'Etat adjoint, Washington, D.C., concernant la radiodiffusion, comme suit:—

No 81.

Légation canadienne,

Washington, le 5 mai 1932.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que la Chambre des Communes du Canada a récemment chargé un comité de s'enquérir, à tous les points de vue, des conditions de la radiodiffusion au Canada. Ce comité est à étudier un projet technique de radiodiffusion au Canada qui, pense-t-on, pourra s'étendre efficacement aux principales régions peuplées du Dominion et en même temps assurer le service local voulu. Ce projet peut se diviser en deux parties distinctes:

(*a*) Un réseau de stations de grande puissance opérant dans des canaux libres et espacées convenablement à travers le Canada.
(*b*) Un certain nombre de stations de basse puissance, à rayonnement très limité, opérant dans des canaux partagés et situées selon les besoins du service local.

Au cas où ce projet recevrait l'approbation du Parlement on se propose d'établir des stations de 50 kw., une dans chacune des provinces de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de l'Ontario et de Québec et, dans la suite, une dans les Provinces maritimes. Dans la Saskatchewan et l'Alberta, on se propose d'employer pour le présent des stations de 5 kw., synchronisées dans un canal commun. Dans l'Ontario, il y aura en outre deux stations de 10 kw., l'une dans l'ouest de la province, l'autre dans le nord. Quatre stations plus petites, d'un kw. sont sont destinées à la région de Fort-William-Port-Arthur et à Ottawa, Montréal et Québec. Dans les Provinces maritimes, on se propose d'établir pour le présent trois stations de 500 watts, une dans chaque province. Le projet comprend également une station de 500 watts à Toronto, dans les canaux partagés, pour le service local.

En adoptant ce projet, le Canada se réserverait d'accroître la puissance des stations dans l'Alberta, la Saskatchewan, le nord et l'ouest de l'Ontario à 50 kw. chacune au cas où il deviendrait nécessaire de le faire.

Le Comité, outre d'étudier la question de la puissance nécessaire, propose les canaux suivants comme convenant aux stations principales:

Ile du Prince-Edouard	630 K.C.
Nouveau-Brunswick	1,030 K.C.
Nouvelle-Ecosse	1,050 K.C.
Québec	930 K.C.
Région de Montréal (1 kw.)	600 K.C.
Région de Montréal (50 kw.)	730 K.C.
Ottawa	880 K.C.
Région de Toronto (500 watts)	1,120 K.C.
Région de Toronto (50 kw.)	690 K.C.
Ontario-Ouest	840 K.C.
Ontario-Nord	960 K.C.
Région de Port-Arthur-Fort-William	780 K.C.
Manitoba	910 K.C.
Saskatchewan	540 K.C.
Alberta	1,030 K.C.
Colombie-Britannique	1,100 K.C.

Dans le dessein d'assurer un service local satisfaisant de radiodiffusion dans tout le Canada, on propose l'érection, où il est nécessaire, de stations d'une puissance maximum de 100 watts, qu'il conviendrait d'exploiter dans des canaux partagés. On estime que le Canada peut éventuellement avoir besoin de cent ou plus de ces stations et qu'il conviendrait d'affecter vingt canaux à ce service. En construisant ces stations, on propose de maintenir la même distance géographique entre les stations canadiennes et américaines que celle observée entre les stations américaines de même puissance.

Il va sans dire qu'on aviserait formellement du jour de l'entrée en vigueur de toutes modifications apportées à la présente exploitation en conséquence du projet précité.

Advenant l'adoption de l'arrangement précité, il est entendu que si, à la suite de la Conférence de Madrid, on affecte d'autres canaux à la radiodiffusion, on procèdera à une nouvelle répartition sur une base équitable entre les Etats-Unis et le Canada.

Vous m'obligeriez beaucoup de vouloir bien me faire savoir, à votre commodité, si les autorités américaines sont à même de procéder aux rajustements nécessaires pour que le Canada puisse utiliser efficacement ces canaux.

J'ai l'honneur de me souscrire, avec la plus haute considération, monsieur,

Votre serviteur très humble et très obéissant,

(Signé) W. D. HERRIDGE.

L'honorable W. R. Castle, fils,
Secrétaire d'Etat intérimaire,
Washington (D.C.).

Secrétariat d'État, Washington,

Le 5 mai 1932.

Monsieur,—J'apprécie la courtoisie que vous me témoignez en m'informant, par votre note du 5 mai 1932, du projet technique présentement à l'étude par le comité de la Chambre des Communes du Canada, en vue d'assurer au Canada un régime satisfaisant de radiodiffusion. Vous demandez si le gouvernement des Etats-Unis peut opérer les rajustements nécessaires pour libérer certains canaux que le Canada utiliserait efficacement.

En réponse, je suis heureux de vous informer que, avis étant donné de temps à autre des dates des changements devant être faits dans les émissions des stations canadiennes de radiodiffusion pour se conformer au projet établi, notre gouvernement se fera un plaisir d'effectuer les rajustements nécessaires.

Il est entendu que, si, à la suite de la Conférence de Madrid, d'autres canaux sont libérés, un nouveau partage sera fait entre les Etats-Unis et le Canada sur une base équitable.

Acceptez, monsieur, l'assurance renouvelée de ma haute considération.

Le secrétaire d'Etat suppléant,

W. R. CASTLE.

L'honorable William Duncan Herridge, K.C., D.S.O., M.C.,
Ministre du Dominion du Canada.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1932:—Relevé de tous les ouvrages exécutés dans la province de Québec, durant l'année civile 1931, en vertu de la Loi remédiant au chômage, par le gouvernement de la Puissance du Canada et avec son propre argent, et auxquels les municipalités ou le gouvernement de la province de Québec n'ont fait aucune contribution, avec une copie des lettres et de la correspondance qui indiqueront les personnes qui ont conseillé d'entreprendre lesdits ouvrages.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 avril 1932—Copie de tous les rapports, correspondance, preuve, pétitions et autres documents relatifs à la destitution de Ernest J. Symons, maître de poste à Jansen, Saskatchewan, et à la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 avril 1932—Copie de tous les comptes, pièces justificatives, bordereaux de paye et autres documents montrant toutes les dépenses faites pour le quai d'Arichat, Nouvelle-Ecosse, en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 avril 1932—Copie de tous les comptes, pièces justificatives, bordereaux de paye et autres documents montrant toutes les dépenses faites pour la protection du rivage à D'Escousse, Nouvelle-Ecosse, en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 avril 1932—Copie de tous les comptes, pièces justificatives, bordereaux de paye et autres documents montrant toutes les dépenses faites en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture, 1931, pour une annexe au quai et des réparations du hangard d'Arichat-Ouest, Nouvelle-Ecosse.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mai 1932—Document montrant:—

En Canada, quel a été le montant versé, l'an passé, en pensions pour (*a*) les juges et les employés civils, (*b*) les pensions de guerre, (*c*) la rébellion du Nord-Ouest, (*d*) la milice, (*e*) l'aviation civile, (*f*) les allocations aux anciens soldats, (*g*) les pensions de vieillesse.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 20 avril 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports, copie des soumissions et de tous les autres documents échangés entre le ministère des Postes, ou le ministre, ou tout fonctionnaire de ce ministère, et toute ou toutes personnes de la Nouvelle-Ecosse relativement au contrat, terminé en 1931 et renouvelé depuis, pour le transport des dépêches sur la ligne postale qui va de Barss' Corners, Nouvelle-Ecosse, à Newburn. Et aussi copie de tous les écrits et documents, tels que mentionnés plus haut, au sujet des soumissions pour un contrat des postes relatif à la ligne postale qui va de Barss' Corners à New-Germany.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mai 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, décisions et autres documents relatifs à la destitution de Ronald H. McGillivray, maître de poste de Lennox, comté d'Antigonish, Nouvelle-Ecosse, et aussi une copie des témoignages que le commissaire N. D. Murray a recueillis, une copie de son rapport et du compte qu'il a présenté pour ses honoraires et ses dépenses.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 avril 1932:—Rapport du commissaire nommé pour tenir une enquête sur les accusations portées contre le maître de poste de St-Jean l'Evangéliste et de Nouvelle, comté de Bonaventure, avec une copie de la preuve dans chaque cas.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Spotton—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quel était le nombre des téléphones dans tous les ministères fédéraux du 1er septembre 1930.
2. Quel est actuellement le nombre des téléphones dans les divers ministères fédéraux.
3. En réduisant ainsi le service téléphonique, quelle économie annuelle le gouvernement a effectuée.

Par M. Laflèche—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. A quelles compagnies le ministère de la Marine a accordé, en 1930, des contrats de dragage sur le St-Laurent, et pour quel montant en chaque cas.
2. A quelles compagnies ces entreprises ont été adjugées en 1931.
3. Si le ministère de la Marine a l'intention d'accorder ces contrats aux mêmes compagnies en 1932.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance, rapports et autres documents échangés entre toute personne de la province de la Nouvelle-Ecosse et tout fonctionnaire du ministère de la Marine au sujet de la destitution de Austin Carrigan, gardien de phare à Pointe Eddy, comté de Guysboro, Nouvelle-Ecosse, et aussi copie des rapports de l'enquête et des témoignages que M. N. D. Murray a recueillis sur ce sujet.

Par M. Duff—Ordre de la Chambre—Copie de tous les bordereaux de paye, comptes, mémoires, lettres et autres documents relatifs à une dépense de deniers, en vertu de la Loi concernant le soulagement du chômage et de l'agriculture, 1931, pour la construction d'une annexe au brise-lames de Rockdale, Nouvelle-Ecosse. Et les mêmes documents au sujet de la construction d'un nouveau quai à Port Malcom, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Motherwell—Ordre de la Chambre—Copie des câblogrammes, correspondance et autres messages échangés, depuis le 1er janvier dernier, entre le ministre du Commerce ou tout fonctionnaire de son ministère et M. F. W. G. Urquhart, secrétaire de la *Liverpool Corn Exchange Association,* au sujet de l'acquisition d'échantillons des cargaisons pour pratiquer des expériences de croissance au Canada.

Par M. Motherwell—Ordre de la Chambre—Copie de la convention passée entre le gouvernement du Manitoba et le ministère fédéral de l'Agriculture au sujet de la construction, de l'administration d'un laboratoire à rouille à Winnipeg, vers l'année 1925, et de l'emploi d'un personnel.

Par M. Motherwell—Ordre de la Chambre—Copie de tous les câblogrammes, lettres et autres communications échangés entre le Céréaliste du Canada, à Ottawa, et M. W. A. Wilson, de Londres, Angleterre, relativement à l'acquisition d'échantillons sur des cargaisons de blé pour pratiquer des expériences de croissance.

Par M. Motherwell—Ordre de la Chambre—Copie de tous les mémoires, lettres, instructions ou autres communications qui peuvent avoir été échangées, au sujet de la classification du blé et autres affaires, entre le président du Conseil national des recherches et le Dr Newton, avant que ce dernier quitte le pays pour l'Europe et la Grande-Bretagne, en septembre ou octobre 1929.

Sur motion de M. Bennett, résolu:—Qu'il est expédient que ce Parlement approuve la Convention internationale pour la surveillance du commerce international des armes et munitions, Genève, 17 juin 1925, signée pour le Canada par l'honorable Raoul Dandurand, le 22 septembre 1925, et que cette Chambre l'approuve.

Sur motion de M. Bennett, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a passé une résolution approuvant la Convention internationale pour la surveillance du commerce international des armes et munitions, Genève, 17 juin 1925, signée pour le Canada par l'honorable Raoul Dandurand, le 22 septembre 1925, et demandant à Leurs Honneurs de bien vouloir s'unir à la Chambre pour approuver ladite convention;

Et que le greffier porte ledit message au Sénat.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 72, Loi concernant des mesures de secours étant lu;

M. Gordon propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 65

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 10 MAI 1932

PRIÈRES.

Une pétition a été déposée sur la Table.

M. Lawson du comité spécial chargé d'étudier les questions relatives aux nominations de fonctionnaires, à la direction et à l'administration du Service civil du Canada et, en général, au maintien et à l'exécution de la Loi du Service civil, et de s'enquérir de l'opportunité d'abroger ou de modifier l'une quelconque des dispositions de ladite Loi, ou d'y substituer ou ajouter d'autres dispositions, ainsi qu'il appartiendra au Comité, et d'en faire rapport à la Chambre, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

1. En vue de permettre la mutation sans majoration de traitement d'un fonctionnaire d'un emploi à un autre, votre Comité recommande de modifier l'article 13 de la Loi du Service civil par le retranchement du mot "soit" à la sixième ligne dudit article et des mots "mutation ou" aux sixième et septième lignes dudit article.

2. Afin de faire cadrer les dispositions de la Loi du Service civil avec la pratique consacrée, et en vue d'éviter la correspondance inutile entre la Commission du Service civil et les départements au sujet de l'avancement, votre Comité recommande d'abroger les paragraphes un et deux de l'article 14 de la Loi et de les remplacer par ce qui suit:

> 14. Le taux de rétribution d'un employé qui n'a pas encore atteint le taux maximum de rétribution de la classe dans laquelle il sert, peut, conformément aux règlements de la Commission, être augmenté par le sous-chef si celui-ci est persuadé que l'employé a rendu des services méritoires et a augmenté son utilité dans le service. Cette augmentation doit être au taux plus élevé suivant de la classe. Le nouveau taux entrera en vigueur à la date trimestrielle qui suit l'octroi de l'augmentation par le sous-chef, c'est-à-dire le premier jour de janvier, d'avril, de juillet ou

d'octobre. Toutefois, aucun employé dont le taux de rétribution excède six cents dollars par année ne doit recevoir d'augmentation, en vertu des dispositions du présent article, plus d'une fois chaque année.

3. Afin de corriger une erreur évidente, votre Comité recommande que le paragraphe deux de l'article 15 de la Loi du Service civil soit modifié par le retranchement du mot "minimum" à la huitième ligne dudit paragraphe (version anglaise), et en le remplaçant par le mot "maximum".

4. Pour éviter l'incertitude quant à l'interprétation des mots "résidents de bonne foi ", au paragraphe trois de l'article 21 de la Loi du Service civil, votre Comité recommande que ledit article soit modifié par le retranchement des mots

> "résidents de bonne foi de cette localité", à la fin dudit paragraphe, et en les remplaçant par les mots: "personnes qui ont habité cette localité pendant une période d'au moins une année précédant immédiatement la dernière date indiquée pour la réception des demandes d'inscription pour lesdites charges locales."

5. Le ministère de la Justice ayant décidé que l'article 24 de la Loi du Service civil autorise le sous-chef d'un ministère à renvoyer une personne nommée par la Commission du Service civil sans donner de raison et sans procès, votre Comité recommande que le sous-chef d'un ministère n'ait le pouvoir de renvoi que pour cause et qu'il en soit ainsi spécifiquement statué.

6. Pour faire cadrer les dispositions de la Loi du Service civil quant à la durée de résidence au Canada des candidats à la nomination avec la Loi de naturalisation, votre Comité recommande de modifier le paragraphe un de l'article 33 en retranchant le mot "trois" à la dernière ligne dudit paragraphe et en le remplaçant par le mot "cinq".

7. Pour permettre aux fonctionnaires au Service depuis moins d'un an de jouir de vacances limitées et d'accorder un congé raisonnable à ceux employés dans les pays tropicaux, votre Comité recommande de modifier le paragraphe un de l'article 46 en ajoutant les mots suivants:

> "et peut accorder à chaque haut fonctionnaire, commis ou autre employé au Service depuis moins d'un an un congé d'un jour et demi pour chaque mois complet de service continu avant le commencement de l'année financière; mais il pourra être accordé aux commissaires du commerce ou autres fonctionnaires dans les pays tropicaux un congé annuel ne dépassant pas un mois dans toute année financière après une année au moins de service."

8. Afin de permettre la suspension d'un employé, pour les objets définis à l'article 51 de la Loi du Service civil, par son chef hiérarchique hors d'Ottawa, votre Comité recommande de modifier l'article 51 en ajoutant après les mots "sous-chef" à la deuxième ligne dudit article les mots "ou tout haut fonctionnaire du département nommé par lui."

9. Votre Comité recommande d'abroger l'article 60 de la Loi du Service civil, tel qu'édicté au chapitre 38 des statuts 19-20 George V.

10. Afin d'assurer que les vacances résultant de la retraite soient remplies promptement, ce qui est de nature à favoriser une plus grande efficacité dans le Service civil, votre Comité recommande que, dès que le permettra la situation financière du Canada, la Commission du Service civil modifie les règlements d'application de la Loi du Service civil de façon à pourvoir, lors de la retraite, à une gratification égale à la somme payée actuellement et tenant lieu du congé de retraite rétribué.

11. En vue de réduire au minimum les personnels en surnombre et les doubles emplois du Service et de procurer autant que possible aux fonctionnaires la stabilité de leur emploi, votre Comité recommande que la Commission du Service civil examine attentivement toutes les demandes de nominations, aux fins d'absorber l'excédent du personnel par voie de mutation ou par tous les autres moyens en son pouvoir, de parer à la nécessité de pourvoir aux vacances par le recrutement d'employés nouveaux et d'effectuer une diminution des emplois existants non essentiels en abolissant les postes dépourvus de titulaires.

12. Afin d'accroître l'économie et l'efficacité dans les services du génie et de la cartographie, ou dans les autres services pouvant être centralisés, votre Comité recommande à la Commission du Service civil de faire une étude attentive desdits services de l'administration en vue d'en effectuer le fusionnement.

13. Il semble, d'après un examen superficiel de "La Classification du Service civil du Canada," qu'il s'y rencontre des anomalies.

Votre Comité recommande donc à la Commission du Service civil de contrôler le classement d'une façon plus constante et plus efficace.

14. Votre Comité recommande à la Commission du Service civil de rechercher les moyens d'amener une coopération plus étroite entre le service de l'organisation de la Commission du Service civil et les hauts fonctionnaires des ministères, afin d'obtenir la réorganisation nécessaire et une égalité de classement.

Votre Comité estime que ce service de la Commission n'a accompli que très peu de chose. Si son personnel était accru, il pourrait faire œuvre très nécessaire et très utile en accroissant l'efficacité et l'économie.

15. Votre Comité a entendu des représentations de la part des fonctionnaires féminins, mais, comme la Loi du Service civil ne comporte dans ses dispositions aucune distinction de sexe, il est d'avis qu'aucune modification à cet égard n'est nécessaire.

Votre Comité recommande toutefois que le ministère de la Santé soit chargé de procéder, de concert avec le Service d'organisation de la Commission du Service civil, à un examen des conditions de salubrité et de bien-être des bureaux de l'administration dans le dessein de recommander les améliorations qui pourront s'avérer nécessaires.

16. Votre Comité recommande que la Commission du Service civil modifie ses règlements de manière qu'entre ceux à qui la Loi accorde une préférence pour cause d'invalidité ou pour cause de service actif outre-mer, cette préférence soit accordée, toutes choses égales d'ailleurs, au vétéran chargé de famille.

17. Il ressort des témoignages rendus devant votre Comité que certains emplois à la Chambre des communes ne peuvent être remplis efficacement au concours public.

Votre Comité recommande que la Commission du Service civil exerce les pouvoirs que lui confère l'article 59 de la Loi du service civil de manière que les emplois à la Chambre des communes susceptibles d'être plus efficacement remplis parmi les employés sessionnels le soient par voie d'examens de concours limités à ces employés.

18. Votre Comité est d'avis qu'il existe beaucoup de chevauchement d'attributions parmi les chefs des divers services de la Commission du Service civil, étant donné que certaines questions sont soumises au secrétaire de la Commission alors qu'elles ne sont aucunement du domaine du secrétariat.

Pour cette raison votre Comité recommande que le secrétaire de la Commission du Service civil soit prié de se restreindre aux seules fonctions qui sont

essentiellement du domaine d'un secrétaire et que la Commission du Service civil recherche les moyens de supprimer la double correspondance et les doubles mémoires départementaux qui présentement passent par les mains du secrétaire pour atteindre la Commission.

19. Votre Comité est d'avis qu'il se produit des délais injustifiables dans les nominations et les promotions, à cause de la routine inutile qui règne présentement dans l'application de la Loi, et recommande que la Commission du Service civil exerce les pouvoirs qui lui sont confiés pour simplifier les travaux.

Votre Comité recommande en outre de donner une cote à tous papiers, documents, et le reste dans les casiers de la Commission, ce qui permettra de constater leur disparition ou leur tronquement.

20. En vue de rendre plus efficace l'administration des dispositions de la Loi du Service civil et la direction et l'administration du Service civil, votre Comité recommande d'adjoindre aux comités de cette Chambre un comité spécial du Service civil composé de sept membres.

21. Pour faciliter le redressement des griefs du fonctionnaire, lorsqu'il est impossible de redresser autrement ces griefs, votre Comité recommande de soumettre ces griefs à l'examen d'un conseil formé d'une personne désignée par l'association de fonctionnaires dont le réclamant fait partie, d'une personne désignée par le sous-chef du département intéressé, et d'une personne désignée par le président de la Commission du Service civil.

22. Etant donné qu'il ressort manifestement des témoignages entendus par votre Comité qu'il existe de graves anomalies quant aux employés depuis longtemps temporaires et ceux rétribués au salaire courant, votre Comité recommande que la Commission du Service civil s'enquière plus à fond des réclamations de ces employés, en vue de faire rapport sur la question et de soumettre celle-ci à l'examen du comité spécial projeté du Service civil de la Chambre des communes.

23. Ayant entendu les représentations concernant les modifications à apporter à la Loi de la pension du Service civil relativement à la prorogation des délais prévus pour devenir contributeur et à la remise des contributions, et de plus, entretenant des doutes au sujet de la question de savoir si tel sujet est du ressort des attributions définies dans l'Ordre de renvoi, votre Comité recommande de nommer, à une date prochaine, un comité chargé d'étudier cette question et que, dans l'intervalle, le comité consultatif sur la Loi de pension du Service civil devra réunir ses recommandations et soumettre un rapport à ce sujet audit comité de la Chambre.

24. Votre Comité a entendu certaines représentations en faveur de l'Institut professionnel du Service civil du Canada. Quelques-unes des questions qui ont fait le sujet de ces représentations semblent avoir été étudiées par la Commission Beatty. Elles sont encore pendantes. Par conséquent, votre Comité ne se croit pas autorisé de formuler de recommandations quelconques à cet égard.

25. D'après les témoignages rendus et en considération des suggestions émanant des fonctionnaires du ministère des Postes, votre Comité recommande que l'arrêté en conseil C.P. 1053, du 29 juin 1922, tel que modifié par l'arrêté en conseil C.P. 17/1751, du 12 septembre 1929, soit de nouveau modifié de manière à pouvoir soustraire à l'application de la Loi du Service civil les maîtres de poste des bureaux de poste à commission dont la recette ne dépasse pas $3,000 par année.

Votre Comité recommande en outre de modifier la Loi du Service civil et/ou les règlements que la Commission du Service civil est chargée d'appliquer, de façon que les maîtres de poste nommés à l'avenir à des bureaux à commission dont la recette dépasse $3,000 par année tombent sous l'application de la Loi du Service civil.

26. Votre Comité estimant que les fonctions de membre de la Commission du Service civil du Canada exigent des aptitudes très particulières à cause de l'importance des attributions qui lui sont conférées pour le maintien du régime du mérite dans les nominations et les promotions au Service civil du Canada, recommande:

I. Que le président actuel de la Commission du Service civil, qui dépasse l'âge de soixante-dix ans, soit mis à la retraite; que, vu ses longues années de service méritoire passées au service public du Canada et en qualité de président de la Commission du Service civil du Canada, on lui accorde une gratification;

II. Que le commissaire J.-Emile Tremblay soit mis à la retraite; que, vu ses vingt-deux années passées au service public du Canada, il lui soit accordé une gratification;

III. Que le commissaire Newton MacTavish soit mis à la retraite avec une gratification tenant lieu d'avis.

27. Votre Comité tient à déclarer qu'il a été frappé de la compétence et de l'intégrité de M. C. H. Bland, secrétaire adjoint et examinateur en chef de la Commission du Service civil. M. Bland a fait preuve d'une parfaite compréhension des principes à la base du régime du mérite ainsi que des dispositions de la Loi du Service civil et des détails se rattachant à son administration.

28. Votre Comité a tenu trente-neuf séances et entendu trente-trois témoins, y compris des sous-chefs de ministère, des fonctionnaires de la Commission du Service civil et des représentants d'associations d'employés civils. Accompagnant le présent rapport est une copie des délibérations et des témoignages.

29. Votre Comité recommande de faire imprimer les ordres de renvoi, les rapports, les délibérations, les témoignages et la liste des pièces déposées, et comme appendice aux Journaux de la Chambre, et sous forme de livre bleu, dont 500 exemplaires en anglais et 200 en français, et de suspendre à cet effet l'article 64 du règlement.

(Pour les minutes de la preuve, etc., qui accompagnent ce rapport voir Appendice aux Journaux No 3).

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mai 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés depuis le 1er août 1931 entre le Surintendant général des affaires indiennes, ou son assistant et les commissaires du bureau des indiens à Regina, Saskatchewan, au sujet de (*a*) la fermeture du Bureau des Commissaires des Indiens à Regina, Saskatchewan, (*b*) l'abandonnement de la *Greater Production Farm*, près de Regina, Saskatchewan.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 4 avril 1932:—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, autres communications ou correspondance, ou écrits qui ont trait au changement récent du médecin des Indiens dans la partie est du comté de Shelburne.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 1076, du 9 mai 1932: autorisant le paiement à la province de Québec de $17,689.67 pour secours direct et de $28,708.43 pour entreprises et travaux publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1077, du 9 mai 1932: créditant à des prêts faits à la province de l'Alberta la somme de $9,794.78 dépensée pour travaux et entreprises publics.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

M. Gardiner, appuyé par M. Campbell propose en amendement,—Que tous les mots après "Que" soient biffés et remplacés par les suivants:—

"de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre en sérieuse considération la question de continuer le boni de cinq cents sur le blé, comme mesure de secours pour la récolte de l'année 1932-33."

Et le débat continuant;

M. Donnelly, appuyé par M. McKenzie (Assiniboia) propose en amendement audit amendement d'insérer les mots "ou un boni basé sur la superficie ensemencée" après le mot "blé" et avant le mot "comme" dans ledit amendement

Après plus ample débat, la question étant posée sur l'amendement audit amendement, elle est rejetée.

Et la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides, et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat s'unit à la Chambre des Communes pour approuver la Convention internationale pour la surveillance du commerce international des armes et munitions de guerre, Genève, le 17 juin 1925, signée pour le Canada par le plénipotentiaire y nommé.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 66

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 11 MAI 1932

Prières.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le vingtième rapport du préposé aux pétitions déclarant qu'il a examiné la pétition présentée le 10 courant, et constate que toutes les prescriptions de la règle 68 ont été observées, savoir:—

Du capitaine Georges Caron et 66 autres résidants des Escoumains, Québec, priant que certain dragage soit fait pour faciliter l'entrée des vaisseaux à la cale-sèche de Imbeau à Tadoussac, la seule sur la rive nord du Saint-Laurent dans les comtés de Charlevoix et Saguenay où des réparations peuvent être effectuées; et aussi démontrant que cette entreprise donnerait de l'emploi à un grand nombre de chômeurs qui sont maintenant dans la détresse.—M. *Casgrain.*

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 64, Loi autorisant le remboursement de deniers reçus à l'égard de l'administration des ressources naturelles.

Bill No 6, Loi modifiant la Loi de l'inspection du poisson.

Bill No 63, Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

Bill No 71, Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant la garantie par Sa Majesté de valeurs à émettre sous le régime de la Loi financière des chemins de fer Nationaux du Canada, 1932.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant pour lequel il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 81 (C2 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des liquidations."

M. Morand propose,—Que le deuxième et dernier rapport du comité spécial sur la radiodiffusion soit agréé.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie (en français) du vingt-troisième rapport annuel de la Commission du Service civil pour l'année solaire 1931, tel que requis par le Cha. 22, S.R.C., 1927.

Il dépose aussi sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 avril 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, requêtes et autres documents concernant la destitution de monsieur Jos. A. Barsalou, maître de poste de l'Ange-Gardien, comté de Rouville, et la nomination de son successeur.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mai 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance et autres documents qui peuvent avoir été échangés, depuis le 7 août 1930, entre M. Short ou tout employé de la *Canadian Millers Association* et l'honorable H. H. Stevens, ministre de l'Industrie et du Commerce, ou tout autre membre du ministère, ou leur sous-ministre, au sujet de la classification du blé Garnet.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 1095, du 11 mai 1932: autorisant le paiement à la province de la Nouvelle-Ecosse de $4,283.50 pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 1096, du 11 mai 1932: autorisant le paiement à la province du Nouveau-Brunswick de $2,805.34 pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 1097, du 11 mai 1932: autorisant le paiement à la province de la Saskatchewan de $17,757.50 pour secours direct et de $205,578.33 pour entreprises et travaux publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1098, du 11 mai 1932: créditant la somme de $193,164.92 pour prêts faits à la province de la Colombie-Britannique pour travaux publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1099, du 11 mai 1932: autorisant le paiement à la province de la Colombie-Britannique de $588.38 pour travaux publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1100, du 11 mai 1932: créditant la somme de $32,624.09 à des prêts faits à la province de la Colombie-Britannique pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1101, du 11 mai 1932: autorisant le paiement à la province de la Saskatchewan de $65,202.07 pour entreprises et travaux publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1102, du 11 mai 1932: autorisant le paiement à la province de la Nouvelle-Ecosse de $2,579.84 pour secours direct et de $1,840.33 pour entreprises et travaux publics.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Price—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si M. G. G. Playfair est à l'emploi du Canadien-National comme expert d'organisation.
2. S'il est présentement au travail dans les Provinces maritimes.
3. Depuis quel temps il est à l'œuvre dans la ville de Moncton.
4. Pendant quelle période il a travaillé dans d'autres centres ferroviaires des Provinces maritimes.
5. Combien d'employés il a destitués et qui ils étaient.
6. Quels salaires on versait à ces hommes.

7. Quels sont les appointements de M. Playfair, à combien se monte son compte de dépenses à l'hôtel de Brunswick, Moncton, Nouveau-Brunswick, à Halifax et à Truro, Nouvelle-Ecosse.

8. Quels services M. Playfair examine.

9. Depuis combien d'années M. Playfair est à l'emploi des Chemins de fer nationaux du Canada, et quelle position il occupait antérieurement et à titre officiel, chez d'autres chemins de fer.

10. Quelles sont ses aptitudes pour agir en qualité d'expert d'organisation.

11. Si l'on compare les économies effectuées comme résultat de son travail aux dépenses nécessitées par son emploi, quel est le bénéfice.

12. D'après les pronostics, quand se termineront ses travaux dans les Provinces maritimes.

13. Depuis qu'il est à l'œuvre dans les Provinces maritimes, jusqu'aujourd'hui, quel est son compte de dépenses.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à l'ordre de la Chambre ci-haut.

Par M. Ralston—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. En vertu de la Loi concernant le soulagement du chômage et de l'agriculture, 1931, qui sont ces personnes qui ont fourni des billes pour la construction d'une allonge au brise-lames de Sydney-Nord.

2. Quels ont été le prix payé, le montant versé à chacune de ces personnes, et combien chacune en a livrées.

3. Quels était l'état et l'occupation ordinaire de ces personnes.

4. Si on a sollicité des soumissions pour la fourniture de ces billes, et, le cas échéant, de qui on a reçu des soumissions, et quels étaient les prix qui y étaient mentionnés.

5. Si cette demande de soumissions a été publique, et sinon, quelle méthode on a suivie pour donner une chance de soumissionner aux fournisseurs éventuels.

Par M. Weir (Macdonald)—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. En vertu de la Loi pour le soulagement du chômage et de l'agriculture, 1931, et de la même loi prorogée en 1932, à combien se monte l'assistance financière accordée ou engagée, du 28 février 1932 jusqu'à date, par voie de prêts ou autrement, à chacune des provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba.

2. A quelles dates des avances ont été accordées.

3. A quelles fins.

4. Quelle somme a été avancée à la Commission de secours de la Saskatchewan.

5. Dans chaque cas, quel montant est un prêt.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Hanson (Skeena)—Ordre de la Chambre—Dossier montrant:—

1. Copie d'arrêté en Conseil en conformité de la clause 3 de la Loi financière, étant le chapitre 70, des Statuts revisés du Canada, 1927, y compris 1914 et depuis.

2. Pour les cinq dernières années quelles sommes ont été avancées en vertu de la Loi financière par le Dominion du Canada à chaque banque chartée du Canada; quel montant d'intérêt a été payé par chaque banque et quel a été le taux d'intérêt.

3. Quelles réserves d'or sont détenues dans le Dominion du Canada:—

(*a*) par le Dominion;

(*b*) par les banques chartées.

Aussi, les mêmes renseignements pour le 31 mars des années 1910, 1914, 1920, 1921, 1922, 1929, 1930, 1931 et 1932.

4. Relevé semblable montrant:—

(*a*) le montant des billets émis par le Dominion;
(*b*) le montant des billets de banques émis;
(*c*) le montant des dépôts dans les banques chartées du Canada;
(*d*) le montant de placements dans les banques chartées dans:—

1. des garanties des gouvernements du Dominion ou des provinces.
2. Prêts courants.

Par M. Elliott pour M. Ralston—Ordre de la Chambre—Copie de tous les bordereaux de salaires, comptes, récépissés et autres documents relatifs aux réparations du quai de l'Etat à East River, Sheet Harbour, comté d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, exécutés dans l'automne de 1931 sous la direction de William J. Chisholm, contremaître.

Par M. Elliott pour M. Ralston—Adresse—Copie de tous les arrêtés ministériels, lettres, télégrammes, correspondance, rapports, recommandations, documents et autres écrits relatifs à la révocation de Henry Hall, maître du port pour le port de Sheet Harbour, comté d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, et relatifs à la nomination de son successeur, à ses aptitudes et aux recommandations qu'il avait.

Par M. Veniot pour M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie de toute la correspondance échangée entre les clients du bureau de poste d'Hopetown, Québec, et le ministère des Postes ou tout fonctionnaire de ce ministère, contenant des plaintes relatives au service à ce bureau.

M. Bennett propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour décréter l'institution d'une Commission à être connue sous le nom de la Commission canadienne de la radiodiffusion, en vue d'acquérir, d'exploiter, de régler et de surveiller l'irradiation en Canada.

M. Bennett, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

L'ordre pour que la Chambre se forme en comité des Subsides étant lu;

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence se forme en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET INTERIMAIRE

1. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas $16,554,359.42 représentant un douzième de chaque crédit des différents item qui n'ont pas encore été votés, tels qu'inscrits dans le budget principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1933, déposé devant la Chambre à la présente session du Parlement soit accordée à Sa Majesté au compte de l'exercice se terminant le 31 mars 1933.

2. Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas $1,688,000.00 étant un sixième du montant de chaque item à voter pour les chemins de fer nationaux et les taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes, tels qu'inscrits dans les crédits pour l'exercice se terminant le 31 mars 1933, déposés sur la Table de la Chambre à la présente session du Parlement soit accordée à Sa Majesté pour l'exercice se terminant le 31 mars 1933.

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre;

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la seconde fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger ce jour.

La Chambre se forme en comité des Voies et Moyens (dans le but de faire face aux appropriations contenues dans le budget intérimaire seulement).

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1933, la somme de $18,242,359.42 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et adoptée, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau ce jour.

M. Rhodes, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 82, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1933, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre ledit bill est lu la deuxième fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 72, Loi concernant des mesures de secours est de nouveau délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à trois heures p.m., conformément à la règle 6.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 67

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 12 MAI 1932

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 83 (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Roméo Xavier Vandette."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 84 (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adlena Emma Sills Burrows."—M. *Garland* (Carleton).

Bill No 85 (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Judith Clark Freudberg."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 86 (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Ann Routledge Gunther."—M. *Lawson.*

Bill No 87 (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Chesley Hastings Potter."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 88 (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Theo Alice MacFarlane Lamb."—M. *Bell* (St-Antoine).

Bill No 89 (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Spencer Heald."—M. *Heaps.*

Bill No 90 (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Chia Hannah Shiff."—M. *Bell* (St-Antoine).

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions de Roméo Xavier Vandette, Adlena Emma Sills Burrows, Ida Judith Clark Freudberg, Elizabeth Ann Routledge Gunter, Chesley Hastings Potter, Theo Alice MacFarlane Lamb, Margaret Spencer Heald et Chia Hannah Shiff, respectivement demandant une loi de divorce et les documents produits comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Sur motion de M. Simpson (Algoma-Ouest), conformément à l'ordre spécial passé le 19 avril, lesdits bills sont lus séparément la première et la deuxième fois, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des divorces au Sénat et des documents qui les accompagnent sont référés au comité des Bills privés.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 avril 1932—Document montrant:—

Quel a été le nombre et le coût total des enquêtes pour ingérence politique, dans chaque ministère du gouvernement fédéral, depuis le mois d'août 1930.

M. Lawson, appuyé par M. Plunkett, propose,—Que le deuxième rapport du comité spécial sur le service civil et la Loi du service civil soit agréé.

Et un débat s'ensuivant;

M. Garland (Bow-River), appuyé par M. Mitchell, propose en amendement,—Que les mots suivants soient ajoutés à la motion: "à l'exception du premier paragraphe de l'article 25."

Après plus ample débat, la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Ahearn,
Beaubien,
Bertrand,
Blair,
Bothwell,
Brown,
Bury,
Butcher,
Cardin,
Carmichael,
Coote,
Denis,
Donnelly,
Dumaine,
Dupuis,
Elliott,
Euler,
Fafard,
Ganong,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Gershaw,
Girouard,
Gray,
Hall,
Hanson (Skeena),
Heaps,
Ilsley,
Irvine,
King, Mackenzie
Lacroix,
Lucas,
Luchkovich,
MacLaren,
MacLean,
McKenzie (Assiniboïa),
McMillan (Huron-Sud),
McPhee,
Mitchell,
Motherwell,
Neill,
Perras,
Ralston,
Reid,
Roberge,
Sanderson,
Seguin,
Speakman,
Spencer,
Stewart (Leeds),
Stitt (Selkirk),
Totzke,
Veniot,
Weir (Macdonald),
Young—55.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park),
Anderson (Halton),
Arthurs,
Baker,
Barber,
Baribeau,
Beaubier,
Belec,
Bell (St-Jean-Albert),
Bennett,
Bourgeois,
Bowen,
Bowman,
Brasset,
Cantley,
Chaplin,
Charters,
Chevrier,
Cormier,
Cowan (Long-Lake),
Davies,
Deslauriers,
Dickie,
Duff,
Duguay,
Duranleau,
Edwards,
Ernst,
Esling,
Fortin,
Fournier,
Fraser (Caribou),
Gagnon,
Gobeil,
Gordon,
Guthrie,
Hackett,
Hanson (York-Sunbury),
Hay,
Johnstone,
Laflèche,
Laurin,
LaVergne,
Lawson,
Loucks,
Macdonald (Kings),
Macdougall,
MacNicol,
McGillis,
McGregor,
McLure,
Maloney,
Manion,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Myers,
Nicholson,
Peck,
Perley (Qu'Appelle),
Pettit,
Pickel,
Plunkett,
Power,
Price,
Quinn,
Rhodes,
Robinson,
Rogers,
Ross,

Rowe, Ryckman, Shaver, Simpson (Simcoe-Nord), Simpson (Algoma-Ouest), Smith (Victoria-Carleton), Smith (Cumberland), Spankie, Spotton, Sproule, Stinson, Stirling, Stitt (Nelson), Sutherland, Swanston, Tétreault, Thompson (Simcoe-Est), Tummon, Vallance, Weese, Weir (Melfort), White (Mont-Royal), Willis, Wright—92.

Après plus ample débat sur la motion principale, ladite motion est agréée.

Ledit rapport est en conséquence adopté.

M. Guthrie, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 91, Loi modifiant la Loi des juges, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Guthrie, le Bill No 81 (C2 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des liquidations" est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Roberge—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Combien d'immigrants sont débarqués à Québec, le 8 mai 1932?
2. Qui a conseillé de les admettre au pays.
3. Quelle était la nationalité de chacun.
4. Combien d'immigrants de chaque nationalité sont entrés au pays depuis le 1er janvier 1932.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Combien d'enquêtes sur des cas d'ingérence politique Alphonse Garon, avocat de Rimouski, a présidées avant d'être assermenté comme commissaire enquêteur.
2. Quel montant total le gouvernement lui a payé pour ces enquêtes.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Dans tout le Canada et depuis le 1er août 1930, combien de commissaires enquêteurs ont présidé des enquêtes pour ingérence poiltique, entendu des témoins et fait des rapports au gouvernement avant d'être assermentés.
2. (*a*) Quels sont les noms de ces commissaires; (*b*) combien d'enquêtes chacun d'eux a présidées avant d'être assermenté; (*c*) quel montant total d'honoraires et de déboursés a été payé à chacun d'eux pour le travail qu'ils ont fait avant d'être assermentés; (*d*) combien d'employés du gouvernement ont été destitués par chacun de ces commissaires avant son assermentation.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si monsieur Alphonse Garon a présidé en qualité de commissaire une enquête subie par André Beaulieu, maître de poste de Raudot, comté de Témiscouata, Québec.
2. Si tel est le cas, (*a*) à quelle date cette enquête a eu lieu; (*b*) combien de témoins ont été entendus; (*c*) qui les a assermentés; (*d*) à quelle date ledit Alphonse Garon a transmis son rapport au ministère; (*e*) quel montant a été payé par le ministère audit Alphonse Garon pour ses honoraires et déboursés en rapport avec cette enquête.

3. Si le maître de poste ci-dessus mentionné a été destitué sur le rapport dudit Alphonse Garon.

4. Si ledit Alphonse Garon a présidé cette enquête en qualité de commissaire avant d'être assermenté comme tel.

5. En pareil cas, (*a*) en vertu de quelle autorité il a assermenté les témoins; (*b*) si le ministère a exigé dudit Alphonse Garon la remise de ses honoraires et déboursés et ordonné une nouvelle enquête.

M. Rhodes propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il y a lieu de modifier la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu afin de prescrire que les membres de la judicature, et que les membres de l'armée et de la marine militaire, et de l'aviation du Canada, et de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, autres que les hommes enrôlés, seront astreints à verser, en plus de toute autre taxe exigible en vertu de cette Loi, un impôt spécial sur le revenu de dix pour cent du traitement qu'ils ont reçu durant l'année fiscale 1932-33.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

Le Bill No 66 (E1 du Sénat), intitulé: "Loi concernant le département des assurances" est lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour la troisième lecture du Bill No 72, Loi concernant des mesures de secours étant lu;

M. Rhodes, pour M. Gordon, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après débat la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 68

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 13 MAI 1932

PRIÈRES.

M. Hanson du comité des Privilèges et Elections présente le premier et dernier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Par un ordre de la Chambre du 11 février 1932, votre Comité a été chargé d'étudier la résolution suivante et d'en faire rapport:

"Résolu,—Considérant que durant la session de 1931 un comité spécial a été formé pour conduire une enquête sur la Beauharnois Power Development;

Considérant qu'il a été prouvé que des sommes énormes d'argent avaient été versées aux caisses électorales des partis;

En conséquence, la Chambre est d'avis qu'il est désirable que le Comité des privilèges et élections étudie la question des dépenses électorales, fasse rapport et prépare les modifications à la loi électorale qui pourront être jugées nécessaires."

Votre Comité a tenu plusieurs audiences au cours desquelles il a discuté et examiné le sujet de la résolution. Votre Comité n'a pas entendu de témoins et, par économie, il n'a pas cru devoir faire imprimer ses délibérations.

Au cours de ses délibérations, votre Comité a examiné non seulement le sujet de la résolution dont il était saisi, mais aussi plusieurs autres questions connexes telles que le vote obligatoire et autres sujets analogues. Un petit sous-comité a été chargé d'étudier des questions connexes. Le rapport de ce sous-comité ne conclut à rien de précis et ne renferme d'autre recommandation que celle d'ajourner l'étude du sujet à la prochaine session du parlement, alors qu'on escompte une refonte complète de la Loi des élections fédérales, et votre Comité se rallie à cette recommandation.

Relativement aux sujets cités à l'ordre de renvoi, votre Comité a décidé à l'unanimité et recommande par les présentes de déposer le rapport du sous-comité susdit ainsi que les modifications à la Loi des élections proposées par l'auteur de la résolution relativement à la publicité à donner aux contributions électorales

versées aux partis et aux organismes politiques, et de les soumettre à l'examen de ce Comité ou d'un comité spécial chargé à la prochaine session du parlement de rechercher si l'on doit remanier la Loi des élections et de procéder à sa réfonte complète si on le juge à propos.

(Pour rapport du sous-comité, etc., voir appendice aux Journaux No 4)

M. Hackett, du comité spécial nommé pour considérer le Bill No 41, Loi modifiant la Loi de faillite présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié le Bill No 41, Loi modifiant la Loi de faillite, et a convenu à l'unanimité de le rapporter avec modifications.

Au cours de ses délibérations votre Comité a donné instruction de faire réimprimer ledit Bill No 41, tel que modifié.

M. Hackett, du comité spécial nommé pour considérer le Bill No 41, Loi modifiant la Loi de faillite présente le troisième et dernier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Le Comité a tenu quatorze séances et entendu les témoignages de dix-huit personnes venues de toutes les parties du Canada. Il a reçu des communications écrites d'un très grand nombre de personnes. En outre, on a déposé vingt-quatre documents.

La nomination d'un surintendant des faillites et l'établissement d'un régime de syndics licenciés constituent les principales modifications proposées par le bill. Les témoins furent presque unanimes à se prononcer en faveur de la surveillance que prévoit le bill, croyant celle-ci nécessaire pour mettre fin aux abus existants. Quelques-uns ont suggéré de mettre les frais de cette surveillance à la charge du gouvernement. Votre Comité est unanime à recommander la nomination d'un surintendant ainsi que l'établissement d'un régime de syndics licenciés, les frais occasionnés par ce changement devant être prélevés sur l'actif brut des propriétés en banqueroute; votre Comité estime qu'un prélèvement n'excédant pas un demi d'un pour cent, peut-être moins, sera suffisant pour défrayer cette surveillance.

Les témoins représentant l'industrie agricole de la province de Québec se sont déclarés unanimement en faveur d'excepter les cultivateurs de Québec de l'application de la Loi. Votre Comité recommande que la Loi soit modifiée en conséquence.

Accompagnant le présent rapport, pour la gouverne de la Chambre, est une copie des délibérations et des témoignages.

(Pour les minutes de la preuve, etc., qui accompagnent ce rapport voir appendice aux Journaux No 5).

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 avril 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports de l'inspecteur et autres documents relatifs à la vacance du bureau de poste de Ailsa Craig, Ontario, depuis qu'une vacance est survenue.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents relatifs au prêt de $300,000 accordé, à la dernière session, aux Commissaires du Port de New-Westminster, avec une copie de tous les comptes présentés et l'indication du montant total d'argent versé aux Commissaires du port de New-Westminster depuis l'adoption de la Loi du prêt de 1931 jusqu'aujourd'hui.

M. Weir (Melford), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mai 1932:—Copie de la convention passée entre le gouvernement du Manitoba et le ministère fédéral de l'Agriculture au sujet de la construction, de l'administration d'un laboratoire à rouille, à Winnipeg, vers l'année 1925, et de l'emploi d'un personnel.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau ce jour.

M. l'Orateur, donne communication de la lettre suivante qui a été reçue:—

Bureau du Scrétaire du Gouverneur général,

Ottawa, 13 mai 1932.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que le Très Honorable M. le Juge Anglin, juge en chef du Canada en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, à 5.30 heures, afin de donner la sanction royale à certains bills.

Veuillez agréer,
Monsieur l'Orateur,
l'assurance de ma haute considération,

James F. Crowdy,
Secrétaire-adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur,
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations, et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau ce jour.

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Armand LaVergne, président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill No 62, Loi concernant une certaine convention commerciale entre le Canada et la Nouvelle-Zélande.

Bill No 5, Loi concernant la concurrence déloyale dans l'industrie et le commerce.

Bill No 61, Loi modifiant la Loi des compagnies.

Bill No 70, Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et portant prorogation de délai pour la construction ou l'achèvement de certaines lignes de chemins de fer.

Bill No 72, Loi concernant des mesures de secours.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:—

Bill No 82, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1933.

Un message est reçu du très honorable juge Anglin, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présente immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur suppléant, avec la Chambre se rend à la salle du Sénat, et de retour;

M. l'Orateur suppléant fait rapport qu'il a plu à Son Honneur, le député du Gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi modifiant le Code criminel (définition de fiduciaire).

Loi modifiant la Loi constituant en corporation *The Frontier College.*

Loi modifiant la Loi de l'accise.

Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant la prestation de fonds pour couvrir les dépenses faites et les dettes contractées pendant l'année civile 1932.

Loi concernant l'exportation de l'or.

Loi concernant la *Eastern Bank of Canada.*

Loi autorisant le remboursement de deniers reçus à l'égard de l'administration des ressources naturelles.

Loi modifiant la Loi de l'inspection du poisson.

Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant la garantie par Sa Majesté de valeurs à émettre sous le régime de la Loi financière des chemins de fer Nationaux du Canada, 1932.

Loi concernant la concurrence déloyale dans l'industrie et le commerce.

Loi modifiant la Loi des compagnies.

Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et portant prorogation de délai pour la construction ou l'achèvement de certaines lignes de chemin de fer.

Loi concernant des mesures de secours.

Et qu'alors, il (l'Orateur suppléant de la Chambre des Communes) s'est adressé à Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général comme suit:—

Qu'il plaise à Votre Honneur:—

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:—

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1933.

Et qu'à ce bill sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le député du Gouverneur général, remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

A six heures p.m., M. l'Orateur-suppléant quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

L'ordre pour la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au Bill No 32, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York étant lu;

M. Shaver, appuyé par M. Gobeil, propose:—Que la Chambre accepte l'amendement du Sénat au Bill No 32, Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York, mais avec les amendements résultants suivants:

1. Après le mot "prend", à la deuxième ligne de la clause proposée comme numéro 2, insérer les mots: "dans une période de huit années après l'adoption de cette loi."

2. A la fin de ladite clause proposée comme numéro 2, insérer les mots: "en plus du coût raisonnable de construction des travaux autorisés, moins la dépréciation."

3. Ajouter un paragraphe à ladite clause proposée comme numéro 2; de façon que la clause, telle que modifiée, se lira comme suit:

2. (1) Par dérogation aux dispositions de la présente loi, ou de toute autre loi, s'il advient que Sa Majesté prend, *dans une période de huit années après l'adoption de cette loi*, pour quelques fins publiques, le terrain ou quelque parcelle du terrain qui constitue l'emplacement dudit pont, ou le terrain ou quelque parcelle du terrain qui constitue l'emplacement des abords dudit pont, alors et en tout pareil cas, Sa Majesté ne sera passible, pour avoir ainsi pris ce terrain, d'aucune indemnité ou dommage à l'égard ou du chef des constructions exécutées ou de droits exercés en vertu ou conformité de quelque disposition de la présente loi, *en plus du coût raisonnable de construction des travaux autorisés, moins la dépréciation.*

(2) Après l'expiration de huit années à partir de l'adoption de cette loi, Sa Majesté sera passible, pour avoir ainsi pris ce terrain, d'indemnité ou de dommage pour le coût raisonnable de construction seulement, moins la dépréciation, des travaux construits sur lesdits ponts, les abords dudit pont étant exclus.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Sur motion de M. Shaver, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Ayant disposé de l'Ordre pour les bills privés et publics;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

VI—AGRICULTURE

(Trois quarts des sommes ci-dessous)

39	Industrie laitière	231,300 00
40	Entrepôts frigorifiques	200,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur suppléant ajourne la Chambre jusqu'à lundi prochain, à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

ARMAND LaVERGNE,
Orateur suppléant.

No 69

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 16 MAI 1932

PRIÈRES.

M. Stevens, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mai 1932:—Copie des câblogrammes, correspondance et autres messages échangés, depuis le 1er janvier dernier, entre le ministre du Commerce ou tout fonctionnaire de son ministère et M. F. W. G. Urquhart, secrétaire de la *Liverpool Corn Exchange Association*, au sujet de l'acquisition d'échantillons des cargaisons pour pratiquer des expériences de croissance au Canada.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mai 1932:—Copie de tous les mémoires, lettres, instructions ou autres communications qui peuvent avoir été échangées, au sujet de la classification du blé et autres affaires, entre le président du Conseil national des recherches et le Dr Newton, avant que ce dernier quitte le pays pour l'Europe et la Grande-Bretagne, en septembre ou octobre 1929.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 avril 1932—Document montrant:—

1. Nombre d'officiers militaires affectés au service de l'école militaire à St-Jean, Québec.
2. Leurs grades respectifs.
3. Salaire mensuel de chacun.
4. Combien il y a de simples soldats en service à ladite école militaire.
5. Salaire mensuel de chacun.
6. Combien il y a de chevaux au service de ladite école militaire.
7. Place d'affaires et noms des fournisseurs qui approvisionnent ladite école militaire des choses suivantes: charbon, bois, épicerie, glace, viande, légumes, pain, lait, médicament, foin, grain, paille; et combien de chacune de ces choses et à quel prix lesdits fournisseurs ont livré à ladite école, du premier janvier 1931 au premier avril 1932.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Veniot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Durant les années écoulées de 1925 à décembre 1931, quel salaire on a versé à chacun des employés de la frayère du comté de Restigouche, Nouveau-Brunswick.

2. Quelle somme on a versée à chaque personne pour la prise de frai de saumon durant la période mentionnée plus haut.

3. Quel montant on a payé chaque année pour louage d'autos, donnant les noms des personnes à qui des sommes ont été payées et les montants payés à chacune.

Par M. Laflèche—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quels est le nombre des constables de la Gendarmerie à cheval du Canada, et quels sont les noms de chacun d'eux.

2. Quelle est la date de l'engagement de chacun d'eux.

3. Où chacun d'eux réside.

4. Quel est le salaire que chacun reçoit.

5. Qui a recommandé chaque constable.

Par M. Roberge—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quel est, au Canada, le nombre des détenus dans les pénitenciers, les prisons ou les maisons de correction.

2. Quel est le nombre de prisonniers de chaque nationalité.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si monsieur Alphonse Garon a présidé, en qualité de commissaire, une enquête subie par Johnny April, maître de poste de Gironde, comté de Témiscouata, Québec.

2. Si tel est le cas, (*a*) à quelle date cette enquête a eu lieu; (*b*) combien de témoins ont été entendus; (*c*) qui les a assermentés; (*b*) à quelle date ledit Alphonse Garon a transmis son rapport au ministère; (*e*) quel montant a été payé par le ministère audit Alphonse Garon pour ses honoraires et déboursés en rapport avec cette enquête.

3. Si le maître de poste ci-dessus mentionné a été destitué sur le rapport dudit Alphonse Garon.

4. Si ledit Alphonse Garon a présidé cette enquête en qualité de commissaire avant d'être assermenté comme tel.

5. En pareil cas, (*a*) en vertu de quelle autorité il a assermenté les témoins; (*b*) si le ministère a exigé dudit Alphonse Garon la remise de ses honoraires et déboursés, et ordonné une nouvelle enquête.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si monsieur Alphonse Garon a présidé, en qualité de commissaire, une enquête subie par Joseph Michaud, maître de poste de La Richardière, comté de Témiscouata, Québec.

2. Si tel est le cas, (*a*) à quelle date cette enquête a eu lieu; (*b*) combien de témoins ont été entendus; (*c*) qui les a assermentés; (*b*) à quelle date ledit Alphonse Garon a transmis son rapport au ministère; (*c*) quel montant a été payé par le ministère audit Alphonse Garon pour ses honoraires et déboursés en rapport avec cette enquête.

3. Si le maître de poste ci-dessus mentionné a été destitué sur le rapport dudit Alphonse Garon.

4. Si ledit Alphonse Garon a présidé cette enquête en qualité de commissaire avant d'être assermenté comme tel.

5. En pareil cas, (*a*) en vertu de quelle autorité il a assermenté les témoins; (*b*) si le ministère a exigé dudit Alphonse Garon la remise de ses honoraires et déboursés, et ordonné une nouvelle enquête.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si monsieur Alphonse Garon a présidé, en qualité de commissaire, une enquête subie par David Lebel, maître de poste de Montagne Ronde, comté de Témiscouata, Québec.

2. Si tel est le cas, (*a*) à quelle date cette enquête a eu lieu; (*b*) combien de témoins ont été entendus; (*c*) qui les a assermentés; (*b*) à quelle date ledit Alphonse Garon a transmis son rapport au ministère; (*c*) quel montant a été payé par le ministère audit Alphonse Garon pour ses honoraires et déboursés en rapport avec cette enquête.

3. Si le maître de poste ci-dessus mentionné a été destitué sur le rapport dudit Alphonse Garon.

4. Si ledit Alphonse Garon a présidé cette enquête en qualité de commissaire avant d'être assermenté comme tel.

5. En pareil cas, (*a*) en vertu de quelle autorité il a assermenté les témoins; (*b*) si le ministère a exigé dudit Alphonse Garon la remise de ses honoraires et déboursés, et ordonné une nouvelle enquête.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si monsieur Alphonse Garon a présidé, en qualité de commissaire, une enquête subie par Antoine Landry, maître de poste de Notre-Dame du Lac, comté de Témiscouata, Québec.

2. Si tel est le cas, (*a*) à quelle date cette enquête a eu lieu; (*b*) combien de témoins ont été entendus; (*c*) qui les a assermentés; (*b*) à quelle date ledit Alphonse Garon a transmis son rapport au ministère; (*c*) quel montant a été payé par le ministère audit Alphonse Garon pour ses honoraires et déboursés en rapport avec cette enquête.

3. Si le maître de poste ci-dessus mentionné a été destitué sur le rapport dudit Alphonse Garon.

4. Si ledit Alphonse Garon a présidé cette enquête en qualité de commissaire avant d'être assermenté comme tel.

5. En pareil cas, (*a*) en vertu de quelle autorité il a assermenté les témoins; (*b*) si le ministère a exigé dudit Alphonse Garon la remise de ses honoraires et déboursés, et ordonné une nouvelle enquête.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si François Michaud a été entendu comme témoin dans une enquête pour ingérence politique où Joseph Michaud, maître de poste de La Richardière, comté de Témiscouata, Québec, était l'accusé.

2. Si ledit François Michaud a été nommé maître de poste pour remplacer ledit Joseph Michaud.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si Eugène Lepage a porté plainte contre David Lebel, maître de poste de Montagne Ronde, comté de Témiscouata, Québec.

2. Si ledit Eugène Lepage a été entendu comme témoin dans une enquête pour ingérence politique où ledit David Lebel était l'accusé.

3. Si ledit Eugène Lepage a été nommé maître de poste pour remplacer ledit David Lebel.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

2. Si J. T. Voisine a porté une plainte contre Antoine Landry, maître de poste de Notre-Dame du Lac, comté de Témiscouata, Québec.

2. Si ledit J. T. Voisine a rendu témoignage dans une enquête pour ingérence politique où ledit Antoine Landry était l'accusé.

3. Si oui, est-ce sur le témoignage dudit J. T. Voisine que le commissaire enquêteur a basé son rapport contre ledit Antoine Landry.

4. Si le dit J. T. Voisine a été nommé maître de poste intérimaire pour remplacer ledit Antoine Landry.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si Alexandre Lebel a fait une plainte contre André Beaulieu alors maître de poste de Rodot, comté de Témiscouata, Québec.

2. Si ledit Alexandre Lebel a été témoin dans l'enquête pour ingérence politique contre ledit André Beaulieu.

3. Si ledit Alexandre Lebel a été nommé maître de poste pour remplacer ledit André Beaulieu.

4. Si le ministère des Postes a reçu une requête signée par plusieurs personnes à l'effet qu'un seul homme, Alexandre Lebel, voulait changer le bureau de poste.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si madame veuve Emile Ouellet a porté une plainte contre Omer Sirois, alors maître de poste de Riou, comté de Témiscouata, Québec.

2. Si ladite dame veuve Emile Ouellet a été nommée maîtresse de poste pour remplacer ledit Omer Sirois.

3. Si elle a été nommée après une enquête régulière.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. A quelle date Alcide Beaulieu, maître de poste de St-Bénoît de Packington, comté de Témiscouata, a donné sa démission.

2. Qui l'a remplacé.

3. Sur la recommandation de qui son successeur a été nommé et à quelle date.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si madame Emma Rioux, alias madame veuve Joseph Rioux, a été entendue comme témoin dans une enquête pour ingérence politique où Johnny April maître de poste de Gironde, comté de Témiscouata, Québec, était l'accusé.

2. Si ladite dame Rioux a été nommée maîtresse de poste pour remplacer ledit Johnny April.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si Pierre Fortin, a porté une plainte contre Joseph Morneau, maître de poste d'Ivry, comté de Témiscouata, Québec.

2. Si ledit Pierre Fortin a été nommé maître de poste pour remplacer ledit Joseph Morneau.

3. S'il a été nommé après une enquête régulière.

Par M. Pouliot—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si Isidore Ouellet a porté une plainte contre Narcisse Ouellet, alors maître de poste de Lamy-Sud, comté de Témiscouata, Québec.

2. Si ledit Isidore Ouellet a été nommé maître de poste pour remplacer ledit Narcisse Ouellet.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés:—

Par M. Totzke—Ordre de la Chambre—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, pétitions et autres documents relatifs à la destitution de George Slusar, maître de poste à Alvena, Saskatchewan, et à la nomination de son successeur.

Par M. Ralston—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les télégrammes, correspondances, lettres et autres documents échangés du 8 août 1930 jusqu'aujourd'hui entre le ministère du Travail, tout membre du ministère ou tout fonctionnaire et le Gouvernement de la Nouvelle-Ecosse,

et tout ministre ou fonctionnaire de ce gouvernement, ou toute ou toutes personnes au sujet de toute affaire qui a quelque relation ou quelque rapport avec le soulagement du chômage, ou avec des affaires relatives au détournement de la grande route Elmsdale-Lantz, ou au vieux chemin d'Halifax.

La Chambre se forme en comité pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu afin de prescrire que les membres de la judicature, et que les membres de l'armée et de la marine militaire, et de l'aviation du Canada, et de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, autres que les hommes enrôlés, seront astreints à verser, en plus de toute autre taxe exigible en vertu de cette Loi, un impôt spécial sur le revenu de dix pour cent du traitement qu'ils ont reçu durant l'année fiscale 1932-33.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Rhodes, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 92, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 19, Loi pourvoyant à la réduction de la rémunération dans le service public est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois (titre changé en "Loi pourvoyant à la déduction sur la rémunération dans le service public") et passé.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant pour lequel il demande le concours de la Chambre:—

Bill No 93 (U1 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The W. S. Newton Company.*"—M. *Kennedy* (Winnipeg-Sud-Centre).

Sur motion de M. Spankie pour M. Kennedy (Winnipeg-Sud-Centre) ledit bill est lu la première fois et la deuxième fois et référé au comité des Banques et du Commerce conformément à l'ordre spécial passé le 19 avril dernier.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes son adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XII—DEFENSE NATIONALE

88 *Divers*—	
Allocation de commisération à Gordon Hymen pour blessures reçues pendant son service à la caserne Wolseley, à London (Ontario)..	16 00
Allocation de commisération à P. Adolph, de Winnipeg, pour dommage à son garage et à son automobile causé par l'enlèvement par le vent du toit de la salle d'armes..	175 00
Allocation de commisération à J. Carrick, de Winnipeg, pour dommage à sa résidence causé par l'enlèvement par le vent du toit de la salle d'armes..	90 00
Allocation de commisération à E. Minkie, de Winnipeg, pour dommage à sa résidence causé par l'enlèvement par le vent du toit de la salle d'armes..	225 00

XXXI—GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Défense nationale

204 *Services de T.S.F.*—Entretien et exploitation du système de T.S.F. des Territoires du Nord-Ouest..	167,000 00

XXXVI—DIVERS

260 Monuments de guerre..	146,800 00

XLII—REGLEMENT DES RECLAMATIONS DE GUERRE

298 Défense nationale—	
Services militaires..	82,000 00
Services navals..	500 00

XII—DEFENSE NATIONALE

Service de la milice

84 Collège militaire royal..	360,500 00
85 Levés topographiques..	20,000 00

Service naval

86 Service naval—Pour frais d'entretien des vaisseaux et établissements du service naval, y compris la Marine royale canadienne, la Réserve navale royale canadienne et la Réserve navale royale de volontaires canadiens..	2,462,000 00

II—FRAIS DE GESTION

1	Bureaux des sous-receveurs généraux: Généralités—	
	Traitements et dépense casuelle..	128,722 00
	Impression, signature, apposition des sceaux et destruction des billets du Dominion..	458,537 00
	Impressions, annonces, inspection, frais de messageries, etc..	119,679 00
	Commission pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat d'effets publics pour fonds d'amortissement, vérification..	100,000 00
	Timbres anglais, frais de port, etc..	2,500 00
	Aide temporaire aux écritures pour le transfert et l'enregistrement des obligations, etc., et le lancement des emprunts, et l'autorisation de nommer, à cette fin, un personnel d'employés temporaires, établir le chiffre de leurs appointements, et la nature de leurs fonctions nonobstant les dispositions de la Loi du service civil..	17,190 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

7	Finance—	
	Traitements, y compris $1,980 à Mlle M. Guthrie, B.A., secrétaire de haut-fonctionnaire..	412,542 00
	Dépense casuelle..	38,000 00
	Inspecteur général des banques—	
	Traitements et dépense casuelle..	23,340 00

X—PENSIONS

60	Annuité au Dr F. G. Banting..	7,500 00
61	Annuité au Dr Charles E. Saunders..	5,000 00
	Pensions—	
62	Sœur non mariée de feu le col. Harry Baker, député..	700 00
63	A.-J. Langlois-Bell..	600 00
64	Au capitaine J.-E. Bernier..	2,400 00
65	James Elliott..	672 00
66	Mme Wm. McDougall..	1,200 00
67	Alice Morson Smith..	600 00
68	Elizabeth Swinford..	600 00

XI—PENSIONS DE RETRAITE

76	Allocation de retraite aux anciens employés du département des Impressions et de la Papeterie publiques..	12,100 00

XXXVI—DIVERS

236	Subvention pour venir en aide au Conseil général canadien de l'Association des *Boy Scouts*..	10,000 00
237	Abonnement aux publications de l'Association parlementaire de l'Empire, à distribuer aux députés..	2,000 00
238	Subvention pour venir en aide au *Dominion Council of the Girl Guides*..	5,400 00
239	Dépenses occasionnées par les négociations des traités.. ..	10,000 00
240	Contribution pour aider à continuer les travaux de la Société astronomique royale..	1,800 00

241	Académie Royale canadienne des arts..	2,250 00
242	Subvention à la Société Royale du Canada..	5,000 00
243	Subvention à l'Association des aveugles de Montréal..	4,500 00
244	Subvention à l'Institut Nazareth de Montréal pour l'aider dans son travail en faveur des aveugles..	4,500 00
246	Dépenses du Contrôleur du Conseil du Trésor; aussi, dépenses imprévues, et les déboursés urgents à être autorisés par un décret du Conseil du Trésor, à la recommandation du Contrôleur du Trésor, relativement au service public, et dont un compte détaillé sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session..	300,000 00
248	Traitements et dépenses de la Commission du tarif—Les paiements devant être faits nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et de ses modifications..	120,000 00
249	Dépenses de la Commission royale du service public (A voter de nouveau)..	19,773 65
257	Prêt aux commissaires du havre de Montréal, avec intérêt à un taux qui sera déterminé par le Gouverneur en son Conseil, pour une période et à des termes et conditions que pourra déterminer le Gouverneur en son Conseil, et devant être affecté au paiement des déficits provenant des opérations du pont du havre de Montréal..	528,500 00
276	Pour le paiement, sujet à la sanction du Conseil du trésor, des salaires, reclassifications et augmentations..	500,000 00
251	Appointements et dépenses du bureau de l'officier de récupération, y compris L. H. Beer à $4,500..	13,800 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

11	Assurance—	
	Traitements..	84,762 00
	Dépense casuelle..	69,000 00
4	Bureau de l'Auditeur général—	
	Traitements..	325,638 00
	Dépense casuelle..	60,000 00

XXXVI—DIVERS

250	Subventions aux travaux exécutés par le département des Assurances pour la prévention des incendies..	9,300 00

XII—DEFENSE NATIONALE

83	Troupe permanente..	4,844,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau ce jour.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution pourvoyant à la constitution d'une commission devant être connue sous le nom de Commission canadienne sur la radiodiffusion.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi pour décréter l'institution d'une Commission à être connue sous le nom de la Commission canadienne de la

radiodiffusion, en vue d'acquérir, d'exploiter, de régler et de surveiller l'irradiation en Canada.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Bennett, du consentement de la Chambre présente alors un Bill No 94, Loi concernant la radiodiffusion, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes son adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XII—DEFENSE NATIONALE

SERVICE DE LA MILICE

77	Administration	320,000 00
78	Service de cadets	100,000 00
79	Dépense casuelle	35,000 00
80	Services et ouvrages du génie	327,500 00
81	Magasins généraux	663,500 00
82	Milice active non permanente	1,837,400 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

17	Défense nationale—	
	Traitements	667.035 00
	Dépense casuelle	60,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 70

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 17 MAI 1932

PRIÈRES.

M. Hackett, du comité spécial auquel a été référé le Bill No 36, Loi modifiant la Loi de faillite (Localité d'un débiteur) présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill No 36, Loi modifiant le Loi de faillite (Localité d'un débiteur), et a été unanime à recommander que l'on ne procède pas avec ledit Bill durant la présente session parlementaire.

M. Stinson, du comité des Bills privés, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills et sur division a convenu de les rapporter sans amendement:—

Bill No 75 (W1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Tarantour Waxman."

Bill No 76 (X1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Helen Dawes Porteous."

Bill No 77 (Y1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Jones Chandler."

Bill No 78 (Z1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Irene Woolnough."

Bill No 79 (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ellery Sanford Johnston."

Bill No 80 (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Farla Goldman Rother."

Bill No 83 (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Roméo Xavier Vandette."

Bill No 84 (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adlena Emma Sills Burrows."

Bill No 85 (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Judith Clark Freudberg."

Bill No 86 (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Ann Routledge Gunther."

Bill No 87 (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Chesley Hastings Potter."

Bill No 88 (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Theo Alice MacFarlane Lamb."

Bill No 89 (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Spencer Heald."

Bill No 90 (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Chia Hannah Shiff."

M. Matthews, du comité des Banques et du Commerce, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a eu à se saisir d'un ordre de renvoi du 11 février 1932, conçu en ces termes:

> "La Chambre est d'avis que le prix de détail de l'essence au Canada est trop élevé depuis quelque temps et que le comité permanent de la Banque et du Commerce devrait être chargé de faire enquête et rapport sur cette question."

Votre Comité a tenu vingt-deux séances et entendu vingt témoins sous serment. Les témoins ont déposé de nombreuses pièces.

Les témoins susdits représentaient les compagnies suivantes:

Imperial Oil, Limited,
McColl-Frontenac Oil Company, Limited,
British American Oil Company, Limited,
Shell Oil of Canada, Limited,
Eastcrest Oil Company, Limited,

Il y avait aussi parmi eux des importateurs et des distributeurs, certains desquels importent directement des Etats-Unis, d'autres achètent leur essence de raffineurs canadiens.

Un directeur de la *White Star Refinery Company*, de Détroit (Michigan), a aussi témoigné au sujet de l'état de l'industrie pétrolière des Etats-Unis.

Un haut fonctionnaire du service de la douane du ministère du Revenu national a témoigné au sujet de l'évaluation du pétrole pour l'imposition des droits d'entrée.

Le rapport de 1926 de la Commission Clarkson au gouvernement d'Ontario, rapport d'une enquête sur les prix de l'essence et des huiles vendues dans cette province, est annexé aux témoignages entendus par votre Comité.

Un comité de la législature de la Saskatchewan faisait simultanément une enquête semblable à celle de votre Comité, mais dans les limites de la juridiction provinciale, et il a fait rapport à la législature de ses conclusions et recommandations.

Ledit rapport du comité de la Saskatchewan n'est pas mentionné à l'ordre de renvoi de la Chambre à votre Comité et, en conséquence, votre Comité ne l'a pas étudié, mais, vu les recommandations qu'il contient, il a été annexé au compte rendu imprimé des témoignages, afin que la Chambre puisse en prendre connaissance.

Conformément à l'autorisation accordée par la Chambre, votre Comité a retenu les services de la maison *George A. Touche and Company*, experts comptables brevetés. Cette maison reçut les instructions suivantes, savoir:

1. Se baser sur les comptes de l'*Imperial Oil, Limited*, pour établir les faits fondamentaux requis par le Comité.

2. Adopter une base pour déterminer les prix de revient après entente mutuelle entre les vérificateurs et les fonctionnaires de l'*Imperial Oil, Limited.*

3. Pour les fins mentionnées aux deux paragraphes précédents, faire porter les investigations spécialement sur

(*a*) Les raffineries de Sarnia et d'Halifax pour ce qui est des éléments des frais généraux de production et de la répartition proportionnelle de ces frais généraux entre l'essence et les autres produits du raffinage de l'huile brute.

(*b*) La comparaison du prix de gros de l'essence et des autres produits du raffinage de l'huile brute avec les frais de production des raffineries de Sarnia et d'Halifax.

(*c*) Les éléments des frais de vente, de distribution et d'administration, ajoutés à ceux de production, relativement aux prix de vente de l'*Imperial Oil Limited*, dans leur ensemble et dans leur application particulière aux marchés suivants,—

(*d*) Que votre sous-comité pourra désigner ces marchés.

4. Que les vérificateurs, au cours de la présente enquête sur les éléments susdits des frais de production et de vente de l'*Imperial Oil Limited*, obtiennent en même temps de la *British Oil, Co., Limited*, et de la *McColl-Frontenac Oil Co., Limited*, des états élaborés permettant de comparer les frais de production et de vente des trois compagnies, offrant ainsi le moyen de découvrir toute variation importante sans avoir à assumer de nouvelles dépenses pour poursuivre une enquête des compagnies de pétrole moins importantes du Canada.

Les vérificateurs ont aussi reçu l'ordre de procéder à un examen et à une vérification des livres de la *McColl-Frontenac Oil Co.*, au sujet de certaines opérations de cette compagnie.

Le rapport des vérificateurs a été dûment présenté à votre Comité par M. O. A. Matthews, sociétaire de la maison *George A. Touche and Company*, qui a particularisé les clauses du rapport au fur et à mesure qu'on a lu celui-ci. M. Matthews a été plus tard rappelé, assermenté et interrogé au sujet de questions relatives à la vérification et au rapport. Ont été aussi déposés et insérés au rapport des bordereaux extraits des livres des compagnies apurées.

Voici en résumé, les conclusions du rapport des vérificateurs:

(*a*) Que les livres de la compagnie ayant trait aux frais d'exploitation de l'année 1930 imputés sur l'essence n'ont fait voir aucun "chargement des prix de revient" par suite de ses affiliations aux Etats-Unis et dans l'Amérique du Sud, ou à cause de méthodes de comptabilité défavorables, mais plutôt, au contraire, que les prix de revient de l'essence ont été sous-estimés à cause du principe modéré de la compagnie de ne pas faire figurer dans les prix de revient, des frais tels que les primes d'assurance contre l'incendie, les taux d'amortissement, la réserve en cas d'imprévu et l'établissement des prix lors de l'inventaire.

(*b*) Que les prix de revient globaux de l'année 1930 ont été affranchis des intérêts du capital placé de même que des frais susceptibles d'être imputés sur la dette fondée ou comme charge imposée par une société mère sous forme de location pour l'utilisation et l'exploitation des raffineries, des postes de ravitaillement et du matériel. Autrement dit, l'aménagement financier de l'*Imperial Oil Limited* a été effectué par la vente de capital-actions et l'affectation d'une partie de l'excédent des recettes à l'agrandissement des usines et à l'augmentation des facilités pour le matériel, sans aucune émission d'obligations sur lesquelles un intérêt pourrait être imputé.

(*c*) Que les frais de vente de l'année 1930 imputés sur l'essence, tout en étant justifiables dans l'ensemble au point de vue de la comptabilité, ont été élevés relativement aux frais d'ensemble. Les frais de vente élevés

sont attribués aux conditions territoriales et climatiques et à la concurrence acharnée dont sont l'objet la distribution et la vente de l'essence au Canada. Comme les conditions territoriales et climatiques du Canada échappent à l'action de l'homme, une solution partielle du problème semblerait résider dans l'action concertée de toutes les maisons de distribution en vue de supprimer autant que possible le système de vente actuel, très coûteux.

(*d*) Que les variations constatées en 1929, 1930 et 1931 dans les prix de détail de l'essence n'ont pas procédé directement des prix de revient vérifiés des raffineries, mais en grande mesure des variations dans les cours du pétrole brut et des frais supplémentaires variables de l'accise, de l'impôt de vente, des transports et du change. On n'a trouvé aucun motif d'avancer que la compagnie a profité déloyalement des droits spécifiques ou des droits de *dumping* dans les prix de détail de son essence au cours de la période examinée.

(*e*) Que la comparaison défavorable entre les prix dans certaines parties des Etats-Unis et ceux de l'*Imperial Oil, Limited*, provient du déséquilibre de l'industrie de l'essence aux Etats-Unis, causée par la surproduction et l'évasion des impôts qui s'y pratique, d'où il résulte qu'aux Etats-Unis le prix de l'essence a baissé en proportion beaucoup plus que le pétrole brut et que les autres frais de production et de distribution.

(*f*) Que la fixation par zones des prix de l'essence aboutit à la répartition des tarifs de transport différentiels, au désavantage relatif des consommateurs d'essence des centres commerciaux situés à proximité de certaines raffineries, tandis que les prix de zone ont souvent opéré à l'avantage des territoires éloignés des raffineries. On a constaté aussi que les prix de l'essence au wagon-citerne sont accordés aux cultivateurs et aux pêcheurs côtiers tant de l'Est que de l'Ouest.

(*g*) Que dans les districts excentriques où n'existe pas de concurrence entre marchands ou bien où l'on ne trouve pas d'ententes entre les associations de marchands, l'écart entre les prix au wagon-citerne et ceux de détail de l'*Imperial Oil, Limited*, repose entièrement aux mains des marchands indépendants.

(*h*) Que, indépendamment de la base de fixation des prix de l'essence, l'écart entre ces prix de vente et les frais réunis de raffinage et de vente indiquait un bénéfice net moyen ne dépassant pas 1.01c. par gallon impérial d'essence vendue en 1930 par l'*Imperial Oil, Limited*.

(*i*) Que, étant donné que l'enquête au sujet de l'*Imperial Oil, Limited*, n'a révélé aucune fraude de comptabilité en matière de frais ou de profits omis, et parce que l'*Imperial Oil, Limited*, occupe un rang de premier ordre dans l'industrie de l'essence au Canada, les vérificateurs ont émis l'idée que la dépense qu'entraînerait un examen des livres de la *British American Oil Company, Limited*, de la *McColl-Frontenac Oil Company, Limited*, et d'autres compagnies de pétrole au Canada, ne s'impose pas étant donné les constatations au sujet du bénéfice net moyen par gallon d'essence vendue par l'*Imperial Oil, Limited*, en 1930.

Après étude des témoignages et du rapport des vérificateurs, votre Comité estime que le prix de détail de l'essence au Canada n'est pas excessif et que la continuation de la présente enquête ne serait pas dans l'intérêt du public.

Nous déposons ci-joint un exemplaire imprimé des procès-verbaux et des témoignages.

(*Pour les minutes des procédures et de la preuve, etc., voir appendice aux Journaux No 6*).

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 1121, du 13 mai 1932: autorisant le paiement à la province de la Colombie-Britannique de $46,800.95 pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 1122, du 13 mai 1932: autorisant le paiement à la province de Québec de $561.01 pour secours direct et de $114,268.55 pour entreprises et travaux publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1123, du 13 mai 1932: autorisant le paiement à la province de l'Ontario de $244,053.78 pour secours direct et de $202,391.43 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1124, du 13 mai 1932: créditant la somme de $22,442.77 à des prêts faits par la province de l'Alberta pour entreprises et travaux publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1125, du 13 mai 1932: autorisant le paiement à la province de l'Ontario, de $1,639.39 étant 33 ⅓ p. 100 sur acompte payable pour secours direct par les municipalités et la *Navy League* de l'Ontario.

Arrêté en Conseil, C.P. 1128, du 13 mai 1932: autorisant le paiement à la province de Québec de $11,015.59 pour secours direct et de $53,515.71 pour travaux et entreprises publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1129, du 13 mai 1932: autorisant le paiement à la province de la Colombie-Britannique de $65,810.70 pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 1130, du 13 mai 1932: autorisant le paiement à la province de Québec de $26,900.26 pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 1131, du 13 mai 1932: créditant la somme de $16,360.91 à des prêts faits à la province de l'Alberta pour entreprises et travaux publics.

M. Ryckman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 avril 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance et autres documents, y compris la preuve, relativement à l'enquête tenue sur les accusations portées contre Alphonse G. Robichaud, assistant du percepteur des douanes à Shippegan, Nouveau-Brunswick.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 avril 1932:—Copie de tous les documents, lettres, télégrammes, rapports, correspondance et autres écrits qui ont quelque rapport ou sont relatifs en aucune façon à la révocation de A. L. Peterson, agent du service de surveillance à Lockeport, Nouvelle-Ecosse, dans l'automne de 1931.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 6 avril 1932:—Copie de toutes les demandes et de la correspondance, aussi bien que du rapport de la Commission du service civil, relativement à la nomination d'agents des Douanes et de l'Immigration à ville Forest, Nouveau-Brunswick.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 avril 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, requêtes et autres documents, à la destitution de monsieur S. J. Gelineau, maître de poste de Marieville, comté de Rouville, et la nomination de son successeur.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1932:—Copie de tous les bordereaux de salaires, comptes pour les matériaux, rapports, correspondance et autres documents qui ont trait aux travaux de réparations, que le ministère des Travaux publics a exécutés à Sanford, comté de Yarmouth, au mois de mars 1931.

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 11 mai 1932:—Copie de tous les arrêtés ministériels, lettres, télégrammes, correspondance, rapports, recommandations, documents et autres écrits relatifs à la révocation de Henry Hall, maître du port pour le port de Sheet Harbour, comté d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, et relatifs à la nomination de son successeur, à ses aptitudes et aux recommandations qu'il avait.

M. Sauvé, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1932:—Copie de toute la correspondance échangée entre les clients du bureau de poste d'Hopetown, Québec, et le ministère des Postes ou tout fonctionnaire de ce ministère, contenant des plaintes relatives au service à ce bureau.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 avril 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et toute ou toutes personnes de la Nouvelle-Ecosse au sujet de la dépense de deniers publics, en vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant l'agriculture 1931, pour la construction d'un quai à Spencer's Point, comté de Colchester, Nouvelle-Ecosse; et aussi une copie des bordereaux de salaires montrant le montant dépensé pour la main-d'œuvre et comment il a été dépensé; et aussi une copie des comptes montrant les prix payés pour le fer, les billes, l'empierrement, les billes pour l'empierrement, le bois et les madriers, et de qui ces matériaux ont été achetés.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Bennett, résolu:—Que le et après jeudi le 19 courant jusqu'à la fin de la présente session, la Chambre se réunira à onze heures de l'avant-midi chaque jour, et que, en plus de l'intermission ordinaire à six heures p.m., il y aura aussi une intermission chaque jour de une heures à trois heures p.m.

Le Bill No 92, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, est de nouveau considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens étant lu;

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées: —

TARIF DES DOUANES

1. Résolu,—Que l'Annexe A du Tarif des douanes, constituant le chapitre quarante-quatre des Statuts revisés du Canada, de 1927, modifié par le chapitre dix-sept du Statut de 1928, le chapitre trente-neuf du Statut de 1929, le chapitre treize du Statut de 1930 (première session), le chapitre trois du Statut de 1930

(seconde session) et le chapitre trente du Statut de 1931, soit de nouveau modifié en biffant les numéros du tarif 409q, 549 et 599, les diverses énumérations de marchandises, respectivement, et les divers droits de douane, s'il en est, placés en regard, et en les remplaçant par le numéro, les énumérations et les droits de douanes qui suivent, à ladite Annexe A:

Numéro du tarif	—	Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
409q	Parties complètes pour les réparations, si elles sont importées le ou avant le trente et unième jour de mars 1933, sous l'empire des règlements édictés par le ministre.			
	(i) pour les instruments ou la machinerie énumérés aux numéros du tarif 409c, 409e, 409f, 409g, 409j, 409o, 409p et 439c.	En franchise	10 p.c.	10 p.c.
	(ii) pour les instruments ou la machinerie énumérés au numéro du tarif 409b.	En franchise	7½ p.c.	7½ p.c.
	(iii) pour les instruments ou la machinerie énumérés au numéro du tarif 409d.	En franchise	6 p.c.	6 p.c.
	(iv) pour les instruments ou la machinerie énumérés aux numéros du tarif 409h et 409n.	En franchise	10 p.c.	15 p.c.
	(v) pour les instruments ou la machinerie énumérés au numéro du tarif 409k.	En franchise	17½ p.c.	17½ p.c.
549	Laine et poils de chameau, d'alpaca, de chèvre et d'autres animaux similaires, pas autrement préparés que peignés.	En franchise	10c.	15 c.
	Stipulé que les importations en vertu de cet article, si elles sont en entier le produit de tout pays britannique, et quand elles seront importées directement du Royaume-Uni à un port de mer, de lac ou de rivière du Canada, auront droit aux bénéfices du tarif de préférence britannique.			
599	Peaux grandes et petites, soit brutes, soit séchées, soit salées ou en saumure; et peaux d'animaux à fourrure à l'état brut.	En franchise	10 p. 100	15 p. 100
	Stipulé que les importations en vertu de cet article, si elles sont en entier le produit de tout pays britannique, et quand elles seront importées directement du Royaume-Uni à un port de mer, de lac ou de rivière du Canada, auront droit aux bénéfices du tarif de préférence britannique.			

2. Résolu,—Que toute mesure législative basée sur la résolution précédente sera censée être entrée en vigueur le septième jour d'avril mil neuf cent trente-deux et s'appliquer à toutes les marchandises mentionnées à la résolution précédente importées ou dédouanées pour la consommation à ladite date ou après et s'être appliquée aux marchandises préalablement importées pour la consommation et pour lesquelles nulle déclaration pour la consommation ne fut faite avant cette date.

LOI DE L'IMPÔT DE GUERRE SUR LE REVENU

Résolu.—Qu'il importe de modifier la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de statuer que:

1. La réduction de vingt pour cent sur les taux d'impôt énumérés à l'Annexe 1 de la Loi soit abrogée;

2. Le taux d'impôt applicable aux corporations soit majoré de dix pour cent à onze pour cent du revenu en excédent de $2.000:

3. Tous les contribuables jouissant d'un revenu net supérieur à $5,000, à l'exclusion des revenus affranchis aux termes de l'article 4 de ladite Loi, devront payer une surtaxe de cinq pour cent du montant des impôts autrement acquittables aux termes des dispositions de ladite Loi;

4. L'exemption personnelle jusqu'à concurrence de $3.000 jusqu'ici accordée soit abaissée à $2,400, et l'exemption jusqu'à concurrence de $1,500 jusqu'ici accordée soit abaissée à $1,200;

5. Le revenu provenant de contrats d'annuités au sens de l'alinéa (*k*) de l'article 3 du chapitre 24 des Statuts de 1930 soit affranchi jusqu'à concurrence de $1.200 au lieu de l'exemption de $5,000 jusqu'ici prévue, mais ladite exemption de revenu d'annuités jusqu'ici accordée et provenant de contrats d'annuités conclus antérieurement à l'adoption de toute loi s'inspirant de la présente résolution conservera toute sa vigueur et tout son effet;

6. Les dispositions relatives aux corporations de famille soient abrogées à compter de la fin de l'année civile 1932 ou des périodes financières prenant fin au cours de ladite année;

7. Relativement aux périodes financières qui ne concordent pas avec l'année civile, la déclaration du revenu et le paiement de l'impôt, par des personnes civiles autres que des particuliers, au lieu d'être présentée et effectuée le ou avant le 30e jour d'avril de chaque année, tel que stipulé dans ladite loi, doivent être présentée et effectué dans les quatre mois à compter de l'expiration de la période financière et, si la déclaration n'est pas présentée et le paiement effectué tel que susdit, toutes les dispositions de ladite loi deviennent applicables *mutatis mutandis;*

8. Le revenu provenant de dividendes, loyers, intérêts, redevances et autre revenu analogue, non déclaré par le contribuable dans la déclaration de son revenu peut être ajouté au montant des autres recettes du contribuable en doublant la somme non déclarée et en imposant le tout en conformité des dispositions de la loi;

9. Toute mesure législative s'inspirant des alinéas un, deux, trois, quatre, cinq et huit de la présente résolution sera censée être entrée en vigueur au commencement de la période imposable de l'année 1931 et être applicable à ladite période et aux périodes financières expirant au cours de ladite année et à toutes les périodes subséquentes;

10. Toute mesure législative s'inspirant des dispositions de l'alinéa sept de la présente résolution sera censée être entrée en vigueur au commencement de la période imposable de l'année 1932 et être applicable à ladite période et aux périodes financières expirant au cours de ladite année et à toutes les périodes subséquentes.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées.

M. Rhodes, du consentement de la Chambre, présente alors les bills suivants, lesquels sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre:—

Bill No 95, Loi modifiant le Tarif des douanes.
Bill No 96, Loi modifiant la loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à trois heures p.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 71

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 18 MAI 1932

PRIÈRES.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Gordon, dépose sur la Table,—Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 1154, du 17 mai 1932: autorisant le paiement à la province de l'Alberta de $4,140 pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 1155, du 17 mai 1932: autorisant le paiement à la province de l'Ile du Prince-Edouard de $861.12 pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 1156, du 17 mai 1932: autorisant le paiement à la province de Québec de $73,155.55 pour secours direct et de $42,950.83 pour entreprises et travaux publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1158, du 17 mai 1932: autorisant le paiement à la province de Québec de $60,720.45 pour entreprises et travaux publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1159, du 17 mai 1932: autorisant le paiement à la province de la Nouvelle-Ecosse de $101,184.86 pour entreprises et travaux publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1160, du 17 mai 1932: autorisant le paiement à la province de Québec de $81,728.29 pour travaux publics et de $12.85 pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 1161, du 17 mai 1932: autorisant le paiement à la province de la Nouvelle-Ecosse de $1,245.58 pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 1162, du 17 mai 1932: autorisant le paiement à la province du Nouveau-Brunswick de $1,264.86 pour secours direct.

Arrêté en Conseil, C.P. 1163, du 17 mai 1932: autorisant le paiement à la province de Québec de $2,751.19 pour secours direct et de $41,316.38 pour entreprises et travaux publics.

Arrêté en Conseil, C.P. 1164, du 17 mai 1932: autorisant le paiement à la province de la Colombie-Britannique de $26,070.76 pour secours direct et créditant la somme de $89,246.63 pour des prêts faits à ladite province pour entreprises et travaux publics.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 24 février 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, mémoires et autres documents échangés entre

toute ou toutes personnes et le gouvernement du Canada, ou tout ministre et son département, ou tout fonctionnaire de ce département, au sujet de la construction d'une distillerie à Berwick, comté de Kings, Nouvelle-Ecosse, ou l'octroi d'un permis ou d'une licence pour la fabrication de liqueurs alcooliques, à Berwick, Nouvelle-Ecosse, ou ayant trait à Richard Steppanski, au sujet de cette ou de ces affaires depuis le 22 avril 1931.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mai 1932—Document montrant:—

1. Quel est, au Canada, le nombre des détenus dans les pénitenciers, les prisons ou les maisons de correction.
2. Quel est le nombre de prisonniers de chaque nationalité.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mai 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, rapports et autres documents échangés entre toute personne de la province de la Nouvelle-Ecosse et tout fonctionnaire du ministère de la Marine au sujet de la destitution de Austin Carrigan, gardien de phare à Pointe Eddy, comté de Guysboro, Nouvelle-Ecosse, et aussi copie des rapports de l'enquête et des témoignages que M. N. D. Murray a recueillis sur ce sujet.

M. Murphy, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 97, Loi concernant le parc Waterton-Glacier de la paix internationale, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre suivant de la Chambre est voté:—

Par M. Marcil—Ordre de la Chambre—Copie du rapport préparé par le commissaire qui a été nommé pour faire une enquête sur le bureau de poste de Fauvel, comté de Bonaventure, avec une copie des témoignages entendus au cours de cette enquête.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 94, Loi concernant la radiodiffusion étant lu;

M. Bennett propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes son adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

VII—AGRICULTURE

41 Fruits.................................... 390,200 00

42	Contrôle des grains de semences, fourrages et engrais, y compris octrois aux foires de semence, etc., aussi un octroi de $18,900 à la *Canadian Seed Growers Association*.	413,200 00
43	Expériences de déshydratation des fruits et légumes.	10,000 00
44	Bestiaux.	1,380,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre, sans poser la question, jusqu'à demain à onze heures a.m., conformément à la règle 6.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 72

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 19 MAI 1932

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:—

BESSBOROUGH,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget des sommes supplémentaires requises pour le service du Canada pour l'exercice expirant le 31 mars 1933, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, Son Excellence le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 19 mai 1932.

Sur motion de M. Rhodes, lesdits message et budget supplémentaire sont référés au comité des Subsides.

Du consentement de la Chambre, M. Cahan propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi du service civil pour prescrire le paiement de gratifications aux membres de la Commission du service civil à leur retraite, et aux fonctionnaires commis et employés au lieu d'allocation de retraite.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

41764—30½

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mai 1932—Document montrant:—

1. Si François Michaud a été entendu comme témoin dans une enquête pour ingérence politique où Joseph Michaud, maître de poste de la Richardière, comté de Témiscouata, Québec, était l'accusé.

2. Si ledit François Michaud a été nommé maître de poste pour remplacer ledit Joseph Michaud.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mai 1932—Document montrant:—

1. Si Eugène Lepage a porté plainte contre David Lebel, maître de poste de Montagne Ronde, comté de Témiscouata, Québec.

2. Si ledit Eugène Lepage a été entendu comme témoin dans une enquête pour ingérence politique où ledit David Lebel était l'accusé.

3. Si ledit Eugène Lepage a été nommé maître de poste pour remplacer ledit David Lebel.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mai 1932—Document montrant:—

1. Si J. T. Voisine a porté une plainte contre Antoine Landry, maître de poste de Notre-Dame du Lac, comté de Témiscouata, Québec.

2. Si ledit J. T. Voisine a rendu témoignage dans une enquête pour ingérence politique où ledit Antoine Landry était l'accusé.

3. Si oui, est-ce sur le témoignage dudit J. T. Voisine que le commissaire enquêteur a basé son rapport contre ledit Antoine Landry.

4. Si ledit J. T. Voisine a été nommé maître de poste intérimaire pour remplacer ledit Antoine Landry.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mai 1932—Document montrant:—

1. Si Alexandre Lebel a fait une plainte contre André Beaulieu alors maître de poste de Rodot, comté de Témiscouata, Québec.

2. Si ledit Alexandre Lebel a été témoin dans l'enquête pour ingérence politique contre ledit André Beaulieu.

3. Si ledit Alexandre Lebel a été nommé maître de poste pour remplacer ledit André Beaulieu.

4. Si le ministère des Postes a reçu une requête signée par plusieurs personnes à l'effet qu'un seul homme, Alexandre Lebel, voulait changer le bureau de poste.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mai 1932—Document montrant:—

1. Si madame veuve Emile Ouellet a porté une plainte contre Omer Sirois, alors maître de poste de Riou, comté de Témiscouata, Québec.

2. Si ladite dame veuve Emile Ouellet a été nommée maîtresse de poste pour remplacer ledit Omer Sirois.

3. Si elle a été nommée après une enquête régulière.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mai 1932—Document montrant:—

1. A quelle date Alcide Beaulieu, maître de poste de St-Benoît de Packington, comté de Témiscouata, a donné sa démission.

2. Qui l'a remplacé.

3. Sur la recommandation de qui son successeur a été nommé et à quelle date.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mai 1932—Document montrant:—

1. Si madame Emma Rioux, alias madame veuve Joseph Rioux, a été entendue comme témoin dans une enquête pour ingérence politique où Johnny April, maître de poste de Gironde, comté de Témiscouata, Québec, était l'accusé.

2. Si ladite dame Rioux a été nommée maîtresse de poste pour remplacer ledit Johnny April.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mai 1932—Document montrant:—

1. Si Pierre Fortin, a porté une plainte contre Joseph Morneau, maître de poste d'Ivry, comté de Témiscouata, Québec.

2. Si ledit Pierre Fortin a été nommé maître de poste pour remplacer ledit Joseph Morneau.

3. S'il a été nommé après une enquête régulière.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mai 1932—Document montrant:—

1. Si Isidore Ouellet a porté une plainte contre Narcisse Ouellet, alors maître de poste de Lamy-Sud, comté de Témiscouata, Québec.

2. Si ledit Isidore Ouellet a été nommé maître de poste pour remplacer ledit Narcisse Ouellet.

M. Weir (Melfort), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mai 1932:—Copie de tous les câblogrammes, lettres et autres communications échangés entre le Céréaliste du Canada, à Ottawa, et M. W. A. Wilson, de Londres, Angleterre, relativement à l'acquisition d'échantillons sur des cargaisons de blé pour pratiquer des expériences de croissance.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 avril 1932:—Copie de tous les écrits, correspondance, rapports, bordereaux de salaires, donnant en détail le nom de chaque personne embauchée, et les montants payés pour la main-d'œuvre, aussi bien que les montants payés pour les matériaux, et une liste des personnes de qui les matériaux ont été achetés, relativement à la construction de quais à Pointe Tupper et à Louisdale, Nouvelle-Ecosse. Et aussi les mêmes renseignements relativement aux réparations ou au prolongement du quai de Poulamond, Nouvelle-Ecosse. Et aussi les mêmes renseignements au sujet du prolongement ou de réparations du brise-lames de Lardoise, Nouvelle-Ecosse.

Le Bill No 91, Loi modifiant la Loi des juges est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 41, Loi modifiant la Loi de faillite est considéré en comité général et sur rapport de progrès le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Bennett, la Chambre retourne aux Affaires de Routine.

M. Matthews, du comité des Banques et du Commerce, présente alors le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a étudié le Bill No 93, U1 du Sénat, Loi constituant en corporation *The W. S. Newton Company*, et a l'honneur de rapporter ledit Bill sans modification.

M. Senn, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité a pris en considération l'ordre de renvoi suivant, en date du mardi 15 mars 1932, savoir:—

MARDI, 15 mars 1932.

Ordonné,—Que le rapport du comité sur les échantillons types des grains pour la récolte de l'année 1931-1932 pour autant qu'il se rapporte au blé Garnet, soit renvoyé au comité de l'Agriculture et de la Colonisation avec l'instruction d'étudier avec soin le sujet en entier, et que ledit comité ait le pouvoir d'appeler des témoins, de faire produire papiers et archives, et faire rapport à la Chambre de ses conclusions.

Certifié conforme.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier de la Chambre.

Eu égard aux témoignages entendus, dont copie est annexée au présent rapport, votre Comité soumet les recommandations suivantes:

Votre Comité recommande que la Loi canadienne des grains soit modifiée de façon à rendre effective, pour la récolte de l'année 1933-1934, la recommandation de la Commission des échantillons types des grains pour les provinces de l'Ouest, pour autant que cette recommandation se rapporte au classement du blé Garnet telle que publiée dans le rapport annuel de la Commission canadienne des grains pour l'année 1931. Il est entendu que cette modification à la loi aura force et vigueur en ce qui concerne la récolte de l'année 1933-1934, à moins que ladite Commission, tenant compte des témoignages soumis devant votre Comité de même que des conditions qui existeront à cette époque-là, établisse, pour le classement du blé Garnet récolté durant l'année en question, des échantillons types différents de ceux recommandés dans ledit rapport de 1931.

Votre Comité recommande en outre qu'un mille exemplaires du présent rapport et des témoignages à l'appui soient imprimés sous forme de livre bleu, pour être distribués aux producteurs de blé Garnet afin qu'ils soient mieux avisés du changement projeté dans la Loi canadienne des grains.

(*Pour les minutes de la preuve, etc., voir Appendice aux Journaux No 7.*)

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Bennett, résolu,—Que la Chambre ne s'ajournera pas à 11 heures p.m., ce jour, et que la règle 7 soit suspendue en ce qui concerne la séance de vendredi le 20 courant.

Le Bill No 41, Loi modifiant la Loi de faillite, est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(*La moitié de la somme ci-dessous*)

VII—AGRICULTURE

45 Fermes expérimentales.......................... 1,492,000 00

(*Trois quarts de la somme ci-dessous*)

46 Subventions aux foires et expositions y compris la foire royale agricole d'hiver.. .. .. 350,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 11.47 p.m., jusqu'à demain à 11 a.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 73

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 20 MAI 1932

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Hanson, du comité sur les chemins de fer et de la marine que le Gouvernement possède, exploite et contrôle présente le septième et dernier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre Comité, qui a été chargé d'examiner les comptes et le budget des dépenses des chemins de fer Nationaux du Canada, de la Marine marchande du gouvernement canadien, de la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited,* et les différents bills déposés au parlement relativement à l'exploitation des chemins de fer et de la marine marchande exploités et possédés par l'Etat, et d'en faire rapport à la Chambre, a tenu dix-huit séances publiques, au cours desquelles il a entendu de nombreux témoins, dont trois administrateurs et les directeurs nécessaires de la Compagnie, y compris le président.

1. *Bill No 21.*

Votre Comité avait à étudier le bill No 21, intitulé: "Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant une prestation additionnelle de fonds pour subvenir aux dépenses effectuées et aux dettes contractées pendant l'année civile 1931."

Ce bill visait à autoriser les chemins de fer Nationaux du Canada à émettre de nouvelles obligations jusqu'à concurrence de $11,372,498.86, afin de suppléer à l'insuffisance des recettes nettes de l'exploitation et des placements de l'année 1931.

En d'autres termes, la Loi d'aménagement financier des chemins de fer Nationaux du Canada de 1931, qui autorisait l'émission de $68,500,000 de titres, le chiffre prévu des exigences de 1931, s'est avérée insuffisante aux fins susdites du chemin de fer, et la recette déficitaire de l'exploitation des chemins de fer a imposé ce bill, qui a fait l'objet d'un exposé à la Chambre des communes de la part du ministre des Chemins de fer et auquel votre Comité a concourru sans amendement.

2. *Bill No 34.*

Votre Comité avait aussi à étudier le bill No 34, intitulé: "Loi concernant les chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant la prestation de fonds pour couvrir les dépenses faites et les dettes contractées pendant l'année civile 1932."

Ce bill visait à autoriser les chemins de fer Nationaux du Canada à émettre de nouvelles obligations jusqu'à concurrence de $61,500,000, afin de suppléer à l'insuffisance des recettes nettes de l'exploitation et des placements de l'année 1932. Cette somme est formée des éléments suivants:

(*a*) Déficits nets d'exploitation, y compris profits et pertes, mais à l'exclusion des intérêts des avances du gouvernement fédéral, ne dépassant pas	$ 42,784,610 13
(*b*) Paiements du principal sur achat de matériel, caisses d'amortissement, billets divers échéant ou échus et autres obligations garanties ou non, ne dépassant pas	11,681,651 87
(*c*) Construction et améliorations, y compris les rajustements; acquisition de biens meubles et immeubles, et fonds de roulement, ne dépassant pas	7,033,738 00
Total	$ 61,500,000 00

Votre Comité a été saisi de l'état détaillé des besoins financiers et de la dépense approximative imputable sur le capital pour l'année finissant le 31 décembre 1932, laquelle s'élève à ladite somme de $61,500,000, et bien que l'administration exprima l'an dernier son intention de réduire les dépenses d'exploitation, et qu'elle ait pratiqué des économies qui, affirme-t-elle, représenteront environ 28 millions de dollars en 1931 et 1932, toutefois, la différence entre la recette approximative d'exploitation et les dépenses approximatives d'exploitation pour l'année courante est loin de suffire au service des intérêts de la dette consolidée entre les mains du public, lesquels, indépendamment des intérêts dus à l'Etat, s'élèvent cette année à la somme de $56,849,244.65, soit une augmentation de $1,634,267.18 en douze mois. Le rapport annuel de la Compagnie indique que la dépense additionnelle nette imputable sur le capital, pour la période de neuf ans, du 1er janvier 1923 au 31 décembre 1931, s'élève à la somme de $419,669,620.64, ce qui a imposé un fardeau aditionnel de $20,936,821, en intérêts annuels pour la même période et représente environ 37½ p. 100 de l'augmentation des intérêts annuel dus au public. Il y a aussi une somme de $1,357,650 due à l'Etat à titre d'intérêts sur la dette non consolidée.

Il est difficile pour votre Comité de voir à la lumière de ce qui précède, le bien-fondé de quelques-unes des dépenses imputables sur le capital comprises dans l'augmentation totale précitée. Il n'y a aucun doute que, sans la dépression mondiale actuelle si défavorable au réseau et si prolongée, le réseau aurait bénéficiée dans une plus grande mesure de ces dépenses de capital. Donc, vu les résultats des deux ou trois dernières années, votre Comité recommande fortement de restreindre, tant qu'il n'y aura pas augmentation sensible de la recette, les dépenses imputables sur le capital aux besoins les plus pressants pour assurer un bon service.

Votre Comité a aussi étudié le rapport annuel de l'année close le 31 décembre 1931 et il a convenu de s'y rallier.

3. *Frais d'exploitation.*

Les frais d'exploitation de l'année 1932, à l'exclusion des lignes de l'Est, sont estimés à $139,304,000 alors que la recette d'exploitation de la même année n'est estimée qu'à $157,248,000.

En 1931, la recette d'exploitation s'est élevée à $177,273,738, soit environ 20 millions de dollars de plus que la recette prévue de 1932.

Vu le fléchissement rapide de la recette d'exploitation, votre Comité se voit dans l'obligation de recommander l'exercice de la plus stricte économie par l'administration dans toutes les dépenses d'exploitation contrôlables, et à cette fin votre Comité recommande la revision descendante complète des appointements des administrateurs et des employés supérieurs des chemins de fer. Le rapport de votre Comité, pour l'année 1931, contenait une recommandation catégorique à cet effet, et en réponse on soumit à votre Comité le rapport du sous-comité du conseil d'administration adressé à l'honorable ministre des Chemins de fer et des Canaux et portant la date du 16 février 1932. Ce rapport annonçait que le 31 juillet 1931, une réduction uniforme de 10 p. 100 des appointements de tous les employés supérieurs touchant $4,000 et plus entra en vigueur et produisit une économie annuelle de $545,652, atteignant en tout 828 employés supérieurs et directeurs. Ceci démontre que les appointements annuels de ces 828 employés supérieurs s'élevaient à environ $5,456,200. Le sous-comité du conseil d'administration était d'avis qu'il serait préférable d'effectuer une réduction particulière plutôt qu'une nouvelle réduction uniforme, et déclara qu'on était à faire un examen des appointements excédant $5,000, en vue d'effectuer de nouvelles économies. On n'a pas reçu de rapport dans la suite, mais votre Comité conclut qu'il y a lieu d'effectuer une réduction particulière des appointements plutôt qu'une autre réduction uniforme. A cet égard, votre Comité tient à signaler qu'il apparaîtrait d'un état soumis et déposé au Comité que le nombre des employés supérieurs touchant des appointements de $10,000 et plus le 21 juillet 1931 se chiffrait à 96, et celui des employés supérieurs touchant $15,000 et plus à 37. Votre Comité est d'avis que les appointements des employés supérieurs sont trop élevés et devraient faire l'objet immédiatement d'une réduction sensible.

Votre Comité tient également à signaler qu'il semblerait y avoir un très grand nombre d'employés supérieurs, et que le nombre de ceux-ci touchant des appointements élevés, particulièrement celui des adjoints des chefs de service, devrait être sensiblement réduit. En conséquence, votre Comité recommande que le sous-comité du bureau d'administration chargé de régler cette question soit requis d'appliquer immédiatement les principes dont s'inspire cette recommandation.

Le sous-comité du bureau chargé d'étudier la question des appointements des chefs de service et autres employés supérieurs, a été appelé à s'occuper également des appointements du président. Son contrat d'engagement, passé le 23 septembre 1929, fixe ses appointements annuels à $75,000, sans autres honoraires ou rémunération. On a signalé à votre Comité que le président touche encore $5,000 de l'*Ontario Car Company* et l'allocation spéciale annuelle de dépenses de $15,000 approuvée par le bureau d'administration le 18 novembre 1929, dont il n'est pas tenu de rendre compte en détail, et votre Comité recommande de renvoyer à l'examen du bureau d'administration la question du paiement de ladite gratification de $5,000 en vue de la résilier, s'il y a lieu. Relativement à l'allocation spéciale de $15,000, votre Comité recommande au bureau d'administration de reconsidérer le paiement de cette somme, en tant qu'incompatible avec les stipulations de son contrat d'engagement. A la suite de la recommandation faite par votre Comité l'an dernier sur la proposition du président, le gouvernement a constitué une Commission royale du transport qui est actuellement à l'œuvre. Cette Commission n'a pas encore terminé ses travaux ni présenté ses conclusions. Votre Comité ne désire pas anticiper sur les conclusions de la Commission qui, croit-on, seront présentées prochainement. Toutefois, votre Comité estime qu'il incomberait non seulement au gouvernement et aux réseaux intéressés mais au peuple canadien en général d'étudier très attentivement le rapport à venir, afin que l'on saisisse bien les idées de la Commission et, s'il est jugé opportun, qu'on y donne suite à la prochaine session du Parlement.

4. *Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes et lignes de l'Est.*

Votre Comité avait aussi à examiner le chapitre 317 du budget des dépenses, visant à subvenir au paiement à la compagnie de chemins de fer Nationaux du Canada, tel que le prescrit la Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes, du déficit des lignes de l'Est durant la période envisagée. Le déficit est estimé à $6,217,400, auquel vient s'ajouter la somme de $1,750,000, chiffre prévu de la diminution des recettes des lignes au cours de l'année, à cause de la réduction des tarifs applicables aux lignes de l'Est, sous le régime de la Loi des taux de transport dans les Provinces maritimes. Vu la législation existante, votre Comité estime que les sommes demandées sont nécessaires et de nature à donner suite à la lettre et à l'esprit de la Loi des taux de transport dans les Provinces maritimes et aux fins d'exploitation des lignes de l'Est. Cependant, votre Comité estime qu'il ne conviendrait pas de réunir les deux crédits susmentionnés, le déficit d'exploitation des lignes de l'Est ainsi que la somme requise pour dédommager les chemins de fer Nationaux des réductions de tarifs en application de la Loi des taux de transport dans les Provinces maritimes, mais de les disjoindre et de les indiquer séparément, même s'il faut adopter une loi pour y arriver, et recommande respectueusement de prendre les mesures nécessaires en l'occurrence afin que la somme requise pour pourvoir au paiement du déficit d'exploitation des lignes de l'Est soit entièrement distincte de la somme requise pour combler le vide, résultant des réductions de tarifs en application de la Loi des taux de transport dans les Provinces maritimes.

Votre Comité a aussi mis à l'étude le chapitre 316, somme requise aux termes de la Loi des taux de transport dans les Provinces maritimes pour subvenir, de temps à autre au cours de l'année financière 1932-33, au paiement de la différence, telle qu'estimée par la Commission des chemins de fer et certifiée par ladite Commission au ministre des Chemins de fer et des Canaux, en tout temps et de toute manière qu'il lui plaira de l'exiger, et résultant de l'application de la Loi des taux de transport dans les Provinces maritimes entre les taux de transport et les tarifs réglementaires, dont il est fait mention à l'article 9 de ladite loi, applicables à toutes les marchandises mises en mouvement pendant l'année 1932 par les compagnies de chemins de fer indépendantes y énumérées. Votre Comité estime que cette somme est nécessaire à l'application des dispositions de la loi à cet égard et que le Parlement devrait l'accorder.

5. *Marine marchande du Gouvernement canadien.*

Votre Comité a examiné le chapitre 314 du budget des dépenses concernant le prêt à la Marine marchande du Gouvernement canadien Ltée, applicable au paiement du déficit dans l'exploitation de la Compagnie et des paquebots sous le contrôle de la Compagnie au cours de l'année finissant le 31 décembre 1932, et représentant la somme globale de $440,000, soit une diminution de $148,500 sur l'année précédente.

Votre Comité a aussi examiné le bilan de la Compagnie et estime que ladite somme de $440,000 est nécessaire pour les besoins de la Compagnie et que le parlement devrait la voter. Votre Comité exprime de nouveau l'opinion que le temps est venu pour le gouvernement d'abandonner s'il le peut, l'exploitation d'une marine marchande nationale et de prendre les mesures en vue de la vente ou de la location de la flotte, et de conclure des arrangements, là où la chose est profitable et sans nuire aux intérêts des relations impériales ou entre les dominions, avec d'autres compagnies de navigation afin d'assurer la protection du commerce canadien.

6. *Service du National-Canadien (Antilles).*

Votre Comité a mis à l'étude le chapitre 315 du budget des dépenses concernant les prêts à la Compagnie de navigation du National-Canadien (Antilles), Ltée, applicables au paiement des déficits dans l'exploitation de la Compagnie et des paquebots sous le contrôle de la Compagnie au cours de l'année finissant le 31 décembre 1932, et du service des intérêts, lesquels se chiffrent à $820,000, contre $755,000 l'année précédente.

Les pertes d'exploitation de l'année finissant le 31 décembre 1930 s'établissent à $523,136.98. tandis que celles de l'année 1931 s'établissent à $446,568.53, soit un peu plus que la subvention que le gouvernement payait auparavant à une compagnie indépendante pour un service bien inférieur.

Votre Comité admet que ce service de navigation est obligatoire en vertu d'un traité et qu'il devrait être maintenu, mais il est d'avis que les administrateurs de cette ligne de navigation devraient exercer la plus grande vigilance afin que, si possible, les frais de son exploitation imputables au Dominion soient réduits au minimum compatible avec l'efficacité et se transforment le plus tôt possible en un bénéfice d'exploitation. Le service de cette ligne sur les deux routes est excellent et il devrait être constamment porté à l'attention de la population canadienne chaque fois que et partout où la chose est possible, en vue de l'engager à lui accorder sa clientèle.

Quant au trafic venant des Antilles britanniques, desservies par les navires, votre Comité est d'avis qu'il ne faudrait ménager aucun effort afin d'engager les habitants et les sociétés commerciales de ces colonies, à accorder dans la plus grande mesure possible leur clientèle au service de navigation ainsi mis à leur disposition à si grands frais par les Canadiens.

7. *Comptes et dépenses des employés supérieurs.*

Votre Comité, après avoir étudié à fond la question des comptes de dépenses des employés supérieurs et autres de la Compagnie, en faveur d'une surveillance bien plus sévère de tous les comptes de dépenses, et croit qu'avant leur remboursement, on devrait contrôler les pièces justificatives et présenter les preuves nécessaires de paiement à un comité d'administrateurs dûment constitué, en vue de les examiner et de les approuver, et que le remboursement de tous les comptes de dépenses précités, qu'ils soient soumis par le président, les chefs de service ou tous les employés supérieurs, devrait être strictement restreint à des fins commerciales et qu'en ce qui a trait aux frais de réceptions de la Compagnie, il ne faudrait approuver que ceux autorisés par le même organisme séparé exerçant le contrôle. L'an dernier, votre Comité a fait une recommandation énergique sur ce sujet et il réitère ce qu'il a dit alors, surtout en ce qui concerne les contributions aux clubs, les réceptions et les dons. Un système de contrôle semblable à celui en usage dans les établissements industriels les mieux dirigés, dans les maisons de finance et autres institutions est nécessaire, et votre Comité recommande instamment que le conseil d'administration exerce la surveillance qui s'impose en la matière. Un Comité du Parlement ne peut pas disposer effectivement de cette question mais le principe en jeu est important et, de l'avis de votre Comité, l'organisme le plus apte à s'en occuper est le conseil d'administration.

Ces recommandations devraient s'appliquer spécialement à tous les employés de la compagnie sans égard à leur rang ou à leur poste.

8. *Vérification.*

D'après les témoignages déjà entendus par votre Comité, il a été démontré que le gouvernement emploie une maison réputée de comptables brevetés, afin d'effectuer la vérification courante des opérations ferroviaires. Les vérificateurs

signent le rapport annuel et donnent un certificat annexé au bilan consolidé dans lequel ils déclarent:

> "Nous avons examiné les livres et registres des compagnies comprises dans le réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada pour les douze mois clôturés le 31 décembre 1931. Nous avons accepté les immobilisations aux comptes Voies et en Matériel portées aux livres des compagnies en date du 1er janvier 1923.
>
> "Nous certifions qu'à notre avis, le bilan consolidé ci-dessus est convenablement dressé de manière à indiquer sous leur véritable jour les affaires du réseau au 31 décembre 1931, et nous certifions, en outre, qu'à notre avis, les comptes de Revenus et de Profits et Pertes pour l'année finissant le 31 décembre 1931 sont exposés avec exactitude."

Votre Comité est d'avis que le mode actuel de vérification est insuffisant, qu'il devrait être beaucoup plus étendu et que les vérificateurs devraient être autorisés à scruter tous les aspects des opérations du réseau, avec pouvoir de signaler tout ce qui, selon eux, devrait faire l'objet d'observations, leurs pouvoirs devant être en principe analogues à ceux qu'exerce l'Auditeur général du Canada.

9. *Contrôle financier.*

Il existait jusqu'ici un contrôle des dépenses d'établissement de la Compagnie, mais, jusqu'à une époque relativement récente, le contrôle des dépenses d'exploitation était entièrement aux mains des chefs de service, sous réserve seulement de l'inspection du président. On ne devrait pas conférer un tel pouvoir à un individu, quel qu'il soit, ou à un petit groupe d'individus relevant d'une même autorité. Un pareil régime ne saurait à aucun point de vue être considéré comme efficace et, de l'avis de votre Comité, il importe de le modifier sans retard.

Le 2 juin 1931, le conseil d'administration adopta un statut spécial, No 18, établissant un comité des finances sous l'empire de la Loi concernant la Compagnie. Ce statut fut dûment sanctionné par l'arrêté du Conseil C.P. 1398, rendu le 17 juin 1931. La Loi prévoyait déjà un contrôle gouvernemental des dépenses d'établissement de la Compagnie. Le statut No 18 pourvoit à l'établissement d'un comité du conseil d'administration devant porter la désignation de "Comité des finances" et être composé des trois membres suivants du conseil d'administration: le président de la Compagnie, qui devait être le président du comité, l'administrateur remplissant la charge de sous-ministre des Chemins de fer et Canaux et l'administrateur remplissant la charge de vice-président chargé du service du contentieux de la Compagnie. Le statut porte en outre que ce comité des finances devra, nonobstant toute disposition contraire de quelque autre statut, exercer sa surveillance et son contrôle sur toutes les questions relatives aux dépenses d'établissement de la Compagnie, particulièrement en ce qui touche au prélèvement des fonds pour ces fins et à leur répartition. Le statut, tel qu'adopté et sanctionné, étant muet quant aux dépenses d'exploitation et d'entretien, votre Comité est d'avis qu'il faudrait en étendre immédiatement la portée par des mesures convenables émanant du conseil d'administration et tendant à adjoindre au comité des finances deux autres membres du conseil d'administration et à stipuler que tout déboursé pour matériel et/ou fournitures, appointements et salaires exceptés, atteignant une somme de, mettons, $25,000 ou davantage, devra d'abord recevoir l'approbation du comité des finances et la ratification subséquente du conseil d'administration ou du comité exécutif. Votre comité est d'avis qu'une telle mesure réagirait salutairement non seulement sur le volume des achats, étant donné surtout qu'aux termes du statut l'unanimité du comité est nécessaire, mais aussi sur la nature des achats et la façon dont ils

seront effectués, et votre Comité recommande instamment que le conseil d'administration prenne immédiatement les mesures nécessaires pour donner suite aux principes dont s'inspire la présente recommandation.

10. *Résidence du président.*

Votre Comité a été saisi du fait que, le 8 août 1930, à la suite d'une résolution du conseil d'administration adoptée le 23 septembre 1929, la Compagnie de chemin de fer a pris à bail pour dix ans, moyennant un loyer annuel de près de $20,000, l'habitation sise au No 1415 de l'avenue des Pins, à Montréal, pour servir de domicile au président.

Vu l'ensemble de la preuve et compte spécialement tenu du contrat d'engagement du président en date du 23 septembre 1929, ratifié et confirmé par son contrat du 25 octobre 1929 avec le gouvernement, par lequel le président convenait d'agir comme président d'administration et du Bureau de la Compagnie, qui comprend les diverses compagnies constituantes et les filiales du réseau, et pour les services pleins et entiers à fournir, à l'occasion, moyennant les appointements fixes annuels de $75,000, sans autres gratifications ou rémunérations, et, en sus, mais sans préjudice des lois, règles et règlements applicables, toutes les menues dépenses raisonnables occasionnées par l'exercice de sa/ou ses fonctions, votre comité est d'avis que la location de la résidence contrevient aux stipulations d'engagement et que, même légale, elle est inopportune et n'aurait pas dû être autorisée.

Toute la transaction, de l'avis de votre Comité, constitue, de la part du conseil d'administration une tentative, qui a réussi, de parvenir indirectement à faire ce qui ne pouvait se faire directement par un déboursé imputable sur le compte du capital, à savoir, assurer au président un logement franc de tous loyer, taxes et réparations, et votre Comité est d'avis que le geste du conseil d'administration, en l'occurrence, montre que, s'il n'a pas en réalité outrepassé ses pouvoirs légaux, il n'a pas non plus fait preuve de la prudence, de la sollicitude et du discernement qui s'imposaient en la matière.

Votre Comité propose que toute l'affaire soit reconsidérée et scrutée par les administrateurs en vue d'en vérifier la légalité et, au besoin, d'en obtenir la rescision.

11. *Bureaux hors voie aux Etats-Unis.*

Ces dernières années, on a établi des bureaux hors voie pour voyageurs et marchandises dans les principales villes des Etats-Unis en vue d'alimenter ces deux services du réseau.

Les renseignements obtenus sur les frais d'entretien et les recettes brutes de ces bureaux indiquent que les résultats en ont été assez satisfaisants au point de vue trafic-marchandises, mais que, par contre, le bilan du trafic-voyageurs, jusqu'à ce jour, indique un manque de proportion avec le coût.

Votre Comité a scruté la situation relativement au bureau de voyageurs de New-York présentement situé au n° 673, de la Cinquième avenue. Le coût d'acquisition de ces immeubles et des réparations effectuées a atteint le chiffre de $429,223.05, et le coût annuel d'entretien, dont le loyer des bureaux au n° 505 de la Cinquième avenue ayant servi auparavant de bureaux pour voyageurs et qui sont encore loués mais présentement inoccupés, est actuellement de $252,902. Le chiffre brut des recettes-voyageurs pour 1931 a été de $502,353 dont les recettes de transport sur d'autres lignes.

Votre Comité recommande que toute la question des bureaux de voyageurs hors voie à New-York et ailleurs soit soigneusement scrutée par la régie de concert avec le conseil d'administration

Votre Comité recommande, en sus, que la régie et le conseil d'administration étudient sérieusement l'idée de la fermeture de ceux de ces bureaux, pour le service des voyageurs et des marchandises, qui n'ont pas donné un rendement satisfaisant, et celle d'une entente avec d'autres compagnies de chemins de fer en vue de la plus grande économie possible.

12. *Pensions.*

On a soumis au Comité un mémoire concernant les divers systèmes de pension en vigueur.

Le 31 décembre 1931, il y avait 2,476 employés supérieurs et autres sur la liste des pensionnaires, et le total des pensions payées en 1931 s'est élevé à $1,248,000.83.

Ces systèmes de pension comprennent:

(1) La Caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Ile du Prince-Edouard, qui est encore en opération.
(2) La Caisse de pension et de prévoyance du Chemin de fer du Grand-Tronc du Canada, fermée en 1907, et le système actuel du Grand-Tronc.
(3) Le système de pension des chemins de fer Nationaux du Canada, établi en 1929, et encore en opération.

Tous les systèmes susmentionnés sont autorisés par la loi, mais d'après un rapport déposé à votre Comité, il appert que dans les cinq dernières années, nombre d'employés ont reçu des pensions dépassant ce que permettait le système de pension applicable à ces employés. Votre Comité croit devoir signaler ce fait qui semble être un abus de pouvoir.

Votre Comité est d'avis qu'il faudrait examiner toute la situation relative aux pensions, non pas dans le but de réduire les pensions réglementaires, mais de mettre les pensions sur une bonne base économique en appliquant, au besoin, le principe de la contribution.

De l'avis du Comité, vu que les systèmes de pension actuellement en vigueur sont légaux, le paiement de sommes dépassant les chiffres prévus par ces systèmes n'est pas justifié en principe, et nous recommandons qu'on signale cette situation au conseil d'administration pour qu'il prenne les mesures jugées opportunes et justes en la matière, étant donné que le principe des pensions est établi et défini par la loi.

13. Se rendant compte que le favoritisme ou l'influence politiques dans l'exploitation de cette entreprise publique causerait beaucoup de tort, votre Comité recommande que tous les intéressés continuent d'être vigilants à cet égard afin d'éviter l'emploi de procédés aussi nuisibles à l'intérêt public.

14. Votre Comité recommande que les procès-verbaux et la sténographie des témoignages entendus soient imprimés en appendice aux Journaux de la Chambre, et que 700 exemplaires en soient imprimés sous forme de document parlemetaire, soit 500 en anglais et 200 en français.

15. Votre Comité est heureux de dire que le présent rapport a été adopté à l'unanimité.

Nous déposons ci-joint une copie des procès-verbaux du Comité et la sténographie des témoignages entendus.

(Pour les minutes des procédures et de la preuve qui accompagnent ce rapport, voir Appendice aux Journaux No 8.)

M. Casselman, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a été chargé de l'étude du Bill No 33, Loi concernant *The Montreal Central Terminal Company*, et du Bill No 37, Loi constituant en corporation la *Fort Smith Fitzgerald Railway Company.*

Les promoteurs de chacun de ces Bills ayant laissé entendre qu'ils n'avaient pas l'intention de procéder avec cesdits bills durant la présente session, votre comité recommande que les bills No 33 et 37 soient retirés.

En ce qui concerne le Bill No 33, Loi concernant *The Montreal Central Terminal Company*, votre comité recommande que la somme de $204 soit remboursée du total payé pour frais et honoraires.

M. Manion, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932—Document montrant:—

1. Projets soumis au gouvernement fédéral pour approbation afin de soulager le chômage dans la province de Québec en 1931, et quels projets ont reçu cette approbation.

2. Somme allouée à la province de Québec jusqu'au 31 mars 1931, pour des travaux destinés à diminuer le chômage, et quelle somme pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1932.

3. Quels projets ont été approuvés pour l'année se terminant le 31 mars 1932 et quelles ont été les dates de l'approbation.

4. Quels projets, le cas échéant, ont été approuvés durant les années 1931 et 1932, jusqu'au 31 mars, pour le comté de Charlevoix-Saguenay, et quel montant dans chaque cas.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 avril 1932—Document montrant:—

1. En vertu de la Loi remédiant au chômage et aidant à l'agriculture, dans quels comtés de la province de Québec on a accordé des sommes pour des entreprises municipales ou pour des entreprises provinciales.

2. Quels montants on a autorisés pour chaque comté.

3. Combien de demandes d'argent pour des travaux de chômage, et venant de municipalités de la province de Québec, le ministère fédéral du Travail a refusées.

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 21 mars 1932—Copie de toute la correspondance et des résolutions que le ministère du Travail a en sa possession et que le gouvernement de Québec ou des municipalités ont envoyées pour demander des délais dans l'exécution de travaux publics destinés à soulager le chômage.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 avril 1932—Document montrant:—

Combien d'enquêtes sur des cas d'ingérence politique ont été demandées, depuis le mois d'août 1930, (*a*) par les candidats conservateurs défaits dans la province de Québec, (*b*) par des candidats conservateurs défaits dans les huit autres provinces du Dominion, (*c*) par les députés conservateurs de la province de Québec, (*d*) par les députés conservateurs des huit autres provinces du Dominion.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mai 1932—Copie de tous les bordereaux de paye, comptes, mémoires, lettres et autres documents relatifs à une dépense de deniers, en vertu de la Loi concernant le soulagement du chômage et de l'agriculture, 1931, pour la construction d'une annexe au brise-lames de Rockdale, Nouvelle-Ecosse. Et les mêmes documents au sujet de la construction d'un nouveau quai à Port Malcolm, Nouvelle-Ecosse.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1932:—Copie de tous les bordereaux de salaires, comptes, récépissés et autres documents relatifs aux réparations du quai de l'Etat à East River, Sheet Harbour, comté d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, exécutés dans l'automne de 1931 sous la direction de William J. Chisholm, contremaître.

Du consentement de la Chambre, M. Hanson (York-Sunbury), appuyé par M. Duff propose,—Que le septième et dernier rapport du comité sur les chemins de fer et de la marine que le Gouvernement possède, exploite et contrôle soit maintenant agréé.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit rapport est en conséquence adopté.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Casselman, la recommandation contenue dans le troisième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes concernant le remboursement de $204 en rapport au Bill No 33, Loi concernant *The Montreal Central Terminal Company*, est adoptée.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Bennett, résolu,—Que la Chambre se réunira à 11 heures a.m., samedit le 21 courant, et qu'il y aura une intermission à 1 heure p.m., l'ordre de procédure étant le même que pour les vendredis et que la Chambre s'ajournera à 6 heures p.m.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi du service civil.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi du service civil pour prescrire le paiement de gratifications aux membres de la Commission du service civil lorsqu'ils seront révoqués, et aux fonctionnaires, commis et employés au lieu d'une allocation de retraite.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et passée.

M. Cahan, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 99, Loi modifiant la Loi du service civil, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No 10, Loi modifiant et codifiant la Loi des pêcheries, est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 73, Loi concernant la constitution d'associations relatives aux livres généalogiques du bétail est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 81 (C2 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des liquidations, est lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau ce jour.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(Trois quarts des sommes ci-dessous)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

21	Postes—	
	Traitements, y compris $6,000 par an au surintendant des contrats postaux; somme requise pour les allocations aux préposés, classe 2, des machines à poinçonner les cartes de vérification, suivant les dispositions d'un arrêté en conseil, C.P. 280/383 du 17 février 1930; et pour payer les dactylos, classe 1, employés à la préparation des stencils, suivant les dispositions d'un arrêté en conseil..	1,272,855 10
	Dépense casuelle..	200,000 00

XL—POSTES—SERVICE EXTERIEUR

281	Salaires et allocations..	15,620,000 00
	Service postal, y compris le service postal aérien..	14,690,000 00
	Divers, y compris $5,000 pour le paiement d'allocations de commisération aux employés blessés pendant leur service ou à d'autres personnes blessées dans l'accomplissement de fonctions se rattachant d'une façon quelconque au service des postes ou en protégeant le courrier de Sa Majesté, ou aux personnes à la charge de tels employés ou à d'autres personnes qui peuvent être tuées dans l'accomplissement de telles fonctions, lesdits paiements ne devant être effectués que sur l'autorisation spéciale du Gouverneur en son conseil..	1,000,000 00
	Territoire du Yukon..	141,100 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(Plein montant des sommes ci-dessous)

GOUVERNEMENT CIVIL

320	*Postes*—	
	Traitements—	
	Pour nommer Arthur Lalonde au poste d'avocat du ministère des Postes, au traitement annuel de $4,320, à compter du 1er avril 1932—Moins 10 p. 100..	3,888 00

POSTE—SERVICE EXTERIEUR

400	Traitements et allocations—Crédit supplémentaire..	200,000 00
	Dépenses diverses—Pour fabrication de timbres de poste, cartes postales, enveloppes, bandes de poste, etc.—Crédit supplémentaire..	66,000 00

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

A six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés et publics est appelé en vertu de la règle 15*)

(*Bills privés*)

M. Shaver propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 110; agréé.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois, les bills divorce sur division, et passés, savoir:—

Bill No 75 (W1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ida Tarantour Waxman."

Bill No 76 (X1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Frances Helen Dawes Porteous."

Bill No 77 (Y1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Jones Chandler."

Bill No 78 (Z1 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Irene Woolnough."

Bill No 79 (A2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Ellery Sanford Johnston."

Bill No 80 (B2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Farla Goldman Rother."

Bill No 83 (D2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Roméo Xavier Vandette."

Bill No 84 (E2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Adlena Emma Sills Burrows."

Bill No 85 (F2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Judith Clark Freudberg."

Bill No 86 (G2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Ann Routledge Gunther."

Bill No 87 (H2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Chesley Hastings Potter."

Bill No 88 (I2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Theo Alice MacFarlane Lamb."

Bill No 89 (J2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Spencer Heald."

Bill No 90 (K2 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Chia Hannah Shiff."

Bill No 93 (U1 du Sénat), intitulé: "Loi constituant en corporation *The W. S. Newton Company.*"

Sur motion de M. Spotton, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référés les pétitions sur lesquelles les bills en instance de divorce ci-haut mentionnés sont fondés.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés et publics;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

18	Revenu national—	
	Traitements..	956,772 00
	Dépense casuelle..	50,000 00

XXXVII—REVENU NATIONAL

277	Appointements et dépense casuelle aux différents ports du Canada, y compris paiement d'heures supplémentaires aux fonctionnaires, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil et édif. provis. douan. et loyers..	6,600,000 00
	Appointements et frais de déplacement des fonctionnaires des services d'inspection, d'enquête et de vérification..	692,000 00
	Divers—Impressions et papeterie, abonnements aux journaux de commerce, drapeaux, timbres à dater, cadenas, instruments, etc., pour divers ports d'entrée, frais de messageries sur échantillons, papeterie et formules et frais judiciaires, primes sur polices de garantie, et uniformes des douaniers, appareils et fournitures de laboratoire, etc..	625,000 00
	Pour pourvoir aux frais d'entretien des gardes-côtes, douaniers et du service de surveillance, et un montant requis pour créer des positions et nommer des agent, ayant mission de prévenir la contrebande et de faire enquête sur les fraudes du revenu qui seront dénoncées, pour pourvoir, en outre, aux dépenses de ces agents et à l'achat et à l'affrètement des navires, ainsi qu'à l'achat ou louage d'automobiles devant être employés pour réprimer la contrebande ou autres délits contre les lois du revenu.. ..	1,340,000 00
	Montant à payer au ministère de la Justice, pour le service sec. de prévent., lequel ministère les déboursera à son tour et devra ensuite en rendre compte—Montant requis pour créer des positions et nommer des agents chargés de réprimer la contrebande et de faire enquête sur les fraudes signalées sur le revenu, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, ces positions et ce personnel ainsi créés devant être soustraits à la dite loi..	55,000 00
	Administration de la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, 1917, et de ses modifications, et l'autorisation à cet effet de créer des positions et de faire des nominations nonobstant toutes dispositions contraires de la Loi du service civil, et les positions précitées et le personnel ainsi nommé sont entièrement soustraits à l'application de la loi susdite; et un traitement de $7,200 pour le commissaire de l'impôt sur le revenu..	1,915,000 00

	Pour payer au capitaine S. Dunphy, de Sydney-Nord, N.-E., la somme entière ou telle partie de la somme de $5,000 qu'il a déposée et qui a été confisquée par la Couronne en vertu de la décision du ministre à propos de la saisie n° 50550/13054, et qui sera requise pour défrayer ses dépenses à titre de défendeur relativement à un appel interjeté au Conseil Privé contre un jugement rendu en sa faveur par la Cour Suprême du Canada dans une action en dommages qu'il avait intentée en affirmant que la saisie fut effectuée en vertu d'une loi ultra vires..	5,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant de la somme ci-dessous*)

REVENU NATIONAL

399	Pour pourvoir à la perception du revenu—Montant additionnel pour suppléer à l'article n° 277 du Budget principal..	789,811 65

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XIII—AERONAUTIQUE

89	Entraînement—Toutes les dépenses relatives à l'entretien général de l'aéronautique, y compris l'entraînement du personnel pour les opérations de l'aviation civile et l'établissement des facilités nécessaires. Aéronautique civile du Canada—Envolées pour le compte des autres ministères du gouvernement: photographie aérienne, patrouille forestière, et autres patrouilles concernant les fléaux des forêts et des céréales, le transport, etc.; contrôle de l'aviation civile, aérodromes et bases d'aviation, génie aéronautique, etc. Routes postales aériennes—Dépenses relatives à l'établissement et à l'entretien de routes postales aériennes; la préparation et l'éclairage de champs intermédiaires d'atterrissage, etc..	1,750,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

DEFENSE NATIONALE

343	Milice active non permanente—Crédit supplémentaire.. ..	50,000 00

GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

380	Services de la radio—Pour l'entretien et l'exploitation du système radiotéléphonique des Territoires du Nord-ouest Crédit supplémentaire..	33,000 00

DEFENSE NATIONALE

	Services de la milice—	
342	Services des cadets—Pour acquitter le solde des obligations..	260,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(Trois quarts des sommes ci-dessous)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

8 Pêcheries—

Traitements..	139,410 00
Dépense casuelle..	40,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à minuit jusqu'à demain à 11 heures a.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 74

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU SAMEDI LE 21 MAI 1932

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté en Conseil passé en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932, comme suit:—

Arrêté en Conseil, C.P. 1172, du 18 mai 1932: autorisant le paiement à la province de la Saskatchewan de $1,500,000 comme crédit à la commission de secours de la Saskatchewan devant servir au soulagement de la détresse et à pourvoir à de l'emploi dans la partie de la Saskatchewan qui a été victime de la sècheresse.

M. Duranleau, du consentement de la Chambre, présente un Bill No 98, Loi modifiant l'Acte de 1891 concernant les commissaires du havre de Montréal, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement unanime de la Chambre, M. Gordon, propose,—Que la Chambre se forme immédiatement en comité général pour considérer une résolution modifiant la Loi d'établissement de soldats.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général, ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution l'a recommandée à la Chambre.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence se forme en comité général sur ladite résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il y a lieu de modifier la Loi d'établissement de soldats pour décréter le transfert à la province ou à la municipalité de toute terre qui, durant les deux années précédant ce transfer, n'a pas été l'objet d'un contrat de vente,

pour autoriser le Directeur de l'établissement des soldats à payer les contributions, taxes et impôts sur les terres qui n'ont pas été l'objet d'un contrat de vente; et pour permettre au département de transmettre des terrains plus grands en superficie que cinq acres, pour les fins spécifiées dans la clause 29 de la loi.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Gordon, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 100, Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

XXIV—PECHERIES

(Trois quarts des sommes ci-dessous)

171	Traitements et déboursés des fonctionnaires et gardiens des pêcheries, et du service de patrouille des pêcheries.. ..	1,022,000 00
173	Frais de justice et dépense casuelle..	6,000 00
174	Pour aider à la conservation et au développement de la pêche en haute mer et pour la demande du poisson..	136,000 00
175	Pisciculture..	316,000 00
176	Ostréiculture..	11,000 00
177	Pour le paiement de primes pour la destruction des phoques à fourrure dans les eaux de marées..	40,000 00
178	Pour recherches sur les mœurs du flétan du Pacifique par la Commission internationale des pêcheries nommée en vertu du Traité concernant le flétan du Pacifique, du 2 mars 1923..	29,500 00
179	Commission biologique maritime du Canada..	192,000 00
180	Pour pourvoir, suj. à l'approbation du Gouverneur en son conseil à une subv. à l'Union des pêcheurs maritime..	4,500 00
181	Pour pourvoir à une enquête par un comité international sur les effets probable qu'aurait sur les pêcheries de la région de la baie de Fundy inférieure le barrage des baies Passamaquoddy et Cobscook, dans le Nouveau-Brunswick et dans le Maine, Etats-Unis..	21,000 00
182	Pour payer à la Leonard Fisheries Ltd., honoraire de permis de pêche au chalutier, dont la Cour de l'Echiquier du Canada a jugé la perception illégale par le Dominion du Canada..	5,856 36

III—GOUVERNEMENT CIVIL

3	Agriculture—	
	Traitements..	771,543 00
	Dépense casuelle..	150,000 00
10	Affaires indiennes—	
	Traitements..	162,454 50
	Dépense casuelle..	23,000 00

12	Intérieur—	
	Traitements..	686,015 00
	Dépense casuelle..	40,000 00
14	Travail—	
	Traitements..	224,802 00
	Dépense casuelle..	30,000 00
16	Mines—	
	Traitements..	541,224 00
	Dépense casuelle..	15,000 00
19	Bureau du Premier ministre—	
	Traitements..	24,817 50
25	Travaux publics—	
	Traitements..	601,020 00
	Dépense casuelle..	80,000 00
27	Royale Gendarmerie à cheval—	
	Traitements..	35,460 00
	Dépense casuelle..	16,000 00

VI—SERVICE LEGISLATIF

(*La moitié des sommes ci-dessous*)

Sénat

35	Appointement et dépense casuelle..	161,939 40

Chambre des communes

36	Salaires..	218,034 00
	Dépenses des comités, aide aux écritures, etc..	103,468 00
	Dépense casuelle..	43,695 00
	Publication des Débats..	53,200 00
	Budget du sergent d'armes..	179,100 00

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

Bibliothèque du parlement

37	Salaires et paiement à M. C. MacCormac à partir du 1er avril 1932..	42,498 00
	Livres pour la bibliothèque générale, y compris la reliure..	15,000 00
	Livres pour la bibliothèque d'histoire de l'Amérique..	1,000 00
	Dépense casuelle..	12,000 00
	Pour l'impression des rapports..	1,000 00

Généralité

38	Impression, papier à imprimer et reliure..	67,000 00

X—PENSIONS

70	Pension à la Gendarmerie à cheval, aux vol. de Prince-Albert et aux *Police Scouts*, rela. à la rébellion de 1885	806 65
71	Pensions aux familles de certains membres de la Gendarmerie qui ont perdu la vie pendant leur service—	
	Mme Mary Emma Bossange..	456 25
	Mme Margaret Cox..	500 63
	Mme Elizabeth Fitsgerald..	525 00
	Mme Margaret Nicholson..	607 50
	Mme Myrtle L. Richards..	900 00

Mme Amy Lillian Searle..	406 98
Mme Nora Jean Massan..	300 00
Mme Letitia Kennedy..	423 50

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.

121	*Emplacements et édifices publics à Ottawa—*	
	Hommes d'ascenseur..	108,500 00
	Ministères en général—Service de ménage y compris $135 à E. Snowdon pour tirer le canon à midi.. ..	417,000 00
	Chauffage, y compris les gages des mécaniciens, chauffeurs et gardiens..	441,000 00
	Lumière et énergie, y compris les routes et les ponts.. ..	185,000 00
	Réparations, améliorations et entretien..	397,300 00
	Rideau-Hall—Alloc. pour combust. et éclairage..	19,000 00
	Rideau-Hall, y compris les terrains—Améliorations, mobiliers, entretien, etc..	40,700 00
	Service téléphonique, etc..	75,000 00
	Eau..	61,000 00
	Edifices publics fédéraux—	
	Edifices fédéraux, de l'Immigration—Réparations, améliorations, agrandissements, mobiliers..	25,000 00
	Postes fédéraux de quarantaine—Entretien et réparations.	15,000 00
	Aménagement, fournitures gén. et ameublement..	80,000 00
	Chauffage..	449,000 00
	Eclairage et énergie..	316,000 00
	Loyers..	1,770,000 00
	Salaires des concierges, mécaniciens, chauffeurs, etc.. ..	1,062,400 00
	Fournitures pour concierges, mécaniciens, chauffeurs, etc.	60,000 00
	Eau..	80,000 00
	Edifices publics du Yukon—Loyers, répar., combustibles, éclair., serv. de l'eau et sal. des conc..	27,300 00
	Victoria, C.B.—Observatoire astrophysique (Little Saanich Mountain) entretien, réparations et améliorations..	4,000 00

Colombie-Britannique

129	*Entreprise adjugée—*	
	Rivière Fraser—Améliorations..	160,000 00
	Rivière Fraser—Contribution aux ouvrages de protection à Matsqui, le gouvernement provincial, la municipalité et le C.N.R. devant chacun contribuer une somme égale..	3,500 00
	Sumas—Quai..	6,500 00
	Entreprises essentielles;	
	Rivière Columbia (en aval de Burton)—Améliorations aux ouvrages de dérivation..	5,300 00
	Rivière Fraser—Contribution aux ouvrages de protection près Agassiz, C.-B., le gouvernement provincial de la C.-B. et la municipalité de Kent, C.-B., devant contribuer chacun une somme égale..	4,000 00
	Baie de l'Hôpital—Prolongement du quai..	3,200 00
	Rivière-la-Paix—Améliorations de Hudson's Hope au canon Coal Mines	12,000 00

	Port Clements—Prolongement du quai..	1,400 00
	Port Renfrew—Prolongement du quai..	9,000 00
	Sea Island—Ouvrages de protection, à Sea Island, la municipalité de Richmond devant contribuer un montant égal....	7,500 00
	Sooke—Dragage..	9,500 00
	Havres et rivières en général, pour maintenir le service; pas de nouveaux travaux entrepris..	100,000 00

Yukon

130	*Entreprises essentielles—* Rivières Stewart et Yukon—Améliorations..	5,000 00

Généralités

131	Ports et rivières en général, entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	25,000 00

DRAGAGE

132	Dragage—Provinces Maritimes..	235,500 00
	Dragage—Ontario et Québec..	315,000 00
	Dragage—Manitoba, Saskatchewan et Alberta..	46,800 00
	Dragage—Colombie-Britannique..	130,000 00

ROUTES ET PONTS

133	Pont Bryson—Calumet—Réparations, etc..	4,850 00
	Pont du chenal de Burlington—Entretien et réparations, etc.	20,000 00
	Des-Joachims, ponts—Réparations, etc..	8,000 00
	Routes et ponts du Dominion—En général..	7,000 00
	Rapides de la Grande rivière de l'Ours, ch. Portage..	12,000 00
	Pont interprovincial sur la rivière Ottawa à Hawkesbury, le gouvernement de Québec devant fournir un tiers du coût de la construction seulement, le gouvernement de l'Ontario devant fournir un quart du coût de la construction et payer annuellement un quart des frais d'entretien —Entreprise adjugée..	24,000 00
	Kingston—Quais et ponts—Entretien et réparations..	14,000 00
	Ottawa—Entretien et réparations des ponts et abords.. ..	6,500 00
	Réparations au pont international sur la rivière Restigouche, à Matapédia..	5,500 00

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

Nouvelle-Ecosse

134	Lignes télégraphiques et téléphoniques du Cap-Breton—Réparations et améliorations générales..	6,400 00

Québec

135	Service téléph. des îles de la Madeleine—Réparations et améliorations..	750 00
	Reconst. du rés. télégr. de la rive nord du St-Laurent, à partir de la baie des Anglais en allant vers l'est—En cours..	10,000 00

Saskatchewan et Alberta

136	Lignes télégr. et téléph. de l'Alberta et de la Saskatchewan—Réparations et améliorations..	7,700 00

Colombie-Britannique

137	District septentrional de la Colombie-Britannique—Réparations et améliorations..	9,500 00
	Colombie-Britannique—District de l'île de Vancouver—Réparations et améliorations..	11,400 00
	Réseau télégr. du Yukon—Réparations et améliorations..	15,000 00

Divers

138	Div. de la comp.—Appoint. des agents et des commis, frais de voy. et dép. casuelle du serv. extérieur..	23,600 00
	Division de l'architecture—Appointements des architectes, commis et messagers du service extérieur..	63,700 00
	Division du génie—Appointements des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur..	419,000 00
	Fonct., entretien de bateaux servant à l'inspection..	20,000 00
	Entretien et fonction. de barrages pour l'emmagas. de l'eau sur la riv. Ottawa et ses tribut., relevés et règlements des dommages causés aux terrains..	33,800 00
	Musée national du Canada..	39,000 00
	Monument national sur la place Connaught y compris les frais d'installation et d'exposition préliminaire en Angleterre..	30,000 00
	Jaugeage et mesurage des rivières..	25,000 00
	Relevés et inspections..	40,000 00
	Solde de dépenses pour ouvrages déjà autorisés, mais la somme requise pour l'un quelconque de ces ouvrages ne doit pas dépasser $200..	5,000 00

XXVII—TRAVAIL

188	Loi d'enquête sur les coalitions..	25,000 00
189	Loi de la conciliation et du travail..	39,000 00
190	Administration: Loi de coordination des bureaux de placement..	15,000 00
191	Justes salaires et inspection..	15,000 00
192	Loi des enq. en mat. de diff. indust..	15,000 00
193	Conférence internationale du travail..	15,000 00
194	Adminis.: Loi des pensions de vieillesse..	7,000 00
195	Loi d'enseignement technique, divers et imprévus..	4,000 00

XXXVI—DIVERS

270	Subvention à l'Association des chefs constables du Canada	450 00

XXXIX—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LA PERCEPTION DU REVENU

Bassins de radoub

279	Bassin de radoub de Champlain..	83,000 00
	Bassin de radoub d'Esquimalt..	76,800 00
	Bassin de radoub de Lorne..	43,000 00
	Selkirk—Cale de radoub..	2,800 00

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

280	Ile du Prince-Edouard et terre ferme..	7,000 00
	Lignes télégraphiques, terrestres et sous-marines, dans le bas du Saint-Laurent, et les prov. Mar., y comp. les frais des steamers employés au service des câbles..	143,800 00
	Alberta et Saskatchewan..	91,500 00
	Colombie-Britannique—Dist. de l'île de Vancouver..	95,700 00
	Colombie-Britannique—District du Nord..	69,300 00
	Réseau principal du Yukon..	120,700 00
	Service télégraphique et téléphonique en général..	7,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1931-32

(Plein montant de la somme ci-dessous)

LOI DES TAUX DE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANS LES PROVINCES MARITIMES

313 Crédit supplémentaire, en plus des $6,631,856 déjà affectés, pour payer au besoin à la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, le déficit accusé dans ses recettes et revenus, au cours de l'année 1931, à raison de l'exploitation des lignes de l'Est, tel que prévu par la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes:

(*a*) Montant du déficit au chapitre des recettes et revenus (moins le montant attribuable à la diminution des tarifs sous le régime de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes).. .. .. 2,080,106 30

BUDGET 1932-33

(Cinq sixièmes des sommes ci-dessous)

PAQUEBOTS NATIONAUX ET LOI DES TAUX DE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANS LES PROVINCES MARITIMES

PRÊT À LA MARINE MARCHANDE DU GOUVERNEMENT CANADIEN, LTÉE.

314 Prêt à la Marine marchande du gouvernement canadien, Ltée (Canadian National Steamships), remboursable sur demande, avec intérêt à un taux qui sera fixé par le gouverneur en son conseil, à tels termes et conditions que le gouverneur en son conseil peut déterminer, et pour être appliqué au paiement—

De déficits dans l'exploitation de la compagnie et des navires sous le contrôle de la Compagnie pendant l'année finissant le 31 décembre 1932.. .. .. 440,000 00

PRÊT À LA "CANADIAN NATIONAL (WEST INDIES) STEAMSHIPS, LTD."

315 Prêt à la "Canadian National (West Indies) Steamships, Ltd.", remboursable sur demande, avec intérêt à un taux que fixera le gouverneur en son conseil, suivant les termes et conditions que le gouverneur en son conseil peut établir et à être appliqué au paiement de:

Déficits dans l'exploitation de la Compagnie et des paquebots sous le contrôle de la Compagnie au cours de l'année se terminant le 31 décembre 1932, et ce qui est imputable sur l'intérêt.. .. .. 820,600 00

LOI DES TAUX DE TRANSPORT DANS LES PROVINCES MARITIMES

316 Pour solder au besoin pendant l'année financière 1932-1933, la différence, évaluée par la Commission des chemins de fer et par elle certifiée au ministre des Chemins de fer et Canaux à sa demande, occasionnée par l'application de la loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes, entre les tarifs de taxes et les taxes normales (mentionnées à l'article 9 de ladite loi) sur toutes les marchandises transportées en 1932, en vertu des tarifs approuvés, par les compagnies suivantes:
Canada & Gulf Terminal Railway.
Chemin de fer Pacifique Canadien, y compris:
Fredericton & Grand Lake Coal and Railway Co.
New Brunswick Coal and Railway Company.
Cumberland Railway & Coal Co.
Dominion Atlantic Railway.
Maritime Coal, Railway & Power Co.
Sydney & Louisburg Railway.
Temiscouata Railway.. .. .. 900,000 00

(Plein montant des sommes ci-dessous)

FRAIS DE GESTION

318 Impression, publicité, inspection, messageries, etc.—Crédit supplémentaire.. .. .. 60,000 00

GOUVERNEMENT CIVIL

Bureau de l'auditeur général—

319 Dépenses casuelles—
Aides aux écritures et autres—Crédit supplémentaire.. .. .. 5,000 00

Secrétariat d'Etat—

321 Dépenses casuelles—
Impressions et papeterie—Crédit supplémentaire.. 1,592 00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

322 Gratification à Charles Morse, C.R., greffier de la Cour de l'Echiquier du Canada, pour combler la différence entre son allocation de retraite et son traitement pour six mois.. .. .. 750 00

PENITENCIERS

323 { Frais d'administration et de construction, d'acquisition de terrains, de fournitures et de matériel, d'entretien et de libération des détenus des pénitenciers—Crédit supplémentaire.. .. .. 100,000 00
Gratification supplémentaire à J. O. Ponsford, décédé, ex-garde au pénitencier de Kingston.. .. .. 1,326 12 }

SERVICE LEGISLATIF

Sénat

324	Pour payer aux sénateurs l'indemnité complète de la session de 1932, pour les jours d'absence à cause d'affaires publiques, de maladie ou de mortalité. Le paiement se fera selon que le prescrira le Sénat..	10,540 00
	Pour acquitter les frais supplémentaires du comité sénatorial spécial de la Beauharnois..	12,127 15
	Traitements et dépenses casuelles—Crédit supplémentaire..	2,000 00

Chambre des communes

325	Publication des Débats—Crédit supplémentaire..	20,000 00
	Pour pourvoir à l'indemnité parlementaire complète aux membres de la Chambre des communes—jours perdus en raison d'absence causée par la maladie, par des affaires publiques officielles ou pour des raisons de mortalité pendant la présente session—nonobstant toute disposition contraire du chapitre 147 des Statuts revisés, 1927, Loi concernant le Sénat et la Chambre des communes, ou des modifications de ladite loi. Les paiements se feront suivant que le prescrira le conseil du Trésor..	25,000 00
	Achat, à l'usage des sénateurs et des députés, de 360 exemplaires de la *Canadian Annual Review*, édition de 1931-1932..	2,340 00
	Budget des dépenses du sergent d'armes—Crédit supplémentaire..	7,574 25

Généralités

326	Impressions, papier à imprimer et reliure—Crédit supplémentaire..	20,000 00

AGRICULTURE

327	Construction d'un entrepôt pour les oignons à Kelowna, C.-B., (A voter de nouveau)..	30,000 00
328	Ferme d'expérimentation—Crédit supplémentaire..	50,000 00
330	Subventions aux grandes et petites expositions—Crédit supplémentaire..	90,000 00
331	Santé des animaux, administration de la Loi des épizooties et de la Loi des viandes et conserves alimentaires—Crédit supplémentaire..	250,000 00
333	Subvention au Conseil canadien d'horticulture..	5,000 00
334	Economie de la ferme—Crédit supplémentaire..	1,000 00
335	Pour le paiement de subventions du fait des installations frigoriques approuvées par le Gouverneur en son conseil aux termes de la Loi des installations frigorifiques, mais que l'on a constaté par la suite ne pas se conformer à toutes dispositions de la Loi..	125,000 00
336	Dédommagement pour animaux tuberculinisés en vertu de la Loi des épizooties et qui sont morts avant d'être abattus en vertu des dispositions de la loi, comme suit:—	
	Carlyle, Walter, Morewood, Ont..	38 00
	Beauregard, Emile, Sainte-Christine, Qué..	30 00

Gauvin, Mme Elisée, Sainte-Edwidge, Qué..	4 00
Whattam, Harry, R. 4, Picton, Ont..	36 00
Ladouceur, Jos., Sainte-Edwidge, Qué..	4 00
Madore, Georges, Sainte-Edwidge, Qué..	6 00
Proulx, Léo., Sainte-Edwidge, Qué..	20 00
Chapdelaine, Lionel, Sainte-Edwidge, Qué..	6 00
Scalabrini, Jos., Sainte-Edwidge, Qué..	4 00
Boisvert, Jos., Saint-Herménégilde, Qué..	14 00
Gagné, Sylva, Sainte-Edwidge, Qué..	20 00
Fecteau, Léandre, Sainte-Edwidge, Qué..	6 00
Marquis, Julien, Sainte-Edwidge, Qué..	6 00
Gaulin, Edouard, Sainte-Edwidge, Qué..	34 00
Chapdelaine, Albert, Sainte-Edwidge, Qué..	18 00
Grandbois, Louis, Sainte-Edwidge, Qué..	6 00
Lemieux, Jos., Embrun, Ont..	44 00
Lynch, W. J., Chesterville, Ont..	38 00
Kelley, Murray, Chesterville, Ont..	32 00
Eby, Irwin, S. R. 2, Kitchener, Ont..	76 00
Strachan, J. F., Miniota, Man..	26 00
Scalabrini, Alf., Sainte-Edwidge, Qué..	32 00
Bell, E. L., Peterboro, Ont..	94 00
Gunter, A. L., White's Cove, N.-B..	20 00
Douglas, Jas. & Son, Caledonia, Ont..	88 00
Omichinski, J. A., Kawende, Man..	26 00
McMillan, Ford, Finch, Ont..	38 00
Gagnon, Jos., Saint-Henri-de-Taillon, Qué..	32 00
Lachance, Horace, Saint-Thomas-Didyme, Qué.. ..	32 00
Chaloux, Arthur, Sainte-Edwidge, Qué..	18 00
Scalabrini, Alf., Sainte-Edwidge, Qué..	28 00
Crête, Moïse, Saint-Malo-d'Auckland, Qué..	6 00
Moreau, Florent, Saint-Malo-d'Auckland, Qué.. ..	20 00
Chaloux, Philias, Sainte-Edwidge, Qué..	10 00
Crête, Donat, Saint-Malo-d'Auckland, Qué..	40 00
Brulé, Odilon, Rigaud, Qué..	20 00

IMMIGRATION ET COLONISATION

337	Immigration, traitements et dépenses casuelles—Crédit supplémentaire..	48,000 00
338	Immigration chinoise, traitement et dépenses casuelles—Crédit supplémentaire..	3,300 00
339	Secours aux Canadiens nécessiteux à l'étranger—Crédit supplémentaire..	1,000 00

ETABLISSEMENT DES SOLDATS ET AUTRES PERSONNES SUR DES TERRES

340	Pour pourvoir à des avances sujettes à l'approbation du directeur de l'établissement agricole des anciens combattants, afin de payer l'arriéré de taxes de 1931 sur des propriétés affectées à l'établissement d'anciens combattants et occupées par des soldats-colons, des colons de familles britanniques ou d'autres colons, et sur les propriétés rétrocédées affermées durant l'année 1931, conformément à un accord conclu avec les unions des municipalités de l'Alberta de la Saskatchewan et du Manitoba, daté le 29 mars 1930..	394,497 00

PENSIONS

341	Traitements et dépenses casuelles de la Commission des pensions du Canada—Crédit supplémentaire..	40,000 00

DEFENSE NATIONALE

Généralités—

344	Divers: Pour autoriser le remboursement, à sa veuve des cotisations au fonds de retraite de la milice de feu le sergent-major Henry Hinde..	919 32

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Ports et rivières

345	Ports de Fort-William et de Port-Arthur—Crédit supplémentaire..	11,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Edifice publics

Québec

346	Montréal—Station postale de Rosemont, achat de terrain..	15,000 00
	Sainte-Anne-de-Bellevue—Edifice public—A forfait—Crédit supplémentaire—A voté de nouveau..	8,000 00

Ontario

347	Arsenal de London—Contribution du gouvernement au coût des améliorations locales—Crédit supplémentaire..	2,600 00

Manitoba

348	Edifice public de Brandon—Améliorations, modifications et agencement, etc.—A voté de nouveau..	2,000 00

Saskatchewan

349	Qu'Appelle—Pour l'achat de l'édifice de la banque Union pour le service postal..	3,000 00

Alberta

350	Calgary—Edifice public—A forfait—A voter de nouveau..	7,000 00

Colombie-britannique

351	Vancouver—Terrain pour agrandissement de l'édifice public —Pour pourvoir au paiement de $100,000 dont $49,484.76 à la *Montreal Trust Company* et à C. M. O'Brian, agent du ministre de la Justice, et le solde payable conjointement à Victor Spencer et C. M. O'Brian, agent du ministre de la Justice..	100,000 00

Edifices publics—Généraliés

352	Ottawa—Installations photographiques pour la Royale Gendarmerie à cheval..	1,500 00
	Ottawa—Pavage des routes, etc..	5,000 00
	Ottawa—C. Jackson Booth, restauration de l'édifice Transportation..	19,925 00
	Ottawa—Laboratoire du ministère des Mines sur la rue Booth, et modifications—A voter de nouveau..	4,000 00
	Ottawa—Système de chauffage central—Améliorations et réparations..	7,700 00
	Ottawa—Edifice Connaught—Remaniements et améliorations.	3,000 00

Loyers, réparations, meubles, chauffage, etc.

Ottawa—Terrains et édifices publics—

353	Ministères en général—service de ménage—Crédit supplémentaire pour assumer les frais du service de ménage aux édifices du service de géodésie et de l'observatoire ci-devant acquittés par le ministère de l'Intérieur..	3,500 00
	Service de téléphone—Crédit supplémentaire..	7,500 00
	Chauffage, y compris le salaire des mécaniciens, chauffeurs et gardiens—Crédit supplémentaire..	10,000 00
	Edifices publics fédéraux—	
	Salaires des concierges, mécaniciens, chauffeurs, etc.—Crédit supplémentaire..	40,000 00
	Eclairage et énergie—Crédit supplémentaire..	33,500 00

PORTS ET RIVIÈRES

Nouvelle-Ecosse

354	Little-Anse—Brise-lames—A forfait solde de compte..	3,200 00
	Lunenburg—Dragage..	17,000 00
	Malagash—Améliorations au quai—A voter de nouveau..	5,000 00

Ile du Prince-Edouard

355	Cardigan—Pour pourvoir à la construction d'un quai..	6,000 00

Nouveau-Brunswick

356	Dragage de la rivière Miramichi..	12,000 00

Québec

357	Beauharnois—Reconstruction du quai—A forfait—A voter de nouveau..	2,000 00
	Barrage de Temiskamingue—Reconstruction du côté de Québec..	70,000 00

Ontario

358	Byng-Inlet—Dragage—Crédit supplémentaire pour compléter les paiements sur contrats..	500 00
	Toronto—Amélior. dans le port—A voter de nouveau $12,000	24,000 00

Colombie-Britannique

	Arrowhead—Prolongement de la cale de débarquement..	5,000 00
	Fleuve Fraser—Réparat. des ouvrages de protection à Rosedale, le gouvernement provincial et la municipalité de	

359	Chiliwack devant contribuer à parts égales..	800 00
	Fleuve Fraser et rivières Skeena et Naas—Exploitation et maintien de bateaux nettoyeurs..	25,000 00
	Ganges—Améliorations au quai..	1,800 00

DRAGAGE

360	Dragage—Ontario et Québec—Crédit supplémentaire.. ..	50,000 00

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

Nouvelle-Ecosse

361	Ligne téléphonique de Cain-Mountain à Estmere..	860 00
	Achat de la ligne télégraphique sur poteaux entre Troy et Seaside..	1,200 00

Nouveau-Brunswick

362	Ligne téléphonique de Middle-Caraquet à St-Simon..	950 00

Saskatchewan et Alberta

363	Pelican—Bâtiment du service télégraphique..	900 00
	Bâtiment du service télégraphique sur la ligne de Fort-McMurray..	900 00

Colombie-Britannique

364	Ligne téléphonique de Fort St. John à Montney..	3,500 00

DIVERS

365	Relevés et inspections—Crédit supplémentaire..	15,000 00
	existants..	82,497 50

SERVICE OCEANIQUE ET FLUVIAL

367	Levés hydrographiques—Pour le reliquat, dont il n'a pas été rendu compte, d'une avance de fonds à feu G. A. Bachand, commandant du vapeur *Cartier*, du gouvernement Canadien, et directeur du service d'hydrographie du golfe Saint-Laurent, noyé dans l'exercice de ses fonctions le 8 juin 1931..	899 61
369	Pour les dépenses de la délégation canadienne à la Conférence internationale de la Radio, à Madrid (Espagne), en septembre 1932..	15,000 00

PHARES ET SERVICE COTIER

370	Entretien et réparations de quais—Crédit supplémentaire..	5,000 00

INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

MINISTÈRE DE LA MARINE

371	Service de météorologie, y compris l'observatoire magnétique—Crédit supplémentaire..	100,000 00

INSPECTION DES BATEAUX A VAPEUR

372	Inspect. des bat. à vapeur—Crédit supplémentaire..	15,080 00

MINES ET COMMISSION DE GEOLOGIE

373 Commission de géologie—
Publication des éditions anglaise et française de rapports, cartes, illustrations, etc.—Crédit supplémentaire.. 10,000 00

374 Service des mines—
Publications en anglais et en français, achats de livres, d'instruments, aide diverse et dépenses casuelles—Crédit supplémentaire.. .. .. 10,000 00

TRAVAIL

375 Loi des rentes viagères—Crédit supplémentaire pour payer les commissions sur les ventes de rentes viagères.. .. .. .. 25,000 00

376 Pour restituer à la caisse des rentes viagères du gouvernement canadien les sommes détournées par C. G. Beveridge, agent de rentes viagères à Vancouver, C.-B.. .. .. .. 42,000 00

IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

377 Impression et reliure de publications officielles pour vente et distribution aux ministères et au public—Crédit supplémentaire.. .. .. 7,500 00

INDIENS

378 Pour défrayer l'administration des affaires indiennes, y compris traitements, fournitures, secours, soins médicaux, hospitalisation, habitations, travaux agricoles, levés, voirie, ponts, irrigation, barrages, enseignement, etc.—Crédit supplémentaire.. .. .. 219,100 00

ROYALE GENDARMERIE A CHEVAL DU CANADA

379 Subsistance—Crédit supplémentaire.. .. .. 200,000 00

TERRES ET PARCS FEDERAUX, ETC.

381 {
Pour rémunérer les professionnels retenus par le Gouverneur en son conseil pour seconder les fonctionnaires chargés de conseiller le département au sujet des questions afférentes aux cours d'eau internationaux et limitrophes.. .. .. .. 5,000 00

Dépenses encourues en vertu de la loi du Bureau de contrôle du Lac-des-Bois et de l'entente intervenue entre le gouvernement fédéral, Ontario et le Manitoba et confirmé par la loi de conservation du Lac Seul de 1928, en vue de la construction d'un barrage à l'issue du Lac-Seul et à son exploitation par le Bureau de contrôle du Lac-des-Bois, l'argent versé devant être remboursé au gouvernement fédéral par la province du Manitoba aux termes du paragraphe 8 de la convention de rétrocession du Manitoba.. .. .. 21,000 00

Pour favoriser la conservation des forêts du Canada—Crédit supplémentaire.. .. .. 12,000 00

Pour verser une allocation de retraite aux hauts fonctionnaires autres que ceux relevant du gouvernement civil.. 11,000 00

PENSIONS ET SANTE

382	Subvention à la caisse des derniers honneurs aux soldats—Crédit supplémentaire..	5,000 00
383	Allocations aux vétérans de la Grande Guerre—Crédit supplémentaire..	200,000 00

DIVERS

384	Subvention au bureau de l'Union postale mondiale pour défrayer sa prochaine réunion au Canada, en 1933.. ..	25,000 00
385	Déboursés de la Commission royale du transport..	50,000 00
386	Pour défrayer le transport du charbon dans les conditions prescrites par le Gouverneur en son conseil, et l'administration de se service—Crédit supplémentaire..	650,000 00
387	Dépenses de la Conférence impériale économique et pour autoriser l'utilisation d'employés à cette fin, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du Service civil—Crédit supplémentaire..	100,000 00
388	Dépenses de la délégation canadienne à la Conférence du désarmement..	30,000 00
389	Contribution du Canada au Service de renseignements internationaux sur le blé..	7,300 00
390	Pour rémunérer les services du juge en chef Brown, nonobstant toute disposition contraire de la Loi des juges..	500 00
391	Allocations aux vétérans de la Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest ayant servi lors de la rébellion du Nord-Ouest, en 1885, allocation tenant lieu de concession de terre, $300 à chacun, tel qu'autorisé par le Gouverneur en son conseil..	37,500 00
392	Archives publiques—Crédit supplémentaire..	3,000 00
393	Commission du district fédéral—Entretien et embellissement des propriétés relevant de la Commission du district fédéral..	55,000 00
394	Allocation à John Thomas Miner (Jack Miner) pour seconder son œuvre de conservation de la faune sauvage.. ..	2,500 00
395	Pour solder les frais du livre commémoratif des membres de l'armée canadienne et des Canadiens des armées de l'Empire Britannique, qui ont perdu la vie à la Grande Guerre..	10,000 00
396	Subvention au Conseil national d'instruction publique.. ..	5,000 00
397	En attendant l'établissement d'un fonds de fiducie de $25,000 en témoignage de l'intérêt amical du Canada à la célébration, en 1930, du millénaire du parlement islandais, pour verser au gouvernement d'Islande la somme de $1,250, soit un an d'intérêt de ladite somme de $25,000, au taux de 5 p. 100 l'an..	1,250 00

REVENU NATIONAL

398	Pour pourvoir à l'alimentation de la Loi des faillites—Crédit supplémentaire..	25,000 00

COMMERCE

401	Service des renseignements commerciaux, y compris les frais divers relatifs au commerce du Canada—Crédit supplémentaire..	10,873 35
402	Office fédéral de la statistique—Crédit supplémentaire pour le recensement..	35,000 00

REGLEMENT DES RECLAMATIONS DE GUERRE

403	Pour pourvoir au paiement des réclamations de dédommagement pour pertes subies par la population civile et les prisonniers de guerre du Canada pendant la dernière guerre, intérêt de cette somme et frais de gestion.. ..	500,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Après 6 heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre à 6.15 heures p.m., jusqu'à lundi à 11 heures a.m., sans poser la question conformément à l'ordre spécial passé le 20 courant.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 75

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 23 MAI 1932

Onze heures a.m.

Prières.

M. Young, appuyé par M. Heenan, propose,—Que le quatrième rapport du comité des Banques et du Commerce, au sujet du prix de la gazoline soit adopté.

Et un débat s'ensuivant, ledit débat est ajourné sur motion de M. Young.

M. Gordon, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Relevé relativement au placement sur des fermes de familles établies en vertu du mouvement du "retour à la terre."

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement sait que M. J. V. Guay, télégraphiste, à Sept-Iles, sur la Côte nord du fleuve Saint-Laurent, a été révoqué de ses fonctions.
2. Si tel est le cas, si des plaintes ont été portées contre lui, et par qui.
3. Quelle était la nature de ces plaintes.
4. Si une enquête a été tenue avant de destituer M. Guay.
5. Le cas échéant, quel était le commissaire enquêteur.
6. Quel est le nom de la personne qui a remplacé M. Guay.
7. Qui l'a recommandée.
8. Si elle a subi les examens et concours de la Commission du service civil.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement sait que M. J. M. Piuze, télégraphiste à St-Paul du Nord, dans le comté de Saguenay, a été révoqué de ses fonctions.
2. Si tel est le cas, si des plaintes ont été portées contre lui, et par qui.
3. Quelle était la nature de ces plaintes.
4. Si une enquête a été tenue avant de destituer M. Piuze.

5. Le cas échéant, quel était le commissaire enquêteur.
6. Quel est le nom de la personne qui a remplacé M. Piuze.
7. Qui l'a recommandée.
8. Si elle a subi les examens et concours de la Commission du service civil.
9. S'il est exact que le bureau du télégraphe a été transporté du centre du village à Sault-au-Mouton, deux milles plus loin.
10. Si tel est le cas, pourquoi.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement sait que M. J. A. Hould, télégraphiste à Havre St-Pierre, sur la Côte nord du fleuve St-Laurent, a été révoqué de ses fonctions.
2. Si tel est le cas, si des plaintes ont été portées contre lui, et par qui.
3. Quelle était la nature de ces plaintes.
4. Si une enquête a été tenue avant de destituer M. Hould.
5. Le cas échéant, quel était le commissaire enquêteur.
6. Quel est le nom de la personne qui a remplacé M. Hould.
7. Qui l'a recommandée.
8. Si elle a subi les examens et concours de la Commission du service civil.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932—Etat montrant:—

1. Si le gouvernement sait que M. Francis Gallienne, surintendant de la ligne du télégraphe sur la Côte nord du fleuve Saint-Laurent, a été révoqué de ses fonctions.
2. Si tel est le cas, si des plaintes ont été portées contre lui, et par qui.
3. Quelle était la nature de ces plaintes.
4. Si une enquête a été tenue avant de destituer M. Gallienne.
5. Le cas échéant, quel était le commissaire enquêteur.
6. Quel est le nom de la personne qui a remplacé M. Gallienne.
7. Qui l'a recommandée.
8. Si elle a subi les examens et concours de la Commission du service civil.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 14 mars 1932—Copie de tous les rapports, correspondance, télégrammes, notes de classification et autres communications échangés depuis le 20 août 1930 entre le ministre des Travaux publics et tout autre ministre, fonctionnaire du gouvernement ou tout membre ou fonctionnaire de la Commission du service civil, ou toute ou toutes personnes et ayant trait de quelque façon à la nomination d'un concierge pour l'édifice public de Joliette, et à la destitution de Cuthbert Fiset, gardien de cet établissement (bureau de poste); et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à l'enquête tenue en 1931 sur les accusations portées contre Cuthbert Fiset, y compris la preuve et les témoignages de tous les témoins entendus à l'enquête et la décision à laquelle en est arrivée le commissaire qui a tenu l'enquête.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mai 1932—Document montrant:—

1. Quel était le nombre des téléphones dans tous les ministères fédéraux du 1er septembre 1930.
2. Quel est actuellement le nombre des téléphones dans les divers ministères fédéraux.
3. En réduisant ainsi le service téléphonique, quelle économie annuelle le gouvernement a effectuée.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mai 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, témoignages, pétitions et autres documents relatifs à la destitution de George Slusar, maître de poste à Alvena, Saskatchewan, et à la nomination de son successeur.

Aussi—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents, ayant trait à la destitution de M. J. V. Guay, opérateur de télégraphe, à Sept-Iles, sur la Côte Nord du fleuve St-Laurent, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 sur des accusations portées contre ledit J. V. Guay, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins, qui ont été entendus dans ladite enquête, et la décision rendue par le commissaire enquêteur.

Aussi—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents, ayant trait à la destitution de M. J. M. Piuze, opérateur de télégraphe à St-Paul-du-Nord (Mille Vaches), dans le comté de Saguenay, et aussi copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 sur des accusations portées contre ledit J. M. Piuze, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins, qui ont été entendus dans ladite enquête, et la décision rendue par le commissaire enquêteur.

Aussi—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents, ayant trait à la destitution de M. J. A. Hould, opérateur de télégraphe, à Havre St-Pierre, sur la Côte Nord du fleuve St-Laurent, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 sur des accusations portées contre ledit J. A. Hould, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus dans ladite enquête, et la décision rendue par le commissaire enquêteur.

Aussi—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932—Copie de tous les rapports, correspondance, et autres documents, ayant trait à la destitution de M. Francis Gallienne, surintendant de la ligne de télégraphe, sur la Côte Nord du fleuve St-Laurent, et aussi copie de tous les rapports, correspondance et autres documents relatifs à une enquête tenue en l'année 1931 sur des accusations portées contre ledit Francis Gallienne, y compris la preuve et le témoignage de tous les témoins qui ont été entendus dans ladite enquête, et la décision rendue par le commissaire enquêteur.

Sur motion de M. Hackett, le Bill No 36, Loi modifiant la Loi de faillite (Localité d'un débiteur), du consentement de la Chambre est retiré.

Les ordres suivants de la Chambre sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 44:—

Par M. Price—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Combien de citoyens américains les Chemins de fer nationaux du Canada emploient en Canada.
2. Depuis quel temps ils sont ainsi employés, quelles positions ils détiennent, et quels salaires ils reçoivent.

Par M. Rogers—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quel a été le coût total du mobilier du bureau du Dr H. M. Tory, président du Conseil national des recherches naturelles, dans l'édifice des recherches naturelles, rue Sussex.
2. Quel est le prix de chaque bureau, chaise, table, tapis, etc.

Par M. Rogers—Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Quel a été le coût total du mobilier du bureau de Georges Gonthier, auditeur général, dans l'édifice de la Confédération.

2. Quel est le prix de chaque bureau, chaise, table, tapis, etc.

3. Qu'est devenu le mobilier qui était autrefois dans le bureau de l'auditeur général.

L'ordre suivant de la Chambre est voté:—

Par M. Tétreault—Ordre de la Chambre—Copie de tous les télégrammes, correspondance et autres documents échangés, de l'année 1926 au mois de juillet 1930, entre le ministère fédéral de l'Agriculture et monsieur P. E. Boivin, ancien député de Shefford, et monsieur Victor Gariépy, de Waterloo, Québec, au sujet de la nomination de monsieur Victor Gariépy à titre de vétérinaire à l'emploi du gouvernement fédéral, dans le comté de Shefford.

Le Bill No 99, Loi modifiant la Loi du service civil est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill No (C2 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des liquidations" est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts de la somme ci-dessous*)

XXIV—INDIENS

201 Pour défrayer l'administration des affaires indiennes, y compris traitements, fournitures, secours, secours médicaux, hospitalisation, habitations, travaux agricoles, arpentages, voirie, ponts, irrigation, barrages, enseignements, etc., et subvention de $100,000 approuvée par le Parlement à sa session de 1926-27.. .. .. 3,873,000 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau ce jour.

La Chambre se forme en comité général sur les bills suivants:—

Bill No 67, (F1 du Sénat), intitulé: "Loi concernant les compagnies d'assurance étrangères, au Canada."

Bill No 68, (G1 du Sénat), intitulé: "Loi concernant les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques."

Lesdits bills sont respectivement rapportés avec des amendements, considérés tels qu'amendés, lus la troisième fois et passés.

Le Bill No 97, Loi concernant le parc Waterton-Glacier de la paix international, est lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau ce jour.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Bennett, résolu,—Que la Chambre ne s'ajourne pas à 11 heures p.m. ce jour.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens étant lu;

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

LOI SPÉCIALE DES REVENUS DE GUERRE

Résolu,—Qu'il importe de déposer un projet de loi en vue de modifier la Loi spéciale des revenus de guerre, chapitre 179 des Statuts revisés du Canada, de 1927, modifiée par le chapitre 50 des Statuts de 1928, le chapitre 57 des Statuts de 1929, le chapitre 43 des Statuts de 1930, et le chapitre 54 des Statuts de 1931 et de statuer:

1. (i) Que toute compagnie autorisée en vertu des lois du Dominion du Canada ou d'une de ses provinces à faire des opérations d'assurance, autre qu'une compagnie d'assurance sur la vie et d'assurance maritime, qu'une société fraternelle de bénéfices, qu'une compagnie purement mutuelle d'assurance-feu pratiquant surtout l'assurance des biens de ferme, qu'une compagnie d'assurance réciproque et une compagnie mutuelle exerçant des opérations d'après le plan de dépôt de primes, doit verser au fonds du revenu consolidé une taxe d'un pour cent sur les primes nettes qu'elle a reçues au Canada à compter du premier janvier 1932.

(ii) Que toute compagnie mutuelle autorisée en vertu des lois du Dominion du Canada ou de l'une de ses provinces à faire des opérations d'assurance, et qui exerce ses opérations d'après le plan du dépôt de primes et toute bourse d'assurance réciproque ainsi autorisée versera au fonds du revenu consolidé une taxe de deux pour cent sur les primes nettes qu'elle aura reçues au Canada, dans l'année civile 1932 et toutes les années subséquentes.

(iii) Que toute personne résidant au Canada qui fait ou a fait assurer ses biens situés au Canada, dans lesquels elle possède un intérêt assurable autre que celui d'un assureur de ces biens contre des risques autres que celui de la mer, par une compagnie britannique ou étrangère, ou par une Bourse d'assurance réciproque qui, le ou avant le premier juillet 1932, ou à l'époque où à laquelle cette assurance est contractée ou renouvelée, n'est pas autorisée en vertu des

lois du Dominion du Canada ou l'une de ses provinces à faire des opérations d'assurance, devra verser au fonds du revenu consolidé une taxe de quinze pour cent sur les primes nettes payées ou payables pour ladite assurance, au cours de l'année civile 1932 et toutes les années civiles subséquentes.

(*a*) laquelle, le vingt-deuxième jour d'octobre 1931, n'a pas effectué de dépôt auprès du ministre des Finances pour les fins et pour le montant susdits, versera au fonds du revenu consolidé un impôt de quinze pour cent sur le chiffre brut versé ou à verser par cette personne aux fins de cette assurance durant l'année 1931; et un impôt de cinq pour cent du coût total net, pour cette personne, de cette assurance proposée ou renouvelée au cours de chacune des années civiles 1921 à 1930, toutes deux inclusivement, période pendant laquelle cette société, cet assureur ou cette association n'a pas maintenu un dépôt auprès du ministre aux fins et pour le montant susdits, le chiffre de cet impôt payable au cours de toute année civile devant être réduit du montant de tout impôt jusqu'ici versé au ministre pour telle assurance et pour telle année civile; ou

(*b*) qui ne voit pas à ce que, le ou avant le premier jour de mai 1932 ou à la date où cette assurance est proposée ou renouvelée si cette date arrive après la première, soit maintenu un dépôt aux fins et pour le montant susdits, devra chaque année acquitter un impôt de quinze pour cent du chiffre brut des primes versées ou à verser pour cette assurance au cours de la précédente année civile.

2. Que sur chaque câblogramme et télégramme ou message radiotélégraphique envoyés du Canada, la compagnie expéditrice devra payer au fonds du revenu consolidé une taxe de 5c. et que sur chaque appel téléphonique de longue distance envoyé du Canada, la compagnie de téléphone devra payer au fonds du revenu consolidé une taxe égale à 6 p. 100 du tarif exigé; toutefois dans le cas des appels téléphoniques effectués d'un poste public payant, exploité au moyen d'un préposé ou d'un appareil encaisseur automatique, la taxe, au lieu de 6 p. 100 devra être de 5c. pour chacun des appels à l'égard duquel un prix de plus de 25c. et d'au plus 80c. est exigé, et de 5c. pour chaque tarif supplémentaire de 80c. ou toute fraction de 80c. et la compagnie peut exiger cette taxe de la personne payant le tarif régulier pour ce message ou cet appel.

3. Que toute personne louant un fauteuil dans un Pullman ou dans un wagon-salon acquittera, en sus du prix ordinaire de chacun de ces fauteuils, un impôt de dix cents, et que toute personne louant une place dans un wagon-lit ou des articles de literie sur un train de chemin de fer acquittera, en sus du prix ordinaire, un impôt égal à dix pour cent de ce prix, pourvu que cet impôt ne soit jamais moindre que vingt-cinq cents.

4. Que l'impôt du timbre imposé par les articles VI, VIII et IX de ladite loi sur les chèques, reçus de banques, mandats d'argent, chèques de voyageurs et mandats-poste pour des montants dépassant cinq dollars, et sur des lettres de change et des billets à ordre, soit porté à trois cents sur chaque effet pour un montant ne dépassant pas cent dollars, et à six cents sur tout effet représentant un montant dépassant cent dollars.

5. Que le paragraphe (*e*) de l'article soixante et un de ladite loi tel qu'il existe aux termes du chapitre 54 des Statuts de 1931, soit abrogé.

6. (i) Que la taxe de consommation dite taxe de vente imposée par l'article quatre-vingt-six de ladite loi, modifiée par l'article onze du chapitre 54 des Statuts de 1931, soit portée à six pour cent.

(ii) Que les mots suivants soient biffés de la liste des articles exempts de la taxe de consommation ou de vente établie à l'Annexe III de ladite loi, telle qu'elle existe aux termes du chapitre 54 des Statuts de 1931, c'est-à-dire:

"Les gâteaux et tartes de boulanger, non compris les biscuits"; "et leurs succédanés" dans la septième ligne de ladite annexe; "les composés de saindoux et de substances similaires, faites de stéarine ou d'huiles végétales ou animales"; "les matières devant servir exclusivement à la fabrication de tout succédané du beurre ou du saindoux"; "la présure"; "la crème glacée"; "les enveloppes ordinaires devant servir exclusivement à couvrir des marchandises non sujettes à la taxe de consommation ou de vente"; "les matières devant servir exclusivement à la fabrication des enveloppes ordinaires à employer pour couvrir des marchandises non sujettes à la taxe de consommation ou de vente".

Aussi, sous la rubrique "Marchandises énumérées au tarif douanier"; les chiffres et les mots suivants, savoir:

"45. Aliments lactés n.d.; céréales préparées, en paquets ne dépassant pas un poids de vingt-cinq livres chacun;"

"46. Céréales préparées, n.d.;"

Et que le mot "saindoux" là où il figure pour la première fois, à la ligne huit de ladite annexe, soit biffé et remplacé par les mots "saindoux produit au Canada".

"Et que les mots "farine d'avoine, avoine roulée et farine de maïs; blé roulé" soient retranchés et que soient insérés en leur lieu les mots "farine d'avoine, avoine roulée, farine de maïs et blé roulé" lorsqu'en paquets d'un poids dépassant cinq livres chacun; et que les mots "petit son, son et gruau" soient retranchés et que soient insérés en leurs lieux et places les mots "son, petit son, et gruau" lorsqu'ils doivent servir d'aliments pour les bestiaux, porcs, volailles ou d'autres aliments pour animaux de ferme, ou lorsque vendus pour la consommation humaine en paquets d'un poids dépassant cinq livres chacun;"

"(iia) Que les mots suivants soient insérés dans ladite annexe iii:

"Gâteaux et tartes de boulangers, lorsqu'ils sont produits par un fabriquant ou producteur quelconque jusqu'à concurrence d'une valeur d'au plus $5,000 en n'importe quelle année civile."

(iii) Que les mots suivants soient insérés dans l'annexe IV:—

"Tous les articles fabriqués ou produits par le travail des aveugles dans les institutions établies au Canada pour leur soin ou sous le contrôle ou la direction desdites institutions."

(iv) Que soient biffés les mots suivants de la liste des articles exempts dans la proportion de cinquante pour cent de la taxe de consommation ou de vente établie à l'Annexe IV de ladite loi, telle qu'elle existe aux termes du chapitre 54 des Statuts de 1931, à savoir:

"Les biscuits de toute sorte."

7. Que la taxe spéciale d'accise sur les importations imposées sous le régime de l'article quatre-vingt-huit de ladite loi, tel que décrétée par l'article quatorze du chapitre 54 des Statuts de 1931, soit portée à trois pour cent.

8. Que toute mesure législative basée sur les paragraphes deux, trois et quatre de la présente résolution entrera en vigueur le deuxième jour de mai mil neuf cent trente-deux.

9. Que toute mesure législative basée sur les paragraphes six et sept de la présente résolution sera censée être en vigueur le septième jour d'avril mil neuf cent trente-deux et s'appliquer à toutes les marchandises importées ou dédouanées pour la consommation le ou après cette date ainsi qu'à toutes les marchandises antérieurement importées pour lesquelles il n'a pas été fait, avant cette date, de déclaration pour fins de consommation.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Rhodes, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 102, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois et référé au comité général de la Chambre à sa prochaine séance.

La Chambre s'ajourne alors à minuit jusqu'à demain à 11 heures a.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 76

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 24 MAI 1932

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Young, que le quatrième rapport du comité des Banques et du Commerce, relativement au prix de la gazoline soit maintenant adopté.

Et le débat continuant;

M. Gray, appuyé par M. McPhee propose,—Que la Chambre procède maintenant à l'Ordre du jour.

Et la question étant posée sur ladite motion elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson (Halton),
Barber,
Beaubier,
Bell (St-Antoine),
Bennett,
Bourgeois,
Bowen,
Bowman,
Boyes,
Burns,
Bury,
Cahan,
Casselman,
Chaplin,
Charters,
Chevrier,
Davies,
Dickie,
Duguay,
Duranleau,
Esling,
Fafard,
Fortin,
Fraser (Caribou),
Gagnon,
Ganong,
Geary,
Gobeil,
Gordon,
Gray,
Hackett,
Hanson (Skeena),
Johnstone,
Laflèche,
Larue,
LaVergne,
Macdonald (Kings),
MacNicol,
McGillis,
McLure,
McPhee,
Maloney,
Manion,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Morand,
Murphy,
Myers,
Nicholson,
Peck,
Pettit,
Pickel,
Porteous,
Robinson,
Ross,
Ryckman,
Sanderson,
Sauvé,
Shaver,
Short,
Simpson (Simcoe-Nord),
Simpson (Algoma-Ouest),
Spankie,
Spence,
Sproule,
Stevens,
Stewart (Leeds),
Stewart (Lethbridge),
Stirling,
Stitt (Selkirk),
Sutherland,
Tétreault,
Thompson (Simcoe-Est),
Thompson (Lanark),
Totzke,
Tummon,
Turnbull,
Weese,
Weir (Melfort),
White (London),
White (Mont-Royal),
Willis,
Wilson,
Wright—83.

CONTRE:

Messieurs

Bothwell,
Boulanger,
Bradette,
Brasset,
Brown,
Butcher,
Casgrain,
Coote,
Deslauriers,
Donnelly,
Dubois,
Euler,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Girouard,
Heaps,
Heenan,
Howard,
Irvine,
Kennedy (Peace-River),
King, Mackenzie
Lacroix,
Lucas,
Luchkovich,
MacInnis,
Mercier (Laurier-Outremont),
Motherwell,
Munn,
Neill,
Parent,
Perras,
Raymond,
Reid,
Roberge,
St-Père,
Seguin,
Speakman,
Spencer,
Veniot,
Verville,
Weir (Macdonald),
Woodsworth.
Young—43.

L'Ordre du jour, en conséquence, est appelé.

L'ordre pour la troisième lecture du Bill No 99, Loi modifiant la Loi du service civil étant lu;

M. Cahan propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et un débat s'ensuivant;

M. Garland (Bow-River), appuyé par M. Woodsworth, propose en amendement,—"Que ledit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit référé de nouveau au comité général dans le but de biffer l'article 10 et biffant l'article 11, substituant pour l'article 11 la phraséologie de l'article telle que contenue lors de la première lecture du bill."

Après plus ample débat, la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Blair,
Chevrier,
Coote,
Donnelly,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Girouard,
Hanson (Skeena),
Heaps,
Irvine,
Lucas,
Luchkovich,
MacInnis,
Neill,
Reid,
Roberge,
Speakman,
Spencer,
Weir (Macdonald),
Woodsworth—20.

CONTRE:

Messieurs

Barber,
Baribeau,
Barrette,
Belec,
Boulanger,
Bourgeois,
Bowen,
Boyes,
Brasset,
Brown,
Cahan
Chaplin,
Charters,
Deslauriers,
Dickie,
Duguay,
Duranleau,
Esling,
Fortin,
Gagnon,
Ganong,
Gobeil,
Gordon,
Guthrie,
Hackett,
Johnstone,
Laflèche,
Lapointe,
Larue,
LaVergne,
Macdonald (Kings),
MacNicol,
McGillis,
McLure,
McPhee,
Manion,
Matthews,
Moore (Châteauguay-Huntingdon),
Morand,
Motherwell ,
Murphy,
Myers,
Nicholson,
Parent,
Peck,
Pettit,
Pickel,
Quinn,
Rhéaume,
Robinson,
Ross,

Ryckman, St-Père, Sauvé, Shaver, Simpson (Simcoe-Nord), Spankie, Spence, Sproule, Stevens, Stewart (Edmonton-Ouest), Stewart (Leeds), Stewart (Lethbridge), Stirling, Stitt (Selkirk), Sutherland, Tétreault, Thompson (Simcoe-Est), Thompson (Lanark), Tummon, Turnbull, Veniot, Weese, Weir (Melfort), White (London), Willis, Wright—77.

Ledit bill est en conséquence lu la troisième fois et passé.

Les bills suivants sont respectivement lus la deuxième fois considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 95, Loi modifiant le Tarif des douanes;

Bill No 96, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le Bill No 102, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre est délibéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé;

M. Rhodes propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Après débat la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la troisième fois et passé.

Les bills suivants sont respectivement lus la deuxième fois, considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill No 98, Loi modifiant l'Acte de 1894 concernant les commissaires du havre de Montréal;

Bill No 100, Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats.

Le Bill No 97, Loi concernant le parc Waterton-Glacier de la paix internationale est de nouveau considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill No 94, Loi concernant la radiodiffusion est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

M. Speakman, appuyé par M. Lucas propose en amendement:—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"le Parlement, en adoptant le chapitre 20 des Statuts de 1932, ayant déclaré que le canal Beauharnois et que les ouvrages qui en dépendant sont une entreprise à l'avantage général du Canada, la Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait prendre sans délai les moyens de déterminer la légalité de la prétention de la province de Québec à posséder la force motrice créée ou rendue disponible, ou qui doit être créée ou rendue disponible par la diversion d'eau par le Canal Beauharnois, et à imposer des loyers en conséquence; et s'il était décidé que le fédéral possède légalement cette force motrice, le Gouvernement devrait alors

soumettre, à la date la plus rapprochée possible, la législation propre à lui permettre d'exercer ses droits de propriété, et à nationaliser toute l'entreprise afin de protéger l'intérêt public, et à cette fin, il devrait créée une commission fédérale hédroélectrique.

"Et, de plus, la Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait prendre sans délai les moyens nécessaires et convenables pour savoir si oui ou non la loi adoptée par la législature de Québec et accordant une charte de construction à la *Beauharnois, Light, Heat and Power Company* et ses amendements sont au delà des pouvoirs de cette province.

"Et de plus, la Chambre est d'avis qu'une commission royale devrait être instituée pour faire une enquête sur les motifs de, le mode de versement de, et la manière dont on a disposé en dernier ressort de tous les argents obtenus par la vente de $30,000,000 d'obligations de nantissement collatéral émises par la *Beauharnois Corporation Limited,* et pour examiner les prospectus, les déclarations, les circulaires et les annonces que le premier bureau de direction de la *Beauharnois, Light, Heat and Power Corporation Limited* a émis ou dont il s'est servi et qu'il a utilisé pour vendre lesdites obligations de nantissement collatéral d'une valeur de $30,000,000 ou pour en disposer; avec tous les pouvoirs nécessaires et convenables et de faire rapport."

M. Cahan soulève l'objection suivante:—Que la résolution proposée entraîne une dépense d'argent très grande et sans égale pour la nationalisation de l'entreprise hydroélectrique de la Beauharnois, pour son développement et pour son extension; et une telle résolution ne peut être présentée que par le Gouvernement avec l'approbation de Son Excellence le Gouverneur général qui devrait la recommander à la Chambre.

M. l'Orateur:—"A mon avis l'objection que le Secrétaire d'Etat a soulevée est très juste. L'amendement est une réplique de l'amendement que l'honorable député d'Acadia a voulu proposer; et de la façon que je le comprends, je vois que ce n'est pas une simple résolution abstraite qui ne comporte pas une dépense future. Elle ne dit pas que le gouvernement devrait prendre en considération l'adoption d'un plan proposé; si elle était adoptée elle est un ordre de la Chambre au gouvernement de prendre des mesures qui entraîneraient nécessairement des dépenses de deniers publics. Premièrement, déterminer la légalité d'une prétention de la province de Québec; deuxièmement, déterminer si un acte de la législature de Québec est oui ou non *ultra vires;* troisièmement, nommer une commission royale —ces trois choses entraînent nécessairement la dépenses de deniers publics.

"A mon avis, un député ne peut pas, pour ce motif, proposer une résolution de cette sorte; et un membre du Gouvernement ne pourrait la proposer régulièrement sans suivre une procédure bien définie relative à la présentation et à la discussion de ces résolutions, et qui est exposée dans la règle 60 de la Chambre. Cette règle sauvegarde le même principe en défendant la prise en considération et la discussion, le jour où elle est présentée, d'une motion qui entraîne une taxe publique quelconque ou un impôt sur le peuple, même lorsqu'elle est présentée par un membre du gouvernement; et elle décrète que cette résolution sera ajournée à une date future et sera alors référée au comité général de la Chambre avant que le Parlement en décide par résolution ou par vote.

"Bourinot, à la page 405, cite la clause 54 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord:

> "Il ne sera pas loisible à la Chambre des Communes d'adopter aucune résolution, adresse ou bill pour l'appropriation d'une partie quelconque du revenu public, ou d'aucune taxe ou impôt, à un objet qui n'aura pas, au préalable, été recommandé à la chambre par un message du gouverneur-général durant la session pendant laquelle telle résolution, adresse ou bill est proposé.

"Les dispositions constitutionnelles qui règlent la procédure de la Chambre des Communes sous ce rapport s'appliquent non seulement aux motions qui proposent un octroi de deniers publics mais aussi à celles qui comportent un octroi."

"Et Bourinot ajoute encore:

"A la Chambre des Communes du Canada on ne peut trouver aucun cas où un député aurait reçu de la Couronne par l'intermédiaire d'un ministre, l'autorité de proposer une motion qui comporterait la dépense de deniers publics. Aucun principe n'est mieux compris que cette obligation constitutionnelle qui incombe au gouvernement exécutif de prendre seul l'initiative des mesures qui imposent une charge au Trésor public."

"A mon avis, cette résolution, si elle était adoptée, serait un ordre direct de la Chambre au gouvernement de faire certaines choses qui entraîneraient une dépense de deniers publics. En conséquence, je dis que cette résolution n'est pas régulière lorsqu'elle est proposée par un député."

Et le débat continuant, sur la motion principale:—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil;

Mlle Macphail, appuyée par M. Coote, propose en amendement:—Que tous les mots après "Que" dans la première ligne soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"la Chambre regrette que le Gouvernement n'ait pas fait de déclaration relative à un programme agricole qui s'appliquerait aux conditions de la dépression dans l'industrie agricole."

"De plus, la Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait prendre en considération les suggestions suivantes comme moyens devant améliorer l'industrie agricole: (*a*) le contrôle national et la réglementation de la monnaie et du crédit; (*b*) une mesure d'inflation surveillée ayant pour objet l'augmentation des prix des commodités et comme premier moyen à cette fin, ramener notre monnaie au pair avec la livre sterling; (*c*) une réduction substantielle des dettes des cultivateurs, et des taux d'intérêt; (*d*) l'assistance financière pour créer des manufactures progressives sous le contrôle des cultivateurs; (*e*) des accords internationaux sur les matières de tarif; (*f*) la création d'un bureau de ventes et d'exportations; (*g*) que les sociétés de vente des coopératives agricoles aient la permission d'importer des marchandises reçues dans d'autres pays en échange des produits agricoles du Canada et cela sans l'imposition de droits de douane ou de dumping; (*h*) exempter le cultivateur de quelques taxes indirectes et les remplacer par des taxes directes plus lourdes fondées sur la capacité de payer."

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A onze heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à onze heures a.m., sans poser la question conformément à la règle 7.

GEORGE BLACK,

Orateur.

No 77

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 25 MAI 1932

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat acquiesce aux amendements conséquentiels faits par la Chambre des Communes à l'amendement fait par le Sénat au Bill No 32, Loi concernant la compagnie de chemin de fer d'Ottawa à New-York, sans amendement.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat acquiesce à l'amendement fait par la Chambre des Communes au Bill No 81 (C2 du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi des liquidations, sans amendement.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat acquiesce aux amendements faits par la Chambre des Comunes au Bill No 66 (E1 du Sénat), intitulé: "Loi concernant le département des assurances" sans amendement.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 92, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur les revenus avec plusieurs amendements comme suit:—

1. Page 1, ligne 9. Au mot "membres" substituer "officiers brevetés".

2. Page 1, ligne 11. Retrancher les mots "autres que des hommes enrôlés".

3. Page 1, ligne 13. Après le mot "traitements" insérer "ou rémunération".

4. Page 1, ligne 15. Après le mot "traitements" insérer ou rémunération".

5. Page 1, ligne 19. Ajouter ce qui suit comme clause conditionnelle au paragraphe (2) de l'article 9A:

"Toutefois dans le cas de personnes nommées pendant l'année financière, l'impôt est exigible en mensualités égales le dernier jour de chaque mois."

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, mémoires, rapports et autres documents échangés entre toute ou toutes personnes et le gouvernement du Canada; ou tout

ministre, département ou individu, y compris le premier ministre, le très honorable sénateur Meighen, J. M. White, M.P., A. M. Jarvis, de Londres, et l'inspecteur Reynolds, ou tout autre fonctionnaire de tout département fédéral au sujet de l'entrée, du rapatriement et de la nouvelle entrée de Harry T. Wright, un aubain.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mai 1932—Document montrant:—

1. Si monsieur Alphonse Garon a présidé en qualité de commissaire une enquête subie par André Beaulieu, maître de poste de Raudot, comté de Témiscouata, Québec.

2. Si tel est le cas, (*a*) à quelle date cette enquête a eu lieu; (*b*) combien de témoins ont été entendus; (*c*) qui les a assermentés; (*d*) à quelle date ledit Alphonse Garon a transmis son rapport au ministère; (*e*) quel montant a été payé par le ministère audit Alphonse Garon pour ses honoraires et déboursés en rapport avec cette enquête.

3. Si le maître de poste ci-dessus mentionné a été destitué sur le rapport dudit Alphonse Garon.

4. Si ledit Alphonse Garon a présidé cette enquête en qualité de commissaire avant d'être assermenté comme tel.

5. En pareil cas, (*a*) en vertu de quelle autorité il a assermenté les témoins; (*b*) si le ministère a exigé dudit Alphonse Garon la remise de ses honoraires et déboursés et ordonné une nouvelle enquête.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mai 1932—Document montrant:—

1. Si monsieur Alphonse Garon a présidé en qualité de commissaire une enquête subie par Johnny April, maître de poste de Gironde, comté de Témiscouata, Québec.

2. Si tel est le cas, (*a*) à quelle date cette enquête a eu lieu; (*b*) combien de témoins ont été entendus; (*c*) qui les a assermentés; (*d*) à quelle date ledit Alphonse Garon a transmis son rapport au ministère; (*e*) quel montant a été payé par le ministère audit Alphonse Garon pour ses honoraires et déboursés en rapport avec cette enquête.

3. Si le maître de poste ci-dessus mentionné a été destitué sur le rapport dudit Alphonse Garon.

4. Si ledit Alphonse Garon a présidé cette enquête en qualité de commissaire avant d'être assermenté comme tel.

5. En pareil cas, (*a*) en vertu de quelle autorité il a assermenté les témoins; (*b*) si le ministère a exigé dudit Alphonse Garon la remise de ses honoraires et déboursés et ordonné une nouvelle enquête.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mai 1932—Document montrant:—

1. Si monsieur Alphonse Garon a présidé en qualité de commissaire une enquête subie par Joseph Michaud, maître de poste de La Richardière, comté de Témiscouata, Québec.

2. Si tel est le cas, (*a*) à quelle date cette enquête a eu lieu; (*b*) combien de témoins ont été entendus; (*c*) qui les a assermentés; (*d*) à quelle date ledit Alphonse Garon a transmis son rapport au ministère; (*e*) quel montant a été payé par le ministère audit Alphonse Garon pour ses honoraires et déboursés en rapport avec cette enquête.

3. Si le maître de poste ci-dessus mentionné a été destitué sur le rapport dudit Alphonse Garon.

4. Si ledit Alphonse Garon a présidé cette enquête en qualité de commissaire avant d'être assermenté comme tel.

5. En pareil cas, (*a*) en vertu de quelle autorité il a assermenté les témoins; (*b*) si le ministère a exigé dudit Alphonse Garon la remise de ses honoraires et déboursés et ordonné une nouvelle enquête.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mai 1932—Document montrant:—

1. Si monsieur Alphonse Garon a présidé en qualité de commissaire une enquête subie par David Lebel, maître de poste de Montagne Ronde, comté de Témiscouata, Québec.

2. Si tel est le cas, (*a*) à quelle date cette enquête a eu lieu; (*b*) combien de témoins ont été entendus; (*c*) qui les a assermentés; (*d*) à quelle date ledit Alphonse Garon a transmis son rapport au ministère; (*e*) quel montant a été payé par le ministère audit Alphonse Garon pour ses honoraires et déboursés en rapport avec cette enquête.

3. Si le maître de poste ci-dessus mentionné a été destitué sur le rapport dudit Alphonse Garon.

4. Si ledit Alphonse Garon a présidé cette enquête en qualité de commissaire avant d'être assermenté comme tel.

5. En pareil cas, (*a*) en vertu de quelle autorité il a assermenté les témoins; (*b*) si le ministère a exigé dudit Alphonse Garon la remise de ses honoraires et déboursés et ordonné une nouvelle enquête.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mai 1932—Document montrant:—

1. Si monsieur Alphonse Garon a présidé en qualité de commissaire une enquête subie par Antoine Landry, maître de poste de Notre-Dame du Lac, comté de Témiscouata, Québec.

2. Si tel est le cas, (*a*) à quelle date cette enquête a eu lieu; (*b*) combien de témoins ont été entendus; (*c*) qui les a assermentés; (*d*) à quelle date ledit Alphonse Garon a transmis son rapport au ministère; (*e*) quel montant a été payé par le ministère audit Alphonse Garon pour ses honoraires et déboursés en rapport avec cette enquête.

3. Si le maître de poste ci-dessus mentionné a été destitué sur le rapport dudit Alphonse Garon.

4. Si ledit Alphonse Garon a présidé cette enquête en qualité de commissaire avant d'être assermenté comme tel.

5. En pareil cas, (*a*) en vertu de quelle autorité il a assermenté les témoins; (*b*) si le ministère a exigé dudit Alphonse Garon la remise de ses honoraires et déboursés et ordonné une nouvelle enquête.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mai 1932:—Copie du rapport préparé par le commissaire qui a été nommé pour faire une enquête sur le bureau de poste de Fauvel, comté de Bonaventure, avec une copie des témoignages entendus au cours de cette enquête.

M. Ryckman, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de tous les rapports, correspondance, lettres, témoignages, preuve et autres documents relatifs à certaines plaintes portées, dans le cours des années 1930 et 1931, contre Geo. Hudon, fonctionnaire des douanes et de l'accise à Chambord, lac St-Jean.

M. Rhodes, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 11 mai 1932—Document montrant:—

1. Copie d'arrêté en Conseil en conformité de la clause 3 de la Loi financière, étant le chapitre 70, des Statuts revisés du Canada, 1927, y compris 1914 et depuis.

2. Pour les cinq dernières années quelles sommes ont été avancées en vertu de la Loi financière par le Dominion du Canada à chaque banque chartée du Canada; quel montant d'intérêt a été payé par chaque banque et quel a été le taux d'intérêt.

3. Quelles réserves d'or sont détenues dans le Dominion du Canada:—

(*a*) par le Dominion;

(*b*) par les banques chartées.

Aussi, les mêmes renseignements pour le 31 mars des années 1910, 1914, 1920, 1921, 1922, 1929, 1930, 1931 et 1932.

4. Relevé semblable montrant:—

(*a*) le montant des billets émis par le Dominion;

(*b*) le montant des billets de banques émis;

(*c*) le montant des dépôts dans les banques chartées du Canada;

(*d*) le montant de placements dans les banques chartées dans:—

1. des garanties des gouvernements du Dominion ou des provinces.

2. Prêts courants.

M. Stewart (Leeds), l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mai 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents relatifs à certains travaux et à la construction d'un mur de protection, à St-Maxime de Scott, Québec, durant les années 1931 et 1932, avec une copie des bordereaux de paye, et des états des argents dépensés pour des matériaux et d'autres choses, et le nom du conducteur des travaux.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 avril 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, rapports d'enquêtes, preuve, rapports et autres documents concernant la destitution, en mars 1932, de Lucien Lacasse, un fonctionnaire du ministère de la Marine dans la ville de Québec.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mai 1932—Document montrant:—

1. Durant les années écoulées de 1925 à décembre 1931, quel salaire on a versé à chacun des employés de la frayère du comté de Restigouche, Nouveau-Brunswick.

2. Quelle somme on a versée à chaque personne pour la prise de frai de saumon durant la période mentionnée plus haut.

3. Quel montant on a payé chaque année pour louage d'autos, donnant les noms des personnes à qui des sommes ont été payées et les montants payés à chacune.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 avril 1932—Document montrant:—

1. De quelles compagnies on a acheté du sable, par l'intermédiaire des entrepreneurs, pour la construction de l'élévateur de la division 42 du port de Montréal.

2. Quels sont les noms des personnes qui forment ces compagnies.

3. Si des membres de la Commission du port, ou des fonctionnaires de ladite Commission étaient intéressés dans n'importe laquelle de ces compagnies, soit directement, soit indirectement.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 avril 1932—Document montrant:—

1. Si de 1922 à 1930, des contrats ont été adjugés à la *Atlas Construction Company* et à *Barnard & McQueen* pour la construction de quais et d'élévateurs de la Commission du port de Montréal.

2. Si tel est le cas, quels étaient les prix fixés au contrat.

3. Si ces prix constituaient la plus basse soumission.

4. Si de 1922 à 1930, la Commission du port de Montréal a acheté du bois de la Colombie-Britannique.

5. Quels prix ont été payés pour ce bois.

6. Si des contrats ont été signés avec des compagnies qui font le commerce du bois sur lesquelles les commissaires du port de Montréal ou des fonctionnaires de cette Commission avaient la haute main.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 28 avril 1932—Document montrant:—

1. Si des excédents de grains se sont accumulés dans les élévateurs de la Commission du port de Montréal durant les années écoulées de 1922 à 1930.

2. Quels ont été, le cas échéant, les excédents de chacune de ces années.

3. A qui ont été vendus ces excédents.

4. Quelle somme d'argent a été perçue de la vente de ces excédents.

5. De quelle façon on a disposé de ce revenu.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté:—

Par M. Ralston—Ordre de la Chambre—Relevé concernant la fourniture de charbon utilisé dans les édifices publics des Provinces maritimes durant l'année 1931-32, et indiquant le nom du fournisseur, l'emplacement de l'édifice public, la quantité de charbon, la date du contrat et le prix payé.

Les amendements faits par le Sénat au Bill No 92, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu sont pris en considération et séparément agréés.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Rhodes,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

Et sur l'amendement de Mlle Macphail:—Que tous les mots après "Que" dans la première ligne soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"la Chambre regrette que le Gouvernement n'ait pas fait de déclaration relative à un programme agricole qui s'appliquerait aux conditions de la dépression dans l'industrie agricole."

"De plus, la Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait prendre en considération les suggestions suivantes comme moyens devant améliorer l'industrie agricole: (*a*) le contrôle national et la réglementation de la monnaie et du crédit; (*b*) une mesure d'inflation surveillée ayant pour objet l'augmentation des prix des commodités et comme premier moyen à cette fin, ramener notre monnaie au pair avec la livre sterling; (*c*) une réduction substantielle des dettes des cultivateurs, et des taux d'intérêt; (*d*) l'assistance financière pour créer des manufactures progressives sous le contrôle des cultivateurs; (*e*) des accords internationaux sur les matières de tarif; (*f*) la création d'un bureau de ventes et d'exportations; (*g*) que les sociétés de vente des coopératives agricoles aient la permission d'importer des marchandises reçues dans d'autres pays en échange des produits agricoles du Canada et cela sans l'imposition de droits de douane ou de dumping; (*h*) exempter le cultivateur de quelques taxes indirectes et les remplacer par des taxes directes plus lourdes fondées sur la capacité de payer."

Après plus ample débat, la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Ahearn,	Donnelly,	MacInnis,	Reid,
Boulanger,	Gardiner,	Macphail,	Rhéaume,
Brown,	Garland (Bow-River),	Mitchell,	Spencer,
Coote,	Hanson (Skeena),	Motherwell,	Weir (Macdonald),
			Woodsworth—17.

CONTRE:

Messieurs

Anderson (Toronto-High-Park), Baribeau, Barrette, Beaubier, Belec, Bourgeois, Bowman, Bury, Cahan, Chaplin, Davies, Dickie, Duguay, Duranleau, Esling, Gagnon, Gobeil, Gordon, Hay, Johnstone, Larue, LaVergne, MacNicol, McGregor, Manion, Moore (Châteauguay-Huntingdon), Peck, Pickel, Porteous, Shaver, Simpson (Simcoe-Nord), Spankie, Spence, Sproule, Stevens, Stewart (Leeds), Stewart (Lethbridge), Stirling, Stitt (Selkirk), Sutherland, Tétreault, Thompson (Simcoe-Est), Weese, Weir (Melfort), White (Mont-Royal), Willis, Wright—47.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat acquiesce aux amendements faits par la Chambre des Communes au Bill No 67 (F1 du Sénat), intitulé: "Loi concernant les compagnies d'assurance étrangères au Canada" sans amendement.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat acquiesce aux amendements faits par la Chambre des Communes au Bill No 68 (G1 du Sénat), intitulé: "Loi concernant les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques" sans amendement.

Et la question étant posée sur la motion principale elle est agréée.

La Chambre, en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

VII—AGRICULTURE

47	Santé des animaux, administration de la *Loi des épizooties* et de la *Loi des viandes et conserves alimentaires*.. ..	1,654,000 00
48	Entomologie..	25,000 00
49	Exécution de la *Loi concernant les insectes destructeurs et autres fléaux*..	328,300 00
50	Publications..	7,500 00
52	Economie rurale, y compris les marchés coopératifs agricoles.	8,600 00
53	Allocations aux *Empire Bureaux*..	21,000 00
54	Subvention au comité exécutif du Congrès mondial des producteurs de grain..	150,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

AGRICULTURE

329	Administration de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux—Crédit supplémentaire..	315,000 00
332	Fruits—Crédit supplémentaire..	31,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

PORTS ET RIVIÈRES

110	*Entreprise adjugée:*	
	St-Jean—Améliorations du chenal..	350,000 00
	Toronto—Améliorations au port..	168,000 00
	Saint-Laurent supérieur—Amélioration de la voie navigable..	45,000 00
	Chenal Burlington, améliorations..	50,000 00
	Entreprise non adjugée:	
	Ports de Fort-William et Port-Arthur..	21,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des Subsides devant siéger de nouveau ce jour.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Bennett, résolu,—Que la règle 6 soit suspendue ce jour et que la procédure soit la même que celle de tout autre jour.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:

Bill No 41, Loi modifiant la Loi de faillite.

Bill No 73, Loi concernant la constitution d'associations relatives aux livres généalogiques du bétail.

Bill No 91, Loi modifiant la Loi des juges.

Bill No 19, Loi pourvoyant à la réduction de la rémunération dans le service public.

Bill No 94, Loi concernant la radiodiffusion.

Bill No 95, Loi modifiant le Tarif des douanes.

Bill No 96, Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Bill No 97, Loi concernant le Parc Waterton-Glacier de la paix internationale.

Bill No 98, Loi modifiant l'Acte de 1894 concernant les commissaires du havre de Montréal.

Bill No 99, Loi modifiant la Loi du service civil.

Bill No 100, Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 102, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, avec un amendement comme suit:—

Page i, ligne 34. A "quinze" substituer "dix".

Sur motion de M. Rhodes, l'amendement fait par le Sénat au Bill No 102, Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre est pris en considération et agréé.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante, qu'il a reçue:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

23 mai 1932.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable F. A. Anglin, agissant comme député du Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, le 26 mai courant, à 11.30, pour y proroger la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES F. CROWDY,

Assistant-secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable ORATEUR
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill No 10, Loi modifiant et codifiant la Loi des pêcheries avec des amendements comme suit:—

1. Page 26, ligne 4. Aux mots "Est abrogé" substituer "Sont abrogés".
2. Page 26, ligne 5. Au mot "avec" substituer "et".

Sur motion de M. Duranleau, les amendements faits par le Sénat au Bill No 10, Loi modifiant et codifiant la Loi des pêcheries sont pris en considération et agréés.

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides étant lu;

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

IX—ETABLISSEMENT DES ANCIENS COMBATTANTS ET AUTRES COLONS SUR LES TERRES

59 Avances aux anciens combattants s'établissant sur des terres; avances consenties sous le régime des projets d'établissement de familles britanniques; frais d'administration des projets d'établissement d'anciens combattants et d'autres colons; frais d'administration du personnel du service d'établissement des soldats poursuivant des investigations pour le comité des allocations aux anciens combattants. 1,500,000 00

XXVII—TRAVAIL

187 Loi des rentes sur l'Etat.. .. .. 32,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

SUBSIDES POSTAUX ET SUBVENTIONS AUX BATEAUX A VAPEUR

366 Crédit supplémentaire pour pourvoir, tel qu'autorisé par le gouverneur en son conseil, aux subventions côtières et pour faire face aux obligations résultant de contrats existants.. .. .. 82,497 50

368 Service de la radio—Crédit supplémentaire.. .. .. 500,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XXXVIII—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LA PERCEPTION DU REVENU

Canaux

278 Personnel et réparations.. .. .. 2,828,525 00

XXXV—AFFAIRES EXTERIEURS

230 Contribution du Canada au maintient de la Société des Nations pour 1931, y compris le secrétariat, l'Organisation internationale du travail et la Cour permanente de justice internationale.. .. .. 220,613 94

XXXVI—DIVERS

235 Dépenses de la Conférence économique impériale.. .. .. .. 250,000 00

BUDGET 1932-33

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

317 Pour solder au besoin, envers la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, le déficit dans les recettes et revenus des lignes de l'Est, définies dans la loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes, occasionné en 1932 par l'application de ladite loi:

a) Montant du déficit (moins la partie dudit déficit spécifiquement prévue au paragraphe qui suit immédiatement) dans les recettes et revenus.. .. .. 6,217,400 00

b) Montant du déficit dans les recettes et revenus occasionné par la diminution des taxes, en vertu de l'application de la loi des taux de transport dans les Provinces maritimes.. .. .. 1,750,000 00

BUDGET PRINCIPAL

XXXVI—DIVERS

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

247	Frais d'administration de l'hôtel de la monnaie royale du Canada, y compris les salaires, dépenses imprévues, pensions de retraite et autres allocations ainsi que les dépenses générales..	182,400 00
253	Paiement à Mme E. B. Hutcheson, matrone, nonobstant le fait que par suite de son grand âge elle ne puisse continuer à remplir les devoirs de sa charge, en reconnaissance des services éminents rendus par feu son mari, en qualité de commissaire d'exposition..	1,200 00
259	Pour effectuer les paiements relatifs aux mouvements de la houille à des conditions que pourra déterminer le Gouverneur en son Conseil, et pour y défrayer les dépenses d'administration..	1,100,000 00

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

CONCOURS

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 16 février écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLES SUR LE REVENU

EDIFICES PUBLICS

Ontario

115	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations.. ..	125,000 00
	Hamilton, édifice public—Nouvel appareil de chauffage.. ..	9,500 00
	London, arsenal—Cotisation de l'Etat pour les améliorations locales..	960 00
	London, tracteur pour la poste..	1,700 00
	New-Liskeard—Edifice public—Entreprise adjugée..	9,000 00
	Parry-Sound—Edifice public—Entreprise adjugée..	49,000 00
	Penetanguishene—Edifice public—Entreprise adjugée..	10,000 00
	Perth—Edifice public—Entreprise adjugée..	47,000 00
	Toronto—Douane—Entreprise adjugée..	60,000 00
	Toronto, versement sur prix d'achat de l'arsenal—Entreprise adjugée..	29,500 00
	Toronto—Station postale "A"—Equipement mécanique, améliorations—Entreprise adjugée..	20,000 00
	Windsor, édifice public—Entreprise adjugée..	500,000 00

Manitoba

	Brandon, nouvel édifice public, garnitures, modifications et améliorations..	3,000 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations.. ..	30,000 00

116	Portage-la-Prairie—Edifice public—Nouvel appareil de chauffage..	1,700 00
	Le Pas—Edifice public—Entreprise adjugée..	52,000 00

Saskatchewan

117	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations.. ..	25,000 00
	Régina, arsenal—Versement sur prix d'achat..	31,000 00
	Régina, hôtel des postes de gare Union—Outillage—Entreprise adjugée..	5,000 00

Alberta

118	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations.. ..	15,000 00
	High-River—Edifice public—Entreprise adjugée..	7,000 00

Colombie-Britannique

119	Atlin, édifice public—Nouvel appareil de chauffage..	2,500 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations et réparations.. ..	45,000 00
	Esquimalt—Réparations et améliorations aux casernes de la M.C.R. et l'arsenal de la Marine de S.M..	10,000 00
	Kamloops, édifice public—Nouvel appareil de chauffage.. ..	1,000 00
	Vancouver, arsenal—Versement sur prix d'achat..	14,000 00
	Vancouver, édifice public—Réparations au toit..	7,500 00
	Vancouver, édifice public—Intérêt annuel à 5 p. 100 sur hypothèque de $400,000..	20,000 00

Généralités

120	Fermes expérimentales—Remplacements, réparations et améliorations..	22,500 00
	Drapeaux pour les édifices publics fédéraux..	2,500 00
	Edifices militaires—Réparations et aménagement..	25,000 00
	Hôpitaux militaires—Réparations, améliorations et modifications..	60,000 00
	Edifices publics—En général..	35,000 00
	Ottawa, édifices ministériels, aménagement, etc..	50,000 00
	Ottawa—Dernier versement sur prix d'achat de l'atelier de l'Etat..	10,550 00
	Ottawa—Cotisations de l'Etat pour améliorations locales..	18,250 00

EDIFICES PUBLICS

Nouvelle-Ecosse

111	Canso, édifice public—Améliorations et réparations..	6,000 00
	Halifax—Réparations aux édifices et aux quais aux casernes de la M.R.C. et aux chantiers de S.M..	25,000 00
	Inverness, édifice public—Prolongement d'égout..	2,000 00
	New-Glasgow, édifice public—Rallonge—Entreprise adjugée.	9,000 00
	Sydney-Mines, édifice public—Améliorations et réparations.	5,000 00

Nouveau-Brunswick

112	St-Jean, poste de Quarantaine—Ile Partridge—Améliorations, modifications et réparations..	10,000 00
	St-Stephen—Edifice pour la douane et l'immigration..	30,000 00
	Lazaret de Tracadie—Améliorations et réparations..	6,600 00

Provinces maritimes en général

113	Edifices publics du Dominion..	50,000 00

Québec

114	Beebe—Edifice public pour l'immigration et la douane.. ..	16,000 00
	Edifices publics du Dominion—Améliorations et réparations.	120,000 00
	Grosse-Isle—Poste de quarantaine—Améliorations, et réparations..	2,500 00
	Huntingdon—Edifice public—Entreprise adjugée..	11,000 00
	Montréal, arsenal—Versement sur prix d'achat..	15,140 00
	Montréal, manège militaire de la rue Craig—Nouveau toit..	8,000 00
	Montréal—Edifice de terminus postal..	500,000 00
	Montréal—Stephens Building—Outillage—Entreprise adjugée	7,500 00
	Citadelle de Québec—Amélioration et entretion..	15,000 00
	Ste-Anne-de-Bellevue—Edifice public—Entreprise adjugée..	9,000 00
	Rivière à la Truite—Edifice pour l'immigration et la douane	26,000 00
	Westmount—Arsenal—Versement sur prix d'achat..	13,000 00

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Edifices publics

	Entreprise adjugée—	
109	Ottawa—Laboratoire du Conseil national de recherches et outillage..	415,000 00

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Havres et rivières

Nouvelle-Ecosse

122	*Entreprise adjugée—*	
	Baie St-Laurent—Prolongement du brise-lames..	3,000 00
	Broad Cove Marsh—Prolongement du quai brise-lames	5,900 00
	Cow Bay (Port Morien)—Prolongement du brise-lames	3,000 00
	East Ferry—Quai..	18,000 00
	Louisburg—Quai—Pour parachever..	1,500 00
	The Ponds (Pleasant Bay)—Améliorations au port.. ..	6,400 00
	Entreprises essentielles—	
	Barrington Passage—Dragage..	18,800 00
	Brooklyn—Dragage..	42,000 00
	Pointe Cheticamp—Prolongement du quai..	7,000 00
	Port de Yarmouth—Dragage..	125,000 00
	Ports et rivières en général, entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	200,000 00

Ile du Prince-Edouard

123	*Entreprise adjugée—*	
	St. Peter's Harbour—Jetée..	3,900 00
	Victoria—Agrandissement du quai..	5,400 00
	Ports et rivières en général, entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	50,000 00

Nouveau-Brunswick

124	*Entreprise adjugée—*	
	Albert—Prolongement de quai..	3,500 00
	Alma—Prolongement du brise-lames et dragage..	5,000 00
	Armstrong's Brook—Jetée..	2,200 00
	Barachois (Rivière Abougagan)—Quai..	5,000 00
	Burnt-Church—Prolongement du quai..	5,000 00

	Negro-Point—Réparations au brise-lames..	10,000 00
	Newcastle (Royal Co.)—Améliorations au quai..	5,000 00
	Port Tracadie—Cloisonnages et brise-lames..	90,000 00
	Woweig—Parachèvement du quai..	3,600 00
	Ports et rivières en général, entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	125,000 00
	Québec	
	Entreprise adjugée—	
	Anse au Canard—Jetée de dérivation..	3,200 00
	Rivière Batiscan—Dragage..	10,800 00
	Cap St-Ignace—Reconstruction du quai..	4,500 00
	Grindstone, I.M.—Reconstruction et prolongement du quai..	8,300 00
	Les Eboulements—Réparations au quai..	6,000 00
	McInnis Cove—Parachèvement du brise-lames..	4,200 00
	Pointe-Claire—Reconstruction du quai, parachèvement	3,500 00
	Rivière-la-Guerre—Quote-part du dragage, la province de Québec devant contribuer une part égale.. ..	32,000 00
	Baie Shawinigan—Ouvrage de protection..	42,000 00
	Entreprises essentielles—	
	Anse au Griffon—Améliorations au quai..	4,800 00
125	Anse du Moulin (Aurigny)—Remplacement du brise-lames..	6,000 00
	Bonaventure—Prol. des ouv. de protection du quai.. ..	1,900 00
	Gascons—Prolongement du quai..	3,700 00
	Lavaltrie—Protection du quai..	6,500 00
	Matane—Prolongement du brise-lames de l'ouest.. ..	36,000 00
	Montmagny—Améliorations au quai..	10,700 00
	Notre-Dame de Pierreville—Jetée brise-glaces..	3,200 00
	Noyan—Remplacement du hangar sur le quai..	1,700 00
	Petit Saguenay—Améliorations au quai..	2,700 00
	Rivière Rimouski—Améliorations au quai..	2,800 00
	Rivière au Tonnerre—Hangar sur le quai..	2,000 00
	Rivière Blanche (St-Ulric)—Améliorations au quai.. ..	3,700 00
	St-Charles de Caplan—Reconstruction du quai..	21,000 00
	Ste-Emélie—Reconstruction du quai..	35,000 00
	St-Jacques des Piles—Prolongement du quai..	17,000 00
	St-Siméon—Reconstruction du quai..	24,000 00
	Squatteck—Améliorations au quai..	6,500 00
	Ports et rivières en général, entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	413,800 00
	Ontario	
	Entreprise adjugée:	
	Byng Inlet—Dragage..	6,000 00
	Collingwood—Améliorations au port..	30,000 00
	Goderich—Améliorations au port..	24,000 00
	Haileybury—Brise-lames..	45,000 00
	Key-Harbour—Dragage..	40,000 00
	Kingston—Dragage de la baie Little Cataraqui..	24,500 00
	Kingston (Little Cataraqui Bay)—Brise-lames..	73,000 00
	Kingston—Reconstruction du quai..	15,000 00
	Michipicoten—Dragage..	44,000 00
	Moose-Factory—Pour aider à la construction du quai..	15,000 00

126	Parry-Sound—Reconstruction du quai..	65,000 00
	Rockport—Quai—A parachever..	3,500 00
	Rivières Silver Creek et Castor—Solde de la contribution au dragage, le gouvernement provincial ayant contribué une somme égale—A voter de nouveau (1930-1931)..	2,500 00
	Entreprises essentielles:	
	Blind-River—Dragage..	20,000 00
	Leamington—Améliorations au port..	75,000 00
	Midland—Améliorations au port..	40,000 00
	Oshawa—Améliorations au port..	12,500 00
	Penetanguishene—Dragage..	9,300 00
	Port-Hope—Améliorations au port..	21,400 00
	Saugeen-River—Améliorations au port..	5,100 00
	Sault-Ste-Marie—Améliorations au port..	20,000 00
	Ports et rivières en général, entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	200,000 00

Manitoba

127	*Entreprises essentielles:*	
	Kississing River—Améliorations..	4,500 00
	Ports et rivières en général, entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	50,000 00

Saskatchewan et Alberta

128	Ports et rivières en général, entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	15,000 00

XLI—COMMERCE

282	Exécution de la loi des primes sur le chanvre, 1923..	500 00
283	Exécution de la loi plaçant la houille canadienne, utilisée, dans la fabrication du fer et de l'acier, sur une base d'égalité avec la houille importée..	1,000 00
284	Serv. des nouv. britain, et étrangères..	32,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 19 février écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XLI—COMMERCE

289	Exécution de la loi d'exportation de l'électricité et du courant (exportation d'énergie électrique)..	750 00
292	Bureau internat. des tarifs douaniers..	1,800 00
294	Impression de doc. parlementaires et de ceux du ministère, y compris l'Annuaire du Canada..	126,750 00
296	Publicité et réclame au Canada et à l'étranger..	173,500 00

XVIII—SUBVENTIONS AUX PAQUEBOTS-POSTE ET AUX NAVIRES

Océan Atlantique

Service entre le Canada et le Royaume-Uni..	535,000 00
Service entre le Canada et l'Afrique-du-Sud..	112,500 00

Océan Pacifique

Service à vapeur entre la Colombie-Britannique, l'Australie et la Chine..	31,000 00
Service entre le Canada, la Chine et le Japon..	659,000 00
Service à vapeur entre la Nouvelle-Zélande et le Canada sur l'océan Pacifique..	75,000 00
Service à vapeur entre Prince-Rupert, C.-B., et les îles de la Reine-Charlotte..	15,750 00
Service entre Vancouver et les Antilles anglaises..	37,350 00
Service à vapeur entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie-Britannique..	18,600 00
Service à vapeur entre Victoria, Vancouver, les ports d'escale et Skagway..	12,500 00
Service à vapeur entre Victoria et la côte ouest et l'île de Vancouver..	11,250 00

Services locaux

	Service à vapeur entre Charlottetown et Pictou..	30,000 00
	Service à vapeur entre Charlottetown, Victoria et le quai Holliday..	3,500 00
	Service à vapeur entre Grand-Manan, et la terre ferme.. ..	24,750 00
	Service à vapeur entre Halifax et la baie Saint-Laurent.. ..	2,880 00
	Service à vapeur entre Halifax, Canso et Guysborough.. ..	6,750 00
	Service à vapeur entre Halifax et Sherbrooke..	1,000 00
	Service à vapeur entre Halifax, Cap-Breton-Sud et les ports du lac Bras-d'Or..	3,750 00
	Service à vapeur entre Halifax et Spry-Bay et les ports du Cap-Breton..	4,500 00
	Service à vapeur entre Halifax et la côte ouest du Cap-Breton..	4,500 00
	Service à vapeur entre l'île aux Coudres et Les Eboulements.	1,875 00
	Service à vapeur entre la terre ferme, Miscou et Shippigan.	1,000 00
	Service à vapeur entre Mulgrave, Arichat et Petit-de-Grat.	11,250 00
139	Service à vapeur entre Mulgrave et Canso..	20,550 00
	Service à vapeur entre Mulgrave et Guysborough, avec arrêts aux ports d'escale..	10,500 00
	Service à vapeur d'hiver de Murray-Bay et la rive nord.. ..	35,000 00
	Service à vapeur entre Newcastle, Néguac et Escuminac, arrêts à tous les ports d'escale sur la rivière Miramichi et dans la baie de Miramichi..	2,250 00
	Service à vapeur entre Parrsboro, Kingsport et Wolfville..	2,500 00
	Service à vapeur entre l'île Pelée et la terre ferme..	8,250 00
	Service à vapeur entre Pictou, Mulgrave et Chéticamp.. ..	8,250 00
	Service à vapeur entre Pictou, Souris et les îles de la Madeleine..	37,500 00
	Service à vapeur entre Québec, Natashquan et Harrington..	63,750 00
	Service à vapeur entre Québec ou Montréal et Gaspé et les ports d'escale..	45,000 00
	Service à vapeur entre Rimouski et Matane et ports sur la côte nord du Bas St-Laurent..	37,500 00
	Service à vapeur entre Rivière-du-Loup, Tadoussac et autres ports de la rive nord..	6,000 00
	Service à vapeur entre Ste-Catherine's Bay et Tadoussac.. ..	2,500 00
	Service à vapeur entre St-Jean, Rivière-à-l'Ours et autres ports d'escales..	1,000 00

Service à vapeur entre St-Jean et Digby..	10,000 00
Service à vapeur entre St-Jean, Digby, Annapolis et Granville..	1,000 00
Service à vapeur entre St-Jean, Margaretville et autres ports sur la baie de Fundy..	3,000 00
Service à vapeur entre St-Jean et les ports du bassin des Mines..	3,750 00
Service à vapeur entre St-Jean et St-Andrews et ports d'escale..	3,000 00
Service à vapeur entre St-Jean, Westport, Yarmouth et autres ports d'escale..	13,500 00
Service à vapeur entre Summerville, Burlington et Windsor, N.-E...	750 00
Service à vapeur entre Sydney et la baie St-Laurent, avec arrêts aux ports d'escale..	18,750 00
Service à vapeur entre Sydney et les ports du lac Bras-d'Or et les ports sur le littoral occidental du Cap-Breton.. . .	13,500 00
Service à vapeur entre Sydney et Whycocomagh..	12,000 00
Dépenses relatives à la surveillance des paquebots subventionnés..	4,700 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 4 avril écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

IV—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Cour suprême du Canada

31	Dépense casuelle et déboursés, livres, magazines, etc., pour les juges, montant n'excédant pas $350..	7,500 00
	Livres de droit et de référence pour la bibliothèque, et reliure..	6,000 00
	Impression, reliure et distribution des rapports de la Cour suprême..	8,000 00

VII—AGRICULTURE

51	Institut international d'agriculture..	10,000 00

XXXV—AFFAIRES ETRANGERES

232	Abonnement aux publications de la Société des Nations qui seront distribuées aux députés et subvention à l'Association canadienne de la Société des Nations..	3,000 00

XXIV—PECHERIES

172	Pour construction des passes mig. et déb. les rivières..	18,900 00

XXI—PHARES ET SERVICE COTIER

158	Allocation de commisération à John Davidson, ex-gardien du phare de Cape-Mudge, C.-B..	500 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 5 avril écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(Trois quarts des sommes ci-dessous)

XXXV—DIVERS

245	Subventions à verser aux provinces:	
	Nouvelle-Ecosse..	875,000 00
	Nouveau-Brunswick..	600,000 00
	Ile du Prince-Edouard..	125,000 00
	en attendant la décision sur la question des subsides aux provinces.	

XXVI—MINES ET COMMISSION GEOLOGIQUE

Département

183	Pour l'organisation et l'équipement de la division des explosifs, en vertu de la loi des explosifs, c. 62, S.R. 1927..	10,000 00

XII—DEFENSE NATIONALE

GÉNÉRALITÉS

87	*Pensions civiles*—	
	Pension viagère à Robert Allen..	269 52
	Pension viagère à Walter Petipas..	515 90
	Pension viagère à Florence Walker et enfants..	517 50
	Pension viagère à Arnold Truman Townsend..	420 00
	Pension viagère à Michael Mountain..	420 00

XXII—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Institutions scientifiques

165	Dépenses relatives à l'observatoire fédéral à Ottawa..	50,000 00
	Dépenses relatives à l'observatoire astrophysique fédéral à Victoria, Colombie-Britannique..	20,600 00

X—PENSIONS

72	Pension aux membres de la milice et aux soldats qui ont fait du service actif lors de la rébellion du Nord-Ouest de 1885 et pension en général..	25,000 00

XXVI—MINES ET COMMISSION GEOLOGIQUE

Division des mines

184	Etude des gisements re minerai et des ressources minérales; des industries métallurgique et des mines et de la technologie minérale; gages, frais d'épreuve et des laboratoires; recherches par la commission fédérale du combustible, y compris les traitements et toutes les autres dépenses..	238,500 00
	Publication, versions anglaise et française, des rapports, achat de livres, d'instrum., aide div. et dépense casuelle	25,000 00

Essayerie du Canada

185	Entretien de l'essayerie, C.-B.	16,000 00

(La moitié des sommes ci-dessous)

Commission géologique

186	Pour explor., études et recherches, appointements des explorateurs, et autres	142,500 00
	Pour publication des éditions anglaise et française des rapports, cartes, illustrations, etc.	42,000 00
	Entretien des bureaux et du musée, frais d'expositions spéciales ayant trait aux ressources naturelles, achat de livres de référence, d'instrum., de prod. chimiques, aide diverse et dépense casuelle	42,500 00
	Pour l'équipement du musée	8,000 00
	Pour achat de spécimens	1,000 00

XXXVI—DIVERS

258	Subvention à l'Institut impérial	9,733 33

XXII—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

Ministère de l'Intérieur

Levées topographiques

166	Levés topographiques et aériens et cartographie pour le développement général et l'administration du pays, y compris les régions hydroélectriques, forestières, minières, agricoles et industrielles; dépenses de la Commission de géographie du Canada; centralisation de toute la photographie aérienne de concert avec l'A.C.: triangulation des rivières et des lacs du nord pour l'administration des territoires du Nord-Ouest, arpentages pour l'administration des parcs fédéraux; arpentages de toutes les autres terres fédérales; essai des mesures-étalons; préparation et impression de plans, cartes, etc.	133,500 00
	Somme requise pour défrayer les honoraires du Bureau d'examinateurs des A. T. F., du secrétaire et des sous-examinateurs ainsi que pour les frais de déplacement, la papeterie, les impressions, le loyer du local et du mobilier, etc., (les honoraires de MM. F. H. Peters, W. M. Tobey, et Harry Parry, membres du Bureau, et de J.-A. Côté, secrétaire, seront acquittés à même cette somme)	1,800 00

Service géodésique du Canada

167	Recoupements—triangulation, astronomie géodésique, lignes d'opérations, nivellement de précision et recherches—pour la cartographie des côtes maritimes et des étendues hydrographiques, et pour établir les bases de la production de toutes les cartes d'arpentage et poursuivre les recherches au sujet de la croûte terrestre	139,000 00
	Compensation à la Commission du chemin de fer Témiscamingue-Ontario-Nord relativement à sa réclamation pour blessure à John Hedin	240 00

Frontières internationales

168	Dépenses relatives à l'arpentage et à la démarcation des frontières internationales	28,000 00

XXXII—GOUVERNEMENT DU TERRITOIRE DU YUKON

205	Appointements et frais relatifs à l'administration du Territoire, y compris les arpentages	57,500 00
	Subvention au Conseil du Yukon pour fins locales, entretien et construction des routes, et pour le paiement d'une prime sur les loups et coyotes abattus conformément aux dispositions d'une ordonnance devant émaner du Commissaire en conseil, la prime ne devant pas dépasser $20.00 par loup et $10.00 par coyote, les peaux devant être remises au gouvernement et les produits de la vente de ces peaux devant être placés au crédit du Fonds du revenu consolidé du Canada	105,000 00

XXXI—GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Ministère de l'Intérieur

203	Appointements et frais relatifs à l'administration des Territoires, y compris travaux de recherches, écoles, hôpitaux, secours aux miséreux, entretien des prisonniers et aliénés, administration de la Loi de chasse du Nord-Ouest et parc des bisons, etc	127,560 00
	Explorations artiques et administration des affaires des Esquimaux, y compris salaires et dépense casuelle, équipement et provisions, secours aux nécessiteux, écoles, hôpitaux, soins médicaux, construction d'édifices, entretien des prisonniers et des aliénés, instruction, frais de voyage, etc	82,560 00
	Dépenses pour l'entretien du poste de rennes à Kittigazuit, T.N.-O	20,000 00

XXXIII—TERRES ET PARCS FEDERAUX, ETC.

Terres fédérales, grains de semence, terres de l'Artillerie, de l'Amirauté et terres publiques, salaires et dépenses, etc.	90,600 00
Pour aider à la publication des mémoires de l'Association des arpenteurs fédéraux	125 00
Pour aider à la conservation des forêts au Canada	254,000 00
Administration de la Loi des oiseaux migrateurs	50,000 00
Octroi à l'Association forestière du Canada	1,800 00
Enquêtes sur les forces et les ressources hydrauliques, et les problèmes internationaux de canalisation, les levés hydrométriques du Dominion, le Bureau hydraulique des provinces de l'Ouest, et l'administration des lois fédérales concernant les forces hydrauliques et l'irrigation des terres	175,000 00
Montant requis pour frais de la Commission de contrôle du lac des Bois	7,500 00
Dépenses pour les parcs nationaux du Canada, sites historiques, soins aux indigents dans les parcs, etc., et pour rembourser au gouvernement provincial le salaire des magistrats de police à Banff, à Jasper et au lac Waterton.	1,100,000 00

206	Pour la construction de la grande route Golden-Revelstoke..	271,900 00
	Enquêtes scientifiques relatives au développement du Canada et à la géographie: gravure, lithographie, impression et préparation de cartes, rapports et publications semblables, salaires, etc..	75,000 00
	Coût du contentieux et frais judiciaires..	12,000 00
	Allocation de commisération à Mme E. S. Forbes, égale à la moitié du salaire de son mari, payable mensuellement..	1,050 00
	Montant requis pour le remboursement du montant payé en 1928 pour le compte de la Central Manitoba Mines, Limited, à titre de redevances sur l'or provenant de claims miniers dans la province du Manitoba acquis en vertu des dispositions des règlements régissant l'exploitation du quartz..	1,916 37
	Dépenses relatives à la fixation de l'emplacement et des bornes des terres de l'Artillerie et de l'Amirauté dans la province de la Colombie-Britannique..	3,000 00
	Montant requis relativement à l'expropriation de l'emprise dans la section Savona-Port Moody de la ligne principale du chemin de fer Pacifique-Canadien, et de l'emprise sur les embranchements Pembina et Stonewall de la même ligne..	2,500 00

X—PENSIONS

73	Aviation civile..	1,000 00
74	Guerre européenne—Marine, milice et aviation après la guerre..	48,000,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 7 avril écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

X—PENSIONS

(Cinq sixièmes de la somme ci-dessous)

75	Appointements et dépense casuelle de la Commission des pensions du Canada..	451,284 00

XXXIV—PENSIONS ET SANTE

(Sept douzièmes de la somme ci-dessous)

207	Soins des malades, examen médical des pensionnaires..	2,200,000 00

(Cinq sixièmes des sommes ci-dessous)

208	Salaires—	
	Administration..	1,333,000 00
	Assurance..	35,000 00
	Hôpitaux et cliniques..	1,567,000 00

(Sept douzièmes des sommes ci-dessous)

209	Compensation—Solde et allocations..	1,950,000 00
210	Secours aux chômeurs..	1,250,000 00
211	Frais d'administration et capital d'exploitation..	400,000 00

(Cinq sixièmes des sommes ci-dessous)

212	Responsabilité des patrons..	50,000 00
213	Emplois protégés..	70,000 00
214	Octroi à la Légion canadienne, *British Empire Service League*.	10,000 00
215	Octroi au fonds d'inhumation des soldats..	35,000 00
216	Tribunal des pensions..	65,700 00
217	Tribunal d'appel des pensions..	19,800 00
218	Allocations pour les vétérans de la guerre..	1,300,000 00
219	Allocation au comité des anciens combattants..	14,400 00

Santé

220	Administration des lois concernant les aliments et les drogues, l'opium et les drogues narcotiques, les médicaments dits "Proprietary" ou brevetés, y compris le laboratoire d'hygiène..	140,000 00
221	Service de l'ingénieur sanitaire..	15,000 00
222	Hôpitaux de marine, y compris les subventions aux institutions qui viennent en aide aux matelots, et les frais funéraires..	208.200 00
223	Quarantaine—Traitements et dépense casuelle pour les districts organisés et la salubrité publique en d'autres districts: léproseries de Tracadie et de l'île Bentinck; la lèpre en général..	192,000 00
224	Immigration: inspection médicale..	163,200 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

20	Pensions et Santé—	
	Traitements..	189,468 00
	Dépense casuelle..	70,000 00

XXXVI—DIVERS

261	Subvention au Conseil canadien du bien-être de l'enfance..	9,000 00
262	Subvention à l'Institut national des aveugles..	18,000 00
263	Allocation à l'Association canadienne contre la tuberculose	22,500 00
264	Allocation au Comité national canadien d'hygiène mentale..	9,000 00
265	Subvention au *Victorian Order of Nurses*.	9,000 00
266	Subvention pour venir en aide à la succursale canadienne de la *St. John Ambulance Association*..	4,500 00
267	Subvention à la société canadienne de la Croix rouge..	9,000 00
268	Subvention à l'Union interparlementaire..	540 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

13	Justice—	
	Traitements..	221,128 00
	Dépense casuelle, y compris le bureau du Solliciteur général..	40,000 00

IV—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

(A) DÉPENSES MOTIVANT DES CRÉDITS

30	Dépenses diverses, y compris la rémunération aux membres de la Gendarmerie à cheval à partir du 1er janvier 1931 (devant être payée en vertu d'un arrêté en conseil et ne devant pas dépasser $1,000), pour aide dans le Service des recours en grâce du ministère de la Justice..	15,000 00

Cour de l'échiquier du Canada

32	Dépense casuelle—Frais de voyage des juges et des officiers de la Cour, rémunération aux shérifs, etc., impressions, papeterie, etc., et $150 pour les livres des juges..	7,500 00
	Impression, reliure et distribution des rapports de la cour.. ..	3,000 00

Territoire du Yukon

33	Diverses dépenses, y compris les appointements et allocations des fonctionnaires de la cour, etc..	8,650 00

XXXVI—DIVERS

254	Administration de la Loi des faillites..	2,000 00
255	Dépenses se rattachant à des affaires litigieuses relevant du ministère de la Justice..	25,000 00
256	Contribution annuelle à la *Canadian Law Library*, Londres, Angleterre..	500 00

V—PENITENCIERS

34	Montant requis pour personnel, achat de fournitures et d'outillage, construction et frais d'administration, achat de terrain, entretien et mise en liberté des patients aux pénitenciers de Kingston, St-Vincent-de-Paul, Dorchester, Manitoba, Colombie-Britannique et Collins-Bay..	2,655,700 00

XXXV—AFFAIRES EXTERIEURES

Londres

225	Salaires et dépense du bureau du haut commissaire du Canada, y compris $1,800 d'émoluments additionnels pour le haut commissaire, en sus de ceux qui sont autorisés par le chapitre 92, S.R.C..	123,660 00

Washington

226	Pour payer les frais de représentation à Washington, y compris le salaire et les allocations du ministre plénipotentiaire, des secrétaires et du personnel, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et de ses modifications..	92,900 00

Paris

227	Pour payer les frais de représentation à Paris, y compris le traitement et les allocations du ministre plénipotentiaire, des secrétaires et du personnel, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et de ses modifications..	75,700 00

Tokio

228	Pour payer les frais de représentation à Tokio, y compris le traitement et les allocations du ministre plénipotentiaire, des secrétaires et du personnel, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et de ses modifications..	75,900 00

GENÈVE

229	Salaires et dépenses du bureau, conseiller consultatif canadien	22,000 00
231	Somme requise pour défrayer les dépenses de la délégation canadienne à la Société des Nations..	17,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

6	Affaires extérieures—	
	Traitements..	87,678 00
	Dépense casuelle..	67,000 00
22	Conseil privé—	
	Traitements..	42,984 00
	Dépense casuelle..	7,000 00
2	Bureau du secrétaire du Gouverneur général—	
	Traitements..	29,322 00
	Dépense casuelle, y compris indemnité de logement de $1,500 par année au secrétaire du Gouverneur général..	70,500 00

XXXVI—DIVERS

233	Dépenses d'hospitalité aux visiteurs étrangers..	12,000 00
234	Dépenses relatives à la cause d'arbitrage de l'"I'm Alone"—(A voter de nouveau)..	9,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 8 avril écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

III—GOUVERNEMENT CIVIL

(Cinq-sixièmes des sommes ci-dessous)

15	Marine—	
	Traitements..	367,137 00
	Dépense casuelle..	70,000 00

XIX—SERVICE MARITIME ET FLUVIAL

140	Entretien et réparation de steamers et brise-glaces de l'Etat	1,521,000 00
141	Services divers relatifs à la navigation..	37,000 00
142	Somme requise pour rembourser le British Board of Trade des déboursés effectués pour secours portés aux matelots canadiens non autorisés par la Loi canadienne de navigation..	300 00
143	Maintien des subventions pour l'outillage de sauvetage—Québec et Colombie-Britannique..	40,000 00
144	Dépenses imprévues et diverses..	9,000 00
145	Service de sauvet., y comp. récompenses pour sauvetage de personnes..	50,000 00
146	Relevés hydrographiques et entretien et réparations des steamers employés à ces relevés..	468,000 00
147	Pour construire un nouveau vapeur pour les levées hydrographiques..	147,000 00
148	Service radiotélégraphique et construction et entretien de navires de radiotélégraphie sur le littoral, et administration générale des dispositions de la Loi et des règlements de radiotélégraphie, dans tout le Dominion..	716,000 00

149	Service de radio—Amélioration générale des conditions de réception pour les auditeurs patentés..	180,400 00
150	Allocation de commisération à Lawrence Larson, ancien concierge de l'atelier d'Esquimalt du Service radiotélégraphique..	500 00
151	Allocation de commisération à Albertine Vincent Bachand, veuve de Georges-Alphonse Bachand, commandant du vapeur *Cartier*, du gouvernement canadien, et directeur du service hydrographique du golfe Saint-Laurent, noyé à son travail le 8 juin 1931..	1,000 00
152	Allocation de commisération à Chrysologue Carbonneau, père sans soutien d'Hector Carbonneau, marin noyé à son travail le 8 juin 1931..	1,000 00
153	Allocation de commisération à Mme Honoré Landry, mère, veuve de Louis Landry, marin, noyé à son travail le 8 juin 1931..	1,000 00
154	Montant requis pour faire construire ou acquérir remorqueur et bateau pour combattre les incendies dans le port de Québec (à voter de nouveau)..	225,000 00

XX—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLES SUR LE CAPITAL

Ministère de la Marine

155	Canal de navigation du fleuve St-Laurent—dragage, y compris entretien et exploitation du chantier maritime de Sorel..	3,518,000 00

XXI—PHARES ET SERVICE COTIER

156	Agences, loyers et dépense casuelle..	203,000 00
157	Construction, entretien et surveillance d'aides à la navigation, y compris salaires et allocations des gardiens de phares..	1,860,000 00
159	Allocation de commisération pour rembourser à la Commission de réparation des accidents du travail de la Colombie-Britannique, une pension de $35 par mois accordée et payable par cette Commission jusqu'au 31 mars 1933, à la veuve de E. J. McCoskrie, de son vivant gardien de port à Prince-Rupert, en Colombie-Britannique, tué à son travail..	420 00
160	Service des signaux..	99,000 00
161	Administration du pilotage..	218,000 00
162	Entretien et réparation des quais..	5,000 00
163	Pour briser la glace dans la baie du Tonnerre, le lac Supérieur et autres endroits où la chose est jugée nécessaire dans l'intérêt de la navigation..	44,000 00
164	Somme requise pour payer une pension aux pilotes Barthélémi Lachance, Alphonse Asselin, Elzéar Desrosiers, Joseph Plante, Victor Vézina, Raymond Paquet, Alfred Larochelle, Théophile Corriveau, Alphonse Pouliot, Trefflé Delisle, Adjutor Baillargeon, Joseph Pouliot, Arthur Baillargeon, John I. Irvine, Elzéar Normand, Philéas Lachance, Arthur Koenig, J. Alphonse Lachance, Raoul Lachance, J. Eugène Lachance, J. H. Talbot, J. B. Bernier, Jules Asselin, Joseph Vézina..	7,200 00

XXII—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

MINISTÈRE DE LA MARINE

169 Service météorologique, y compris l'observatoire magnétique, subventions de $450 chacune aux observatoires de Kingston et Montréal; aussi une allocation de $350 à L. F. Gorman, observateur à Ottawa.. .. .. 241,000 00

XXIII—INSPECTION DES BATEAUX A VAPEUR

170 Inspection des bateaux à vapeur.. .. .. 121,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

29 Commerce—
Traitements.. .. .. 554,310 00
Dépense casuelle.. .. .. 40,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 15 avril écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Cinq sixièmes de la somme ci-dessous*)

XLI—COMMERCE

285 Exécution de la loi des grains du Canada, y compris l'administration, l'exploitation, l'entretien et le matériel des élévateurs.. .. .. 2,400,000 00

(*Sept douzièmes de la somme ci-dessous*)

286 Service des renseignements commerciaux, y compris diverses dépenses relatives au commerce du Canada.. .. .. .. 658,195 00

(*Cinq sixièmes de la somme ci-dessous*)

288 Inspection de l'électricité et du gaz.. .. .. 211,000 00
290 Exécution de la loi du poinçonnage des métaux précieux.. .. 5,640 00
291 Conseil national des recherches.. .. .. 410,000 00
293 Bureau cinématographique.. .. .. 45,000 00
295 Service d'inspection des poids et mesures, y compris le Bureau international des poids et mesures.. .. .. 310,200 00
297 Expositions et foires, y compris la somme de $750 requise par le ministère de l'Immigration et de la Colonisation.. .. 137,000 00
287 Bureau fédéral de la Statistique.. .. .. 542,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1931-32

(*Plein montant de la somme ci-dessous*)

CANADIAN NATIONAL (WEST INDIES) STEAMSHIPS, LTD.

312 Prêt à la "Canadian National (West Indies) Steamships, Limited", remboursable sur demande, avec intérêt à un taux que fixera le Gouverneur en son conseil, suivant les

termes et conditions que le Gouverneur en son conseil peut établir, et à être appliqué au paiement de:
Déficits dans l'exploitation de la Compagnie et des paquebots sous le contrôle de la Compagnie au cours de l'année se terminant le 31 décembre 1931, et service des intérêts. Supplément exigé au delà du montant de $755,000.00 déjà affecté.. .. .. 161,568 53

BUDGET PRINCIPAL

(Cinq sixièmes des sommes ci-dessous)

XIV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Chemins de fer

90 Ch. de fer de la Baie d'Hudson et termini: construction et améliorations y compris une somme de $2,250 à E. B. Jost (A voter de nouveau $630,000).. .. .. 1,937,700 00

Canaux

91 Ecluses de Saint-Ours—
Reconstruction.. .. .. 50,000 00
92 Canal maritime Welland: construction et améliorations.. .. 3,123,400 00

XV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Canaux

93 Murray, améliorations.. .. .. 7,000 00
94 Elévateur de Port-Colborne—
Améliorations (A voter de nouveau $1,180).. .. .. .. 1,180 00
95 Canaux dans Québec—
Carillon-Grenville, améliorations.. .. .. 10,350 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 21 avril écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(Cinq-sixièmes des sommes ci-dessous)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

5 Commission du service civil—
Traitements.. .. .. 204,930 00
Dépense casuelle.. .. .. 67,000 00
23 Archives publiques—
Traitements.. .. .. 90,630 00
Dépense casuelle.. .. .. 13,500 00
24 Imprimerie et papeterie publiques—
Appointements, y compris $500 à Fred Cook à titre de secrétaire du comité des impressions et de la papeterie du gouvernement, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil.. .. .. 68,832 00
Dépense casuelle.. .. .. 15,000 00

28 Secrétaire d'Etat—	
Traitements	316,818 00
Dépense casuelle..	68,280 00

XXXVI—DIVERS

252 Directeur général des élections—Appointements et dépense casuelle de bureau..	15,140 00
271 Archives du Bureau des brevets..	25,000 00
272 Office international pour la protection de la propriété industrielle et l'Union internationale du droit d'auteur et Union pour la protection des œuvres littéraires et artistiques..	2,000 00
273 Archives publiques..	68,500 00
274 Dépenses occasionnées par la Loi de tempérance du Canada..	1,000 00
275 Dépenses occasionnées par la Loi de naturalisation..	31,500 00

XXVIII—IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

196 Impression, reliure des statuts annuels..	15,000 00
197 *Gazette du Canada*..	35,000 00
198 Matériel, réparat. et renouvellements..	30,000 00
199 Distribution des documents parlementaires..	46,500 00
200 Impression et reliure des publications gouvernementale pour la vente et distribution aux ministères et au public.. ..	40,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 22 avril écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Cinq-sixièmes des sommes ci-dessous*, moins $45,000 dans la résolution No 56)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

9 Immigration et Colonisation—	
Traitements..	260,766 00
Dépense casuelle..	30,000 00

VIII—IMMIGRATION ET COLONISATION

55 Salaires et dépense casuelle, y compris les subventions aux sociétés d'immigration, provinces, etc., que le Gouverneur général en conseil pourra autoriser..	1,360,000 00
56 Plan de colonisation de l'Empire, y compris les subventions aux sociétés d'immigration, hôtelleries pour femmes, etc., que le Gouverneur général en conseil pourra autoriser..	60,000 00
57 Immigration chinoise—Traitements et dépense casuelle.. ..	41,595 00
58 Secours aux Canadiens nécessiteux à l'étranger..	3,000 00

XV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

CANAUX

96 Canal Lachine, améliorations	20,900 00
97 Canal Ecluse de Ste-Anne, améliorations..	6,100 00
98 Canal Rideau, améliorations..	17,000 00

99	Canal Trent, améliorations (A voter de nouveau, $3,500)..	133,400 00
100	Canal Welland, améliorations (A voter de nouveau, $10,700).	25,900 00
101	Canal maritime Welland, améliorations..	125,000 00
102	Canal de Williamsburg, améliorations..	6,800 00

DIVERS

103	Commission des chemins de fer du Canada, entretien et exploitation..	288,780 45
104	Wagons du Gouverneur général..	7,000 00
105	Services divers, y compris les appointements et les dépenses des experts employés temporairement (A voter de nouveau, $5,000)..	41,300 00
106	Impressions et papeterie..	7,000 00
107	Levés et inspection—Canaux, y compris les appointements et les dépenses des experts employés temporairement.. ..	10,000 00
108	Caisse de prévoyance des employés de chemin de fer: Pour augmenter les allocations de pension payables en vertu de la loi dite *Intercolonial and Prince Edward Island Railway Employees' Provident Fund Act*, de manière que le payement minimum durant la période s'étendant du 1er janvier 1932 au 31 mars 1933, soit de $30 par mois, au lieu de $20, tel que fixé par ladite loi..	29,000 00

XXXVI—DIVERS

269	Salaires et dépenses au sujet des relevés et des recherches concernant le chenal maritime du Saint-Laurent, y compris D. W. McLachlan à $1,350, G. W. Yates à $1,080, secrétaire (à voter de nouveau $12,000)..	46,500 00

X—PENSIONS

69	J. L. Weller..	3,500 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

26	Chemins de fer et Canaux—	
	Traitements..	248,220 00
	Dépense casuelle..	42,000 00

La résolution adoptée en comité des Subsides le 6 mai écoulé, est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, et elle est comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XXX—ROYALE GENDARMERIE À CHEVAL DU CANADA

Solde de la Gendarmerie (y compris les salaires de deux gendarmes, district de l'île Ellesmere, à $2.25 par jour pour protéger le service contre toute perte par suite de décès)..	1,740,595 75
Entretien (y compris subsistance, billets de logement et frais de voyage, fourrage, combustible et éclairage, habillement, réparations et réfections, chevaux, munitions, papeterie, etc., soins médicaux, hôpitaux, etc., transport, réparations aux bâtiments, établissement de nouveaux détachements, dépense casuelle et enquêtes criminelles..	1,964,000 00

202	Indemnités aux gendarmes de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions..	10,000 00
	Pour aider à la mise en vigueur des lois fédérales—Les déboursés imputables sur ce crédit se rapportant à tels devoirs de police fédérale qui seront définis par le Gouverneur en son conseil sur la recommandation du ministre de la Justice..	75,000 00
	Pour l'organisation de services spéciaux relativement à la Loi concernant l'opium et les stupéfiants..	50,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 13 mai écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

VI—AGRICULTURE

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

39	Industrie laitière..	231,300 00
40	Entrepôts frigorifiques..	200,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 16 mai écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XII—DEFENSE NATIONALE

88	*Divers*—	
	Allocation de commisération à Gordon Hymen pour blessures reçues pendant son service à la caserne Wolseley, à London (Ontario)..	16 00
	Allocation de commisération à P. Adolph, de Winnipeg, pour dommage à son garage et à son automobile causé par l'enlèvement par le vent du toit de la salle d'armes..	175 00
	Allocation de commisération à J. Carrick, de Winnipeg, pour dommage à sa résidence causé par l'enlèvement par le vent du toit de la salle d'armes..	90 00
	Allocation de commisération à E. Minkie, de Winnipeg, pour dommage à sa résidence causé par l'enlèvement par le vent du toit de la salle d'armes..	225 00

XXXI—GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Défense nationale

204	*Services de T.S.F.*—Entretien et exploitation du système de T.S.F. des Territoires du Nord-Ouest..	167,000 00

XXXVI—DIVERS

260	Monuments de guerre..	146,800 00

XLII—REGLEMENT DES RECLAMATIONS DE GUERRE

298	Défense nationale—	
	Services militaires..	82,000 00
	Services navals..	500 00

XII—DEFENSE NATIONALE

Service de la milice

84	Collège militaire royal..	360,500 00
85	Levés topographiques..	20,000 00

Service naval

86	Service naval—Pour frais d'entretien des vaisseaux et établissements du service naval, y compris la Marine royale canadienne, la Réserve navale royale canadienne et la Réserve navale royale de volontaires canadiens..	2,462,000 00

L—FRAIS DE GESTION

1	Bureaux des sous-receveurs généraux: Généralités—	
	Traitements et dépense casuelle..	128,722 00
	Impression, signature, apposition des sceaux et destruction des billets du Dominion..	458,537 00
	Impressions, annonces, inspection, frais de messageries, etc..	119,679 00
	Commission pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat d'effets publics pour fonds d'amortissement, vérification..	100,000 00
	Timbres anglais, frais de port, etc..	2,500 00
	Aide temporaire aux écritures pour le transfert et l'enregistrement des obligations, etc., et le lancement des emprunts, et l'autorisation de nommer, à cette fin, un personnel d'employés temporaires, établir le chiffre de leurs appointements, et la nature de leurs fonctions nonobstant les dispositions de la Loi du service civil..	17,190 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

7	Finance—	
	Traitements, y compris $1,980 à Mlle M. Guthrie, B.A., secrétaire de haut-fonctionnaire..	412,542 00
	Dépense casuelle..	38,000 00
	Inspecteur général des banques—	
	Traitements et dépense casuelle..	23,340 00

X—PENSIONS

60	Annuité au Dr F. G. Banting..	7,500 00
61	Annuité au Dr Charles E. Saunders..	5,000 00
	Pensions—	
62	Sœur non mariée de feu le col. Harry Baker, député..	700 00
63	A.-J. Langlois-Bell..	600 00
64	Au capitaine J.-E. Bernier..	2.400 00
65	James Elliott..	672 00
66	Mme Wm. McDougall..	1,200 00
67	Alice Morson Smith..	600 00
68	Elizabeth Swinford..	600 00

XI—PENSIONS DE RETRAITE

76	Allocation de retraite aux anciens employés du département des Impressions et de la Papeterie publiques..	12,100 00

XXXVI—DIVERS

236	Subvention pour venir en aide au Conseil général canadien de l'Association des *Boy Scouts*..	10,000 00
237	Abonnement aux publications de l'Association parlementaire de l'Empire, à distribuer aux députés..	2,000 00
238	Subvention pour venir en aide au *Dominion Council of the Girl Guides*..	5,400 00
239	Dépenses occasionnées par les négociations des traités.. ..	10,000 00
240	Contribution pour aider à continuer les travaux de la Société astronomique royale..	1,800 00
241	Académie Royale canadienne des arts..	2,250 00
242	Subvention à la Société Royale du Canada..	5,000 00
243	Subvention à l'Association des aveugles de Montréal..	4,500 00
244	Subvention à l'Institut Nazareth de Montréal pour l'aider dans son travail en faveur des aveugles..	4,500 00
246	Dépenses du Contrôleur du Conseil du Trésor; aussi, dépenses imprévues, et les déboursés urgents à être autorisés par un décret du Conseil du Trésor, à la recommandation du Contrôleur du Trésor, relativement au service public, et dont un compte détaillé sera soumis au Parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session..	300,000 00
248	Traitements et dépenses de la Commission du tarif—Les paiements devant être faits nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil et de ses modifications..	120,000 00
249	Dépenses de la Commission royale du service public (A voter de nouveau)..	19,773 65
257	Prêt aux commissaires du havre de Montréal, avec intérêt à un taux qui sera déterminé par le Gouverneur en son Conseil, pour une période et à des termes et conditions que pourra déterminer le Gouverneur en son Conseil, et devant être affecté au paiement des déficits provenant des opérations du pont du havre de Montréal.. ..	528,500 00
276	Pour le paiement, sujet à la sanction du Conseil du trésor, des salaires, reclassifications et augmentations..	500,000 00
251	Appointements et dépenses du bureau de l'officier de récupération, y compris L. H. Beer à $4,500..	13,800 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

11	Assurance—	
	Traitements..	84,762 00
	Dépense casuelle..	69,000 00
4	Bureau de l'Auditeur général—	
	Traitements	325,638 00
	Dépense casuelle..	60,000 00

XXXVI—DIVERS

250	Subventions aux travaux exécutés par le département des Assurances pour la prévention des incendies..	9,300 00

XII—DEFENSE NATIONALE

83	Troupe permanente..	4,844,000 00

Service de la milice

77	Administration..	320,000 00
78	Service de cadets..	100,000 00
79	Dépense casuelle..	35,000 00
80	Services et ouvrages du génie..	327,500 00
81	Magasins généraux..	663,500 00
82	Milice active non permanente..	1,837,400 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

17	Défense nationale—	
	Traitements..	667,035 00
	Dépense casuelle..	60,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 18 mai écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

VII—AGRICULTURE

41	Fruits..	390,200 00
42	Contrôle des grains de semences, fourrages et engrais, y compris octrois aux foires de semence, etc., aussi un octroi de $18,900 à la *Canadian Seed Growers Association*..	413,200 00
43	Expériences de déshydratation des fruits et légumes..	10,000 00
44	Bestiaux..	1,380,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 19 mai écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(*La moitié de la somme ci-dcssous*)

VII—AGRICULTURE

45	Fermes expérimentales..	1,492,000 00

(*Trois quarts de la somme ci-dessous*)

46	Subventions aux foires et expositions y compris la foire royale agricole d'hiver..	350,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 20 mai écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

21 Postes—

Traitements, y compris $6,000 par an au surintendant des contrats postaux; somme requise pour les allocations aux préposés, classe 2, des machines à poinçonner les cartes de vérification, suivant les dispositions d'un arrêté en conseil, C.P. 280/383 du 17 février 1930; et pour payer les dactylos, classe 1, employés à la préparation des stencils, suivant les dispositions d'un arrêté en conseil.. .. .. 1,272,855 10

Dépense casuelle.. .. .. 200,000 00

XL—POSTES—SERVICE EXTERIEUR

281 {
Salaires et allocations.. .. ..15,620,000 00

Service postal, y compris le service postal aérien.. .. ..14,690,000 00

Divers, y compris $5,000 pour le paiement d'allocations de commisération aux employés blessés pendant leur service ou à d'autres personnes blessées dans l'accomplissement de fonctions se rattachant d'une façon quelconque au service des postes ou en protégeant le courrier de Sa Majesté, ou aux personnes à la charge de tels employés ou à d'autres personnes qui peuvent être tuées dans l'accomplissement de telles fonctions, lesdits paiements ne devant être effectués que sur l'autorisation spéciale du Gouverneur en son conseil.. .. .. 1,000,000 00

Territoire du Yukon.. .. .. 141,100 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

GOUVERNEMENT CIVIL

320 *Postes*—

Traitements—

Pour nommer Arthur Lalonde au poste d'avocat du ministère des Postes, au traitement annuel de $4,320, à compter du 1er avril 1932—Moins 10 p. 100.. .. .. 3,888 00

POSTE—SERVICE EXTERIEUR

400 {
Traitements et allocations—Crédit supplémentaire.. .. .. .. 200,000 00

Dépenses diverses—Pour fabrication de timbres de poste, cartes postales, enveloppes, bandes de poste, etc.—Crédit supplémentaire.. .. .. 66,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

18	Revenu national—	
	Traitements..	956,772 00
	Dépense casuelle..	50,000 00

XXXVII—REVENU NATIONAL

277	Appointements et dépense casuelle aux différents ports du Canada, y compris paiement d'heures supplémentaires aux fonctionnaires, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil et édif. provis. douan. et loyers..	6,600,000 00
	Appointements et frais de déplacement des fonctionnaires des services d'inspection, d'enquête et de vérification..	692,000 00
	Divers—Impressions et papeterie, abonnements aux journaux de commerce, drapeaux, timbres à dater, cadenas, instruments, etc., pour divers ports d'entrée, frais de messageries sur échantillons, papeterie et formules et frais judiciaires, primes sur polices de garantie, et uniformes des douaniers, appareils et fournitures de laboratoire, etc..	625,000 00
	Pour pourvoir aux frais d'entretien des gardes-côtes, douaniers et du service de surveillance, et un montant requis pour créer des positions et nommer des agents, ayant mission de prévenir la contrebande et de faire enquête sur les fraudes du revenu qui seront dénoncées, pour pourvoir, en outre aux dépenses de ces agents et à l'achat et à l'affrètement des navires, ainsi qu'à l'achat ou louage d'automobiles devant être employés pour réprimer la contrebande ou autres délits contre les lois du revenu..	1,340,000 00
	Montant à payer au ministère de la Justice, pour le service sec. de prévent., lequel ministère les déboursera à son tour et devra ensuite en rendre compte—Montant requis pour créer des positions et nommer des agents chargés de réprimer la contrebande et de faire enquête sur les fraudes signalées sur le revenu, nonobstant les dispositions de la Loi du service civil, ces positions et ce personnel ainsi créés devant être soustraits à ladite loi..	55,000 00
	Administration de la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, 1917, et de ses modifications, et l'autorisation à cet effet de créer des positions et de faire des nominations nonobstant toutes dispositions contraires de la Loi du service civil, et les positions précitées et le personnel ainsi nommé sont entièrement soustraits à l'application de la loi susdite; et un traitement de $7,200 pour le commissaire de l'impôt sur le revenu..	1,915,000 00
	Pour payer au capitaine S. Dunphy, de Sydney-Nord, N.-E., la somme entière ou telle partie de la somme de $5,000 qu'il a déposée et qui a été confisquée par la Couronne en vertu de la décision du ministre à propos de la saisie n° 50550/13054, et qui sera requise pour défrayer ses	

dépenses à titre de défendeur relativement à un appel interjeté au Conseil Privé contre un jugement rendu en sa faveur par la Cour Suprême du Canada dans une action en dommages qu'il avait intentée en affirmant que la saisie fut effectuée en vertu d'une loi ultra vires.. 5,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant de la somme ci-dessous*)

REVENU NATIONAL

399 Pour pourvoir à la perception du revenu—Montant additionnel pour suppléer à l'article n° 277 du Budget principal.. .. .. 789,811 65

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XIII—AERONAUTIQUE

89 Entraînement—Toutes les dépenses relatives à l'entretien général de l'aéronautique, y compris l'entraînement du personnel pour les opérations de l'aviation civile et l'établissement des facilités nécessaires.

Aéronautique civile du Canada—Envolées pour le compte des autres ministères du gouvernement: photographie aérienne, patrouille forestière, et autres patrouilles concernant les fléaux des forêts et des céréales, le transport, etc.; contrôle de l'aviation civile, aérodromes et bases d'aviation, génie aéronautique, etc.

Routes postales aériennes—Dépenses relatives à l'établissement et à l'entretien de routes postales aériennes; la préparation et l'éclairage de champs intermédiaires d'atterrissage, etc.. .. .. 1,750,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

DEFENSE NATIONALE

343 Milice active non permanente—Crédit supplémentaire.. .. 50,000 00

GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

380 Services de la radio—Pour l'entretien et l'exploitation du système radiotéléphonique des Territoires du Nord-ouest —Crédit supplémentaire.. .. .. 33,000 00

DEFENSE NATIONALE

342 Services de la milice—
Services des cadets—Pour acquitter le solde des obligations.. .. .. 260,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

8	Pêcheries—	
	Traitements..	139,410 00
	Dépense casuelle..	40,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides le 21 mai écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts des sommes ci-dessous*)

XXIV—PECHERIES

171	Traitements et déboursés des fonctionnaires et gardiens des pêcheries, et du service de patrouille des pêcheries.. ..	1,022,000 00
173	Frais de justice et dépense casuelle..	6,000 00
174	Pour aider à la conservation et au développement de la pêche en haute mer et pour la demande du poisson..	136,000 00
175	Pisciculture..	316,000 00
176	Ostréiculture..	11,000 00
177	Pour le paiement de primes pour la destruction des phoques à fourrure dans les eaux de marées..	40,000 00
178	Pour recherches sur les mœurs du flétan du Pacifique par la Commission internationale des pêcheries nommée en vertu du Traité concernant le flétan du Pacifique, du 2 mars 1923..	29,500 00
179	Commission biologique maritime du Canada..	192,000 00
180	Pour pourvoir, suj. à l'approbation du Gouverneur en son conseil à une subv. à l'Union des pêcheurs maritime..	4,500 00
181	Pour pourvoir à une enquête par un comité international sur les effets probable qu'aurait sur les pêcheries de la région de la baie de Fundy inférieure le barrage des baies Passamaquoddy et Cobscook, dans le Nouveau-Brunswick et dans le Maine, Etats-Unis..	21,000 00
182	Pour payer à la Leonard Fisheries Ltd., honoraire de permis de pêche au chalutier, dont la Cour de l'Echiquier du Canada a jugé la perception illégale par le Dominion du Canada..	5,856 36

III—GOUVERNEMENT CIVIL

3	Agriculture—	
	Traitements..	771,543 00
	Dépense casuelle..	150,000 00
10	Affaires indiennes—	
	Traitements..	162,454 50
	Dépense casuelle..	23,000 00
12	Intérieur—	
	Traitements..	686,015 00
	Dépense casuelle..	40,000 00

14	Travail—	
	Traitements	224,802 00
	Dépense casuelle	30,000 00
16	Mines—	
	Traitements	541,224 00
	Dépense casuelle	15,000 00
19	Bureau du Premier ministre—	
	Traitements	24,817 50
25	Travaux publics—	
	Traitements	601,020 00
	Dépense casuelle	80,000 00
27	Royale Gendarmerie à cheval—	
	Traitements	35,460 00
	Dépense casuelle	16,000 00

VI—SERVICE LEGISLATIF

(La moitié des sommes ci-dessous)

Sénat

35	Appointement et dépense casuelle	161,939 40

Chambre des communes

36	Salaires	218,034 00
	Dépenses des comités, aide aux écritures, etc	103,468 00
	Dépense casuelle	43,695 00
	Publication des Débats	53,200 00
	Budget du sergent d'armes	179,100 00

(Trois quarts des sommes ci-dessous)

Bibliothèque du parlement

37	Salaires et paiement à M. C. MacCormac à partir du 1er avril 1932	42,498 00
	Livres pour la bibliothèque générale, y compris la reliure	15,000 00
	Livres pour la bibliothèque d'histoire de l'Amérique	1,000 00
	Dépense casuelle	12,000 00
	Pour l'impression des rapports	1,000 00

Généralité

38	Impression, papier à imprimer et reliure	67,000 00

X—PENSIONS

70	Pension à la Gendarmerie à cheval, aux vol. de Prince-Albert et aux *Police Scouts*, rela. à la rébellion de 1885	806 65
71	Pensions aux familles de certains membres de la Gendarmerie qui ont perdu la vie pendant leur service—	
	Mme Mary Emma Bossange	456 25
	Mme Margaret Cox	500 63
	Mme Elizabeth Fitzgerald	525 00
	Mme Margaret Nicholson	607 50
	Mme Myrtle L. Richards	900 00
	Mme Amy Lillian Searle	406 98
	Mme Nora Jean Massan	300 00
	Mme Letitia Kennedy	423 50

XVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.

121	*Emplacements et édifices publics à Ottawa—*	
	Hommes d'ascenseur	108,500 00
	Ministère en général—Service de ménage, y compris $135 à E. Snowden pour tirer le canon à midi	417,000 00
	Chauffage, y compris les gages des mécaniciens, chauffeurs et gardiens	441,000 00
	Lumière et énergie, y compris les routes et les ponts	185,000 00
	Réparations, améliorations et entretien	397,300 00
	Rideau-Hall—Alloc. pour combust. et éclairage	19,000 00
	Rideau-Hall, y compris les terrains—Améliorations, mobiliers, entretien, etc	40,700 00
	Service téléphonique, etc	75,000 00
	Eau	61,000 00
	Edifices publics fédéraux—	
	Edifices fédéraux, de l'Immigration—Réparations, améliorations, agrandissements, mobiliers	25,000 00
	Postes fédéraux de quarantaine—Entretien et réparations	15,000 00
	Aménagement, fournitures gén. et ameublement	80,000 00
	Chauffage	449,000 00
	Eclairage et énergie	316,000 00
	Loyers	1,770,000 00
	Salaires des concierges, mécaniciens, chauffeurs, etc	1,062,400 00
	Fournitures pour concierges, mécaniciens, chauffeurs, etc.	60,000 00
	Eau	80,000 00
	Edifices publics du Yukon—Loyers, répar., combustibles, éclair., serv. de l'eau et sal. des conc	27,300 00
	Victoria, C.-B.—Observatoire astrophysique (Little Saanich Mountain) entretien, réparations et améliorations	4,000 00

Colombie-Britannique

129	*Entreprise adjugée—*	
	Rivière Fraser—Améliorations	160,000 00
	Rivière Fraser—Contribution aux ouvrages de protection à Matsqui, le gouvernement provincial, la municipalité et le C.N.R. devant chacun contribuer une somme égale	3,500 00
	Sumas—Quai	6,500 00
	Entreprises essentielles—	
	Rivière Columbia (en aval de Burton)—Améliorations aux ouvrages de dérivation	5,300 00
	Rivière Fraser—Contribution aux ouvrages de protection près Agassiz, C.-B., le gouvernement provincial de la C.-B. et la municipalité de Kent, C.-B., devant contribuer chacun une somme égale	4,000 00
	Baie de l'Hôpital—Prolongement du quai	3,200 00
	Rivière-la-Paix—Améliorations de Hudson's Hope au canon Coal Mines	12,000 00
	Port Clements—Prolongement du quai	1,400 00
	Port Renfrew—Prolongement du quai	9,000 00

	Sea Island—Ouvrages de protection, à Sea Island, la municipalité de Richmond devant contribuer un montant égal..	7,500 00
	Sooke—Dragage..	9,500 00
	Havres et rivières en général, pour maintenir le Service; pas de nouveaux travaux entrepris..	100,000 00

Yukon

130	*Entreprises essentielles*—	
	Rivières Stewart et Yukon—Améliorations..	5,000 00

Généralités

131	Ports et rivières en général, entretien des services; il ne sera pas entrepris de nouveaux travaux..	25,000 00

DRAGAGE

132	Dragage—Provinces Maritimes	235,500 00
	Dragage—Ontario et Québec..	315,000 00
	Dragage—Manitoba, Saskatchewan et Alberta..	46,800 00
	Dragage—Colombie-Britannique	130,000 00

ROUTES ET PONTS

133	Pont Bryson—Calumet—Réparations, etc..	4,850 00
	Pont du chenal de Burlington—Entretien et réparations, etc.	20,000 00
	Des-Joachims, ponts—Réparations, etc..	8,000 00
	Routes et ponts du Dominion—En général..	7,000 00
	Rapides de la Grande rivière de l'Ours, ch. Portage..	12,000 00
	Pont interprovincial sur la rivière Ottawa à Hawkesbury, le gouvernement de Québec devant fournir un tiers du coût de la construction seulement, le gouvernement de l'Ontario devant fournir un quart du coût de la construction et payer annuellement un quart des frais d'entretien —Entreprise adjugée..	24,000 00
	Kingston—Quais et ponts—Entretien et réparations..	14,000 00
	Ottawa—Entretien et réparations des ponts et abords.. ..	6,500 00
	Réparations au pont international sur la rivière Restigouche, à Matapédia..	5,500 00

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

Nouvelle-Ecosse

134	Lignes télégraphiques et téléphoniques du Cap-Breton—Réparations et améliorations générales..	6,400 00

Québec

135	Service téléph. des îles de la Madeleine—Réparations et améliorations..	750 00
	Reconst. du réseau télégr. de la rive nord du St-Laurent, à partir de la baie des Anglais en allant vers l'est—En cours..	10,000 00

Saskatchewan et Alberta

136	Lignes télégr. et téléph. de l'Alberta et de la Saskatchewan—Réparations et améliorations..	7,700 00

Colombie-Britannique

137	District septentrional de la Colombie-Britannique—Réparations et améliorations..	9,500 00
	Colombie-Britannique—District de l'île de Vancouver—Réparations et améliorations..	11,400 00
	Réseau télégr. du Yukon—Réparations et améliorations..	15,000 00

DIVERS

138	Div. de la comp.—Appoint. des agents et des commis, frais de voy. et dép. casuelle du serv. extérieur..	23,600 00
	Division de l'architecture—Appointements des architectes, commis et messagers du service extérieur..	63,700 00
	Division du génie—Appointements des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur..	419,000 00
	Fonct., entretien de bateaux servant à l'inspection..	20,000 00
	Entretien et fonction. de barrages pour l'emmagas. de l'eau sur la riv. Ottawa et ses tribut., relevés et règlements des dommages causés aux terrains..	33,800 00
	Musée national du Canada..	39,000 00
	Monument national sur la place Connaught, y compris les frais d'installation et d'exposition préliminaire en Angleterre..	30,000 00
	Jaugeage et mesurage des rivières..	25,000 00
	Relevés et inspections..	40,000 00
	Solde de dépenses pour ouvrages déjà autorisés, mais la somme requise pour l'un quelconque de ces ouvrages ne doit pas dépasser $200..	5,000 00

XXVII—TRAVAIL

188	Loi d'enquête sur les coalitions..	25,000 00
189	Loi de la conciliation et du travail..	39,000 00
190	Administration: Loi de coordination des bureaux de placement..	15,000 00
191	Justes salaires et inspection..	15,000 00
192	Loi des enq. en mat. de diff. indust..	15,000 00
193	Conférence internationale du travail..	15,000 00
194	Adminis.: Loi des pensions de vieillesse..	7,000 00
195	Loi d'enseignement technique, divers et imprévus..	4,000 00

XXXVI—DIVERS

270	Subvention à l'Association des chefs constables du Canada.	450 00

XXXIX—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LA PERCEPTION DU REVENU

BASSINS DE RADOUB

279	Bassin de radoub de Champlain..	83,000 00
	Bassin de radoub d'Esquimalt..	76,800 00
	Bassin de radoub de Lorne..	43,000 00
	Selkirk—Cale de radoub..	2,800 00

LIGNES TÉLÉPHONIQUES ET TÉLÉGRAPHIQUES

280	Ile du Prince-Edouard et terre ferme	7,000 00
	Lignes télégraphiques, terrestres et sous-marines, dans le bas du Saint-Laurent, et les prov. Mar., y comp. les frais des steamers employés au service des câbles	143,800 00
	Alberta et Saskatchewan	91,500 00
	Colombie-Britannique—Dist. de l'île de Vancouver	95,700 00
	Colombie-Britannique—District du Nord	69,300 00
	Réseau principal du Yukon	120,700 00
	Service télégraphique et téléphonique en général	7,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1931-32

(*Plein montant de la somme ci-dessous*)

LOI DES TAUX DE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANS LES PROVINCES MARITIMES

313 Crédit supplémentaire, en plus des $6,631,856 déjà affectés, pour payer au besoin à la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, le déficit accusé dans ses recettes et revenus, au cours de l'année 1931, à raison de l'exploitation des lignes de l'Est, tel que prévu par la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes:

(*a*) Montant du déficit au chapitre des recettes et revenus (moins le montant attribuable à la diminution des tarifs sous le régime de la Loi des taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes) 2,080,106 30

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1932-33

(*Cinq-sixièmes des sommes ci-dessous*)

PAQUEBOTS NATIONAUX ET LOI DES TAUX DE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANS LES PROVINCES MARITIMES

PRÊT À LA MARINE MARCHANDE DU GOUVERNEMENT CANADIEN, LTÉE.

314 Prêt à la Marine marchande du gouvernement canadien, Ltée (Canadian National Steamships), remboursable sur demande, avec intérêt à un taux qui sera fixé par le gouverneur en son conseil, à tels termes et conditions que le gouverneur en son conseil peut déterminer, et pour être appliqué au paiement—

De déficits dans l'exploitation de la compagnie et des navires sous le contrôle de la Compagnie pendant l'année finissant le 31 décembre 1932 . . . . . . 440,000 00

PRÊT Á LA "CANADIAN NATIONAL (WEST INDIES) STEAMSHIPS, LTD."

315 Prêt à la "Canadian National (West Indies) Steamships, Ltd.", remboursable sur demande, avec intérêt à un taux que fixera le gouverneur en son conseil, suivant les termes et conditions que le gouverneur en son conseil peut établir et à être appliqué au paiement de:

Déficits dans l'exploitation de la Compagnie et des paquebots sous le contrôle de la Compagnie au cours de l'année se terminant le 31 décembre 1932, et ce qui est imputable sur l'intérêt 820,600 00

LOI DES TAUX DE TRANSPORT DANS LES PROVINCES MARITIMES

316 Pour solder au besoin pendant l'année financière 1932-1933, la différence, évaluée par la Commission des chemins de fer et par elle certifiée au ministre des Chemins de fer et Canaux à sa demande, occasionnée par l'application de la loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes, entre les tarifs de taxes et les taxes normales (mentionnées à l'article 9 de ladite loi) sur toutes les marchandises transportées en 1932, en vertu des tarifs approuvés, par les compagnies suivantes:

Canada & Gulf Terminal Railway.
Chemin de fer Pacifique Canadien, y compris:
Fredericton & Grand Lake Coal and Railway Co.
New Brunswick Coal and Railway Company.

Cumberland Railway & Coal Co.
Dominion Atlantic Railway.
Maritime Coal Railway & Power Co.
Sydney & Louisburg Railway.
Temiscouata Railway.. .. .. 900,000 00

(Plein montant des sommes ci-dessous)

FRAIS DE GESTION

318 Impression, publicité, inspection, messageries, etc.—Crédit supplémentaire.. .. .. 60,000 00

GOUVERNEMENT CIVIL

Bureau de l'auditeur général—

319 Dépenses casuelles—
Aides aux écritures et autres—Crédit supplémentaire.. .. .. 5,000 00

Secrétaire d'Etat—

321 Dépense casuelles—
Impressions et papeterie—Crédit supplémentaire... 1,592 00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

322 Gratification à Charles Morse, C.R., greffier de la Cour de l'Echiquier du Canada, pour combler la différence entre son allocation de retraite et son traitement pour six mois.. .. .. 750 00

PENITENCIERS

323 Frais d'administration et de construction, d'acquisition de terrains, de fournitures et de matériel, d'entretien et de libération des detenus des pénitenciers—Crédit supplémentaire.. .. .. 100,000 00

Gratification supplémentaire à J. O. Ponsford, décédé, exgarde au pénitencier de Kingston.. .. .. 1,326 12

SERVICE LEGISLATIF

Sénat

324	Pour payer aux sénateurs l'indemnité complète de la session de 1932, pour les jours d'absence à cause d'affaires publiques, de maladie ou de mortalité. Le paiement se fera selon que prescrira le Sénat..	10,540 00
	Pour acquitter les frais supplémentaires du comité sénatorial spécial de la Beauharnois..	12,127 15
	Traitements et dépenses casuelles—Crédit supplémentaire..	2,000 00

Chambre des communes

325	Publication des Débats—Crédit supplémentaire..	20,000 00
	Pour pourvoir à l'indemnité parlementaire complète aux membres de la Chambre des communes—jours perdus en raison d'absence causée par la maladie, par des affaires publiques officielles ou pour des raisons de mortalité pendant la présente session—nonobstant toute disposition contraire du chapitre 147 des Statuts revisés, 1927, Loi concernant le Sénat et la Chambre des communes, ou des modifications de ladite loi. Les paiements se feront suivant que le prescrira le conseil du Trésor..	25,000 00
	Achat, à l'usage des sénateurs et des députés, de 360 exemplaires de la *Canadian Annual Review,* édition de 1931-1932..	2,340 00
	Budget des dépenses du sergent d'armes—Crédit supplémentaire..	7,574 25

Généralités

326	Impressions, papier à imprimer et reliure—Crédit supplémentaire..	20,000 00

AGRICULTURE

327	Construction d'un entrepôt pour les oignons à Kelowna, C.-B., (A voter de nouveau)..	30,000 00
328	Ferme d'expérimentation—Crédit supplémentaire..	50,000 00
330	Subventions aux grandes et petites expositions—Crédit supplémentaire..	90,000 00
331	Santé des animaux, administration de la Loi des épizooties et de la Loi des viandes et conserves alimentaires—Crédit supplémentaire..	250,000 00
333	Subvention au Conseil canadien d'horticulture..	5,000 00
334	Economie de la ferme—Crédit supplémentaire..	1,000 00
335	Pour le paiement de subventions du fait des installations frigorifiques approuvées par le Gouverneur en son conseil aux termes de la Loi des installations frigorifiques, mais que l'on a constaté par la suite ne pas se conformer à toutes dispositions de la Loi..	125,000 00
336	Dédommagement pour animaux tuberculinisés en vertu de la Loi des épizooties et qui sont morts avant d'être abattus en vertu des dispositions de la loi, comme suit—	
	Carlyle, Walter, Morewood, Ont..	38 00
	Beauregard, Emile, Sainte-Christine, Qué..	30 00
	Gauvin, Mme Elisée, Sainte-Edwidge, Qué..	4 00

Whattam, Harry, R. 4, Picton, Ont..	36 00
Ladouceur, Jos., Sainte-Edwidge, Qué..	4 00
Madore, Georges, Sainte-Edwidge, Qué..	6 00
Proulx, Léo., Sante-Edwidge, Qué..	20 00
Chapdelaine, Lionel, Sainte-Edwidge, Qué..	6 00
Scalabrini, Jos., Sainte-Edwidge, Qué..	4 00
Boisvert, Jos., Saint-Herménégilde, Qué...	14 00
Gagné, Sylva, Sainte-Edwidge, Qué..	20 00
Fecteau, Léandre, Sainte-Edwidge, Qué..	6 00
Marquis, Julien, Sainte-Edwidge, Qué..	6 00
Gaulin, Edouard, Sainte-Edwidge, Qué..	34 00
Chapdelaine, Albert, Sainte-Edwidge, Qué..	18 00
Grandbois, Louis, Sainte-Edwidge, Qué..	6 00
Lemieux, Jos., Embrun, Ont..	44 00
Lynch, W. J., Chesterville, Ont..	38 00
Kelley, Murray, Chesterville, Ont..	32 00
Eby, Irwin, S. R. 2, Kitchener, Ont..	76 00
Strachan, J. F., Miniota, Man..	26 00
Scalabrini, Alf., Sainte-Edwidge, Qué..	32 00
Bell, E. L. Peterboro, Ont..	94 00
Gunter, A. L., White's Cove, N.-B..	20 00
Douglas, Jas. & Son, Caledonia, Ont..	88 00
Omichinski, J. A., Kawende, Man...	26 00
McMillan, Ford, Finch, Ont..	38 00
Gagnon, Jos., Saint-Henri-de-Taillon, Qué..	32 00
Lachance, Horace, Saint-Thomas-Didyme, Qué.. ..	32 00
Chaloux, Arthur, Sainte-Edwidge, Qué..	18 00
Scalabrini, Alf., Sainte-Edwidge, Qué..	28 00
Crête, Moïse, Saint-Malo-d'Auckland, Qué..	6 00
Moreau, Florent, Saint-Malo-d'Auckland, Qué.. ..	20 00
Chaloux, Philias, Sainte-Edwidge, Qué..	10 00
Crête, Donat, Saint-Malo-d'Auckland, Qué..	40 00
Brulé, Odilon, Rigaud, Qué..	20 00

IMMIGRATION ET COLONISATION

337 Immigration, traitements et dépenses casuelles—Crédit supplémentaire..	48,000 00
338 Immigration chinoise, traitement et dépenses casuelles—Crédit supplémentaire..	3,300 00
339 Secours aux Canadiens nécessiteux à l'étranger—Crédit supplémentaire..	1,000 00

ETABLISSEMENT DES SOLDATS ET AUTRES PERSONNES SUR DES TERRES

340 Pour pourvoir à des avances sujettes à l'approbation du directeur de l'établissement agricole des anciens combattants, afin de payer l'arriéré de taxes de 1931 sur des propriétés affectées à l'établissement d'anciens combattants et occupées par des soldats-colons, des colons de familles britanniques ou d'autres colons, et sur les propriétés retrocédées affermées durant l'année 1931, conformément à un accord conclu avec les unions des municipalités de l'Alberta de la Saskatchewan et du Manitoba, daté le 29 mars 1930..	394,497 00

PENSIONS

341	Traitements et dépenses casuelles de la Commission des pensions du Canada—Crédit supplémentaire..	40,000 00

DEFENSE NATIONALE

	Généralités—	
344	Divers—	
	Pour autoriser le remboursement, à sa veuve des cotisations au fonds de retraite de la milice de feu le sergent-major Henry Hinde..	919 32

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Ports et rivières

345	Ports de Fort-William et de Port-Arthur—Crédit supplémentaire..	11,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Edifice publics

Québec

346	Montréal—Station postale de Rosemont, achat de terrain..	15,000 00
	Sainte-Anne-de-Bellevue—Edifice public—A forfait—Crédit supplémentaire—A voté de nouveau..	8,000 00

Ontario

347	Arsenal de London—Contribution du gouvernement au coût des améliorations locales—Crédit supplémentaire..	2,600 00

Manitoba

348	Edifice public de Brandon—Améliorations, modifications et agencement, etc.—A voté de nouveau..	2,000 00

Saskatchewan

349	Qu'Appelle—Pour l'achat de l'édifice de la banque Union pour le service postal..	3,000 00

Alberta

350	Calgary—Edifice public—A forfait—A voter de nouveau..	7,000 00

Colombie-Britannique

351	Vancouver—Terrain pour agrandissement de l'édifice public —Pour pourvoir au paiement de $100,000 dont $49,484.76 à la *Montreal Trust Company* et à C. M. O'Brian, agent du ministre de la Justice, et le solde payable conjointement à Victor Spencer et C. M. O'Brian, agent du ministre de la Justice..	100,000 00

Edifices publics—Généralités

	Ottawa—Installations photographiques pour la Royale Gendarmerie à cheval..	1,500 00
	Ottawa—Pavage des routes, etc..	5,000 00

352	Ottawa—C. Jackson Booth, restauration de l'édifice Transportation..	19,925 00
	Ottawa—Laboratoire du ministère des Mines sur la rue Booth, et modifications—A voter de nouveau..	4,000 00
	Ottawa—Système de chauffage central—Améliorations et réparations..	7,700 00
	Ottawa—Edifice Connaught—Remaniements et améliorations	3,000 00

Loyers, réparations, meubles, chauffage, etc.

	Ottawa—Terrains et édifices publics—	
353	Ministères en général—Service de ménage—Crédit supplémentaire pour assumer les frais du service de ménage aux édifices du service de géodosie et de l'observatoire ci-devant acquittés par le ministère de l'Intérieur..	3,500 00
	Service de téléphone—Crédit supplémentaire..	7,500 00
	Chauffage, y compris le salaire des mécaniciens, chauffeurs, et gardiens—Crédit supplémentaire..	10,000 00
	Edifices publics fédéraux—	
	Salaires des concierges, mécaniciens, chauffeurs, etc.—Crédit supplémentaire..	40,000 00
	Eclairage et énergie—Crédit supplémentaire..	33,500 00

PORTS ET RIVIÈRES

Nouvelle-Ecosse

354	Little-Anse—Brise-lames—A forfait solde de compte..	3,200 00
	Lunenburg—Dragage..	17,000 00
	Malagash—Améliorations au quai—A voter de nouveau..	5,000 00

Ile du Prince-Edouard

355	Cardigan—Pour pourvoir à la construction d'un quai..	6,000 00

Nouveau-Brunswick

356	Dragage de la rivière Miramichi..	12,000 00

Québec

357	Beauharnois—Reconstruction du quai—A forfait—A voter de nouveau..	2,000 00
	Barrage de Temiskamingue—Reconstruction du côté de Québec..	70,000 00

Ontario

358	Byng-Inlet—Dragage—Crédit supplémentaire pour compléter les paiements sur contrats..	500 00
	Toronto—Amélior. dans le port—A voter de nouveau $12,000	24,000 00

Colombie-Britannique

359	Arrowhead—Prolongement de la cale de débarquement..	5,000 00
	Fleuve Fraser—Réparat. des ouvrages de protection à Rosedale, le gouvernement provincial et la municipalité de Chiliwack devant contribuer à parts égales..	800 00
	Fleuve Fraser et rivières Skeena et Naas—Exploitation et maintien de bateaux nettoyeurs..	25,000 00
	Ganges—Améliorations au quai..	1,800 00

Dragage

360 Dragage—Ontario et Québec—Crédit supplémentaire.. .. .. 50,000 00

Lignes télégraphiques et téléphoniques

Nouvelle-Ecosse

361 {Ligne téléphonique de Cain-Mountain à Estmere.. .. .. .. 860 00
Achat de la ligne télégraphique sur poteaux entre Troy et Seaside.. .. .. 1,200 00}

Nouveau-Brunswick

362 Ligne téléphonique de Middle-Caraquet à St-Simon.. .. .. 950 00

Saskatchewan et Alberta

363 {Pelican—Bâtiment du service télégraphique.. .. .. 900 00
Bâtiment du service télégraphique sur la ligne de Fort-McMurray.. .. .. 900 00}

Colombie-Britannique

364 Ligne téléphonique de Fort St. John à Montney.. .. .. .. 3,500 00

DIVERS

365 Relevés et inspections—Crédit supplémentaire.. .. .. 15,000 00

SERVICE OCEANIQUE ET FLUVIAL

367 Levés hydrographiques—Pour le reliquat, dont il n'a pas été rendu compte, d'une avance de fonds à feu G. A. Bachand, commandant du vapeur *Cartier*, du gouvernement Canadien, et directeur du service d'hydrographie du golfe Saint-Laurent, noyé dans l'exercice de ses fonctions le 8 juin 1931.. .. .. 899 61

369 Pour les dépenses de la délégation canadienne à la Conférence internationale de la Radio, à Madrid (Espagne), en septembre 1932.. .. .. 15,000 00

PHARES ET SERVICE COTIER

370 Entretien et réparations de quais—Crédit supplémentaire.. 5,000 00

INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

Ministère de la Marine

371 Service de météorologie, y compris l'observatoire magnétique—Crédit supplémentaire.. .. .. 100,000 00

INSPECTION DES BATEAUX A VAPEUR

372 Inspect. des bat. à vapeur—Crédit supplémentaire.. .. .. 15,080 00

MINES ET COMMISSION DE GEOLOGIE

373	Commission de géologie— Publication des éditions anglaise et française de rapports, cartes, illustrations, etc.—Crédit supplémentaire..	10,000 00
374	Service des mines— Publications en anglais et en français, achats de livres, d'instruments, aide diverse et dépenses casuelles—Crédit supplémentaire..	10,000 00

TRAVAIL

375	Loi des rentes viagères—Crédit supplémentaire pour payer les commissions sur les ventes de rentes viagères...	25,000 00
376	Pour restituer à la caisse des rentes viagères du gouvernement canadien les sommes détournées par C. G. Beveridge, agent de rentes viagères à Vancouver, C.-B..	42,000 00

IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

377	Impression et reliure de publications officielles pour vente et distribution aux ministères et au public—Crédit supplémentaire..	7,500 00

INDIENS

378	Pour défrayer l'administration des affaires indiennes, y compris traitements fournitures, secours, soins médicaux, hospitalisation, habitations, travaux agricoles, levés, voirie, ponts, irrigation, barrages, enseignement, etc.—Crédit supplémentaire..	219,100 00

ROYALE GENDARMERIE A CHEVAL DU CANADA

379	Subsistance—Crédit supplémentaire..	200,000 00

TERRES ET PARCS FEDERAUX, ETC.

381	Pour rémunérer les professionnels retenus par le Gouverneur en son conseil pour seconder les fonctionnaires chargés de conseiller le département au sujet des questions afférentes aux cours d'eau internationaux et limitrophes..	5,000 00
	Dépenses encourues en vertu de la loi du Bureau de contrôle du Lac-des-Bois et de l'entente intervenue entre le gouvernement fédéral, Ontario et le Manitoba et confirmé par la loi de conservation du Lac Seul de 1928, en vue de la construction d'un barrage à l'issue du Lac-Seul et à son exploitation par le Bureau de contrôle du Lac-des-Bois, l'argent versé devant être remboursé au gouvernement fédéral par la province du Manitoba aux termes du paragraphe 8 de la convention de rétrocession du Manitoba..	21,000 00
	Pour favoriser la conservation des forêts du Canada—Crédit supplémentaire..	12,000 00
	Pour verser une allocation de retraite aux hauts fonctionnaires autres que ceux relevant du gouvernement civil..	11,000 00

PENSIONS ET SANTE

382	Subvention à la caisse des derniers honneurs aux soldats—Crédit supplémentaire..	5,000 00
383	Allocations aux vétérans de la Grande Guerre—Crédit supplémentaire..	200,000 00

DIVERS

384	Subvention au bureau de l'Union postale mondiale pour défrayer sa prochaine réunion au Canada, en 1933..	25,000 00
385	Déboursés de la Commission royale du transport..	50,000 00
386	Pour défrayer le transport du charbon dans les conditions prescrites par le Gouverneur en son conseil, et l'administration de se service—Crédit supplémentaire..	650,000 00
387	Dépenses de la Conférence impériale économique et pour autoriser l'utilisation d'employés à cette fin, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du Service civil—Crédit supplémentaire..	100,000 00
388	Dépenses de la délégation canadienne à la Conférence du désarmement..	30,000 00
389	Contribution du Canada au Service de renseignements internationaux sur le blé..	7,300 00
390	Pour rémunérer les services du juge en chef Brown, nonobstant toute disposition contraire de la Loi des juges..	500 00
391	Allocations aux vétérans de la Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest ayant servi lors de la rébellion du Nord-Ouest, en 1885, allocation tenant lieu de concession de terre, $300 à chacun, tel qu'autorisé par le Gouverneur en son conseil..	37,500 00
392	Archives publiques—Crédit supplémentaire..	3,000 00
393	Commission du district fédéral—Entretien et embellissement des propriétés relevant de la Commission du district fédéral..	55,000 00
394	Allocation à John Thomas Miner (Jack Miner) pour seconder son œuvre de conservation de la faune sauvage..	2,500 00
395	Pour solder les frais du livre commémoratif des membres de l'armée canadienne et des Canadiens des armées de l'Empire Britannique, qui ont perdu la vie à la Grande Guerre..	10,000 00
396	Subvention au Conseil national d'instruction publique..	5,000 00
397	En attendant l'établissement d'un fonds de fiducie de $25,000 en témoignage de l'intérêt amical du Canada à la célébration, en 1930, du millénaire du parlement islandais, pour verser au gouvernement d'Islande la somme de $1,250, soit un an d'intérêt de ladite somme de $25,000, au taux de 5 p. 100 l'an..	1,250 00

REVENU NATIONAL

398	Pour pourvoir à l'alimentation de la Loi des faillites—Crédit supplémentaire..	25,000 00

COMMERCE

401	Service des renseignements commerciaux, y compris les frais divers relatifs au commerce du Canada—Crédit supplémentaire..	10,873 35
402	Office fédéral de la statistique—Crédit supplémentaire pour le recensement..	35,000 00

REGLEMENT DES RECLAMATIONS DE GUERRE

403	Pour pourvoir au paiement des réclamations de dédommagement pour pertes subies par la population civile et les prisonniers de guerre du Canada pendant la dernière guerre, intérêt de cette somme et frais de gestion.. ..	500,000 00

La résolution adoptée en comité des Subsides le 23 mai écoulé, est rapportée, lue la deuxième fois et agréée, et elle est comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Trois quarts de la somme ci-dessous*)

XXIX—INDIENS

201	Pour défrayer l'administration des affaires indiennes, y compris traitements, fournitures, secours, secours médicaux, hospitalisation, habitations, travaux agricoles, arpentages, voirie, ponts, irrigation, barrages, enseignements, etc., et subvention de $100.000 approuvée par le Parlement à sa session de 1926-27..	3,873,000 00

L'ordre pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens étant lu;

M. Rhodes propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1932, la somme de $2.242.474.83 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice se terminant le 31 mars 1933, la somme de $161,768,299.87 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions, du consentement de la Chambre, sont rapportées, lues la seconde fois et adoptées.

M. Rhodes, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill No 101, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des années financières expirant respectivement le 31 mars 1932 et le 31 mars 1933,—lequel est lu une première fois.

Du consentement de la Chambre;

Ledit bill est lu une deuxième fois, référé au comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Après 11 heures p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre sans poser la question, conformément à la règle 7, à onze heures et sept minutes p.m., jusqu'à demain à 11 heures a.m.

GEORGE BLACK,
Orateur.

No 78

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 26 MAI 1932

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mars 1932:—Copie de toute la correspondance échangée du 1er janvier 1929 au 1er août 1930, entre le ministère de la Marine ou tout autre ministère, ou tout membre du gouvernement, ou tout ministre, sous-ministre ou tout fonctionnaire de tout ministère fédéral, avec les Commissions du port suivantes: (*a*) Québec, (*b*) St-Jean, (*c*) Montréal, (*d*) Sorel, (*e*) Halifax, ayant trait aux, ou relativement aux dépenses faites avant qu'autorité soit obtenue, par décret du Conseil, ou par obligations encourues par ces Commissions avant que permission à cet effet soit obtenue.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mai 1932—Document montrant:—

1. Combien d'enquêtes sur des cas d'ingérnece politique Alphonse Garon, avocat de Rimouski, a présidées avant d'être assermenté comme commissaire enquêteur.
2. Quel montant total le gouvernement lui a payé pour ces enquêtes.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 12 mai 1932—Document montrant:—

1. Dans tout le Canada et depuis le 1er août 1930, combien de commissaires enquêteurs ont présidé des enquêtes pour ingérence politique, entendu des témoins et fait des rapports au gouvernement avant d'être assermentés.
2. (*a*) Quels sont les noms de ces commissaires; (*b*) combien d'enquêtes chacun d'eux a présidées avant d'être assermentés; (*c*) quel montant total d'honoraires et de déboursés a été payé à chacun d'eux pour le travail qu'ils ont fait avant d'être assermentés; (*d*) combien d'employés du gouvernement ont été destitués par chacun de ces commissaires avant son assermentation.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 29 février 1932:—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère de la Marine ou tout autre département fédéral, ou tout ministre, sous-ministre, ou tout fonctionnaire de tout ministère fédéral avec chaque commission des ports suivants: (*a*) Québec, (*b*) St-Jean, (*c*) Montréal, (*d*) Sorel, (*e*) Halifax, depuis le 1er janvier 1931, et relativement aux dépenses faites avant que permission soit accordée, alors par décret ministériel, ou relativement à des obligations encourues par ces commissions de ports avant que telle permission soit accordée.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mai 1932:—Copie de toute la correspondance échangée du 1er juillet 1926 au 14 septembre 1926, et du mois d'août 1930 jusqu'aujourd'hui, entre toute personne de la Rivière-du-Loup et M. S. Tanner Green, administrateur des Postes à Québec, ainsi que tous les rapports ou autres documents signés par ledit monsieur Green, au sujet de la nomination d'un maître de poste à St-Arsène, comté de Témiscouata, durant les mêmes périodes de temps.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mai 1932—Relevé indiquant:—

1. Le nombre total des fonctionnaires permanents du ministère de l'Intérieur révoqués malgré eux du 1er janvier jusqu'aujourd'hui.
2. Le nombre total de ces fonctionnaires qui reçoivent ou recevront des allocations de retraite.
3. Le nombre total de ces fonctionnaires qui ont été appointés à d'autres positions permanentes du service civil fédéral, et à un traitement égal à celui qu'ils recevaient avant leur permutation.
4. Le nombre total de ces fonctionnaires qui ont été placés dans d'autres positions permanentes du service civil fédéral, mais à un traitement moindre que celui qu'ils recevaient avant ce changement.
5. Le nombre total de ces fonctionnaires qui ont été placés dans des positions temporaires du service civil fédéral, et ont encore un emploi temporaire.
6. Le nombre total de ces fonctionnaires qui ont reçu des gratifications lorsqu'ils ont pris leur retraite en vertu des dispositions de la Loi de la pension du service civil, 1924.
7. Le nombre total de ces fonctionnaires qui ont reçu le montant de leurs contributions au Fonds de retraite.
8. Le montant moyen d'argent qui devra être versé annuellement à chacun des employés mis à sa retraite par suite de sa révocation forcée au ministère de l'Intérieur.
9. La somme totale d'argent versée à ces fonctionnaires sur la Caisse de retraite.
10. La somme totale d'argent versée à ces fonctionnaires révoqués, à titre de gratuités en vertu de la Loi de la pension du service civil, 1924.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 avril 1932—Document montrant:—

1. Combien de fonctionnaires du Service des forces hydrauliques, ministère de l'Intérieur, (*a*) ont été réellement révoqués, ou (*b*) ont reçu un avis à l'effet que leurs services ne seraient pas requis à partir d'une certaine date et après.
2. Combien de ces fonctionnaires (*a*) sont des civils, (*b*) ont fait du service militaire actif outre-mer.
3. Quel est le nombre de personnes à charge de chacun de ces fonctionnaires.

4. Quelle est, le cas échéant, l'invaldité de chaque fonctionnaire qui a fait du service militaire outre-mer.

5. (*a*) Quel est maintenant le nombre total des fonctionnaires dudit Service, et (*b*) quel est le nombre des fonctionnaires qui ont fait du service militaire actif outre-mer.

6. Sur le nombre total des fonctionnaires qui composent actuellement ledit Service, combien sont (*a*) des hommes célibataires, (*b*) des femmes célibataires, (*c*) des hommes mariés, (*d*) des femmes mariées, (*e*) des civils, (*f*) des anciens soldats.

7. Quelle est la longueur du service militaire de chaque fonctionnaire S.A.O. qui a été destitué ou qui a reçu un avis à l'effet qu'après une certaine date ses services ne seraient pas plus longtemps requis.

M. Duranleau, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mai 1932:—Relevé indiquant le montant de la soumission de la *Dominion Bridge Company* pour la construction du pont du port de Montréal, le détail de tous les travaux supplémentaires, en vertu de quelle autorité ils ont été exécutés, les dates des assemblées des commissaires du port où ces augmentations de dépenses ont été autorisées, les noms des sous-entrepreneurs et les sommes qui leur ont été versées pour la fourniture de matériaux. Et aussi une liste des terrains achetés pour cette entreprise publique, des noms des propriétaires et des montants payés pour chacune de ces propriétés.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:—

Bll No 101, Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour le service public des années financières expirant respectivement le 31 mars 1932 et le 31 mars 1933.

Un message est reçu de l'honorable juge F. A. Anglin, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur, se rend dans la salle du Sénat, alors qu'il plaît au député de Son Excellence le Gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté la sanction royale aux bills suivants:—

Loi pour faire droit à Ida Tarantour Waxman.
Loi pour faire droit à Frances Helen Dawes Porteous.
Loi pour faire droit à Minnie Jones Chandler.
Loi pour faire droit à Elizabeth Irene Woolnough.
Loi pour faire droit à Ellery Sanford Johnston.
Loi pour faire droit à Faria Goldman Rother.
Loi pour faire droit à Roméo-Xavier Vandette.
Loi pour faire droit à Adlena Emma Sills Burrow, autrement connue sous le nom d'Adlena Emma Sills Burrows.
Loi pour faire droit à Ida Judith Clark Freudberg.
Loi pour faire droit à Elizabeth Ann Routledge Gunther.
Loi pour faire droit à Chesley Hastings Potter.
Loi pour faire droit à Theo Alice MacFarlane Lamb.
Loi pour faire droit à Chia Hannah Shiff.
Loi pour faire droit à Margaret Spencer Heald.
Loi constituant en corporation *The W. S. Newton Company.*
Loi modifiant la Loi des liquidations.
Loi concernant le département des assurances.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à New-York.
Loi modifiant la Loi de faillite.
Loi concernant la constitution d'associations relatives aux livres généalogiques du bétail.
Loi modifiant la Loi des juges.
Loi pourvoyant à la déduction sur la rémunération dans le service public.
Loi concernant les compagnies d'assurance étrangère au Canada.
Loi concernant les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.
Loi concernant la radiodiffusion.
Loi modifiant le Tarif des douanes.
Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.
Loi concernant le Parc Waterton-Glacier de la paix internationale.
Loi modifiant l'Acte de 1894 concernant les Commissaires du havre de Montréal.
Loi modifiant la Loi du service civil.
Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats.
Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.
Loi modifiant et codifiant la Loi des pêcheries.
Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.

A ces bills la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté le député de Son Excellence le Gouverneur général, sanctionne ces bills.

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des communes adresse la parole au député de Son Excellence le Gouverneur général, comme suit:—

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:—

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:—

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des années financières expirant respectivement le 31 mars 1932 et le 31 mars 1933.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.

A ce bill, la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté le député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills."'

Après quoi, il plaît au député de Son Excellence le Gouverneur général de clore la troisième session du dix-septième Parlement du Canada par le discours suivant:—

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des Communes,

Je tiens à vous remercier pour la sollicitude que vous avez accordée aux diverses mesures qui vous ont été confiées pendant la présente session du parlement. Le zèle que vous avez montré dans l'exécution de vos devoirs prouve que vous vous intéressez vivement à l'avancement du Canada et que vous avez une confiance inébranlable dans son avenir.

Il m'est agréable de noter que le programme d'économie de la présente année financière assurera une égalisation relative des recettes et des dépenses et que l'on obtiendra les suppléments d'argent nécessaires au service public sans accroître le coût de la vie ni compromettre le crédit national.

La politique du chômage et de secours à l'agriculture, poursuivie vigoureusement et d'une manière conséquente par mon Gouvernement s'est déjà traduite par un relèvement économique et elle fait prévoir un regain continu tant dans les milieux agricoles que dans les centres industriels.

Les mesures prises pour assurer une plus grande distribution de la houille des provinces Maritimes contribueront beaucoup à soulager le malaise qui a existé jusqu'ici dans cette partie du Dominion.

La législation adoptée en vue d'étatiser et de contrôler la radiodiffusion, constitue une sauvegarde essentielle contre les ingérences étrangères dans les émissions radiophoniques de source canadienne et elle assurera à notre peuple, sans distinction de classe ni de lieu, une égalité de service du nouveau régime de radiodiffusion qui doit têre inauguré aussitôt que possible.

L'entente commerciale négociée avec le dominion de la Nouvelle-Zélande et ratifiée par le parlement constitue un nouveau pas vers l'affermissement d'une union économique impériale, basée sur le principe de bénéfices réciproques.

L'enquête instituée par l'un des comités de la Chambre des communes sur l'application de la Loi du service civil prépare les voies d'une réorganisation de la Commission du service civil et d'une meilleure administration des affaires du service public.

Au nombre des autres mesures adoptées par le parlement, se trouvent des bills relatifs à la Loi des brevets d'invention, la concurrence déloyale dans l'industrie et le commerce, l'exportation de l'or, l'assurance, la Loi des pêcheries, la Loi des juges, la Loi de l'accise, la Loi des compagnies, la Loi du rétablissement des anciens combattants et la Loi des chemins de fer.

Le parlement a approuvé la Convention des transports maritimes de la communauté britannique, la Convention internationale pour l'amélioration des conditions des militaires blessés et malades dans les armées en campagne, la Convention internationale relative au traitement des prisonniers de guerre, la Convention internationale pour limiter la fabrication et régler la distribution des narcotiques.

Membres de la Chambre des Communes,

Je vous remercie des subsides que vous avez votés au service public.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des Communes,

Je dois louer sincèrement le courage et la patience que le peuple canadien a manifestés dans les épreuves et les privations de ces temps difficiles. Sa fermeté l'a préparé à vaincre toutes les difficultés qui peuvent surgir d'ici à ce que la prospérité renaisse au Canada. De nouveaux malaises dans les conditions mondiales ont empêché notre progrès. La prospérité que nous avions raison d'attendre avant aujourd'hui s'est vue, de ce fait, retardée. Car aucune nation ne saurait résister d'elle-même à l'influence de la crise universelle de la finance et de l'industrie.

Nous aurons bientôt les moyens par lesquels notre pays, organisé et préparé comme il l'est, pourra hâter son relèvement. D'ici à deux mois, une conférence économique des pays qui composent l'Empire britannique se réunira à Ottawa. De cette conférence peut surgir un puissant facteur qui rétablira une harmonie durable dans les chaos économique et fournira la direction sage et courageuse

que le monde a recherchée et obtenue des peuples britanniques en d'autres temps de crise universelle. Le Canada croit que grâce à une union plus étroite de l'Empire britannique naîtra une ère prospérité nouvelle et plus grande tant pour nous que pour toutes les nations de la terre.

En vous déchargeant de vos fonctions parlementaires, je prie la divine Providence de vous guider et de vous bénir.

Son Honneur, l'Orateur du Sénat, dit alors:—

Honorables messieurs du Sénat,

Membres de la Chambre des Communes,

C'est la volonté et le plaisir du député de Son Excellence le Gouverneur général, que ce Parlement soit prorogé jusqu'à mardi, le 5e jour de juillet prochain, pour être tenue en ce lieu, et ce Parlement est, en conséquence prorogé jusqu'au mardi, le 5 juillet prochain.

GEORGE BLACK,
Orateur.

INDEX

DU

SOIXANTE ET DIXIÈME VOLUME

22-23 GEORGE V

Journaux de la Chambre des Communes

(Troisième session du dix-septième parlement)

A

Chômage:—*Suite*

Chômage:—*Suite*

D

M

S

LISTE DES APPENDICES—SESSION DE 1932

Nº 1. Comité spécial chargé de faire enquête sur certaines accusations et allégations formulées par l'honorable George N. Gordon, C.R., citées dans le journal *The Globe*, de Toronto, critiquant le très honorable R. B. Bennett, premier ministre du Canada: Le Comité, en même temps que son second rapport, présente copie de ses procès-verbaux et des témoignages entendus ainsi que des pièces déposées au cours de l'enquête. *Non imprimé.* Voir les Journaux aux pages 157-158.

Nº 2. Comité spécial chargé de faire enquête sur la radiodiffusion: Fait rapport de son enquête sur le moyen le plus propre à réaliser un projet de radiodiffusion pour le Canada, conçu de façon à assurer, de sources canadiennes, un service aussi complet et satisfaisant que l'état actuel de la science de la radio le permet. Le Comité, dans son second et dernier rapport, formule cinq recommandations bien déterminées. Il recommande en outre de conférer à la commission qui doit être nommée les pouvoirs nécessaires pour exercer le commerce de la radiodiffusion au Canada, lesdits pouvoirs devant s'étendre aux objets mentionnés au rapport. Pour l'information de la Chambre, le Comité a également présenté, avec son dernier rapport, copie de ses procès-verbaux et des témoignages entendus. *Non imprimé.* Voir les Journaux aux pages 414-416, 429 et aussi aux pages 417-418 pour la correspondance s'y rattachant reçue de la légation canadienne à Washington.

Nº 3. Comité spécial chargé de faire enquête sur le Service civil et la Loi du Service civil: Fait rapport de son enquête sur les nominations de fonctionnaires, la direction et l'administration du Service civil du Canada et, en général, sur le maintien et l'exécution de la Loi du Service civil ainsi que sur l'opportunité d'abroger ou de modifier l'une quelconque des dispositions de ladite loi ou d'y substituer ou ajouter d'autres dispositions. Dans son second rapport, le Comité formule dix recommandations bien déterminées touchant les dispositions actuelles de la loi; des recommandations touchant certains règlements établis sous le régime de la loi; une recommandation à l'effet qu'on ajoute aux comités de la Chambre un comité spécial chargé de s'enquérir des questions se rattachant au Service civil, ce comité devant se composer de sept membres; une recommandation à l'effet que les commissaires du Service civil soient mis à la retraite avec une gratification; une recommandation à l'effet qu'un comité soit prochainement nommé pour faire enquête sur certaines dispositions de la Loi de pension de retraite; des recommandations touchant le service d'organisation, le secrétaire de la Commission et aussi touchant certains emplois de la Chambre des communes susceptibles d'être plus efficacement remplis parmi les employés sessionnels; une recommandation à l'effet de faciliter le redressement des griefs du fonctionnaire et d'éviter les retards inutiles dans les nominations et l'avancement; une recommandation à l'effet que tous les papiers, documents, et le reste, versés aux dossiers de la Commission soient marqués de numéros consécutifs; et une recommandation à l'effet que l'arrêté du conseil C.P. 1053 de 1922, modifié par le C.P. 17/1751 de 1929, soit de nouveau modifié pour ce qui a trait aux maîtres de poste. Le Comité recommande en outre l'impression, en appendices aux Journaux, de ses procès-verbaux, des témoignages entendus et d'une liste des pièces déposées, ainsi que de 500 exemplaires en anglais et 200 en français, sous forme de livre bleu. *Imprimé.* Voir les Journaux aux pages 423-427, 436-437.

41764—40

Nº 4. Comité permanent des privilèges et élections: Fais rapport de son étude sur la résolution déférée à lui par la Chambre le 11 février 1932, portant sur les dépenses électorales et la préparation des amendements à la Loi des élections qui pourront être jugés nécessaires. Dans son rapport final, le Comité déclare qu'à plusieurs réunions il a étudié l'objet de la résolution et d'autres questions s'y rattachant étroitement, tel le vote obligatoire; que, pour étudier ces questions connexes, il a institué un sous-comité, qui n'a pu en venir à aucune conclusion définitive, et il recommande donc de remettre à la prochaine session du parlement l'étude plus approfondie de cette question. Le Comité recommande en outre que le rapport du sous-comité précité ainsi que les amendements à la Loi des élections contenus dans la résolution, dont copie est annexée au rapport, soient classés et renvoyés à ce comité-ci ou à tout autre comité spécial qui pourra être nommé à cette fin, à la prochaine session du parlement pour étude et revision générale, si la chose est jugée à propos, de la Loi des élections. *Non imprimé.* Voir les Journaux aux pages 439-440.

Nº 5. Comité spécial chargé d'étudier le bill nº 41, intitulé Loi modifiant la Loi de faillite: Dans son troisième rapport, le Comité donne un exposé de son examen des principales modifications contenues dans le bill relativement à la nomination d'un surintendant des faillites et à l'octroi de brevets aux syndics, la dépense devant être prélevée sur l'actif brut des faillis et aussi relativement à l'exception des cultivateurs de Québec de l'application de la loi. En même temps que son rapport, le Comité a aussi présenté, pour l'information de la Chambre, copie de ses procès-verbaux et des témoignages entendus. *Non imprimé.* Voir les Journaux à la page 440.

Nº 6. Comité permanent de la banque et du commerce: Fait rapport de son enquête sur le prix de détail de l'essence au Canada. Dans son quatrième rapport, le Comité donne un exposé détaillé de l'étendue de son enquête sur les opérations de la *Imperial Oil, Limited,* la *McColl-Frontenac Oil Company, Limited,* la *British American Oil Company, Limited,* la *Shell Oil of Canada* et la *Eastcrest Oil Company, Limited.* Les conclusions de la maison *George A. Touche and Company,* vérificateurs, sont annexées au rapport. De l'avis du Comité, exprimé dans son rapport, le prix n'est pas excessif et la continuation de la présente enquête ne serait pas dans l'intérêt public. Avec son rapport le Comité a également présenté le texte imprimé de ses procès-verbaux et des témoignages entendus. *Non imprimé.* Voir les Journaux aux pages 456-458, 505, 513-514.

Nº 7. Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation: Fait rapport de son enquête sur les échantillons types des grains pour la récolte de l'année 1931-1932 pour autant qu'il se rapporte au blé Garnet. Dans son quatrième rapport, le Comité recommande que la Loi des grains du Canada soit modifiée de façon à rendre effective pour la récolte de l'année 1933-1934, la recommandation de la Commission des échantillons types des grains pour les provinces de l'Ouest, pour autant que cette recommandation se rapporte au classement du blé Garnet telle que publiée dans le rapport annuel de la Commission des grains pour l'année 1931; puis suit une clause conditionnelle visant la récolte de l'année 1933-1934. Le Comité recommande en outre l'impression, sous forme de livre bleu, de 1,000 exemplaires de son rapport et des témoignages entendus pour distribution aux producteurs de blé Garnet. L'approbation du rapport n'est pas proposée. *Non imprimé.* Voir les Journaux à la page 470.

N° 8. Comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande: Fait rapport de son étude des comptes et des crédits des chemins de fer Nationaux du Canada, de la marine marchande du gouvernement canadien, de la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited,* et des divers bills s'y rapportant. Dans son septième et dernier rapport, le Comité donne un exposé détaillé de son étude de toutes les questions à lui déférées ainsi que des conclusions auxquelles il en est venu. Le rapport contient aussi certaines recommandations se rattachant aux opérations des diverses entreprises nationales. Le Comité recommande également l'impression, en appendices aux Journaux de la Chambre, de ses procès-verbaux et des témoignages entendus ainsi que de 500 exemplaires en anglais et 200 en français, sous forme de livre bleu. *Imprimé.* Voir les Journaux aux pages 473-480, 482.


GretagMacbeth™ ColorChecker Color Rendition Chart